

UNIVERSITE DE RENNES I
FACULTE DE DROIT ET DE SCIENCE POLITIQUE DE RENNES

LA POLITIQUE ETRANGERE
DE LA MAURITANIE
1960-1996

Thèse pour le Doctorat en Science politique
Présentée et soutenue publiquement

par **Moussa DIAW**

Jury :

Jean BAUDOUIN

Philippe PORTIER

Dominique MALIESKY

Jean-Pascal DALOZ

Daniel BOURMAUD

Professeur de Science politique à l'Université de Rennes I

Professeur de Science politique à l'Université de Rennes I

Maître de conférences à l'Institut d'Etudes politiques de Rennes

Chargé de recherches C.N.R.S, Institut d'Etudes politiques de
Bordeaux

Professeur de Science politique à l'Institut d'Etudes politiques
de Bordeaux, Directeur de thèse.

26 juin 1997

A la mémoire de ma mère.

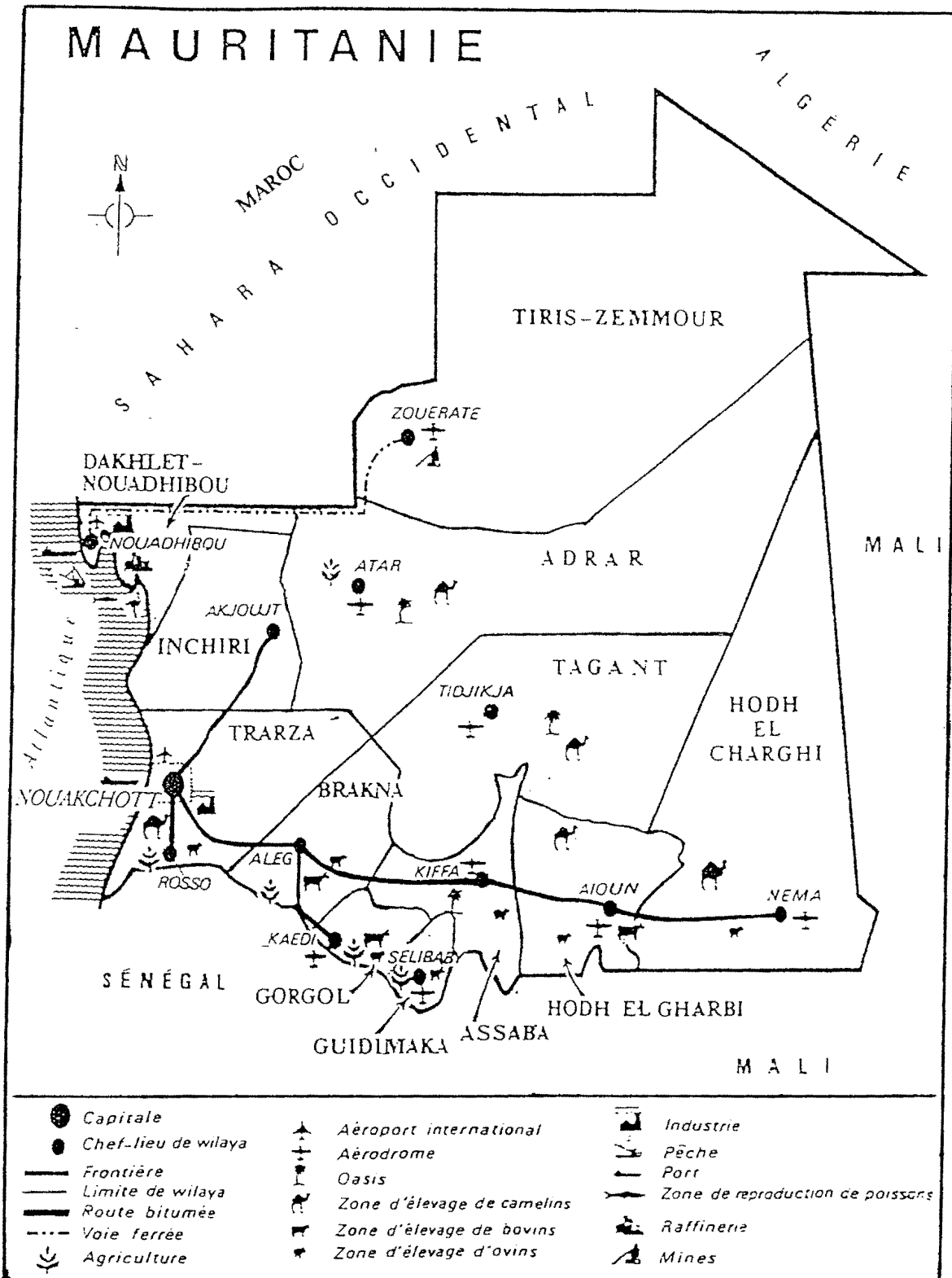
A mon père.

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier particulièrement Monsieur Daniel Bourmaud pour ses lectures et ses conseils ainsi que Maryse Diaw pour sa patience et son soutien moral.

J'assure en outre de ma reconnaissance toutes les personnes qui ont contribué, de près ou de loin, à l'élaboration de ce travail.

MAURITANIE



Source : *Marchés tropicaux et méditerranéens*, n°2426, 8 mai 1992, p.1160

INDICATEURS SUR LA MAURITANIE

Nom officiel : République islamique de Mauritanie

Date d'indépendance : 28 novembre 1960. 1er Président : Moktar Ould Daddah (1960-1978).

Forme du régime : présidentiel (Président élu au suffrage universel direct pour un mandat de six ans). Multipartisme avec deux chambres (Sénat [56 Sénateurs] et Assemblée nationale [79 députés])

Chef de l'Etat en exercice : Maaouya Ould Sid' Ahmed Taya, au pouvoir depuis le 12 décembre 1984, élu le 24 janvier 1992.

Capitale : Nouakchott (600 000 habitants)

Langue officielle : arabe depuis la Constitution de 1991

Langues nationales : arabe, pular, wolof et soninke

Religion officielle : islam

Monnaie nationale : ouguiya (UM)

DONNEES GEOGRAPHIQUES ET SOCIO-DEMOGRAPHIQUES

Superficie : 1.030.700 km²

Population : 2.010.000 (estimations 1994)

Densité : 1,9 hab/km² (1994)

Répartition urbaine/rurale : pop.urbaine : 39,1% et rurale 60,9% en 1988 ; en 1995, pop.urbaine 54% et rurale 46%.

Espérance de vie : 51 ans pour les femmes et 45 pour les hommes (1994)

Taux d'alphabétisation : 36,2% en 1992

Nombre de médecins par habitant : 1 pour 14 259 habitants ; total de médecins en 1991 : 135.

Taux de natalité : 48 pour 1000hab. (moyenne mondiale : 26)

Taux de mortalité : 16 pour 1000hab. en 1994 (moyenne mondiale : 9,2)

Principales villes (1992) :

-Nouakchott : 600 000 hab.

-Nouadhibou : 72 300 hab.

-Kaedi : 35 200 hab.

-Kiffa : 29 300 hab.

-Rosso : 27 800 hab.

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

-réseau routier : 8 150 km dont 1700 bitumés en 1991

-réseau ferroviaire : 670 km en 1992 (trafic minier)

-principaux ports : Nouadhibou, Nouakchott, Rosso

DONNEES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

Taux de croissance : 8,9% en 1994

Taux d'inflation : 5,3% en 1994

Taux de chômage : 24% en 1994

PIB (Produit intérieur brut) : 1,09 milliard de dollars

Répartition du PIB par secteur :

-agriculture : 27%

-services : 43%

-industrie : 30%

Secteur pêche (production) : 93 00 tonnes en 1993

Secteur des mines (production) :

-fer : 11,5 millions de tonnes en 1995 (2ème producteur mondial)

-or : 1900 kg

Aide extérieure : 269 millions de dollars en 1994

Taux de change : 1 dollar=135 ouguiya (avril 1996)

PNB (Produit national brut) : 1,1 milliard de dollars en 1994

Dette extérieure : 2,326 milliards de dollars en 1994, 11% du PNB

Commerce extérieur :

-exportations de marchandises : 394 millions de \$ (principaux produits : poisson, fer).

-importations de marchandises : 406 millions de \$ (principaux produits : alimentaires et énergétiques)

-principaux fournisseurs : France (28,5%), Etats-Unis (11,6%), Espagne etc.

-principaux clients : Japon (36,5%), Italie (11,4%), Espagne, France

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	1
PREMIERE PARTIE. LE TROPISME FRANCAIS OU LE CONSENSUS NEO-COLONIAL.....	9
CHAPITRE I. LES MECANISMES D'INTEGRATION.....	19
SECTION I. L'ATTACHEMENT A LA ZONE FRANC	25
<i>Paragraphe 1. Le fonctionnement du compte d'opérations</i>	<i>27</i>
<i>Paragraphe 2. Les atouts et les limites de la zone monétaire</i>	<i>33</i>
SECTION II. UN SYSTEME PARADOXAL : PROTECTIONS ET CONTRAINTES	38
<i>Paragraphe 1. Le contexte des accords de coopération</i>	<i>45</i>
<i>Paragraphe 2. Les caractéristiques des accords franco-mauritaniens</i>	<i>48</i>
CHAPITRE II. COOPERATION ET DECONNEXION	68
SECTION I. LE REVIREMENT POLITIQUE ET LA REVISION DES ACCORDS.....	70
<i>Paragraphe 1. Le processus de révision.....</i>	<i>76</i>
<i>Paragraphe 2. Les décisions spectaculaires.....</i>	<i>87</i>
SECTION II. LA FRANCE : UN PARTENAIRE INCONTOURNABLE.....	98
<i>Paragraphe 1. Les soutiens et les contradictions politiques.....</i>	<i>104</i>
<i>Paragraphe 2. L'aide au développement.....</i>	<i>115</i>
Conclusion de la partie.....	133
DEUXIEME PARTIE. LE TROPISME ARABE	138
CHAPITRE I. LA MAURITANIE DANS LE MAGHREB.....	147
SECTION I. LA DIALECTIQUE DE LA BICULTURALITE : FRANCOPHONIE ET ARABITE.....	150

<i>Paragraphe 1.</i> Les réformes scolaires.....	157
<i>Paragraphe 2.</i> La symbolique culturelle dans l'orientation de la politique étrangère.....	166
SECTION II. LES PRETENTIONS TERRITORIALES.....	174
<i>Paragraphe 1.</i> Les revendications marocaines sur la Mauritanie.....	177
<i>Paragraphe 2.</i> La question du Sahara occidental	191
SECTION III . UNE POLITIQUE MAGHREBINE A GEOMETRIE VARIABLE.....	224
<i>Paragraphe 1.</i> La diplomatie des axes.....	226
<i>Paragraphe 2.</i> La relance de l'intégration régionale.....	241
CHAPITRE II. LA MAURITANIE ET LE MOYEN-ORIENT : LA RECHERCHE DE SOUTIENS.....	269
SECTION I. L'EMPRISE ARABE.....	273
<i>Paragraphe 1.</i> Les manifestations de la solidarité arabe.....	275
<i>Paragraphe 2.</i> L'importation des idéologies du Proche et Moyen-Orient.....	289
SECTION II . L'HEGEMONIE IRAKIENNE.....	303
<i>Paragraphe 1.</i> Coopération et subordination.....	305
<i>Paragraphe 2.</i> Une hégémonie en débat.....	312
Conclusion de la partie.....	318
TROISIEME PARTIE. LA POLITIQUE ETRANGERE COMME PROCESSUS DECISIONNEL	321
CHAPITRE I. LES POLES DE LA DECISION.....	331
SECTION I. LE PROCESSUS DE CONCENTRATION DU POUVOIR.....	334
<i>Paragraphe 1.</i> La fragmentation du pouvoir politique.....	337
<i>Paragraphe 2.</i> Le parti : instrument de pouvoir décisionnel	345

**SECTION II. LE "POUVOIR DES GARNISONS" ET LES VARIATIONS
DANS LA POLITIQUE ETRANGERE 358**

Paragraphe 1. L'organe militaire décisionnel et les divergences internes..... 361

Paragraphe 2. La prégnance du fait tribal dans la politique étrangère..... 371

**SECTION III. LES INSTRUMENTS DE LA POLITIQUE
ETRANGERE 383**

Paragraphe 1. Les pouvoirs et l'organisation du Ministère des
Affaires étrangères..... 386

Paragraphe 2. La formation du personnel diplomatique..... 396

**CHAPITRE II. L'EMERGENCE DES ELITES ET DE LEURS
GROUPES DE PRESSION..... 404**

**SECTION I. L'INFLUENCE DES ELITES SUR LA POLITIQUE
ETRANGERE..... 405**

Paragraphe 1. La catégorie politico-administrative..... 407

Paragraphe 2. Les groupes d'affaires..... 416

Paragraphe 3. Le groupe des militaires..... 422

**SECTION II. LES MOUVEMENTS POLITIQUES ET LEURS ACTIONS
INTERNATIONALES..... 427**

Paragraphe 1. Les pressions des Négro-africains..... 430

Paragraphe 2. Les Haratines et la recherche de repères politiques..... 438

Conclusion de la partie..... 445

CONCLUSION 448

BIBLIOGRAPHIE..... 454

TABLE DES MATIERES..... 472

LISTE DES ANNEXES..... 477

INTRODUCTION

La politique étrangère d'un Etat se définit comme une partie de son activité tournée vers l'espace international ou le « dehors », autrement dit, elle « traite, par opposition à la politique intérieure, des problèmes qui se posent au-delà des frontières ».⁽¹⁾ Elle constitue ainsi le moyen pour l'Etat d'accroître ses capacités d'influence à l'extérieur de son territoire national. Cependant, les auteurs ne sont pas unanimes sur les liens entre politique interne et politique externe, dont les éléments distincts sont difficilement identifiables du fait de l'imbrication entre les « deux plateaux d'une même balance, les deux faces d'une même réalité »⁽²⁾. A l'appui de cette analyse, les facteurs intérieurs ont leurs prolongements sur la politique internationale tout comme les actions extérieures se répercutent sur le plan interne. Cette interaction est permanente et dynamique en fonction de la position de l'Etat en question dans la société internationale. D'une manière générale les Etats du Tiers-Monde, particulièrement ceux d'Afrique, selon les circonstances, feront intervenir leur politique extérieure pour légitimer leur pouvoir interne.

L'approche marxiste considère plutôt la politique intérieure comme le moteur des relations internationales. Mais, ce déterminisme est réducteur et ne permet pas de rendre compte de la complexité des phénomènes sur le plan mondial. Une autre conception classique se fonde sur une dichotomie entre la politique intérieure et la politique extérieure. C'est toute la thèse de Raymond Aron, qui trace une frontière entre les deux champs, en établissant sa théorie sur le primat des rapports interétatiques.⁽³⁾

Dans ces considérations théoriques, on peut relever les observations de Jacques Vernant pour qui la distinction se situe au niveau structurel en ce sens que « le milieu international est, en effet, d'une autre nature que le milieu interne. Le second est plus plastique et plus aisément modifiable par l'action

(1) MERLE (Marcel) La politique étrangère. Paris : PUF, 1984, p.7

(2) THIAM (Doudou) La politique étrangère des Etats africains. Paris : PUF, 1963.-166p.

(3) ARON (Raymond) Paix et guerre entre les nations. Paris : Calmann-Lévy, 1962, p.14

du gouvernement mais la situation est tout autre à l'égard du milieu extérieur qui s'avère en tout cas plus résistant et plus contraignant que le milieu interne ». ⁽⁴⁾ Malgré cette différence, il reconnaît évidemment une osmose entre la politique intérieure et la politique extérieure qui émanent des mêmes institutions et s'inscrivent dans un même projet social, politique et économique.

En nous plaçant plutôt sur le site des influences réciproques entre les deux activités de l'Etat pour ne pas sous-estimer les contraintes systémiques mondiales qui s'exercent sur les pays en voie de développement, notre étude est consacrée à la politique étrangère de la Mauritanie. Le choix d'un tel sujet relève d'un défi. D'une part, la singularité de la société mauritanienne est d'être composée d'une communauté arabo-berbère et d'une communauté négro-africaine, qui ont des repères identitaires divergents. La première, qui exerce une domination manifeste sur le pouvoir politique, cherche à s'intégrer à la « nation arabe ». La seconde, « minoritaire », se mobilise pour extraire plus de ressources de ses rapports au pouvoir et ne cache pas ses affinités avec l'Afrique noire où elle retrouve une homogénéité culturelle.

D'autre part, la coïncidence du début de nos recherches avec la crise sénégal-mauritanienne rend difficile l'accès aux sources documentaires d'autant que la règle du secret et la sensibilité du sujet dans ce contexte particulier constituent des obstacles majeurs pour pénétrer cette « boîte noire » qu'est la politique étrangère. Mais, grâce à notre connaissance des rapports sociaux et de l'action politique du pays, nous avons pu recueillir suffisamment d'informations permettant la compréhension de ce secteur de la réalité politique mauritanienne.

(4) VERNANT (Jacques) Les conditionnements internes de la politique étrangère. In : L'élaboration de la politique étrangère sous la dir. de Léo Hamon. Paris : PUF, 1969, p.13

En fait, deux raisons fondamentales nous ont incité à nous aventurer sur ce terrain. D'abord, notre appartenance à cette société fait que nous ne pouvons rester insensible à la manière dont est gouverné le pays. Ensuite, l'intérêt scientifique d'une telle démarche nous semble important dans la mesure où les travaux sur cet Etat, peu connu, sont rares et n'abordent que partiellement ce domaine.

La perception de la politique étrangère en tant qu'élément des relations internationales nous conduit à souligner des types d'approche fortement marqués par la psychologie. Dans ce sens, la méthode behavioriste est centrée sur le comportement des acteurs intervenant dans cette société et l'analyse systémique part du principe selon lequel la réalité sociale présente les caractéristiques d'un système où des interactions se produisent entre un ensemble complexe d'acteurs et son environnement.

Dépassant et prolongeant cette étude, la sociologie des relations internationales apporte des éclaircissements sur la multiplicité des acteurs et les facteurs déterminants. Ainsi, nous nous référons à la définition de Marcel Merle : « le système international [est] l'ensemble des relations entre les principaux acteurs qui sont les Etats, les organisations internationales et les forces transnationales. En conséquence, l'environnement sera constitué par l'ensemble des facteurs (naturels, économiques, technologiques, démographiques, idéologiques) dont la combinaison influe sur la structure et sur le fonctionnement du système ».⁽⁵⁾

A partir de cette conception de la société internationale, la fonction et l'inégalité des acteurs nous amènent au coeur de notre problématique. Quelles sont les modalités d'insertion de la Mauritanie dans le système international et dans le sous-système régional ? Comment subit-elle les influences de ces environnements et quel rôle prétend-t-elle y jouer ?

(5) MERLE (Marcel) Sociologie des relations internationales. Paris : Dalloz, 1976.-p.146

Son statut de pays charnière entre l’Afrique du Nord et l’Afrique noire reste-t-il toujours pertinent ? Quels sont les différents acteurs intervenant dans la détermination de la politique étrangère ?

Pour répondre à ces interrogations et en considérant les liens traditionnels historiques entre la France et ses anciennes colonies, et les comportements des acteurs internes dominants, nous avons fait le choix de porter notre analyse de la politique étrangère mauritanienne sur ses deux orientations qui s’avèrent décisives dans ses rapports avec « le dehors ». Par conséquent cette étude cernerá, d’un côté les relations complexes et inévitables entre la France et la Mauritanie, et de l’autre, les liens de cette dernière avec l’ensemble du monde arabe. Dans cette perspective, l’accent sera mis sur les mécanismes décisionnels qui ont, à certains égards, façonné les relations extérieures de la Mauritanie.

D’un point de vue méthodologique, nous privilégions l’approche interdisciplinaire et globale parce que nous estimons que l’élaboration de la politique étrangère est un processus totalisant où les variables forment un tout interactionnel et dynamique. La connaissance des structures sociétales internes et externes, ainsi que la compréhension du lien entre le comportement international et le comportement interne font appel à plusieurs domaines (politique, économique, sociologique, anthropologique, etc.).

Par ailleurs, dans le cadre de l’évolution des relations internationales, cette étude évoquera les changements intervenus dans le système mondial et leurs conséquences politiques au niveau des Etats africains. A cet effet, nous nous inspirons dans notre démonstration des travaux de Zaki Laïdi,⁽⁶⁾ concernant le concept de « l’ordre mondial relâché » axé sur la modification des règles du jeu, provenant de l’effondrement du système bipolaire, et

(6) L’ORDRE MONDIAL RELÂCHE : SENS ET PUISSANCE APRES LA GUERRE FROIDE / sous la Dir. de Zaki Laïdi, 2ème ed. Paris : Presse de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1993.-263p.

l'extension de la démocratie et du libéralisme comme modèles de valeurs universelles, exportables clés en main. Aussi, nous utiliserons le terme de « déclassé » au sujet de l'Afrique pour bien montrer, qu'en raison de ses problèmes socio-économiques endémiques, elle n'attire plus les investisseurs occidentaux qui s'orientent maintenant vers d'autres horizons, notamment les pays de l'Est.

Après cette délimitation de notre sujet, nous exposerons son cheminement. Trois grandes parties se dessinent : en premier lieu, nous analysons l'émergence de l'Etat post-colonial et ses liens avec l'ancienne métropole. De quelle manière et par quels moyens la France pérennise-t-elle sa domination néo-coloniale en Afrique de façon générale et en Mauritanie en particulier ?

On dégagera ainsi les tendances qui ont marqué les rapports de coopération franco-mauritaniens dans le prolongement du système colonial (Chapitre I). Ensuite, les contraintes résultant d'un tel cadre pousseront les dirigeants mauritaniens à s'engager dans un processus d'émancipation par rapport à la puissance tutélaire et paternaliste. Ainsi, la révision des accords signés avec la France et les nationalisations seront les symboles de la remise en cause d'un modèle de coopération obsolète. Cette action radicale de la Mauritanie pour une meilleure réadaptation de ces liens peut-être interprétée comme un signal de l'effritement du complexe franco-africain. Mais, elle ne semble pas changer profondément les rapports de clientèle et l'influence française dans le pays même si on a pu constater une période de relâchement de courte durée (Chapitre II)

En second lieu, il est question de l'insertion de la Mauritanie dans le Maghreb. A ce propos, nous abordons les revendications territoriales (prétentions marocaines sur le pays, crise du Sahara occidental) qui constituent de sérieux obstacles pour la concrétisation de l'intégration régionale. De plus,

le renforcement des relations avec les Etats de la région alimente la tension entre Arabo-berbères et Négro-africains qui se disputent le pouvoir. Comment la Mauritanie parviendra-t-elle à mener une politique étrangère conformément aux exigences de ses réalités socio-économiques ? (Chapitre I).

En outre, les besoins de ressources financières et la recherche de soutiens l'ont incité à tisser des relations avec le Proche et Moyen-Orient, d'où sont importées les idéologies spécifiques du monde arabe (arabisme et islamisme). A ce niveau, notre regard portera non seulement sur l'accentuation de l'influence arabe dans le pays, mais plus particulièrement sur l'hégémonie⁽⁷⁾ irakienne depuis la fin de la guerre contre l'Iran (Chapitre II).

En dernier lieu, nous essayons d'éclairer le processus décisionnel de la politique étrangère mauritanienne. Pour cela, il convient de focaliser la réflexion sur les caractéristiques de l'Etat et l'évolution politique afin de déceler les principaux organes de décision de l'appareil bureaucratique tant sous le régime civil que militaire. Cette démarche permet de ressortir les positions des acteurs et leur rôle dans l'élaboration de la politique extérieure de l'Etat (Chapitre I).

D'autre part, en raison de la complexité du champ socio-politique et du comportement des élites dotées de ressources politiques, nous tenterons de faire émerger les mécanismes d'ordre tribal ou régional qui interviennent pour peser sur l'orientation de la politique étrangère, en fonction des intérêts de la catégorie dirigeante. L'hétérogénéité des acteurs et les enjeux provoqués par la libéralisation politique contribuent à la fragmentation du processus décisionnel (Chapitre II).

(7) On entend par ce terme l'ensemble des moyens non coercitifs déployés par l'Irak pour rendre sa domination légitime, voire imposer sa vision du monde à la Mauritanie.

La compréhension de la politique étrangère de la Mauritanie ne se réalisera qu'à travers sa position entre le tropisme français et le tropisme arabe au regard des modifications au sein du système international, où le déclassement de l'Afrique est prononcé, mais aussi par rapport à la stratégie des acteurs attachés à ces deux références.

PREMIERE PARTIE :
LE TROPISME FRANCAIS
OU
LE CONSENSUS
NEO-COLONIAL

Les rapports entre la France et la Mauritanie remontent au XVIIème siècle pendant la période de rivalités entre les puissances occidentales (Hollandais, Portugais, Anglais et Français) pour le monopole des comptoirs et du commerce de la gomme, principale richesse du pays à l'époque. La présence française devient effective et se renforce par la colonisation, dont le début peut être situé au 27 décembre 1899, date à laquelle les autorités françaises décident la création de la "Mauritanie occidentale" sur la base d'un rapport de Xavier Coppolani, futur commissaire du gouvernement général en 1902. Cet espace, grand comme deux fois la France, s'étend des rives du Sénégal aux confins du Maroc et de l'Algérie. La Mauritanie sera transformée en territoire civil en 1904 et rattachée aux autres colonies de l'A.O.F. (Afrique occidentale française), en 1920.⁽⁸⁾

La politique d'alliance des tribus maraboutiques, notamment de la famille Ahel Cheikh Sidya (famille Sidya), avec le colonisateur a profondément modifié les rapports de forces au sein de la société maure traditionnelle, dominée par des "associés-rivaux", guerriers et marabouts. A cet égard, il convient de rappeler que la guerre de « Charr-Bouba » (1644-1674) se termine par le triomphe des premiers sur les seconds, qui durent renoncer aux armes. Cependant si les guerriers accaparèrent la force militaire et politique, et fondèrent des émirats, "ils abandonnèrent aux marabouts la puissance la plus redoutable : la direction des consciences et la force des idées. Chefs de confréries religieuses, les "zaouia" (tribus maraboutiques) reconquirent la primauté spirituelle, en même temps qu'ils reconstituaient leur fortune par le commerce et les dons qui leur étaient faits".⁽⁹⁾

(8) CHASSEY (Francis de) Mauritanie 1900-1975. Paris : L'Harmattan, 1984.-492p.

(9) DESIRE-VUILLEMIN (Geneviève) Contribution à l'histoire de la Mauritanie. Paris : Ed. Clair Afrique, 1962.-412p..

Pour bouleverser cette situation et asseoir son emprise, la France s'appuie sur les tribus maraboutiques et tributaires,⁽¹⁰⁾ pacifiques, contre l'attitude belliqueuse des tribus guerrières. Il s'agit de renforcer les faibles pour inhiber les forts. De plus, comme le souligne d'ailleurs Philippe Marchesin, "les marabouts représentent les seules forces d'union en Mauritanie à travers le canal des confréries alors que les guerriers s'entre-déchirent dans des querelles intestines".⁽¹¹⁾ En fait, l'objectif du pouvoir colonial était de consolider sa présence sur ce territoire sans se soucier de son développement.

Selon Paul Balta, "la France a procédé à une "colonisation au rabais", comme l'Espagne au Sahara occidental : elle n'a guère formé les structures indispensables, susceptibles de préparer les transformations politiques, économiques et sociales".⁽¹²⁾

Deux clichés de l'époque l'illustrent bien : "l'administration du vide" et la "politique du verre de thé" auxquels, toujours dans cette rhétorique, le président Moktar Ould Daddah ajoutera : "la Mauritanie coloniale est le parent pauvre de l'A.O.F."⁽¹³⁾ Il est vrai que jusqu'à la fin de la seconde guerre mondiale, ce "territoire de sable et de rocaille", dépourvu de villes, de routes et presque d'habitants"⁽¹⁴⁾, ne suscitait aucun intérêt.

Il deviendra source de convoitise à partir du moment où l'on y découvre des mines de cuivre et surtout d'importants gisements de fer dans le nord. Les prétentions marocaines sur la Mauritanie, formulées en 1956 par le nationaliste Allal El Fassi dans le cadre du « Grand Maroc », favorisent l'émergence d'une

(10) Les tributaires rassemblent sous ce nom des tribus (laghama, aznaga, etc.) et constituent un élément de la structure hiérarchique de la société traditionnelle arabo-berbère. Ils paient des tributs aux deux grandes catégories (guerriers et marabouts) auxquelles ils sont soumis et qui occupent le sommet de la pyramide sociale. Cette dépendance leur interdit de porter des armes, d'accéder à la culture maraboutique, mais leur donne un rang supérieur à celui des castes (forgerons et griots) et des haratines (affranchis) ou esclaves

(11) MARCHESIN (Philippe) Tribus, ethnies et pouvoir en Mauritanie. Paris : Karthala, 1992.-434p.

(12) BALTA (Paul) Le Grand Maghreb : des indépendances à l'an 2000. Paris : La Découverte, 1990.-326p.

(13) Le Monde, 06.07.1980

(14) DU PUIGAUDEAU (Odette) Pieds nus à travers la Mauritanie. Paris : Plon, 1936.-286p.

conscience collective nationale qui va à l'encontre de l'intégration dans l'empire chérifien. Même si ce sentiment n'est pas complètement unanime, il est majoritaire et se renforce au fur et à mesure de la mise en place des institutions étatiques découlant de la loi-cadre.⁽¹⁵⁾ Pour garantir la sécurité de la Mauritanie, la France, en accord avec l'armée espagnole, a organisé, le 10 février 1958, "l'opération Ecouvillon" pour mettre fin aux incursions des « bandes armées » venues du Maroc. Malgré cette protection, les dirigeants s'opposent à la décision française de créer, aux termes de la loi du 10 janvier 1957, l'organisation commune des régions sahariennes (O CRS).⁽¹⁶⁾

Par crainte de "politisation", la Mauritanie a toujours fait montre d'une grande réserve à l'égard de toute "fédération primaire" aussi bien au Nord qu'au Sud. Elle prétend ainsi garder sa spécificité de "trait-d'union" entre l'Afrique noire et le monde arabe. Votant contre le projet de loi, le seul député mauritanien à l'Assemblée nationale française, Sidi Moktar N'Diaye, déclarait : "la Mauritanie est intéressée au succès de l'entreprise, mais elle souhaite que l'organisation prévue demeure strictement économique. Elle entend conserver son statut politique actuel de territoire d'outre-mer de la République française et rester au sein de l'A.O.F."⁽¹⁷⁾

La France a parrainé son émancipation sur la scène internationale, notamment son admission à l'ONU (Organisation des Nations Unies) en 1961, avec l'appui des pays francophones dits "groupe de Brazzaville" ⁽¹⁸⁾. Par la

(15) La loi cadre votée en juin 1956 à l'initiative du ministre de la France d'outre-mer, Gaston Defferre, institue dans chaque territoire un conseil de gouvernement, dont le président est de droit le chef du territoire (gouverneur) et le vice-président une personnalité autochtone élue par l'Assemblée territoriale.

(16) Conçue d'abord comme une institution économique pour la mise en valeur des richesses du sous-sol saharien, l'O CRS a vite dévié vers un embryon de communauté politico-militaire, à laquelle on voudrait intégrer la Mauritanie.

(17) Le Monde, 15 mars 1958, p.3

(18) Le groupe des "modérés" de Brazzaville est formé à l'ONU, en 1960, par les Etats issus de la Communauté gaulliste, étroitement liés à Paris (Haute-Volta (Burkina-Faso), Niger, Tchad, République Centrafricaine, Gabon, Dahomey (Bénin), Côte d'Ivoire, Congo, Sénégal, Madagascar, Cameroun et la Mauritanie depuis 1961).

MIFERMA (Mines de fer de Mauritanie), elle a, sans doute, permis à la Mauritanie d'être un des premiers pays africains à avoir pu constituer un vaste complexe économique sur son sol. Si les accords et traités de coopération, « réciproque et calculée », du 19 juin 1961 confirment la soumission à l'égard de l'ancienne métropole, ils contribuent, dans ce contexte post-colonial, à assurer la souveraineté nationale de ce jeune Etat.

Dans le domaine économique et financier les relations de la Mauritanie avec l'ancienne puissance coloniale découlent de la logique du "pacte colonial". Parmi les prérogatives, ce système imposait aux colonies de développer des productions de matières premières à destination de la métropole, et de s'approvisionner auprès de cette dernière. En réalité, ces territoires étaient considérés comme des marchés réservés exclusivement au profit de la France et se trouvaient ainsi placés en situation de dépendance. De ce point de vue, André Neurisse parle précisément de "mécanisme économique d'asservissement".⁽¹⁹⁾ "L'indépendance sous le drapeau" semble être formelle d'autant que "les liens que la France entretient au sein de la zone franc avec les Etats africains et malgache, qu'ils soient monétaires ou commerciaux, sont directement issus de la situation antérieure. Si leur nature juridique s'est profondément modifiée en devenant contractuelle, leurs mécanismes demeurent pratiquement identiques".⁽²⁰⁾

La constitution de 1946, créant "l'Union française" avec les territoires d'outre-mer, a permis l'émancipation politique de la Mauritanie qui est restée en marge des mouvements observés en Afrique de l'Ouest. Pour Alioune Traoré, cette situation s'explique par "l'absence de semi-prolétariats urbains devant constituer un embryon de syndicat dont le rôle est essentiel dans la mise

(19) NEURISSE (André) *Le franc-CFA*. Paris : LGDJ, 1987, 269p.

(20) *La coopération entre la France et l'Afrique noire d'expression française et Madagascar*.
In : Notes et études documentaires, N°3330, 25 octobre 1966, pp.12-16.

en oeuvre des partis politiques".⁽²¹⁾ Le "Bilad Chinguetti"⁽²²⁾ sera représenté à l'Assemblée constituante par des Sénégalais comme Lamine Gueye et Léopold Sédar Senghor jusqu'à l'élection de son premier député, un candidat de la SFIO (Section française de l'Internationale ouvrière), Horma Ould Babana, qui l'emporte devant celui de l'administration coloniale, Yvon Razac. Ce dernier était d'ailleurs à la tête d'un "bloc historique" appelé le "Consortium", qui faisait de la Mauritanie sa "chasse gardée". Il regroupait le secrétaire général du gouvernement, M.Poulet, la famille maraboutique de Boutilimit et des représentants de la société Lacombe, détentrice du monopole des transports sur tout le territoire.

Ould Babana était conforté dans cette victoire par l'indifférence des "grands chefs de tentes" ⁽²³⁾ . Ces derniers ne commencèrent à s'intéresser à la "chose politique" que lorsque le nouvel élu tenta de leur imposer une idéologie socialiste jugée peu compatible avec leurs pratiques ancestrales. Les élections législatives de 1951 et 1956 illustrent alors, à tous les égards, les contradictions d'une société segmentaire, secouée par des rivalités d'ordre tribal. Ainsi, un autre interprète, métis wolof-maure, Sidi Moktar N'Diaye de l'Union progressiste mauritanienne (UPM), lui succède comme député à l'Assemblée nationale française. Il proposera, en mai 1957, Moktar Ould Daddah au poste de vice-président du Conseil du gouvernement en vertu de la loi cadre-Defferre.

(21) TRAORE (Alioune) La Mauritanie de 1900 à 1961 In : L'Afrique occidentale au temps des Français/sous la dir.de Catherine Coquery-Vidrovitch. Paris : La Découverte, 1992, 460p.

(22) « Bilad Chinguetti » signifie, en arabe, pays de Chinguetti, nom de la ville située au nord du pays et classée par L'UNESCO comme patrimoine de l'humanité. Elle est un centre culturel et religieux, et considérée comme 7ème lieu saint de l'islam. Elle donnera son nom au pays avant l'indépendance.

(23) La tente a une signification symbolique, sa dimension est proportionnelle à la place que l'on occupe dans la hiérarchie sociale et le rang de la tribu (guerriers et marabouts). Dans les campements, le chef et sa famille détiennent la plus grande tente, signe distinctif d'honorabilité et d'hégémonie. Etre issu "d'une famille de grande tente", exprimé en Hassanya (langue des Arabo-berbères) "bou khaima kbir", traduit en effet l'appartenance à une aristocratie nobiliaire et influente, dont la "plus-value" politique et sociale est importante.

Comme le note Robert Baduel, des circonstances imprévisibles vont en effet le propulser au premier rang de la vie politique mauritanienne : d'abord l'élargissement de ses fonctions dans les institutions coloniales, quand le président Charles de Gaulle décide subrepticement de transférer la présidence du droit des conseils de gouvernement des administrateurs coloniaux aux vice-présidences autochtones, ensuite l'appartenance de ce jeune avocat, formé à l'école coloniale, à la tribu de Cheikh Sidya. Aussi ne demeure-t-il pas un interlocuteur privilégié au moment où les élites sont rares ? ⁽²⁴⁾ La constitution de la cinquième République introduit de profonds changements. Elle substitue la "Communauté" à "l'Union française" et lui attribue des compétences sur la politique étrangère, la monnaie, la politique économique et financière ainsi que les matières premières stratégiques. Etant hostile à tout "supergouvernement" et "superparlement", Moktar Ould Daddah choisit le statut d'Etat membre de la communauté franco-africaine qu'il considère comme un "rempart" et un "tremplin", contre différentes menaces. Du coup, les liens étroits créés par cette institution représentent un gage de stabilité et de survie dans la mesure où "la France et la communauté, conscientes des impératifs géographiques, historiques et ethniques de la Mauritanie, l'aideront sans réserve à préparer cette indépendance qui lui permettra d'affirmer sa personnalité et de devenir le pont entre l'Afrique méditerranéenne et l'Afrique noire".⁽²⁵⁾

Pour amorcer son autonomie, sa capitale sera transférée de Saint-Louis du Sénégal à Nouakchott. Elle est inaugurée par le Général de Gaulle en 1959, avant le transfert des compétences en octobre et la proclamation de l'indépendance le 28 novembre 1960.

(24) BADUEL (Pierre-Robert) Mauritanie 1900-1945 ou l'Etat face à la nation. In : Revue du monde musulman et de la Méditerranée, N°54, 1989/4, pp.11-51

(25) Le Monde, 3 octobre 1958, p.3

Le souci des nouveaux dirigeants est alors la construction d'un Etat moderne sur le modèle occidental. Mais pour cela, ils sont confrontés à plusieurs difficultés. D'une part, une grande partie de la "classe" dirigeante est constituée de chefs féodaux traditionnels : le colonisateur a en effet maintenu leurs privilèges et en a fait des fonctionnaires subalternes ; ceux-ci n'envisagent nullement de renoncer à leurs avantages, encore moins de changer de mentalité, surtout face à un président de tribu inférieure au niveau de la hiérarchie sociale. D'autre part, du fait des vicissitudes historiques, ce territoire rassemble deux communautés, l'une maure et l'autre négro-africaine culturellement distinctes et dont les intérêts sont divergents, bien que l'islam soit considéré comme ciment unitaire.

Le canevas de la politique de Ould Daddah s'articule autour du parti du peuple mauritanien (PPM), parti unique fondé en décembre 1961, dans lequel il joue habilement sur les divisions tribales, ethniques, afin de conserver le pouvoir et le consolider. Mais dès les premières années d'exercice, l'incapacité du régime à trouver un "modus-vivendi" acceptable pour atténuer les relations conflictuelles entre partisans de l'arabité et adeptes de la francophonie, débouche sur une grave crise. Nonobstant les tentatives d'occultation par le "père de la nation, elle apparaîtra d'une façon violente et cyclique en 1966, 1979 et 1989. Or, les relations franco-mauritaniennes n'en sont pas profondément affectées même si le "pays des droits de l'Homme" ne modère pas ses observations sur la gestion de la crise. Toujours est-il que les autorités mauritaniennes s'appuient sur l'aide de la France pour assurer le développement de leur pays au travers des accords de 1961 et qui seront déclarés caducs en décembre 1972. Il s'agit en fait d'un consensus ou "compromis néo-colonial" par lequel "la puissance tutélaire transmet les attributs et privilèges du pouvoir d'Etat et garantit ce pouvoir par un soutien

technique, financier et militaire".⁽²⁶⁾ En échange, le gouvernement de Nouakchott, comme ceux des autres Etats de l'Afrique, accepte généreusement de se déposséder de son privilège économique et monétaire pour se fondre dans le moule élaboré par l'ancienne métropole. L'implantation de la MIFERMA, symbole du capitalisme européen, en particulier français, ne s'inspire-t-elle pas de l'idéologie du "pacte colonial" même si elle impulse une dose de modernité à une économie de subsistance ou de rente ? Il convient de souligner "qu'à une époque où tout restait à construire tant politiquement qu'économiquement, ces Etats ne pouvaient refuser le prolongement de "ce pacte" ".⁽²⁷⁾ Ainsi, par les liens établis dans le cadre du "pré carré", la France a tenu la Mauritanie sur les fonts baptismaux pour lui permettre d'entrer dans le concert des nations et dans les structures de concertation franco-africaines ; le constat se confirme dans les propos de Ould Daddah : "renoncer à l'amitié de la France, ce serait revenir en arrière, ce serait abandonner toute idée d'évolution, toute idée d'une grande Mauritanie riche et prospère".⁽²⁸⁾

Mais au cours de la décennie soixante-dix, on assiste à un bouleversement sans précédent dans les relations franco-mauritaniennes. Les autorités de Nouakchott demandent spontanément la mise à jour des accords qui sous-tendent la dépendance à l'égard de l'ancienne métropole. Cela n'est-il pas le prélude des mutations dans ce tropisme français ? En tout état de cause, cette requête semble avoir une double signification : celle d'une réorientation de la politique étrangère mauritanienne dont les acteurs sont bousculés par des forces internes et des pressions externes, et d'autre part celle d'un malaise symptomatique dans la coopération franco-africaine. Quels sont les

(26) Le Monde diplomatique, janvier 1975, p.44

(27) PRIGENT (Maryse) Les sommets franco-africains, 1973-1992. Mémoire de Maîtrise d'histoire. Rennes : Université de Rennes 2, 1993, 126p.

(28) Discours prononcé par Moktar Ould Daddah, vice-président du conseil de gouvernement de la Mauritanie à Atar (nord du pays), le 1er juillet 1957. 5p. Archives du Ministère des Affaires étrangères (RIM).

instruments dont dispose la France pour maintenir la Mauritanie dans sa mouvance ? Comment cette dernière, soutenue par des nouveaux partenaires arabes, parviendra-t-elle à son objectif d'autonomisation vis-à-vis de l'ancien colonisateur et quelles sont les limites de cette vocation ?

CHAPITRE I. LES MECANISMES D'INTEGRATION

Au lendemain de son accession à la souveraineté nationale, la Mauritanie, à l'instar des autres Etats africains et malgache, décide de préserver avec l'ancienne métropole des liens étroits et privilégiés tant sur le plan politique, que monétaire et culturel. Cette volonté politique s'affirme par la signature de la convention du 12 mai 1962 entre la France et les pays membres de l'Union monétaire ouest-africaine (UMOA).⁽²⁹⁾ Celle-ci traduit le souci de construire un ensemble cohérent dans un contexte d'indépendance fragilisée par la "balkanisation politique" et les luttes d'influences idéologiques. Que recouvre le concept d'intégration ?

En tant que processus économique, l'intégration désigne une multitude de mesures dont la finalité est de réaliser un espace unifié en supprimant les barrières douanières, les différences de fiscalités et en créant une monnaie unique. Pour J.T. Pouemi, "tout arrangement intermédiaire par lequel les effets de la monnaie totalement indépendante sont amoindris, et par conséquent, ceux d'une monnaie commune approchés, est une intégration".⁽³⁰⁾ Au sens politique, elle vise "à faire accepter à des groupes ou à des Etats, des institutions, un pouvoir, une façon d'agir, de sentir et de voir d'un groupe plus vaste ou d'une société dominante..., pour un Etat-Nation qui veut établir une

(29) L'UMOA regroupait la Côte d'Ivoire, le Dahomey (Bénin), la Haute-Volta (Burkina-Faso), le Mali, le Niger, le Sénégal, la Mauritanie. Le Togo en devient membre en 1963. Le traité est entré en vigueur le 1er novembre 1962 ; dans l'intervalle, le Mali choisit de ne pas le ratifier et de créer sa propre monnaie. Mais après une dévaluation de 50% en 1967, il réintègre l'UMOA en 1984. La Mauritanie quitte la zone-franc en juillet 1973.

(30) POUEMI (J.T.) Monnaie, servitude et liberté : la répression monétaire de l'Afrique. Paris: JA, 1980.- 284p.

cohérence de ses diverses composantes ethniques, sociales, l'intégration est indispensable pour éviter révoltes et conflits".⁽³¹⁾

A la lumière de ces définitions, on peut identifier dans le cadre des rapports franco-africains, deux mécanismes d'intégration : la langue française et la zone franc, pour lesquelles les différents accords de coopération ont favorisé le développement.

En premier lieu, le français, considéré après l'indépendance à la fois comme langue "d'aliénation culturelle" et "d'émancipation politique", a longtemps conservé son statut de langue officielle dans la mesure où il favorise la communication avec le monde extérieur. Il sert également de pont et d'équilibre entre les communautés arabo-berbères et négro-africaines dont les langues nationales ne sont pas encore reconnues par l'Etat mauritanien (elles ne le seront qu'à partir de 1979).

Dans le même temps, le "rayonnement de la langue française constitue un objectif important de la politique française puisqu'il permet à la fois de combattre le développement de l'anglais et de perpétuer la présence politique de la France".⁽³²⁾ En ce sens, la francophonie reste l'expression d'un rapprochement culturel entre le "décolonisateur commun" et ses anciennes colonies .

Le président Mokhtar Ould Daddah a préféré se joindre aux regroupements interafricains tels que l'Union africaine et malgache (UAM, créée à Yaoundé en mars 1961) par un pacte d'assistance militaire, l'Union africaine et malgache de coopération économique (UAMCE) qu'il préside en 1964, et l'Organisation commune africaine et malgache (OCAM, créée en 1965 à Nouakchott), dont les douze membres du "groupe de Brazzaville" se

(31) BREMOND (J.) et GELEDON (A.) Dictionnaire économique et social. Paris : Hatier, 1981.-391p.

(32) CADENAT (P.) La France et le tiers-monde : vingt ans de coopération bilatérale. In : Notes et études documentaires, N°4701-4702, 14 janvier 1983, 204p.

donnent comme objectif de "coordonner leurs positions pour adopter une attitude commune sur tous les problèmes internationaux et en particulier sur les problèmes africains".⁽³³⁾ D'une manière générale, ces décisions des douze ne s'écartaient guère de celles de la France, qui, au demeurant, encouragea leur initiative. Selon Michel Debré, ministre des finances à cette époque, "l'élan qui porte les Etats africains à se rapprocher du "colonisateur" ne correspond sans doute pas seulement à des impératifs politiques ou à des intérêts économiques, mais aussi à un besoin plus ou moins conscient de redonner un nom, une forme, un cadre aux liens historiques, culturels, linguistiques qui se sont noués entre l'ancienne métropole et les pays qui demeurent dans sa mouvance".⁽³⁴⁾

En second lieu, la Mauritanie n'avait pas la capacité de faire face, dès le début, aux dépenses nées de l'indépendance ; aussi a-t-elle souhaité resserrer ses liens historiques, économiques et culturels avec la France pour bénéficier de son aide et de sa garantie, indispensables, en adhérant à la zone franc. Cette dernière apparaît en 1939 et représente un prolongement des arrangements économiques et financiers au sein desquels la France administrait ses colonies. Elle établit dans cette optique une série de décrets pour consolider ses rapports commerciaux avec son empire en organisant une zone territorialement délimitée et soumise à une législation commune du contrôle des changes. Le "franc des colonies françaises d'Afrique" (CFA) voit le jour en 1945 et maintient par rapport au franc français une parité fixe qui n'avait jamais été modifiée depuis 1948. Il a fallu attendre le 12 janvier 1994 pour que des changements interviennent. Par ailleurs, avec l'évolution politique des pays africains, le sigle CFA change de signification et devient "communauté financière africaine" pour les membres de l'UMOA et depuis 1972

(33) HYPOLYTE (Mirlande) Le groupe de Brazzaville aux Nations Unies. Thèse pour le doctorat de recherche (mention "Etudes politiques"). Paris : Faculté de Lettres et Sciences humaines, 1968.-403p.

(34) Le Monde diplomatique, août 1966, p.4.

"coopération financière en Afrique centrale" pour les six pays de cette région⁽³⁵⁾. Les instituts d'émission de l'Afrique occidentale et de l'Afrique équatoriale (A.E.F.) se transforment alors, en 1959, en Banque centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest et du Centre : BCEAO et BEAC.

Selon Bernard Vinay, "cette aire monétaire est avant tout un regroupement de coopération où le concours de la France, par le canal de sa garantie aux monnaies de ses partenaires, est destiné à favoriser le développement et l'épanouissement des économies à l'abri d'à-coups monétaires éventuels".⁽³⁶⁾ Cependant, la zone franc n'était pas seulement un instrument d'intégration des pays d'Afrique et de l'économie française, elle constituait aussi et surtout une zone de protection qui permit à l'ancienne puissance coloniale de rétablir une situation économique gravement compromise par la guerre. En même temps qu'elle contribuait puissamment au renforcement des relations commerciales de la métropole avec ses colonies, elle permettait d'amorcer leur mise en valeur. Si la conception économique de cet espace s'est progressivement affaiblie au profit d'une vision purement monétaire en raison des modifications des rapports franco-africains, "elle apparaît comme destinée à maintenir le statu-quo social en assurant le fonctionnement néo-colonial du système".⁽³⁷⁾ Certes, l'appartenance à la zone franc, symbole de confiance et de stabilité, constitue la contrepartie de la garantie de convertibilité illimitée accordée par la France aux monnaies africaines par le biais de la convention de compte d'opérations. Mais, elle implique aussi d'une façon concomitante "l'application par les Etats africains des règles qui limitent considérablement, non seulement leurs moyens d'action

(35) Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, République Centrafricaine (1985) et Tchad.

(36) VINAY (B.) Zone franc et coopération monétaire. Paris : Ministère de la coopération et du développement, 1988.-463p.

(37) RAFFINOT (M.) Gestion étatique de la monnaie, parités fixes et dépendance : le cas de la zone franc. In: Revue Tiers-monde, tome XXIII, N°91, juillet-septembre 1992, pp.549-567.

en matière de crédit, mais aussi les empêchent d'organiser leur économie en fonction de leurs seuls besoins et de se doter des structures qui leur permettraient, en particulier de se protéger contre les conséquences des fluctuations et des déséquilibres survenant à l'intérieur".⁽³⁸⁾

Malgré les avantages qu'il apporte, ce système est profondément marqué par une forme de tutelle coloniale qui prive les Etats africains du plein exercice de leur souveraineté en matière monétaire. Le Général Gnassingbé Eyadéma du Togo a été le premier à jeter le pavé dans la mare en novembre 1972, lors de la visite de Pompidou à Lomé, exigeant une réévaluation du franc CFA qui équivaldrait à une réadaptation des traités de coopération. La réponse du président Georges Pompidou ne s'est pas fait attendre : "c'est que l'indépendance, c'est que la souveraineté que peuvent réclamer les autres a ses limites dans la garantie qu'on donne à cet effet, car, à la suite de vos paroles, il est évident que le franc s'effondrerait demain, s'il n'avait pas la garantie de l'Etat français".⁽³⁹⁾

En dépit de ces menaces et à la différence des autres pays, la Mauritanie remet en cause son appartenance à la zone franc et à l'UMOA en 1973, en demandant expressément la révision de ses accords de coopération avec la France, tout spécialement dans le domaine monétaire, ceci dans l'esprit d'une recherche "d'indépendance économique et financière" et d'une "maîtrise de sa politique de crédits". Du même coup, elle devient un "pays étranger" pour l'adoption de la réglementation des changes de la zone franc, ce qui ne manquera pas de troubler les relations traditionnelles avec le Sénégal. Toujours est-il que le désir de distendre ces liens s'explique par les facteurs politiques qui ont engendré son repositionnement entre le monde arabe et le monde noir plutôt que par des divergences d'ordre économique. Cette tendance n'est-elle

(38) DIARRA (M.) Zone franc et coopération. In : Le Monde, 28 novembre 1972, pp.17-18.

(39) Le Monde, 15 novembre 1973, p.5.

pas déjà énonciative de la fin de la politique de "trait d'union" entre ces deux mondes ?

Il n'en demeure pas moins que la Mauritanie entre dans un "espace cardinal"⁽⁴⁰⁾ mais ne s'y intègre pas complètement pour les diverses raisons que nous avons soulignées. De cela découle la persistance de la verticalité et du primat des relations avec l'ancienne puissance coloniale, en dépit de la crise passagère. Ainsi l'on retrouve le clientélisme inhérent aux rapports entre la France et les Etats africains, qui constitue l'un des facteurs explicatifs de la zone franc. Naturellement, le besoin de soutien diplomatique et militaire, au moment crucial de l'indépendance et face aux menaces internes et externes, correspond, pour la France, puissance moyenne, à la nécessité de disposer et de renforcer son poids par sa présence militaire, mais aussi de bénéficier de l'appui de ces pays dans les négociations internationales. En effet, l'affirmation des liens économiques, financiers et culturels dans le processus de reproduction de "l'Etat postcolonial" ne corrobore-t-elle pas l'hégémonie de l'ancienne métropole ?

(40) La symbolique des quatre points cardinaux a été reprise par un groupe de chercheurs sur les problèmes internationaux dans le cadre des travaux du Centre d'études et de recherches internationales (CERI), pour relancer une piste de réflexion qui aspire à s'émanciper des cloisonnements classiques : Est-Ouest et Nord-Sud. La problématique des relations cardinales s'appuie sur une analyse politique de l'articulation entre les rapports de force internationaux en partie déterminés par le système interétatique et les dynamiques propres des sociétés « du Sud ». Voir : Les relations cardinales, polarisation internationale et changements politiques dans les sociétés du tiers-monde. In : Revue française de science politique, vol.36, N°6, décembre 1986.

SECTION 1. L'attachement à la zone franc

La longue fidélité des Etats africains à la zone franc a sans doute été entretenue par l'intention de ne pas bouleverser les habitudes solidement ancrées. Ces pays tiennent également à ne pas tomber dans l'expérience malheureuse de la Guinée et du Mali. Leur tentative pour un plus grand contrôle de leurs réserves et des mouvements de capitaux entre eux et la France, en créant leurs propres instituts d'émission pour une politique monétaire nationale, n'a pas abouti. Ce constat finit par redonner au CFA une certaine crédibilité de monnaie forte et stable. De plus, la zone dispense les pays africains francophones des "affres d'une contraction drastique des importations, des contrôles de change, des corrections à brèves échéances, des déséquilibres. Le franc CFA devient instrument de développement..."⁽⁴¹⁾

Les membres de cet espace monétaire sont conscients de la paralysie interne de la gestion monétaire engendrée par les clauses de sauvegarde de la zone, mais par calcul ou contrainte, ils sont restés prisonniers d'une conception politique qui les a guidés depuis les années postérieures à l'indépendance. Pour les pays appartenant à la zone, la revendication d'une mutation plus nette du système les obligerait à une remise en cause des accords de coopération, qui offrent des compensations appréciables de nature diverse, en particulier sur le plan militaire et financier. La pratique de la chasse gardée se poursuit par des investissements de capitaux dans certains secteurs et par des aides multiples. Pour cela, l'Etat français se dote de deux instruments : le FIDES (Fonds d'Investissement pour le Développement Economique et Social des territoires d'Outre-mer, créé en 1946) qui deviendra en 1959 FAC (Fonds d'Aide et de

(41) VALLEE (Olivier) Le prix de l'argent CFA, heurs et malheurs de la zone franc. Paris : Karthala, 1989.- 266p.

Coopération), et la CCFOM (Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer) qui prendra le nom de CCCE (Caisse Centrale de Coopération Economique) puis de CFD (Caisse Française de Développement, 1992). Dans ces conditions, la Mauritanie peut compter sur les subventions d'équilibre budgétaire que lui verse, d'une manière constante, le gouvernement français à concurrence de 37% en 1960, 43% en 1961 et 63% en 1962. Elle y renonce au milieu de l'année 1963, "voulant ainsi concilier la notion d'indépendance politique, avec celle de l'autonomie budgétaire. Désormais, elle va assurer, seule, l'ensemble des charges découlant de la souveraineté".⁽⁴²⁾ Cette renonciation est favorisée par des recettes fiscales émanant de l'exploitation du minerai de fer. L'appartenance à la zone franc contribue au renforcement des relations de sujétion de la Mauritanie avec l'ex-métropole sur deux plans : d'une part, ses réserves de devises sont gérées par le Trésor français et d'autre part, c'est à Paris que s'établit l'équilibre de sa balance de paiement puisque plus de 80% de ses exportations sont constituées de minerai de fer de la MIFERMA, dominée par des capitaux français, rendant ainsi incontournable le marché français. Dès lors, le budget s'équilibre d'autant plus qu'il n'est pas "structurellement grevé par une fonction publique aux moeurs patriarcales".⁽⁴³⁾ Au dire d'Olivier Vallée, la zone franc apparaît aussi comme une ressource politique dans la mesure où elle "permet aux dirigeants des pays membres d'obtenir à la fois une meilleure adhésion des couches populaires à leur pouvoir et à leurs objectifs, et à la stabilité de leurs régimes".⁽⁴⁴⁾ Il est vrai que les déconvenues des Etats à monnaie autonome fortifient cette thèse, mais elle mérite d'être relativisée au regard des crises qui ont affecté la plupart des pays africains. En ce qui concerne la Mauritanie, le régime de Ould Daddah figurait

(42) ROBERT (J.) *Vingt ans d'institutions monétaires ouest-africaines 1955-1975*. Paris : L'Harmattan, 1988.- 479p.

(43) ROBERT (J.) *Op.cit.*p.66

(44) Olivier VALLEE *Op.cit.*p.24

parmi les plus stables du continent jusqu'aux années 1970, où il devait faire face aux vagues de contestation. Cette période que l'on peut qualifier "d'état de grâce", caractérisée par le raffermissement des liens "traditionnels" avec les voisins proches (Sénégal, Mali...), marque l'appartenance à l'union monétaire ouest-africaine et la conservation du franc CFA comme unité monétaire légale. Le renversement des alliances et les crises avec les Etats voisins, en particulier le Sénégal, interviendront à partir du moment où les autorités mauritaniennes créent leur monnaie nationale, qui a bien plus été un palliatif aux mouvements nationalistes contre "l'impérialisme français et ses alliés africains francophones", qu'une décision longuement mûrie. Ce système de la zone franc fonctionne, en fait, dans deux directions : d'abord comme une passerelle monétaire d'ouverture vers l'extérieur malgré son passé "d'espace de repli" ou "protectionniste", ensuite comme sphère d'hégémonie économique financière française. Dans ce dernier cas, il évoque un moyen indispensable pour la France de contrôler leur politique macro-économique et éventuellement de faire pression sur ces Etats afin de les maintenir dans sa mouvance. De plus, les accords de coopération qui ont été signés en 1961 avec la Mauritanie forment le dispositif de consolidation des rapports entre les deux Etats.

PARAGRAPHE 1. Le fonctionnement du compte d'opérations

L'intégration du CFA au franc français (FF) s'effectue à travers ce que l'on appelle le "compte d'opérations" qui demeure le mécanisme central de la zone franc reposant sur trois principes fondamentaux : la convertibilité interne et externe du CFA, la parité fixe, et la liberté des transferts de capitaux. A l'origine, ce système a été conçu pour permettre la convertibilité en francs métropolitains des francs émis par les grandes banques coloniales. Par la suite,

il continue de servir de moyen d'échange entre monnaie africaine et franc français. Dans la perspective de notre étude, nous nous intéresserons seulement à l'Union monétaire ouest-africaine et à la période pendant laquelle la Mauritanie fut membre de la zone franc (1960-1973).

Le rôle des comptes d'opérations assure au CFA une valeur indiscutable et permanente par la centralisation et la gestion des réserves des changes en franc français. Dans la pratique, la Banque centrale (BCEAO), qui dispose de filiales dans tous les Etats membres, ouvre un compte au nom de ces Etats dans les écritures du Trésor français. A ce compte, géré par la France, sont obligatoirement versées toutes les disponibilités en franc français et autres devises que la Banque centrale rassemble en dehors de la zone d'émission, par le truchement des transactions avec la France et les autres pays étrangers. Il forme la clef de voûte du système monétaire. Cette mise en commun de 65% des avoirs extérieurs est assortie de la garantie du Trésor français de convertibilité "illimitée" du CFA en franc français et des monnaies de la zone entre elles. Ce principe est affirmé par des conventions de coopération monétaire signées entre la France et les Etats africains. Le Trésor français s'engage donc à fournir toutes les sommes dont l'institut d'émission aura besoin en franc français, tant pour les règlements à l'intérieur de la zone que pour les paiements extérieurs en devises étrangères. De ce fait, le compte ne cesse d'être approvisionné même s'il devient débiteur pour une durée fixée au préalable. Il en résulte que les pays de la zone franc sont à l'abri des restrictions qu'impliquerait tout déséquilibre des comptes avec l'extérieur.

L'osmose monétaire ainsi réalisée contribue à faire du CFA une simple annexe du franc français avec lequel il s'échange à une parité fixe ⁽⁴⁵⁾ qui supprime toute forme de fluctuation ou spéculation sur la valeur de la

(45) Un franc CFA équivalait à 0,02 franc français avant la dévaluation du 12 février 1994, depuis il vaut 0,01 FF.

monnaie. Cette fixité des taux a pour conséquence l'absence du CFA sur le marché des changes parisien, elle représente l'un des éléments essentiels de la crédibilité du système. L'interpénétration des deux monnaies n'implique pas forcément la dimension internationale du CFA ni la fusion avec le franc français. Mais l'absence de personnalité internationale ne joue pas nécessairement, non plus, au détriment des détenteurs du CFA. Elle lie cependant le sort de cette unité monétaire à celui du franc de l'ancienne métropole. C'est pourquoi la dévaluation du franc en 1969 a été mal ressentie, d'autant que Paris n'a pas informé ses partenaires de la zone de sa décision, ce qui a provoqué amertume et frustration malgré les subventions compensatoires destinées à rétablir le déséquilibre. Xavier de La Fournière affirme que "c'est la garantie de convertibilité qu'assure le compte d'opérations qui a permis au CFA de rester depuis dix ans l'une des monnaies fortes en Afrique et aux Etats africains d'être rangés parmi les membres du Fonds Monétaire International (FMI), qui se conforment aux règles de bonne conduite monétaire internationale."⁽⁴⁶⁾ Toutefois la relative stabilité de la monnaie est profondément menacée, dans plusieurs cas, par de graves déséquilibres budgétaires qui ont entraîné l'adoption des politiques d'ajustement structurel édictées par la Banque mondiale et le FMI.

Cela vient renforcer l'argument selon lequel "le compte d'opérations n'est pas un moyen, offert aux pays de la zone pour couvrir un déficit permanent de la balance des paiements".⁽⁴⁷⁾ En revanche, comme corollaire de la garantie de change, ce système ouvre la voie à la libre transférabilité des capitaux à l'intérieur de la zone franc, et exige des Etats concernés l'application obligatoire, vis-à-vis des pays extérieurs, d'une réglementation similaire à celle

(46) LA FOURNIERE (Xavier de) La zone franc. Paris : PUF, 1971.-124p.(Que sais-je; N°868)

(47) JEANNENEY (S.G.) La zone franc et l'Afrique. In : Revue française d'études politiques africaines, N°16, avril 1967, pp.79-99.

de la France. De plus, les pays africains ont mis en place tout un dispositif limitant la sortie massive des capitaux. Ces normes de réglementation concernent surtout les entreprises et les banques, mais elles n'ont pas empêché à une grande partie de l'aide extérieure et des ressources publiques de franchir les frontières pour être déposées dans des banques à l'étranger, ceci en raison du laxisme volontaire et de la complicité de certaines autorités politiques ou financières.

La dynamique de cette coopération monétaire ayant été posée, il convient de se demander quelle a été la place de la Mauritanie dans ce mécanisme et quel est l'impact de celui-ci sur les relations avec les pays africains et surtout avec la France.

En 1962, la BCEAO assure désormais elle-même toutes ses opérations dans chaque Etat membre à l'exception de la Mauritanie qui doit s'approvisionner en billets "mauritaniens" à partir de la banque d'Afrique de l'Ouest implantée à Saint-Louis du Sénégal. Cette situation incita Moktar Ould Daddah à demander le transfert de la seule agence de la banque centrale de Port-Etienne (Nouadhibou) à Nouakchott en attendant la construction, en 1964, d'une agence comme dans les autres pays de la zone franc. L'entrée en exploitation des minerais de fer de Zouérate en 1963 et, plus tard, la mise en valeur des ressources halieutiques vont accroître les réserves en devises de la Mauritanie au sein de la BCEAO. Elles représentaient 5,6% en 1966 alors que celles de la Côte d'Ivoire se chiffraient à hauteur de 42,3% des disponibilités extérieures de l'institut d'émission. L'apport de la Mauritanie a nettement progressé surtout dans les années 1970 où les richesses de ses côtes, parmi les plus poissonneuses du monde, étaient l'objet des convoitises des flottes étrangères. Elles n'hésitèrent pas à les piller en s'octroyant de complaisantes licences de pêche auprès de l'administration mauritanienne à des sommes

dérisoires. C'est dans cette période également que la MIFERMA a connu des chiffres records dans ses exportations.

En tenant compte de cette époque faste, Gilbert Comte déduit que "les devises gagnées par "l'association" proviennent en général des exportations ivoiriennes et du fer de la Mauritanie".⁽⁴⁸⁾ En acceptant de mettre en commun ses avoirs extérieurs à travers le compte d'opérations et en participant à l'UMOA, la Mauritanie s'engage dans la solidarité monétaire de l'Afrique francophone avec la garantie de la France. On distingue une hétérogénéité sur le plan économique entre les différents membres de l'Union monétaire ouest-africaine; comme le remarque Robert Taton : "il y a des pays relativement riches et des pays pauvres, des pays à balance commerciale excédentaire et des pays dont les échanges extérieurs sont chroniquement déficitaires, des pays qui ne peuvent vendre que des produits agricoles de faible valeur et d'autres dont les exportations rapportent beaucoup de devises".⁽⁴⁹⁾

Faut-il rappeler qu'en 1956, la part du Sénégal et de la Mauritanie (faute de pouvoir distinguer entre les deux car ils partageaient la même capitale administrative et politique) est estimée à 35% dans l'ensemble de la masse ouest-africaine, celle de la Côte d'Ivoire à 16% et le reste se répartit entre les autres territoires de l'A.O.F. De ce "jumelage" historique, économique et financier entre ces deux Etats résulte, en 1959, la constitution d'un "pool" de recettes douanières que les autorités de Nouakchott ont dénoncé en février 1970 ; elles jugeaient non équitables les modalités de répartition qui ne leur donnaient droit qu'à 8,66% alors qu'elles souhaitaient une revalorisation de 14%. Cette décision conduira les maisons de commerce travaillant à partir de Dakar à s'implanter dans le pays ou à y créer des filiales, attirant ainsi des

(48) COMTE (Gilbert) Mauritanie : hors de la zone franc, vers une indépendance économique réelle? In : Le Monde diplomatique, N°228, mars 1973, p.3.

(49) TATON (Robert) Aménagement de la zone franc ou balkanisation monétaire ? In : Europe-Outre-mer, N°515, décembre 1972, pp.4-6

financements qui étaient jusqu'alors affectés au Sénégal. En outre, la construction du Wharf en 1966, puis celle du port autonome de Nouakchott vont ravir au port de Dakar son statut de monopole du commerce maritime dans la sous-région. Tous ces facteurs, conjugués à l'annonce de Ould Daddah de la remise en cause de son appartenance à la zone franc et à l'UMOA, permettent de comprendre les inquiétudes manifestées par son voisin du sud. L'attitude mauritanienne ne suscite évidemment aucun enthousiasme du côté de ses partenaires africains, car non seulement son départ réduira considérablement les réserves globales de la zone UMOA, mais de plus, elle est interprétée comme un "recul sur la voie du rassemblement africain et un obstacle au développement des relations entre les pays de l'Afrique de l'Ouest".⁽⁵⁰⁾

Enfin, le vœu pieux du président mauritanien est de gérer lui-même les réserves qui "tombaient jusqu'à présent dans la caisse commune de la zone franc".

Tout compte fait, le choix politique de la Mauritanie d'appartenir à la zone franc a peu ou prou contribué à sa reconnaissance internationale, tout en consolidant ses relations avec les autres pays membres de cet espace monétaire. La zone franc représente un facteur favorable à l'intégration des Etats qui la composent. On peut noter d'ailleurs que les différends avec les pays voisins, particulièrement avec le Sénégal, n'ont véritablement commencé que lorsque le pouvoir mauritanien a quitté la zone franc pour jouer la carte du monde arabe. Toujours est-il que la garantie française, notamment en matière de convertibilité et de transferts des capitaux, a créé des conditions propices à l'installation des entreprises comme la MIFERMA et la SOMIMA (Société minière de la Mauritanie) qui, sans cette assurance, n'auraient sans doute pas

(50) ROBERT (Julienne) op.cit.p.425

investi des sommes importantes dans un pays menacé dans son existence et qui venait juste d'accéder à l'indépendance. S'il est vrai que cette aire monétaire renferme des avantages considérables sur le plan politique et économique pour les pays africains et pour la France, elle renferme des contraintes sur la souveraineté des Etats membres. Certains comme la Mauritanie, ne pouvant plus tolérer cette situation, l'ont dénoncée d'une manière radicale en choisissant une autre voie : la création d'un institut national d'émission.

PARAGRAPH 2. Les atouts et les limites de la zone monétaire

On remarque toute une série d'avantages dont bénéficient les Etats africains membres de la zone franc. Celle-ci permet d'éviter la "balkanisation" économique et financière. Le régime en vigueur assure une garantie d'intégration monétaire ; si elle venait à disparaître, les membres, dont la plupart ne sont pas économiquement viables, auraient tendance à se replier sur eux-mêmes, à créer leur propre monnaie, à multiplier les contrôles qui commenceraient par les isoler des autres. La force de la zone procède de la maîtrise de l'inflation, de la crédibilité de la monnaie, notamment auprès des investisseurs. Néanmoins, la stabilité offerte par les mécanismes de la coopération monétaire risque d'être gravement compromise si elle ne s'accompagne pas d'un équilibre budgétaire.⁽⁵¹⁾

Les problèmes majeurs résident dans la crise que traversent bon nombre de pays africains qui ont dû se soumettre à la dévaluation de leur monnaie imposée par le couple FMI-Banque mondiale. Dans l'esprit du système, la cogestion ne sous-tend pas, comme on a tendance à le croire, un

(51) MOREAU (J.P.) Problèmes actuels de la zone franc. In : Revue française d'études politiques africaines, N°16, avril 1967, pp.34-47.

développement et une intégration économique. Celle-ci reste insuffisante en dépit du traité d'union douanière signée en 1959, à Paris, par les pays membres de la zone BCEAO. Cette convention aboutira à l'établissement de la CEAO (Communauté économique d'Afrique de l'Ouest) dont l'objectif est, entre autres, la coopération économique régionale dans plusieurs secteurs : développement des échanges, uniformisation des tarifs douaniers, libre-circulation en franchise etc.

Marquée par de nombreuses tensions politiques et des scandales financiers ⁽⁵²⁾, l'institution régionale n'a jamais réellement été opérationnelle quant au développement des échanges intra-régionaux. Elle fut d'ailleurs dissoute début 1994. Par contre, les efforts récents d'unification des règles juridiques, en matière de banque et d'assurance, s'inscrivent dans la perspective d'intégration régionale. En Afrique, les unions monétaires ont adopté le processus inverse du schéma de la construction européenne, qui comprend d'abord l'union douanière, ensuite la coordination des politiques macro-économiques. Concernant la démarche africaine, on ne peut parler de coordination des politiques économiques. A l'exception de la monnaie, elle n'a pas été ni précédée, ni suivie d'une véritable union douanière. Cette dernière est, en effet, rendue inopérante par trois facteurs :

- l'aversion pour toute forme d'abandon de souveraineté qui s'explique par le caractère relativement récent des indépendances.

- l'attachement de ces pays aux droits de douane, ressources importantes pour leurs recettes budgétaires.

(52) "L'affaire Diawara" est celle de l'ancien ministre ivoirien des Finances, devenu homme d'affaires qui, avec Moussa N'Gom, secrétaire général de la CEAO, est accusé d'avoir détourné plus de trois milliards et demi de francs CFA sur les six milliards et demi du FOSIDEC (Fonds de solidarité et d'intervention pour le développement de la communauté), instrument commun aux six pays membres, destiné au financement de développement de la communauté à travers des projets nationaux.

-l'aspect embryonnaire de leurs tissus industriels qu'ils veulent préserver de toute concurrence extérieure.

Enfin, le cautionnement français constitue la seconde catégorie des avantages de la zone. L'existence de cet espace protégé correspond aux intérêts de l'ancienne métropole qui, par les mécanismes du compte d'opérations, facilite les relations commerciales des entreprises françaises avec le pays de la zone franc. Il en est ainsi pour la Mauritanie : les sociétés comme la MIFERMA ont pu bénéficier d'une convention avantageuse de longue durée, négociée par un Français, M. Villandre (chef de cabinet du premier ministre Ould Daddah en 1959) représentant le gouvernement mauritanien, pour investir des sommes importantes dans ce pays. Cette entreprise, symbole du "développement impulsé de l'extérieur", a eu des faveurs lui permettant, à tout moment, de transférer ou de rapatrier des capitaux sans la moindre contrainte, ce qui lui vaut le nom "d'Etat dans l'Etat".

Des auteurs comme S.G. Jeanneney considèrent que "l'objectif de la zone est de stimuler le commerce de l'Afrique et d'attirer les hommes et les capitaux susceptibles de contribuer à son développement".⁽⁵³⁾ Or, les réglementations imposées aux pays de comptes d'opérations ne paraissent guère s'orienter vers cette préoccupation bien que la gestion de ces comptes apporte à la France une quantité substantielle de devises. Certes, entre 1964 et 1975, les "dépôts" n'ont pas dépassé 10% des réserves officielles de la France, ils devront croître en 1968-1969 pour atteindre 50% et redevenir pratiquement insignifiants entre 1971 et 1978 avec environ 3%. Aujourd'hui, cette baisse consécutive à la crise économique mondiale se poursuit davantage dans les pays dont les ressources reposent sur la production d'une seule matière première. Le principe de cette "caisse" de solidarité amène Hamid El Mauritanyi, pseudonyme de Mohamed

(53) JEANNENEY (S.G.) op. cit. p.80

Ould Cheikh, ancien ministre des Affaires étrangères de Ould Daddah, à la réflexion suivante : "la prétendue garantie monétaire en notre faveur est à lire dans l'autre sens. C'est nous qui, en étant un espace de la monnaie française, apportons dans la mesure de nos faibles moyens et à notre détriment, une garantie à la monnaie française, qui souffre d'inflation dans son aire métropolitaine, comme toutes les monnaies occidentales. Le serf vient chercher protection chez le féodal qui l'utilise pour se protéger".⁽⁵⁴⁾

En fait, la zone franc rentre dans une logique qui consiste à "drainer" les ressources locales vers l'ancienne puissance coloniale. Pour cela, tout est mis en oeuvre afin d'empêcher les banques centrales d'apporter des concours notables aux Trésors publics nationaux. Leur plafonnement se situe à 20% des recettes budgétaires du dernier exercice écoulé. Comme le note Paul Fabra : "peu de grands pays s'imposent une discipline aussi stricte que celle que comporte le mécanisme de la zone franc. On est plus facilement orthodoxe pour les pauvres".⁽⁵⁵⁾

Cette situation suscite de nombreux griefs à l'encontre de cette zone. La tutelle que la France exerce sur la politique monétaire des Etats africains lui est reprochée. Ses modalités sont diverses : elles vont des règlements de non financement bancaire des déficits publics au droit de regard sur la politique budgétaire en passant par le maintien du siège de la BCEAO à Paris et la présence d'administrateurs français au conseil d'administration ; ils y occupaient un tiers des sièges jusqu'en 1972. La vague de revendications de 1972, au cours de laquelle la Mauritanie a pris congé de la zone franc, a incité les autorités françaises à effectuer des réformes entraînant une "africanisation" plus poussée des organes monétaires. Ainsi, le siège de la BCEAO sera transféré à Dakar et sa représentation réduite à un huitième ; cela n'entame

(54) EL MAURITANYI (Hamid) L'indépendance néo-coloniale. Paris : Ed.Six continents, 1974.-347p.

(55) FABRA (Paul) Zone franc ou zone de pauvreté ? In : Le Monde, 2 décembre 1972, p.1 et 34.

cependant en rien la prépondérance de l'influence française. La rigueur de cette politique qui contraint les Etats de la zone franc à la "sagesse" et à la dépendance financière a pu faire contester les mérites de la coopération monétaire engagée avec la France par les pays africains. Ils la jugent trop orientée vers la stabilité et pas assez vers le développement : le prix payé pour le compte d'opérations serait donc excessif parce que l'illusion de la garantie ne trompe plus, attendu que ce compte n'a jamais été débiteur du moins jusqu'à l'époque qui nous intéresse. La critique la plus vive est formulée à l'époque par l'économiste Samir Amin : "ce système a été agencé de telle sorte qu'il ne pourrait oeuvrer que dans une direction fortement déflationniste", il a "imposé aux Etats une orthodoxie rigoureuse à faire rêver le plus conservateur des banquiers du XIXème siècle, une rigueur que la France elle-même ne pratique plus depuis longtemps."⁽⁵⁶⁾

Si on se réfère à la conception de la zone franc, le statu quo monétaire attribue à l'Afrique une performance économique à l'abri d'une inflation galopante, ce qui relèverait purement et simplement de l'utopie, car l'essence du système ne s'inscrit pas dans une rationalité d'épanouissement économique. En effet, les Etats africains considéraient le développement comme le principal objectif de leur politique, ils ne sauraient donc maintenir, dans ces conditions, un régime monétaire qui y fait obstacle. D'aucuns à l'exemple de la Mauritanie s'en sont détachés en novembre 1972 pour des motifs économiques mais surtout politiques. Pierre Pastaud affirme que "les Mauritaniens se sentaient mal à l'aise au sein de la BCEAO et [qu'] il n'y avait jamais eu d'entente parfaite entre la Mauritanie et les pays d'Afrique noire. Le gouvernement

(56) Cité par Leduc (Gaston). Faut-il réaménager le système monétaire des pays africains de la zone ? In: Revue française d'études politiques africaines, N°47, novembre 1969, pp.61-74

entendait, par ailleurs, poursuivre une politique de socialisation pour laquelle il désirait avoir une monnaie nationale entièrement indépendante".⁽⁵⁷⁾

Dans ce contexte, la dénonciation des pressions exercées par les autorités françaises sur les Etats africains, sur le plan monétaire comme sur d'autres (politique, culturel etc.), a toujours constitué la toile de fond de la coopération franco-africaine. Cette cogestion monétaire en vertu des comptes d'opérations édifie une limitation importante et préoccupante de la souveraineté de chaque Etat. Il serait difficile pour les gouvernements locaux, en raison des dispositions contraignantes, de définir et de conduire d'une façon autonome une politique du crédit conforme à leur situation et aux intérêts de leurs économies respectives. Les autres acteurs ont préféré, dans cette négociation, la prudence à la précipitation à cause de la faiblesse relative de leurs économies et l'ampleur de leurs liens avec la France. A l'inverse, la Mauritanie, possédant de meilleurs atouts, a, au fur et à mesure, radicalisé sa position. Mais elle fut gênée par les nombreux accords de coopération qui marquent l'alliance avec l'ancienne métropole.

SECTION II. Un système paradoxal : protections et contraintes

La loi-cadre de 1956 a permis à la Mauritanie d'accéder à l'autonomie interne. En approuvant sans équivoque et massivement la Constitution proposée par le gouvernement français lors du référendum du 28 septembre 1958, les Mauritaniens, sous l'instigation de leur figure de proue Moktar Ould Daddah, ont intégré la communauté franco-africaine prévue par ladite loi et dans laquelle ils négocieront leur indépendance. Ils obtiendront, en octobre 1960, le transfert de toutes les compétences qui avaient été déléguées à la

(57) PASTAUD (Pierre) L'évolution depuis 1960 de la coopération monétaire entre la France et les pays africains et malgache. Thèse pour le doctorat d'Etat en Droit. Paris I, 1977, 2 tomes, 701p.

communauté avant de signer tardivement le 19 juin 1961 des accords de coopération avec la France, comme la plupart des autres pays d'Afrique noire dès l'acquisition de leur souveraineté nationale au courant de 1960. Ce retard dans la conclusion des accords et le recours à l'aide et à la protection de l'ancienne puissance coloniale s'expliquent par plusieurs raisons liées à la fois au cas particulier de la Mauritanie et à l'évolution du processus de décolonisation.

Des revendications vont peser sur ce pays qui se veut le maillon entre le monde arabe et le monde africain. D'abord, les prétentions marocaines ou "l'expansionnisme chérifien" et l'internationalisation du "problème de la Mauritanie", soutenues par le "groupe de Casablanca"⁽⁵⁸⁾ et la Ligue arabe à l'exception de la Tunisie, obèrent la requête initiale formulée par la Mauritanie pour être membre de l'organisation des Nations unies (ONU). Les principales accusations marocaines sont dirigées contre la France, "à visées impérialistes", "qui cherche maintenant à ériger un bastion stratégique pour ses bases aériennes et navales, afin de maintenir sous la menace tous les Etats d'Afrique noire et d'Afrique du Nord, à faire de la Mauritanie une sorte d'Etat-tampon pour interdire l'accès du Sahara et empêcher tous les liens de bon voisinage entre frères du Maghreb et de l'Afrique noire, à confisquer à son profit toutes les richesses de ses régions, enfin, en accordant à la Mauritanie une indépendance nominale, à rendre impossible le retour à la mère patrie de territoires que seul le régime de Protectorat en avait artificiellement détachés".⁽⁵⁹⁾ Cette première demande mauritanienne sera bloquée, le 5 décembre 1960, par un veto soviétique dont le représentant Valérien Zorine argue que "la présence en Mauritanie de troupes françaises d'occupation est de

(58) Le groupe de Casablanca était composé, outre le royaume du Maroc, de la Guinée, du Mali, du Ghana, de l'Egypte et de la Libye. Ce nom était donc attribué à ces pays dits "progressistes" ou révolutionnaires réunis en janvier 1961 pour défendre les thèses marocaines sur la Mauritanie.

(59) MARCHAT (Henry) Mauritanie, Nations unies...et marchandage planétaire. In : Revue Défense nationale, janvier 1962, pp.91-109.

nature à faire douter de la valeur intrinsèque de l'indépendance".⁽⁶⁰⁾ Il a fallu attendre, le 25 octobre 1961, pour que la Mauritanie devienne le 103ème membre de l'ONU au terme "d'un marchandage planétaire" au cours duquel, au conseil de sécurité, l'URSS accepte de monnayer son abstention, lors du vote sur la Mauritanie, contre l'admission de la Mongolie extérieure.⁽⁶¹⁾ On retrouve là un exemple classique de l'échange dans les relations internationales. Devant ce fait, la Mauritanie a été contrainte de s'appuyer sur son allié français et de privilégier ses relations avec l'Afrique francophone particulièrement avec le groupe de Monrovia.⁽⁶²⁾

La seconde difficulté de la Mauritanie dans ses rapports avec ses voisins venait du Soudan, devenu Mali depuis l'éclatement de la Fédération éphémère (1959-1960) avec le Sénégal, le 20 août 1960. Celui-ci réclamait les chefs lieux du Hodh (Néma et Aïoun), localités proches de la frontière malienne, qui étaient administrativement rattachées au Soudan jusqu'en 1944, pour des raisons de proximité par rapport à Saint-Louis du Sénégal. Cependant, les agitations de Modibo Keita, chef de l'Etat du Mali, qui se situait au niveau idéologique dans le camp adverse, "le groupe de Casa", n'étaient pas de nature à rassurer les autorités mauritaniennes bien que Moktar Ould Daddah affichât naturellement une certaine sérénité, en qualifiant cette atmosphère de "nuages passagers". Or, l'incident de Néma qui a coûté la vie à trois Français ⁽⁶³⁾ au printemps 1962, va non seulement raviver la querelle entre les deux gouvernements, mais incitera la France à s'impliquer davantage dans la garantie de la sécurité et de l'indépendance du pays. Le différend frontalier

(60) Ibid. p. 104

(61) LIMAGNE (Joseph) La politique extérieure de la République islamique de Mauritanie. In : Revue française d'études politiques africaines, N°75, mars 1972, pp.34-46.

(62) Outre les Etats "modérés" de Brazzaville, on retrouve le Nigeria, le Liberia, la Sierra Leone, la Somalie, l'Ethiopie et la Tunisie.

(63) Cette tuerie, attribuée à un groupe d'individus venant du territoire malien, a été provoquée par l'explosion d'une bombe dans la garnison où exerçaient des coopérants militaires français. Le gouvernement mauritanien accuse le Maroc d'être le commanditaire, avec la complicité du pouvoir malien, pour remettre en cause l'indépendance du pays.

avec le Mali sera finalement réglé, le 17 avril 1963, par le traité de Kayes (Mali), permettant aux deux pays de normaliser leurs relations. Mais en 1991, "le problème touareg", qui affectera le sud-est du pays dans lequel ces populations s'étaient réfugiées, entamera momentanément les rapports mauritano-maliens.

L'épilogue des contraintes extérieures en cette première décennie d'indépendance sera axé sur le statut et le traitement de la population noire de la Vallée du fleuve, auxquels Léopold Sédar Senghor n'est pas indifférent et, cette question se posera souvent dans "les relations diplomatiques cordiales"⁽⁶⁴⁾ entre le Sénégal et la Mauritanie, bien avant même les événements dramatiques survenus au mois d'avril 1989.

Cet ensemble de difficultés à émerger en tant qu'Etat souverain et à se légitimer par la reconnaissance de son pays sur le plan international, ont incité Moktar Ould Daddah à conserver des liens "priviliégiés" de connivence avec l'ancienne métropole. Cela "fut souvent présenté comme une manoeuvre visant à perpétuer l'hégémonie française sur le Sahara occidental afin de sauvegarder des intérêts stratégiques compromis par les indépendances marocaine et tunisienne puis par la guerre d'Algérie".⁽⁶⁵⁾ Il est évident que cet engouement dans la création et le soutien d'une Mauritanie indépendante et stable correspond pour le gouvernement français à une stratégie servant à empêcher la propagation des idées "progressistes" en provenance du nord de l'Afrique et de faire en sorte qu'elles n'influent pas sur le comportement des autres Etats issus de l'A.O.F. Dans le même temps, l'exploitation des mines de fer par la MIFERMA et du cuivre par la MICUMA (mines de cuivre de Mauritanie), sociétés dans lesquelles les capitaux français sont majoritaires, constitue des ressources économiques et politiques que ménagera Ould Daddah en vue

(64) Le Monde Diplomatique, N°316, juillet 1980, p.26

(65) BALANS (Jean-Louis) La Mauritanie entre deux mondes. In : Revue française d'études politiques africaines, mai 1975, pp.54-64.

d'imposer son pays sur le plan international. De même, le prêt de 66 millions de dollars accordé par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) ou Banque mondiale sous garantie des l'Etats français et mauritanien en 1960, et le voyage personnel de Ould Daddah aux Etats-Unis, pour soutenir cette démarche, illustrent bien la détermination des autorités mauritaniennes à se faire admettre en tant qu'entité politique souveraine. Ainsi, de M.Ould Daddah, le général De Gaulle retient "l'habileté [qui] se prodigue pour nous amener à tirer de dessous le sol pauvre de la Mauritanie les minerais qui l'enrichissent, tout en lui conservant son caractère de fière solitude".⁽⁶⁶⁾ L'inauguration en décembre 1959 et la pose de la première pierre de la nouvelle capitale Nouakchott ⁽⁶⁷⁾ par De Gaulle, qui venait présider à Saint-Louis la sixième session du conseil exécutif de la Communauté, marquent de ce point de vue un symbole de l'engagement français, son soutien et sa coopération dans les transformations des richesses et dans la mise en place des structures administratives et sociales du nouvel Etat. Le premier ministre, Ould Daddah, institué par la première constitution mauritanienne de mars 1959, devait souligner dans son discours officiel que l'indépendance, principale préoccupation du moment, et surtout le destin de son pays ne pourraient se réaliser sans "l'amitié avec la France et les autres pays de la communauté" ; il évoqua également le "drame de conscience" concernant "l'affaire algérienne".⁽⁶⁸⁾

Le nouveau président de l'Assemblée nationale Sidi Moktar N'Diaye ira plus loin dans ses déclarations : "la Mauritanie est ce qu'elle est aujourd'hui grâce à la France ...La République française doit poursuivre son oeuvre pour conduire un jour fraternellement la République islamique de Mauritanie dans

(66) DE GAULLE (Charles) Mémoires d'espoir : le renouveau 1958-1962. Paris : Plon, 1970.-401p.

(67) Selon notre interlocuteur, ancien ministre, le premier conseil des ministres du gouvernement se déroulait sous une tente parce qu'avant le transfert de la capitale en 1957, aucun édifice n'était construit à cet effet.

(68) Discours prononcé par Moktar Ould Daddah, le 14 novembre 1959. Nouakchott, 1959.-21p.

le concert des nations indépendantes".⁽⁶⁹⁾ Certes, la perspective préconisée par le Général de Gaulle de changer ou plutôt de transformer la colonisation en coopération moderne contribue peu ou prou au renforcement du patronage et du clientélisme de la France avec ses anciennes possessions, mais elle semble conforme au vœu des autorités des pays nouvellement indépendants, de surcroît pauvres et menacés de toutes parts dans un contexte international dominé par des rivalités entre puissances dans le cadre de la guerre froide. Force est de constater que "le cas mauritanien était significatif ; à cet égard, son indépendance était subordonnée à une continuité de l'ordre colonial et non à une rupture avec la France du fait d'Etat contesté et revendiqué par ses voisins. Elle ne devrait pas impliquer la mise en cause des structures politiques, économiques, sociales, culturelles et juridiques léguées par le colonisateur."⁽⁷⁰⁾

C'est dans ces circonstances propres à la Mauritanie qu'interviennent les accords et traités de coopération qui vont renforcer les liens avec l'ancienne métropole. En réalité, ils ne diffèrent des rapports de type colonial que par leur aspect très formel de contrat entre Etats souverains. Ainsi, se met en place ce "qu'on appelle le néo-colonialisme qui est la perpétuation de la dépendance héritée du passé sur laquelle se greffe une autre dépendance liée à l'aide".⁽⁷¹⁾

Même si ces accords de coopération comportent en eux-mêmes des contradictions et "permettent d'éviter des aventures" aux Etats africains et malgache comme le dit Yvon Bourges, ancien secrétaire d'Etat aux affaires étrangères chargé de la coopération, ils conduisent les rapports d'intérêts

(69) Le Monde, 12 décembre 1959, p.1 et 2.

(70) FALL (Cheikh M'Bake) La construction mauritanienne dans le sous-ensemble géopolitique de l'Afrique du nord -ouest. Thèse de 3ème cycle en relations internationales. Reims : UER de Droit et de Sciences économiques, 1983.-311p.

(71) MEDARD (Jean-François) Le rapport de clientèle, du phénomène social à l'analyse politique. In : Revue française de science politique, N°1, vol.26, février 1976, pp.103-131.

personnalisés entre la France et les pays signataires et constituent la toile de fond de l'aide multiforme destinée aux pays "du champ".

La subordination et la forte affectivité qui marquent les liens entre la France et ses ex-colonies font observer à François Constantin l'inhibition des relations internationales des gouvernements africains au point de déceler une forme représentative du clientélisme international.⁽⁷²⁾ Les années soixante-dix illustrent un tournant décisif dans les rapports franco-africains malgré les assurances de Georges Pompidou aux dirigeants africains de "la continuité de l'aide financière et de la politique de liens étroits avec les pays francophones". C'est lors de son voyage en Mauritanie en février 1971, marqué d'ailleurs par des incidents ⁽⁷³⁾, que le président devait définir les perspectives de la coopération franco-mauritanienne en ces termes : "la Mauritanie souhaitait, ainsi que les autres Etats africains, pouvoir compter sur un budget de coopération régulier et sûr, lui permettant de faire des prévisions économiques et d'établir sa propre planification...J'ai donné au président Ould Daddah l'assurance que la coopération française se maintiendra au niveau actuel durant les quatre années à venir, c'est-à-dire la durée du plan mauritanien en cours...".⁽⁷⁴⁾

D'une manière générale, le poids de la France dans ce pays du « pré-carré » se mesure à l'aune de la coopération multiforme que celle-ci entretient dans le cadre d'un ensemble d'accords survenus après l'indépendance de la Mauritanie, ceci malgré les péripéties politiques et les handicaps socio-économiques.

(72) CONSTANTIN (François) Patronage et cardinalité, pp.201-218 in : Etats et sociétés en Afrique francophone sous la dir. de Daniel C. Bach et de Anthony A. Kirk-Greene. Paris : Economica, 1993.-306p.

(73) D'abord, un oeuf a été jeté sur le cortège officiel, initialement destiné au président Ould Daddah, il échoua sur le siège de Monsieur Georges Pompidou, qui s'assiera dessus ; ensuite, des tracts hostiles ont été diffusés et dénonçaient en lui "le banquier sioniste notoire qui possède 19% du trust Miferma".

(74) Le Monde, 6 février 1971, p.2

PARAGRAPHE 1. Le contexte des accords de coopération

Avant de souligner les aspects particuliers qui caractérisent les relations franco-africaines d'une manière générale et franco-mauritaniennes en particulier, sans rentrer dans un débat juridique, il nous semble important de préciser la notion de coopération, ses modalités d'application et son contexte. Si l'on se réfère à P.F.Gonidec, elle peut se définir "comme un mode de relations internationales qui implique la mise en oeuvre d'une politique (donc d'une stratégie et d'une tactique) poursuivie pendant une certaine durée et destinée à rendre plus intime, grâce à des mécanismes permanents, les relations internationales, dans un ou plusieurs domaines déterminés, sans mettre en cause l'indépendance des unités concernées".⁽⁷⁵⁾

Dans ce cadre, s'insèrent donc les rapports entre la France et ses anciennes colonies d'Afrique noire et Madagascar devenues indépendantes ; leur nature et les circonstances dans lesquelles ils sont intervenus tendent à leur donner une dimension assez originale de relations internationales, bien qu'ils expriment "la permanence des liens d'amitié, la poursuite des relations dans un esprit de compréhension mutuelle et de confiance réciproque."⁽⁷⁶⁾ Cette conception de la coopération est conforme à la doctrine gaulliste sur laquelle se fondent les relations franco-africaines dont la tonalité revêt un caractère "privilegié", que les autorités françaises manifestent de façon itérative dans les années soixante. Ainsi, les accords de coopération, négociés avant ou après l'indépendance de chacun des Etats africains, issus de la communauté, nouent des relations qui sont à la fois internationales, contractuelles et bilatérales. Ce nouveau type de relations ou "système de coopération" instauré par la France "vise assurément à tempérer les conséquences d'une indépendance devenue

(75) GONIDEC (P.F.) Relations internationales. Paris : Montchrestien, 1974, p.396.

(76) LIGOT (Maurice) Vue générale sur les accords de coopération. In : Revue juridique et politique d'outre-mer, N°1, janvier-mars 1962, pp.3-17.

irréversible, à prolonger, sinon à consolider, au-delà des mutations politiques et juridiques indispensables, la présence multiforme de l'ancien colonisateur".⁽⁷⁷⁾ En effet, les liens historiques, culturels et économiques qui ont existé pendant la période coloniale entre la France et les pays africains marqueront cette innovation pour lui conférer une particularité. Il s'agit bien évidemment de rapports entre pays à niveaux de développement économique différents, autrement dit entre pays sous-développés et pays développés. Aussi se pose le problème de la réciprocité dans les objectifs au terme de ce système plus ou moins imposé, même si l'on parle de "réciprocité par équivalence" en ce sens que la coopération s'étend sur plusieurs matières faisant souvent l'objet d'accords séparés.

Dans les procédures de mise en oeuvre et les modalités d'application, il faut mentionner une certaine simultanéité entre la signature des transferts de compétences communes et les accords de substitution, qui interviennent une fois l'indépendance proclamée. Dans bien des cas, les négociations formelles semblent prendre une tournure de "chantage" et manifestent clairement la stratégie française. Pour s'en persuader, reprenons le courrier de Michel Debré, premier ministre d'alors, adressé le 15 juillet 1960 au futur président du Gabon, Léon M'Ba : "on donne l'indépendance à condition que l'Etat s'engage, une fois indépendant, à respecter les accords de coopération signés antérieurement : il y a deux systèmes qui entrent en vigueur en même temps : l'indépendance et les accords de coopération. L'un ne va pas sans l'autre."⁽⁷⁸⁾ Enfin, le dernier point est le bilatéralisme "systématisé", donnant la primauté aux liens d'ordre vertical entre l'ancienne métropole et les pays d'Afrique, plutôt que d'ordre horizontal sur le plan interafricain, et qui explique

(77) BOURGI (Albert) Aspects actuels de la coopération franco-africaine. In : Annuaire du Tiers-monde, 1975, pp.188-204.

(78) Cité par GROSSER (Alfred) La politique extérieure de la cinquième République. Paris : Seuil, 1965, 190p.

essentiellement la volonté de répondre aux spécificités et inquiétudes de chaque Etat. Naturellement, il s'inscrit dans l'optique d'une politique élaborée par le fondateur de la cinquième République en fonction des relations qui unissent ces territoires à la France, et prenant en considération à la fois les aspirations des dirigeants africains, leurs positions à l'égard de la Communauté et surtout l'évolution de la situation internationale. "Pour les uns et pour les autres, la relation à deux constituait le meilleur moyen de renforcer l'intimité dans les rapports politiques, de mesurer le volume de l'aide publique au développement fournie par la France et d'apprécier l'opportunité de signer des accords de défense et d'assistance militaire ainsi que des accords de coopération technique".⁽⁷⁹⁾

D'une manière générale, considérant l'inégalité des rapports de forces entre l'ancienne métropole et ses anciennes colonies, il est évident que, dans plusieurs domaines, ces accords ne s'éloignent pas, par leur contenu, des objectifs du "pacte colonial" même si leurs formes paraissent illustrer une nouvelle phase dans les relations franco-africaines. Après ce rapide survol des caractéristiques des accords de coopération, permettant de mieux appréhender ce système, on peut alors s'interroger sur le cas mauritanien pour mettre en exergue les domaines privilégiés par les dirigeants mauritaniens et la convergence active des intérêts qu'ils traduisent. Aussi convient-il de noter les mutations d'un Etat en construction, ses besoins en capitaux et cadres, et les facteurs qui ont agi en faveur de leur remise en cause.

(79) N'DOUR (Made Benoît) Les objectifs de la coopération entre la France et l'Afrique francophone. Mémoire de DEA Etudes politiques. Rennes I, 1988.-218p.

PARAGRAPHE 2. Les caractéristiques des accords franco-mauritaniens

A la manière des autres Etats d'Afrique noire, particulièrement ceux du Conseil de l'Entente ⁽⁸⁰⁾, la Mauritanie a signé des accords de coopération négociés à Paris, le 19 juin 1961, touchant divers domaines notamment politique, économique et culturel (voir liste page suivante).

Ce cadre régissant les relations entre la France et la Mauritanie se présente donc sous forme de traité et de neuf accords, entrés en vigueur le 14 novembre 1961, à travers lesquels sont prises en compte deux préoccupations majeures de l'époque : les menaces marocaines et l'état de pauvreté du pays en matière de finances, d'infrastructures et de formation des cadres. Pour ce qui concerne la première, les accords de défense et d'assistance technique militaire constituaient une initiative pour décourager toute velléité d'annexion venant du Maroc, et de fait comme le remarque Gilbert Comte, "ces visées territoriales obligèrent Nouakchott à se retourner vers Paris dès 1960, pour trouver un des plus sûrs garants de son indépendance".⁽⁸¹⁾

(80) Le Conseil de l'Entente a regroupé les pays suivants : la Côte d'Ivoire, le Niger, la Haute-Volta, le Togo et le Dahomey ; ces pays se sont opposés à la coopération au sein de la Communauté conventionnelle. Ils revendiquaient d'abord l'indépendance et ensuite la négociation des accords de coopération, et réfutaient le système de Fédération.

(81) COMTE (Gilbert) La coopération franco-mauritanienne. In : Europe outre-mer, N°402, juillet 1963, pp.17-18

ACCORDS DE 1961

- Traité de coopération en date du 19 juin 1961.
- Accord de défense et ses deux annexes en date du 19 juin 1961 (ces deux annexes concernaient le comité de défense et les matières premières et les produits stratégiques).
- Accord d'assistance militaire technique et ses trois annexes en date du 19 juin 1961 (ces trois annexes concernaient la mise sur pied des forces mauritaniennes, le statut des forces françaises et l'aide et les facilités mutuelles en matière de défense).
- Accord de coopération en matière économique, monétaire et financière en date du 19 juin 1961 et protocole d'application du 14 février 1962.
- Accord en matière de justice en date du 19 juin 1961.
- Accord de coopération culturelle en date du 19 juin 1961.
- Accord de coopération en matière de postes et télécommunications en date du 19 juin 1961.
- Accord en matière d'aviation civile en date du 19 juin 1961.
- Accord en matière de marine marchande en date du 19 juin 1961.
- Accord général de coopération technique en matière de personnel en date du 19 juin 1961 et annexes I relative à la fiscalité applicable aux assistants techniques et II relative aux magistrats.

Source : Europe outre-mer, N°519, avril 1973, p.19.

La seconde qui est plus ou moins liée à la première, ne pouvait être satisfaite que dans une étroite collaboration avec la France. Le concours de cette dernière est crucial pour le financement des projets de développement et la mise en place des structures importantes dans l'édification d'un jeune Etat. Notons par exemple que la Miferma et la Micuma résulteront d'apports extérieurs de capitaux en majorité français, tout comme la subvention budgétaire accordée annuellement à l'Etat mauritanien. Cette situation renforce par ailleurs la dépendance à l'égard de l'ancienne métropole qui, dans un processus d'accumulation de puissance par l'effet d'une stratégie politico-diplomatique, entretient ce type de relation qui va dans le droit fil de son hégémonie. En contrepartie, l'Etat "néo-colonial", face aux multiples défis, trouve dans ce rapport des ressources qui lui permettent de contrôler l'espace politique interne dans une perspective de patrimonialisation constante du pouvoir au travers de la redistribution des postes aux tribus dominant le corps social et l'appareil bureaucratique . Pour cela, le dispositif sera complété par d'autres accords bilatéraux en matière culturelle, poste et télécommunications, assistance technique et marine marchande. Ces accords politiques et monétaires sont "la conséquence immédiate de l'indépendance des Etats d'Afrique noire qui jouissent juridiquement de l'entière souveraineté mais ne peuvent matériellement l'exercer. Ainsi sont-ils contraints de faire appel à l'ancien colonisateur pour les aider en cas de besoin".⁽⁸²⁾

Cependant, l'aide française aussi généreuse soit-elle passe par un entrelacs de relations d'affectivité culturelle, "familiale", d'intérêts pécuniaires et de connivences politiques personnalisées. De 1959 à 1974, l'homme-symbole de ce système sous Charles de Gaulle et Georges Pompidou est Jacques Foccart, devenu incontournable dans toutes les affaires franco-africaines. Il sera de retour avec le président Jacques Chirac, mais de manière

(82) CADENAT (Patrick)op.cit. p.63

beaucoup plus discrète, en tant que conseiller chargé des relations avec les présidents africains . Dans la période mitterrandienne, Guy Penne fait figure de missi-dominici jusqu'en octobre 1986, date à laquelle le fils du président, surnommé "Papa-m'a-dit", le remplace. Mais ce dernier mêlera le goût des affaires à ses amitiés en Afrique, ce qui suscitera de nombreuses critiques et favorisera son départ. Ces changements de personne n'ébranlent pas les réseaux de clientélisme français en Afrique.

Il est certain que ce cadre approprié offre l'occasion à Paris de peser sur l'évolution économique et politique du continent. Comme d'ailleurs le dit avec prégnance, en 1979, l'ancien ministre des affaires étrangères, Louis de Guiringaud : "l'Afrique est le seul continent qui soit encore à la mesure de la France, à la portée de ses moyens. Le seul où elle peut, avec cinq cents hommes, changer le cours de l'histoire."⁽⁸³⁾ Si l'on se conforme à ce point de vue, on peut alors affirmer que l'intervention de la France en Mauritanie en 1977 contre le Front Polisario révèle moins une victoire qu'un résultat d'une politique contradictoire qui met en relief deux faits saillants dans cette région. En premier lieu, elle entérine la fin de sa "neutralité positive" observée dès le début du conflit saharien en 1975, et cela rappelle historiquement les aventures en Algérie et au Viêt-nam que la France est encline à ne plus répéter. En second lieu, son attitude sibylline vis-à-vis du renversement de son "allié privilégié", Ould Daddah et plus tard Ould Haidalla, semble être nourrie d'ambiguïté et de controverse. Ces paradoxes traduisent par conséquent son poids dans cette région géographique. Toutefois, l'effondrement du bloc de l'EST, ses répercussions sur l'ordre international et surtout le "déclassement" de l'Afrique ne risquent-ils pas de modifier profondément cette donnée ?

(83) Cité par Bach (Daniel C.) La France en Afrique subsaharienne : contraintes historiques et nouveaux espaces économiques, pp.284-310 In : Politique extérieure de Valéry Giscard d'Estaing, sous la dir. de Samy Cohen et M.C. Smouts. Paris : PFNSP, 1985.-436p.

Trois domaines essentiels de ce faisceau de relations franco-mauritaniennes nous permettront de montrer la singularité de ce tropisme : il s'agit des accords en matière politique, économique et culturelle.

A°/ Les relations politiques

Les relations plurivoques entre la France et la Mauritanie sont déterminées par le traité et les accords de coopération qui leur donnent une signification politique, en reprenant des domaines qui relevaient des compétences de la Communauté pour l'élargir dans d'autres secteurs.

Les dispositions en matière de politique étrangère et de défense montrent la place de choix que celles-ci occupent dans les rapports franco-mauritaniens. Le préambule du traité, dans lequel les liens dans le domaine de politique étrangère sont scellés, évoque la volonté des deux pays de poursuivre, "dans le respect mutuel de leur indépendance et dans l'égalité complète de leur peuple" des relations étroites et concertées. Il annonce également que "leurs politiques étrangères s'inspirent de l'idéal et des principes de démocratie et d'humanisme qui sont ceux de la Charte des Nations Unies".⁽⁸⁴⁾ Ce texte-type officiel semble manifester les intérêts des deux parties bien que des nuances soient apportées, ce qui ne le différencie pas de celui qui a été signé par d'autres pays africains en l'occurrence Madagascar. Par cet engagement, la France confirme son souci de maintenir autant que possible, au lendemain de l'indépendance, l'unité de conception, voire d'action, en matière diplomatique. L'enjeu est de pouvoir s'appuyer sur le soutien sans faille de ce nouvel Etat fragile pour renforcer son rôle sur la scène internationale.

(84) Traité de coopération entre la République française et la République islamique de Mauritanie. In : Journal officiel de la République française, N°30, 5 et 6 février 1962, pp.1324-1341.

LES ETAPES DES ACCORDS DE COOPERATION FRANCO-MAURITANIENS

	Négociation	Signature	Ratification	Promulgation	Publication J.O.
En France	03.06.61 18.06.61	19.06.61	19.07.61	02.08.61	06.02.62
En Mauritanie			28.06.61	28.06.61	25.11.61

Source : Maurice LIGOT Les accords de coopération entre la France et les Etats africains et malgache d'expression française, p.46.

Pour la Mauritanie, dont la légitimité sur le plan international reste à conquérir en raison des différentes entraves à son existence, l'intérêt est double. D'abord, il s'agit de trouver un Etat parrain qui, par sa diplomatie et sa capacité à faire puissance, parvienne à la rehausser au rang des Etats reconnus mondialement et la protéger contre l'appétit belliqueux de ses voisins, ensuite et surtout, de bénéficier de l'aide technique et financière de celui-ci.

Faut-il constater que si l'accord en matière de politique étrangère passe inaperçu, en revanche, après ceux de défense, il se caractérise par une sujétion accrue à l'égard de l'Etat tutélaire. Ainsi, au terme dudit traité, l'ambassadeur de France en Mauritanie devient d'office le doyen du corps diplomatique. Cette distinction, hautement symbolique, est à la mesure de la considération attribuée à la représentation française. De son côté, la France réserve à l'ambassadeur mauritanien "une place privilégiée parmi les envoyés diplomatiques accrédités à Paris".⁽⁸⁵⁾ Afin de réaliser ce dessein, des postes

(85) Ibid. p.1324.

consulaires seront établis et leurs localités précisées par l'article 2 du traité et son annexe.

Pour harmoniser leurs positions et leurs actions, les deux Etats s'engagent à se tenir mutuellement informés et se consulter régulièrement sur des questions de politique étrangère. Néanmoins, cette disposition de l'article 3 du traité n'a pas toujours été sans poser de problèmes, car des divergences apparaîtront dans les appréciations de la guerre d'Algérie, les expériences atomiques françaises au Sahara et de "l'affaire Bizerte"⁽⁸⁶⁾. Ould Daddah, en dépit de l'étroitesse de sa marge de manoeuvre en matière de relations internationales, pour des raisons de moyens très limités en ressources nationales, a été un des rares chefs d'Etat africains à désapprouver certaines initiatives du Général De Gaulle à propos de l'Algérie pour laquelle il n'a jamais cessé de témoigner son "drame de conscience". En effet, il n'hésita pas à condamner ouvertement les expériences militaires françaises dans le Sahara algérien. Dans le même temps, il plaida "sans trêve et avec force la cause algérienne auprès de la France, prit fait et cause pour la Tunisie à propos de Bizerte, souhaita officiellement l'admission du Front de libération nationale (F.L.N.) à la conférence africaine de Lagos qui prépara celle constitutive de l'OUA (organisation de l'unité africaine)".⁽⁸⁷⁾

En fait, le soutien de la Mauritanie à la Tunisie est un geste de reconnaissance car cette dernière est l'unique pays arabe à lui avoir manifesté sa sympathie pendant les moments difficiles de son histoire.

Cette prise de position constitue la preuve d'une relative autonomie dans la conduite de la politique étrangère de la Mauritanie. Ould Daddah le démontrera d'une manière plus radicale en rompant ses relations diplomatiques

(86) En 1961, la Tunisie tente un coup de force contre la base Bizerte encore occupée par les troupes françaises et le président Ould Daddah apporte son soutien à la Tunisie, ce qui provoque une crise dans les relations franco-mauritaniennes.

(87) FESSARD DE FOUCAULT (Bertrand) Seize ans de diplomatie mauritanienne. In : Revue française d'études politiques africaines, N°87, mars 1973, pp.82-92.

avec les Etats-Unis pour protester contre leur soutien à l'Etat d'Israël. De plus, le gouvernement mauritanien interdira le survol de son territoire à la Compagnie américaine Panam. Il adoptera la même intransigeance à l'égard de la Grande-Bretagne en raison de sa politique vis-à-vis de la Rhodésie, devenue Zimbabwe en 1980, et de l'Afrique du Sud.

Par ailleurs, la permanence des liens existant entre la Mauritanie et son ancien colonisateur est illustrée par l'offre de ce dernier de défendre les intérêts, de protéger les ressortissants et de la représenter dans les organisations internationales et dans certains pays. Cette situation découle d'une indépendance octroyée à des pays trop pauvres pour avoir les possibilités matérielles d'organiser, au lendemain d'une souveraineté formelle, la mise sur pied de leurs services diplomatiques. Or, le fait de confier la représentation diplomatique à l'ancienne métropole place la Mauritanie, comme les autres Etats africains qui ont formulé cette demande, dans un contexte particulier, puisque les agents français ne peuvent recevoir de directives que de leur gouvernement, ce qui signifie que toutes les instructions mauritaniennes devraient normalement transiter par les autorités françaises. Cela représente une contrainte difficilement conciliable avec les prérogatives d'une indépendance. Certes, l'article 4 du traité prévoit "qu'en cas d'urgence, le gouvernement de la République islamique de Mauritanie donne toutes directives et instructions aux agents diplomatiques et consulaires et aux délégués français".⁽⁸⁸⁾

La liberté de recourir ou non à la représentation française suffit-elle pour écarter toute idée de subordination ? On peut s'interroger sur cette façon d'exercer pleinement sa souveraineté. Selon Alain Gandolfi, "il s'agissait d'abord de parer au plus pressé, de faire mettre à ces Etats [africains] le pied à l'étrier, de leur permettre de pénétrer sur la scène internationale, et de leur

(88) Traité franco-mauritanien op.cit.p.1324

distribuer ensuite l'assistance qui leur est nécessaire à la formation de leurs services diplomatiques".⁽⁸⁹⁾

Cela étant, l'héritage de l'époque coloniale transparaît nettement dans les accords de défense que les deux partenaires ont contractés notamment dans le domaine de la défense extérieure, en considérant le caractère essentiellement défensif des engagements pris en la matière. Il est établi que les deux parties, non seulement se prêtent aide et assistance mais se concertent périodiquement sur les problèmes de défense les concernant. Pour se faire, au niveau de la Mauritanie, un comité de défense permanent paritaire a été institué et chargé d'élaborer des plans de défense en cas de menace. Dans ce cadre, la France apportera l'aide nécessaire en logistique et en personnel pour la formation des cadres des forces armées mauritaniennes. En priorité, l'Etat mauritanien doit s'adresser à la France pour l'équipement de son armée et lui accorder aussi des facilités pour une libre utilisation des infrastructures portuaires, ferroviaires etc. C'est ainsi que l'ancienne métropole a pu disposer d'une base militaire à Port-Etienne (Nouadhibou) afin de défendre la Mauritanie contre l'attitude comminatoire du Maroc. D'ailleurs, les derniers soldats français ne la quitteront que, le 29 décembre 1965. L'accord de défense comporte alors, en son annexe 2, des éléments adjuvants se rapportant à la coopération dans le domaine "des matières premières et produits stratégiques" ; outre la détermination de ces produits, chaque partie doit informer l'autre de la politique qu'elle prétend mener, notamment en ce qui concerne leurs modalités de mise en valeur et leur exportation. Sur ce point, aux termes des articles 4 et 5 de ladite annexe, la Mauritanie est tenue de faciliter et de satisfaire d'abord les besoins des forces armées françaises, ensuite dans le cas où les intérêts de la défense sont en jeu, elle doit réduire ou interdire leur exportation vers des

(89) GANDOLFI (Alain) Les accords de coopération en matière de politique étrangère entre la France et les nouveaux Etats africains et malgache. In : Revue juridique et politique d'outre-mer, N°2, avril-juin 1963, pp.202-219.

pays tiers. Enfin, dans le domaine de la marine marchande, il y a assimilation de pavillon, autrement dit "les navires français sont confondus aux navires mauritaniens pour la pêche, le transport des passagers et des marchandises".

L'analyse de ces accords politiques permet d'observer avec Jacques Vaudiaux que "l'Etat assisté, quelle que soit sa volonté de maintenir l'ordre par lui-même, n'a plus, lorsqu'il n'y parvient pas, que la ressource d'appeler à l'aide son ancienne métropole ; à cette dernière incombe la lourde responsabilité, en plus d'aider au développement du nouvel Etat, d'assurer son existence même".⁽⁹⁰⁾ Paradoxalement, l'existence de telles relations témoigne avant tout des difficultés éprouvées par la Mauritanie dans l'exercice de sa récente souveraineté. Mais, elle accentue aussi l'influence et le rayonnement de la France qui, de ce fait, peut à tout moment peser lourdement sur le destin de ce pays. En vérité, ces accords politiques correspondent à un enjeu, qui est celui d'une intégration dans l'arène internationale avec le concours du "décolonisateur commun", pour reprendre les termes de Ould Daddah. Le soutien de celui-ci est indispensable sinon vital pour l'Etat mauritanien et ses dirigeants, confrontés à la fois aux rivalités d'ordre tribal et ethnique sur le plan interne et à une légitimation internationale difficile sur le plan externe.

D'autre part, les relations sur le plan économique et financier constituent des gages pour espérer une amélioration des conditions nécessaires pour le développement.

B°/ Les accords économiques et financiers.

La continuité des liens proprement politiques est accompagnée du maintien des relations économiques et monétaires issues du "pacte colonial"

(90) VAUDIAUX (Jacques) L'évolution juridique et politique de la coopération franco-africaine et malgache. In : Revue générale de droit international public, N°4, 1970, pp.922-968.

dont l'ossature est la zone franc. Nous avons déjà souligné plus haut les mécanismes de ce système. Pour la France, l'accession à l'indépendance des Etats africains impose de nouveaux types de rapports formalisés à travers les accords de coopération . L'innovation tient au fait que la zone n'est plus perçue comme le corollaire des structures politiques des territoires relevant de la souveraineté française, mais elle apparaît, au terme des accords, sous forme d'association libre d'Etats qui ne sont désormais soumis à d'autres limitations que celles qui ressortent de leurs engagements contractuels. En dépit de ce principe, les accords d'ordre monétaire se sont bornés à reconduire des dispositions législatives et réglementaires en vigueur antérieurement à l'indépendance. Ainsi, l'article 1 de l'accord franco-mauritanien stipule que "la Mauritanie se déclare vouloir poursuivre son développement, en étroite association avec la France et les autres pays de la zone franc, tout en bénéficiant des autres possibilités d'échange et de coopération qui s'offrent à elle dans les autres pays du monde".⁽⁹¹⁾

Dans cet esprit, les deux parties contractantes acceptent de coordonner leur politique dans le domaine du commerce, de la monnaie et des finances de façon à promouvoir une aide réciproque pour leur développement respectif. Bien entendu, dans ce rapport inégal, la France, par le principe de la coopération, continuera à apporter à la Mauritanie, dont les ressources minières ne sont pas encore exploitées, l'aide matérielle et technique qui lui est nécessaire pour améliorer les conditions de vie économique et sociale de ses populations. L'article du présent accord insiste sur la libre négociation entre les deux partenaires et leur souci d'établir une "intime et étroite collaboration leur permettant de normaliser leurs rapports et les rendre mutuellement féconds"⁽⁹²⁾.

(91) Traité de coopération franco-mauritanien op.cit.p.1328

(92) Ibid. p.1328

C'est dans ce cadre qu'une commission paritaire franco-mauritanienne a été instaurée pour rendre plus dynamique cette coopération (articles 5 et 6). A cet égard, les modalités de l'aide française à la Mauritanie sont déterminées par le titre II de l'accord, précisant la destination et les objectifs de ses actions en faveur du processus de développement économique et social ainsi que du fonctionnement du service public. De cette manière, les interventions de l'ancienne métropole seront orientées vers "la réalisation d'études, l'exécution de recherches, la fourniture d'équipements etc.". Elles mettent en évidence "l'aide liée" dans la mesure où la plupart des concours financiers donnent lieu à des marchés ouverts en priorité aux technologies et entreprises de la zone franc, généralement appartenant à la France, en même temps qu'elles limitent la liberté de l'Etat assisté par l'obligation d'effectuer des achats auprès du donateur.

En matière de commerce, la France et la Mauritanie conviennent de maintenir pendant une période déterminée (cinq ans renouvelables) des relations au sein d'un régime préférentiel réciproque, qui offre "une libre circulation et franchise douanière", des "débouchés privilégiés" en matière de marchés et de marchandises et enfin une "coordination des politiques commerciales vis-à-vis de l'extérieur". Ces dispositions seront complétées par le désir mauritanien de s'associer à la Communauté économique européenne à travers les conventions de Yaoundé (ACP-CEE), qui garantissent des préférences commerciales aux produits du tiers-monde.

Le titre IV de cet accord est relatif à la monnaie et reprend globalement les textes antérieurs, confirmant l'appartenance de la Mauritanie à la zone franc et à l'UMOA, ce qui facilite une liberté de transfert de fonds entre les deux pays. Compte tenu de la législation et de la réglementation en vigueur, cette dernière peut prétendre à des emprunts sur le marché financier français ou auprès des organismes internationaux de financements. A la lumière du titre

V, précisément à son article 30, la France et la Mauritanie s'engagent à conjuguer leurs efforts et à se concerter sur des questions de politique économique, financière et de développement. Dans ces domaines, les relations étroites qui existent entre le Trésor français et celui de la Mauritanie prouvent la singularité du rapprochement entre les deux pays. Nouakchott bénéficiera d'une aide importante en matière de gestion bancaire et financière pour le fonctionnement de la Banque mauritanienne de développement (BMD).

En ce qui concerne les problèmes domaniaux, une commission mixte étudiera les possibilités de leur règlement, eu égard aux dispositions prévues par les articles 35 et 37 dudit accord. Evidemment, l'ensemble de ces accords favorise plus les intérêts de l'ancienne métropole en élargissant mais aussi en protégeant ses marchés en matières premières. Etant donné les liens de dépendance asymétriques renforcés par l'appartenance à la zone franc et la décision mauritanienne de fonder ses objectifs de développement sur les financements de son tuteur, la France jouit d'une situation confortable pour agir sur l'orientation de la politique macro-économique et monétaire de ce pays.

Cet apport financier sous forme d'aide et d'investissements représente un atout indispensable pour "l'espace chinguettien" en vue de sortir de son isolement politique et économique dans la société internationale. Comme le remarque en substance son directeur général, Jean Audibert, au sujet du rôle de la Miferma: "les Maures sont très sensibles au caractère international de notre société, qui constitue pour leur jeune nation une vitrine sur le monde extérieur".⁽⁹³⁾ En effet, cette entreprise, conformément aux pouvoirs considérables que lui a attribués la Convention préférentielle de longue durée, signée avec la Mauritanie en 1959, a pu exploiter en 1963 les gisements de fer

(93) AUDIBERT (Jean) Miferma : une aventure humaine et industrielle en Mauritanie. Paris : L'Harmattan, 1991.-216p.

de Zouérate (nord du pays) grâce aux assurances et garanties découlant de l'accord précité. Il est vrai que l'appartenance de la Mauritanie à la zone franc et son attachement à l'ancienne métropole ont été parmi les facteurs déterminants de son installation dans ce jeune Etat où la sécurité restait à assurer. Soucieux de préserver les ressources apportées par ce "consortium", environ 1,3 milliard de francs CFA soit 47% du PNB, Ould Daddah prône l'apaisement surtout après les événements de mai 1968, qui ont paralysé la cité minière, et au cours desquels il déclara : "tous les capitaux sont les bienvenus chez nous, ils pourront s'y investir en toute sécurité, à condition que les investisseurs respectent l'indépendance et la souveraineté de l'Etat et concourent effectivement au développement économique du pays"⁽⁹⁴⁾.

La participation de la Mauritanie au capital de la Miferma a été rendu possible, en 1964, grâce à un prêt du gouvernement français dans le cadre de la coopération économique . Ainsi le capital de la Société en majorité français se compose comme suit ⁽⁹⁵⁾:

-le bureau de recherches géologiques et minières	: 24%
-la sidérurgie française	: 32%
-la sidérurgie anglaise	: 19%
-la sidérurgie italienne	: 15%
-la sidérurgie allemande	: 5%
-l'Etat mauritanien	: 5%

Malgré les contraintes qu'il engendre dans la souveraineté de l'Etat demandeur, l'accord en matière économique et financière a eu pour conséquence la modernisation des structures économiques tout en facilitant le

(94) Ibid.p.170

(95) AMIN (Samir) L'Afrique de l'ouest bloquée . Paris : Ed.de Minuit, 1971.-322p.

redressement budgétaire de l'Etat mauritanien que l'on présentait comme "le parent pauvre de l'A.O.F."

En plus de cette aide, la présence française reste marquée par l'influence culturelle dans laquelle l'assistance technique en personnel enseignant joue un rôle prépondérant. De cette façon, la langue française sera un enjeu important de la politique étrangère de la Mauritanie d'autant plus que son maintien dépend de la nature et la qualité des rapports franco-mauritaniens mais aussi des rapports de forces internes. Nous y reviendrons plus loin.

C°/ Les accords culturels

Les accords de coopération culturels entre la France et la Mauritanie concernent les domaines de l'enseignement, de la recherche scientifique et des échanges. Ils sont inséparables du contexte juridique et ne peuvent être compris que par référence aux principes généraux de la coopération franco-mauritanienne. Comme les autres accords, l'accent est souvent mis sur l'indépendance du partenaire de la France.

Ce souci permanent symbolise non seulement un effet d'émancipation et une volonté d'affirmation mais aussi une prudence politique car l'indépendance officielle ne rime pas toujours avec une situation de "non-dépendance".

En matière culturelle, "deux faits majeurs sont à souligner : il s'agit des conséquences de la colonisation et du sous-développement. Le premier se manifeste par la permanence des liens qui n'ont pas été récusés par l'Etat local et le second se traduit par le besoin urgent d'une aide massive"⁽⁹⁶⁾. Ces deux facteurs interviennent dans d'autres domaines que nous avons vus, mais ils sont beaucoup plus affirmés dans celui de la culture. C'est la raison pour

(96) FEUER (Guy) Les accords culturels passés par la France avec les nouveaux Etats d'Afrique noire et Madagascar. In : Annuaire français de droit international, 1963, pp.890-905.

laquelle les accords culturels présentent la double particularité de réaliser une certaine association et de mettre en oeuvre une importante assistance. L'idée d'association apparaît clairement dans la communauté de langue et de culture issue de la colonisation. Ce fait historique a pour conséquence de produire des sentiments d'attachement à l'idée d'une "communauté d'esprit" avec l'ancienne métropole, reprenant ainsi sans le nommer le principe de la francophonie. Dès lors, cette situation se traduit par une série de dispositions que nous avons sélectionnées pour n'en retenir que les plus révélatrices. Ainsi, cette volonté est marquée dans le préambule par "les liens de solidarité spirituelle et morale qui unissent librement la République islamique de Mauritanie (RIM) et la République française".⁽⁹⁷⁾

Il est également affirmé avant tout que le français est la langue officielle des deux Etats contractants qui s'engagent, à travers une étroite collaboration, à promouvoir des échanges dans les domaines de la science, de la culture et de l'éducation.

Dans le domaine éducatif, sera consacré l'ensemble des dispositions du titre I, dénommé "Coopération en matière d'enseignement primaire et secondaire". La Mauritanie s'adresse en priorité au gouvernement français pour le recrutement du personnel enseignant et l'envoi de corps d'inspecteurs et de jury d'examens et de concours. Elle leur accorde des facilités dans l'exercice de leurs missions (article 2). Sur ce sujet, un accord spécifique intitulé "coopération technique en matière de personnel" établit les modalités de recrutement, d'affectation et de séjour de ce personnel affecté en Mauritanie. La mission de coopération est chargée aussi de leur gestion. De son côté, la France prendra en particulier "des mesures appropriées afin de mettre à la disposition de la RIM du personnel enseignant qualifié ainsi que celui nécessaire à l'inspection pédagogique dans les différents ordres

(97) Accord de coopération culturelle entre la France et la RIM. In : Traité de coopération, p.1335.

d'enseignement..."⁽⁹⁸⁾ Elle doit également assurer le contrôle pédagogique de ses enseignants par des inspecteurs généraux de l'instruction publique dans le cadre de missions organisées d'un commun accord entre les deux gouvernements. (article 6) Celles-ci sont prises en charge par le gouvernement français tout comme la rémunération du personnel mis à la disposition de la Mauritanie. Cette dernière apporte à chaque coopérant une contribution matérielle et symbolique, en leur attribuant un logement de fonction et une allocation forfaitaire mensuelle qui passe de 200 FF en 1962 à 600 FF à partir du 1er janvier 1973. ⁽⁹⁹⁾

Pour témoigner sa solidarité avec la France en matière d'enseignement, les autorités de Nouakchott ont émis le désir de coordonner les programmes scolaires avec ceux des établissements français correspondants. Selon elles, ces adaptations s'avèrent nécessaires pour aboutir à la production de diplômes équivalents. Pour ce faire, un haut fonctionnaire, universitaire sera désigné pour prendre en charge des responsabilités permettant d'effectuer, dans les mêmes conditions qu'en France, les examens et concours qui doivent être sanctionnés par des diplômes français (article 9). En vertu de cet article, "les diplômes et titres français sont valables de plein droit sur le territoire de la RIM et produisent tous les effets qui sont attachés par les lois et règlements mauritaniens aux diplômes et titres correspondants délivrés sur le territoire mauritanien...". Il est prévu pour les universitaires français de pouvoir organiser des concours et des examens réservés seulement aux Français. De plus, les ressortissants des deux pays peuvent ouvrir des établissements privés sur l'un ou l'autre territoire sous la condition d'autorisation et de qualification professionnelle requise. (article 10)

(98) Ibid p. 1335

(99) Protocole N°2 d'application de l'accord de coopération technique relatif au personnel entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République islamique de Mauritanie. In : PPM Documents, série Etudes et commentaires, N°2, p.50

S'agissant de l'enseignement supérieur, contrairement aux autres pays africains, il ne fait l'objet d'aucun accord séparé. Le titre II contient l'ensemble des dispositions. Le manque de cadres du jeune Etat a incité l'ancienne métropole à créer et à développer l'enseignement supérieur. Dans la mesure où la formation des ressortissants mauritaniens ne peut être assurée sur place, le gouvernement français prendra en charge "cette formation dans les établissements d'enseignement et de recherche de la République française" (article 14), en leur attribuant des bourses d'études ou des stages de recherche.

Les échanges culturels sont précisés par le titre III en son article 15 par lequel les deux pays s'engagent à "oeuvrer en commun pour l'épanouissement des sciences, des arts et des lettres et de la connaissance respective de leur patrimoine culturel". Dans la réalisation de cet objectif, les deux parties contractantes encourageront la création sur leur territoire de bibliothèques, d'instituts et de centres culturels destinés à répandre la connaissance mutuelle de leur culture. Ce dispositif sera accompagné de voyages, de stages ainsi que d'échanges d'enseignants. Les produits culturels (disques, films etc.) bénéficieront de franchises douanières.

En matière de recherche scientifique et technique, le titre IV au terme de son article 18, définit les modalités de cette coopération dans laquelle la France apportera l'aide nécessaire pour la mise en oeuvre des programmes mauritaniens en recherche fondamentale et appliquée, notamment par l'intervention d'établissements ou d'organismes spécialisés. A la demande de la Mauritanie, elle assurera et prendra en charge la formation et le perfectionnement des personnels scientifiques de niveau supérieur. L'exécution du présent accord est suivie d'une commission mixte paritaire qui se réunit au moins une fois par an.

A la lecture de cet accord culturel, on peut considérer comme conséquence contingente de l'idée d'égalité celle de réciprocité, qui apparaît

clairement dans les dispositions relatives aux échanges culturels. C'est en effet à ce propos, que les accords se rapprochent le plus des accords culturels classiques fondés essentiellement sur l'idée de réciprocité.

Cependant, cette symétrie est moins réelle qu'apparente dans la mesure où les responsabilités sont assurées d'une façon exorbitante et avec d'importantes prérogatives par l'ancienne métropole, qui trouve dans ces relations un moyen de pérenniser son hégémonie culturelle. De ce point de vue, les accords culturels "conditionnent le maintien de l'aide à l'expansion de la langue et de la culture française en Afrique noire ainsi que le développement puisqu'il s'agit notamment de coopération en matière d'enseignement supérieur de l'élite intellectuelle et politique africaine et malgache dans la tradition culturelle française".⁽¹⁰⁰⁾ Par son aide humaine et matérielle, la France conserve un droit de contrôle étendu sur le contenu de l'enseignement mauritanien, qui reprend le système français, sans que celui-ci ne corresponde forcément aux réalités socio-culturelles. On pourrait ainsi dire que cette présence trop marquée était une précaution politique contre toute velléité d'arabisation rapide, car à l'époque, bien qu'ayant choisi le camp francophone, les autorités mauritaniennes avaient une arrière-pensée politique arabe. Il suffit de se référer aux déclarations de Ould Daddah, relatives aux problèmes du monde arabe, notamment ceux du Maghreb, pour comprendre son habileté à jouer en même temps sur deux tableaux contradictoires : "nous sommes constamment tiraillés entre notre attachement réel et sincère à la France et la solidarité islamo-arabe, qui nous unit à nos frères d'Afrique du nord."⁽¹⁰¹⁾

Ces différents accords et traité qui ont régi les rapports franco-mauritaniens pendant plus d'une décennie, comportent des pesanteurs que l'Etat mauritanien a du mal à supporter. En effet, les concessions accordées à

(100) LIGOT (Maurice) Les accords de coopération entre la France et les Etats africains et malgache d'expression française. Paris : Documentation française, 1964, 187p.

(101) Le Monde, 15 février 1958, p.4

la France en matière politique, économique et culturelle pouvaient apparaître acceptables en 1960 parce qu'elles constituaient la contrepartie d'une aide indispensable, d'autant qu'elles s'accompagnaient d'une indépendance nominale. Cependant, au fil des années, elles apparaîtront comme des sujétions considérables qui, sans pour autant garantir la stabilité du régime politique en question, représentent une limitation à sa souveraineté et freinent aussi les possibilités de développement.

L'indépendance stricto-sensu suppose la récupération des ressources nationales et une plus grande autonomie de décision dans le domaine politique, notamment en politique étrangère et culturelle. Force est de constater que l'évolution de l'Etat et de ses rapports dans l'environnement international, mais aussi l'émergence d'une élite nationaliste, décidée à rompre avec le "néo-colonialisme", provoqueront inéluctablement des changements qui seront à l'origine du relâchement "des relations privilégiées" instaurées depuis la période des indépendances.

CHAPITRE II. COOPERATION ET DECONNEXION

En dépit des déclarations apaisantes du président Georges Pompidou lors de son passage à Nouakchott et de ses menaces à peine voilées contre toute velléité de desserrement des liens néo-coloniaux, les autorités mauritaniennes avaient auparavant programmé les étapes d'un processus de remise en cause des accords de coopération de 1961. Décidée unilatéralement par le gouvernement mauritanien, la révision radicale des accords devait intervenir avant la fin de l'année 1972. Cette position ouvre une crise entre les deux pays alors que la Mauritanie fait face à des remous socio-politiques et scolaires.

Quelles sont les raisons profondes de la fermeté des responsables de ce pays qui a toujours bénéficié des soutiens indispensables de l'ancienne puissance tutélaire pour la mise en place « d'un Etat-nation » ?

L'argument du désir de retrouver une « seconde indépendance » avancée par le pouvoir ne signifie-t-il pas une nouvelle phase de contradictions ?

L'identification au monde arabe semble être à l'origine de la décision du Parti du Peuple mauritanien, de pratiquer une politique qualifiée de « repersonnalisation de l'homme mauritanien », autrement dit, la recherche d'autres valeurs de référence rompant ainsi avec celles héritées de la colonisation. Elle traduit une nouvelle réorientation politique qui aura sans doute des conséquences internes en faisant resurgir les conflits culturels entre Arabo-berbères favorables à la rupture des rapports issus de la période coloniale et les Négro-africains attachés à la francophonie, qui leur sert de résistance à l'arabisation.

Toujours est-il que ce tournant dans les relations mauritaniennes est la révélation des difficultés de la France à accepter les revendications africaines.

Cela ne démontre-t-il pas déjà un certain conservatisme et surtout une ambiguïté dans sa politique africaine de manière générale et mauritanienne en particulier ? Cette attitude apparaîtra davantage dans « un ordre mondial relâché », dont les symptômes sont l'effondrement du mur de Berlin et corrélativement « la démocratie de marché » qui « constitue désormais la matrice du monde, la problématique légitime du système international ».⁽¹⁰²⁾ Ce nouveau contexte imposera le discours de La Baule, fragile et volatile, conditionnant l'aide à l'instauration de la démocratie, et auquel certains régimes africains se réfèrent pour « décompresser » leur système autoritaire sous le label du multipartisme et de la démocratie, adoptant des procédures différentes.⁽¹⁰³⁾ Dans cet ordre d'idée, la Mauritanie n'est pas en reste selon cette phrase laconique de son ministre des affaires étrangères M. Hasni Ould Didi : « en approfondissant le processus démocratique, la Mauritanie demeure fidèle à ses engagements ».⁽¹⁰⁴⁾

Pour mesurer l'influence française en Mauritanie, il nous faut analyser les rapports entre les deux pays pendant la période trouble des années soixante-dix et montrer, au-delà de ce climat, les relations en « dents de scie » depuis l'arrivée du régime militaire et surtout les nouvelles adaptations institutionnelles liées à la disparition de la guerre froide. Cela permettra de rendre compte des ambivalences des relations franco-mauritaniennes et des particularismes de ce tropisme qui sont immanents aux rapports de forces et aux changements fréquents de personne au sommet de l'Etat mauritanien.

(102) LAÏDI (Zaki) Sens et puissance dans le système international, pp.13-44 In : L'ordre mondial relâché : sens et puissance après la guerre froide, op.cit.

(103) Les chemins de la démocratie. In : Politique africaine, N°43, oct.1991.

(104) Extrait du discours aux Nations-Unies. In : Horizons (journal gouvernemental), N°58, 5 oct.1991, pp.5-6

SECTION 1. Le revirement politique et la révision des accords

Depuis son accession à l'indépendance, la Mauritanie est restée dans la mouvance francophone par l'appui de son ancienne tutrice et les pays modérés d'Afrique noire regroupés au sein de l'UAM qui, d'ailleurs pour faire pendant au Maroc, avait présenté la candidature de celle-ci au Conseil de sécurité en 1961.

Au fur et à mesure que se consolide le jeune Etat et que s'élargit le champ de ses relations internationales, le président Moktar Ould Daddah jette les bases de sa politique étrangère qui devrait prendre en considération les réalités socio-politiques, en particulier la vocation de trait d'union entre le monde arabe et l'Afrique noire. C'est aussi à travers cette politique que se manifesteront les plus fortes résistances au changement et à la modernisation de l'Etat. En fait, le discours de la diplomatie mauritanienne vise l'intégration immédiate à la scène internationale, comme tous les autres acteurs pour y jouer un rôle conforme à ses ambitions nationales et internationales.

Ould Daddah évoque sa stratégie devant le 4ème congrès ordinaire de son parti, le PPM : "nous avons inscrit notre lutte dans le cadre de celle que mènent les autres peuples du Tiers-monde, notamment au sein de la conférence islamique et du mouvement des pays non-alignés, pour reconquérir leur dignité, tant au plan politique qu'au plan économique".⁽¹⁰⁵⁾ Mais en dehors des principes théoriques, la réalisation de tels objectifs n'est pas simple étant donnée la complexité des relations internationales et les enjeux des grandes puissances en période de guerre froide.

(105) MINISTERE D'ETAT A L'ORIENTATION, MINISTERE DE L'INFORMATION ET DES TELECOMMUNICATIONS. Mauritanie quinze ans après les indépendances. Nouakchott, Ministère de l'Inf. et des Télécom., 1975.-53p. (Archives et Documentation, Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération.)

En effet, quatre axes principaux sous-tendent la politique extérieure de la Mauritanie, à savoir :

- le non-alignement
- l'indépendance nationale
- l'unité africaine et arabe
- la coopération.

Pour le premier principe, il s'agit de se situer dans le groupe des Etats dits "tiers-monde" qui, en se rassemblant, trouvent les possibilités de se dégager de l'emprise des deux blocs, représentés par l'URSS et les USA. Cette position est définie comme étant le refus "d'être au service d'une quelconque hégémonie ou de remplacer les formes séculaires de domination par d'autres, plus récentes, mais équivalentes".⁽¹⁰⁶⁾

Cependant, les conditions de leur émergence, jointes à leur diversité économique et culturelle, empêchent les nouveaux Etats indépendants de constituer un pôle pour jouer un rôle politique autonome sur la scène internationale.

Le second point s'articule autour d'une double exigence : la première est illustrée par le processus d'arabisation, dont nous retracerons les grandes lignes plus loin, la seconde vocation est strictement liée à sa forte dépendance envers la France pour ses approvisionnements et exportations, et à l'égard du Sénégal qui constituait un relais. La priorité est donc de rechercher à l'extérieur des ressources financières indispensables à la mise en place d'une économie autonome.⁽¹⁰⁷⁾

Le troisième axe correspond à la situation géographique de la Mauritanie, sa composition sociale et le rôle qu'elle prétend tenir dans la direction d'un rapprochement entre le monde arabe et le monde africain. A ce

(106) Ibid. p.49

(107) CONSTANTIN (François) et COULON (Christian) Les relations internationales de la Mauritanie, pp.323-381. In : Introduction à la Mauritanie, Paris, CNRS, 1979.-421p.

niveau, la politique extérieure sera mise à contribution dans le processus de construction de l'Etat, dont la spécificité repose sur cette vocation. Enfin, la quatrième orientation concerne les organisations internationales comme l'ONU pour laquelle les dirigeants de Nouakchott prônent une activité plus dynamique allant dans le sens de la résolution des problèmes graves qui constituent un défi pour l'humanité. ⁽¹⁰⁸⁾ Ould Daddah, en dépit des contradictions internes auxquelles il fait face, va s'atteler à mener une diplomatie active dans ce cadre théorique, naturellement ambitieux car l'Etat n'a pas encore ni les moyens ni les ressources nécessaires pour atteindre dans l'immédiat ses objectifs. Mais son action au sein du groupe des "77" et du mouvement des non-alignés lui permettra d'accumuler un capital de sympathie et de ressources politiques qui donnent l'occasion de contourner le Maroc "par la gauche", en impulsant une orientation socialiste et arabe à sa politique étrangère.

Dès lors, les relations de la Mauritanie avec les pays socialistes, communistes et le rapprochement avec le monde arabe seront l'une des constantes de cette politique. D'une part, elle signera en février 1967, un accord de coopération économique, technique et culturelle avec la Chine, qui lui accordera un prêt sans intérêt d'un milliard de franc CFA en 1967 et de 57 millions de dollars en 1971.⁽¹⁰⁹⁾ Ainsi, d'importantes réalisations seront menées à bien par la République populaire de Chine, entre autres le port en eau profonde de Nouakchott, le stade olympique, la maison de la culture, la riziculture de M'Pourié à Rosso et l'adduction d'eau douce d'Idini pour l'alimentation de Nouakchott en eau potable. A cela s'ajoutent les équipes médicales dans les hôpitaux en province. Les relations entre les deux pays sont devenues telles que l'on parla d'un "péril jaune" qui menacerait l'influence

(108) Rapport sur l'état de la Nation présenté à l'Assemblée nationale par le président Moktar Ould Daddah le 28 novembre 1971. Nouakchott. (Archives et Documentation, Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération.)

(109) TING (David) Les relations sino-africaines 1960-1972. Thèse de doctorat en science politique. Paris I, 1974.

française dans ce pays. Des relations se développeront avec certains pays "progressistes" africains, particulièrement la Guinée Conakry. De cette façon, "le bilad chinguettien" apparaîtra, aux yeux de ses voisins, "lavé" de ce qu'on a considéré comme péché originel d'être le fait de la "création de l'impérialisme et du colonialisme français" et d'être traité par conséquent "d'Etat paria". En tout état de cause, la Mauritanie réussira à faire admettre la légitimité de son existence tant sur le plan africain que dans la sphère arabe. Toutefois, son départ de l'OCAM, fondée en février 1965 à Nouakchott, confirmera non seulement un revirement à gauche mais aussi un glissement et un recentrage politique en direction du monde arabe, alors qu'elle avait joué la carte de l'UAM au moment où son existence était compromise sur le plan international.

Pour le président Ould Daddah ce divorce s'explique par une divergence d'approche des fonctions de cette institution africaine : "hier membre fondateur de l'Organisation commune africaine et malgache, la Mauritanie s'en est aujourd'hui retirée. Ce retrait a été motivé par un désaccord portant et sur le fond et sur la forme de l'orientation que semblait prendre cette organisation. Ce désaccord reste cependant une simple querelle familiale, qui n'affecte pas les bonnes relations toujours entretenues avec chacun des membres de l'OCAM."⁽¹¹⁰⁾

Malgré ce retrait, la Mauritanie demeure membre des organismes techniques et économiques spécialisés, créés dans le cadre de l'OCAM, comme le groupe Air Afrique. Mais la décision mauritanienne fut prise à la suite de l'admission du Congo-Léopoldville (Zaïre), gouverné à cette époque par le président de l'Etat katangais, Moïse Tshombe. Le président mauritanien estime hâtive cette consécration et que la réputation de ce dernier, symbole de la sécession, risquerait d'affecter les relations interafricaines.

(110) Rapport sur l'état de la Nation présenté à l'Assemblée nationale par le président Moktar Ould Daddah le 28 novembre 1965. Nouakchott (Archives et Documentation, Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération).

Cependant, cette détermination de la Mauritanie est interprétée comme une volonté de rompre avec la communauté francophone, d'autant que l'OCAM est constituée de pays d'Afrique noire liés à la France et qui "représentaient politiquement un levier d'action considérable dans l'ordre international par l'utilisation des procédures onusiennes".⁽¹¹¹⁾ Ce geste n'est pas apprécié du côté des pays modérés qui l'avaient soutenue contre l'hostilité des Etats arabes et certains pays de l'Est.⁽¹¹²⁾

Ce changement est notable dans les relations franco-mauritaniennes dans la mesure où il constitue une étape d'une politique de désengagement vis-à-vis de l'ancienne métropole. D'abord, le renoncement en 1963 à la subvention budgétaire est significatif dans ce désir de distendre ses liens avec la France. En effet, cette forme d'aide est qualifiée par le secrétaire général du PPM, "à la fois de solution de facilité et forme de dépendance qu'il convient de proscrire".⁽¹¹³⁾

Ensuite, le retrait de l'OCAM révèle clairement les intentions des dirigeants mauritaniens de s'écarter de l'espace francophone. Mais l'événement inattendu qui viendra sonner le glas du cadre des relations franco-mauritaniennes sera la décision de la Mauritanie de réviser les accords de coopération de 1961, signés avec la France et déclarés au bout d'une décennie comme attentatoires à sa souveraineté. Quelles sont les raisons profondes de cette volte-face ?

Officiellement, l'Etat mauritanien argue de la nécessité d'une politique nationale, indépendante, se ressourçant dans les richesses et "valeurs traditionnelles et religieuses". En somme, Ould Daddah s'inspire d'une

(111) ROCHE (Jean-Jacques) Le système international contemporain. Paris : Montchrestien, 1992.-159p.

(112) Entretiens avec deux fonctionnaires du Ministère des Affaires étrangères en février 1993. Ceux-ci ont voulu garder l'anonymat.

(113) Rapport sur l'état de la Nation présenté à l'Assemblée nationale par le président Moktar Ould Daddah, le 28 novembre 1963. Nouakchott, 71 p. (Archives et Documentation, Ministère des Affaires étrangères et de la coopération).

idéologie dont les référentiels sont à rechercher dans une sorte "d'authenticité à la manière de Mobutu", véhiculée par les paradigmes de "repersonnalisation de l'homme mauritanien", ou de "désaliénation culturelle". Toujours est-il que les années soixante-dix sont celles des effervescences et des contradictions politiques animées par les courants d'opposition, nonobstant la fermeté des dirigeants et la création de mécanismes de contrôle de l'espace politique interne que le régime a mis sur pied, au travers du parti unique.

Divers facteurs obligeront le fondateur du PPM à adopter une position radicale par rapport à son ancien tuteur. Comme le dit Lemrabott Ould Moutaly, c'est "sous les pressions conjuguées des mouvements "nationalistes arabes", des "progressistes" du parti des Kadihines, d'un monde arabe activé par un fort courant "tiers-mondiste" dans lequel l'Algérie jouait de plus en plus un grand rôle, que le président Moktar Ould Daddah s'engagea résolument dans une politique de réformes".⁽¹¹⁴⁾ Ces dernières sont centrées, sur la conquête d'une indépendance nationale qui aboutit non seulement à la révision des accords avec la France, mais aussi à la nationalisation de la MIFERMA et à la sortie de la zone franc. Sur ce point, il convient de souligner que Ould Daddah, acculé, n'avait pas d'autres moyens que de recourir "aux contraintes extérieures pour résoudre ou faciliter la solution des problèmes internes".⁽¹¹⁵⁾

Cette stratégie est fréquente dans les pays confrontés à de multiples difficultés où la politique extérieure sert d'instrument de régulation de la situation interne. En se dégageant de la sphère d'influence française par la dénonciation unilatérale des liens conventionnels qui donnaient un aspect néo-colonial à l'Etat mauritanien, Ould Daddah trouve encore des ressources

(114) OULD MOUTALY (Lemrabott). Nation et conflit de nationalismes. In : El Bayane (journal mauritanien), N°24, mai 1992, pp.1-4

(115) MERLE (Marcel) Forces et enjeux dans les relations internationales. Paris : Economica, 1985.-416p.

politiques pour désarmer et "récupérer" une opposition dont l'une des principales revendications est la rupture avec la tutelle française.

A partir de ce moment, deux questions fondamentales se posent : d'une part, comment la Mauritanie a-t-elle procédé dans cette tentative de déconnexion et d'autre part, quel est son impact sur les relations franco-mauritaniennes ?

PARAGRAPHE 1. Le processus de révision

Fort de ses nouveaux appuis dans le monde arabe, notamment au Maghreb et déterminé à répondre positivement aux revendications de la jeunesse intellectuelle et du syndicat contre "l'impérialisme et le néo-colonialisme français", Ould Daddah décide, subrepticement, de desserrer les liens avec l'ancienne métropole, en remettant en cause les accords de coopération. Mais, la Mauritanie n'est pas la seule à effectuer cette démarche, puisque le Niger et le Congo avaient déjà formulé la même requête à laquelle la France avait opposé une fin de non-recevoir. Néanmoins, Ould Daddah confronté aux problèmes internes, particulièrement les contradictions au sein de la catégorie dirigeante, semble aller plus loin que ses autres collègues africains pour contraindre Paris à renégocier les accords de nature néo-colonialiste.

Les exigences africaines dans le sens d'un "réaménagement" ou de "réadaptation" des accords de 1960 vont renforcer davantage la crise de la coopération franco-africaine. Si cette vague de revendications a fait tâche d'huile à travers les "pays du champ", en revanche certains, comme le Sénégal, ne souhaitent pas s'engager dans cette voie, du moins dans l'immédiat : "le Sénégal se refuse à suivre la mode en matière de révision d'accords avec la France, soit par complexe, soit par démagogie. Ainsi, je prends l'exemple du

domaine culturel. Nous avons révisé nos accords avec la France sans tam-tam ni trompette, mais personne ne s'en est aperçu, parce que nous n'en avons pas fait une affaire de propagande."⁽¹¹⁶⁾ Cependant, l'option mauritanienne apparaît plus radicale et unilatérale en raison de la procédure que les autorités de Nouakchott ont privilégiée afin d'aboutir à des rapports nouveaux de caractère nettement plus égalitaires et dont le but est de parvenir au développement de l'Etat.⁽¹¹⁷⁾

Le bureau politique national (BPN) du parti du peuple mauritanien (organe suprême de décision de l'Etat) devait emboîter le pas, le 27 juin 1972, par la diffusion d'un communiqué dans lequel il estime "le moment venu de procéder à la révision des accords de coopération franco-mauritaniens, signés en 1961, et ceci avant la fin de l'année en cours". Il fait référence à l'esprit de cette décision guidée par la politique de "repersonnalisation de l'homme mauritanien", "fondée sur la recherche constante d'une indépendance plus réelle dans tous les domaines, culturel et économique".⁽¹¹⁸⁾

Au même moment, le ministre des Affaires étrangères Hamdi Ould Mouknass est chargé d'informer les autorités françaises de cette nouvelle orientation politique. A l'issue de l'entrevue avec le président Georges Pompidou dont le gouvernement était plutôt préoccupé par la campagne pour les élections législatives de mars 1973, le ministre mauritanien déclara que le message a été accueilli "avec la plus grande compréhension".

Or, la lecture du résumé de l'entretien contredit cette affirmation. En effet, le président français n'apprécie guère d'être bousculé dans son calendrier et la manière de procéder : "ce message n'a rien d'urgent et aurait pu attendre la

(116) Interview de Léopold Sédar Senghor, président de la République du Sénégal. In : Le Monde, 4 juillet 1972, p.1 et 3.

(117) FEUER (Guy) La révision des accords de coopération franco-africains et franco-malgache. In : Annuaire français de droit international, 1973, pp.720-739.

(118) Cité par TATON (Robert) Les accords de coopération : réaménagement ou révision fondamentale ? In : Europe outre-mer, N°512, septembre 1972, pp.7-10.

rentrée. Il aurait pu être aussi remis au ministre des Affaires étrangères, l'effet aurait été le même... Et puis, pour réviser il faut être deux, puisque les accords ont été signés par deux partenaires. Il ne suffit pas que la Mauritanie décide, il faudrait aussi que la France accepte sinon la Mauritanie pourrait procéder autrement en dénonçant les accords. Enfin, ces accords, n'ont rien de contraignant ni dans leur esprit, ni dans leur lettre..."⁽¹¹⁹⁾

Il est clair que le gouvernement français n'envisage pas la révision de tous les accords, mais serait plutôt favorable à une adaptation progressive qui lui permettrait de préserver ses intérêts économiques et politiques. C'est la raison pour laquelle il entretient l'ambiguïté et la tergiversation afin de considérer que l'initiative de la Mauritanie est impromptue et le moment inopportun : "je dois dire aussi que la procédure empruntée est mal choisie puisqu'en procédant à la révision, il faudrait préparer des textes, de nouveaux accords, pour passer devant le parlement alors qu'on pourrait par lettres additives procéder aux adaptations souhaitables".⁽¹²⁰⁾

La politique attentiste de la France et sa tendance à atermoyer incitent les autorités de Nouakchott à raidir leurs positions. Dans une déclaration, le ministre de l'Information Ahmed Ould Sidi Baba ⁽¹²¹⁾ explique que l'action de son gouvernement ne constituait pas "un rejet sous quelque forme que ce soit de la coopération avec la France et ne portait pas le germe de sa destruction". Selon lui, "il s'agit de cesser de compter sur la protection des autres, quels qu'ils soient, mais, au contraire, de compter sur nous-mêmes, de bâtir notre nation avec nos cerveaux et nos bras et selon la route que nous nous serons tracée dans l'amitié et la paix avec tous les peuples de bonne volonté...Il s'agit

(119) Résumé de l'entretien à l'Elysée entre le président Georges Pompidou et le ministre mauritanien des Affaires étrangères, le 30 juin 1972. Nouakchott, MAE, 5p. (Archives et documentation, Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération, dossier France/RIM). Voir annexe n°1.

(120) Ibid.p.2

(121) Devenu Maire d'Atar, ville natale du président Ould Taya, dont il est le cousin.

de donner priorité à nos intérêts nationaux et de mettre fin à toute situation d'exploitation, de domination dont nous serions les victimes."⁽¹²²⁾

Ould Daddah ne cache pas sa détermination à mener sa revendication jusqu'à son terme, puisque c'est d'abord un enjeu de politique interne, et qu'ensuite il tient à sauver sa face vis-à-vis de son engagement dans le monde arabe.

Dans ces conditions la révision des accords s'inscrit dans une politique de sauvegarde de son régime autour d'un consensus national à partir duquel son image en sortira renforcée. Commentant les préjudices de l'accord en matière de marine marchande, le Centre d'information et de formation (CIF) du PPM s'interrogea ironiquement : "a-t-on jamais vu des bateaux mauritaniens pêcher au large des côtes bretonnes ou de grands paquebots maritimes transporter des passagers de Nouadhibou à Marseille ?"⁽¹²³⁾ Ainsi, le 12ème anniversaire de l'indépendance, dans une allocution traditionnelle sur "l'état de la nation", le président mauritanien précisera publiquement que sa demande de révision devait être prise en considération "avant la fin de l'année 1972", reprenant les termes du communiqué du BPN. Une fois n'est pas coutume, Ould Daddah porte le problème sur la place publique et adresse un ultimatum aux autorités françaises, surprises par un comportement peu orthodoxe dans la diplomatie franco-africaine. ⁽¹²⁴⁾

Face à cette échéance, les responsables français devront donc s'adapter à une nouvelle situation pour maintenir le statu-quo et surtout éviter la "dérive" dans les autres Etats africains. Alors, le gouvernement de Pierre Messmer accepte le principe de négociation en vue de la révision des accords. L'ambassadeur de France en Mauritanie, chargé d'en faire part au

(122) Discours fait le premier juillet 1972 à la Radiodiffusion nationale de la Mauritanie. In : Le Monde, 22 juillet 1972, p.5.

(123) Tribune du CIF, 16 mars 1973, émission N°46. Nouakchott. (Archives et documentation sonores, Radiodiffusion nationale).

(124) Le Monde, 30 novembre 1972, p.1

gouvernement mauritanien, ne cache pas l'amertume éprouvée : "je dois vous avouer que Paris a été surpris de la méthode employée, de sa célérité et du niveau auquel elle a été posée".⁽¹²⁵⁾

Pour être dans de bonnes dispositions, le secrétaire d'Etat auprès du Ministère des Affaires étrangères chargé de la Coopération, Pierre Billecocq, dépêcha à Nouakchott, du 19 au 22 novembre 1972, un de ses proches collaborateurs, Jean Herly ancien ambassadeur auprès de Bokassa, chef du service de la coopération culturelle, scientifique et technique, pour renouer le dialogue et entamer les "conversations exploratoires" sur les modalités de la révision. Les négociations proprement dites commenceront à Paris, une première fois du 8 au 12 janvier 1973, puis du 15 janvier au 14 février 1973, pour examiner l'ensemble des divers accords entre les deux pays. Cependant, le calendrier sera difficile à respecter d'autant que la complexité des sujets exige à la fois de l'innovation mais aussi de la prudence.

Le Secrétariat , chargé de la coopération abritera la réunion entre la délégation française, conduite par Pierre Billecocq et Jean Herly, et celle de la Mauritanie dirigée, par le demi-frère du président, Ahmed Ould Daddah. Mais, elle n'aboutira pas puisqu'elle a buté sur les questions monétaires et de défense. Devant l'intransigeance de la Mauritanie, la France s'est montrée très ferme et décidée de ne faire la moindre concession ni sur le compte d'opérations, ni sur le système d'avance, consentis aux autres membres de l'UMOA.⁽¹²⁶⁾ Mais, le dialogue fut interrompu momentanément en raison des malentendus. Ce constat d'échec, contraire à la vision du gouvernement mauritanien, sera un argument de plus utilisé par Ould Daddah pour dénoncer les accords de coopération : "je n'oublie pas que l'aide de la France a été pour

(125) Résumé de l'entretien entre l'ambassadeur de France et le ministre mauritanien des Affaires étrangères, le 17 juillet 1972, Nouakchott (3p.). (Archives et Documentation, Ministère des Affaires étrangères et de la coopération. Dossier France/RIM)

(126) COMTE (Gilbert) Mauritanie : vers une indépendance économique réelle ? In : Le Monde diplomatique, N°228, mars 1973, p.3

nous capitale au moment où le Maroc menaçait notre indépendance. Mais, nous ne voulons pas suivre à n'importe quel prix, et nous n'acceptons pas l'idée que la France, parce qu'elle sent que nous avons besoin d'elle, nous impose ses vues...Les accords seraient de toute façon caducs à la date du 31 décembre 1972."⁽¹²⁷⁾ De ce fait, les relations entre les deux pays vont traverser une période de crise sans précédent, mais la prise de conscience, de part et d'autre, de la nécessité de sauver des liens historiques et d'intérêts réciproques permet de reprendre les négociations. Finalement, celles-ci déboucheront sur la signature de nouveaux accords, le 15 février 1973, à Nouakchott, par le secrétaire d'Etat à la coopération Pierre Billecocq et le ministre mauritanien des Affaires étrangères Hamdi Ould Mouknass.

Les cinq textes, qui régissent désormais la coopération franco-mauritanienne, se composent de deux échanges de lettres et de trois accords.⁽¹²⁸⁾ Le premier volet, qui en fait constitue un succédané de l'ancien traité, est relatif au domaine de la politique étrangère et prévoit des consultations éventuelles et non automatiques comme dans le passé, sur des "questions d'intérêts communs" et la possibilité d'accroître les postes consulaires. Par contre, le décanat diplomatique qui était réservé exclusivement à l'ambassadeur de France a été supprimé, il revient à partir de ce moment au plus ancien ambassadeur accrédité à Nouakchott.

Le second aspect de ce document a trait aux domaines culturel, technique et enfin économique et financier. Sur ces sujets, l'accord adapte la coopération aux nouvelles orientations de la politique culturelle de la Mauritanie, surtout en matière d'enseignement et de formation des cadres dans laquelle il définit les conditions d'affectation de l'assistance technique ainsi que les modalités fiscales applicables à leur égard. Le dernier point de ce cadre

(127) Interview du président Ould Daddah. In : Le Monde, 6 février 1973, p.1 et 3.

(128) Journal officiel de la République française, N°118, 18 mai 1974, pp.5355-5365 portant publication des accords de coopération entre la Mauritanie et la France, signés à Nouakchott en 1973.

conventionnel détermine les règles et les échanges commerciaux entre les deux partenaires. Le changement perceptible à ce niveau est que le régime préférentiel disparaît au profit d'un système plus égalitaire.

Globalement, les nouveaux accords s'apparentent à ceux signés par la Mauritanie avec d'autres Etats étrangers bien qu'ils couvrent un domaine beaucoup plus vaste. Ainsi, les investissements publics français ne sont plus automatiques comme autrefois, ils se feront désormais "au coup par coup", à la demande de l'intéressé. Une commission mixte se réunit une fois tous les deux ans pour examiner les relations culturelles et techniques entre les deux pays.

Faut-il noter que les autres accords présentés, comme portant atteinte à la souveraineté de la Mauritanie ont été abrogés en l'absence de compromis. Il s'agit entre autres du traité de coopération sur la politique étrangère, de l'accord de défense et son annexe concernant les "produits stratégiques" ainsi que celui de l'assistance technique militaire et de ceux en matière économique et financière. Seul l'accord dans le domaine de la justice a été reconduit dans sa totalité.⁽¹²⁹⁾

(129) Le Centre d'Information et de Formation du PPM (CIF) a publié un document reproduisant les anciens et les nouveaux accords de coopération avec la France, intitulé : "PPM. Documents : série "Etudes et commentaires", N°2, Nouakchott, [s.d.], 51p. (Archives et Documentation, Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération. Dossier PPM).

LES NOUVEAUX ACCORDS DE COOPERATION

-Echange de lettres relatives à la nomenclature des accords devenus caducs, le 31 décembre 1972.

-Echange de lettres relatives à la coopération en matière de politique étrangère.

-Accord de coopération en matière économique et financière.

Echange de lettres sur la pêche.

-Accord de coopération culturelle.

Echange de lettres relatives à la scolarisation des jeunes Français en République Islamique de Mauritanie

-Accord de coopération technique relatif au personnel.

Annexe I relative aux magistrats.

Annexe II relative à la fiscalité applicable au personnel de coopération technique.

Protocole n°1 d'application concernant le pourcentage de la rémunération versée par la France à chaque agent en Mauritanie.

Protocole n°2 d'application concernant l'allocation forfaitaire mensuelle versée par la Mauritanie à la France pour chaque agent .

-L'Accord en matière de justice est le seul parmi les anciens accords de 1961 a avoir été reconduit dans sa totalité .

Sources : "Rapport sur l'état de la nation", présenté à l'Assemblée Nationale par Me Moktar Ould Daddah, le 4 décembre 1973,p.57 et TATON (Robert) Mauritanie : les nouveaux accords de coopération avec la France In : Europe-Outre-mer, n°519, avril 1973,p.19.

En paraphant, le nouveau document après de rudes négociations, le secrétaire d'Etat M. P. Billecocq déclare dans une conférence de presse du 16 février 1973 : "nous repartons sur des bases nouvelles qui maintiennent vivant le passé positif et permettent aux Etats d'envisager pour l'avenir des relations détendues et sans arrière-pensées".⁽¹³⁰⁾ Du côté mauritanien, c'est l'aboutissement d'une lutte pour recouvrer une indépendance plus réelle qui correspond à l'aspiration d'un bon nombre de la population. On n'épargne pas que " la décolonisation se manifeste par une rupture, même si elle n'est pas définitive".⁽¹³¹⁾

Le relâchement des liens avec l'ancienne métropole devient ainsi effectif. Il est d'ailleurs illustré par l'aspect formel et temporaire des nouveaux accords. Dans ces conditions, chaque partie pourra les dénoncer totalement par notification trois mois au moins avant la date envisagée pour la révision. L'accord en matière économique est significatif à cet égard dans la mesure où il est conclu pour une période d'un an contre trois pour le domaine culturel, renouvelable par tacite reconduction.

Quoi qu'il en soit, ce document marque un tournant décisif dans les liens entre la France et la Mauritanie. Cette nouvelle situation traduit-elle un "assainissement et une normalisation" de la coopération entre les deux pays, eu égard à son "caractère général et classique", résultant de son évolution ?

Pour le chef de l'Etat mauritanien l'ère nouvelle correspond à une "décolonisation" des relations, basées sur un esprit nouveau : "nous avons voulu, de pays colonisé, et lié à l'ancienne métropole par des accords quelque peu néo-colonialistes, nous libérer de ces accords mais nous demeurons tout à fait disposés à poursuivre avec la France dans tous les domaines qu'elle

(130) Mauritanie : les nouveaux accords de coopération avec la France. In : Afrique contemporaine, N°68, juillet-août 1973, p. 19.

(131) Ibid.

accepte, la coopération fondée sur le respect et la souveraineté et sur l'amitié".⁽¹³²⁾

En tout cas, cette révision semble être la conséquence d'une admonestation, d'un fléchissement des positions de "l'impérialisme français" dans un Etat où les acteurs, de tendance "nationaliste", confirment leur poids dans l'espace politique. Elle se traduit dans les faits par une politique d'allégeance au monde arabe. Pierre-Robert Baduel précise que "l'abandon de la vision d'une Mauritanie "pays-pont" entre l'Afrique et le monde arabe était manifeste, la récupération du territoire sahraoui (envisagé il est vrai par Ould Daddah avant même l'indépendance du pays) déplaçait délibérément le centre de gravité géographique du pays vers le nord, renforçait sa maghrébinité et -du fait de la multiplication des relations avec les pays arabes moyen-orientaux : Arabie Saoudite, Koweït, Irak- son arabité".⁽¹³³⁾

Le glissement au "progressisme" de l'Etat est dicté par un activisme au sein des non-alignés, notamment dans l'ancrage au neutralisme nassérien, focalisé sur un combat contre le colonialisme et un nationalisme anti-occidental. Cependant, "la neutralité est d'autant plus difficile pour un Etat nouveau , que celui-ci est plus faible et plus divisé".⁽¹³⁴⁾ Cette inspiration qui oblige les responsables mauritaniens à vouloir sortir de la zone de "chasse-gardée" est plutôt motivée par les circonstances politiques et le comportement des élites qui cherchent à déterminer et à diversifier les modalités d'action dans l'ordre international ou dans l'espace cardinal. Cet engagement explique sans doute "l'attitude adoptée par les Etats nouveaux à l'égard de l'ancienne métropole, sur le plan de la diplomatie comme sur celui des valeurs

(132) Déclaration du président Moktar Ould Daddah, le 19 février 1973. In : Afrique contemporaine, op. cit. p. 19.

(133) BADUEL (Pierre-Robert) La Mauritanie dans l'ordre international. In : Politique africaine, N°55, octobre 1994, pp. 9-19.

(134) ARON (Raymond) Paix et guerre entre les nations. 8ème éd. Paris : Calmann-Lévy, 1984.-794p.

fondamentales".⁽¹³⁵⁾ Certes, le revirement mauritanien apparaît contradictoire pour la simple raison que d'un côté, on évoque l'impératif d'une politique nationale souveraine et non-dépendante dans le domaine économique et culturel par rapport à l'ancien colonisateur, alors que de l'autre un processus de substitution est enclenché en faveur du monde arabe. De cette manière, "la lutte contre la dépendance engendre et approfondit des formes de dépendance que la société antérieure ne connaissait pas".⁽¹³⁶⁾ Nous verrons que le soutien apporté par certains pays arabes confirme cette thèse. Par ailleurs, cette "rupture avec le passé", à travers la révision des accords ne semble pas modifier le fondement des rapports néo-coloniaux dans la mesure où la coopération n'a jamais été interrompue, en dépit du discours parfois viscéral à l'encontre de l'ancienne métropole.

Certains, comme Ahmed Baba Miske, partisan de la rupture, parlent de "nouvelle série d'indépendances en chaîne, de "seconde indépendance" devant permettre à l'impérialisme français de lâcher du lest pour sauver, encore une fois l'essentiel".⁽¹³⁷⁾ En effet, l'analyse de celui-ci ne surprend guère, parce qu'il a été parmi les acteurs de l'Association de la jeunesse mauritanienne, regroupant des élites favorables au tropisme arabe. Mais son aventure auprès du Front Polisario démontre, une fois de plus, les controverses de l'homme. Cela étant, la révision des accords signés avec la France est non seulement perçue comme une mutation dans la coopération en ce sens qu'elle constitue une étape importante dans la conquête d'une indépendance, mais aussi une accentuation du phénomène de dépendance et la collusion des intérêts de "classes" du centre et de la "périphérie".⁽¹³⁸⁾

(135) Ibid.p.503

(136) TIANO (André) Les obstacles à l'étude de la dépendance. In : Revue Tiers-monde, tome XXIII, N°91, juillet-septembre 1982, pp.461-471.

(137) MISKE (Ahmed Baba) La plus habile entreprise d'exploitation de l'histoire. In : Le Monde, 4 août 1973, p.5.

(138) CHASSEY (Francis de) Tension politique en Mauritanie : une aggravation du sous-développement. In : Le Monde diplomatique, juin 1973, pp.20-22.

Cette conception qui s'inspire d'une analyse marxiste, qui, aussi pertinente qu'elle soit, ne suffit pas pour rendre compte de la dynamique des relations internationales, encore moins de la complexité des changements dans les rapports sociaux au sein d'un Etat comme la Mauritanie, où la notion de classe est à relativiser en raison des mécanismes fonctionnels dans les sociétés tribales ou ethniques.

Par ailleurs, Paris n'a jamais fait de déclarations hostiles à la remise en question des accords, tant avait été proclamé le caractère concerté de la coopération. Le tout nouveau successeur de Pierre Billecocq, un ancien ambassadeur de la France en Mauritanie, Jean-François Deniau, reconnaît la logique de cette démarche : "cette révision après douze ans est normale, je dirais même qu'elle est souhaitable. Toute l'Afrique s'est transformée et nous devons, non seulement nous adapter en général, mais nous adapter pour éviter l'incohérence, à chaque cas particulier".⁽¹³⁹⁾ En dépit de ce discours lénifiant, les dirigeants de Nouakchott entendent poursuivre en profondeur le processus de "déconnexion" à travers leurs référents culturels et économiques. Le refus de la France de soutenir la future monnaie nationale dont la création était annoncée, le 28 novembre 1972, et surtout la stratégie pour rallier l'opposition clandestine amèneront Ould Daddah et son équipe à prendre des décisions beaucoup plus populaires dans le but de légitimer et de consolider le pouvoir.

PARAGRAPHE 2. Les décisions spectaculaires

L'émancipation de la tutelle française en matière politique se combine avec celle relevant du domaine économique et financier. N'ayant pas obtenu des concessions qu'il attendait au terme d'âpres négociations, le gouvernement

(139) Discours de Jean-François Deniau devant l'Assemblée nationale. In : Politique étrangère de la France 2ème semestre 1973, p.196

mauritanien décrète alors la création d'une monnaie nationale dénommée l'"ouguiya".⁽¹⁴⁰⁾ Devant l'épreuve de force qui l'oppose à la France, le président Moktar Ould Daddah joue à la fois l'apaisement et la détermination : "cette décision a été prise après mûre réflexion... Elle est irrévocable. Nous sommes les premiers concernés par ces mesures, qui ne sont dirigées ni contre la France ni contre d'autres pays amis, et nous sommes prêts à en assumer toutes les conséquences."⁽¹⁴¹⁾ Il s'agit donc de quitter la zone franc, de penser sa propre politique de crédit et de gérer ses ressources en devises qui étaient initialement partagées avec les autres pays africains dans le cadre d'un mécanisme dont nous avons souligné le fonctionnement plus haut. Pour cette nouvelle opération, la Mauritanie mise sur l'exploitation de ses ressources nationales et de leur exportation, notamment les minerais de fer et de cuivre auxquels on ajoute depuis les années soixante-dix la valorisation des produits halieutiques d'autant que le pays dispose des côtes parmi les plus poissonneuses du monde, mais pillées en permanence par des flottes étrangères sans scrupules.

S'il est vrai que "la Mauritanie voudrait sans doute reprendre son indépendance monétaire comme l'ont fait déjà les pays du Maghreb qui ne font plus partie de la zone franc"⁽¹⁴²⁾, elle n'en a pas les moyens suffisants et doit recourir par conséquent aux ressources financières extérieures pour réaliser sa "souveraineté nationale" en la matière. A défaut d'une aide française devant faciliter la solution du problème de change par l'ouverture d'un compte d'avance (10 milliards de francs CFA), les dirigeants de Nouakchott se tournent vers d'autres partenaires plus engagés dans leur cause. Paris justifie son refus par le fait qu'il ne peut cautionner une monnaie dont il n'a pas le contrôle. C'est ainsi que les organisations internationales telles que la Banque

(140) Une ouguiya = 0,010FF en 1973. Evidemment depuis sa création cette monnaie, sous l'effet d'une inflation galopante, a subi de nombreuses dévaluations ; la dernière de 42% a été imposée par le couple Banque mondiale-FMI en 1992.

(141) Le Monde, 7 décembre 1972, p.4.

(142) G.J. La Mauritanie va créer sa monnaie nationale. In : Le Monde, 30 novembre 1972, p. 1.

Mondiale et le FMI interviennent dans l'assistance technique et l'organisation de l'institut d'émission, la Banque Centrale de Mauritanie (BCM). Les pays arabes, en particulier l'Algérie, la Libye, le Koweït et l'Arabie Saoudite viendront au secours de "leur pays-frère" pour garantir et encourager la mise en circulation de la monnaie mauritanienne, le premier juillet 1973.⁽¹⁴³⁾ Dans cette entreprise, le Koweït et la Libye fournirent des capitaux indispensables au démarrage de la BCM, successivement 3 millions et 7 millions de dinars, sous forme de prêts à des conditions avantageuses de 7,75% par an pour le premier et de 4,5 pour le second.

Cet apport financier et un commerce extérieur excédentaire depuis 1963, grâce aux exportations de la MIFERMA, permettront à la Mauritanie d'envisager son retrait de la zone franc et de l'UMOA après six mois de préavis. Le contrôle de change instauré depuis l'apparition de l'ouguiya n'empêche en rien la pratique de licences d'importation ni la faculté de transférer les bénéfices pour les entreprises étrangères, mais sous réserve d'un accord de la BCM. Cette contrainte risque par ailleurs de compromettre les relations entre le gouvernement mauritanien et la société des mines de fer car celle-ci doit obligatoirement passer par l'institut d'émission pour toute opération à l'extérieur, ce qui semble entrer en contradiction avec la convention de longue durée, lui assurant un régime préférentiel.

Même si la Mauritanie a évité de suivre le même chemin que la Guinée et le Mali ⁽¹⁴⁴⁾, elle ne peut prétendre de ce fait à la concrétisation d'une véritable politique d'indépendance monétaire. Depuis sa mise en circulation, la santé de cette monnaie dépend en grande partie de la solidarité des pays arabes, de la vente du fer et des ressources maritimes. En réalité, le premier

(143) BIARNES (Pierre) Mauritanie : Nouakchott ressent comme une "punition" le refus de la France de soutenir sa nouvelle monnaie. In : Le Monde, 20-21 mai 1973, p.3.

(144) La Guinée et le Mali ont tous deux créé leur propre monnaie : la première depuis qu'elle a dit "non" au référendum de 1958, le second en 1962, mais après maintes péripéties, il était contraint de revenir à la zone franc en 1984.

soutien est aléatoire en raison des clivages idéologiques qui divisent le monde arabe et qui risquent de se répercuter sur un pays déjà fragile ; les conséquences de la guerre du Golfe sont là pour le démontrer.

Ensuite, l'exportation du fer est soumise constamment au gré des fluctuations du cours des marchés détenus en majorité par les principaux actionnaires, parmi lesquels l'ancien colonisateur occupe une place importante (deuxième en 1983). Cette position confortable lui permet sans doute de jouer un rôle déterminant dans l'essor économique de ce pays.

Enfin, le secteur de la pêche, en dépit des différentes stratégies adoptées par le régime pour une gestion plus rationnelle, reste encore sous le monopole de la flotte étrangère et de quelques armateurs indécents. Somme toute, une monnaie ne peut être plus indépendante que l'économie qu'elle exprime.

De par cette situation, la Mauritanie demeure entièrement vulnérable économiquement et financièrement malgré une idéologie politique à laquelle elle se réfère pour légitimer son insertion dans le monde arabe et "progressiste". Toutefois, la création de la nouvelle monnaie a entraîné concurremment une fuite considérable de capitaux vers d'autres pays (Sénégal, Espagne (Las Palmas), Suisse etc.). Selon Francis de Chassey, "plus de 1,1 milliard de francs CFA auraient quitté le pays..." ⁽¹⁴⁵⁾ durant cette période où l'ouguiya a vu le jour. L'Etat mauritanien n'a pu arrêter cette hémorragie de CFA au profit de son voisin immédiat, le Sénégal, où étaient installés bon nombre de commerçants maures expatriés, surtout certains membres des Douali (grande tribu des 150 que compte le pays), rompus à la pratique de la spéculation des denrées alimentaires et des devises. En plus de leur incapacité à contrôler un système imposé par la proximité des frontières de la région sud, les pouvoirs publics adoptent une attitude d'indifférence ou de complicité dans

(145) CHASSEY (Francis de) Mauritanie 1900-1975 op.cit.p.419

le trafic de "devises" quand celui-ci ne dépasse pas le "seuil de tolérance" et ne constitue pas une menace pour les agents économiques les plus influents.

Ne s'agit-il pas là de "modes populaires d'action internationale" ?⁽¹⁴⁶⁾
Nous y reviendrons dans notre analyse sur les acteurs de la politique étrangère mauritanienne.

Toujours est-il que la politique de "récupération de la souveraineté" en matière économique se poursuit par la création de la société nationale industrielle et minière (SNIM), en juillet 1972, chargée entre autres de gérer les avoirs de l'Etat dans les deux grandes sociétés étrangères en l'occurrence MIFERMA et SOMIMA, mais aussi de mettre en valeur les ressources nationales. Cette décision vient s'ajouter à celle du rachat de 22% du capital social de la SOMIMA d'Akjoujt (nord).

Mais sur le plan politique, toutes ces mesures n'ont pu mener aux résultats escomptés, c'est-à-dire permettre une adhésion populaire surtout de l'ensemble de l'opposition clandestine dont une partie s'est montrée méfiante envers des réformes plus démagogiques que rationnelles. Dès ce moment, intervient la seconde décision spectaculaire et inattendue qui va sanctionner cette série d'initiatives gouvernementales : la proclamation de la nationalisation de la MIFERMA, le 28 novembre 1974.

En vérité, cette société est symbole non seulement du capitalisme français, car 56% reviennent à des groupes publics et privés français, mais aussi de la domination de l'espace socio-économique et politique par une firme

(146) Nous empruntons le concept à François Constantin qui, dans la lignée de la problématique des relations cardinales, analyse les réseaux familiaux (parentèles) structurant en Afrique orientale des mouvements transnationaux et mettant en évidence les limites de l'emprise de l'Etat sur les sociétés, qui peuvent avoir un rôle actif et autonome par rapport à celui-ci. Pour le cas mauritanien, l'existence avant 1989 d'une forte communauté maure organisée en réseaux familiaux et tribaux de commerce, quadrillant l'espace économique de proximité au Sénégal, s'inscrit dans cette dynamique de modes populaires d'action internationale d'autant que ces commerçants suscitent l'angoisse du pouvoir sénégalais. De ce fait, ils seront parmi les victimes de la crise sénégal-mauritanienne de 1989. Concernant les modes populaires d'action diplomatique, dont l'usage a évolué vers le terme de « modes populaires d'action internationale » moins juridique, voir : CONSTANTIN (François) Sur les modes populaires d'action diplomatique : affaires de famille et affaires d'Etat en Afrique orientale. In : Revue française de Science politique, vol.36 (6), 1986, pp.672-694.

multinationale. L'alimentation du budget mauritanien de 30 à 40% ainsi que les concessions politiques, l'emploi de 3.500 agents et les conventions préférentielles dont elle bénéficiait, faisaient de la MIFERMA une puissante enclave économique qui lui a valu le surnom "d'Etat dans l'Etat". Elle fut confortée par un double soutien : en premier lieu, le gouvernement mauritanien lui témoigne sa disponibilité et sa confiance d'autant que l'entreprise, par des redevances, a permis de s'affranchir des subventions d'équilibre que versait la France. Cela correspondait aux intérêts de la "classe dirigeante" de l'époque. C'est d'ailleurs par crainte d'une compromission de ces atouts que les autorités ont ordonné à l'armée de tirer sur les ouvriers qui réclamaient des salaires et un traitement décents en mai 1968.

En inaugurant les installations de Zouérate en juin 1963, Ould Daddah déclarait en substance : "la MIFERMA constitue le symbole d'une coopération internationale conforme à notre idéal et dont nous ne cesserons demain de favoriser le développement". (147)

En second lieu, l'Etat français détenant 24% du capital de la firme par l'intermédiaire de bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), accorda plusieurs prêts à l'entreprise pour ses achats d'équipements. Son intervention la plus remarquable est sans doute l'organisation de l'opération "Ecouvillon", sécurisant la région nord, afin de réunir les meilleures conditions pour le démarrage du projet. Des pressions politiques en faveur de cette société se feront beaucoup plus discrètement. En fait, la logique de MIFERMA coïncide avec la politique de l'Etat français, durant les périodes de 1950, qui a favorisé la concentration de pôles sidérurgiques pour "acquérir le contrôle de nouvelles sources d'approvisionnement en minerais de fer pour suppléer le minerai lorrain devenu peu compétitif". (148) Cette stratégie

(147) Cité par BURETEL (Vincent de) La nationalisation de la MIFERMA. In : Le Monde diplomatique, janvier 1975, p.44.

(148) Ibid. p.44

d'approvisionnement est une caractéristique des firmes multinationales du secteur primaire dont l'objectif est d'accéder aux matières premières ainsi qu'à des ressources énergétiques bon marché. De cette manière, "la norme technologique pénètre des espaces inégalement développés et peut engendrer des situations de rente qui seront d'autant plus stables et accentuées que la filiale sera mise à l'abri d'une concurrence potentielle par le maintien des mêmes barrières protectionnistes qui ont antérieurement influencé la décision d'investissement". (149) Effectivement, la convention de longue durée (25 ans) accordée à la MIFERMA va dans ce sens pour lui assurer la garantie et le monopole de l'exploitation du fer, qui représentait 80 à 90% des exportations mauritaniennes dans les années-soixante. Ce consortium européen, par ses activités, l'orientation de ses exportations et importations, surtout en matière de technologie, modèle la structure du pays, particulièrement sa spécialisation dans le commerce international. Il constitue alors un des facteurs de l'insertion de l'économie mauritanienne dans la division internationale du travail. Cependant, la présence et l'action d'une firme de cette envergure ne sont pas sans effet dans l'exercice de la souveraineté.

Mohamed Bedjaoui remarque, à travers la nouvelle revendication du Tiers monde d'un ordre économique international, que "les firmes multinationales manifestent une propension réelle à régenter la vie nationale des jeunes Etats qui doivent se contenter d'un pouvoir fictif à la mesure de la situation de dépendance financière dans laquelle ils se trouvent à l'égard de ces groupes privés".(150) De ce point de vue, l'Etat mauritanien perd le contrôle d'une activité économique déterminante sinon vitale ; de surcroît la politique d'insertion dans l'économie internationale lui échappe en partie. Ces différents facteurs contraignants ont certainement motivé les autorités de Nouakchott

(149) MICHALET (Charles-Albert) *Le capitalisme mondial*. 2ème édition. Paris : P.U.F, 1985.-368p.

(150) BEDJAOU (Mohamed) *Pour un nouvel ordre économique international*. Paris: UNESCO, 1979.-295p.

dans leur résolution à faire de la MIFERMA une société nationale. A cela, on peut adjoindre, l'influence incontestable de pays "progressistes" comme l'Algérie avec laquelle la Mauritanie entretient des liens très solides jusqu'en 1975. En effet, un an avant la reprise de la MIFERMA par la SNIM, Ould Daddah participa activement à la quatrième conférence des pays non-alignés à Alger en septembre 1973 au cours de laquelle, le président Houari Boumediène lança les nouvelles idées-forces qui s'articulent autour de plusieurs axes fondamentaux : souveraineté des Etats sur les ressources naturelles, coopération internationale sur une base égalitaire, revalorisation du prix des matières premières, contrôle des multinationales, légalité des nationalisations etc.

Il est certain que les responsables mauritaniens ont été attentifs à ces orientations politiques, et surtout à la décision algérienne de nationaliser les hydrocarbures, le 24 février 1971. Rappelons par ailleurs, le rôle joué par l'Algérie dans la création de la monnaie nationale, en formant la plupart du personnel de la BCM ainsi que l'impression des nouveaux billets jusqu'au début de la guerre du Sahara occidental en 1975.

Au niveau interne, l'opposition animée par le Mouvement national démocratique, à travers le parti des Kadihines, "voyait en Ould Daddah un agent au service des intérêts français, son gouvernement n'ayant d'autre but que d'empêcher le développement économique du pays et de le soumettre aux groupes financiers français". ⁽¹⁵¹⁾ Incontestablement, la nationalisation de la MIFERMA se présentait pour l'opposition comme une bataille à gagner dans un contexte plus difficile pour la réalisation d'un développement économique harmonieux. Sa mobilisation auprès des ouvriers de la société en 1968 illustre à bien des égards son engagement pour "la réalisation de l'indépendance

(151) VERGARA (Francisco) Mauritanie : pourquoi la nationalisation de la MIFERMA. In : Afrique-Asie, N°74, 1975, pp.23-24.

économique" et la lutte contre "l'impérialisme français", dont la "MIF" est un parfait prolongement.

Dans ses griefs formulés à l'encontre des "trusts étrangers", Mohamed Ould Cheikh ne lésinera pas sur les mots : "avec MIFERMA, nous sommes exploités en la personne de Rothschild par le sionisme, tandis qu'avec l'anglo-américain (SOMIMA) nous le sommes par l'apartheid sud-africain..." (152) En fait, la reprise de la MIFERMA par l'Etat interviendra dans un contexte politique particulier dans la mesure où le gouvernement mauritanien ou plutôt le PPM venait de réussir, au printemps 1973, le contrôle de l'unique syndicat, l'Union des travailleurs de Mauritanie (UTM), après cinq ans d'incertitudes et de tensions sociales, en l'intégrant totalement dans les structures de décision du parti unique.(153)

Ce processus se poursuit par la mainmise sur la MIFERMA, qui a été l'événement par lequel l'Etat parvient à pacifier le climat délétère dans lequel l'opposition l'avait conduit. On constate dès lors un ralliement massif au PPM des différentes tendances de l'opposition sauf bien sûr les plus récalcitrants qui décident de continuer leur lutte, tout en considérant la décision comme "un leurre politique". Ould Daddah reconnaîtra que "ce sont les jeunes opposants qui l'ont poussé à cette solution extrême".(154)

Par ailleurs, l'option mauritanienne va confirmer son engagement dans l'aire arabe, autrement dit un recentrage politique de la diplomatie se dessine depuis son intégration à la Ligue des Etats arabes en octobre 1973. La nationalisation n'est pas sans risque majeur d'ébranlement du fondement de l'économie d'autant que les clients de la MIFERMA sont les principaux

(152) EL MAURITANIYI (Hamid) op.cit.p.162.

(153) FESSARD DE FOUCAULT (Bertrand) La portée de la nationalisation de MIFERMA. In : Le Monde, 4 décembre 1974, p.7.

(154) AUDIBERT (Jean) op.cit.p.182

actionnaires qui, par mesure de rétorsion, pourraient faire échouer l'entreprise (départ massif du personnel expatrié, pression financière, boycott etc.).

De toute façon, la décision ne pouvait être prise sans une réelle garantie financière, politique et technique afin de parer à toutes représailles. Alors, avec l'appui des "frères arabes", les dirigeants de Nouakchott vont faire preuve d'habileté et de prudence. Dans ce sens, la formule d'indemnisation des actionnaires a finalement été retenue après des séries de négociations en janvier 1976 entre le gouvernement mauritanien et le syndicat des actionnaires. Le montant de l'indemnisation a été fixé à hauteur de 110 millions de dollars. Un prêt substantiel du Koweït permet d'effectuer le premier versement et le solde devait être prélevé sur la vente des minerais pendant une période de cinq ans. ⁽¹⁵⁵⁾ Néanmoins, un contentieux naîtra de cette décision et provoquera une crise entre la France et la Mauritanie, car la société était encore débitrice de 46 millions de francs français à la Banque Mondiale et de 700 millions de francs à la CCCE. La BCM accusa la Banque internationale de Mauritanie (BIMA), filiale de la BIAO, d'avoir retenu hors du pays 20 millions de dollars qui proviendraient des créances de la MIFERMA avant la nationalisation. Selon l'ancien directeur général, Jean Audibert, "les créances que réclamaient les Mauritaniens ont été dispersées dans plusieurs banques françaises avant d'être transférées dans une banque israélienne moins sensible à la puissance arabe mais plus avare dans ses taux de rémunération".⁽¹⁵⁶⁾

Conformément, à la législation en vigueur la BIMA est passible d'une amende de 100 millions de dollars et outre cette menace que faisaient planer les autorités, on interdit à celle-ci d'effectuer des transferts de devises. Comme on le voit, les relations entre les deux pays vont de nouveau connaître une crise. Mais, la visite du ministre de la Coopération, Pierre Abelin, en

(155) BALANS (Jean-Louis) Mauritanie 1975 : anniversaire et nouveaux enjeux. In : Annuaire de l'Afrique du nord, 1976, pp.637-661.

(156) AUDIBERT (Jean) op.cit.p.194

novembre 1975, à Nouakchott, et celle du président Moktar Ould Daddah, en décembre, à Paris, dissiperont les malentendus entre les deux capitales. Ce dernier, après avoir été reçu par le président Valéry Giscard d'Estaing, déclare: "vous n'avez plus l'esprit du colonisateur, et nous n'avons plus le complexe du décolonisé. Une page est tournée dans les rapports franco-mauritaniens, auxquels nous désirons donner plus de chaleur et plus de solidarité."⁽¹⁵⁷⁾ Toutefois, cet épisode reflète la complexité des problèmes découlant de la décision du gouvernement mauritanien de prendre directement en main son destin économique après quinze ans de politique de "croissance impulsée de l'extérieur".

En effet, l'ambiguïté de sa position internationale et les changements d'alliances provoqués par l'évolution des rapports de forces internes dans lesquels les nouvelles élites constituent des acteurs incontournables ne risquent-ils pas de compromettre l'existence de l'Etat et surtout la perte de ses appuis traditionnels?

En tout cas, le fait de desserrer les liens politiques et économiques par la révision des accords de coopération et les décisions qui l'ont accompagnée traduisent des comportements nouveaux dans les relations franco-mauritaniennes. Or, cette mutation ne semble pas bouleverser l'aspect historique de leurs rapports, parce qu'au delà des Etats, la politique étrangère s'élabore aussi à l'ombre des liens personnels que les élites politiques entretiennent entre elles dans de multiples champs. Il est vrai que cette situation aura pour conséquence l'arrivée d'acteurs concurrents dans ce qui toujours été considéré comme un "domaine réservé". Même si la France perd ses "relations privilégiées" avec la Mauritanie, elle y maintient sa présence par son aide multiforme qui peut devenir un instrument non négligeable au service de sa politique. Certes, elle permet de créer pour la Mauritanie des conditions

(157) Le Monde, 5 décembre 1975, p.8 et 9.

favorables au "décollage" du pays. Mais, elle représente pour la France un atout important pour influencer sur l'orientation de sa politique étrangère dans des circonstances particulières en corrélation avec l'ordre interne ou externe.

SECTION II. La France, un partenaire incontournable

L'aide est au centre de la coopération franco-mauritanienne et s'érige comme un élément essentiel du dispositif de la politique étrangère de la France, et particulièrement dans ses relations avec ses anciennes colonies. Elle s'effectuait avant l'indépendance par le biais du FIDES et des subventions budgétaires de l'A.O.F. que le président Moktar Ould Daddah appréciait à leur juste valeur. Celui-ci déclarait dans son discours d'investiture en juin 1959 : "grâce à l'aide technique, financière, culturelle et économique que la République française apporte à tous les membres de la Communauté et singulièrement à l'Etat mauritanien, notre patrie trouvera une assise définitive et indestructible dans l'expansion d'une économie rurale transformée au contact d'une industrie moderne. L'exploitation des richesses de notre sous-sol, mirage déjà ancien, verra en effet cette année le début de puissantes réalisations..."⁽¹⁵⁸⁾ Durant cette période, les investissements du FIDES s'élevaient à 4.996 millions de CFA et devaient, en effet, se poursuivre après l'indépendance au travers du Fonds d'aide et de coopération et de la Caisse centrale de coopération économique.⁽¹⁵⁹⁾ Une grande part (40%) des contributions françaises était destinée au financement de la construction de la capitale, notamment des infrastructures et des équipements sociaux indispensables à l'édification du jeune Etat, afin de lui permettre de

(158) "Mauritanie" In : Industries et travaux d'outre-mer, N°75, février 1960, pp.57-101.

(159) SECRETARIAT D'ETAT AUX RELATIONS AVEC LES ETATS DE LA COMMUNAUTE. République islamique de Mauritanie : économie et plan de développement. Paris : SEREC, 1964, 17p.

s'affranchir sur le plan politique, administratif et économique, du Sénégal auquel il était rattaché à l'époque coloniale.

En vérité, la Mauritanie doit son existence à la France, selon l'analyse de Francis de Chassey : "la structure des investissements et des budgets de l'Etat, dans les dix premières années depuis l'indépendance, montrent clairement, que le régime n'aurait pu se constituer et survivre sans les redevances de la MIFERMA et sans l'aide publique de la coopération française".⁽¹⁶⁰⁾ Jusqu'en 1965, la France constituait son seul bailleur d'aide publique et à partir de 1969 elle fut rejointe par le fonds européen de développement (F.E.D.), au terme de la Convention de Yaoundé (1963-1969) ensuite celle de Lomé à partir de 1975, associant la Communauté économique européenne (CEE) ou Union européenne aux soixante-dix pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, dits "ACP". De 1959 à 1971, l'ensemble des interventions de l'ancienne métropole est estimé à environ 600 millions de francs français, dont 240 d'investissements.⁽¹⁶¹⁾

Après sa reconnaissance implicite en 1969 par le Maroc, à travers l'idéologie de "la repersonnalisation", la Mauritanie prendra ses distances, au début 1973, par rapport à ce qu'il convient d'appeler la tutelle française. A cet effet, le président Ould Daddah définira les objectifs de cette politique : "c'est là la base nouvelle des relations amicales et toujours confiantes que nous voulons garder entre nous et la France, qui nous forme un nombre important de cadres, et qui continue de nous fournir une assistance technique de qualité. Nous espérons également qu'elle continuera à nous apporter l'aide économique dont nous avons besoin, et que se maintiendront les échanges bilatéraux dans l'intérêt de nos deux pays."⁽¹⁶²⁾

(160) CHASSEY (Francis de) Tension politique en Mauritanie : une aggravation du sous-développement. Op.cit.p.21

(161) In : Europe outre-mer, N° 521, juin 1973, p.185.

(162) Rapport sur l'état de la Nation présenté à l'Assemblée nationale par Moktar Ould Daddah, le 4 décembre 1973. 61p. (Archives du Ministère de la Coopération et du développement).

Il est évident que la crise, qui en résultera, aura pour conséquence la réduction considérable de l'aide et la disparition du soutien, dont le régime de Ould Daddah avait tant besoin pour parer à l'éventualité d'une menace aussi bien interne qu'externe. Rappelons à ce propos que l'action des forces françaises de maintien de l'ordre, en 1961, contre des manifestations provoquées, par la reconnaissance de l'arabe comme langue officielle à égalité avec le français, a permis d'éviter l'ébranlement du régime embryonnaire de Ould Daddah.

La politique africaine de la France, de Charles de Gaulle à François Mitterrand, a toujours obéi à une constante qui consiste à privilégier la stabilité des régimes en leur octroyant des aides de toute sorte, au nom du développement, sans toutefois se soucier de leur caractère autoritaire et de l'usage de ces prébendes. Dans le contexte international marqué par des rivalités idéologiques entre grandes puissances, l'aide apparaît comme une stratégie pour ancrer davantage dans sa mouvance les pays d'Afrique francophone qui viennent de retrouver leur indépendance, mais qui demeurent culturellement et historiquement liés à la France.

A l'instar de ses pairs africains de cette génération post-coloniale, Ould Daddah a naturellement tiré profit de cet état de grâce. Mais, le changement de cap de la diplomatie mauritanienne illustré par des "décisions spectaculaires" viendra jeter le trouble dans les relations franco-mauritaniennes. Cette brouille, qui durera cinq ans malgré toute la bonne volonté exprimée de part et d'autre, sera complètement dissipée en 1977, quand la Mauritanie, lancée dans "l'aventure saharienne", sera contrainte de faire appel à son ancien tuteur pour assurer sa défense, alors qu'elle avait prôné, depuis décembre 1972, "une politique d'indépendance économique et culturelle".

Ainsi transparaîtront les contradictions de la politique extérieure de la Mauritanie : elle se trouve tiraillée entre, d'une part le souci de préserver le

"label progressiste" qu'elle s'est donné au sein de la "famille tiers-mondiste" et qui lui a permis de rallier l'opposition de gauche, et d'autre part, la nécessité de garantir sa souveraineté d'autant que son allié encombrant, le Maroc n'a pas tout à fait renoncé à ses arrière-pensées de "grand Maroc" qui engloberait la totalité de son territoire. Le retour en force de la France se caractérise par l'ampleur ou le redéploiement de son aide, mais surtout de ses interventions militaires pour appuyer l'armée mauritanienne, maillon le plus faible des protagonistes dans la guerre qui l'opposait au Front Polisario, dont les attaques étaient centrées sur les installations du minerai de fer.

Dès lors, "la réponse positive de la France traduisait deux préoccupations complémentaires : maintenir la stabilité de la région en évitant un effondrement de la Mauritanie, dont la fragilité était bien connue, et garantir la sécurité de 3000 à 4000 ressortissants français participant au développement du pays."⁽¹⁶³⁾ En fait, l'accord secret signé en novembre 1977, entre les présidents Valéry Giscard d'Estaing et Moktar Ould Daddah, en l'absence de convention militaire, devait servir de prétexte aux interventions françaises, pour éviter momentanément des déboires militaires et empêcher, en dépit d'une neutralité proclamée, que le régime ne bascule dans le camp adverse.⁽¹⁶⁴⁾

L'ambiguïté et les incohérences des rapports franco-mauritaniens se posent, avec acuité, lors de l'avènement des militaires au pouvoir. De Mustapha Ould Salek à Maaouya Ould Sid' Ahmed Ould Taya, les relations avec la France ont été "en dents de scie". Elles connaîtront une nouvelle dynamique à la fin de l'année 1990, pour que la France redevienne le principal bailleur de fonds, avec 700 millions de FF d'investissement du FAC et 800

(163) GRIMAUD (Nicole) L'introuvable équilibre maghrébin, pp.323-346. In : La politique extérieure de Valéry Giscard D'Estaing sous la dir. de Samy Cohen et Marie-Claude Smouts. Paris : FNSP, 1985 .-436p.

(164) La France a signé plusieurs accords secrets qui ne sont pas passés par le Parlement, ce qui semble être un paradoxe pour un Etat démocratique.

millions de FF de la CCCE pour la période 1989-1992. ⁽¹⁶⁵⁾ Dans le même temps, les pressions françaises sur l'Etat mauritanien favoriseront le rapprochement sénégal-mauritanien après trois années "de guerre larvée", survenue, à la suite d'incidents mineurs qui ont pris des proportions alarmantes en avril 1989.

Le caractère dominant de cette coopération et l'événement politique, qui semble marquer la fin d'une époque, autrement dit la vision moins "archaïque" des relations franco-africaines, sont annoncés dans le discours du président François Mitterrand pendant le sommet franco-africain de La Baule en juin 1990. L'octroi de l'aide sera désormais lié aux efforts de démocratisation. Cette position novatrice devait indiquer un aggiornamento fondé sur une exigence : "associer plus étroitement les populations concernées à la construction de leur devenir politique, économique et social".⁽¹⁶⁶⁾ Il précisera les règles du jeu : "nous ne soutenons aucun régime. C'est aux Africains de savoir qui doit les diriger et comment. En revanche, nous ne cachons pas notre attente pour que s'affirment de véritables démocraties avec multipartisme, élections libres, respect des droits de l'Homme et nous encourageons les évolutions qui y conduisent".⁽¹⁶⁷⁾ S'agissant de la requête d'une "prime pour la démocratie", François Mitterrand affirmera que l'aide sera "plus tiède pour les régimes autoritaires et plus enthousiaste pour ceux qui auraient franchi le pas". Certes, l'esquisse de la "doctrine de La Baule" a été faite par Jean-Pierre Cot qui, dès son arrivée à la rue Monsieur (ministère de la coopération), voulait effacer les erreurs d'antan et instaurer une politique de "développement indépendant ou autocentré", dépourvue de toutes complaisances et plus regardante sur le

(165) Mauritanie : fin des travaux de la Commission mixte franco-mauritanienne. In : Marchés tropicaux et méditerranéens, N°2451, 30 octobre 1992, pp.2865-2866.

(166) Discours du président François Mitterrand au sommet franco-africain de la Baule. In : Politique étrangère de la France, juin 1990, pp.125-136.

(167) Entretien avec François Mitterrand. In : Le Monde, 20 juin 1990, p.3.

respect des droits de l'Homme. ⁽¹⁶⁸⁾ Mais, la suite est le désaveu suivi de la démission de ce "rénovateur" en 1982, même si l'évolution des choses lui donne raison. Cependant, la conditionnalité démocratique véhiculée par le slogan, "il ne peut y avoir de démocratie sans développement et , inversement de développement sans démocratie", se heurtera à la "contradiction entre les exigences des citoyens et celles des milieux financiers internationaux, relayés par les gouvernements occidentaux."⁽¹⁶⁹⁾ Très vite, celle-ci conduira à la désillusion dans la mesure où la France n'a ni les moyens ni la volonté de ses ambitions politiques.

Par conséquent, ne pouvant plus supporter seule le fardeau des économies africaines à la dérive, elle établit un préalable à la conclusion d'accords avec le F.M.I. et la Banque mondiale. Cette attitude est perçue par les Africains comme un abandon de la part d'un protecteur qui les a habitués à un saupoudrage de son aide. De ce point de vue, le message de la Baule et les conseils de Paris sont bien reçus après le voyage en Mauritanie en 1991 du Ministre français des Affaires étrangères, M. Roland Dumas. Nouakchott, comme d'autres capitales africaines confrontées aux revendications urbaines d'une élite décidée à en découdre avec les régimes répressifs, se mettra "à l'heure de la démocratisation".

Au demeurant, on peut dresser le volume et les formes de l'aide française destinée à la Mauritanie depuis son indépendance, pour en mesurer l'impact dans les domaines politique, économique et culturel. Dans cette optique, notre réflexion sera portée essentiellement sur les interventions françaises les plus significatives et surtout les vicissitudes politiques qui ont marqué ces dernières années la coopération franco-mauritanienne.

(168) COT (Jean-Pierre) A l'épreuve du pouvoir : le tiers-mondisme, pour quoi faire ? Paris : Seuil, 1984.- 218p.

(169) ALAUX (Jean-Pierre) Changement démocratique et réalisme politique : les contradictions de la coopération française en Afrique. In : Le Monde diplomatique, N°456, mars 1992, p.4.

PARAGRAPHE 1. Les soutiens et les contradictions politiques

Depuis la proclamation de l'indépendance, la Mauritanie, hormis l'épisode des années soixante-dix, a toujours été considérée comme membre " du club des francophones". L'appui de la France, par le renforcement de sa coopération culturelle, technique et le gonflement de son assistance financière, constituait un gage afin qu'elle suive une ligne politique autonome à l'égard d'Alger et de Rabat. Mais le glissement de la politique étrangère vers des choix fortement nationalistes va très vite montrer ses limites . Celles-ci proviendront de "l'ambiguïté fondamentale qui résulte de la poursuite d'intérêts nationaux difficilement compatibles, au premier regard, avec le respect des grandes orientations qui sont censées orienter cette politique".⁽¹⁷⁰⁾ Ces contradictions alimenteront également les dissensions de la vie politique interne.

C'est dans ce contexte, qu'éclate la "crise saharienne" dont les prolongements menacent le fondement même de l'Etat mauritanien au moment où celui-ci entame son processus de repositionnement dans l'espace arabe d'une manière générale et dans l'aire maghrébine en particulier. Surpris par l'enlisement rapide du conflit et l'aggravation des événements et sans d'autres alternatives, le gouvernement mauritanien aura recours aux services de la France pour sauver le pouvoir d'un effondrement inévitable, au risque de sacrifier ce qu'il convient désormais de nommer "les acquis" : la révision des accords avec la France, la création de la monnaie nationale, la nationalisation de la MIFERMA, la réhabilitation de la langue arabe et les réformes de l'enseignement.

(170) BALANS (Jean-Louis) Chronique mauritanienne. In : Annuaire de l'Afrique du Nord, 1976, pp.563-584.

Ce faisant, les autorités françaises de l'époque, qui avaient opté pour une neutralité, vont revoir leurs positions. Quelles sont les motivations profondes de ce changement pour venir à la rescousse d'un régime pris à son propre piège? S'agit-il de reconquête d'un pouvoir d'influence qui a été réduit au début des années 1970 ou de défense d'intérêts économiques existants ?

De toute façon, la détermination de la France à maintenir l'Afrique noire francophone dans son tropisme a été une préoccupation marquante de la politique africaine sous les différents septennats, ceci pour des raisons, non seulement économiques, mais surtout politico-stratégiques. Concernant "l'affaire du Sahara occidental", le président Valéry Giscard d'Estaing se dit hostile à la création "de micro-Etats" et approuve implicitement le partage de ce territoire entre le Maroc et la Mauritanie: "il ne nous semble pas raisonnable que cette population nomade évaluée au minimum à trente mille et au maximum à cent mille personnes, se constitue en Etat autonome avec son gouvernement, ses finances, son armée, ses ambassadeurs etc."⁽¹⁷¹⁾

L'intervention militaire aux côtés de la Mauritanie débutera en 1977, date à laquelle une attaque du Front Polisario déclenchée contre la ville de Zouérate a coûté la vie à deux Français et a abouti à la prise en otages de six autres. De telles actions se multiplièrent notamment sur la voie ferrée, qui achemine le minerai de fer de Zouérate à Nouadhibou, où travaillent des équipes d'entretien.

Le regain d'activité du Polisario conduit donc la France à apporter une aide militaire opérationnelle. Tout d'abord, le 2 septembre 1976, une convention signée entre les deux pays devait permettre la coopération d'officiers et de sous-officiers français à l'école interarmes d'Atar (EMIA), dont l'objectif est étendu, un an plus tard, à l'organisation et à l'instruction des forces armées mauritaniennes qui sont passées en trois ans de 3000 à 18000

(171) Interview du président Valéry Giscard d'Estaing. In : Le Monde, 2 février 1976, p.1 et 3

hommes (1975-1978). Une soixantaine d'assistants militaires seront répartis dans les différents corps de l'armée dont une quinzaine comme instructeurs à l'école militaire. ⁽¹⁷²⁾ Ensuite, l'enlèvement de deux cheminots français, le 25 octobre 1977, amène les autorités françaises à franchir une nouvelle étape dans leur participation au conflit du Sahara occidental. Sous le couvert de la protection des nationaux français, un détachement des avions de combat Jaguar et leur logistique d'accompagnement de la base de Dakar-Yoff au Sénégal seront mis à contribution. A trois reprises, les 12, 13 et 18 décembre 1978 et les 3 et 5 mai 1978, ils interviendront pour neutraliser les colonnes sahraouies. ⁽¹⁷³⁾ Grâce à cette couverture aérienne et la présence de conseillers au sein de la haute hiérarchie militaire pour épauler l'état-major mixte maroco-mauritanien de circonstance, la Mauritanie est parvenue à circonscrire certaines attaques qui lui auraient été fatales. Ces opérations des "forces aériennes tactiques" françaises ont mobilisé cent vingt hommes avec des moyens militaires importants pour assurer la surveillance en permanence du territoire mauritanien, et intervenir rapidement contre les sabotages du chemin de fer.

Pour justifier son soutien au régime de Ould Daddah, le président Giscard d'Estaing déclare en substance : "nous nous refusons à ce que nos amis africains, en particulier les plus faibles d'entre eux, soient soumis à des menaces de déstabilisation... La France n'abandonne pas les faibles dans l'exercice de leurs droits légitimes à l'indépendance et à la sécurité."⁽¹⁷⁴⁾ Cette solidarité spontanée s'explique en effet par deux raisons principales : d'une part, la France a intérêt à favoriser l'équilibre de la Mauritanie pour pouvoir pérenniser son influence politique et culturelle, eu égard aux pressions

(172) JUNQUA (Daniel) La Mauritanie prise au piège. In : Le Monde, 15 février 1978, p.1 et 3.

(173) GHARBI (Ali) Les choix de Moktar Ould Daddah. In : Les temps modernes, N°384, juillet 1978, pp.2278-2291.

(174) In : Europe outre-mer, N°574, novembre 1977, p.14.

des nouveaux acteurs arabes, favorisés par des "lobbies", qui lui avaient ravi le rôle privilégié qu'elle avait dans ce pays depuis l'indépendance.

D'autre part, au delà des intérêts économiques qui se sont amoindris avec les réformes des années soixante-dix, que les milieux d'affaires et les "conservateurs" ou "vieux turbans" ont timidement approuvés, l'engagement français devient paradoxalement un "mal nécessaire" dans la mesure où, bien qu'il soit qualifié de "néo-colonialisme", il permet de rétablir un ordre interne et régional. Dans ce sens, la relance diplomatique qui a suivi la guerre du Golfe et l'action menée en faveur du règlement du conflit sénégalomauritanien, témoignent de son poids politique et économique dans ce pays du champ. Enfin, last but not least, la position géostratégique de la Mauritanie constitue un atout pour jouer à la fois sur le monde arabe et africain de par ses deux communautés. Celle-ci "représente une place de choix pour la France en Afrique occidentale" confirmera le colonel Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya.⁽¹⁷⁵⁾

AIDE MILITAIRE (en millions de FF)

	1976	1977	1978	1979	1980	1981
Aide militaire	1.454	4.315	13.674	14.552	12.500	14.644
dont assistance technique	1.070	3.874	12.263	13.430	11.200	11.096

Source : Ministère des Relations extérieures, Coopération et Développement. Mauritanie : analyse et conjoncture, 1982, op. cit.

(175) Interview du président Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya. In : Arabies, N°26, février 1989, pp.28-33.

Cette amitié retrouvée avec Paris est sans doute un moyen de ne pas trop accélérer la dépendance vis-à-vis d'un allié peu ou prou encombrant par ses neuf mille soldats stationnés dans les grandes villes du nord, à quelques kilomètres de la capitale mauritanienne, tant il est vrai que la tentation ou le rêve du "Grand Maroc" peut resurgir à tout moment. Dès ce moment, on assiste à un changement dans la politique étrangère de la Mauritanie, dicté par des raisons de sécurité. L'alignement incontestable sur la position de la France se concrétise, en mai 1978, par la participation de Ould Daddah à la conférence franco-africaine de Paris dont il avait, auparavant, boycotté toutes les sessions. Cette évolution marque en effet un retour au camp francophone afin de bénéficier de l'appui inconditionnel de la France soucieuse de préserver l'indépendance de la Mauritanie. Or, ne souhaitant pas s'embourber dans le conflit saharien, la France abandonnera le régime de Ould Daddah en lui refusant même d'intervenir contre des colonnes du Polisario. Par ce geste, qui aboutit finalement à la destitution du "Père de la Nation", le gouvernement français incite la Mauritanie à engager un processus de retrait de la guerre qui compromettrait davantage les relations franco-algériennes déjà détériorées par des contentieux nés de la guerre d'Algérie. Paris cherche plutôt à protéger des intérêts plus importants à Alger qu'à Nouakchott. Il devient de cette manière l'arbitre dans le différend entre ces deux capitales.

L'éviction de Ould Daddah ne remet pas en cause, loin s'en faut, la présence française, qui est à nouveau constamment sollicitée pour assurer la protection de l'Etat mauritanien et apporter son soutien politique. Néanmoins, l'entente franco-mauritanienne, telle qu'elle se développe, ne sera pas à l'abri de soubresauts avec l'intronisation des militaires.

Le lieutenant-colonel Mustapha Ould Salek, porté au pouvoir par le coup d'Etat du 10 juillet 1978, effectuera sa première sortie à l'étranger, une visite officielle en France en novembre 1978, pour demander à Paris de

maintenir son dispositif militaire.⁽¹⁷⁶⁾ Ainsi, dit-il, "si nous faisons appel à la France, c'est parce que nous avons estimé que notre intégrité, notre souveraineté est menacée. Tant qu'elle le sera, et je pense malheureusement, qu'elle l'est depuis un certain temps..."⁽¹⁷⁷⁾ Le nouveau régime, fort des assurances obtenues auprès de l'ancien tuteur, est décidé à rechercher une solution acceptable pour toutes les parties concernées par le conflit du Sahara occidental. Mais, la pusillanimité et les tergiversations de Ould Salek seront, sans doute, à l'origine d'une série de malentendus qui provoqueront une tension avec la France. Cette dernière, après avoir financé l'étude du deuxième tronçon de la "route de l'Espoir" (six millions de francs français), Kiffa-Néma (493 km), a reçu des promesses de l'homme fort du régime pour attribuer le marché de 114 millions de dollars à la Société française de travaux publics, Colas. Or, le gouvernement a tranché en faveur de la Société brésilienne Mendes Junior, qui a déjà réalisé la première section Nouakchott-Kiffa. ⁽¹⁷⁸⁾ Il en résultera une "révolution de Palais", en avril 1979, qui dessaisit Mustapha Ould Salek de l'essentiel de ses pouvoirs, au profit d'un nouveau premier ministre, lieutenant-colonel Ahmed Ould Bouceif. Celui-ci se considère comme "l'héritier spirituel" de Ould Daddah et se déclare favorable au raffermissement de la coopération franco-mauritanienne, avant d'ajouter à propos du Sahara occidental : "la France a un double rôle à jouer en tout cas en ce qui nous concerne.

D'abord, sur le plan de notre sécurité propre, elle nous assiste déjà et nous voulons que cette assistance, non seulement continue, mais se renforce... Nous pensons aussi que la France, qui a des liens multiples avec les

(176) Par la présence de ses officiers pour encadrer l'armée mauritanienne, la France soutient le changement de régime. Pour elle, cette solution s'avère politiquement moins risquée qu'une implication dans une guerre à l'issue incertaine. Elle offre par la même occasion une porte de sortie à la Mauritanie qui ne pouvait plus supporter le fardeau du conflit du Sahara occidental, désapprouvé par certains chefs militaires.

(177) Interview du lieutenant-colonel Mustapha Ould Salek. In : Le Monde, 13 juillet 1978, p.4

(178) BALTA (Paul) Construire un État moderne. In : Le Monde diplomatique, n°316, juillet 1981, pp.25-30.

pays concernés par le problème du Sahara, peut jouer un rôle positif."⁽¹⁷⁹⁾ Quelques semaines après son voyage à Paris, Ould Bouceif trouve la mort dans un accident d'avion au large de Dakar, en mai 1979.

Son successeur, le lieutenant-colonel Mohamed Khouna Ould Haidalla marque un tournant décisif dans la ligne politique de Nouakchott, en ce sens que celui-ci, soutenu au départ par Paris, signe un accord de paix, le 5 août 1979, avec le Front Polisario, pour mettre fin à la guerre et renouer ainsi avec Alger des relations rompues depuis 1975. Ce changement d'alliance ne restera pas sans effet aussi bien sur le plan interne qu'externe.

En premier lieu, les menaces proférées par le Maroc, avaient obligé la Mauritanie à demander à la France l'envoi d'un contingent de cent cinquante militaires dans le cadre de la mission "Lamantin" à Nouadhibou pour protéger la capitale économique du pays des forces de son "ex-allié" qui, éventuellement, chercherait à l'entraîner de nouveau dans le conflit.

En second lieu, pour répondre à une exigence des Sahraouis, Nouakchott réclamait le retrait immédiat des militaires français, y compris la force aérienne tactique. Depuis, les relations entre la France et la Mauritanie se sont détériorées, surtout à partir de janvier 1980 où le président Haidalla entame dans la foulée une procédure de "mise au placard" des membres de son gouvernement et du Comité Militaire de Salut National, jugés comme des modérés ou "pro-occidentaux", ceci après le rebondissement de "l'affaire Ould Daddah". En effet, en septembre 1979, sous l'instigation de Paris, les dirigeants autorisent l'ancien président Ould Daddah à se soigner en France, avec un probable retour après les soins. Mais celui-ci s'exile pour toujours, afin d'échapper aux geôles véritables "mouroirs du désert". Alors, la polémique s'installe entre les deux capitales : Nouakchott reproche aux autorités

(179) Le Monde, 4 mai 1979, p.6

françaises de ne pas respecter leurs engagements de renvoyer Ould Daddah ; les responsables du Quai d'Orsay réfutent cette allégation.

En outre, le gouvernement mauritanien redoute que l'ancien président ne soit l'animateur d'un mouvement d'opposition, l'Alliance pour une Mauritanie démocratique" (AMD), dont la création était annoncée à Paris et qui serait parmi les inspirateurs du coup de force de mars 1981. L'arrivée de la gauche se traduit par la visite de Mitterrand à Nouakchott, le 26 mai 1982, et un accroissement sensible des crédits de la coopération qui passent de 20 millions de FF en 1981 à 36 millions. Selon Marchesin, "le rapprochement entre Paris et Alger et les bonnes relations franco-mauritaniennes donnent une solide assise à la politique extérieure du président Haidalla".⁽¹⁸⁰⁾ Cependant, cette embellie sera de courte durée.

Quoi qu'il en soit, Paris n'apprécie guère l'orientation politique des "nouveaux maîtres" de Nouakchott, particulièrement leurs velléités d'arabisation, d'application de la Charia islamique et surtout le rapprochement avec le régime irakien. ⁽¹⁸¹⁾ Dans ce contexte, les nombreuses coïncidences laissent à penser que la France a joué un rôle déterminant dans l'avènement de l'action du "douze douze" 1984 qui symbolise l'arrivée au pouvoir de Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya. Tout compte fait, le déplacement à Nouakchott du chef d'état-major de l'armée française, le Général Jeannou Lacaze, l'absence du chef d'état-major de la gendarmerie mauritanienne en visite à Paris, l'évacuation de certaines familles de diplomates français, mais surtout l'insistance des autorités françaises auprès de Ould Haidalla pour qu'il participe au sommet franco-africain de Bujumbura (Burundi), sont autant d'indices incontestables qui montrent bien le travail dans l'ombre qui a précédé

(180) MARCHESIN (Philippe) *Etat et société en Mauritanie. 1946-1986 : de l'historicité du politique en Afrique*. Thèse Doctorat d'Etat en science politique. Paris I, 1990, p.208.

(181) OULD MOUTALY (Lemrabott) op.cit.p.3

le limogeage de Ould Haidalla par son ancien premier ministre, devenu chef d'état-major de l'Armée nationale. ⁽¹⁸²⁾

Le gouvernement français réitère son appui à la nouvelle équipe pour sortir le pays des difficultés économiques et politiques, liées en partie à la crise saharienne.

Ainsi, la France mettra les bouchées doubles dans son aide qui passera de 130 millions en 1983 à 300 millions en 1984. ⁽¹⁸³⁾ Cependant, malgré la volonté affichée par quelques initiatives politiques (élections municipales en 1986) et diplomatiques, par le maintien d'un équilibre difficile entre les deux frères ennemis du Maghreb, le Maroc et l'Algérie, le pouvoir du colonel Ould Taya qui avait suscité beaucoup d'espoirs s'est finalement enfermé de 1986 à 1990 dans la psychose de la "déstabilisation extérieure" et dans une logique de "complot permanent", dont la communauté négro-africaine fera les frais. Dans ces conditions, les relations avec le gouvernement socialiste, très sensible sur les entorses aux droits de l'Homme, vont se distendre même si Paris n'envisage pas de sanctions pour des raisons de calcul politique d'autant que Ould Taya leur apparaît viable, parmi l'élite militaire, pour gouverner ce pays.

Le conflit avec le Sénégal et la guerre du Golfe accentueront la dégradation des rapports franco-mauritaniens. Les dirigeants mauritaniens reprochent à Paris d'avoir, ardemment, pris parti pour le Sénégal dans la crise qui a éclaté en avril 1989 et dont les prolongements ont eu des incidences désastreuses dans les relations intercommunautaires. ⁽¹⁸⁴⁾ Qui plus est, la guerre du Golfe en 1990, pendant laquelle Nouakchott a manifesté des sympathies pro-irakiennes, rendra plus complexe la diplomatie mauritanienne en réduisant considérablement sa marge de manoeuvre. Les relations avec les

(182) DUTEIL (Mireille) Mauritanie. In : Annuaire de l'Afrique du nord, 1984, pp.943-951

(183) BALTA (Paul) La politique maghrébine de la France. In : Grand Maghreb, N°53, 10 novembre 1986, pp.442-448.

(184) Pour plus de détails sur ce conflit se reporter à : DIAW (Moussa) La crise sénégal-mauritanienne d'avril 1989. Mémoire de DEA Etudes politiques. Rennes I, 1991, 117p.

pays occidentaux coalisés contre Saddam Hussein seront fortement affectées par cette épreuve.

Plus que jamais, le régime se trouvait ainsi isolé sur le plan international. Il a fallu attendre la fin de "l'affaire du Golfe" pour que Paris et Nouakchott reprennent la concertation. La visite, en mars 1991, de Michel Vauzelle, président de la commission des Affaires étrangères, proche de François Mitterrand, suivie de celle de Roland Dumas, permettra de définir les modalités de la reprise des financements français. Il s'agit en effet de convaincre le régime de la nécessité de changements politiques significatifs qui devront déboucher sur une issue aux difficultés auxquelles le régime faisait face. ⁽¹⁸⁵⁾ Parmi les conditions posées par la France figurent la réconciliation avec le Sénégal et un plus grand respect des droits de l'Homme. De cette manière, Paris contraint les autorités mauritaniennes à enclencher un processus de démocratisation en 1991, que ces dernières détournent d'ailleurs en leur faveur. La France reprend pied dans ce pays pour devenir depuis 1990, le premier bailleur de fonds et aussi le principal artisan de la réconciliation entre les présidents Abdou Diouf et Maaouya Ould Sid'AhmedTaya.

Cela dit, le discours de La Baule, qui semble marquer le point de départ de la démocratisation, n'a pas donné les résultats escomptés dans la mesure où les contradictions du gouvernement français ont fait que le régime militaire, à la tête de l'Etat depuis juillet 1978, s'en est servi pour faire ce que Jean-François Bayart appelle "la restauration autoritaire", en d'autres termes, "conserver la maîtrise de la rente étatique et des services de sécurité : la carotte et le bâton, pour ressaisir les rênes du pouvoir".⁽¹⁸⁶⁾ Il s'agit d'un habillage formel à travers des élections gagnées d'avance et ne changeant en rien le

(185) BADUEL (Pierre-Robert) Chronique mauritanienne, 1990-1991 : de la répression à l'esquisse d'une transition démocratique ou des capacités d'adaptation d'un régime autoritaire. In : Annuaire de l'Afrique du nord, 1991, pp.886-927.

(186) BAYART (Jean-François) L'Afrique a été privée de démocratie. In : Libération, 11 mai 1992, p.15.

fonctionnement du système. En réalité, le sommet de La Baule, que l'on a considéré comme un changement spectaculaire de la politique de la France à l'égard du "pré carré", s'est avéré un "non-événement", car il fut rapidement oublié au profit de celui de la Francophonie à Chaillot en novembre 1991, durant lequel le président François Mitterrand mettra de "l'eau dans son vin" en annonçant que "chacun saura fixer en toute indépendance les modalités et le rythme qui conviennent dès lors que la direction est prise".⁽¹⁸⁷⁾

De toute évidence, ce message sera bien compris par la "Direction nationale" (le pouvoir militaire) qui gère sans partage cette évolution, avec le soutien de la France, face à une opposition qui reste dans les querelles de personne plutôt qu'à mobiliser sur une base sociale et un programme de gouvernement. Toujours est-il que, dans un pays où les rapports socio-politiques obéissent à des logiques tribales et ethniques qui constituent, depuis longtemps, une des constantes du mode de production du politique, il n'est pas évident de donner une certaine rationalité à l'action politique. Par conséquent, la "prime à la démocratie" et l'aide alimentaire que Paris accorde n'ont-elles pas été utilisées à d'autres fins ?

En tout état de cause, le président Ould Taya a opté pour un renforcement de l'alliance avec la France, dernier recours pour sortir de l'impasse et améliorer l'image de son pays à l'extérieur. Son séjour officiel en France, en décembre 1993, est marqué par des discours flagorneurs comme celui du ministre français de la Coopération, Michel Roussin, qui n'hésite pas à parler de "modèle démocratique" : "la Mauritanie, dit-il, devient un Etat de droit. Elle s'est dotée d'institutions démocratiques. C'est à vous qu'elle le doit, Monsieur le Président, et à tous ceux qui vous ont accompagné sur ce chemin. La France ne peut que vous apporter son appui et ses encouragements à

(187) Cité par BOURGI (Albert) et CASTERAN (Christian). *Le printemps de l'Afrique*. Paris : Hachette, 1991, 186p.

poursuivre votre avancée dans ce domaine."⁽¹⁸⁸⁾ Dans cette ambiance de complicité, il n'est pas surprenant qu'à Nouakchott, Michel Raimbaud, l'ambassadeur de France "soit considéré comme l'étranger le plus influent par son rôle, dans l'amélioration des relations franco-mauritaniennes" mais aussi de "médiateur" entre le pouvoir et l'opposition.⁽¹⁸⁹⁾ Cela ne lui vaudra-t-il pas d'ailleurs son récent départ ?

En tout cas, ce retour en arrière inattendu de la Mauritanie est le résultat des balbutiements d'une politique étrangère ambiguë et contradictoire, incapable, par manque d'imagination, de défendre les intérêts légitimes et de s'adapter aux mutations sur le plan international. Si l'on s'en tient au proverbe africain "une bouche qui a tété n'oublie pas la saveur du lait", on explique par métaphore le revirement en direction de Paris pour éviter l'effondrement de l'Etat, qui proviendrait du bannissement des pays payeurs du Golfe et de la prudence des instances financières internationales pour le sanctionner de ses positions proches de Bagdad pendant la guerre du Golfe.

Mais, combien de temps cette alliance franco-mauritanienne va-t-elle durer ? Pour l'instant, l'embargo des Nations-Unies empêche l'Irak de revitaliser son influence et les pays du Golfe persique traînent le pas. Même si , la France ne ménage pas son soutien politique au pouvoir de Ould Taya, en revanche elle n'est plus en mesure de garantir des financements pour "des éléphants blancs", comme autrefois.

PARAGRAPHE 2. L'aide au développement

L'influence politique de la France en Mauritanie est étroitement liée à la dimension de son aide, qui s'est considérablement accrue ces dernières années.

(188) Extrait du discours du ministre français de la Coopération, Michel Roussin. In : Marchés tropicaux et méditerranéens, N°2511, 24 décembre 1993, p.3136.

(189) In : Mauritanie-Nouvelles (journal mauritanien indépendant), N°39, 12 au 20 novembre 1992, p.10.

L'état de paupérisation du pays a fait que, dès l'indépendance, la plupart des engagements financiers français sont orientés vers la construction des infrastructures de base et des projets productifs.

Même si Ould Daddah, certes pour des raisons de sécurité, a d'abord compté sur la France pour construire un Etat, aussi bien sur le plan économique que politique, cela ne l'empêche pas de diversifier ses partenaires commerciaux. La France demeure toujours le premier fournisseur de la Mauritanie en dépit des nombreuses péripéties que leurs relations ont traversées sous les régimes civils et militaires. N'ayant pas les moyens financiers nécessaires pour réaliser les plans et projets de développement, mais aussi la mise en valeur des ressources du sous-sol, l'Etat mauritanien est dans l'obligation de se tourner vers l'extérieur, qui fournit 89% des investissements indispensables à sa survie en 1990, avec le risque d'une dépendance économique qui pourrait peser lourdement sur sa souveraineté. Cette situation le placera parmi les trois premiers pays les moins avancés receveurs d'aide en Afrique subsaharienne, pour un montant global de 163, 7 millions de dollars en 1980.

L'aide bilatérale pendant cette même période est estimée à 123,3 millions de dollars, dont 40% sont fournis par la France et le reste par les pays arabes producteurs de pétrole.⁽¹⁹⁰⁾ Après une baisse sensible en 1973, l'aide financière française connaît une progression servant d'indicateur de la qualité des relations entre les deux pays. Elle est donc fonction des options politiques du pays et des liens plus ou moins étroits qu'il entretient avec l'ancienne métropole. En 1987, la France est le deuxième bailleur de fonds de la Mauritanie après le Koweït, pour une aide au développement qui s'élève à 1,4

(190) MINISTERE DES RELATIONS EXTERIEURES, COOPERATION ET DEVELOPPEMENT.
Mauritanie : analyse et conjoncture. Paris : Ministère des Relations extérieures, 1982.- 73p.

millions de dollars. Elle occupera, en 1990, la première place de l'aide bilatérale en fournissant 58,9% des investissements étrangers. ⁽¹⁹¹⁾

Cette position dominante est favorisée par les conséquences de la guerre du Golfe dont nous avons parlé, mais aussi par les concessions du régime, ne serait-ce que formelles, en matière de pluralisme politique et de "respect des Droits de l'Homme", discours auquel Paris n'est pas resté indifférent depuis celui de La Baule, et la fin de la guerre froide. De ce fait, la Mauritanie, qui s'est vue imposer un plan d'ajustement structurel depuis 1985, bénéficie, non seulement, d'un soutien politique de la France au moment où elle mène, en 1992, des négociations difficiles avec le couple F.M.I./Banque mondiale, mais aussi perçoit des contributions financières substantielles de la part de son ancien tuteur.

Toutefois, ces concours tant souhaités en faveur d'un modèle de développement économique, semblent déboucher sur des impasses et ne contribuent guère au rétablissement de la crédibilité financière de la Mauritanie. En dépit de cet effort important de la France pour soutenir le pouvoir mauritanien, celui-ci éprouve toujours les mêmes difficultés à honorer les paiements de sa dette extérieure dont l'encours remonte à 2,010 milliards de dollars en 1989, soit 213,2% du PNB.⁽¹⁹²⁾ Comme la plupart des pays africains, la Mauritanie est confrontée à un déficit budgétaire récurrent à hauteur de 4,7 milliards de ouguiya en 1990. En effet, plusieurs facteurs d'ordre endogène et exogène ont aggravé cette situation. D'abord, la guerre du Sahara, dans laquelle le pays était plongé, a accéléré l'effondrement économique, comme le phénomène cyclique de la sécheresse et de la

(191) PROGRAMME DES NATIONS-UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (PNUD). Mauritanie. Rapport 1991. Nouakchott. PNUD, 1991.-258p.

(192) MINISTERE DE LA COOPERATION ET DU DEVELOPPEMENT, SERVICE DES AFFAIRES FINANCIERES ET DE LA COORDINATION GEOGRAPHIQUE. Les Etats d'Afrique, de l'Océan indien et des Caraïbes : situation économique et financière en 1990, perspectives d'évolution en 1991-1992. Paris : Ministère de la Coopération et du développement, 1992.-443p.

désertification. Ensuite, la mauvaise gestion, le laxisme et les scandales politico-financiers et surtout les tensions intercommunautaires sont venus porter un coup dur à une économie en voie de modernisation. En outre, la crise économique internationale et la baisse des cours des matières premières, en particulier du fer, pilier de l'économie, ont obéré les perspectives d'avenir. Ainsi que le relève avec raison Serge Michailof, les subventions accordées par la France aux pays africains servent "plutôt à leur maintenir la tête hors de l'eau et à leur permettre de payer encore un mois des fonctionnaires en surnombre, inefficaces et corrompus..."⁽¹⁹³⁾ que de favoriser un développement économique. Somme toute, le gaspillage de l'aide, l'échec des ajustements structurels et l'absence de propositions d'une stratégie macro-économique de substitution pour ces pays qui attendent tout de Paris, ne mettent-ils pas en évidence les contradictions de la coopération française vivement dénoncée sur ce "continent à la dérive" ?

Il est vrai que le soutien apporté à certains régimes, en période de bipolarisation, leur a évité des désastres et des guerres, mais les "ambiguïtés qui y sont liées ne permettent plus aujourd'hui de fonder une politique claire, cohérente et susceptible de provoquer une large adhésion de l'opinion publique".⁽¹⁹⁴⁾ Le temps de la doctrine de "la Corrèze plutôt que le Zambèze", incarnée par Raymond Cartier dans les années 50 semble être maintenant dépassé. Cela étant, l'action de la France va dans le sens de l'allègement du fardeau de la dette des pays pauvres. De ce point de vue, la Mauritanie qui était absente en mai 1989, au sommet francophone de Dakar, pour cause de conflit, profitera d'une remise de dette d'un montant de 461,7 millions de francs français.⁽¹⁹⁵⁾

(193) LA FRANCE ET L'AFRIQUE : VADE-MECUM POUR UN NOUVEAU VOYAGE. Sous la dir.de Serge MICHAILOF. Paris : Karthala, 1993.-510p.

(194) Ibid. p.65

(195) CAISSE CENTRALE DE COOPERATION ECONOMIQUE, DIVISION DES ETUDES GENERALES. Dossier pays. Mauritanie. Paris : CCCE, 1989.-47p.

Dans le même temps, la France apporte une participation financière pour la réinsertion des deux cents quarante mille réfugiés, rapatriés du Sénégal. Cependant, les engagements dans le cadre de l'aide au développement devient de plus en plus lourd pour la France qui, confrontée à la crise économique, ne peut plus répondre aux sollicitations de ses partenaires africains. Bien que souhaitant leur solidarité et leur soutien au sommet francophone de l'île Maurice en 1993, dans le bras de fer qui l'a opposé aux Etats Unis concernant l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) en faveur de "l'exception culturelle", la France a manifesté son incapacité à assumer seule le poids des économies et des sociétés en déroute, en abandonnant de plus en plus ces pays aux lois des institutions financières internationales dans lesquelles les Etats Unis exercent leur prééminence.

Cette nouvelle attitude sera confirmée par la décision du gouvernement d'Edouard Balladur de conditionner l'aide aux pays africains à la conclusion d'accords préalables avec le F.M.I. et la Banque mondiale. ⁽¹⁹⁶⁾ On est donc passé de la "prime à la démocratie" à la "prime pour la bonne gestion". Ce changement se traduit aussi par le ralliement de la France à l'exigence du F.M.I. et de la Banque mondiale pour une dévaluation du Franc CFA ⁽¹⁹⁷⁾ qui est une manière d'avaliser le renoncement à une tutelle financière, marquant ainsi la fin d'une époque, celle du pré-carré et de la chasse gardée. Certes, la France opte pour des solutions multilatérales, notamment à travers les actions du F.E.D., mais les Etats européens comme l'Allemagne, l'Angleterre sont peu enclins à accroître leur aide à l'Afrique qui ne présente plus d'intérêts à leurs yeux. Ils sont plutôt favorables aux pays de l'Est.

(196) LEYMARIE (Philippe) L'adieu au "pré-carré" africain. In : Le Monde diplomatique, N°488, novembre 1994, pp.8-9

(197) Sur la dévaluation du CFA, voir l'analyse de : BOURMAUD (Daniel) Aspects politiques, France-Afrique : l'implosion. In : Rapport 1995, Observatoire permanent de la Coopération française. Paris: Desclée de Brouwer, 1995.

Le déclassement du continent se renforce, et les marges de manoeuvre de la France en sa faveur deviennent de plus en plus étroites non seulement au sein de l'Union européenne mais aussi dans le cadre de la francophonie où elle se heurte à une rivalité du Canada qui cherche aussi à consolider ses positions au regard des intérêts économiques et culturels. Cependant, l'influence française en Mauritanie s'effectue toujours par le maintien d'une importante assistance technique et l'attribution de bourses d'étude et de stages de formation aux étudiants et fonctionnaires, ainsi que l'appui dans le domaine de la recherche scientifique. D'une façon générale, la coopération franco-mauritanienne en matière économique et financière a connu un réel développement depuis ces cinq dernières années, alors qu'elle était morose auparavant, eu égard au climat politique entre les deux pays. Quels sont les montants et les destinations de cette aide et comment a-t-elle été utilisée ?

Avant d'aborder ce volet de la coopération franco-mauritanienne, il est important de souligner le niveau des rapports commerciaux entre les deux pays. Sur ce plan, "la France est de très loin le plus important partenaire de la Mauritanie, dont elle assure 40% des importations et 11% des exportations".⁽¹⁹⁸⁾ Premier fournisseur et quatrième client, la France maintient des échanges commerciaux significatifs, en dépit d'un fléchissement en 1990.

ECHANGES ENTRE LA MAURITANIE ET LA FRANCE (1960-1990)
en millions de FF.

	1960	1980	1985	1986	1987	1988	1989	1990
France/RIM	32	419	879	799	657	731	909	848
RIM/France	4	321	372	372	253	271	477	375
Solde commercial	28	98	440	427	404	460	432	473

RIM = République islamique de Mauritanie

Source : Bulletin de l'Afrique noire, N°1535, 14 mars 1991, pp.5-6 et Marchés tropicaux et méditerranéens, N°2426, 8 mai 1992, p.1185.

(198) GAULME (François) La Mauritanie et la France. In : Marchés tropicaux et méditerranéens, N°2504, 5 novembre 1993, pp.2701-2720.

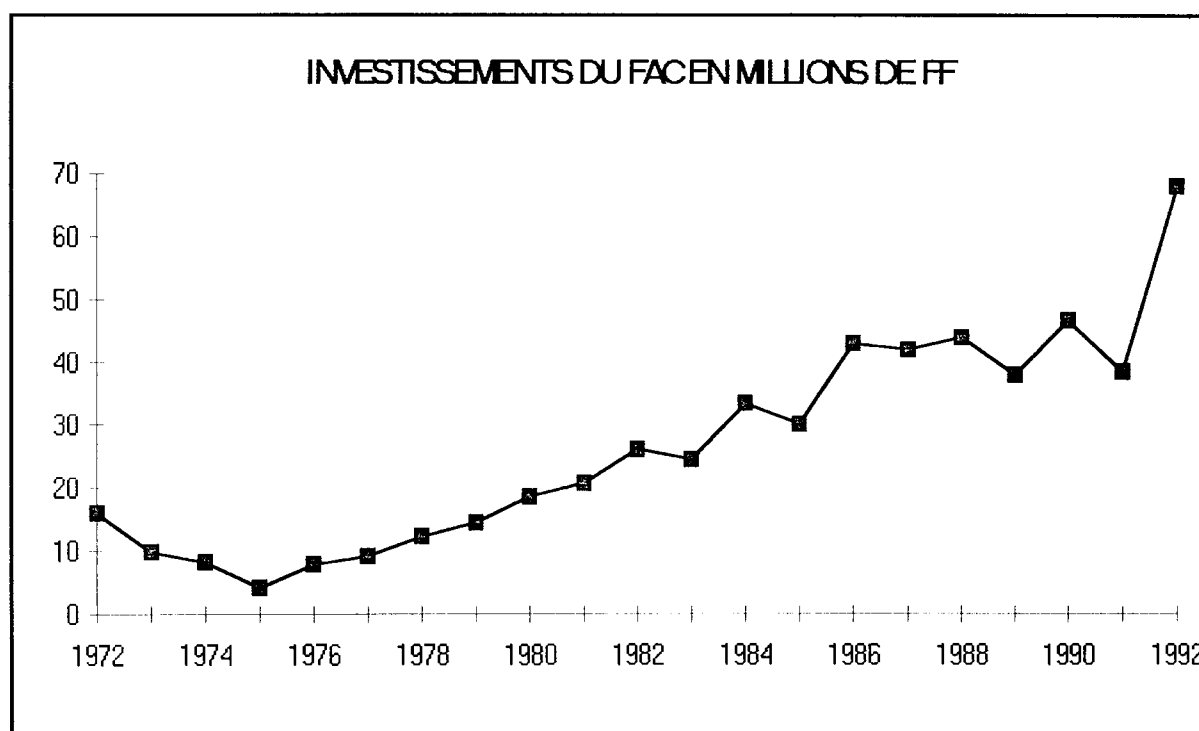
Les exportations mauritaniennes, qui sont passées de 4 millions en 1960 à 375 en 1990, sont composées à 95,5% de matières premières minérales et représentent pour la France 27,4% de son marché d'approvisionnement en Afrique francophone ; tandis que les produits en provenance de son partenaire, pour une valeur de 848 millions de FF en 1990, sont essentiellement des biens d'équipement industriel, de consommation courante et des produits agro-alimentaires.⁽¹⁹⁹⁾ Le commerce extérieur de la Mauritanie repose sur la vente du fer et des produits halieutiques. Ces deux ressources rapportent successivement 44% et 56% des recettes d'exportation, mais elles perdront de leur importance en raison de la baisse des cours, liée à la crise de la sidérurgie mondiale et la concurrence internationale, pour la première. Concernant la seconde , en plus de l'insuffisance des moyens et de la mauvaise gestion, nous avons déjà souligné les problèmes de surexploitation par les flottes étrangères.

La plupart des investissements français se feront dans ces deux secteurs et dans celui de l'agriculture, dans le cadre de l'aménagement de la vallée du fleuve Sénégal. Le FIDES, un des instruments traditionnels de l'aide française, avait consenti ses investissements à la production agricole pour 1.722 millions de francs CFA et à la réalisation d'un certain nombre d'équipements tels que l'agrandissement de Port-Etienne (Nouadhibou) en 1959. A cette date, le FAC, qui prend le relais, va consacrer ses crédits exclusivement à la construction de la capitale (40 millions de FF), particulièrement aux infrastructures socio-éducatives et administratives. De 1959 à 1969, les dotations affectées à la Mauritanie se sont élevées à 236,227 millions de FF, réparties entre divers secteurs au sein desquels on notait la production industrielle (102 millions), les infrastructures (64 millions), la production rurale (35 millions) etc.

Parmi les importants investissements, qui ont suivi les premières années d'indépendance, l'usine de dessalement de l'eau de mer, destinée à

(199) In : Bulletin d'Afrique noire, N°1535, 14 mars 1991, pp.5-6.

l'alimentation en eau potable de la ville de Nouakchott, a coûté plus de 20 millions de FF, la construction de l'abattoir frigorifique de Kaédi et la rénovation des palmeraies d'Atar. ⁽²⁰⁰⁾ A partir de 1972, bien que certaines opérations soient poursuivies dans le secteur de l'énergie par la construction de centrales électriques à Atar, Rosso, Nouakchott, et dans les aménagements hydro-agricoles, l'action du FAC en matière d'investissements accuse une nette diminution. (voir graphique ci-dessous).



Graphique construit à partir des documents du Ministère français de la coopération

Cette situation trouve son explication dans les relations politiques qui se sont dégradées depuis la remise en cause des accords de coopération. Les années 80 sont plutôt marquées par un essor important des concours du FAC qui atteindront 44 millions en 1984 contre 20,7 millions en 1981. L'arrivée de Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya correspondra à un doublement de l'aide

(200) TATON(Robert) Mauritanie, 10 ans d'indépendance. In : Europe outre-mer, N°490, novembre 1970, pp.14-32

française qui illustre bien son implication dans les changements internes à Nouakchott au niveau de l'équipe dirigeante. Les interventions du FAC se concentrent à 60% sur le développement rural surtout la recherche agronomique (recherche et développement palmeraie) et les aménagements hydro-agricoles (études du schéma directeur du delta, plaine de Boghé, Gorgol noir, Lac R'Kiz et études hydrauliques villageoises). Entre 1981 et 1985, cinq projets dans ce secteur clef ont été réalisés pour une valeur de 10.507 millions FF, soit 41,9% des investissements.⁽²⁰¹⁾

Parallèlement à cela, cet organisme de financement a accordé des subventions pour la participation de la Mauritanie à la construction des barrages Manantali et Diama en amont et en aval du fleuve Sénégal dans le cadre de l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS). D'autres secteurs seront également concernés par les engagements du FAC : il s'agit entre autres de la pêche (appui au centre de recherche océanographique et pêche de Nouadhibou, CNROP), des télécommunications (stations terriennes de type B et centre de transit téléphonique international à Nouakchott), de l'énergie (réhabilitation électrique d'Atar), de l'hydraulique urbaine (appui à l'alimentation de la ville Tidjikja), et enfin, dans le domaine de la santé et des infrastructures routières et aériennes.⁽²⁰²⁾ L'année 1990 confirmera la tendance à l'accroissement avec 46,7 millions de FF et 68 millions en 1992. Elle correspond naturellement à l'ouverture démocratique que la France a décidée d'encourager par son aide, même si elle ne se traduit pas dans les faits par un changement de fond dans la manière de gouverner.

(201) MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES. DIRECTION DU FINANCEMENT. Bilan de la coopération entre la Mauritanie et la France. Nouakchott : Ministère de l'Economie et des Finances, 1985.-19p.

(202) Procès verbal de la quatrième session de la grande commission franco-mauritanienne de coopération, 21 au 23 janvier 1982. Nouakchott, Ministère des Affaires étrangères et de la coopération, 1982.-39p. (Archives et documentation du ministère des Affaires étrangères, dossier commission mixte).

L'assistance technique et la formation sont aussi un aspect de l'aide française à la Mauritanie. Elles ont permis à l'Etat mauritanien d'organiser ses services administratifs et économiques au moment où ce pays manquait cruellement de cadres formés dans tous les secteurs.

Cette forme d'assistance a favorisé la mise en place d'une administration bureaucratique calquée aveuglément sur le modèle français, ce qui fait qu'elle n'est ni orientée vers la production encore moins conçue pour servir d'instrument de transformation économique et social. De plus, elle est pléthorique et concentrée dans la capitale et donc coupée des réalités du pays, principalement agro-pastorales. Mais une grande partie de ce personnel d'assistance technique est affectée dans le domaine de l'enseignement. Leur nombre est relativement constant depuis l'indépendance, ceci malgré une proportion importante de cadres formés à l'extérieur et sur le plan national. En 1961, les coopérants étaient au nombre de 219 dont 85 enseignants, trente ans après ce chiffre s'est légèrement modifié car ils sont estimés en 1991 à 265 postes dont 135 dans le secteur de l'éducation et le reste dans les domaines plus techniques (santé, hydraulique, agriculture etc.).⁽²⁰³⁾

Si leur nombre a très peu augmenté ces dernières années, en revanche leur coût devient de plus en plus important pour atteindre, en 1990, 105 millions de FF contre 19 en 1972.

COUT DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE

ANNEES	1972	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1984	1990
Montant en millions de FF	19	30	30.205	39.205	36.321	44.115	73.400	80.643	100	105

Source : Mauritanie : Analyse et conjoncture. Ministère de la Coopération et du développement. Paris, 1982, op. cit. et divers documents internes.

(203) MINISTERE DE LA COOPERATION ET DU DEVELOPPEMENT, BUREAU DU BUDGET ET DU CONTROLE. Aide du Ministère de la Coopération et du développement en Mauritanie. Paris : Ministère de la Coopération et du Développement, 1992.-5p. (Statistiques).

Dans le domaine de la formation, des bourses de stage ou de formation sont attribuées par le Ministère de la Coopération à des étudiants ou des fonctionnaires mauritaniens. Jusqu'en septembre 1981, date de la création de l'Université de Nouakchott, 75 à 80% des étudiants poursuivaient leurs études supérieures à l'étranger. Pour l'année académique 1990, 219 bourses ont été proposées à l'Etat mauritanien contre 151 en 1978-1979. Elles sont réservées en priorité aux formations scientifiques et techniques d'autant que le pays dispose maintenant d'une université pour dispenser les formations classiques.

On constate que le secteur de l'enseignement a reçu depuis 1987 des moyens considérables qui représentaient 15% des investissements du FAC. Cet engagement s'inscrit dans un souci "de rénovation de l'enseignement du français" pour améliorer son statut dans le système éducatif mauritanien parce qu'il a fortement ressenti les contrecoups du processus d'arabisation. Ces programmes, qui touchent à la fois l'enseignement secondaire (programme d'appui au renouvellement du système éducatif mauritanien, PARSEM) et l'enseignement supérieur général et technique (PARSEP) comportent trois volets : la réforme des programmes et méthodes, le recyclage linguistique de l'encadrement et la dotation de matériel pédagogique. D'autre part, la France intervient dans le cadre des conventions et accords interuniversitaires par des subventions destinées à la prise en charge de missions d'enseignement et d'appuis pédagogiques entre, par exemple, l'université de Nouakchott et celle d'Orléans, tout comme l'Institut supérieur scientifique et l'université de Nice pour ne citer que ceux-là. De plus, les subventions budgétaires sont accordées à la Mauritanie depuis 1985 afin de soutenir les plans d'ajustement structurel. Elles passent de 40 millions en 1985 à 100 millions en 1988.⁽²⁰⁴⁾ A celles-ci s'ajoute l'aide alimentaire exceptionnelle ou d'urgence que la France fournit

(204) MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION. Note de synthèse sur la coopération franco-mauritanienne. Août 1989. Nouakchott : MAE, 1989.-5p.

depuis que le pays est confronté à une sécheresse récurrente qui a décimé une grande partie de son cheptel, avec les conséquences d'un exode massif de la population dans les grandes villes tout particulièrement dans la capitale, formant ainsi les bidonvilles ou "Kebba" qui constituent actuellement une "bombe à retardement sociale" en ce sens que c'est le lieu où se développent le banditisme urbain et les "ressources de la contestation sociale". Les manifestants de janvier 1995 contre l'augmentation de 25% du prix du pain ne sont-ils pas venus de ces banlieues ? De toute façon, ces laissés-pour-compte sont l'objet de toutes formes de convoitise, y compris celle des fanatiques religieux pour lesquels ces banlieues de la capitale demeurent un terrain propice. Nous y reviendrons dans notre deuxième partie.

Pendant la grande sécheresse des années soixante-dix, l'aide alimentaire française destinée aux victimes se chiffrait à 4,3 millions de FF. Depuis, elle ne cesse d'augmenter en fonction des années de disette, par exemple en 1984 la dotation s'élève à 12.000 tonnes de céréales pour une valeur de 17 millions de FF.

AIDE ALIMENTAIRE (en milliers de tonnes)

ANNEE	TONNAGE	ANNEE	TONNAGE
1972	5.500 B	1984	12.000 C
1973	10.500 C	1985	12.000 C
1977	5.000 B	1986	6.000 B
1978	4.000 B	1987	6.000 B
1979	4.000 B	1988	6.000 B
1980	4.000 B	1989	6.000 B
1981	4.000 B	1990	4.000 B
1982	4.000 B	1991	6.000 C
1983	10.000 C	1992	9.000 C

[B= blé et C= céréales]

Sources : divers documents du Ministère français de la Coopération (statistiques).

Ce geste de bonne volonté n'est pas fortuit parce qu'il coïncide bien avec la propulsion de Ould Taya au pouvoir. Cette action de Paris semble être "un cadeau alimentaire" pour calmer les banlieues et les zones rurales car, comme l'exprime le proverbe wolof, "une bouche qui mange ne parle pas". L'analyse de l'usage de cette aide montre bien qu'une infime partie atteint les personnes concernées par le drame de la sécheresse. Sous le règne de Ould Daddah, l'aide alimentaire permettait d'entretenir les réseaux clientélistes du parti unique (PPM). Les militaires adopteront la même conduite en contrôlant davantage la gestion des vivres et en sélectionnant leur destination. De la sorte, l'organisme chargé de sa gestion, le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA) est hiérarchiquement rattaché à la présidence de la République. Son responsable est choisi en fonction de sa proximité du pouvoir et n'a de comptes à rendre qu'au président de la République. Pour récompenser le Capitaine Moulaye Hachem, ancien aide de camp de Ould Daddah, d'avoir arrêté celui-ci pendant le putsch de 1978, l'équipe dirigeante lui avait confié le CSA. Ensuite, sous Ould Haidalla il a surtout servi à financer des activités occultes du régime, entre autres les services de renseignements et les structures d'éducation de masse, autrement dit un embryon de parti qui n'a pas duré. Le mouvement du "douze-douze" ne changera pas grand chose dans ses fonctions, sinon qu'avec l'ouverture démocratique, les vivres seront troqués contre des voix pour les différentes élections.

A ce propos, nous avons remarqué pendant les élections municipales de février 1994, que seuls les villages, qui avaient leurs cartes du parti au pouvoir (Parti républicain démocratique et social, PRDS) pouvaient prétendre aux vivres distribués par le CSA selon les ordres "venant d'en haut". C'est ainsi que l'aide alimentaire ou financière est déviée de son objectif pour d'autres fins. Le pays donateur, en dépit de certains efforts de contrôle, ne peut se rendre compte de toutes ces astuces.

L'aide exceptionnelle française se perçoit aussi dans l'attribution de pesticides pour lutter contre les invasions des acridiens auxquelles la Mauritanie est soumise pratiquement chaque année. Par ailleurs, l'essentiel des investissements est assuré par la CCCE ou CFD qui accorde principalement deux types de prêts dans des conditions plus ou moins douces en fonction de leur nature :

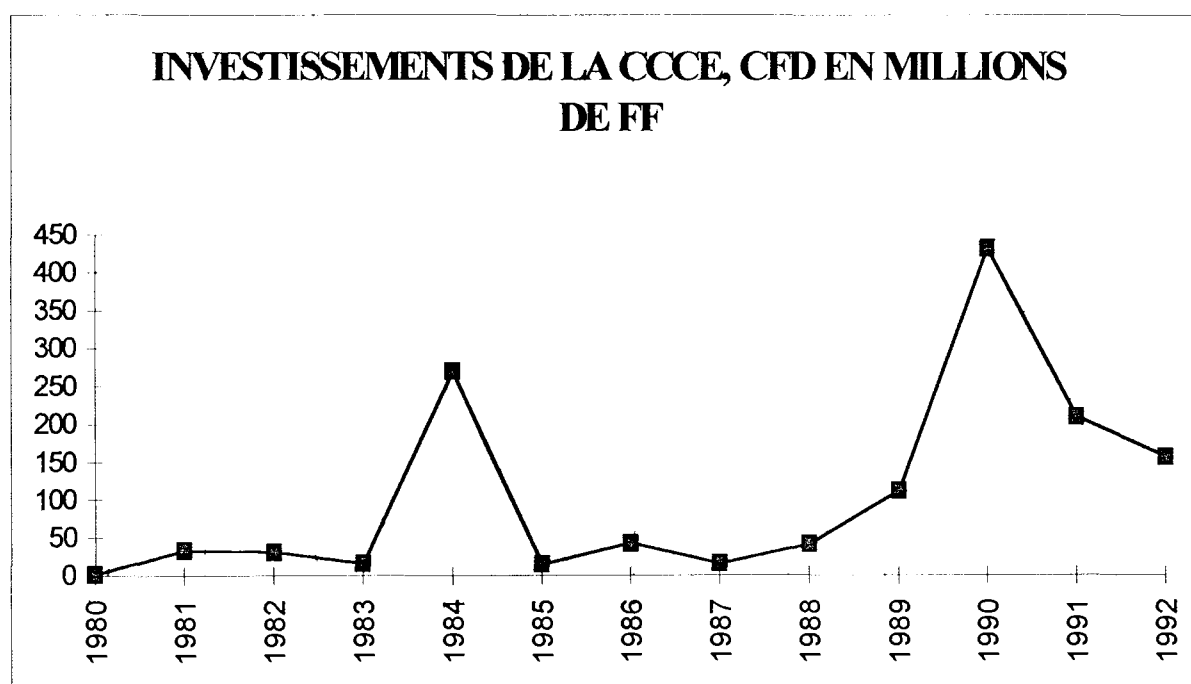
-les premiers sont dits "premier guichet normal", assortis de conditions très favorables de 5% de taux d'intérêts, avec une durée de remboursement de quinze ans dont cinq de différé ; une partie de ces prêts dits "premier guichet spécial" est destinée aux pays les moins avancés (PMA) auxquels la Mauritanie appartient depuis 1986, avec des taux d'intérêts encore plus faibles variant entre 1,5 et 2,5% par an pour une durée de remboursement de trente ans dont dix de différé.

-Les seconds sont dits "deuxième guichet" avec des taux d'intérêts proches des conditions du marché des capitaux (14,75% en 1985) ; leur durée est de dix à vingt ans, assortie d'un délai de grâce de cinq à sept ans.

En 1986, la Mauritanie a obtenu des versements de 50,8 millions du premier guichet et 7,5 millions du deuxième guichet.⁽²⁰⁵⁾ Les crédits de la CCCE ou CFD ont financé différents secteurs de l'économie nationale relevant du domaine de l'habitat, de l'énergie, du développement de la pêche, de l'agriculture et des mines. Au cours de ces dernières années, la CCCE a ciblé ses prêts au développement sur des secteurs considérés comme productifs, à savoir l'aménagement hydro-agricole, la pêche et les mines, et les infrastructures associées. Ses concours deviennent de plus en plus importants dans les domaines précités. De 1980 à 1992, les financements représentent un montant global de 1378,408 millions de FF. Deux années se distinguent dans

(205) FREUD (Claude) Quelle coopération ? Un bilan de l'aide au développement. Paris : Karthala, 1988.- 270p.

l'apport des crédits de cet organisme financier: il s'agit de 1984, avec un investissement total de 269,340 millions de FF, destiné d'une part à l'aménagement hydro-agricole de la région de Boghé et du lac R'Kiz, à la SONELEC pour le redressement et le programme investissement électricité, et d'autre part à l'assistance au démarrage du projet Guelbs qui remplace les mines épuisées du Kedia d'Idjil (l'ancien site de F'Derick et de Tazadite) et au barrage de Manantali. (Voir courbe des financements CCCE).



Graphique construit à partir de la compilation de documents de la CCCE(voir annexe n°2)

Quant à l'année 1990, elle correspond à un montant de 433,500 millions de crédits dont la plupart sont consacrés au financement du projet M'Haoudat pour exploiter un gisement de minerai de fer à quelques kilomètres de Zouérate, et du programme d'ajustement structurel. Ainsi, les deux projets de la SNIM, Guelbs et M'Haoudat ont mobilisé une bonne part des ressources, respectivement 57 millions et 255 millions, pour ces deux années fastes. En un mot, la CCCE a financé de nombreuses réalisations en Mauritanie, soit par ses

propres crédits soit par le biais de cofinancement. Pour illustrer ce premier cas, il convient de noter la construction de l'aérogare internationale de Nouakchott, inaugurée, le 26 novembre 1992, par le président Ould Taya. Le second exemple concerne l'extension du port de Nouadhibou par un cofinancement avec un fonds arabe de développement, ainsi que l'aménagement du lac R'Kiz en collaboration avec le FAC.

Il faut souligner aussi que tous ces engagements français en Mauritanie ouvrent des perspectives aux quelques intérêts privés français qui tentent de s'organiser pour conquérir des marchés. Ceux-ci sont d'ailleurs réunis au sein du "cercle Colbert" et se concertent périodiquement avec la confédération générale des employeurs de Mauritanie (CGEM). Cependant, leur nombre et activités sont peu importants et sont surtout concentrés dans le secteur de la pêche (SOMAFRAP, SIGP), du bâtiment-travaux publics (Colas, SATOM, SPIE-Batignole, Dodin) et de quelques commerces spécialisés. Compte tenu de l'importance des financements français dans le secteur minier et des réalités socio-politiques de la Mauritanie, il est clair que les garanties de la COFACE (Compagnie française d'assurance du commerce extérieur) ⁽²⁰⁶⁾ vont s'accroître au regard du contexte politique. Pour les crédits à moyen terme, ces engagements passent de 196,6 millions en 1979 à 509,5 millions au 30 juin 1982, alors que les risques du court terme se situaient à hauteur de 237, 5 à 256,2 millions de FF.⁽²⁰⁷⁾

En dépit de certaines largesses (remises et rééchelonnement de la dette par le club de Paris), tous ces crédits d'aide au développement ont contribué à renforcer la pesanteur de la dette extérieure, sans pour autant permettre une amélioration notable des conditions socio-économiques. Depuis de longue date, d'importantes sommes d'argent ont été englouties dans des projets de

(206) Système organisé par le gouvernement français pour garantir les investissements à l'étranger contre les incertitudes politiques.

(207) Mauritanie : analyse et conjoncture op. cit. p.47

développement non productifs qui ne semblent pas convenir et intéresser les populations. Dès lors, se pose la question de l'efficacité de l'aide qui apparaît comme un "système de perfusion permanente" sans apporter une issue, sinon un accroissement de la dépendance et du "néo-colonialisme". Dans cet ordre d'idée, l'observation des mécanismes de la coopération montre que l'aide française consolide le pouvoir d'une couche dirigeante et d'une minorité privilégiée qui, par leur position stratégique au sein de l'Etat, constituent incontestablement les principaux intermédiaires, pour tirer parti de l'aide extérieure dont la majeure partie transite par celui-ci. Selon Sylvie Brunel, l'aide au développement, sous sa forme actuelle, "reviendrait à fournir un peu plus d'argent de poche aux dirigeants africains, à leur servir un supplément de pension alimentaire pour leur permettre de continuer à faire semblant d'appliquer les politiques d'ajustement structurel imposées par le F.M.I. et la Banque mondiale, sans bienfait pour les plus pauvres".⁽²⁰⁸⁾

En tout état de cause, la transformation souhaitée aussi bien sur le plan économique, politique que social ne pourrait se faire ni par cette manière d'utiliser l'aide, ni par une "démocratisation de façade", encore moins par le remplacement d'une frange de la "classe politique" actuelle par une autre. Elle exige une rupture par rapport à une économie de rente, au profit d'une économie plus rationnelle, "intégrationniste" au sein de laquelle les producteurs tout comme les populations plus ou moins impliquées auront leur poids et se sentiront responsabilisées. Il faut rappeler avec Daniel Bourmaud que les dirigeants ont construit leur pouvoir en privilégiant l'alliance avec la bureaucratie publique issue des zones urbaines. Or, la logique de l'ajustement structurel fait ressortir une nouvelle alliance entre technocrate et paysan, qui s'avère capable de mener l'Afrique hors de la crise ⁽²⁰⁹⁾. La mise en oeuvre

(208) BRUNEL (Sylvie) *Le gaspillage de l'aide publique*. Paris : Seuil, 1993.-185p.

(209) BOURMAUD (Daniel), *Aspects politiques, France-Afrique : l'implosion*, op. cit.p.90

d'un tel projet suppose aussi, ce que Daniel Etounga-Manguelle appelle "un ajustement culturel", en d'autres termes des changements considérables dans les valeurs et les comportements. ⁽²¹⁰⁾ Cette mutation ne peut s'opérer que lorsque les acteurs politiques œuvrent dans le sens de la cohésion sociale, indispensable au renforcement de l'Etat et de ses relations extérieures. Or, les hésitations et les oscillations conjoncturelles de la diplomatie mauritanienne, au gré des courants contradictoires, révèlent en effet les difficultés et les tensions permanentes qui menacent son existence en tant qu'Etat. Le remodelage des coalitions imposé par les conflits frontaliers et régionaux se fera paradoxalement en faveur de l'ancien Etat colonial d'autant que celui-ci est un intermédiaire indispensable pour bénéficier des prêts des organisations financières internationales. Même si la Mauritanie ne se range pas dans la catégorie des « poids lourds » du complexe franco-africain, il n'en reste pas moins qu'elle s'inscrit clairement dans la lignée des pays du champ, bravant de cette manière les partenaires arabes qui l'avaient poussée à la « déconnexion ».

(210) ETOUNGA-MANGUELLE (Daniel) L'Afrique a-t-elle besoin d'un programme d'ajustement culturel ? Paris: Nouvelles du sud, 1991.-215p.

CONCLUSION DE LA PARTIE

D'une manière générale, le tropisme français, à travers lequel s'inscrit l'émergence et le développement de l'Etat mauritanien, illustre les liens privilégiés existant entre la France et ses anciennes colonies. De Ould Daddah à Ould Taya, les relations franco-mauritaniennes ont traversé des zones de turbulences liées à l'évolution du nouvel Etat et à la participation des acteurs sociaux beaucoup plus exigeants sur la nature des rapports à entretenir avec l'ancienne puissance tutélaire. Si Ould Daddah a sollicité l'appui de l'ancienne métropole pour sa sécurité et la mise en valeur de ses ressources économiques, dans un contexte particulier d'après les indépendances, il ne pouvait en aucun cas résister à la pression d'une élite imprégnée d'idéologie importée dans une perspective de recherche d'autonomie politique, dont les résultats ont été les décisions spectaculaires des années soixante-dix.

Les apports de la France sur le plan militaire, économique et culturel ne pouvaient disparaître d'autant qu'ils représentent des ressources indispensables à l'équilibre de la Mauritanie aussi bien sur le plan interne que régional, ce qui explique le changement de politique étrangère pour renouer avec la France, quel que soit le prix à payer d'une orientation politique utopique qui ne pouvait déboucher que sur des impasses parce que les moyens insuffisants de l'Etat ne permettaient pas d'atteindre de tels objectifs, aussi révolutionnaires qu'ils soient.

Ainsi, l'affaire du Sahara occidental compliquera pour des raisons de manoeuvres politiques, les rapports franco-mauritaniens en mettant en évidence l'implication de la France dans les conflits régionaux, avec le risque d'internationalisation. Ce faisant, l'ambiguïté et les positions contradictoires du

gouvernement français conduiront au "sacrifice" de Ould Daddah au profit de la reprise des négociations avec l'Algérie dans le domaine des ressources énergétiques. Mais, pour des raisons géostratégiques, économiques et pour son influence en Afrique noire, la France ne pouvait se départir de ce pays dans lequel elle maintient des relations traditionnelles dans le cadre de son pré-carré. Cependant, les dissensions internes entre militaires partagés en plusieurs courants conflictuels, font que les relations franco-mauritaniennes connaîtront les contrecoups de la guerre du Sahara mais aussi des crises culturelles, découlant de l'arrivée d'acteurs sociaux ou de lobbies, soutenus par les pays arabes porteurs d'idéologie nationaliste.

La relance de la coopération franco-mauritaniaenne devait intervenir après maintes vicissitudes découlant de la crise sénégal-mauritaniaenne où Paris était plus sensible aux thèses de son adversaire. De même, Nouakchott regrette d'être traitée comme le parent pauvre du dialogue que Paris entretient avec le Maghreb. Devant l'échec d'une politique en dépit d'un leitmotiv de trait d'union évacué de son contenu, en raison de la pression permanente des courants arabophones, le président Ould Taya devait dire à l'égard de la France: "ces derniers temps, nous n'avons été ni très bien compris, ni très bien traités".⁽²¹¹⁾ Le processus de démocratisation entraînera un retournement de situation favorable aux dirigeants mauritaniens, qui étaient en 1990, confrontés à de graves accusations par les organismes des droits de l'Homme lors des événements qui ont suivi le conflit sénégal-mauritaniaen.

Pour la défense de ses intérêts, "la France reste fidèle au rôle de stabilisation politique et militaire qu'elle avait assumé dans le contexte de guerre froide en acceptant de soutenir des régimes autoritaires sans trop s'interroger sur leur honorabilité ou sur leurs performances économiques".⁽²¹²⁾

(211) Interview du président de la Mauritanie. In : Le Monde, 8 mai 1991, p.5

(212) BAYART (Jean-François) Réflexions sur la politique africaine de la France. In : Politique africaine, N°58, juin 1995, pp.41-50.

Elle renoue avec ses anciennes pratiques en maintenant au pouvoir des hommes connus par leur raideur à tout changement de nature démocratique. Or, le contexte du processus démocratique a permis au régime prétorien de s'en accaparer avec les bénédictions de l'ancienne métropole, qui lui a offert les moyens et les conditions de cet habillage.

Cependant, la transition démocratique telle qu'elle a été menée, à la sauvette et d'une manière unilatérale, ne repose pas sur l'adhésion et un consensus de la part des acteurs sociaux. Cela se manifeste sur le champ politique par la violence et l'usage de méthodes coercitives. Rappelons à cet égard la répression et l'état d'urgence apparaissant comme la seule réponse aux manifestations contre l'augmentation du prix du pain. A vrai dire, l'ancienne puissance tutélaire contribue de façon décisive à la légitimation internationale et au succès de la stratégie de la "restauration autoritaire" qui a favorisé en 1991 le "changement dans la continuité" en Mauritanie. On peut observer que le discours de la Baule, en 1990, qui a suscité tant d'engouement chez les élites africaines a très vite tourné en dérision et vers des dérives dans certains cas. Jean-François Bayart note en substance : "nos incohérences, ou nos psalmodies nous ont largement aliéné la génération des cadres africains les plus compétents, sincèrement attachés au relèvement de leur continent et susceptibles de prendre les rênes d'une transformation politique de leurs sociétés."⁽²¹³⁾ La problématique de la non-politique⁽²¹⁴⁾ et l'absence de stratégie, la fragmentation des décisions à long terme donnent des marges de manoeuvre aux dirigeants africains. En réalité les relations franco-mauritanienne correspondent à la logique des intérêts étatiques sur lesquels sont venues se greffer des relations clientélares caractérisant ainsi la diplomatie subsaharienne de la France.

(213) Ibid p.4

(214) MARCHESIN (Philippe), La politique franco-africaine de François Mitterrand. In : Politique africaine, N°58, juin 1995, pp.3-24.

"Nous sentons que les liens multiples qui seront noués entre la France et la Mauritanie créent une connaissance mutuelle et une familiarité, l'une et l'autre inhabituelle. Aussi, rien de ce qui touche ce pays ne nous est étranger. C'est vrai sur le plan national et personne n'ignore l'importance de notre aide et de notre coopération, dont on serait excusable de méconnaître le mérite tellement elle est inscrite dans le quotidien et dans la nature des choses".⁽²¹⁵⁾ La perpétuation de cette situation, au détriment des rapports plus institutionnalisés, compromet à bien des égards la mise en place d'une politique africaine cohérente et dynamique.

Les contradictions et l'ambiguïté de la coopération française, notamment ses positions controversées à l'égard de la démocratisation, contraignent les nouveaux acteurs (étudiants, intellectuels etc.) à formuler à l'endroit de la France de vives critiques. Ainsi, le candidat malheureux aux élections présidentielles mauritaniennes de 1992 n'a pas ménagé ses propos : "il y a certaines choses que la France ne peut pas faire et nous lui demanderons de ne pas les faire. Je crois par ailleurs que le gouvernement socialiste a soutenu le régime à bout de bras et je le regrette. Il lui a ouvert les portes de la Communauté européenne et des institutions internationales. Il l'a soutenu diplomatiquement sur d'autres théâtres d'opération. Nous pensons qu'il s'agit là d'erreurs au regard des rapports permanents entre la Mauritanie et la France".⁽²¹⁶⁾ Pour la première fois, la Mauritanie a participé à une action internationale sous le couvert de la France en envoyant une équipe médicale dans le cadre de l'opération "turquoise" au Rwanda. Toutefois, la "doctrine d'Abidjan" qui subordonne l'aide "hors projet" à la conclusion d'accord effectif avec le FMI et la dévaluation du franc CFA, sont bien des signes de la déréliction des relations particulières entre la France et l'Afrique noire. Ces

(215) Allocution de l'ambassadeur de France à l'occasion du 14 juillet 1970. Nouakchott. 4p.

(216) Interview d'Ahmed Ould Daddah. In : Jeune Afrique, N°1691, 3-9 juin 1993, pp.58-63.

décisions non seulement offrent une possibilité de recomposition dans une perspective d'émancipation par rapport à l'ancienne métropole, mais elles signifient aussi un bouleversement inattendu dans l'histoire politique de l'Afrique. C'est également l'effondrement d'un symbole du pacte colonial et la disparition progressive de la cogestion des affaires franco-africaines par l'élite dirigeante des deux pays. Même si la Mauritanie ne fait plus partie de cette zone, ses relations commerciales frontalières avec ses voisins, notamment le Sénégal et le Mali font qu'elle est impliquée dans ce système monétaire. Le flottement de la politique étrangère de la Mauritanie entre le monde arabe et la France démontre la fragilité de cet Etat, soumis constamment à des pressions qui l'empêchent de tenir une politique stable.

Toujours est-il que le rapprochement entre Nouakchott et Paris est vital d'autant qu'il repose sur un faisceau de liens dans le domaine économique, politique et surtout culturel. En effet, la langue française, réhabilitée dans le système éducatif, permet d'apaiser le climat social. Cependant, le nouveau visage de la coopération franco-mauritanienne ne doit pas faire oublier le tropisme arabe. Celui-ci, bien qu'il soit ébranlé par les incidences de la guerre du Golfe, rejaillit considérablement pour peser sur la politique étrangère de la Mauritanie.

DEUXIEME PARTIE
LE TROPISME ARABE

Les relations entre la Mauritanie et le monde arabe, en l'occurrence le Maghreb (le « couchant » en arabe) et le Machrek (le « levant » en arabe), ont été marquées par leur complexité, reflétant les difficultés auxquelles l'Etat doit faire face, afin de s'insérer dans ces deux ensembles, pour lesquels il n'a jamais cessé de manifester son appartenance.

Cette référence constitue un des principes fondamentaux de la politique étrangère de la Mauritanie qui, en dépit de l'hostilité des pays arabes à sa reconnaissance, prétend jouer le rôle de "pont entre le monde arabe et le monde africain". L'option des autorités mauritaniennes s'inscrit dans une volonté de maintenir un consensus interne devant les menaces qui risquent de mettre en péril la construction étatique. Mais les rapports entre la communauté arabo-berbère et la communauté négro-africaine servent de baromètre à la politique affichée par les dirigeants de Nouakchott, à partir du moment où l'orientation arabe, reflétée par un poids grandissant de la langue arabe dans l'enseignement, exacerbe les tensions interethniques. Il est vrai que Moktar Ould Daddah, soucieux de sortir son pays d'une marginalisation diplomatique au regard des revendications du Maroc, a toujours prôné une politique d'équilibre. Ainsi, en recevant le président Bourguiba à Nouakchott, en novembre 1965, il déclare : "nous sommes prêts à instaurer les mêmes rapports de coopération avec nos voisins du nord et nous avons toujours suivi avec attention et sympathie les efforts patients du président Bourguiba pour construire le Grand Maghreb sur des bases économiques saines. Nous sommes prêts à coopérer à cette construction dans toute la mesure où cela n'affectera pas notre pleine participation à d'autres constructions, à d'autres coopérations, celles en particulier d'autres pays africains déjà nos partenaires au sein de nombreuses organisations économiques et techniques."⁽¹⁾

(1) Cité par OULD CHEIKH (Mohamed) La politique extérieure du pays n'a pas changé. In : Europe outre-mer, N°431, décembre 1965, pp.14-16.

En réalité, la Mauritanie, bien qu'elle soit intéressée par les tentatives de regroupement économique maghrébin, émet des réserves aux différents processus d'intégration politique comme celui du "Grand Maghreb", qui entraverait l'affirmation de sa personnalité qu'elle cherche à préserver dans cette région. Cependant, la diplomatie maghrébine s'est développée, et s'est tournée vers la coopération et la concertation avec la Tunisie qui restait le seul Etat du Maghreb à admettre sans ambages l'arabité et la légitimité de ce jeune Etat en tant qu'entité souveraine, membre entier de la communauté maghrébine.⁽²⁾ Elle sera rejointe dans cette position par l'Algérie où le président Ben Bella considère en avril 1963, que "la Mauritanie est une réalité"⁽³⁾. Ces propos, interprétés comme une trahison "du frère algérien", démontrent, dans la rivalité maghrébine, que la dynamique qui avait déterminé les positions du Maroc commençait à s'essouffler. Ce changement de politique de la part de l'Algérie, qui intervient au lendemain de "la guerre des sables", opposant les "deux frères arabes" du Maghreb, conforte Ould Daddah dans sa stratégie diplomatique fondée sur des objectifs de "contournement du Maroc sur sa gauche" pour neutraliser la portée de ses revendications.

Dans cette optique, la phase décisive de l'ancrage de la Mauritanie, dans la nation arabe, qui était majoritairement favorable aux thèses marocaines, fut la rencontre entre Ould Daddah et Gamal Abdel Nasser, en 1963, lors du sommet constitutif de l'OUA à Addis Abéba, à laquelle le roi du Maroc avait fait défection. A compter de ce moment, toute ambiguïté est levée sur l'identité et l'engagement arabes de la Mauritanie, surtout du côté des régimes arabes "progressistes". Le résultat de cette diplomatie se mesure à travers le renforcement de la coopération entre les deux pays, notamment en matière de

(2) SANTUCCI (J.C.) La Mauritanie dans les relations inter maghrébines, pp.261-381. In : Introduction à la Mauritanie/ CRESM, CEAN 1979.

(3) Cité par LIMAGNE (Joseph) La politique étrangère de la République islamique de Mauritanie op. cit. p.38

formation des cadres et d'assistance technique, pour mettre en oeuvre la nouvelle politique d'arabisation, corollaire de l'orientation de la politique étrangère qui semble maintenant s'écarter des fondements initiaux conjoncturels. En effet, ce tropisme, motivé non seulement par des enjeux externes mais aussi par des rapports de force entre des acteurs internes aux aspirations incompatibles, génère la distanciation des rapports avec les pays africains francophones, dont l'énonciation est le retrait de l'OCAM, jugée trop inféodée au néo-colonialisme français. Par ailleurs, si l'on s'appuie sur l'analyse d'Ahmed Baba Miske, l'hostilité arabe manifestée à l'égard de la Mauritanie en 1960 a engendré deux conséquences logiques : d'une part, elle a accentué son enracinement dans l'aire francophone d'Afrique de l'ouest, d'autre part, le doute de la généalogie arabe des Arabo-berbères et les frustrations qui en découlent ont renforcé leur sentiment particulariste.⁽⁴⁾

Les pressions des mouvements politiques, tels que les membres de la Nahda, de l'Association de la jeunesse mauritanienne (AJM), ainsi que les cadres formés dans les universités arabes, conduisent le gouvernement mauritanien à nouer des alliances plus ou moins solides avec l'Algérie révolutionnaire et l'Égypte de Nasser, leader du nationalisme et de l'unité arabes.

Cette orientation de la diplomatie mauritanienne vers le camp des "anti-impérialistes", conjuguée au prestige et à l'image grandissants de Moktar Ould Daddah au sein de l'ensemble maghrébin et de certains pays arabes du golfe persique, contribue à l'apaisement des tensions avec le Maroc et ouvre dans le même temps des perspectives pour la coopération et l'intégration régionale. Ce faisant, "la reconnaissance diplomatique par la majorité des États arabes va

(4) MISKE (Ahmed Baba) Mauritanie : la délicate synthèse de l'Afrique et de l'arabité, pp. 123-146. In : Maghreb : les années de transition sous la dir. de Bassma Kodmani-Darwish, avec la collaboration de May Chartoumi-Dubarry. Paris : Masson, 1990 . 395p. (coll. Enjeux internationaux, travaux de l'Institut français de relations internationales)

être le point de départ d'une recherche systématique de relations de coopération privilégiées pour concrétiser dans les faits l'affirmation de son identité arabe et consolider son option en faveur du non-alignement dans les relations internationales".⁽⁵⁾

Une chose est certaine en tout cas : désormais on ne peut plus étudier ce pays sans prendre en considération son intégration dans le monde arabe même si géographiquement elle se situe à sa périphérie. L'obstacle majeur a été franchi : il s'agit du refus de reconnaissance du Maroc ; la Mauritanie se retrouve dans le concert des Etats arabes en devenant membre des organisations régionales et internationales arabes comme la ligue arabe et l'union du Maghreb arabe en 1989. Hamdi Ould Mouknass, ministre des affaires étrangères à l'époque de Ould Daddah, justifiait les raisons profondes de la nouvelle donne de la politique extérieure de la Mauritanie : "certains observateurs ont peut-être été étonnés de notre entrée tardive au sein de la Ligue des Etats arabes. En fait, elle est surtout due aux lendemains difficiles de notre indépendance. Nous étions alors coupés de tout et de tous. La colonisation nous avait intégrés à l'Afrique occidentale bien que notre culture soit arabe... Les pays arabes n'étaient certainement pas au courant de ce que représentait la Mauritanie en réalité. Mais tout cela, heureusement, est du passé : nous sommes aujourd'hui un membre actif de la Ligue arabe..."⁽⁶⁾

Faut-il souligner à cet égard la ferveur qui a animé les dirigeants de Nouakchott dans leur soutien pour la cause et la solidarité arabe bien avant même leur adhésion aux instances arabes. Grâce à cet engagement diplomatique dès le début du conflit israélo-arabe, plus précisément pendant la guerre de juin 1967 et celle d'octobre 1973, la Mauritanie ne résiste pas, loin s'en faut, à l'élan de l'arabisme dont la "voix des arabes" de la radio du Caire a

(5) BALANS (Jean-Louis) La Mauritanie entre deux mondes op.cit.p.56.

(6) Cité par GAUDIO (Attilio) Le Dossier de la Mauritanie. Paris : Nouvelles Editions Latines, 1978, p.370

été la colporteuse. La désignation d'Israël comme l'ennemi commun des Etats arabes constitue un facteur leur permettant de surmonter leurs divergences face à ce pays soutenu par son parrain américain.

Dans son étude sur les enjeux de la crise israélo-arabe, Henry Laurens estime que "pour la majorité des Etats arabes, les Etats Unis portent une responsabilité, au moins directe dans la victoire israélienne. Les relations diplomatiques sont rompues entre les régimes arabes progressistes et la principale puissance occidentale. La guerre de juin 1967 est interprétée comme la première étape de la liquidation des forces anti-impérialistes du monde arabe".⁽⁷⁾ Pour souscrire à la solidarité des peuples arabes contre Israël et utiliser cette "affaire israélo-arabe" afin d'évacuer les problèmes intérieurs, Ould Daddah condamne ce qu'il appelle "la collusion du sionisme et de l'impérialisme, aspect d'un complot permanent dirigé contre l'Islam" et considère, dans ces circonstances, que "la résistance palestinienne n'est rien d'autre qu'une lutte du Tiers-monde contre l'hégémonie occidentale".⁽⁸⁾ Ainsi, le 7 juin 1967, la Mauritanie rompt ses relations diplomatiques avec les Etats-Unis pour protester contre leur aide multiforme qui avait permis à l'Etat israélien de triompher de ses adversaires arabes, lors de la guerre dite de « six jours ». Cet acte symbolique, au regard de la très faible influence de ce pays nouvellement reconnu sur le plan international, était sans doute un signal fort en direction du monde arabe d'autant que celui-ci ne s'empressait pas de le considérer comme membre de sa « famille ». L'enthousiasme populaire que suscite la décision ne fait pas de doute dès lors que l'on apprend, le 10 juin 1967, l'initiative de Nasser de se retirer du pouvoir : des manifestations sont organisées en sa faveur mais aussi pour approuver la position mauritanienne.

(7) LAURENS (Henry) *Le Grand jeu : Orient arabe et rivalités internationales depuis 1945*. Paris : A. Colin, 1991.-437p.

(8) *Année africaine 1967*, p.340

De cette manière, à défaut de pouvoir envoyer des troupes sur le terrain, le gouvernement mauritanien verse une contribution de 21 millions de CFA à l'effort de guerre des pays arabes.

Cette aide traduit une volonté de se rapprocher définitivement du Proche et du Moyen-Orient et une plus grande implication dans les luttes intestines arabes, favorisées par les contradictions du nationalisme nassérien ou baassiste. Comme le note à juste titre Bassma Kodmani-Darwish, "les mouvements nationalistes maghrébins se tournent vers les pays du Proche-Orient comme fournisseurs à la fois d'idéologie et de solidarité, tant politique que financière et militaire".⁽⁹⁾ Pour le cas mauritanien, la politique d'arabisation ne pouvait cependant se faire sans une certaine imprégnation d'idéologies panarabes d'obédience nassérienne, baassiste ou islamiste d'autant qu'il s'agit de construire un espace culturel réceptif aux différents courants en provenance du monde arabe. Cette mission est remplie par les nombreux professeurs d'arabe envoyés par les pays du Moyen-Orient et du Maghreb dans le cadre de la coopération culturelle et technique pour atteindre les objectifs concernant la réduction du français, vu comme le symbole du prolongement des liens néo-coloniaux.

En effet, l'arabisme, qui constituait une idéologie de résistance à la colonisation française, en fournissant une bonne partie de la rhétorique de mobilisation, intervient pour dessiner les contours d'une identité politique et légitimer le pouvoir des dirigeants. Selon Gilles Kepel, "l'arabisme occultait les contradictions sociales internes des sociétés arabes et les projetait vers l'extérieur, dans l'identification à la cause palestinienne et la lutte contre Israël".⁽¹⁰⁾

(9) KODMANI -DARWISH (Bassma) Maghreb-Machrek, histoire d'une relation complexe, pp.269-290. In : Maghreb : les années de transition op. cit.p.276

(10) KEPEL (Gilles) Le monde arabe après l'accord israélo-palestinien. In : Libération, du jeudi 17 mars 1994

Si l'alignement de la Mauritanie sur les thèses arabes du Moyen-Orient en privilégiant ses relations avec le Koweït et l'Arabie saoudite qui sont pourvoyeurs d'aide et d'investissement, a permis de faire des réformes et de rompre momentanément avec l'ancienne puissance coloniale, en revanche il est porteur d'une série de pressions externes, sources de l'instabilité du pays depuis quelques années. C'est ainsi que la classe politique mauritanienne est écartelée entre multiples tendances proches des pays du Maghreb ou du Moyen-Orient qui essaient d'infléchir les orientations du pays sur le double plan, intérieur et extérieur. Toutefois, les retournements fréquents dans la politique étrangère, liés aux divers conflits des pays maghrébins et du Golfe persique, illustrent bien l'incapacité à garder une autonomie politique et une spécificité dans cet environnement, même en mettant en relief l'argument suivant : "nous sommes un peuple musulman et nous avons islamisé en diffusant dans l'Afrique de l'ouest la pensée arabe et islamique".⁽¹¹⁾

Cela étant, la Mauritanie est incontestablement un partenaire des deux composantes du monde arabe mais la taille de ses potentialités ne lui donnent pas la possibilité de jouer un rôle déterminant dans la résolution des crises maghrébines, encore moins dans celles du Machrek arabe. Certes, elle s'est beaucoup investie au temps de Ould Daddah pour défendre la cause arabe et palestinienne contre Israël, auprès des pays africains qui maintiennent des relations diplomatiques avec l'Etat hébreu. Mais, "en réalité, l'horizon arabe de la Mauritanie ne va guère au-delà du Maghreb où d'ailleurs sa faiblesse lui interdit de pratiquer une autre stratégie que celle des alliances".⁽¹²⁾

A partir de ces considérations, il convient de se poser deux grandes questions pour appréhender ce tropisme et ses récentes contradictions.

(11) Déclaration du ministre mauritanien des affaires étrangères, Ould Zamel. In : Le Monde, 6-7 juillet 1980, p.7.

(12) BONNEFOUS (Marc) Le Maghreb : repères et rappels. Paris : CHEAM, 1990.-123p.

D'abord, quels sont les différents axes de la politique maghrébine de la Mauritanie et de quelle manière a-t-elle géré les conflits socio-culturels, l'épineux conflit du Sahara occidental et les modalités de l'intégration maghrébine à travers la construction de l'Union du Maghreb arabe ? Ensuite, comment se manifestent les liens étroits avec l'ensemble des Etats arabes du Golfe persique surtout en terme de référents idéologiques ? Et enfin, quel est l'impact interne et externe de la prise de position des autorités mauritaniennes sur les événements qui ont secoué cette région ?

CHAPITRE I. LA MAURITANIE DANS LE MAGHREB

En définissant les contours de la politique extérieure de la Mauritanie bien avant même l'indépendance, le président Moktar Ould Daddah s'est appuyé sur l'appartenance culturelle de son pays au monde islamo-arabe de l'Afrique du nord et du Moyen-Orient. Ce militantisme maghrébin proclamé, en 1958, par le fondateur de l'Etat mauritanien s'exprime à travers le soutien inconditionnel à la cause algérienne, montrant ainsi que la Mauritanie ne pouvait se désintéresser des événements qui agitaient l'Afrique du nord à "laquelle tant de liens économiques, culturels et religieux la lient. Elle ressent douloureusement le drame algérien".⁽¹³⁾

Cette position renoue avec le souci de constituer la "charnière" "d'une confédération englobant non seulement les territoires d'outre-mer, mais aussi les Etats d'Afrique du nord".⁽¹⁴⁾ En fait, pour les autorités de Nouakchott, l'accession de l'Algérie à l'indépendance et le rétablissement de relations de coopération avec celle-ci quelques années plus tard représentent une sorte de gage pour entrer sur la scène maghrébine semée d'embûches. Cependant, cette vocation de la diplomatie mauritanienne sera freinée par les prétentions territoriales du Maroc qui entraveront l'association de la Mauritanie aux différentes tentatives d'Union du Maghreb, dont les échecs successifs ont pour cause essentiellement les divergences idéologiques et les rivalités d'ordre politique entre les dirigeants dans leur compétition de leadership régional.

Malgré l'habileté de Ould Daddah et la dynamique de sa politique extérieure, la Mauritanie en butte à l'hostilité marocaine est volontairement ignorée d'autant que le Grand Maghreb ou le Maghreb tout court n'était conçu

(13) MILCENT (Ernest) Un pays surgit des sables : la Mauritanie. In : Le Monde, 14 mars 1958, p.1 et 2.

(14) Ibid.p.2

qu'avec son "noyau central" composé de trois pays, à savoir l'Algérie, le Maroc et la Tunisie. Les deux pays périphériques ou les "deux ailes", la Libye et la Mauritanie n'y étaient pas intégrées. Certes, les dirigeants de Nouakchott, avertis de leur personnalité politique qu'ils souhaitent préserver ont fait preuve d'une grande prudence "entre les tentations centrifuges et centripètes"⁽¹⁵⁾ du Maghreb arabe. La dissipation du contentieux territorial avec le Maroc, en septembre 1969, est simultanément accompagnée de l'entrée du "bilad chinguetti" dans le giron maghrébin. Dès le début des années 1970, l'Etat mauritanien réhabilité, participe à la coopération économique des pays de l'Afrique du nord, en intégrant le comité permanent consultatif maghrébin (CPCM), d'abord en tant qu'observateur, puis membre en 1975.

Dans le même temps, l'essor diplomatique et l'hégémonie de certains pays du Maghreb comme l'Algérie et la Libye, confortés par le boom pétrolier et porteurs de l'idéologie de l'unité arabe et progressiste, incitent les dirigeants mauritaniens à se tourner vers le nord au point de compromettre les relations traditionnelles avec la métropole et les pays d'Afrique noire francophone.

L'accélération et le renforcement de la langue arabe dans les écoles et dans l'administration favoriseront leur appartenance à l'aire arabe. Etape importante dans son insertion au sein de la région, l'activité maghrébine de la diplomatie mauritanienne s'intensifie et se réalise en terme de relations bilatérales débouchant sur des accords de coopération et de concertation avec chacun des pays de cet espace géopolitique.

Cette nouvelle orientation du pouvoir "illustre son profond attachement à la solidarité islamique et arabe qui s'est notamment manifesté avec éclat lors des deux conflits israélo-arabes, et qui sera consacré solennellement au sommet d'Alger en 1973 par son admission à la Ligue arabe".⁽¹⁶⁾

(15) BALTA (Paul) *Le Grand Maghreb* op.cit.p.27.

(16) SANTUCCI (J.C.) op.cit.p.365.

Toutefois, le rapprochement engagé par Ould Daddah en faveur du Maghreb marque l'ambivalence d'une politique étrangère qui atteint son apogée au milieu des années 70, date à laquelle survient "l'affaire" du Sahara occidental. Paradoxalement, celle-ci réconcilie au départ la Mauritanie et le Maroc avant de devenir la pomme de discorde entre les Etats maghrébins. Somme toute, elle domine l'action diplomatique des différents dirigeants qui se sont succédés à la tête de l'Etat en mettant en évidence, encore une fois, "l'imbrication entre relations extérieures et politique interne, et donc les preuves de l'impossibilité d'une distinction claire entre les deux ordres de réalité politique..."⁽¹⁷⁾

La confirmation de l'enracinement de la Mauritanie dans le Maghreb se traduit par les aides importantes sous forme de prêts, d'investissements économiques et financiers ou de dons. Cela explique sans doute la détermination du CMSN, dans les années 1980, oeuvrant dans le sillage de la construction du Maghreb qu'il considère comme un des objectifs de la politique étrangère. Effectivement, les propos du président Ould Taya vont dans le sens de la consolidation des relations et de l'intégration au Maghreb arabe : "la Mauritanie ne peut pas être en voie d'arabisation car c'est un pays arabe".⁽¹⁸⁾ Pourtant, en dépit de son identité maghrébine, l'Etat mauritanien, de par sa fragilité politique et économique, multiplie des alliances, avec Alger ou Rabat, de telle sorte que l'on se demande si le pays est maître de sa politique étrangère. Il est d'ailleurs frappant de constater que le paysage politique a été longtemps marqué par les rivalités de clans inféodés à l'un ou l'autre pays,

(17) CONSTANTIN (François) A propos de l'étude des relations internationales : considérations d'après l'itinéraire africain d'un internationaliste en science politique, pp.181-192. In : Les relations internationales à l'épreuve de la science politique. Mélanges en l'honneur de Marcel Merle. Paris : Economica, 1993.-403p.

(18) Interview du président Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya. In : Jeune Afrique, n°1513, 1er janvier 1990, pp. 34-37

même si maintenant (début 1994) la position plus ou moins équilibrée des autorités sur la question saharienne semble apaiser ce mécanisme.

Cela étant, le regard porte, d'une part sur les pesanteurs des revendications territoriales et leurs répercussions sur les relations intramaghrébines ; d'autre part à l'heure de la mondialisation où "trois grandes logiques structurent cet ordre : la dynamique des Etats, celle de l'intégration économique et financière et celle de l'interpénétration culturelle entre sociétés"⁽¹⁹⁾, le regroupement régional qui s'impose comme solution face à ce défi va-t-il transcender les divergences locales notamment les conflits identitaires entre Arabo-berbères et négro-africains, et surtout la thématique religieuse ?

SECTION I. La dialectique de la biculturalité : francophonie et arabité.

Avant d'aborder le processus d'arabisation et certaines revendications identitaires, à travers les réformes successives du système éducatif mauritanien dans la logique de l'intégration au sein du monde arabe, en particulier du Maghreb, il conviendrait de replacer la langue française dans cet environnement, afin de mieux comprendre les enjeux socio-culturels découlant essentiellement des relations du pays avec la France d'une part et du monde arabe de l'autre.

L'intégration politico-économique par le biais de "l'Union française", de la "Communauté" et de la zone franc, se conjugue avec la "mission civilisatrice" remplie par la langue française. Dans la mise en oeuvre de l'éducation "assimilatrice" en tant que conquête morale et idéologique, l'école

(19) LAÏDI (Zaki) Après les guerres, la mêlée généralisée. In : Le Monde diplomatique, n°502, janvier 1996, p.20

apparaît comme l'un des instruments privilégiés de la politique d'expansion et de maintien du fait colonial. Elle sera un outil de domination culturelle et politique dans la mesure où elle s'oriente vers une stratégie d'approches et d'influences des populations colonisées sans une réelle volonté d'intégration dans un système égalitaire en droit et statuts.

En fait, cette école se fixe comme nouvel objectif la "formation de cadres subalternes administratifs et économiques acquis à la culture du colonisateur, convaincus de sa supériorité et de la nécessité d'en passer par elle".⁽²⁰⁾

Sélective dans ses méthodes pédagogiques, elle est porteuse de contradictions au sein de son environnement social par ses moyens inadaptés dont se souviennent tous les Africains issus de cette génération : "les aventures de Mamadou et Bineta devaient paraître bien étranges aux petits élèves du Sahel ou du désert quand ils ne se sentaient pas froissés qu'on leur mît entre les mains un livre parlant de noirs".⁽²¹⁾ On peut y ajouter l'histoire de "Nos ancêtres les Gaulois"! En Mauritanie, l'enseignement traditionnel local, en particulier les écoles coraniques ou "medersa" seront canalisées et dirigées vers une formation élitiste pour un meilleur contrôle des forces centrifuges souvent drainées par l'éducation arabo-islamique, l'apanage de l'oligarchie maraboutique.

L'introduction de l'arabe dans le système éducatif aboutit à deux axiologies différentes qui se manifestent inéluctablement dans la querelle linguistique entre arabophones et francophones. Que signifient ces deux terminologies ?

(20) CHASSEY (Francis de) op.cit.p.113

(21) BLACHERE (J.C.) Quelques aspects de l'implantation de la langue française en Mauritanie jusqu'à 1960. In : Bulletin de l'Institut français d'Afrique noire (IFAN), tome XXXIV, série B, N°4, 1972, pp.829-868.

Le premier regroupe tous ceux qui s'identifient à la culture arabe et qui, au terme de leurs études traditionnelles, savent lire et écrire l'arabe. Le second concerne à des niveaux différents ceux qui sont attachés à la langue française et qui ont une connaissance minimale du français : lire et écrire.

Dans une étude sur la langue française en Mauritanie, Ghislaine Perrin a estimé le nombre de francophones à 110 000 en 1983 et dans les perspectives de l'an 2000, ils atteindraient 660 000.⁽²²⁾ Il est évident que cette évaluation renferme beaucoup d'incertitudes, notamment la méconnaissance des dernières réformes du système scolaire dans lesquelles déclinent le poids et le statut du français. Par ailleurs, la notion de francophonie a connu une profonde évolution. Son acception originelle a évolué dans le sens d'une conception plus large, consacrée par les "Sommet" qui réunissent régulièrement, depuis 1986, les chefs d'Etat et les gouvernements des pays francophones. Cette francophonie se définit alors comme "un mouvement qui vise à transformer les liens linguistiques, culturels et historiques qui rapprochent certains peuples, dans un ensemble politique et économique plus large, et qui se traduit par la mise en place d'institutions et de programmes multilatéraux de coopération".⁽²³⁾

Bien que n'ayant pas participé à la création de la francophonie, la Mauritanie a été associée comme pays membre du fait de la présence et de l'usage du français dans l'administration et dans le système éducatif. Cet héritage colonial sera d'ailleurs source de conflit culturel entre la communauté maure et la communauté négro-africaine. A l'indépendance, les Négro-africains beaucoup plus marqués culturellement par la colonisation que les

(22) PERRIN (Ghislaine) La langue française en Mauritanie. Paris : Commissariat général de la langue française, 1983.- 89p.

(23) PROMOTION "CONDORCET», GROUPE N°10 Séminaire sur le développement : la francophonie, espace politique et économique pour la France et les pays en voie de développement. Paris : ENA, 1991.-58p.

Maures, qui avaient été plutôt méfiants vis-à-vis de l'école coloniale, vont s'ériger en défenseurs acharnés de la francophonie, car le maintien du français au sein du nouvel Etat leur garantit la pérennité de leurs avantages substantiels et leur permet de s'opposer à l'hégémonie de l'arabe. De ce point de vue, ils contribueront à cristalliser les conflits politiques et économiques sur la question linguistique ou "nationale" et à les transformer en une rivalité entre la langue arabe et la langue française. Dans ce contexte, l'intériorisation de la politique d'équilibre, qui a servi à légitimer l'existence de l'Etat mauritanien sous le label de "trait d'union" entre le monde arabe et l'Afrique noire, fait que tout renforcement de l'arabe ou du français dans le système scolaire est interprété comme une réorientation de la politique étrangère au profit de l'une ou de l'autre des communautés.

Ceci explique sans doute l'ambivalence de la position mauritanienne dans les regroupements régionaux au Maghreb et en Afrique noire. Une telle situation conduit à des processus de construction et d'affirmation identitaires indissociables des rapports de pouvoir. Ils s'articulent autour de mécanismes de transformation des groupes en communautés par une harmonisation qui tient compte de la dialectique des sentiments diffus partagés par une partie aussi vaste que possible de la population. Cela suppose donc l'élimination ou le refoulement de tout ce qui peut préfigurer des dissensions internes. A ce niveau, il y a incontestablement un phénomène de réécriture de l'histoire, de manière à démontrer les valeurs anciennes et aseptisées du groupe en question. On peut alors convenir avec Denis-Constant Martin qu'il s'agit de "prouver la permanence de la communauté dans le temps, de transcender les épreuves dont elle a été victime, d'effacer les conséquences et de légitimer la volonté

exprimée au nom de cette communauté de changer la place qu'elle occupe dans les rapports de pouvoirs actuels".⁽²⁴⁾

Le mécanisme décrit est observé dans la société maure et s'inscrit dans une volonté exacerbée de se rattacher à la communauté arabe. Cette recherche d'une ascendance arabe est basée sur "l'illusion généalogique" qui consiste à faire, remonter par filiation ses origines à un ancêtre arabe et dans la plupart des cas, appartenant à la famille ou aux compagnons du Prophète. De cette façon, les Maures se veulent tous Arabes de "pur sang". Cette attitude relève plus d'une forme de légitimation d'idéologie culturelle que de la réalité historique et anthropologique. Cela nous amène à rappeler qu'ils sont issus d'un métissage entre les Arabes et les Berbères pendant la période d'islamisation de la région au XIII^{ème} siècle.⁽²⁵⁾ Stratifiés en une structure sociale segmentaire hiérarchisée, comme le sont les Négro-africains, les Arabo-berbères forment essentiellement des associés-rivaux de tribus guerrières et maraboutiques. Comme le souligne Jean-Louis Balans, "leur arabité proclamée, se fonde davantage sur un système de valeurs que sur une réalité ethnique, [elle] devient, dans la mesure où elle est largement acceptée par tous les éléments de la société maure, un facteur objectif du sentiment d'identité collective".⁽²⁶⁾

Il est vrai que l'imprégnation arabe est un phénomène lié à l'histoire de la Mauritanie et qu'en dépit des mélanges divers, elle a renforcé leur intégration dans le monde arabo-islamique. Cependant, la prétention de "consanguinité arabe" peut être considérée comme le résultat d'un consensus entre les deux

(24) MARTIN (Denis-Constant) Des identités en politique : le choix de l'identité. In : Revue française de science politique, vol. 2, N°4, août 1992, pp.582-593.

(25) CHASSEY (Francis de) L'étrier, la houe et le Livre : sociétés traditionnelles au Sahara et au Sahel occidental. Paris : Anthropos, 1977.-312p.

(26) BALANS (J.L.) Le développement du pouvoir en Mauritanie. Thèse de doctorat d'Etat en science politique, 2 tomes. Bordeaux I, 1980.-717p.

ordres supérieurs de la hiérarchie. Si l'origine arabe des guerriers ne fait pas de doute, en revanche les tribus zaouia sont berbères. Néanmoins leur arabité en terme d'acquis culturel prévaudra puisque à la suite de la défaite à Char Bouba, et pour en effacer les traces, on leur a imposé la consécration exclusive à l'enseignement religieux dans lequel ils ont trouvé des arguments de prestige pour réclamer un partage du pouvoir dans la gestion de la société traditionnelle.

Cette reconnaissance mutuelle de l'appartenance arabe des différents éléments de la communauté maure est conforme à la logique d'identité collective. Ahmed Baba Miske, tout en s'interrogeant sur le reniement de l'origine berbère, confirme l'arabité de la société maure : "être Arabe, c'est être arabophone et se sentir, se vouloir Arabe sur les plans culturels et historiques, sur un plan affectif aussi (sentiment d'appartenance à une certaine communauté arabo-islamique), les « Bidan » (Maures) sont incontestablement des Arabes".⁽²⁷⁾ Opposer le contraire, c'est faire une mauvaise querelle à ceux qui veulent à tout prix être Arabes. Des Négro-africains, comme N'Dery Diagne, n'hésitent pas, au demeurant, à faire cette remarque : "si ces Maures acceptent de troquer leur langue maternelle contre une autre langue, aussi proche qu'elle puisse être, ils ouvrent la voie à leur propre aliénation culturelle et peut-être à leur propre assimilation".⁽²⁸⁾

Il convient cependant de signaler que le mécanisme d'identification par référence à la généalogie est actif au sein de la communauté négro-africaine, en particulier chez les Haal Pulaar ou Toucouleurs où les familles torobe (nobles) sont très enracinées dans la culture arabo-islamique par leur

(27) MISKE (Ahmed Baba) Al Wasit : tableau de la Mauritanie à la fin du XIXème siècle. In : Bulletin de l'IFAN, tome XXX, série B, N°1, 1968, pp.117-153.

(28) DIAGNE (N'Dery) Ecole, langues et cultures en Mauritanie. Thèse de 3ème cycle en science de l'éducation, Paris V, 1984.-328p.

fréquentation des écoles coraniques. La forte résistance qu'El Hadj Oumar avait opposé à la puissance coloniale reste encore vive dans la mémoire de cette société. Les autres, Soninkés et Wolofs, "bien qu'islamisés ne peuvent être considérés comme arabisés en arabe littéraire, à l'exclusion de certaines familles maraboutiques".⁽²⁹⁾ Il semble donc contradictoire que ces populations rejettent systématiquement la langue arabe au profit de celle du colonisateur, surtout quand on se réfère au Hadith où le Prophète expliquait ses préférences pour l'arabe : "j'aime l'arabe pour trois raisons : je suis moi-même Arabe, le Coran a été révélé en arabe et la langue arabe est d'usage au Paradis". Cet argument religieux reviendra lors des discussions sur la transcription des langues négro-africaines.

L'identification passionnelle de la communauté maure à l'arabe se perçoit aussi comme un mythe dans lequel se réfugie la société traditionnelle contre les valeurs véhiculées par la langue française. Par pragmatisme les populations négro-africaines s'appuient sur la langue du colonisateur pour réagir à ce que N'Dery Diagne appelle "la discrimination culturelle". La pression des uns et des autres va s'exercer sur l'école pour influencer le contenu de l'enseignement de l'arabe et du français. Il se dégage par conséquent deux visions diamétralement opposées : celle des partisans de l'arabe, en particulier les Arabo-berbères, et celle des défenseurs de l'enseignement du français, généralement les Négro-africains.

Quels sont la place et le statut des langues arabe et française dans les politiques culturelles des différents gouvernements et quel est leur impact sur les relations extérieures de la Mauritanie ?

(29) CHEIKH (C.) Aperçu sur la situation sociolinguistique en Mauritanie. In : Introduction à la Mauritanie (ouvrage collectif). Paris : CNRS, 1979.-421p.

PARAGRAPHE 1. Les réformes scolaires

Les contradictions socioculturelles qui pèsent sur l'orientation de la politique étrangère de la Mauritanie se reflètent sur la détermination de la politique éducative en raison de l'enjeu que représentent le statut et les répartitions horaires du français et de l'arabe dans les programmes scolaires. Nous orienterons nos exemples uniquement sur l'enseignement fondamental pour bien montrer les étapes de l'arabisation et ses implications aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur. Celle-ci ne traduit-elle pas une volonté politique de solution de continuité avec l'ancienne métropole ?

En tout cas, les réformes successives, quatre en trente ans, symbolisent les difficultés du régime de Ould Daddah et de celui qui lui a succédé (militaire) à élaborer une politique culturelle conforme aux réalités linguistiques et aux aspirations du pays. Les arabophones notamment les "nationalistes" souhaitent une politique de "désaliénation culturelle" qui vise purement et simplement à remplacer la langue du colonisateur par l'arabe dans l'enseignement et l'administration. Cela les rapprocherait davantage du monde arabe duquel ils sont alors isolés. Mais les Négro-africains, pour faire pendant au processus d'arabisation générale qu'ils considèrent comme un mécanisme de blocage et de marginalisation, s'attachent non seulement à un mode d'identification collective pour une reconnaissance et une légitimation de leurs langues, mais encore se servent du français comme bouclier.

Malgré les différentes concessions du pouvoir, le problème linguistique, loin d'être réglé, se pose avec acuité au fur et à mesure que se resserrent les liens diplomatiques et de coopération avec les pays arabes enclins à reconnaître celui-ci parmi les leurs.

A°/ La réforme du "réajustement"

La situation de l'école coloniale en Mauritanie était la moins brillante de toute l'A.O.F. Le taux de scolarisation passe de 1,6% en 1944 à 7,3% en 1960.⁽³⁰⁾ C'est à partir de 1945 que l'enseignement commence à connaître de réels progrès avec l'augmentation des investissements et le développement de l'administration. Les seules infrastructures scolaires étaient installées dans le sud, à Kaédi (1905), Boghé (1912), et Rosso (1945) où s'est construit l'unique collège du pays. L'enseignement de l'arabe était marginal en dehors de quelques heures facultatives dans le cycle primaire. Dès l'accession à l'autonomie interne qui devait déboucher sur l'indépendance, la tâche des nouveaux dirigeants consistait alors à structurer l'enseignement fondamental et à développer l'enseignement secondaire de manière à les rapprocher des réalités nationales en donnant une dimension appréciable à la langue arabe que la puissance tutélaire avait confiné à l'enseignement traditionnel. Dans cette optique, s'inscrit, en 1959, la réforme dite du "réajustement" qui réserve une grande place à l'arabe dans les écoles et les lycées. On assiste donc à une réhabilitation de cette langue. Ainsi, l'enseignement de "la langue du Coran" passera de dix heures hebdomadaires au niveau préparatoire à huit heures en cours élémentaire et moyen. Celui du français reste dominant avec respectivement vingt trois heures pour le premier et vingt cinq pour le second.

Cette première réforme introduit une dose d'arabe dans un système colonial conservé pour respecter la logique du "changement dans la continuité". En fait, la timidité de cette innovation se perçoit à travers les dispositions qui l'accompagnent, dispensant les élèves qui ne souhaitent pas poursuivre cet enseignement en arabe par une simple demande formelle des

(30) CHASSEY (Francis de) op.cit.p.179.

parents. Cette alternative permet aux jeunes négro-africains de ne pas être scolarisés dans la langue arabe, qui ne leur paraissait pas offrir de débouchés dans l'administration. Sur le plan institutionnel, la Constitution du 22 mars 1959, puis celle de mai 1961 spécifient que la langue nationale est l'arabe et la langue officielle le français. Les Négro-africains expriment leur hostilité à l'égard de l'arabe alors que les milieux maures traditionnels encouragent sa généralisation. Sous l'emprise de ces derniers, le gouvernement de Ould Daddah ordonne, en mars 1964, la prise en compte des notes obtenues en arabe dans le calcul de la moyenne pour le passage en classe supérieure. En janvier 1966, il adopte un décret d'application de deux lois (65025 et 65026), généralisant la langue arabe dans l'enseignement secondaire. La décision sera la goutte d'eau qui fera déborder le vase. Les élèves appartenant à la communauté négro-africaine entameront des grèves dans les lycées de Rosso et de Nouakchott pour protester contre cette mesure. Ils seront soutenus dans leur mouvement par des fonctionnaires négro-africains, en majorité des Haal Pulaar qui, profitant de l'occasion, publieront le fameux "manifeste des 19" dans lequel ils accuseront avec virulence le régime de vouloir "arabiser" la Mauritanie : "les Maures savent qu'avec l'arabisation le pays va à l'échec, mais ils y tiennent tout de même, animés qu'ils sont par un complexe d'infériorité devant la supériorité qualitative et quantitative des cadres noirs, et poussés par le désir ardent de couper la communauté noire de l'ensemble négro-africain et de réaliser ainsi l'assimilation des noirs à leur mode de vie et de pensée".⁽³¹⁾

Le même style de discours se répétera dans les documents clandestins qui circuleront dans le pays à la veille de la "tentative de coup d'Etat négro-africain" de 1987. Il illustre, à l'évidence, la tension qui existe entre les deux communautés. Toujours est-il que les "événements de 1966", marqués par une

(31) Le Manifeste des 19 (dossier). In : Le Point (journal mauritanien), N°5, 25 avril au 2 mai 1993, pp.4-6.

rare violence, ont été les annonceurs de la rivalité ethnique générée par l'absence de partage du pouvoir et la problématique de la construction de l'unité nationale. Les émeutes, qui ont fait officiellement six morts et soixante dix blessés, contraignent Ould Daddah à faire "le ménage" au sein de son gouvernement en se séparant des éléments nationalistes arabes accusés d'être à l'origine de la crise. Dans le même temps, des arrestations et des assignations à résidence sont opérées parmi les dix-neuf fonctionnaires et les élèves négro-africains les plus actifs ou impliqués pendant ces sanglantes journées du 6 et du 9 février 1966.

Sur le plan politique, ce conflit fait l'objet d'interprétations diverses. L'auteur de "L'indépendance néo-coloniale" considère que "chacune des deux communautés revendiquait à l'égard de l'autre son intégrité culturelle et les moyens propres à la garantir : acculturation à la langue arabe à l'exclusion de toute autre et rapprochement du monde arabe, pour les Arabes ; liberté du choix de la langue de leur culture, garanties de leur spécificité dans le domaine administratif et rapprochement du monde noir pour les nègres".⁽³²⁾

Les nationalistes arabes, quant à eux, étant les plus touchés par la "purge" dans l'appareil administratif et politique, expliquaient que le régime "Daddahien" a favorisé l'antagonisme entre Arabo-berbères et Négro-africains et suscité les contradictions culturelles pour occulter la mainmise des intérêts français sur l'Etat mauritanien et la situation socio-économique qui en découlait. Cette conception n'avait pas reçu un écho favorable en cette circonstance, mais elle s'imposera quelques années plus tard quand la Mauritanie connaîtra son "mai 68", notamment à travers les contestations socio-politiques dans lesquelles les organisations comme le Mouvement national démocratique et le parti des Kadihines seront les principaux acteurs.

(32) EL MAURITANYI (Hamid) op.cit.p.125

Même si Ould Daddah s'en tient aux préoccupations d'ordre essentiellement économique pour rendre compte de la position paradoxale des uns et des autres à l'encontre de l'arabe ou du français, faut-il rappeler que la "question culturelle" provient, en effet, de l'incohérence de la politique française de colonisation. L'équilibre des relations entre les deux communautés est étroitement lié aux rapports entre la Mauritanie et les ensembles francophones (France, Afrique noire) et arabophones (Maghreb et Moyen-Orient). Tout changement dans ces deux tropismes a des implications internes qui peuvent modifier le climat socio-culturel. Chaque pas en direction du monde arabe est assorti d'explications ou de contreparties destinées à rassurer la population noire afin de maintenir un équilibre fragile entre des communautés aux intérêts contradictoires.

De ce point de vue, "la concordance est évidente entre la mutation interne et la mutation externe. Si la première précède la seconde ou en préfigure au moins la venue, c'est bien parce que les enjeux sont liés."⁽³³⁾ Naturellement en période de crise, on cherche souvent à en tirer profit comme le dit Lemrabott Ould Moutaly : "ce malaise était exacerbé par le triomphalisme affiché par les tenants de l'arabité exclusive de la Mauritanie qui commençaient à s'organiser et à se mettre au diapason du mouvement nationaliste arabe animé depuis Le Caire par une action soutenue de Nasser".⁽³⁴⁾ Le problème culturel qui était, jusque là, exclu des débats politiques dans le PPM sera de nouveau au premier plan, et le gouvernement de Ould Daddah s'attellera à apporter une solution pour lénifier l'atmosphère sociale.

(33) MERLE (Marcel) La politique étrangère. Paris : PUF, 1984.-218p.

(34) OULD MOUTALY (Lemrabott) Nation et conflit de nationalismes. In : El Bayane op. cit. p.2

B°/ Le "bilinguisme français-arabe"

La nouvelle politique culturelle, imaginée en juin 1966 pour tempérer et désamorcer la crise, entre en application en 1967. Le rapport de la commission culturelle, chargée de sa rédaction par le Bureau politique national, a été adopté à l'occasion du premier congrès ordinaire du PPM tenu à Aïoun El Atrouss (Hodh El Gharbi) dans l'Est du pays. La réforme est axée sur le "bilinguisme français-arabe". Devant les congressistes, en juillet 1966, Ould Daddah précise les objectifs de cette orientation : "le bilinguisme nous permettra, tout en revalorisant notre patrimoine moral et culturel, d'acquérir une culture scientifique et technique indispensable dans le monde moderne".⁽³⁵⁾ Ainsi le français, en tant que langue "pratique" reste en vigueur à côté de l'arabe qui doit faciliter le retour aux "valeurs traditionnelles". Cette réforme scolaire s'avère donc être le résultat d'un compromis dans la mesure où, seule, la première année est entièrement arabisée et les autres années qui vont de la deuxième à la septième se répartissent un enseignement hebdomadaire de vingt heures en français et de dix heures en arabe.

REPARTITION HORAIRE ENTRE L'ARABE ET LE FRANCAIS DANS L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

	CIA	CIF	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
Français	-	20h	20h	20h	20h	20h	20h	120h
Arabe	30h	10h	10h	10h	10h	10h	10h	90h
Ensemble	30h	30h	30h	30h	30h	30h	30h	210h

CIA = cours d'initiation en arabe ; CIF = cours d'initiation en français ; CP = cours préparatoire.

Sources : Ghislaine PERRIN, *La langue française en Mauritanie, 1983. UNESCO (rapport) Mauritanie : Stratégies et méthodologies de la réforme de l'enseignement (mission 3 novembre 1974-24 janvier 1975), Paris : UNESCO, 1975.-186p.*

(35) Cité par Arnaud (J.) *Le système politique de la Mauritanie 1960-1980. Thèse pour le doctorat d'Etat en droit public. Paris I, 1981.-604 p.*

La langue arabe, qui est introduite dès la première année, n'est plus uniquement consacrée à l'enseignement religieux et civique, mais elle intervient dans les autres disciplines. En réalité, le bilinguisme, tel qu'il est conçu, est une étape provisoire de l'arabisation progressive de l'enseignement. Parallèlement à cette mesure, l'article 3 de la Constitution de 1961 a été modifié le 4 mars 1968 pour faire de l'arabe une langue officielle au même titre que le français. Dans sa stratégie politique Ould Daddah interdit l'évocation publique de la question culturelle qu'il considère comme un faux problème : "en Mauritanie, il n'y a des noirs et des blancs que pour les sociologues et les ethnologues. Il ne saurait être question de bâtir une nation sur des pourcentages aussi fluctuants qu'absurdes. Il n'existe pas en Mauritanie de problème racial".⁽³⁶⁾

Cependant, par manque de moyens humains et financiers mais aussi à cause des conditions hâtives de sa préparation, cette deuxième réforme se révèle peu concluante. Les autorités constatent qu'au terme de ce premier cycle scolaire, les élèves ne maîtrisent convenablement aucune de ces deux langues. D'ailleurs, un ancien ministre de l'éducation nationale résume la situation scolaire ainsi : "le bilinguisme, ce sont ceux qui ne savent ni le français ni l'arabe!".⁽³⁷⁾ A partir de ce moment, une autre réforme sera expérimentée malgré toutes les lacunes évoquées qui ne facilitent guère une bonne politique éducative.

(36) Cité par Arnaud (J.C.) op.cit.p.335

(37) Source : entretiens avec un ancien ministre de l'Education nationale, gardant l'anonymat, en février 1993.

C°/ L'arabisation et "l'indépendance culturelle"

Cette troisième réforme, qui entre en application en 1973, est celle de la "politique d'indépendance culturelle" décidée par le congrès extraordinaire du PPM de juillet 1971. Ce dernier avait fixé comme objectif la réhabilitation de la langue arabe et de la culture islamique, et aussi celle des langues négro-africaines. Compte tenu de cet ambitieux programme, seule la première partie sera réalisée. Une grande déception a envahi la plupart des Négro-africains qui escomptaient la transcription de leurs langues. Dans cette nouvelle réforme, le français devait progressivement s'effacer pour céder sa place à la langue arabe, dont le rôle est de conduire à l'adéquation du système scolaire avec les réalités nationales et régionales (Maghreb et Moyen-Orient).

Ainsi, à la rentrée scolaire de 1973, la deuxième année de l'enseignement primaire est à son tour totalement arabisée, alors que le français n'intervient qu'au cours de la troisième année pour se contenter du tiers des horaires hebdomadaires (10 heures).

REPARTITION DES HORAIRES EN ARABE ET EN FRANCAIS

	AF1	AF2	AF3	AF4	AF5	AF6	TOTAL
Français	-	-	10h	15h	15h	20h	60h
Arabe	30h	30h	20h	15h	15h	10h	120h
Ensemble	30h	30h	30h	30h	30h	30h	180h

A=arabe et F=français (le chiffre correspond à l'année d'étude)

Sources : PERRIN Ghislaine, La langue française en Mauritanie, 1983 et UNESCO, Statistiques scolaires, 1983.

Les horaires sont répartis à égalité entre les deux langues en quatrième et cinquième année. En sixième année, les deux tiers de l'enseignement sont dispensés en français. La durée de la scolarité a été ramenée de sept à six ans. Au niveau secondaire, un lycée arabe voit le jour en même temps que se créent un baccalauréat mauritanien et des classes expérimentales arabisées dans certains lycées et collèges. La réforme a fonctionné jusqu'en 1979, correspondant à la première promotion d'entrée en sixième des enfants qui ont suivi ce nouveau cursus. Pendant cette période, un mécontentement quasi général gagne une grande partie des Négro-africains, qui estiment que les Arabo-berbères, dont l'arabe est la langue maternelle, sont favorisés dans les épreuves où cette langue est affectée d'un fort coefficient. S'ajoutent à ce climat délétère les imprudences du régime militaire : la création d'un conseil consultatif de 98 membres, comprenant seulement 17 Négro-africains ⁽³⁸⁾, et surtout la signature par M. Seck Mame N'Diack, ministre de l'Education nationale, de la circulaire N°02 du 20 avril 1979, accordant un fort coefficient à l'instruction civique et religieuse dans le calcul de la moyenne pour le passage en classe supérieure.

En effet, la situation socio-politique était si morose que le mécontentement scolaire a servi de prétexte à certains groupuscules négro-africains pour reposer la question culturelle. C'est sous la pression de cette communauté, inquiète du poids des pays du monde arabe, qu'une autre réforme sera envisagée d'autant que l'arabe et le français sont des enjeux de politique étrangère.

(38) Le pouvoir militaire, confronté au vide politique découlant de la dissolution de toutes les institutions du régime de Moktar Ould Daddah, avait mis en place un organe de consultation, dont les membres ont été triés sur le volet. Mais, face aux 81 Arabo-berbères, la plupart des 17 Négro-africains avaient refusé de siéger, exigeant une parité entre les communautés représentées. A défaut de trouver un compromis, le gouvernement mettra fin à l'institution.

PARAGRAPH 2. La symbolique culturelle dans l'orientation de la politique étrangère

Le facteur culturel a acquis une autonomie relative , et s'est infiltré à travers les failles du système politique . Il se manifeste par la recherche d'identité . Dans ce processus, l'école joue le rôle d'instrument de reproduction des valeurs culturelles de la catégorie dirigeante. Ainsi, les Arabo-berbères s'attachent à l'arabité où se structure un système de solidarité lié à l'organisation sociale segmentaire. Les Négro-africains quant à eux, possèdent des points communs qui unissent les différentes ethnies, mais l'affirmation identitaire est plutôt peu dynamique et superficielle. La langue française, qui sert de substitut à leur diversité linguistique est un élément unificateur. D'autre part, les stratégies identitaires négro-africaines sont le résultat d'un contexte défavorable de domination et de marginalisation. Pour réagir, l'instrument linguistique sert d'appui.

Dès ce moment, la concurrence entre l'arabe et le français aboutit au conflit d'intérêts, incarnés par l'ascension sociale qui, pour les Négro-africains, se trouve bloquée par un système d'enseignement favorisant le recrutement d'une catégorie sociale soutenue par des liens externes. Dans ces conditions comment restaurer un équilibre entre ces deux langues d'autant que leur importance se mesure en fonction de la politique menée en direction du monde arabe ou de l'aire francophone?

Selon Yadh Ben Achour, "une politique imprudente d'arabisation peut être, en effet, ressentie comme une agression par des minorités linguistiques et se transforme en véritable conflit ethnique, par le fait même de l'ethnicité de la

langue."⁽³⁹⁾ En considérant cette situation tendue, le rappel du bilinguisme est-il suffisant pour résoudre la crise latente ?

A°/ Le retour "provisoire" au bilinguisme

Face à la situation explosive d'octobre 1979, le Comité militaire de Salut national (CMSN) et le gouvernement, entrés en conclave, décident d'élaborer un système éducatif national consensuel, permettant d'utiliser les langues nationales. L'ossature de ce nouveau système repose sur l'enseignement de l'arabe comme "langue nationale unitaire" que devrait parler l'ensemble des Mauritaniens. Le français occupera le statut de langue étrangère "privilegiée". Ensuite, les langues négro-africaines (pulaar, soninké et wolof) seront reconnues officiellement comme langues nationales et transcrites. Pour ce faire, le conseil des ministres décrète, le 7 décembre 1979, la création d'un Institut des langues nationales, chargé de promouvoir ces langues et de préparer leur insertion dans le système éducatif à partir de 1985. Dans l'intervalle, un régime transitoire de 5 ans est mis en place et se caractérise par un enseignement qui institue le bilinguisme français-arabe. La première année est un tronc commun pour l'enseignement de l'arabe et de l'éducation religieuse destinée à tous les élèves comme dans les précédentes réformes.

Deux filières ont été instaurées :

-la première, dite "filière arabisée", est ouverte aux enfants dont la langue maternelle est l'arabe (Hassanya). Ceux-ci doivent obligatoirement poursuivre leurs études dans cette filière où toutes les matières sont dispensées en arabe, le français n'est introduit qu'en tant que discipline annexe.

(39) BEN ACHOUR (Yadh) Les implications politiques du problème linguistique au Maghreb. In : La Pensée, n°303, juillet-août-septembre 1995, pp.93-102

-La seconde est le bilinguisme français-arabe où le français est langue d'enseignement pour toutes les matières, l'arabe ne dispose que de 5 heures par semaine. Elle accueille les enfants, dont la langue maternelle n'est pas l'arabe, particulièrement les Négro-africains. Les parents ont le choix d'envoyer leurs enfants dans l'une ou l'autre des filières à partir de la deuxième année scolaire. Cela équivaut à la mise en place d'une école à deux vitesses : une pour "les Arabes" et une autre pour les bilingues, entendons par là les Négro-africains. L'objectif attendu de cette phase transitoire est de permettre à l'enfant, quelle que soit la filière choisie, de maîtriser ces deux langues. Mais en réalité, la seconde langue, du fait de la faiblesse des volumes horaires, est souvent marginalisée. On revient donc au même problème inhérent au bilinguisme.

En définitive, ce système éducatif entretient "un dualisme culturel qui apparaît clairement entre l'arabe, pourtant langue officielle, et le français, seconde première langue d'enseignement".⁽⁴⁰⁾ Pour l'année scolaire 1982-1983, on dénombre 1554 classes arabisées sur un total de 1979, soit 78,5%.

TABLEAU INDICATEUR SUR L'ARABISATION

ANNEE SCOLAIRE	Nombre d'élèves	Nombre d'arabisants	Nombre de francisants	Pourcentage d'arabisants
1987-1988	156 842	129 602	27 240	82,6%
1988-1989	158 800	135 781	23 019	85,5%
1989-1990	155 116	136 127	18 989	87,75%
1990-1991	166 036	146 243	19 793	88,08%
1991-1992	187 202	171 388	15 814	91,55%

Source : RIM, ministère de l'éducation nationale, direction de la planification et de la coopération, Annuaire des statistiques scolaires de 1987 à 1992.

(40) MOATASSIME (Ahmed) Arabisation et langue française au Maghreb. Paris : PUF, 1992.- 174p.

La pierre d'achoppement de la réforme surviendra au moment où il a fallu choisir entre les caractères arabes ou latins pour la transcription des langues nationales négro-africaines de tradition orale. Deux thèses s'opposent : les tenants de la première considèrent que les Négro-africains de la Mauritanie, fortement islamisés, comptent parmi eux d'éminents savants qui ont toujours transcrit leurs correspondances en caractères arabes. La seconde qui est essentiellement celle des Négro-africains, propose une transcription en caractères latins, par souci de conformité aux normes adoptées par quelques Etats africains comme le Sénégal.

En outre, certains "ont le pressentiment qu'une phagocytose viendrait de la transcription en langue arabe, après que la discrimination culturelle est installée".⁽⁴¹⁾ Pour en finir avec cette confrontation et en guise d'apaisement, le CMSN tranchera en faveur de la transcription en caractères latins, solution qu'il juge plus rationnelle puisqu'elle a été adoptée par l'UNESCO et l'Agence de coopération culturelle et technique, susceptibles de lui apporter leur contribution. En effet, la phase transitoire dont la durée a été fixée à cinq ans est écoulée et l'on se trouve toujours dans le même système qui, par ses imperfections, ne peut aboutir à des résultats satisfaisants. Il a été hâtivement institué pour dissiper les inquiétudes des Négro-africains et ménager les milieux maures, favorables au processus d'arabisation impulsé de l'extérieur par les bailleurs de fonds arabes (Irak, Arabie Saoudite etc.) et les pays du Maghreb qui fournissent à cet effet le "contingent" de professeurs. L'Institut des langues nationales (ILN), fondé dans la foulée, a dû fermer une grande partie de ses douze écoles expérimentales (quatre classes par langue) par manque de moyens humains et financiers.⁽⁴²⁾ Qui plus est, les "événements de

(41) DIAGNE (N'Dery) op.cit.p.207

(42) SOW (Abdoul) Institut des langues nationales : réalités et perspectives, de la phase expérimentale à la généralisation d'octobre 1985. Nouakchott : ILN, 1983.-32p.

1989" entre le Sénégal et la Mauritanie ont mis en veilleuse ces réalisations, d'autant que les populations concernées par ces langues résident dans le sud du pays. Par ailleurs, cette expérience montre les pièges de ce bilinguisme, qui met en concurrence des langues d'une inégale puissance comme des langues locales et une langue de diffusion mondiale (les langues négro-africaines et en l'occurrence l'arabe), les rapports de force penchant évidemment en faveur de la seconde. Cette revalorisation soudaine permet finalement d'évincer la langue française, la seule à pouvoir rivaliser avec l'arabe au niveau international.

B°/ Arabisation et déséquilibre dans la politique de trait d'union

Dans la perspective de redressement du système éducatif mauritanien, Ba Oumar Moussa suggère une "politique interculturelle" ou "interculturaliste" qui tend à une régionalisation de l'éducation pour mieux prendre en compte les réalités socio-culturelles et donner au français une fonction de "langue d'union à l'intérieur et d'ouverture sur l'extérieur".⁽⁴³⁾ Cette proposition, dans son fondement, semble irréaliste et risquerait de réveiller les "vieux démons" fédéralistes ou sécessionnistes contenus dans certains discours de mouvements politiques. Les options culturelles adoptées par le pouvoir politique ne paraissent pas rassurer les populations négro-africaines qui voient à travers l'arabisation une contrainte pour leur promotion sociale et à long terme un processus de « séquestration culturelle ».

Même si l'intervention souhaitée de la France en 1985 dans le cadre de projet pour l'appui et la rénovation pédagogique du français était bien

(43) BA (Oumar Moussa) L'école, creuset de la nation ? Paris : L'Harmattan, 1993.-167p.

accueillie, elle n'a rien modifié au dispositif mis en place. L'appartenance de la Mauritanie à l'aire politique et économique arabo-maghrébine et son adhésion à l'Union du Maghreb arabe (UMA) sont des raisons supplémentaires pour aviver les tensions culturelles. Autour de celles-ci gravitent les revendications entre deux élites aux intérêts divergents : celle qui milite pour l'ancrage de la Mauritanie dans le monde arabe et celle qui plaide pour son attachement à la langue française.

En effet, la politique d'arabisation entreprise sans interruption depuis Ould Daddah met en évidence les contradictions des différentes orientations de la politique étrangère de la Mauritanie. Cette option apparaît paradoxale par rapport au discours sur la singularité géopolitique de la Mauritanie en tant que pays charnière entre le monde arabo-berbère et le monde noir. Elle compromet la relative unité nationale qui existait à l'indépendance, puisqu'elle a engendré, à maintes reprises, des tensions entre les populations maures et négro-africaines. Certains vont plus loin et considèrent que le "drame de la problématique mauritanienne vient de la tentative d'arabisation à laquelle a été soumise la population non-arabe par un processus de négation qui ne peut conduire qu'à la violence et la guerre interethnique".⁽⁴⁴⁾ Elle constitue une menace à partir du moment où la communauté négro-africaine fait l'objet d'une marginalisation annoncée par le biais d'une politique qui vise à supprimer la prédominance du français. Celui-ci avait toujours permis d'occuper des fonctions à responsabilité dans l'appareil bureaucratique et d'avoir, par conséquent, des promotions et des privilèges sociaux. Comme le montre Peter H. Nelde, "ce sont les tentatives du groupe dominant de bloquer la mobilité sociale qui sont à l'origine des conflits linguistiques".⁽⁴⁵⁾ Il est vrai que dans le

(44) BA (Alpha Lassana). Mauritanie : vers une redécouverte de l'identité nationale. In : Géopolitique africaine, N°4, juillet-août-septembre 1991, pp.65-74

(45) NELDE (Peter H.) Le contact de langues en tant que conflit linguistique, pp.51-62. In : Langues et Identité [Mélanges en l'honneur de Guy Héraud], Rennes-Bruxelles, 1993.

cadre de l'Etat patrimonialisé, le rapport au pouvoir assure une voie d'accès aux ressources de l'Etat tout en confortant la position de celui-ci comme intermédiaire vis-à-vis du monde extérieur. Dans ce sens, "la naissance d'une "bourgeoisie nationale" essentiellement maure, suite aux retombées financières⁽⁴⁶⁾ de l'adhésion de la Mauritanie à la Ligue arabe, ajoutée au nouveau discours arabiste du pouvoir donnera aux Négro-africains mauritaniens l'impression justifiée qu'ils étaient les laissés-pour-compte de la nouvelle orientation du pays".⁽⁴⁷⁾ Celle-ci réactive corrélativement les conflits et les particularismes ethniques en même temps qu'elle importe, au gré des alliances recherchées par les différents régimes, les divisions idéologiques que connaît le monde arabe. Ce repositionnement intensifie alors "la revendication négro-africaine confortée de son côté par la conscience manifestée par l'élite qui était progressivement éliminée des rouages majeurs de l'Etat".⁽⁴⁸⁾

L'instabilité politique et l'implosion sociale qui en résultent, particulièrement avec les "événements de 1989", à savoir le conflit sénégal-mauritanien ou "mauritano-mauritanien", renforcent la crise de l'Etat et marquent la fin de la « tentative d'Etat national ».

Cette situation évoque sans doute l'apogée d'un antagonisme linguistique politique dont les facteurs conflictuels se fondent sur un seul symbole: la langue, dans laquelle se concentrent les rivalités d'intérêts d'ordre politique, économique et éducatif.⁽⁴⁹⁾ La décision de "repersonnalisation" informe sur l'importance de la variable culturelle dans le champ des influences exogènes auxquelles est soumise la Mauritanie. Sur ce plan, l'enseignement de la langue

(46) L'Adhésion à la Ligue des Etats Arabes a permis à la Mauritanie de bénéficier d'importants prêts des organismes financiers dépendants de cette union : Fonds monétaire arabe et Fonds arabe de développement économique et social. Les pays du golfe persique ont financé plus de 60% du projet Guelbs.

(47) OULD MAHFOUDH (Habib) Le paysage politique mauritanien. In : Le Calame (journal indépendant mauritanien), N°19, 22-28 nov. 1993, pp.8-9

(48) Baduel (Pierre-Robert) op.cit.p.36

(49) NELDE (Peter H.) op.cit.p.54

française, l'envoi de coopérants dans les établissements scolaires mauritaniens et la formation des cadres francophones permettent à Paris de conserver une sphère culturelle dans un Etat où la "conscience arabe" est développée depuis l'arrivée de capitaux en provenance des pays du golfe. Ajoutons à cela que la Mauritanie a pratiquement toujours misé sur la France contre les pays arabes, surtout au moment où il était question de créer une entité mauritanienne dans un environnement hostile. Mais l'attitude politique de l'époque traduisait une convergence entre la logique d'existence et la préservation des intérêts français dans la jeune République. Maintenant que les menaces d'absorption de la part de ses voisins s'amenuisent, le rééquilibrage politique de l'Etat en direction du monde arabe semble s'opérer au détriment de ses relations avec l'ancienne puissance coloniale. Ainsi, le retour "aux valeurs nationales" par l'entremise de l'arabisation exprime moins une volonté délibérée de rompre avec son ancien tuteur qu'une décision symbolique pour satisfaire des acteurs politiques, les nationalistes arabes ou les "progressistes", dont la pression a été déterminante dans le choix des nouvelles orientations.

Même si l'alliance avec le monde arabe, adversaire d'hier, n'est pas l'énoncé de la "fin du pacte colonial", elle révèle pourtant un élément de l'autonomisation à l'égard de la France. Nonobstant une telle politique conjoncturelle, cette dernière, "principal garant de la survie du pays" (50), bénéficie suffisamment d'atouts et de marge de manoeuvre, surtout des relais et d'autres canaux formels et informels, pour maintenir sa présence en Mauritanie. Pour Jacques Pelletier, "la langue française doit jouer un rôle de médiation et d'équilibre intercommunautaires".(51) Mais, les actions des

(50) La politique de la Mauritanie en 1979 in : *Studia diplomatica*, vol. XXXVIII, N°1-2, 1980, pp.179-188

(51) Déclaration de Jacques Pelletier, ministre de la coopération et du développement, lors de sa visite en octobre 1988. Ces propos ont été censurés par les médias de Nouakchott. Journaliste à la TV à cette période, nous avons reçu la consigne de la présidence de ne pas les diffuser.

mouvements arabistes conditionnent la politique arabe de la Mauritanie tout comme elles creusent les rivalités culturelles.

Ces problèmes d'ordre interne s'ajoutent aux différentes revendications territoriales que la Mauritanie doit surmonter. Elle se retrouvera au centre du conflit du Sahara occidental, dont elle avait annexé une partie avant de s'en retirer. Les conflits régionaux occupent une grande partie de la vie politique et rendent ainsi aléatoires la stabilité et le développement de la solidarité maghrébine.

SECTION II. Les prétentions territoriales

Les liens géographiques, historiques et culturels qui unissent les Etats du Maghreb, concourent à l'aspiration de leur unité. Toutefois, les querelles de frontières et les antagonismes idéologiques les enfermèrent dans le carcan de leur égoïsme national, pour alimenter les divergences structurelles des régimes politiques entre les révolutionnaires et les traditionalistes ou modérés. Sur ce point, l'Algérie de Boumediène et la monarchie alaouite symbolisent la bipolarisation, issue de la guerre froide et de ses manifestations dans le Maghreb.

Au delà de ce clivage, les relations intermaghrébines connaîtront des crises sans précédent qui mettront à mal la réalisation de l'unité maghrébine, dont le ciment a été la lutte contre le colonialisme. En fait, les conflits ont pris une dimension bilatérale, contribuant ainsi à la recherche effective de soutiens diplomatiques dans la région et au Proche et Moyen-Orient. Ces différentes tensions opposent d'abord la Libye à la Tunisie, avant d'atteindre les relations

algéro-tunisiennes, en 1963, autour du fameux contentieux de "la borne 233"⁽⁵²⁾ que les deux pays se disputent depuis la découverte d'un gisement de pétrole dans cette zone. Dans la même année éclate également la "guerre des sables", entre l'Algérie et le Maroc, à laquelle l'OUA, qui venait de voir le jour, s'est évidemment révélée incapable d'apporter une ébauche de solution comme d'ailleurs pour la plupart des litiges frontaliers du continent. Parmi ces différends localisés, qui entravent le développement des rapports maghrébins, figure "l'affaire mauritanienne". Il s'agit des revendications du Maroc sur la Mauritanie dans le cadre du rêve du "Grand Maroc", qui engloberait une partie du territoire de l'Algérie, du Mali, la Seguiet El-Hamra et le Rio de Oro espagnols et la totalité de la Mauritanie. En effet, l'internationalisation de la crise, provoquée par Rabat à la suite du refus de l'ancienne métropole de négocier sur cette question, sera un facteur important pour Ould Daddah, soutenu par le gouvernement français, afin d'édifier la diplomatie conforme à la logique du "droit à l'existence".

Ainsi, les grandes lignes de la politique étrangère sont fixées sur la réconciliation avec les pays arabes, l'ouverture vers les pays de l'Est et l'Afrique noire. La dynamique qui s'enclenche antérieurement à l'indépendance fait dire à Bertrand Fessard de Foucault que "la politique extérieure en Mauritanie a précédé la politique intérieure et l'expression d'une personnalité, l'inventaire de son contenu, mais les uns et les autres ne constituent qu'un seul phénomène : la naissance d'une nation sur des lieux et dans des circonstances qui la rendaient à première vue utopique."⁽⁵³⁾

(52) La convention franco-turque de 1910 avait délimité la frontière en posant 233 bornes mais au moment de l'acquisition de l'autonomie interne de la Tunisie en 1955, une autre convention ne fait pas des limites que jusqu'à la borne 220. Pour les Tunisiens, seule compte la convention initiale alors que les Algériens se réfèrent aux frontières définies au moment de l'accession à l'indépendance.

(53) FESSARD DE FOUCAULT (Bertrand) Seize ans de diplomatie mauritanienne op.cit.p.82

Toujours est-il que les prétentions marocaines, quels que soient les fondements et les arguments, sont différemment reçues par les pays africains dont la majorité semble se référer au principe de "l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation", stipulé par l'article 3 de la Charte de l'OUA (Organisation de l'unité africaine). Tout en menant une action diplomatique pressante au niveau régional et international, Ould Daddah ne tarde pas à répliquer dès le début contre les prétentions chérifiennes : "nous ne demandons pas mieux que d'entretenir les meilleures relations avec le Maroc, avec lequel nous avons de affinités de tous ordres de par notre commune origine islamo-arabe, mais nous n'entendons pas lui être subordonnés."⁽⁵⁴⁾ Toutefois, la normalisation des rapports maroco-mauritaniens n'interviendra qu'à partir de l'année 1970 où le royaume du Maroc, tout en tournant la page, ouvre le dossier du Sahara occidental pour lequel il attendait le soutien du nouveau partenaire. Or, la Mauritanie intéressée par ce territoire avait tout simplement différé ses prétentions, qui refont surface pour s'opposer à son voisin du Nord. L'évolution de "l'affaire saharienne", notamment par l'avènement du mouvement sahraoui sur la scène politique à travers le Front Polisario, va considérablement changer les données du problème qui, à bien des égards, surprendront le président Moktar Ould Daddah. Dans ces conditions, le conflit saharien constitue pour les pays concernés, un capital de légitimation interne et externe, en même temps qu'il accentue les offensives diplomatiques, momentanément tuées afin de permettre la construction de la fragile Union du Maghreb arabe (UMA). En tout cas, l'implication de la Mauritanie dans la guerre "ruineuse et fratricide" du Sahara occidental montre les limites de son rôle dans le Maghreb où elle ne se contente que de liaisons précaires qui, la plupart du temps, nuisent à sa crédibilité et à son équilibre interne. Il est

(54) Le Monde 21 mai 1957, p.5

évident que la Mauritanie est conditionnée par la faiblesse de ses ressources économiques et financières mais aussi les luttes internes entre chefs militaires pour l'exercice du pouvoir.⁽⁵⁵⁾ Dès lors, la question est de savoir comment les visées expansionnistes du Maroc et le conflit du Sahara occidental, qui ont laissé leurs empreintes, continuent d'influer sur les orientations de la diplomatie mauritanienne à l'égard de l'Afrique du nord.

PARAGRAPHE 1. Les revendications marocaines sur la Mauritanie

Les relations diplomatiques de la Mauritanie avec le Maroc revêtent un caractère particulier qui sera sans cesse tributaire de la politique intérieure, de l'environnement régional et international. Elles demeurent incertaines et évoluent en passant de l'hostilité ouverte à l'entente forcée. Il est clair que les revendications territoriales marocaines seront à l'origine des tensions politiques qui indiquent incontestablement la nature des liens entre les deux pays. C'est précisément le 18 juillet 1956 au cours d'un discours à Tanger que le responsable du parti nationaliste, Istiqlal (indépendance en arabe), Allal-El-Fassi, a formulé les objectifs du Mouvement du Grand Maroc. Il s'insurge contre la création de l'Etat mauritanien, considéré comme des "provinces marocaines" à réintégrer dans la "mère-patrie", au besoin par l'usage de la force. Par conséquent, l'action la plus spectaculaire, dont la portée est moins stratégique que psychologique, sera le coup de force porté contre la ville d'Atar, au nord du pays, par "l'armée de libération", composée essentiellement

(55) Chronique internationale. In : Annuaire de l'Afrique du nord, 1988, pp.509-532.

de tribus Reguibat, et officialisée désormais comme l'avant-garde du combat des nationalistes de l'Istiqlal.⁽⁵⁶⁾

Mais les opérations sur le territoire mauritanien ne pouvaient avoir lieu sans la complicité et l'indifférence calculée de l'administration espagnole et des autorités marocaines. D'ailleurs, ces dernières, confrontées à des pressions internes, reprendront à leur compte les thèses défendues bec et ongles par les nostalgiques de l'histoire, et autour desquelles se cristallisent la politique interne et la politique externe.

Face à cette situation inquiétante pour le vice-président du conseil de gouvernement de Mauritanie, Moktar Ould Daddah, l'alliance avec la puissance métropolitaine protectrice semble être la condition sine qua non à la restauration de la souveraineté, au moment où les négociations sont entreprises avec la BIRD (Banque internationale de reconstruction et de développement) pour l'octroi d'un prêt de 66 millions de dollars, en mars 1960, au profit de la MIFERMA. L'intervention franco-espagnole de 1958, connue sous le nom "d'Ouragan" ou "Ecouvillon", a fortement réduit les ardeurs annexionnistes sur le plan militaire.⁽⁵⁷⁾ A partir de ce moment, le combat sera transposé sur le terrain diplomatique. Ainsi, la nouvelle équipe dirigeante de la Mauritanie, consciente de sa pauvreté en ressources humaines et économiques, réaffirme solennellement sa ferme volonté de demeurer dans la communauté franco-africaine, dans un contexte maghrébin particulier où la France s'enfonce dans le borbier algérien.

Le soutien logistique et le fait de servir de base-arrière aux nationalistes algériens ne sont pas de nature à améliorer les relations franco-marocaines, encore moins les prétentions sur la Mauritanie. La politique mauritanienne

(56) CHAFFARD (Georges) Les carnets secrets de la décolonisation. Paris : Calmann-Lévy, 1965.-346p.

(57) GARNIER (Christine) Opération Ecouvillon. In : La revue des deux mondes, N°21, novembre 1960, pp.93-102.

consistera donc dans un premier temps, à réfuter toutes les revendications marocaines, ensuite à mener une intense activité diplomatique dans les organisations africaines soutenues par l'ancienne métropole. Puis elle s'orientera vers les pays socialistes et arabes pour amoindrir les effets de la propagande fallacieuse de la monarchie chérifienne, dont la diplomatie avait enregistré un succès qui était plutôt dû au marchandage entre grandes puissances qu'au bien fondé de ses thèses. L'intransigeance de Ould Daddah, conforté par l'union sacrée qui resurgit au sein d'une partie de l'opposition pour résister à la diplomatie revendicatrice, se perçoit dans son désir de traduire la réalité mauritanienne au terme d'une stratégie qui ne tardera pas à porter ses fruits. Il n'hésitera pas à fustiger l'expansionnisme venu du Nord : "au moment où la France, par des institutions généreuses, nous donne le droit de nous gouverner nous-mêmes et de nous déterminer librement, je dis non au Maroc. Mauritaniens nous étions, Mauritaniens nous sommes, Mauritaniens nous resterons".⁽⁵⁸⁾ Par contre, la position du pouvoir marocain, bien qu'elle ait suscité la frustration d'une grande partie de la population mauritanienne, réclamant une identité arabe et maghrébine, n'a pas modifié l'attachement au principe de pays charnière dans le monde arabo-africain. Mais l'offensive diplomatique de Ould Daddah sera menée sur tous les fronts, y compris intérieurs, pour neutraliser des revendications historiques, dont personne ne connaît les limites d'autant qu'elles ébranlent les équilibres précaires des lendemains d'indépendance où des foyers de conflits territoriaux apparaissent à travers le continent.

(58) Cité par LA SERRE (Françoise de). Les revendications marocaines sur la Mauritanie. In : Revue française de science politique, vol. XVI, avril 1966, pp.320-331.

A°/ Les approches contradictoires des revendications

Si le Maroc avance des considérations historiques, religieuses et juridiques pour prétendre à la Mauritanie, il n'en demeure pas moins que les enjeux économiques sont au centre du projet d'un "Grand Maroc". Cela place donc un membre de la Communauté franco-africaine devant un problème qu'aucun autre pays du pré-carré n'avait eu à résoudre au moment des autonomies internes et des indépendances. Contrairement à ce qu'affirme Chouaki Serghini en estimant que "la Mauritanie est confinée à un rôle d'acteur-enjeu perpétuellement réduit à la défensive"⁽⁵⁹⁾, on peut opposer que la politique étrangère, dont la cheville ouvrière est Ould Daddah, n'a jamais été plus dynamique qu'à cette époque. De ce point de vue, son engagement au côté du Maroc dans l'affaire du Sahara occidental a permis à celui-ci de remporter d'importants succès diplomatiques qu'il n'aurait pas obtenus autrement. Nous y reviendrons plus tard.

Par ailleurs à défaut de ne pouvoir régler avec l'ancienne métropole ce qu'il qualifie de "création factice de la colonisation", le Maroc internationalise la "question mauritanienne" en saisissant les Nations-Unies, tout en menant en parallèle une propagande pour déstabiliser le gouvernement mauritanien, avec la collaboration de pays voisins comme le Mali, qui rêve lui aussi du "Grand Soudan". Cependant, il faut bien noter que la tâche de l'Etat ne sera pas facile compte tenu des rivalités d'ordre politique interne mais surtout tribal et ethnique, que l'adversaire ne manquera pas d'exploiter pour accréditer ses thèses. L'instrument de cette propagande, qui constituera le courant pro-marocain, proviendra du Parti de la Nahda Al Watania (renaissance nationale)

(59) SERGHINI (Chouaki) Le Maroc et la Mauritanie dans les relations internationales. Thèse de doctorat de droit public. Nice, 1982. 2 vol. 728p.

en majorité composé d'éléments issus de l'Association de la jeunesse mauritanienne (AJM), en mal de politique exclusivement orientée vers le monde arabe. Les manoeuvres politiciennes des nationalistes de la Nahda s'insèrent admirablement dans la stratégie poursuivie par le pouvoir chérifien dans la mesure où elles cherchent à développer, dans "la nébuleuse politique", un sentiment d'anticolonialisme en vue de contrecarrer les partisans des réformes institutionnelles inspirées par la métropole.

Néanmoins, leur influence se limite à une minorité de la population déjà acquise au panarabisme et au rattachement de la Mauritanie au Maroc. Qui plus est, certains habitants arabo-berbères des localités nord entretiennent des relations familiales et commerciales avec le sud marocain, ce qui explique leur réceptivité au discours et aux messages de "Radio-Rabat". Mais, la répression du régime, associée à l'impopularité de leur position, contraint cette "cinquième colonne marocaine" à prendre le chemin de l'exil. Celle-ci sera manipulée par le roi Mohamed V (1957), puis son héritier Hassan II (1961), pour donner une "plus-value" diplomatique à ses prétentions sur la Mauritanie qu'il croit être "un problème purement marocain ; et c'est aux Marocains de le résoudre".⁽⁶⁰⁾

Dans ce cadre global, les "transfuges" mauritaniens bénéficient d'un accueil exceptionnel et de responsabilités dans l'administration royale, voire d'attribution d'un ministère "des affaires sahariennes et mauritaniennes". Il s'agit de Horma Ould Babana, ancien député à l'Assemblée nationale française, qui ressent comme une humiliation son échec aux élections législatives de 1951 face à Sidi Moktar N'Diaye. En 1958, la défection de deux ministres et d'un chef traditionnel, notamment Dey Ould Sidi Baba, Mohamed Moktar Ould Bah et Mohamed Fall Ould Omeir, respectivement chargés de

(60) Déclaration de Hassan II. In : Le Monde, 22 mai 1962, p.7

l'éducation et de l'industrie, des mines et du commerce, et émir du Trarza, viendra, en effet, porter un coup rude au gouvernement de Ould Daddah.

Dans l'institutionnalisation de la politique expansionniste, ces "transfuges" seront conviés, en tant qu'observateurs, à la conférence maghrébine de Tanger. Au cours de cette réunion, une résolution mentionne : "la lutte menée par les populations mauritaniennes pour leur libération de la domination coloniale et leur retour à leur patrie marocaine s'inscrivent dans l'unité historique et ethnique du Maroc, comme le traduisent les aspirations profondes de la population..."⁽⁶¹⁾

Cette allégeance est accompagnée de campagnes radiophoniques et de congrès destinés à sensibiliser l'opinion publique nationale et internationale.

Ainsi, la publication par le Maroc d'un "livre blanc"⁽⁶²⁾, évoquant, d'une manière documentée, l'ensemble des arguments d'ordre historique, géographique, ethnique et religieux sur lesquels se fondent ses prétentions, rentre dans le dispositif de la "guerre médiatique" et de la quête de sympathisants tant à l'ONU qu'au sein des instances arabes et africaines. La Mauritanie répondra par le même procédé. Pour réagir au soutien précieux témoigné à la Mauritanie par le "groupe de Monrovia", le gouvernement marocain organisera en janvier 1961 la "conférence africaine de Casablanca", à laquelle prend part le "groupe de Casa", dont le vote d'une motion cautionne "toutes actions menées par le Maroc pour recouvrer ses droits légitimes en Mauritanie".⁽⁶³⁾ En direction des pays arabes, le monarque usera de son influence afin d'obtenir, lors de la session du comité politique de la ligue arabe, le 28 août 1960, à Chtaura (Liban), une déclaration selon laquelle "la

(61) Cité par SERJAC (Jean) Mauritanie et Maroc. In : L'Afrique et l'Asie, N°45, 1er trimestre 1959, pp.11-21.

(62) Royaume du Maroc, ministère des affaires étrangères. Livre blanc sur la Mauritanie. Rabat, 1960.-120p. Pour le livre vert : Mauritanie. La République islamique de Mauritanie et le Royaume du Maroc. Paris : Diloutremer, 1960.

(63) LA SERRE (Françoise de) op.cit.p.328.

Mauritanie fait partie intégrante du Maroc" et que "l'impérialisme cherche à créer une entité artificielle sous le nom de République islamique de Mauritanie(...) à détacher une partie du territoire marocain pour en faire le bastion d'un néo-impérialisme africain..."⁽⁶⁴⁾ Malgré tout, Ould Daddah avait tenté de mettre en garde les pays arabes contre une telle initiative contraire aux principes des Nations-Unies et qui représente un obstacle, mais aussi une entrave à la souveraineté d'un territoire, dont le peuple aspire, d'une façon volontaire, à une insertion dans la communauté arabo-musulmane. Du même coup, il récuse catégoriquement toute forme de revendications : "La Mauritanie n'a jamais été et ne sera jamais marocaine"⁽⁶⁵⁾. Ce leitmotiv revient constamment dans tous les discours officiels.

Au vu de la complexité du contexte régional et international, l'essentiel pour les autorités mauritaniennes est d'élaborer et d'exécuter une politique à la mesure de leurs moyens, comme le décrit fort bien François Constantin : "devant toutes ces difficultés, la diplomatie mauritanienne s'avérera d'une habileté remarquable : obstinée et souple à la fois, audacieuse mais sans jamais se lancer dans l'aventure, toujours attentive à tirer profit des contradictions du système international".⁽⁶⁶⁾

A partir des points d'appui à l'échelle internationale, la politique extérieure de Ould Daddah remporte des succès en neutralisant l'isolement dans lequel le Maroc a essayé de l'enfermer. Quand bien même celui-ci persiste dans ses pressions diverses, au mépris de la reconnaissance internationale de la Mauritanie par son admission à l'ONU et sa présence comme membre fondateur de O.U.A., le gouvernement mauritanien trouve

(64) Cité par MARCHAT (Henry) op.cit.p.95

(65) Ibid.

(65) Discours et interventions de Moktar Ould Daddah de 1957 à 1966. Nouakchott : Haut Commissariat à l'information, 1966.-294p.

(66) CONSTANTIN (François) et COULON (Christian) Les relations internationales de la Mauritanie. op.cit.p.326

ainsi l'occasion d'élargir substantiellement le champ de ses relations diplomatiques et d'asseoir l'existence de l'Etat, tant au niveau intérieur que régional, ce qui nécessite un redéploiement de l'action diplomatique en faveur des membres du "groupe de Casa", qui ont amorcé un changement dans leur position eu égard aux contradictions de l'attitude marocaine relative à la signature de la charte de O.U.A. L'inquiétude sur ce sujet reste permanente comme le fait remarquer le président Moktar Ould Daddah : "l'Afrique, après s'être affranchie de la domination coloniale allait-elle connaître des conflits provoqués par la volonté de puissance et le goût des conquêtes d'un néo-impérialisme ? Nous, Mauritanien, qui sommes pourtant bien placés pour connaître les dangers d'une telle politique, nous n'aurions jamais cru que le gouvernement marocain pourrait se livrer à une agression caractérisée contre un Etat frère, qui vient à peine de sortir d'une terrible épreuve et qui a besoin de toutes ses forces pour mener à bien la révolution socialiste, qui suscite chez tous les peuples africains une attentive sympathie".⁽⁶⁷⁾

Il est vrai que l'absence du Maroc aux travaux de la conférence inaugurale de O.U.A. et les réserves émises sur le principe de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de chaque Etat, ne sont pas de nature à conforter ses thèses au sein de cette organisation, d'autant que la désintégration du "groupe de Casa" a favorisé les contacts entre la Mauritanie et la Guinée Conakry. Très tôt, cette politique panafricaniste conjoncturelle se traduit par la participation aux différents processus de regroupements sous-régionaux et régionaux, tels l'OEVS (Organisation des Etats riverains du fleuve Sénégal) ou l'OMVS et plus tard la CEAO et la CEDEAO (Communauté économique des Etats de

(67) Rapport sur l'état de la nation présenté à l'Assemblée nationale par Moktar Ould Daddah, le 28 novembre 1963, 71p.

l'Afrique de l'Ouest).⁽⁶⁸⁾ Une ouverture s'opère également dans le sens d'une reconquête des pays arabes hostiles, initialement, à la reconnaissance de l'identité arabe de la Mauritanie. Elle repose sur un engagement extraordinaire pour la cause palestinienne et une campagne de dénonciation de "l'impérialisme et de ses agents" ; cela donne à l'extérieur un aspect progressiste à la diplomatie mauritanienne très proche des pays arabes de cette tendance, champions d'un non-alignement entre les deux blocs. Cette nouvelle orientation, signe d'une recherche lancinante de légitimité dans le système international, éclaire sur le souci de nouer des relations de coopération avec les pays se référant à l'idéologie socialiste, plus exactement alignés sur l'ex-URSS. Quoi qu'il en soit, la Mauritanie a franchi un pas décisif vers l'objectif qu'elle s'était fixé, à savoir l'affirmation extérieure de la "nation mauritanienne", en dépit des contraintes continentales et internationales.

De cette manière, les dirigeants mauritaniens peuvent revitaliser une ambition politique dont Ould Daddah avait fait écho depuis juillet 1957 ; il s'agit alors de l'idée d'une "Grande Mauritanie" rassemblant les populations mauritaniennes et celles du Sahara sous administration espagnole. Symboliquement la ville d'Atar sera choisie pour faire appel au sentiment de solidarité de ces communautés : "je convie donc nos frères du Sahara espagnol à songer à cette Grande Mauritanie économique et spirituelle à laquelle nous ne pouvons pas ne pas penser dès maintenant. Je leur adresse et je vous demande de leur répéter un message d'amitié, un appel à la concorde de tous les Maures de l'Atlantique à l'Azaouad et du Draa aux rives du Sénégal".⁽⁶⁹⁾ Ainsi, sont posés les jalons d'une revendication qui ne manquait pas de créer

(68) Cette organisation créée en 1975 vise l'intégration économique des Etats d'Afrique de l'Ouest et comprend seize membres : Bénin, Burkina-Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Liberia, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra-Leone, Togo.

(69) Discours prononcé par Moktar Ould Daddah, vice-président du Conseil de gouvernement de Mauritanie à Atar, le 1er juillet 1957 op.cit.p.2

un nouveau contentieux entre pouvoir mauritanien et autorités marocaines. D'un autre côté, la vivacité de la diplomatie mauritanienne émousse les visées annexionnistes du Maroc qui, devant le fait accompli ou "l'incident" comme le qualifie Chouaki Serghini, illustré par l'effondrement de son dispositif politique et son isolement progressif à l'égard de ses anciens alliés, s'achemine vers une reconnaissance inéluctable de la Mauritanie.

B°/ La normalisation des rapports maroco-mauritaniens

Comme nous venons de le voir, la convergence de plusieurs facteurs a atténué les prétentions obsédantes de la monarchie marocaine. Sur le plan interne, en dehors du parti de l'Istiqlal, l'opposition prend ses distances vis-à-vis de la politique gouvernementale et se déclare favorable à une solution du problème dans le respect de la volonté des peuples et de leur libre choix. Au fond, les autorités marocaines ont jeté du lest à partir de 1962, même si, pour des raisons de politique intérieure, elles s'abstiennent de faire des déclarations dans ce sens. Le retour en mars 1963 de la plupart des transfuges mauritaniens et l'arrêt de la guerre des ondes sont riches de signification d'une renonciation aux tentatives de subversion, de division de la population mauritanienne et de ses forces politiques. Dès cet instant, la question mauritanienne disparaît dans les préoccupations officielles du Maroc qui multiplie les gestes symboliques en faveur de la Mauritanie, amie aussi des Etats voisins, où les répercussions de cet événement ont profondément modifié les relations politiques et diplomatiques de l'ensemble du Maghreb.

Faut-il rappeler que, dans cette "affaire", le parrainage de la Mauritanie par la Tunisie a immédiatement entraîné la rupture entre Rabat et Tunis. La

détente paraît faire son chemin et atteste un revirement politique annoncé par le délégué marocain aux Nations-Unies Taïbi Benhima, devant la 4^{ème} commission de l'ONU : "La Mauritanie a été revendiquée en tant que territoire marocain, mais, grâce à l'intervention de l'ONU, un accord a été réalisé au terme duquel la Mauritanie a obtenu son indépendance. Le Maroc a accepté cet accord, il aurait pu estimer qu'il n'était pas juste de le répéter, d'autres pays, moins attachés aux principes de la charte, ont agi ainsi. Dans le cas présent, le Maroc accepte aussi bien la décision de l'ONU".⁽⁷⁰⁾

A travers ces propos, le Maroc admet verbalement l'existence de l'entité étatique mauritanienne, sans vouloir notifier par un acte juridique, sans équivoque, cette reconnaissance. Cette évolution semble être le résultat de la médiation des présidents Nasser, Boumediène, sans oublier celle de Senghor. Ce dernier est très lié au roi Hassan II, surtout après le complot inspiré par Mamadou Dia, en mars 1962, pour lequel le Sénégal avait accusé le Maroc de complicité avant que la confiance ne soit rétablie, à la suite du conflit algéro-marocain, où Dakar prit parti pour Rabat. Cela dit, le pouvoir de Ould Daddah s'affermi par le ralliement inconditionnel des transfuges qui publient une déclaration dans laquelle ils proclament leur détermination à contribuer à la construction nationale, supprimant toute opposition à l'extérieur du pays. De même, l'institution d'un parti unique interdit la formation d'autres partis politiques. Le renforcement de la position mauritanienne sur le plan international, grâce aux succès diplomatiques, encourage le président Ould Daddah à adopter une obstination inébranlable pour ne rien céder ou marchander concernant la souveraineté de son Etat, dont l'existence n'est plus menacée. C'est pourquoi, il tient avec sérénité, dans une conférence de presse, les paroles suivantes : "il semble que le Maroc manoeuvrerait pour négocier

(70) Cité par SERGHINI (Chouaki) op.cit.p.163

notre reconnaissance et qu'il soumettrait cette reconnaissance à un engagement de notre part de signer des accords particuliers de coopération avec lui. Il est clair bien entendu que pour nous, l'indépendance ne saurait faire l'objet d'aucune négociation et qu'il ne reste au Maroc qu'à nous reconnaître purement et simplement."⁽⁷¹⁾

En disant cela, le président Ould Daddah se montre tout de même prêt à entretenir avec son voisin des relations de coopération conformes au respect de l'indépendance et de la souveraineté des deux pays. Tant il est certain que du côté marocain, le thème de la revendication territoriale a perdu de son acuité, surtout que les pays arabes manifestent une plus grande réserve. Le temps joue donc en faveur d'une reprise avec la Mauritanie sans pour autant perdre la face. Ainsi dans la discrétion, des émissaires du roi se rendent, dès la fin 1963, à Nouakchott pour prendre contact avec les responsables mauritaniens, ce que confirme plus tard Ould Daddah quand il estime à propos du règlement du conflit qu'il s'agit d'une question "de temps et de calendrier".

En juillet 1964, le royaume du Maroc met fin à son boycott diplomatique en acceptant, de siéger dans l'ordre alphabétique au côté de la Mauritanie au sommet de O.U.A. au Caire. Mais, malgré cette attitude, la politique marocaine reste encore marquée par bien des hésitations. Par exemple, Hassan II renoncera au dernier moment à se rendre à la conférence maghrébine de Tunis, en octobre 1964, afin d'éviter de rencontrer le président mauritanien. Pendant ce temps, ce dernier consolide son attachement à la communauté arabe en se faisant l'ardent propagandiste des thèses arabes auprès de ses collègues d'Afrique noire et joue ainsi un rôle décisif dans la campagne contre l'influence d'Israël sur le continent africain. Depuis, le chef de l'Etat mauritanien intègre la "grande famille arabe" et apparaît de plus en

(71) Année africaine 1963 p.386

plus comme un médiateur, toujours disposé à offrir ses bons offices en faveur de l'unité et de la « nation arabe ».

L'incendie criminel de la mosquée El-Aqsa à Jérusalem, en 1969, fournit le prétexte à la convocation de la première conférence des chefs d'Etats islamiques qui décide de la mise en place d'un secrétariat permanent dans l'optique d'une institutionnalisation du mouvement dans l'ordre international. Cette suggestion de l'Arabie Saoudite va permettre de dynamiser la solidarité islamique. Compte tenu de la position de la Mauritanie sur le conflit israélo-arabe, les organisateurs marocains ne pouvaient laisser échapper cette occasion pour convier le président mauritanien. La rencontre au sommet entre ce dernier et Hassan II parachève, de facto, la lente reconnaissance de la Mauritanie par le Maroc, en même temps qu'elle indique un aspect de la politique globale de recentrage du "pays des Maures" du sud vers le nord. En cela, il convient de souligner la décision de Ould Daddah de quitter l'OCAM ; cette dernière était en grande partie dictée, selon Jean-Louis Balans, « par le désir de ne pas mécontenter ses alliés algériens et égyptiens avec lesquels il était en passe de conclure des conventions de coopération technique et d'assistance financière avantageuses pour son pays ».⁽⁷²⁾

En tout état de cause, cette reconnaissance plus politique que juridique est justifiée par le souverain chérifien, comme une nécessité d'élargir la communauté musulmane, un argument idéologique qui rappelle bien le rôle de "commandeur des croyants" dont il se réclame. Avec la suppression du ministère des « Affaires de Mauritanie et du Sahara », en 1968, une atmosphère de détente semble se dessiner au Maghreb. Le président Ould Daddah se satisfait de l'attitude du trône qui ne ménage aucun effort pour résoudre la crise, en choisissant cette fois-ci la voie du dialogue et de la

(72) BALANS (Jean-Louis) La Mauritanie entre deux mondes op.cit. p.57

coopération. C'est ainsi que plusieurs délégations envoyées de part et d'autre favoriseront le rapprochement qui aboutira à la normalisation des relations entre les deux pays. En réalité, le pont ne sera établi qu'à partir du moment où les deux parties signeront le 8 juin 1970, à Casablanca, un "traité d'amitié et de bon voisinage" qui constituera la base de leurs rapports. A la même époque, on assiste à un règlement du contentieux frontalier algéro-marocain, après l'entrevue entre Boumediène et Hassan II, à Tlemcen (Algérie), le 27 mai 1970, suivie à Rabat, le 15 juin 1972, du paraphe de deux conventions, par lesquelles le Maroc renonce à toute revendication de souveraineté sur la région de Tindouf. Une commission mixte se charge de fixer définitivement la frontière.

Les deux nouveaux partenaires décident de former une société mixte pour une exploitation commune des mines de fer de Gara Djebilet et envisagent une évacuation ferroviaire du minerai vers l'Atlantique par la région de Tarfaya. Depuis lors, les négociations sont engagées pour ériger un espace économique et politique et prévenir par la concertation les éventuelles sources de conflit. C'est dans ce contexte que la Mauritanie siège à la Ligue arabe lors du sommet d'Alger en 1973.

Cependant, la réconciliation entre pays maghrébins sera de courte durée, car l'épineux problème du Sahara occidental, sur lequel Mauritanien et Marocains n'ont pas cessé d'affirmer leurs droits, fera l'objet de divergences qui entameront, de nouveau, leurs relations. Même si ces trois pays directement concernés ou intéressés, à savoir le Maroc, la Mauritanie et l'Algérie, ont tenté d'harmoniser leur position dans le cadre d'un comité tripartite au regard d'une résolution votée par l'Assemblée des Nations-Unies pour le principe de l'autodétermination des territoires sous administration espagnole, les volte-face des uns et des autres pour cause d'intérêts particuliers et de considération de politique intérieure, déboucheront sur une des plus

graves crises de la région. Ainsi, la guerre du Sahara occidental qui débute au milieu des années 1970, continue de compromettre la constitution du Grand Maghreb, auquel adhérera la Mauritanie.

PARAGRAPHE 2. La question du Sahara occidental

Les revendications mauritaniennes sur la Sahara occidental, invoquées implicitement par Moktar Ould Daddah, vice-président du conseil de gouvernement en 1957, à travers son appel pressant à la solidarité des Maures au-delà des frontières naturelles, à savoir le Rio de Oro et la Seguiet El-Hamra, avaient initialement comme objectif de renforcer une position défensive, préférant en réalité la permanence d'un territoire tampon colonial qui servirait de protection contre les visées marocaines. Mais d'une manière remarquable, cette attitude connaîtra un progrès sans précédent. En effet, une fois reconnue internationalement, la Mauritanie déclenche, dès 1962, un processus revendicatif, en formulant d'une manière beaucoup plus précise auprès des instances des Nations-Unies, ses prétentions et l'intérêt qu'elle porte sur la protection espagnole.⁽⁷³⁾

Toutes les résolutions de l'Assemblée générale, quasiment identiques de 1967 à 1973, convergent sur la nécessité d'organiser un référendum d'autodétermination sous les auspices des Nations-Unies, en consultation avec les parties concernées, en l'occurrence le Maroc, la Mauritanie, les Sahraouis et l'Algérie, dont l'ONU reconnaît en 1966 le titre de "partie intéressée" par l'avenir du Sahara espagnol. Cependant, devant l'extrême complexité des

(73) VERGNIOT (Olivier) La question du Sahara occidental : autodétermination et enjeux référendaires (1956-1989). In : Annuaire de l'Afrique du nord, tome XXVIII, 1989, pp.385-416.

enjeux et l'enchevêtrement des logiques qui vont gouverner ce conflit au sein d'un système d'alliances instables, le gouvernement mauritanien adoptera trois politiques différentes :

-d'une part, pour ravir les diplomates du système de l'ONU, il soutient la première résolution concernant le Sahara occidental en 1965, dont les grandes lignes reposent essentiellement sur l'autodétermination dans les frontières de la colonisation, principe duquel le pays a tiré profit contre les volontés marocaines.

-d'autre part, à usage interne, Nouakchott réaffirme avec détermination ses droits sur la totalité du territoire sous contrôle espagnol, en fondant ses arguments sur les liens historiques et l'homogénéité identitaire des populations au plan ethnique et culturel.

Enfin, après une longue période de statu-quo à propos de la présence coloniale, qui permet de maintenir une distance par rapport au Maroc, les dirigeants finirent par accepter le partage du Sahara occidental avec celui-ci. En fait, toutes ces politiques de prime abord contradictoires vont dans le sens d'une stratégie jouant sur le temps à défaut de pouvoir limiter les ambitions du puissant voisin et concurrent. Selon Howard Schissel, l'évolution rapide de la situation géopolitique au niveau régional et international a probablement pris de court les autorités mauritaniennes pour les placer devant un choix délicat : de deux choses l'une, "ou bien, en accord avec le Maroc, occuper militairement la partie sud du Sahara occidental ou bien assister passivement à l'occupation de l'ensemble du territoire par le seul Maroc, déjà déterminé et de surcroît encouragé par de puissants alliés".⁽⁷⁴⁾ Au début, la Mauritanie, comme le Maroc, avait discrètement entamé une série de négociations bilatérales avec la puissance administrante ; elles se sont révélées infructueuses d'autant que

(74) SCHISSEL (Howard) La Mauritanie dans l'engrenage saharien. In : Le Monde diplomatique, N°279, juin 1977, p.1 et 23.

celle-ci cherchait aussi à se maintenir le plus longtemps possible, exploitant les querelles intermaghrébines et l'absence d'éveil politique au sein de la population du territoire.

L'Espagne développera ses rapports avec les divers pays de la région. Pour ce qui concerne la Mauritanie, un accord de coopération économique sera signé en 1967, notamment en matière de pêche, ce qui a permis la construction à Nouadhibou d'une grande usine de traitement du poisson (IMAPEC), inaugurée en juin 1970. Par la suite, d'autres liens viendront rapprocher les deux pays. Toutefois, les manoeuvres dilatoires du gouvernement espagnol sur la question du Sahara occidental seront à l'origine de l'émergence d'un consensus simulé par les Etats riverains pour l'autodétermination de ce territoire. Plusieurs facteurs concourent à la prise de cette position. D'abord, les concessions faites par le Maroc sur son contentieux territorial avec l'Algérie et la Mauritanie favorisent le dialogue, qui a, momentanément, calmé les rivalités au profit d'une entente maghrébine loin de faire l'unanimité. Ensuite, l'échec des contacts bilatéraux avec l'Espagne et son ambiguïté politique constituent une raison de plus pour exercer une pression concertée afin d'obtenir le retrait de celle-ci de la région, dans le but de construire l'unité du Grand Maghreb arabe. En vérité, il faut voir dans ce rapprochement spectaculaire une subtilité politique de la part de Hassan II, qui devant l'impasse de ses pourparlers secrets avec l'Espagne, espérait en retour un soutien de ses voisins, pour faire valoir des "droits historiques" qu'il se garde de manifester publiquement.

Cette dynamique de réconciliation aboutit à la conférence tripartite Algérie-Maroc-Mauritanie, à Nouadhibou, le 14 septembre 1970, au cours de laquelle les trois pays annoncent dans un communiqué leur décision "d'intensifier leur collaboration étroite pour hâter la décolonisation de cette

région et ce, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU".⁽⁷⁵⁾ A cet effet, ce front uni créera dans la foulée "un comité tripartite de coordination", chargé de suivre en permanence le processus de décolonisation du territoire. Il mettait en exergue la nécessité de multiplier les contacts périodiques entre les trois principaux acteurs du moment, dans l'optique de coordonner leur politique respective. Mais, ce comité de coordination, composé de trois ministres des affaires étrangères, ne s'est réuni que deux fois, en janvier 1972 à Alger et plus tard en mai 1973 à Nouakchott. Malgré les déclarations officielles, cristallisées sur l'identité des points de vue, de profondes divergences obèrent la cohésion autoproclamée de ce groupe qui éclate au sommet d'Agadir, le 24 juillet 1973. Dans un climat d'incertitudes et d'interrogations au moment où le Maroc affrontait une crise politique interne majeure (tentative de coup d'Etat du 16 août 1972), les trois pays prennent des positions paradoxales. D'un côté, Hassan II et Ould Daddah clarifient et accentuent leurs visées territoriales tandis qu'à l'opposé Boumediène privilégie l'hypothèse d'un Sahara indépendant, encouragé en cela par l'apparition d'un véritable nationalisme dans le territoire. Si l'on en croit Nicole Grimaud, l'option chérifienne traduit la volonté du Roi de reprendre sa liberté d'action.⁽⁷⁶⁾ Par ailleurs, indépendamment de la justesse des positions de chacun, le sort du Sahara occidental fluctue avec les rapports de forces en présence et l'internationalisation du conflit dans lequel les organisations comme l'OUA et l'ONU joueront un rôle équivoque. Face à la double pression du Maroc et de l'Algérie, la Mauritanie avec une marge de manoeuvre très étroite se rangera dans l'un ou l'autre camp en fonction de l'évolution de la crise saharienne et de ses conséquences tant sur le plan interne qu'externe. En

(75) Cité par FESSARD DE FOUCAULT (Bertrand) La question du Sahara espagnol (II). In : Revue française d'études politiques africaines, N°120, décembre 1975, pp.71-105.

(76) GRIMAUD (Nicole) Sahara occidental : une issue possible ? In : Maghreb-Machrek, N°121, juillet-août-septembre 1988, pp.89-97.

tout cas, la guerre du Sahara occidental sera placée au centre de l'activité diplomatique de la Mauritanie.

A partir de cet instant la question est de savoir comment le conflit a empoisonné les relations des pays riverains et dans quelle mesure les organisations internationales se sont engagées dans la recherche d'une hypothétique solution.

A°/ Les engagements et les répercussions du conflit saharien

Devant l'ambivalence de la diplomatie espagnole, la Mauritanie, tiraillée entre ces deux voisins, mène une campagne pour défendre ses droits sur le Sahara occidental qu'elle considère comme une partie intégrante de son territoire. Etant donné l'importance de l'aide économique, surtout durant la période des réformes "révolutionnaires" qui ont accompagné la révision des accords avec la France, mais aussi les soutiens politiques, entre autres l'influence du président Boumediène sur le roi Hassan II, pour la reconnaissance de la Mauritanie, les responsables de Nouakchott avaient du mal à prendre congé de leur protégé. Les relations étaient telles que l'on craignait, au niveau des élites, que le pays ne soit satellisé par l'Algérie. Pendant ce temps, la détermination du Maroc à récupérer le Sahara occidental, avec ou sans la participation de leur voisin du sud, n'était un secret pour personne.

Ainsi, il est préférable pour les dirigeants mauritaniens d'avoir une part du gâteau et d'être en bons termes avec leur nouveau partenaire, plutôt que de rejeter son offre ; ceci pourrait en effet réveiller en lui les vieux démons de l'expansionnisme puisqu'il se retrouve à la lisière des installations minières et

portuaires, points névralgiques de l'économie mauritanienne. Face à cette alternative, le président Ould Daddah décide de sceller un pacte avec le roi Hassan II, sans doute pour des raisons de sécurité nationale, au détriment des rapports qu'il avait tissés avec le "frère algérien". Ce changement d'alliance intervient dans une atmosphère de tension entre les "deux grands" de la région depuis la fin du relatif consensus sur la question saharienne. Il relance, à bien des égards, la compétition dans la recherche impromptue de soutiens diplomatiques et même militaires.

Si Hassan II a mis sur pied un stratagème pour rallier le président Ould Daddah dans sa mouvance, en revanche Houari Boumediène n'hésita pas à déployer tous les efforts afin de saborder la conclusion d'un accord entre le Maroc et la Mauritanie. Pour dissuader son homologue mauritanien de sa démarche, dont les conséquences bilatérales et régionales sont de grande ampleur, le président algérien proférait des menaces qui ont marqué son interlocuteur à tel point qu'il le dira ouvertement : "c'était le 10 novembre 1975, dans une conversation en tête à tête que nous avions à Béchar. Il m'a déconseillé de passer un accord avec le "régime réactionnaire marocain" et pressé de rester du côté de l'Algérie, "pays progressiste". Je lui ai répondu que la Mauritanie devait d'abord tenir compte de ses intérêts nationaux. Il m'a alors fait valoir que la Mauritanie avait deux mille kilomètres de frontières désertiques indéfendables; que lui, Boumediène, soutiendrait à fond le Polisario ; que si c'était insuffisant, cinquante, cent mille volontaires algériens (je cite les chiffres de Boumediène) iraient aider le Polisario".⁽⁷⁷⁾ Néanmoins, bien qu'ayant été surpris par la virulence des propos de la part de "son très bon ami", le chef de l'Etat mauritanien ne renoncera pas à la coalition avec le Maroc quels qu'en soient les frais.

(77) Interview du président Moktar Ould Daddah . In : Nouvel observateur, n°678, du 7 au 13 novembre 1977, pp.58-59

En fait, par alliance, Ould Daddah réaffirmait son autonomie, sa légitimité et celles de son pays. Bien évidemment, elles avaient pour signification le remplacement d'une tutelle par une autre que l'on considérait être le moindre mal dans la mesure où les méthodes du roi Hassan II étaient basées sur la persuasion. Dès lors, les deux pays feront cause commune et mèneront des actions concertées sur le plan diplomatique et militaire. Les rencontres périodiques entre Hassan II et Ould Daddah permettront, en effet, de trouver un accord secret de partage du Sahara occidental, dont les modalités ont été définies pendant le sommet de la Ligue arabe à Rabat en octobre 1974. "L'un et l'autre semblent craindre qu'un Sahara indépendant ne contribue à accroître le poids déjà grand de l'Algérie dans la région".⁽⁷⁸⁾ Pourtant, celle-ci n'était pas, à priori, opposée à ce projet dont elle n'a pas été informée. Mais pour ne pas nuire à l'entente maroco-algérienne, fortement ébranlée par ce problème, et en même temps pour s'accommoder à l'idéologie unioniste arabe, Boumediène se prononce en faveur de cet arrangement. Il déclara spontanément : "si les frères présidents et rois consacrent cette formule pour l'entente entre les deux pays et, en tout état de cause, pour entamer la libération et la délimitation de ce qui sera la zone marocaine et de ce qui sera la zone mauritanienne, je serai alors parmi ceux qui consacrent cette formule."⁽⁷⁹⁾

Cette modération dans le discours s'explique par le fait que le Maroc n'avait pas ratifié, comme l'a effectué l'Algérie, le 17 mai 1973, la convention de 1972, relative aux frontières entre les deux pays. D'ailleurs, cette ratification n'interviendra que seize années plus tard, le 14 mai 1989 dans le processus d'instauration de l'union du Maghreb arabe.

(78) BALTA (Paul) Le Sahara occidental suscite les convoitises de ses voisins. In : Le Monde diplomatique, N°257, août 1975, pp.15-16.

(79) Cité par HODGES (Tony) Sahara occidental : origines et enjeux d'une guerre du désert. Trad. de l'anglais par Dominique Kugler. Paris : L'Harmattan, 1987.-511p.

Toujours est-il que l'enjeu de l'affaire du Sahara occidental avait incité le président Ould Daddah à appuyer la décision du roi Hassan II de saisir la Cour internationale de justice de La Haye, pour émettre un avis facultatif sans engagement sur cette question. Le résultat ne sera pas à la mesure de l'attente. C'est ainsi que l'offensive diplomatique, menée au sein des instances internationales, mais aussi sous l'effet de la grande manoeuvre de la "Marche verte" orchestrée par Hassan II, devait conduire aux négociations entre l'Espagne, le Maroc et la Mauritanie, aux termes desquelles fut signé à Madrid, le 14 novembre 1975, l'accord tripartite (voir texte page suivante). Par ce document, qui comporte des clauses secrètes, l'Espagne se dégage de ses responsabilités de puissance administrante, pour permettre au Maroc et à la Mauritanie de prendre pied au Sahara occidental en participant à l'administration intérimaire jusqu'au 28 février 1976, date à laquelle l'Espagne devait se retirer définitivement de ce territoire.

Ce document rendu public était plutôt une "déclaration de principes" qui ne dit mot sur ce qui se passerait après la phase transitoire : elle ne faisait aucune allusion au partage. A l'évidence, on n'avait nullement l'intention de respecter les opinions des Sahraouis, puisque le texte présenté ne comportait aucune disposition rappelant l'ancien projet de référendum que comptait organiser l'Espagne, auquel bien entendu le Maroc et la Mauritanie étaient résolument hostiles. De toute manière, l'accord tripartite entérinait le partage effectif du Sahara occidental entre les deux pays qui ont dû faire quelques concessions à l'ancienne puissance coloniale en matière de pêche et de droits de participation à l'exploitation des ressources minières à la hauteur de 35% des parts.⁽⁸⁰⁾

(80) Ibid. p.283

LE TEXTE DE L'ACCORD SUR LE SAHARA OCCIDENTAL

"Réunies à Madrid le 14 novembre 1975 les délégations représentant les gouvernements d'Espagne, du Maroc et de Mauritanie se sont mises d'accord sur les principes suivants :

- 1) L'Espagne réaffirme sa décision maintes fois réitérée devant l'ONU de décoloniser le territoire du Sahara occidental en mettant fin aux responsabilités et aux pouvoirs qu'elle détient sur ce territoire en tant que puissance administrante;
- 2) Compte tenu de cette décision, et en conformité avec les négociations préconisées par l'ONU entre les parties concernées, l'Espagne procédera immédiatement à l'institution d'une administration intérimaire dans le territoire avec la participation du Maroc et de la Mauritanie et la collaboration de la Jemaa (Assemblée locale), administration à laquelle seront transmis les responsabilités et les pouvoirs auxquels se réfère le paragraphe précédent.

A cet effet, il a été convenu de désigner deux gouverneurs adjoints, l'un sur proposition du Maroc, l'autre sur proposition de la Mauritanie, afin d'assister le gouverneur général du territoire dans ses fonctions. La présence espagnole sur le territoire prendra fin définitivement avant le 28 février 1976;

- 3) L'opinion de la population sahraouie exprimée par la Jemaa sera respectée;
- 4) Les trois pays informeront le secrétaire général de l'ONU des dispositions prises au titre du présent document comme résultat des négociations tenues en conformité de l'article 33 de la Charte des Nations-Unies;
- 5) Les trois pays contractants déclarent être parvenus aux conclusions précédentes dans le meilleur esprit de compréhension, de fraternité et de respect de principes de la Charte des Nations-Unies et comme contribution de leur part au maintien de la paix et de la sécurité internationales;
- 6) Ce document entrera en vigueur le jour même de sa publication au Bulletin officiel de l'Etat de la "loi sur la décolonisation du Sahara" autorisant le gouvernement espagnol à mettre en application les engagements contenus dans le présent document."

SOURCE: Le Monde, 23-24 novembre 1975, p.4.

Le revirement du gouvernement espagnol, après des années de tergiversation, se produit dans un contexte particulier de politique intérieure où l'agonie du Général Franco créait un vide politique qui laissait ouverte la lutte pour sa succession.

Par conséquent, il ne souhaitait pas s'enliser dans le guêpier saharien qui risquait de compromettre ses relations avec les pays maghrébins. En outre, le lobby pro-marocain semble occuper le devant de la scène politique, bénéficiant de la caution des Etats-Unis, qui ne souhaitent pas voir l'Espagne, où ils possèdent des bases militaires, sombrer dans une crise majeure. La décision de Madrid va créer un précédent. Elle suscitera une vive contestation de l'Algérie qui ne ménage pas son assistance politique, financière et militaire au mouvement nationaliste sahraoui, le Front populaire de libération de la Seguiet El Hamra et de Rio de Oro (Front Polisario), désapprouvant ainsi la partition du Sahara occidental entre le Maroc et la Mauritanie.

Dans un mémorandum adressé au secrétaire général de l'ONU, le 19 novembre 1975, le gouvernement algérien considère "comme nulle et non avenue la "déclaration de principes" de Madrid" tout en observant que les trois signataires ne pouvaient se donner "le droit de disposer du territoire du Sahara occidental et les destinées de sa population".⁽⁸¹⁾

Pourquoi ce soutien acharné à la cause sahraouie alors que le régime algérien n'avait formulé une quelconque revendication territoriale ? S'il est vrai qu'une redéfinition des frontières préoccupait les autorités algériennes dans la mesure où leur voisin et rival faisait traîner les choses en longueur pour ratifier l'accord de 1972, il n'en reste pas moins qu'elles n'apprécièrent guère d'avoir été tenues à l'écart des négociations. De même, Boumediène voit, à travers l'attitude de Ould Daddah, une trahison au regard des contributions, surtout

(81) Ibid.p.284

financières algériennes, pour le développement économique de la Mauritanie. Aussi, c'est à Alger que les portes du Maghreb se sont ouvertes à la Mauritanie lors du sommet arabe de 1973 qui a avalisé son intégration au sein de l'union. D'autre part, "en apportant au Polisario une aide diplomatique considérable au plan international, l'Algérie réalise l'un des objectifs essentiels de sa politique extérieure et donne d'elle-même l'image d'un pays défendant les droits des peuples opprimés".⁽⁸²⁾ Tout indique que le président Boumediène fait de ce dossier une affaire personnelle et s'efforce, à l'occasion, d'empêcher le partage du territoire, décidé à Madrid, entre le Maroc et la Mauritanie⁽⁸³⁾.

Pour cela, il contracte, en décembre 1975, une alliance non dépourvue d'ambivalence avec le colonel Kadhafi et du même coup il accueille dans la localité de Tindouf les réfugiés et combattants sahraouis, déterminés à se battre pour libérer leur territoire occupé par les troupes mauritaniennes et marocaines. Ainsi, dès le 10 décembre 1975, la Mauritanie subit les premières attaques du Front Polisario, dont elle a favorisé la création en mai 1973, à l'intérieur même de son territoire de 1960. Outre les opérations contre les villes de Zouérate, Nouadhibou et le chemin de fer, il convient de rappeler celles qui paraissent les plus spectaculaires parce qu'elles sont menées à deux reprises, en 1976 et en 1977, contre la capitale. Elles révèlent non seulement une grande maîtrise du terrain par les guérilleros, mais aussi leur capacité à frapper au coeur du pouvoir, afin de montrer ses faiblesses et accélérer sa chute. Ould Daddah s'en prend directement à l'Algérie qu'il considère comme responsable des agressions, dont fait l'objet la Mauritanie, en armant des

(82) BARBIER (Maurice) Le conflit du Sahara occidental. Paris : L'Harmattan, 1982.-419p.

(83) Nous citerons deux travaux universitaires qui ont détaillé le conflit du Sahara occidental sous l'angle mauritanien. Le premier est descriptif et le second est plus analytique avec un aperçu intéressant sur le jeu des alliances et les acteurs internationaux.

-FALL (Cheikh M'Bake) La construction mauritanienne dans le sous-ensemble géopolitique de l'Afrique du nord-ouest. Thèse de 3ème cycle en Relations internationales. Reims, 1983 pp.129-290.

-YARA (Ali) La question sahraouie et la mutation stratégique du Maghreb. Thèse pour le Doctorat de Science politique. Paris X , 1991.-780p.

bandes de mercenaires.⁽⁸⁴⁾ Ainsi, dans une lettre adressée au secrétaire général de l'ONU, le 15 juin 1976, le chef de l'Etat mauritanien dénonçait non seulement la politique hégémonique des dirigeants algériens et leur immixtion dans les affaires intérieures de la Mauritanie, mais aussi leur tentative de déstabilisation.

Les rapports entre les deux pays se sont détériorés depuis qu'Alger a reconnu la République Arabe Sahraouie Démocratique (RASD), proclamée le 27 février 1976, au lendemain du retrait officiel de l'Espagne. La Mauritanie rompt ses relations diplomatiques avec ceux, qu'elle estime être les parrains des "pseudo-nationalistes sahraouis". Pendant ce temps, elle développe une stratégie commune de défense dans laquelle son allié apportera une aide substantielle. L'unification d'un commandement opérationnel, par le biais d'un "Haut-comité de défense maroco-mauritanien", consolide la protection de certaines agglomérations importantes (Zouérate, Nouadhibou, Atar, Akjoujt etc.) par la présence de quelques 9000 soldats marocains. Leur stationnement n'est pas sans susciter de l'inquiétude chez les dirigeants mauritaniens si l'on tient compte des turbulences qui ont caractérisé leurs relations ces dernières années.

Dans la perspective de confirmer et d'intensifier leurs relations, deux accords seront signés, le 14 avril 1976 à Rabat, entre les deux pays. Le premier concerne la coopération économique pour la mise en valeur du Tiris El Gharbia (Rio de Oro), pour la partie mauritanienne des territoires rétrocédés par l'Espagne. Au terme de celui-ci, il est question d'une participation de la Mauritanie dans le capital social de la société Fos Bucraa, qui exploite les mines de phosphate, se trouvant dans la partie récupérée par le Maroc.

(84) BALANS (Jean-Louis) Chronique mauritanienne. In : Annuaire de l'Afrique du nord, 1977, pp.687-699.

Il faut dire que la Mauritanie n'est pas avantagée dans cette "réunification" pour la simple raison qu'on ne lui réserve que la part du pauvre, englobant une partie désertique sans grand intérêt économique, en dehors d'un port de pêche, Villa Cisneros, rebaptisé Dakhla. De plus, l'intention de Rabat de l'associer aux bénéfices des ressources du sous-sol n'a pas connu de suite d'autant que la guerre a paralysé toute activité économique dans cette zone d'insécurité. Cela dit, l'alliance de la Mauritanie de Ould Daddah avec la monarchie marocaine semble traduire un retournement dans la politique étrangère dans la mesure où elle avait toujours affiché une tendance nettement progressiste qui se manifestait par une série de nationalisations d'entreprises et un activisme exemplaire au sein des non-alignés. Cela faisait d'elle un allié de l'Algérie de Boumediène, leader dans ce domaine, surtout dans le courant des années 1970. Ce positionnement dans le camp des "conservateurs" avait un double effet. Dans un premier temps, il accentuait la dépendance vis-à-vis du Maroc et des pays arabes comme l'Arabie Saoudite, le Koweït et le Qatar qui ont apporté un concours financier considérable à l'effort de guerre, surtout en matière d'achat d'équipements militaires.⁽⁸⁵⁾ Ces Etats trouvaient dans la situation de la Mauritanie un moyen de combattre l'extravagance révolutionnaire du président Boumediène.

Puis, on a pu observer le pouvoir grandissant du lobby pro-marocain, dont le chef de file était Ahmed Ould Mohamed Saleh, ministre d'Etat à la Souveraineté interne, autrement dit chargé de la guerre et de l'intérieur. Nul doute que les jeunes cadres, récemment intégrés au PPM, grâce aux réformes des années soixante-dix, commençaient à s'interroger sur la conduite politique engendrée par le conflit et aussi sur l'ouverture de la SNIM (ex-MIFERMA)

(85) VERGARA (Francisco) La voie étroite de la Mauritanie. In : Esprit, N°9, septembre 1976, pp.310-321.

aux capitaux étrangers, en majorité, arabes à la hauteur de 29%. Ces éléments ne sont-ils pas les prémisses d'une remise en cause des acquis ?

L'implication de la Mauritanie dans le conflit saharien est un défi à la diplomatie modérée qui a remporté des victoires, redevables à l'audience personnelle de Moktar Ould Daddah. Ainsi, de par cette entente, qui occasionnait la coordination de leurs actions internationales, Nouakchott apportait à Rabat une sorte de caution en lui faisant profiter de ses amitiés en Afrique noire et dans le monde arabe. Mais, l'enlisement du conflit et les revers militaires du maillon le plus faible continuent d'affecter le pays sur le plan économique, politique et social. A cela s'ajoute la démoralisation des troupes, qui voient, comme un opprobre, la présence sur le sol national de forces étrangères, notamment marocaines et françaises.

Tous ces facteurs vont précipiter l'effondrement du pouvoir de Moktar Ould Daddah. Or, à aucun moment, ce dernier n'avait pensé que le processus de récupération de ce territoire allait dégénérer en un conflit armé pour deux raisons principales : tout d'abord, il avait sous-estimé à la fois la détermination des nationalistes sahraouis dans leur lutte pour l'indépendance et la profondeur des rivalités entre le Maroc et l'Algérie. Ensuite, les motivations n'étaient pas assez solides pour mobiliser un mouvement populaire national autour de la question bien que le PPM ait organisé des campagnes de sensibilisation dans tout le territoire. Comme le dit justement Jean-Louis Balans, "Ould Daddah n'avait plus les moyens de ses ambitions".⁽⁸⁶⁾ L'évolution politique induit aussi un rééquilibrage des rapports de forces parmi les protagonistes. Si les militaires sont engagés dans une dynamique de paix, leurs contradictions ne cessent de désagréger les relations au sein du "puzzle maghrébin".

(86) BALANS (Jean-Louis) Chronique mauritanienne. In : Annuaire de l'Afrique du Nord, 1978, pp.593-604

La nouvelle configuration annonce la fin de l'alliance maroco-mauritanienne. Les chefs militaires, qui détiennent le pouvoir, sont divisés sur la position à adopter pour sortir la Mauritanie de la guerre. Sous la pression du Maroc, de l'Algérie et le Front Polisario, le lieutenant-colonel Ould Salek cherchait à gagner du temps tout en associant son "ex-allié" (Maroc) dans une perspective de paix qui ne semblait pas faire des émules, en dépit du cessez-le-feu décrété unilatéralement par les Sahraouis. Il ne restera pas longtemps au pouvoir car il sera victime de son autoritarisme caractérisé par un manque d'esprit de décision, qui l'isole au sein du CMRN, où se construit un front favorable au dialogue avec le Front Polisario. Cependant, l'autre "homme fort", le lieutenant-colonel Ould Bouceif empruntait une voie qui, pour le moins qu'on puisse dire, inquiétait ceux qui voulaient sortir de l'impasse de la crise. Pour lui, "la recherche de paix ne pourra pas déboucher sur la remise en cause de l'alliance avec le Maroc".⁽⁸⁷⁾ Les dirigeants de la RASD ne pouvaient admettre une telle déclaration qui risquait de rendre vains leurs efforts destinés à affaiblir les positions du trône. Après plus d'une année de tergiversations et de luttes internes pour l'exercice du pouvoir, la Mauritanie, sous l'impulsion du lieutenant-colonel, Mohamed Khouna Ould Haidalla, signe finalement un traité de paix avec le Front Polisario à Alger, le 5 août 1979. Elle admet le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination et renonce ainsi à toutes revendications sur le Sahara occidental, afin de garantir désormais une neutralité sur ce conflit.⁽⁸⁸⁾ Cette décision de Ould Haidalla tranche avec l'ambiguïté de ses prédécesseurs dans la mesure où elle illustre une orientation de la politique étrangère vers l'axe Alger-Libye et le Front Polisario. Elle se confirme par la reconnaissance de la RASD en février 1984, précédée par une

(87) Le Monde, 14 avril 1979, p.3

(88) Le texte intégral de cet accord est publié dans la revue Afrique contemporaine, N°105, septembre-octobre 1979, p.30

déclaration d'intention en novembre 1983, selon les résultats obtenus par l'OUA, qui avait prévu l'organisation d'un référendum à la fin de l'année précitée. Au même moment, Nouakchott rétablit ses relations diplomatiques avec Alger, le 14 août 1979.

Les deux pays renforcent leur coopération économique et culturelle⁽⁸⁹⁾, et s'accordent pour soutenir l'autodétermination des Sahraouis. Or, cette pirouette provoquera des remous sur le plan interne et externe. Ould Haidalla est soupçonné d'avoir construit sa politique étrangère en fonction de son appartenance tribale, surtout qu'il est originaire de la tribu Laaroussine du Sahara occidental. Cette affinité explique-t-elle sa sympathie pour le Polisario?

De toute façon, les militaires hostiles à ce rapprochement finiront par le destituer. Par ailleurs, les relations maroco-mauritaniennes connaissent de nouvelles secousses parce que, non seulement Rabat stigmatise la "capitulation mauritanienne", mais ses forces armées occupent aussitôt les territoires abandonnés par le pouvoir militaire en vertu de l'accord d'Alger. La tension monte entre les deux pays, car en plus de ces actions d'intimidation (retrait tardif des Forces armées royales de la localité de Bir-Moghrein, bombardement de la commune de Boulenouar), la construction de "murs de défense" est interprétée comme une stratégie visant à impliquer la Mauritanie, d'autant que les Sahraouis seraient obligés de passer par son territoire qu'elle ne peut surveiller, pour mener des opérations sur l'ex-Rio de Oro.⁽⁹⁰⁾ La rupture des relations diplomatiques se produit en mars 1981 lorsque l'aile militaire de l'AMD, avec le soutien logistique des autorités du Maroc et la complicité du Sénégal, tente, le 16 mars 1981, de renverser par la force le pouvoir de Haidalla.

(89) C'était dans ce cadre que nous avons bénéficié d'une bourse d'études de 4 années à l'Université d'Alger (1980-1984).

(90) DUTEIL (Mireille) Chronique mauritanienne 1984 op.cit.p.945

Malgré la médiation saoudienne, qui a permis la reprise momentanément des contacts, le 28 juin 1981 à Taëf, la méfiance s'installe entre les deux capitales. Parallèlement à cette situation peu propice à l'unité du Maghreb, la Libye, avant de se lancer dans une alliance avec le Maroc, renforce des relations de coopération avec la Mauritanie. Elle essaya d'imposer à celle-ci une union et "un pacte révolutionnaire" dans lesquels s'intégrerait la RASD. Mais, si la proposition du leader libyen est bien accueillie par certains membres du gouvernement comme le premier ministre de l'époque, Sid'Ahmed Ould Bnejara et Ould Zamel, ministre des affaires étrangères, elle engendre une crise profonde dans le groupe dirigeant, opposant pro-libyens et les défenseurs d'une "neutralité réelle". Une grande majorité se dégage pour rejeter en bloc cette avance, afin de préserver la politique d'équilibre et les intérêts des pays voisins.⁽⁹¹⁾

L'influence libyenne a déjà laissé des marques parce que des personnalités, telles que Ahmed Baba Miske et le lieutenant colonel Ould Boukhreiss, connues pour leur sympathie à la mouvance, ont été impliquées dans une tentative de putsch favorable aux intérêts de Kadhafi. Le comportement de ce dernier dans l'affaire saharienne et ses "coups de poker" unionistes incitent le pouvoir de Haidalla à prendre ses distances. Nous reviendrons sur les relations tumultueuses mauritano-libyennes.

Cela étant, le retrait de la Mauritanie du conflit du Sahara occidental ramène la confrontation à deux logiques contradictoires, celle du Maroc, dont la référence est l'héritage historique et les règles qui ont guidé le Maghzen(pouvoir du Sultan), et celle du Polisario s'appuyant sur le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. L'exercice difficile auquel le pouvoir de Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya sera confronté, consiste à vouloir

(91) JUNQUA (Daniel) La redistribution des enjeux dans le conflit du Sahara occidental. In : Le Monde diplomatique, N°327, juin 1981, p.1 et 10.

maintenir une balance entre les trois pays du Maghreb, à savoir le Maroc, l'Algérie et la Libye, de manière à tendre vers une stricte neutralité dans le conflit régional. De ce fait, le rétablissement des liens se concrétise, le 13 avril 1984 avec le premier, et le 23 mai 1985 s'enclenche un processus de rapprochement avec la Libye qui n'avait plus de représentant en Mauritanie depuis début 1984, date à laquelle les diplomates ont été expulsés pour cause de subversion. Par contre, les relations algéro-mauritaniennes perdent relativement leur caractère privilégié. Il est vrai que la Mauritanie n'est plus partie prenante dans la guerre du Sahara occidental. Néanmoins, compte tenu des liens tribaux entre Mauritaniens et Sahraouis, elle ne peut être indifférente au règlement préconisé par l'ONU ; c'est pourquoi elle joue le rôle d'intermédiaire entre le Polisario et le pouvoir chérifien d'autant que ce dernier, en position de force sur le terrain, encouragé en cela par le ralliement d'un grand nombre de responsables sahraouis, refuse la négociation directe avec le mouvement.

Selon Hamdi Ould Mouknass, "la Mauritanie est impliquée quelle que soit la solution du problème sahraoui. Elle doit alors être le catalyseur pour tenter de rapprocher les points de vue des parties concernées tout en manifestant avec une ferme volonté une neutralité effective."⁽⁹²⁾ Comme on le voit, le conflit conditionne la qualité des relations entre la Mauritanie et les autres partenaires riverains de ce territoire. Les obstacles multiples, sur lesquels butent l'OUA et l'ONU pour trouver un compromis acceptable, montrent la complexité de cette affaire qui gêne la stabilité régionale depuis une vingtaine d'années.

(92) Interview de Hamdi Ould Mouknass. In : Mauritanie nouvelles, N°94, du 23 au 30 mai 1994, p.14,15 et 30.

B°/ Les organisations internationales : enjeux de politique étrangère.

Les enjeux autour de la question saharienne expliquent que les revendications des uns et des autres ont été vite portées devant les organisations internationales. La Mauritanie centre son action sur une campagne de sensibilisation et de mobilisation des pays susceptibles de soutenir ses thèses basées sur des arguments historiques et culturels. Les nombreux voyages du président Ould Daddah et de son ministre des affaires étrangères, Ould Mouknass, en Afrique et au Moyen-Orient, s'inscrivent dans la stratégie mise sur pied pour contrer leurs adversaires. Ils privilégient dans leur démarche les liens de sympathie, dont ils bénéficient au sein de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), de la Ligue des Etats arabes et du Mouvement des non-alignés. Ce dernier semble plutôt favorable à la position de l'Algérie qui défend et cautionne l'insertion de la RASD dans les relations internationales, ceci dans le but d'accélérer l'acquisition du "droit à l'autodétermination et à l'indépendance" des populations de ce territoire.

Concernant le monde arabe, en dépit des clivages idéologiques, une majorité s'est prononcée en faveur du projet mauritanien de réintégrer le Sahara occidental "à la mère patrie". Bien qu'il s'agisse d'un autre conflit arabe, la Ligue arabe malmenée par l'évolution politique liée à la situation au Moyen-Orient (guerre israélo-arabe et création du Front de refus et de la fermeté) évite, en effet, de réunir un sommet extraordinaire sur cette "querelle de famille". En réalité, elle se cantonne dans un timide rôle de médiateur à chaque fois que le ton monte entre les différents acteurs. Toutefois, l'aide de certains

membres (Koweït, Arabie Saoudite), estimée à 400 millions de dollars⁽⁹³⁾, a permis à la Mauritanie de s'enfoncer dans une guerre quatre ans durant. De ces organisations internationales dans lesquelles la question du Sahara occidental a été posée, l'OUA et l'ONU ont été les seules à s'engager d'une manière complémentaire dans une étude de fond, pour élaborer un plan de règlement global et définitif.

En considérant cette situation, notre analyse se réfère essentiellement à ces deux institutions qui constituent un champ diplomatique où s'affrontent les protagonistes soutenus par leurs alliés, afin de plaider leur cause.

1°/ L'Organisation de l'Unité Africaine aux prises avec le contentieux saharien

C'est d'abord à l'OUA que la question sera débattue dans la mesure où le territoire est géographiquement africain. Il lui revenait de traiter le conflit dans un contexte où le continent représentait un enjeu de plus en plus important dans les rapports internationaux. Le principe du respect des frontières issues des indépendances sera placé au centre du débat. La Mauritanie, qui, pendant une époque peu lointaine, l'utilisait contre les prétentions du Maroc, se retrouvait en proie à des contradictions puisqu'elle avait annexé une partie du territoire sahraoui. Mais sa fonction de membre fondateur lui vaut la solidarité d'un nombre considérable de pays africains. Elle évoque sa position de trait d'union entre le Maghreb et l'Afrique noire, qui en fait un pays modéré. Son alignement sur le Maroc émoussa sans doute l'image qu'elle représentait au niveau des relations africaines, même au-delà.

(93) VERGNIOT (Olivier) Le conflit du Sahara occidental dans les relations inter-arabes. In : Annuaire de l'Afrique du nord, 1985, pp.125-136.

Cependant, dans la défense de son dossier, le pouvoir mauritanien peut compter sur les soutiens diplomatiques des pays connus par leur influence sur le continent, entre autres le Sénégal de Senghor et la Côte d'Ivoire de F.Houphouët Boigny. Fort de cet appui, il attendait la solution du problème saharien de l'OUA, ce qui accentue les craintes du Front polissario et de ses parrains. Ceux-ci redoutaient que l'organisation africaine, sous l'effet de l'activisme diplomatique de Ould Daddah, considéré comme un de ses "sages", ne réduise l'affaire à un conflit régional, parmi tant d'autres, pouvant être réglé par un compromis entre les Etats concernés.

Il est certain que depuis le partage du territoire entre le Maroc et la Mauritanie, les deux pays conjuguent leurs efforts diplomatiques pour faire triompher leurs thèses, même si le poids de Rabat et sa marge de manoeuvre restent faibles en raison de ses réserves sur la Charte panafricaine. On assiste à une division de l'OUA en deux camps opposés : d'un côté, les "modérés" soutiennent la position mauritanienne, c'est-à-dire le processus de "réunification", et de l'autre les "progressistes", à la tête desquels se trouve l'Algérie, demandent le retrait des forces mauritaniennes et marocaines du territoire saharien, puis l'organisation d'un référendum d'autodétermination des Sahraouis. La tension qui déchire l'institution africaine obère toute initiative dans le sens d'une éventuelle solution de compromis. Celle-ci s'en sortira très fragilisée. Il faut rappeler, tout de même, qu'auparavant la commission politique de l'OUA avait adopté une résolution qui réclamait la décolonisation du Sahara occidental. Le risque de fragmentation de l'organisation exigeait une modération dans les résolutions de 1973 et 1974, où elle prônait des consultations des pays limitrophes directement intéressés, pour organiser un "référendum". Cet apaisement dans les textes "signifie surtout l'effacement momentané du rôle de l'organisation africaine dans le règlement de la question

du Sahara occidental".⁽⁹⁴⁾ Pendant ce temps, l'ONU examine la question, permettant ainsi à l'OUA de reprendre son souffle. Il faut attendre la fin de janvier 1976 pour que celle-ci se ressaisisse du dossier au cours d'une réunion à Maputo (Mozambique) du Comité de libération qui recommande la reconnaissance du Front Polisario comme mouvement de libération luttant pour l'indépendance du Sahara. De plus, la conférence préparatoire du sommet de Port-Louis (Ile Maurice) de juillet 1976 se heurte, de nouveau, à la légitimation de la RASD et à son intégration comme membre de l'OUA.

Dans ces conditions, le gouvernement mauritanien décide la politique de la "chaise vide" non seulement pour contester la présence du Polisario lors des sommets africains mais aussi pour s'opposer aux manoeuvres subtiles de certains membres partisans du Polisario, particulièrement le Bénin et le Togo.

En définitive, la réunion de l'OUA se résout à consacrer un sommet extraordinaire des chefs d'Etat, afin de mettre au point une solution au problème du Sahara occidental, dont l'ampleur dépasse actuellement le cadre africain.

La tournure dramatique du conflit, son internationalisation et surtout les menaces de la Mauritanie et du Maroc de quitter l'OUA si elle se prononçait en leur défaveur compliquaient davantage la recherche de paix. Pendant deux années de marchandage et d'hésitation sur le choix des lieux et des modalités de financement, l'organisation africaine ne parvenait pas à prendre une orientation précise. Il a fallu attendre une modification profonde des données par le changement de régime intervenu à Nouakchott, en juillet 1978, pour qu'elle se décide finalement de prendre ses responsabilités sur la question, au sommet de Khartoum (Soudan), du 18 au 22 juillet de la même année. La conférence des chefs d'Etat confie l'examen de la question à une

(94) WEEEXSTEEN (Raoult) L'OUA et la question saharienne. In : Annuaire de l'Afrique du nord, 1978, pp.213-237.

commission⁽⁹⁵⁾ ad hoc appelée "comité des sages", composée au moins de cinq chefs d'Etat, dont le président en exercice de l'OUA, à l'époque le général Nemeiry.

Des difficultés surgiront sur la détermination exacte de sa mission, car la Mauritanie et ses partisans souhaitaient qu'elle jouât un rôle d'arbitrage d'autant que ses membres semblaient en majorité épouser sa cause. Mais, les discussions, qui en résultaient, obligeaient les chefs d'Etat à trancher au profit d'un rapport qui sera soumis à l'approbation du sommet extraordinaire.

A la lumière des rencontres avec l'ensemble des parties prenantes dans le conflit, y compris le Front Polisario, le Comité des sages articule ses propositions sur quatre points :

-en premier lieu, la nécessité d'observer une trêve en vue de garantir une stabilité dans la région

-deuxièmement, établir les conditions pour l'exercice du droit à l'autodétermination du peuple du Sahara occidental au travers d'un référendum dans lequel il pourrait faire son choix entre l'indépendance ou le statu-quo.

-troisièmement, associer l'ensemble des acteurs dans la réalisation de cet objectif

-enfin, créer un comité de mise en oeuvre de cinq membres, chargé d'examiner cette possibilité en collaboration avec l'ONU.

Ces recommandations ne font pas état du fameux accord de Madrid et s'orientent dans le sens des préoccupations du mouvement des Sahraouis. Ce rapport soumis à la conférence des chefs d'Etat à Monrovia (Liberia), du 17 au 20 juillet 1979, sera approuvé par 33 voix contre 2 et 7 abstentions. Le gouvernement mauritanien, qui a rompu son alliance avec le Maroc à la suite de l'avènement du pouvoir militaire, accorde sa confiance en votant pour le

(95) La résolution AHG92 (XV) de la Conférence de Khartoum fixait la composition de ce Comité: le Soudan, la Tanzanie, le Mali, le Nigeria, la Côte d'Ivoire et la Guinée.

texte du comité ad-hoc. Il était confronté à une phase de négociations difficiles et directes avec le Front Polisario pour le rétablissement de la paix, du moins pour permettre à son pays de se consacrer à son développement, après une guerre désastreuse. La nouvelle diplomatie de Nouakchott est entièrement tournée vers la recherche d'un compromis préconisé par l'OUA. Elle entraîne la mauvaise posture de son voisin immédiat, dont les revers diplomatiques prennent une proportion inquiétante, malgré le redéploiement de l'opération séduction à travers l'Afrique.

Pour reprendre les propos de Maurice Barbier, "le Maroc se trouvait isolé en Afrique et à l'OUA, où il ne pouvait plus compter que sur quelques fidèles, comme le Gabon, le Sénégal, le Zaïre et les Comores."⁽⁹⁶⁾ Le roi Hassan II lui-même exprimera sa déception et sa colère quand il qualifiera le sommet de l'OUA à Monrovia de "conférence tam-tam" et l'accord d'Alger signé "lors d'un pique-nique". Cela fait songer au jugement dédaigneux du Général de Gaulle à l'endroit de l'ONU qu'il traitait de "machin".

Par ailleurs, avant la désagrégation du pacte maroco-mauritanien, il apparaissait que la diplomatie mauritanienne en Afrique servait de locomotive à celle du Maroc limitée par ses activités subversives dans certains pays, dont l'illustration a été l'échec d'une tentative de coup d'Etat au Bénin, préparé en sous-main à Rabat. Néanmoins, ce dernier persiste dans sa stratégie de boycott et de refus catégorique des recommandations du comité des sages. Dans le cas présent, les résolutions de l'OUA s'avèrent fragiles parce que celle-ci ne dispose pas de moyens suffisants pour faire respecter son autorité sur le terrain. Le constat a été évoqué par son secrétaire général (1978-1983), l'ancien ministre togolais des affaires étrangères, Edem Kodjo : "il est certain que nous ne sommes pas en mesure d'appliquer aujourd'hui les décisions de

(96) Maurice Barbier. Le conflit du Sahara occidental, op. cit. p.330

Monrovia. Ces décisions constituent cependant un ensemble qui pèse sur les événements".⁽⁹⁷⁾ C'est, en effet, la raison pour laquelle l'on a parlé, au sein de l'organisation panafricaine, de création d'une force de maintien de la paix qui n'a pas fait long feu.

A la conférence de Freetown, du 1er au 4 juillet 1980, à laquelle participe le président Ould Haidalla au côté de Chadli Bendjedid et du Secrétaire général du Front Polisario, l'accent sera mis sur "la décision courageuse" de la Mauritanie de conclure un traité de paix avec le Front Polisario. Mais la pomme de discorde reste la question de l'admission de la RASD qui sera ajournée pour épargner l'éclatement de l'OUA, dont les membres affirment leur volonté d'organiser un référendum au Sahara occidental. Aux prises avec cette crise, elle a manifesté son incapacité à dépasser ses contradictions internes, au regard des affrontements idéologiques et des querelles de personnes qui l'empêchent de jouer le rôle qui est le sien dans la résolution de nombreux conflits africains. Les "conservateurs" ont pris conscience de l'importance du temps dans le jeu politique mais aussi des faiblesses de l'organisme. Hassan II n'a-t-il pas accepté le principe du référendum au sommet de Nairobi (Kenya), du 24 juillet 1981, pour retarder au maximum la consécration de la RASD dans l'organisation africaine, alors qu'il s'était toujours opposé à une telle décision ?

Ce revirement place le débat sur un autre terrain, celui de la détermination des grandes lignes des dispositions à prendre dans l'organisation de la consultation, où les Sahraouis auront à choisir entre l'indépendance et l'intégration au Maroc. L'OUA décide de mettre sur pied un "comité de mise en oeuvre"⁽⁹⁸⁾, chargé en collaboration avec les parties concernées, d'exécuter

(97) Cité par WEEEXSTEEN (Raoult) op.cit.p.237.

(98) Ce Comité décidé au terme de la résolution AHG/103 (XVIII) du sommet des chefs d'Etat en juin 1981 comprenait les pays suivants : Guinée, Kenya, Mali, Sierra-Leone, Nigeria, Soudan et Tanzanie.

les diverses recommandations du rapport du comité ad hoc. Ce texte demande à l'organisation des Nations-Unies de fournir une force de maintien de la paix et de la sécurité pendant la tenue du référendum. D'autre part, les chefs d'Etat africains, en dépit de leurs divergences diplomatiques, persistent sur ce qui représente, à leurs yeux, la seule alternative pour sortir de cette longue crise. Ainsi la Mauritanie, épaulée par l'Ethiopie et le Sénégal, rédige une résolution de consensus ⁽⁹⁹⁾, qui, pour la première fois, exhorte le Front Polisario et le Maroc, les deux parties en conflit, à entreprendre des « négociations directes » en vue de permettre les conditions de la consultation référendaire sous les auspices de l'OUA et de l'ONU. Le refus du roi Hassan II de répondre officiellement à cette exigence a certainement incité le président Ould Haidalla à prendre la décision de faire de son pays le 27ème Etat africain à reconnaître la RASD le jour même de son 8ème anniversaire.

Paradoxalement, cette position rompt avec la neutralité dont il arguait dans toutes les assises de l'OUA. En tout état de cause, le coup de grâce à cette dernière est porté par l'entrée de la RASD en tant que membre entier en novembre 1984. Par conséquent, le Maroc se retire de l'institution africaine et concentre ses activités à l'ONU, qui prend le relais en mettant en place d'autres méthodes plus efficaces, selon les protagonistes, pour aboutir à un plan de solution acceptable par les deux parties. Mais, la question est de savoir si l'ONU réussira là où l'organisation continentale a échoué.

2°/ L'internationalisation de la crise : l'ONU dans l'impasse.

Comme l'OUA, l'organisation des Nations-Unies n'a pas été à l'abri de division de ses membres sur la question saharienne. Son attitude attentiste, en

(99) Il s'agit de la résolution AHG/104 (XIX) du 19ème sommet de l'OUA à Nairobi en juin 1983.

mettant les chefs d'Etat africains devant leurs responsabilités pendant plus de trois ans, dénote que cette dernière ne constitue pas une priorité pour ses activités. Pourtant parallèlement à l'OUA, elle a élaboré une succession de résolutions concernant cette affaire. Ses interventions remontent aux années soixante, période marquée par des revendications en faveur de la décolonisation. L'action de l'ONU est principalement focalisée sur un principe, relatif à la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.⁽¹⁰⁰⁾

Les revendications mauritaniennes et celles du Maroc sont distinctement examinées en septembre 1963 par le comité de décolonisation des Nations-Unies. Les dirigeants de Nouakchott, confrontés à l'hostilité de Rabat et aux impératifs de la construction de l'Etat, n'excluaient pas des négociations bilatérales avec l'Espagne afin de parvenir à une solution au problème du territoire. Malgré la pression des Etats concernés et du Comité de décolonisation, qui demandait expressément l'application, à Ifni et au Sahara, du principe directeur précité, l'Espagne manquait d'une réelle volonté politique pour organiser un référendum d'autodétermination dans le territoire sous les auspices des Nations-Unies.

L'évolution de la situation dans la région et à l'intérieur du Sahara occidental précipite l'engagement des Nations-Unies, d'autant que le sujet oppose différents pays, à savoir l'Espagne, le Maroc, la Mauritanie et les vœux des populations du territoire. Il ne fait pas de doute que l'ONU devient un terrain de lutte diplomatique et juridique entre les Etats en question, y compris la RASD (ou le Front Polisario), pour défendre leur position respective. Le gouvernement mauritanien, qui revendique ouvertement le rattachement du Sahara occidental à son territoire, accepte, en 1974, comme le

(100) Le principe est stipulé par la résolution 1514 (XV) du 14 décembre 1960.

souhaitait le Maroc, de soumettre le problème devant la Cour internationale de justice de la Haye (CIJ). L'Assemblée générale de l'ONU prendra une décision dans ce sens.⁽¹⁰¹⁾ L'année suivante devait être décisive au niveau de la recherche de solution du problème saharien, qui s'oriente vers deux directions: l'une juridique que nous venons d'évoquer et l'autre plutôt politique.

Il s'agissait d'une part de dire le droit applicable dans ce contentieux territorial. Pour cela, la CIJ avait donc à répondre à deux questions fondamentales :

-en premier lieu, le Sahara occidental (Rio de Oro et Seguiet El Hamra) était-il au moment de la colonisation par l'Espagne, un « territoire sans maître » (Terra nullius) ? Si la réponse s'avérait négative, alors intervenait, en second lieu, l'interrogation suivante : « quels étaient les liens juridiques de ce territoire avec le Royaume du Maroc et l'ensemble mauritanien ? »⁽¹⁰²⁾

D'autre part, à travers une « mission de visite » dans tous les pays ou territoires concernés, il fallait déterminer, d'une façon précise, les positions des parties impliquées. A l'issue de ces entreprises, l'ONU comptait pouvoir définir le processus de décolonisation du Sahara. En conséquence, la compétition dans l'argumentation juridique et politique s'installe entre les acteurs, principalement entre le Maroc et la Mauritanie. Devant la CIJ le gouvernement mauritanien, dont l'Etat est de création récente (1956) a réactivé la notion « d'ensemble mauritanien » qui lui permettait de justifier la décolonisation et de réfuter les thèses marocaines afin d'étendre ses frontières plus au nord, couvrant le territoire sur lequel devait être appliqué le principe d'autodétermination.⁽¹⁰³⁾ Le concept « d'ensemble mauritanien » désignait un

(101) Par la résolution 3292 (XXIX) du 13 décembre 1974, l'Assemblée générale de l'ONU demande à la Cour Internationale de Justice de donner un avis consultatif sur la question du Sahara occidental. Cette dernière s'engage alors dans la recherche de solution juridique en effectuant une mission d'enquête dans tous les pays concernés.

(102) BARBIER (Maurice) op.cit.p.132

(103) FLORY (Maurice) L'ensemble mauritanien en tant que notion juridique, pp.403-412. In : Introduction à la Mauritanie. Paris : CNRS, 1979.

vaste ensemble culturel, géographique et social qui englobait dans sa dimension territoriale à la fois les deux régions du Sahara occidental et l'actuelle Mauritanie. De ce point de vue, il correspondait au « Bilad Chinguetti » qui représentait un groupement social cohérent, ayant comme dénominateur commun la langue Hassanya, le mode de vie et la religion musulmane, et doté de deux structures politiques : les émirats (Trarza, Brakna, Tagant et Adrar) et les associations de tribus (Reguibat, Oulad Bousba, Oulad Delim, Ahl Barikalla etc.). Selon la thèse mauritanienne, ces deux entités politiques étaient parfaitement autonomes et indépendantes et n'avaient aucun lien de subordination à l'égard du Makhzen. Elles exerçaient une sorte de souveraineté collégiale sur le Bilad Chinguettien.⁽¹⁰⁴⁾

A partir de cette vision reposant sur un argument juridique arabo-islamique, « Dar-El-Islam »⁽¹⁰⁵⁾, peu consistante au regard du droit international occidental, la Mauritanie estimait que les liens entre le Sahara occidental et l'ensemble mauritanien devaient se concevoir en terme d'inclusion, notamment pour ce qui concerne le Rio de Oro, considéré, sous tous les rapports, comme un prolongement de son territoire. On voyait déjà que le gouvernement de Nouakchott avait beaucoup évolué dans sa position, car il ne revendiquait plus la totalité de l'espace saharien, ce qui supposait un éventuel arrangement avec le Maroc. Ce dernier appuie globalement ses revendications sur les relations d'allégeance des tribus du Sahara occidental au Sultan chérifien. Pour la Mauritanie, ces arguments n'entament en rien l'autonomie et l'indépendance de l'ensemble mauritanien.

Toutefois, d'une manière radicale, les autorités espagnoles ne semblent pas partager l'essentiel des thèses mauritaniennes en ce sens qu'elles réfutent d'une part un quelconque lien d'allégeance entre les tribus autonomes du

(104) Maurice Barbier op.cit.p.149

(105) Ce terme se réfère à une conception spécifique du droit appliqué uniquement à la communauté arabo-musulmane et s'oppose ainsi au droit international universaliste et égalitaire.

territoire et celles de la Mauritanie ou les émirats, et d'autre part la coïncidence entre l'ensemble mauritanien et le Bilad Chinguetti, qui n'était, selon elles, qu'une aire culturelle et religieuse rayonnante jusqu'au XVIème siècle. Au vu de la position des différents protagonistes, la CIJ donne ses conclusions, le 16 octobre 1975. Dans le cas mauritanien, elle note « qu'au moment de la colonisation, le Sahara occidental n'appartenait pas à la catégorie de la Terra nullius »⁽¹⁰⁶⁾, puisqu'il était habité par des tribus ayant une organisation sociale et politique spécifique. Quant aux liens entre l'ensemble mauritanien et ce territoire, la Cour reconnaissait l'existence de multiples relations tissées par le nomadisme, entre les tribus et émirats de la région, mais aussi l'indépendance des uns par rapport aux autres. Elle n'identifiait dans les arguments mauritaniens aucune preuve tangible de rapports officiels communs.

Dès lors, le concept d'ensemble mauritanien, tel qu'il est défini, ne présentait pas le caractère d'une entité juridique distincte des quatre Emirats et des tribus qui le constituaient et donc il ne pouvait nullement bénéficier d'une forme de souveraineté au Sahara occidental. Cependant, la CIJ estimait que les populations nomades du Bilad Chinguettien possédaient certains droits relatifs à la terre, ce qui constituait des liens juridiques entre l'ensemble mauritanien et les territoires du Sahara occidental. En niant toute souveraineté mauritanienne et marocaine sur ce dernier, les juges de La Haye se déclaraient favorables à l'application du principe d'autodétermination.

Dans le même temps, la mission de l'ONU se trouvait en Mauritanie, du 4 au 9 juin 1975, où les autorités insistaient sur l'intégration des Sahraouis dans la société mauritanienne, ce qui expliquait à leur avis l'absence totale de réfugiés dans le pays. A la mission, Ould Daddah levait un coin du rôle de son

(106) FLORY (Maurice) op.cit.p.406

projet de partage qui, toutefois, demeurait secret. Il déclara que le Maroc et la Mauritanie étaient parvenus à un accord sur la décolonisation du territoire et qu'il n'existait pas de contradiction entre les revendications des deux pays. Par conséquent, il lui semblait logique qu'une attitude commune se dessinât entre les deux Etats.⁽¹⁰⁷⁾ A partir de ce moment la position de la Mauritanie, même si elle est conforme à la décolonisation du territoire, reste ambivalente car, le président Ould Daddah avait déjà admis le principe du partage du Sahara avec Hassan II. Ainsi, Nouakchott jugeait le référendum inévitable et exigeait non seulement le départ de l'administration espagnole mais aussi l'organisation d'un « référendum de légitimation » dans la partie qu'il espérait hériter. De toute façon, la mission de l'ONU, qui a rendu son rapport le 15 octobre 1975, avait noté la contradiction des chiffres sur le recensement des populations⁽¹⁰⁸⁾ du territoire et aboutissait à la conclusion selon laquelle les populations du Sahara devaient pouvoir exercer leur droit à l'autodétermination, au travers d'un référendum contrôlé par l'ONU. Elle passera sous silence les revendications mauritaniennes et marocaines.

En fait, les deux initiatives des Nations-Unies se sont soldées par un même résultat, à savoir permettre aux populations de décider librement de leur destin puisque les liens juridiques n'étaient pas de nature à modifier les modalités de la décolonisation du territoire.

Mais l'ONU s'était, par la suite, montrée peu énergique et n'avait rien fait pour empêcher l'occupation du Sahara occidental par le Maroc, qui a d'abord organisé une « marche verte », et la Mauritanie. Celle-ci était membre du conseil de sécurité en octobre 1975. En effet, l'ambiguïté et l'incohérence de l'organisation des Nations-Unies se mesurent par l'adoption de deux

(107) BARBIER (Maurice) op.cit.p.125

(108) Le recensement effectué en 1974 par l'Espagne les chiffrait à 73.497 habitants. Selon les autorités espagnoles, au début du conflit, il faut y ajouter quelques 3 à 4000 réfugiés au Maroc et 4 à 5000 en Mauritanie et le même chiffre en Algérie. Ces chiffres ont beaucoup augmenté depuis.

résolutions contradictoires.⁽¹⁰⁹⁾ La première reflétait la position de l'Algérie et du Polisario et insistait sur le rôle de l'ONU dans ces deux actions pour aboutir à une solution définitive de cette affaire. La seconde soutenait plutôt celle de la Mauritanie et du Maroc et comptait sur l'OUA pour trouver une issue, tout en se référant à l'accord de Madrid. Cette scission profonde n'était pas seulement liée à la complexité du problème mais aussi et surtout à la grande manœuvre des pays maghrébins et des autres parties concernées par le conflit.

Il faut noter que l'ONU n'a jamais accepté le fait accompli ; elle entreprend, à partir de 1979, une série de démarches plus claires et favorables à la lutte pour l'autodétermination du peuple sahraoui. Les positions exprimées publiquement⁽¹¹⁰⁾ montrent la détermination de l'organisation à résoudre politiquement le conflit du Sahara occidental. Ainsi, elle demande l'application des décisions de l'OUA, particulièrement l'organisation d'un référendum d'autodétermination qui constitue l'unique voie devant conduire à la paix. Elle souhaite, à cet effet, que les deux parties en conflit, le Maroc et le Front Polisario, engagent des négociations directes afin de parvenir à un cessez-le feu, condition nécessaire pour la réalisation de cette consultation sans aucune contrainte administrative ou militaire et sous les auspices de l'ONU. Les belligérants acceptent finalement, en 1988, un plan de paix du Secrétaire général des Nations-Unies, Javier Perez de Cuellar, qui sera approuvé par le Conseil de sécurité le 27 juin 1990. (Résolution 648) Il prévoit, en particulier,

(109) Ce sont les résolutions 3458 A et 3458 B de décembre 1975, dont les textes ont été publiés dans la revue Europe outre-mer, N°574, novembre 1974, p.46 et 47.

(110) Deux résolutions seront annoncées : 40/50 de décembre 1985 et 41/16 d'octobre 1986. Elles réaffirment le droit à l'autodétermination et demandent l'application des décisions de l'OUA se rapportant à l'organisation au Sahara occidental d'un référendum. Elles sont publiées dans : Maghreb-Machrek, N°121, juillet-août-sept. 1988, dossiers et documents, p.112 et 113.

l'observation d'une trêve et l'organisation d'un référendum d'autodétermination.⁽¹¹¹⁾

Dès l'instauration du cessez-le-feu, le 6 septembre 1991, l'ONU envoie sur le territoire une mission pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO), dont l'effectif s'élève à 349 personnes en 1992. Or, des divergences subsistent entre le Maroc et le Front Polisario sur les critères d'identification du corps électoral appelé à voter. Le recensement espagnol de 1974 devait servir de document officiel, mais le Maroc l'estime insuffisant parce qu'il ne tient pas compte des réfugiés sahraouis au Maroc, il veut le compléter d'une liste de 120.000 personnes, alors que le Polisario se montre hostile à toutes modifications. Ces différences d'appréciation retarderont la tâche de la mission, dont le mandat a plusieurs fois été prorogé pour un coût mensuel de 5 millions de dollars. « Le conseil de sécurité a demandé en février 1996 aux deux protagonistes de relancer le processus et de surmonter les obstacles, faute de quoi la question de retrait de la MINURSO se posera clairement ».⁽¹¹²⁾ Dans ces conditions, la Mauritanie coopère activement au processus référendaire dans la mesure où le royaume du Maroc, après les rencontres des 4 et 5 janvier 1989 à Marrakech, avec le Front Polisario, a cessé ses contacts directs. Depuis, les rencontres et les pourparlers se déroulent pour la plupart en Mauritanie.

En tout cas, l'affaire du Sahara occidental continue de rebondir dans les relations maghrébines, en dépit de sa mise entre parenthèses, en considération de la construction de l'Union du Maghreb arabe en 1989. Si le plan de paix de l'ONU auquel s'attache M. Boutros Boutros-Ghali échoue, il est bien évident que la dynamique unitaire et la stabilité régionale seront compromises.

(111) Les grandes lignes de ce plan de paix sont analysées dans l'Annuaire de l'Afrique du nord, 1989, pp.416-418.

(112) Marchés tropicaux et méditerranéens, N°2622, 9 février 1996, p.263 et 264.

La diplomatie mauritanienne , qui a été pendant des années polarisée sur cette affaire liée à son destin, tant au niveau de ses actions à l'OUA qu'à l'ONU, déploie tous ses efforts, dans la mesure de ses moyens, au service de l'apaisement d'autant que l'avenir de la coopération bilatérale et de l'intégration maghrébine dépend beaucoup de la résolution définitive et globale de cette question.

SECTION III. Une politique maghrébine à géométrie variable.

Avant même de bénéficier d'une légitimité maghrébine au travers de son adhésion à la ligue arabe, la Mauritanie s'est employée à développer ses relations bilatérales avec les pays du Maghreb qui ont bien voulu se tourner vers elle dans le cadre du jeu des alliances ou de l'idéal unitaire arabe. Les longues périodes de dissensions politiques, de conflit frontaliers, de ruptures diplomatiques ont vite été circonscrites au moyen du renforcement de cette coopération au sein de l'aire maghrébine. Mais les insuccès des tentatives de coordination et d'harmonisation des politiques économiques intermaghrébines par le Comité permanent consultatif maghrébin (CPCM) indiquent la persistance de sérieux désaccords sur la nature de la coopération à promouvoir.

A défaut d'une organisation économique commune, on assiste, au début des années 70, à une multiplication des accords, essentiellement bilatéraux entre les pays du Maghreb, favorisée par la constitution de deux ensembles économiques régionaux dont l'un regroupait la Mauritanie, le Maroc, la Tunisie et l'Algérie, et l'autre la Libye, le Soudan et l'Egypte.⁽¹¹³⁾

(113) DURESAN (C.E.) Maghreb vers la formation de deux ensembles économiques ? In : Le Monde diplomatique, N°200, novembre 1970 p.12

Au lieu de consolider la solidarité maghrébine, la rente pétrolière (Algérie, Libye) et la promotion des exportations de phosphate (Tunisie et Maroc) ont accru un certain malaise, fondé non seulement sur l'existence de contentieux territoriaux, mais aussi sur l'hégémonie et les divergences idéologiques relatives à la conception unitaire du Grand Maghreb. A ce sujet, le président Ould Daddah, dont l'Etat est le plus faible de la région s'efforce de mettre en application le « jeu de balance » entre les différents pays du Maghreb, en fonction des conjonctures politiques et diplomatiques, en signant des accords de coopération dans des domaines très variés. Si les relations bilatérales avec l'ensemble maghrébin ont permis à la Mauritanie de desserrer ses liens de dépendance à l'égard de l'ancienne métropole et de l'Afrique francophone, particulièrement le Sénégal, en revanche elles se heurtent à l'émergence des crises régionales et à l'évolution du système international. Le conflit du Sahara occidental a provoqué un bouleversement patent dans l'équilibre des rapports des Etats de l'Afrique du Nord.

Cela n'est pas sans incidence sur les projets de développement, dont le financement est obtenu grâce à la dynamique de l'aide en provenance du Maghreb, notamment en matière d'aménagement hydro-agricole et d'infrastructures sanitaires et scolaires mais aussi d'exploitation et de recherches minières. La coopération bilatérale avec les Etats du Maghreb subit maintes vicissitudes qui rendent son avenir incertain. La stratégie d'alliances précaires et d'union autour d'un axe prend le devant de la scène politique maghrébine. En mars 1983, sous l'impulsion du président algérien Chadli Bendjedid, l'Algérie, la Tunisie et la Mauritanie forment un groupe de trois. Il prévoit, entre autres, la mise en place d'institutions mixtes pour le renforcement de la coopération trilatérale à travers des accords en matière de banques, de télécommunication et de communication pour faciliter la circulation des personnes et des biens.

Dans ce cadre, les contacts au sommet entre ces trois pays deviennent fréquents. La détérioration des relations mauritano-marocaines, pour cause de nouvelles attaques du Front Polisario non loin des frontières mauritaniennes, fournit l'occasion à Nouakchott de se rapprocher davantage de l'Algérie. Le président Bendjedid se rendra en avril 1987, en Mauritanie, « en vue de confirmer la solidarité de son pays pour la défense de l'intégrité territoriale, de l'indépendance et de la souveraineté » de cet Etat qui lui est associé par le traité de Tunis.⁽¹¹⁴⁾ A la lumière de cette thématique unitaire, la conclusion d'une convention de bornage de la frontière algéro-mauritanienne complète le réseau interétatique de coopération maghrébine. Cependant, ce retour des convergences et des solidarités horizontales, mal perçu par les autres pays non associés à cette initiative, ravive les guerres intestines dans le Maghreb. Irrité par ce « complot », Hassan II exploite l'état déprimant de Kadhafi, et surtout son échec de ne pouvoir présider, à Tripoli, la conférence panafricaine à cause du boycott des Etats africains pour mener une contre-offensive diplomatique au sein d'une alliance avec la Libye. Ainsi, sur l'échiquier maghrébin des années 80, la diplomatie bilatérale aboutit en effet à deux axes, dont les rivalités plongent la région dans ses incertitudes politiques. Cependant, les changements sur le plan international et les difficultés des Etats incitent au regroupement régional qui donnera naissance à l'Union du Maghreb arabe (UMA).

PARAGRAPH 1. La diplomatie des axes

La coopération entre la Mauritanie et les quatre autres pays du Maghreb s'est traduite par l'établissement de nombreux liens exprimés dans les accords,

(114) RONDOT (Pierre) L'Union du Maghreb Arabe. In : L'Afrique et l'Asie modernes, N°163, hiver 1989-1990, pp.14-41.

conventions ou traités noués avec les différents partenaires maghrébins. Indépendamment de leur caractère solennel, la plupart des textes sont pratiquement identiques dans leur formulation particulièrement en ce qui concerne l'aide, l'affirmation de la solidarité arabo-islamique et l'attachement au Maghreb. L'analyse du discours diplomatique montre une distinction entre les pays du Maghreb ou du Proche et Moyen-Orient, considérés comme des « Etats frères » et les autres pays qualifiés « d'Etats amis » en fonction de la conjoncture politique. Cela dit, l'examen et le suivi des relations bilatérales sont confiés à une commission ou comité mixte qui, généralement, se réunit une fois tous les deux ans pour effectuer le bilan et réactualiser les demandes du pays selon les besoins prioritaires. Sont représentés dans cette commission, tous les ministères ou services de l'Etat concernés par l'apport des relations extérieures en terme de financement ou de formation des cadres.

L'importance et l'étendue des accords sont un révélateur de l'état des relations avec le pays concerné. On constate que les relations intermaghrébines ont une durée de vie très limitée, au gré de certaines circonstances. Ce faisant, le rapprochement entre la Mauritanie et le Maroc au milieu des années 70 a été l'objet de dédoublement du cadre habituel de la coopération par la création d'une agence maroco-mauritanienne de coopération (AMAMCO) intégralement financée par le royaume du Maroc. « Elle servait à développer l'ensemble des relations économiques, techniques, scientifiques et culturelles en vue de renforcer et d'élargir davantage les liens de coopération et de fraternité qui unissaient les deux peuples marocains et mauritaniens ».⁽¹¹⁵⁾ En dehors de la gestion et l'attribution de bourses de formation ou de stage, elle n'a pas joué un rôle central dans le développement de la coopération entre les deux pays. Les autorités de Nouakchott se méfiaient d'une institution dont

(115) GAUDIO (Attilio) op.cit.p.310

elles ne contrôlaient pas les mécanismes de fonctionnement, eu égard aux arrière-pensées politiques qu'elle pourrait véhiculer au niveau du renforcement de l'influence de la monarchie sur le pays.

D'une manière générale, les accords avec l'ensemble des pays du Maghreb couvrent tous les domaines tels que les affaires diplomatiques et consulaires, les questions administratives, militaires et techniques, la justice, la formation des cadres etc.⁽¹¹⁶⁾ Dans l'amorce de la construction maghrébine, deux secteurs prédominent, en l'occurrence, l'économie et les finances d'une part, la culture et la technique de l'autre.

La floraison des accords dans ces domaines particuliers témoigne de l'état de pauvreté extrême de la Mauritanie sur le plan économique et les besoins considérables en capitaux et infrastructures, pour son développement durant la période des années soixante-dix. Cette date marque une phase déterminante dans l'évolution du tropisme maghrébin parce que les partenaires de ce cercle régional n'ont cessé d'apporter à ce pays les moyens financiers nécessaires pour lui permettre de créer une monnaie nationale et de décider la nationalisation des mines de fer et de cuivre.

Il faut dire à ce propos que toute la politique d'indépendance économique et culturelle, dont les résultats se sont avérés mitigés n'aurait pu se concevoir sans le soutien indéfectible des « Frères arabes » du Maghreb. Ceux-ci interviendront notablement dans les secteurs prometteurs comme la pêche par l'intermédiaire de sociétés mixtes. De même, la coopération culturelle s'est soldée par l'octroi de bourses de formation dans les écoles et universités des pays du Maghreb pour un nombre important d'étudiants mauritaniens. L'afflux de coopérants maghrébins surtout dans le secteur de l'éducation est l'expression de la politique d'arabisation de l'enseignement,

(116) OULD ALEYWA (Kaba) La coopération de la Mauritanie avec les pays du Maghreb : problèmes et perspectives. Mémoire de l'ENAP (Ecole Nationale de l'Administration publique) de Rabat, 1979.-166p.

dont nous avons analysé les conséquences sur les rapports intercommunautaires.

La décision symbolique, mais aussi hautement politique, de modifier l'appellation de l'administration territoriale qui transformera les régions et départements en « wilaya » et « moughataa », les gouverneurs et leurs adjoints et les préfets, respectivement en « walis », « walis mouçaïds » et « hakems », relève d'une harmonisation dictée par cette dynamique des relations intermaghrébines. Cependant, tous les accords, conclus pour aider la Mauritanie dans sa construction nationale et l'affirmation de son identité arabe, sont porteurs de contradictions à partir du moment où ils l'exposent à la reproduction des différentes querelles des pays du Maghreb.

En effet, l'analyse des relations avec les différents Etats maghrébins montre un équilibre relatif dans les années 70 avant l'éclatement de la guerre du Sahara. Mais depuis le désengagement de la Mauritanie du conflit saharien, une politique tournée vers l'Algérie et la Tunisie confirme la prépondérance d'un nouvel axe.

A°/ La constitution d'un espace politique organisé

Les pays du Maghreb ont toujours placé la question de sécurité et de souveraineté au centre de leurs préoccupations en raison des luttes idéologiques et des revendications territoriales qui sont à l'origine de nombreuses crises régionales. Face à cette situation, la création d'un cadre politique restreint de concertation et de solidarité apparaît aux yeux des dirigeants comme une stratégie visant à se mobiliser contre la menace des voisins. C'est ainsi que l'idée d'une organisation tripartite a fait son chemin dans un Maghreb tourmenté ; elle regroupe l'Algérie, la Tunisie et la Mauritanie.

Le resserrement des liens entre la Mauritanie et ses deux principaux partenaires du Maghreb, en l'occurrence la Tunisie et l'Algérie, s'est réalisé depuis 1960 pour la première et à partir de 1965 pour la seconde. Les relations mauritano-algériennes sont favorisées par la prise de position du gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA) en faveur de la Mauritanie souveraine au grand dam de la monarchie marocaine qui persistait sur ses revendications historiques sur le pays. Ould Daddah soutiendra d'ailleurs le président Boumediène pendant la « guerre des sables »⁽¹¹⁷⁾ d'octobre 1963, ce qui lui permet de s'associer avec celui-ci jusqu'à l'éclatement du conflit saharien qui allait compromettre cette entente. En revanche, la Tunisie constitue une exception dans la région car c'est le seul pays avec lequel la Mauritanie n'a jamais eu de malentendus. Son attitude d'Etat modéré et son attachement à la souveraineté nationale lui ont donné les moyens de ne pas s'impliquer dans les conflits intermaghrébins, en particulier dans celui du Sahara occidental, en vue de préserver des relations équilibrées avec l'ensemble des partenaires.⁽¹¹⁸⁾ Sur le plan de la coopération entre ces trois Etats, l'émergence de la politique des axes, résultant de l'affaire du Sahara occidental et des menaces des voisins, sera la matrice de leur rapprochement au courant de la décennie 80. Hormis la parenthèse au milieu de l'année 70, qui avait lourdement affecté les liens privilégiés au niveau politique et économique, les contacts étroits s'établissent entre Nouakchott et Alger sur de nouvelles bases correspondant à leurs préoccupations sécuritaires.

Dans cette optique, le régime militaire mauritanien, dirigé à l'époque par Ould Haidalla, dont les rapports se sont dégradés avec le roi Hassan II,

(117) Ce conflit frontalier a opposé le Maroc à l'Algérie quand le premier a revendiqué les régions sud de son voisin, notamment la zone allant de Béchar à Tindouf où l'on a découvert, en 1952, d'importants gisements de fer. Cette crise ne sera définitivement résolue qu'à travers des négociations directes au cours desquelles les deux parties acceptent de faire taire les armes, « la guerre des ondes » et de créer, en 1970, une société mixte pour exploiter en commun les mines de fer.

(118) SANTUCCI (Robert) La politique étrangère de la Tunisie : continuité et pragmatisme. In : Maghreb-Machrek, N°91, janvier-mars 1981, pp.43-58.

adhère, le 13 décembre 1983, « au traité de fraternité et de concorde » algéro-tunisien du 19 mars 1983. A cet égard, la « *realpolitik* », le jeu froid et rationnel d'acteurs qui optimisent leurs ressources pour atteindre leurs buts, est évidemment le terrain le plus familier ».⁽¹¹⁹⁾ Ce pacte de sécurité tripartite renforce des relations fondées sur « le voisinage et la communauté de destin », comme il interdit dans son article 3 d'autres « alliances ou coalitions à caractère militaire ou politique avec une ou plusieurs puissances tierces dirigées contre l'indépendance politique, l'intégrité territoriale ou la sécurité de l'autre partie contractante ».⁽¹²⁰⁾ En signant ce document, les trois pays se présentent comme un bloc uni contre les velléités revendicatives des voisins tels que la Libye et le Maroc. Cette nouvelle donne modifie sensiblement les relations diplomatiques au Maghreb puisque la politique étrangère de chacun des pays obéit à la stratégie d'un perpétuel balancement entre les Etats voisins. Cela se traduit par le fait que la Mauritanie, ainsi que les autres Etats de la région, essaie de jouer à la fois sur deux tableaux : celui du « voisinage » et celui des « alliances ».

Le premier vise à établir un système de rapports stratégiques basé sur la méfiance à l'égard de l'Etat limitrophe et qui incite du coup à s'en distinguer politiquement et sur le plan idéologique, afin de sauvegarder un minimum d'équilibre entre les deux..

Le second, reposant sur des alliances plus ou moins précaires et sur la coopération ponctuelle, consiste à renouer avec des Etats censés être les rivaux du pays en question. C'est d'ailleurs selon cette logique que les axes se construisent et se défont en fonction des événements au Maghreb.

Cette stratégie alimente donc les tensions dans cet espace, mais elle stimule aussi le bilatéralisme. A ce propos, le choix mauritanien de se placer

(119) Dossier sur le traité instituant l'Union. In : *Maghreb-Machrek*, N°106, oct-nov. 1984, pp.99-106.

(120) *Ibid.* p.100

dans l'axe Alger-Tunis s'explique, en dehors de la recherche de sécurité intérieure et extérieure, par l'immensité de ses besoins dans les domaines économique, financier et en matière de formation des cadres. A partir de ce moment les échanges et la création de sociétés mixtes vont raffermir le champ des relations bilatérales à travers l'instauration de commissions mixtes chargées de la coordination entre les trois Etats. Ainsi, pour encourager cette dynamique, le président Ould Taya élabore le 7 avril 1985, un accord-cadre de « remise en état », confiant à des opérateurs algériens l'exploitation et la gestion de la raffinerie de pétrole de Nouadhibou. Les entreprises algériennes dans les domaines énergétiques (NAFTAL, ENEP -entreprise de raffinage et de distribution des produits pétroliers-) participeront à des projets communs de construction d'unités de gaz et de pétrole liquéfié (GPL). En même temps s'accroît une coopération permettant la création de sociétés mixtes dans le secteur de la pêche. Enfin, le gouvernement algérien mettra à la disposition de la Mauritanie une aide financière de 2,3 millions de dollars en 1980 et de 6 millions de dollars en 1985.⁽¹²¹⁾

Quant à la Tunisie, elle contribue essentiellement à la formation des cadres en envoyant en Mauritanie des enseignants dans le secondaire et le supérieur. En janvier 1980, on en comptait 128 sur les 192 professeurs en provenance du Maghreb. Leur nombre passera à 300 au terme de l'assistance au processus d'arabisation de l'enseignement et de l'administration, décidée par le gouvernement pour harmoniser sa politique avec celle de ses partenaires du Maghreb. Depuis 1993, les deux pays ont développé des échanges dans le domaine universitaire et bancaire.⁽¹²²⁾

(121) VERGERS (Aïcha Vall) L'aide extérieure en Mauritanie. Mémoire de maîtrise, option gestion. Université de Nouakchott, Faculté des Sciences juridiques et économiques, 1990-91, 48p.

(122) Rapport de synthèse sur la coopération mauritano-tunisienne, présenté à la 5ème commission mixte, le 12 avril 1995. Nouakchott, Ministère des affaires étrangères.

De manière globale, l'axe Alger-Tunis-Nouakchott a pu résister aux rebondissements de l'affaire saharienne. L'impasse dans laquelle se retrouve l'UMA a accentué sa logique d'autant que l'axe qui lui était opposé avait volé en éclats du fait de l'évolution de la géopolitique régionale.

B°/ L'ambivalence des relations dans l'axe Rabat-Tripoli

Les relations de la Mauritanie avec la Maroc et la Libye ont toujours été exposées à des troubles et des ruptures. Par le jeu des alliances, la politique étrangère mauritanienne s'est distinguée dans le Maghreb à cause de ses changements constants, dont les raisons principales sont imputables, à la fois, à l'instabilité interne et à la guerre ruineuse du Sahara occidental. Dans la réalité, l'aventure « de la réunification » rapproche les deux adversaires d'hier qui, par leurs convergences d'intérêts issues du partage du Sahara occidental, décide dans la foulée d'améliorer leurs relations et de les débarrasser des séquelles de tant d'années de crise.

Dès lors, on assiste à un glissement de Nouakchott vers Rabat, qui sera finalement la référence de la nouvelle orientation diplomatique. Ainsi, la reconnaissance de la Mauritanie sera entérinée par l'adoption, en juillet 1970 d'un accord commercial et la création d'une commission mixte entre les deux Etats. Plus tard, les 9 et 10 décembre 1974, ils s'accordent pour poser les bases d'une solide coopération sur le plan économique, technique et scientifique, en vue de garantir des liens « respectant la dignité et la souveraineté, afin de ne pas répéter l'erreur que d'autres ont commise dans le passé envers la Mauritanie ». ⁽¹²³⁾ L'engagement de cette dernière au côté du Maroc au milieu

(123) Mauritanie-Maroc : coopération renforcée. In Jeune Afrique, N°840, 11.02.1977, p.21

des années 70 se traduit immédiatement par la rupture des relations diplomatiques avec l'Algérie provoquant la perte de l'assistance de celle-ci.

Dans ces conditions Ould Daddah n'avait pas d'autres choix que de faire appel à son nouvel allié pour surmonter ses problèmes économiques et militaires. Tout en changeant de camp celui-ci savait que politiquement l'alliance avec Hassan II était cruciale dans le contexte de l'époque ; par conséquent étant donné l'importance des rapports de forces au niveau régional, le gouvernement marocain ne pouvait le laisser s'effondrer dans la crise et la misère. C'est la raison pour laquelle de nombreux accords interviendront tant au niveau économique qu'à celui de la défense (Haut conseil de défense). [Voir tableau des accords.]

LES ACCORDS MAURITANO-MAROCAINS DEPUIS 1975

DATE	NATURE
7 mars 1975	Accord de prêt à la RIM de 15 millions de \$
16 décembre 1975	Accord de prêt à la RIM de 9 millions de \$
10 mars 1976	Protocole d'accord fixant les modalités d'application de l'accord culturel, scientifique, technique et économique, conclu, le 10 février 1972.
14 avril 1976	-Convention relative au tracé de la frontière d'Etat établie par la RIM et le Royaume du Maroc. -Accord de coopération économique entre la RIM et le Maroc pour la mise en valeur des territoires sahariens récupérés.
13 mai 1977	-Accord de défense instaurant le Haut comité de défense -Accord de coopération en matière d'aviation civile.
1er mars 1978	Protocole d'application de l'accord de coopération en matière de pêche maritime, signé le 9 juillet 1970.
1978	Souscription de 20 millions de dollars au capital de la SNIM.
13 janvier 1979 <i>accords paraphés lors de la réunion de la commission mixte à Nouakchott (12 et 13 janvier 1979)</i>	-Protocole d'accord portant création d'une société mixte de pêche -Accord commercial et convention d'établissement -Protocole d'accord portant la création d'une société de transport mixte maritime et de banque mixte de développement.
19 janvier 1979	Convention d'établissement et de paiement entre les banques centrales de la RIM et du Royaume du Maroc.

Source : Ministère des affaires étrangères et de la coopération. Nouakchott.

Le cadre général des rapports sera régi par l'AMAMCO (Agence maroco-mauritanienne de coopération). Or, l'incapacité de l'armée marocaine à protéger la totalité du territoire mauritanien et les attaques à répétitions du Front Polisario finiront par venir à bout de la faible combativité de la modeste armée de quelques milliers d'hommes, mal préparés à la guérilla. Il s'en suit le renversement de l'initiateur de cette alliance (Ould Daddah), ce qui entraîne une nouvelle configuration au Maghreb. Pour ce qui concerne la Libye, ses relations avec la Mauritanie demeurent paradoxales parce qu'elle continue, au moment de la guerre, d'aider à la fois le Mouvement sahraoui surtout en matériel militaire, et son partenaire maghrébin.

La coopération s'active entre les deux pays dès janvier 1970 et atteint un niveau jamais égalé par rapport aux autres Etats de la région. En effet, les ambitions extérieures du leader libyen, en particulier ses différents projets unitaires de la « nation arabe », stimulées par les rentes pétrolières et les appuis locaux, favorisent le déploiement diplomatique et économique en faveur du Maghreb et de l'Afrique noire à la suite de ses expériences malheureuses au Proche-Orient.⁽¹²⁴⁾ Les dirigeants mauritaniens, qui se sont lancés dans un vaste programme de développement économique nécessitant d'importants capitaux ne refuseront pas l'aide financière proposée par la Libye. Ainsi, la Mauritanie constituera un espace d'influences et d'activités subversives commanditées par cet Etat patron dans la perspective d'orienter les positions du receveur.

(124) Le président libyen a échoué dans toutes ses tentatives d'union : 27 décembre 1969, union Libye-Soudan-Egypte; 17 avril 1971, Libye-Egypte-Syrie ; 2 août 1972, Libye-Egypte (rupture 1er décembre 1973) ; 12 janvier 1974, Libye-Tunisie ; 1er septembre 1980, Libye-Syrie ; 6 janvier 1981, projet « fusion Libye-Tchad » ; 13 août 1984, Libye-Maroc (rupture en 1986).

A chaque visite en Mauritanie, le chef de la révolution libyenne renouvelle ses propositions habituelles d'intégration totale et immédiate, et à tous les niveaux entre les deux pays. Il déclare, le 23 juillet 1983, que « compte tenu des faibles potentialités économiques de la Mauritanie, celle-ci ne pouvait être viable sans l'association avec un Etat de la région ».⁽¹²⁵⁾

Mais en attendant cette évolution, la coopération entre les « deux points extrêmes du Maghreb » s'étend dans les domaines économiques et financiers, où la Libye prend la tête des pays maghrébins investisseurs en Mauritanie. A titre d'exemple, entre 1985-1986, elle a financé plusieurs projets dans l'agriculture, l'éducation et la culture, pour un montant estimé à 2,4 millions de dollars américains. En fait, contrairement aux deux précédents pays maghrébins (Algérie, Maroc), l'aide libyenne n'a pas forcément suivi les turbulences des relations politiques ; elle reste constante même au moment de crise d'humeur imprévisible du Colonel Kadhafi, à la suite de la signature du traité de Tunis.

Si les rapports avec le président Ould Haidalla ont été souvent tendus et ponctués de ruptures diplomatiques, d'expulsions de diplomates et de fermeture du centre culturel, Ould Taya s'est montré plus consensuel à l'égard de la Libye. Il rétablit les relations diplomatiques en mai 1985, avant d'effectuer un voyage officiel à Tripoli, le 13 et le 14 janvier 1986.

Toutefois, la décision mauritanienne de se rapprocher d'Israël au terme d'un accord, le 27 novembre 1995, signé à Barcelone (Espagne) et permettant l'ouverture de section d'intérêts dans les deux pays, jettera le trouble dans la coopération mauritano-libyenne. Le leader libyen, isolé sur la scène internationale, parle de « capitulation » et menace de revenir sur la reconnaissance de l'arabité de l'Etat mauritanien.⁽¹²⁶⁾ De plus, il annonce le 30

(125) Marchés tropicaux et méditerranéens, N°1968, 29 juillet 1983, p.1834

(126) Marchés tropicaux et méditerranéens, N°2613, 8 décembre 1995, p.2679.

novembre 1995, son intention de suspendre son aide économique à la Mauritanie, ce qui constitue une première et inquiète les dirigeants de Nouakchott d'autant que les capitaux arabes se raréfient depuis la guerre du Golfe.

A l'image des autres pays du Maghreb, la Libye conclut de nombreux accords avec la Mauritanie. [Voir Tableau page suivante.]

LES ACCORDS DE COOPERATION ENTRE LA MAURITANIE ET LA LIBYE

NATURE	ACTES AUTORISANT LA RATIFICATION	DATES DE RATIFICATION PAR LA MAURITANIE	DATES DE RATIFICATION PAR LA LIBYE
1°) Accord portant prêt financier entre la RIM et la Libye, en date du 4/9/71, d'un montant de 5,5 milliards de CFA.			
2°) Avenant à l'accord de prêt conclu le 4/9/71	Ordonnance N°25 du 18/12/78	Décret N°14.79 du 20/2/79	
3°) Accord de prêt du 18/7/1973 entre la BCM et la Banque centrale de Libye, pour un montant de 5 milliards de CFA.		Lettres échangées le 1/3/74	
4°) Accord consulaire du 10/9/73 entre la RIM et la Libye	Loi N°74.079 du 10/4/74	19/6/74	14/5/74
5°) Convention portant prêt financier entre la RIM et la Libye, pour la conservation du patrimoine culturel de la Mauritanie, en date du 10/9/73.	Loi N°74.072 du 2/4/74	Décret N°47.74/PR du 22/5/74	
6°) Avenant à l'accord de prêt conclu, le 10/9/73	Ordonnance N°24 du 18/12/78	Décret N°12.79 du 20/2/79	
7°) Accord en date du 24/6/77, créant la société mixte agro-pastorale entre la RIM et la Libye (SOMALIDA), Capital de 350 millions d'ouguiya.			
8°) Accord en date du 18/8/78, créant la Société mixte de pêche mauritano-libyenne (SALIMAUREM), Société arabe libyenne mauritanienne des ressources maritimes. Montant : 5 millions de dollars.			
9°) Accord de dépôt financier du 14/9/80 de 20 millions de dollars.			
10°) Accord de main-d'oeuvre du 30/3/80.			

Source : Ministère des Affaires étrangères et de la coopération. Nouakchott.

Cependant, ce climat relativement serein de « confiance et d'entente » entre la majorité des Etats du Maghreb au cours de la décennie 70 connaîtra de profondes transformations dès le début de 1980 avec la violente réaction du « guide de la révolution libyenne » à la suite de l'opposition de l'Algérie à sa demande d'adhésion au « traité de fraternité et de concorde ».

Dans cette rivalité régionale, on peut néanmoins se demander quelle est la part qui revient au projet unitaire des Etats du Maghreb. La riposte du camp adverse repousse ce dessein dans la mesure où la Libye et le Maroc signent, le 13 août 1984, le « traité d'Oujda », au Maroc, créant l'Union arabo-africaine (U.A.A). Cette initiative rentre dans la logique de la guerre froide maghrébine et aboutit à la partition du Maghreb en Etats affaiblis au détriment des peuples, dont l'intégration reste à faire.

Contrairement au premier, l'axe Rabat-Tripoli ira plus loin dans la volonté de matérialiser une union d'Etats sous la forme de confédération. Cependant, il faut dire que le roi du Maroc et le Colonel Kadhafi ne pouvaient se faire d'illusions au départ, sur l'avenir d'une telle union. Le premier était à la recherche d'un axe susceptible de rétablir l'équilibre avec l'axe Alger-Tunis-Nouakchott. Le rapprochement avec la Libye offrait donc à celui-ci l'avantage de « couper les vivres » au Front Polisario qui jouissait des finances en provenance de Tripoli. De son côté, Kadhafi, déçu par le Machrek et isolé dans le monde arabe et africain, souhaitait prendre sa revanche sur le gouvernement algérien et ses alliés.

Pour la Mauritanie, l'axe qui vient de se dessiner à partir des manoeuvres diplomatiques marocaines ne signifie rien d'autre qu'une tentative de « balkanisation » du Maghreb et une menace dangereuse quant à l'équilibre des rapports de forces dans la région.

En tout cas, la diplomatie des axes creuse les contradictions et restreint les espoirs de regroupement régional, qui permettrait aux Etats du Maghreb de

penser leur destin commun. L'union est d'autant plus indispensable que l'on se trouve dans un contexte particulier de crise sociale, économique et de montée de l'islamisme, secouant la légitimité des pouvoirs politiques. La cassure du bloc maroco-libyen intervient, le 28 août 1986, avec l'accueil au Maroc de l'ancien premier ministre israélien, Shimon Pérès. Le chef de l'Etat libyen le qualifie « d'insulte vis-à-vis du monde musulman et de complot contre la nation arabe »⁽¹²⁷⁾. Ainsi, le jeu de la redistribution des cartes s'instaure inexorablement au Maghreb.

Ces bouleversements, conjugués à l'évolution des relations mondiales, exhortent les acteurs maghrébins à mener des efforts plus globaux et dirigés vers la réactivation du processus d'édification du Grand Maghreb Arabe. Dans cette perspective, la Mauritanie tentera d'éviter les tiraillements de sa diplomatie entre Rabat et Alger, et de caresser l'ébauche d'une solution maghrébine au problème du Sahara occidental.

PARAGRAPHE 2. La relance de l'intégration régionale

La politique prudente menée sous l'impulsion de Ould Daddah a été marquée par un rejet systématique de tout regroupement dans lequel son pays risquait de ne pas retrouver ses spécificités identitaires et de ne pas faire valoir le principe de relais arabo-africain. Mais cette position ne l'empêchera nullement d'adhérer aux divers organismes de coopération locale ou régionale ouest-africaine. L'ambiguïté de cette attitude tient au fait que la Mauritanie, qui venait de réussir son insertion dans la communauté internationale, ne pouvait, sous peine d'isolement diplomatique, se désintéresser des

(127) Cité par RONDOT (Pierre) op.cit.p.26

rassemblements politiques de ses alliés africains. Elle devait aussi, pour des raisons de politique interne, satisfaire les aspirations de bon nombre d'Arabo-berbères résolument attachés au rapprochement avec le monde arabe, dont la première phase est l'ancrage au Maghreb. A leurs yeux, ce regard porté vers le nord signifie symboliquement une volonté de s'affranchir des liens néo-coloniaux et de conférer à ce pays sa dimension arabe.

Dans une intervention, au premier sommet du « Comité inter-Etats » des riverains du fleuve Sénégal, l'ancêtre de l'OMVS, en novembre 1965 à Nouakchott, le président mauritanien ne manquera pas de manifester son intention de participer à l'expérience politico-économique au sein de l'aire maghrébine. Il dit en substance : « la Mauritanie quant à elle, ne ménagera aucun effort pour son appui à tout regroupement régional plus vaste que le nôtre : groupement régional de l'ouest africain, groupement des Etats riverains du Sahara. Elle s'associera à toute entreprise concrète qui tendra à la réalisation du Maghreb économique solidement structurée, convaincue que ces multiples appartenances régionales ne sont pas exclusives les unes des autres ».⁽¹²⁸⁾ En dépit, de cet engouement pour le développement d'espaces régionaux, les mauvais rapports avec le Maroc ne permettaient pas à l'Etat mauritanien de prendre part aux multiples tentatives d'intégration au Maghreb, qui se sont avérées décevantes pour les promoteurs de l'unité maghrébine. Il a fallu attendre la défection de la Libye, en 1975, attirée par l'arabisme du Proche-Orient, pour que la candidature mauritanienne soit retenue au Comité permanent consultatif maghrébin (CPCM), créé en 1964, et chargé de coordonner les politiques économiques des Etats du Maghreb.

Cependant, les activités de cette institution dans laquelle apparaissaient déjà de profondes divergences, principalement de nature idéologique, seront

(128) Discours et interventions de Moktar Ould Daddah op. cit. p. 241

paralysées par le conflit du Sahara occidental qui précipitera d'ailleurs sa disparition. Le blocage de la construction communautaire au Maghreb a conduit Nouakchott à réajuster ses relations avec l'Afrique noire en multipliant sa représentation dans la pléthore d'organisations régionales ou sous-régionales, sans y jouer un rôle déterminant. Ce geste, sans doute politique, devait rassurer les ethnies négro-africaines qui s'inquiétaient de la poussée maghrébine du pouvoir. Les quelques deux cents regroupements régionaux dénombrés sur le continent africain, dont une trentaine en Afrique de l'Ouest, initialement conçus pour remédier à l'extrême segmentation des espaces politiques et économiques, n'ont pas produit les résultats escomptés.

Le refus des Etats membres de transfert de souveraineté au profit d'une structure supranationale commune, leur désaffection financière et la non-application des décisions adoptées lors des sommets, ont contribué à l'enlisement de ces organisations régionales interétatiques. Leur inefficacité a intensifié ce que Daniel C. Bach appelle « le régionalisme transétatique », autrement dit les flux ou « réseaux informels », dont le dynamisme repose sur l'exploitation des ressources, engendrées par les disparités des régimes fiscal-douaniers et monétaires qui se matérialisent de chaque côté de la frontière. Ceux-ci offrent des possibilités d'accumulation et de régulation sociale devenues essentielles dans un contexte de crise et d'ajustement structurel.⁽¹²⁹⁾

Toutefois, les lobbies de ce commerce transfrontalier ont la capacité de s'opposer à toute mise en oeuvre de programme de libération des échanges qui réduirait leurs fonctions. Il ne fait pas de doute qu'ils ont eu un poids décisif dans le cas de l'échec de la Confédération sénégalaise, en 1989, d'autant que le passage à l'union douanière ne prévoyait aucun mécanisme de compensation.

(129) BACH (Daniel C.) Les dynamiques paradoxales de l'intégration en Afrique subsaharienne : le mythe du hors-jeu. In : Revue française de science politique, Vol. 45, N°6, décembre 1995, pp.1023-1038.

Cela étant, l'affiliation à des organisations régionales appartenant à des zones géographiques et culturelles différentes, à savoir le monde arabo-musulman et l'Afrique noire, génère des conflits d'intérêts qui entravent leur fonctionnement, d'autant qu'elle est motivée plus par un souci d'accéder à des ressources supplémentaires que de concrétiser des objectifs précis. Ainsi, les aménagements hydro-agricoles dans le cadre de l'OMVS, exigeant de nouvelles politiques foncières de la part des Etats membres, vont cristalliser les antagonismes entre la Mauritanie et le Sénégal. De plus, les réformes du gouvernement mauritanien sur les modalités d'attribution des terres du sud accroîtront les vieilles rivalités entre Arabo-berbères et Négro-africains. Ces derniers verront la présence de leurs concitoyens du nord comme une menace dans la région du fleuve, où la tension s'installe des deux côtés de la frontière. Amplifié de part et d'autre par des mouvements ou partis politiques, le malaise qui couvait entre Dakar et Nouakchott dégénère en véritable crise, le 9 avril 1989, soit moins de deux mois après la signature du traité de l'Union du Maghreb arabe (UMA). Face à l'impasse dans laquelle se trouvaient les relations avec son voisin du sud et la paralysie des organisations sous-régionales comme l'OMVS, les efforts de la diplomatie mauritanienne étaient plutôt mobilisés pour la reconstitution d'un ensemble autour des cinq pays du Maghreb. Cet engagement dans une période de turbulences internes ne risque-t-il pas de remettre en cause l'équilibre précaire de l'Etat ?

Par ailleurs, si l'intégration régionale apparaît comme un facteur de redressement économique et de survie, comment ces Etats, pourtant proches sur beaucoup de plans, pourront-ils dépasser les contradictions politiques, notamment l'interminable problème du Sahara occidental, pour enfin réaliser leurs desseins unitaires considérés comme un mythe, eu égard aux différends qui les opposent ?

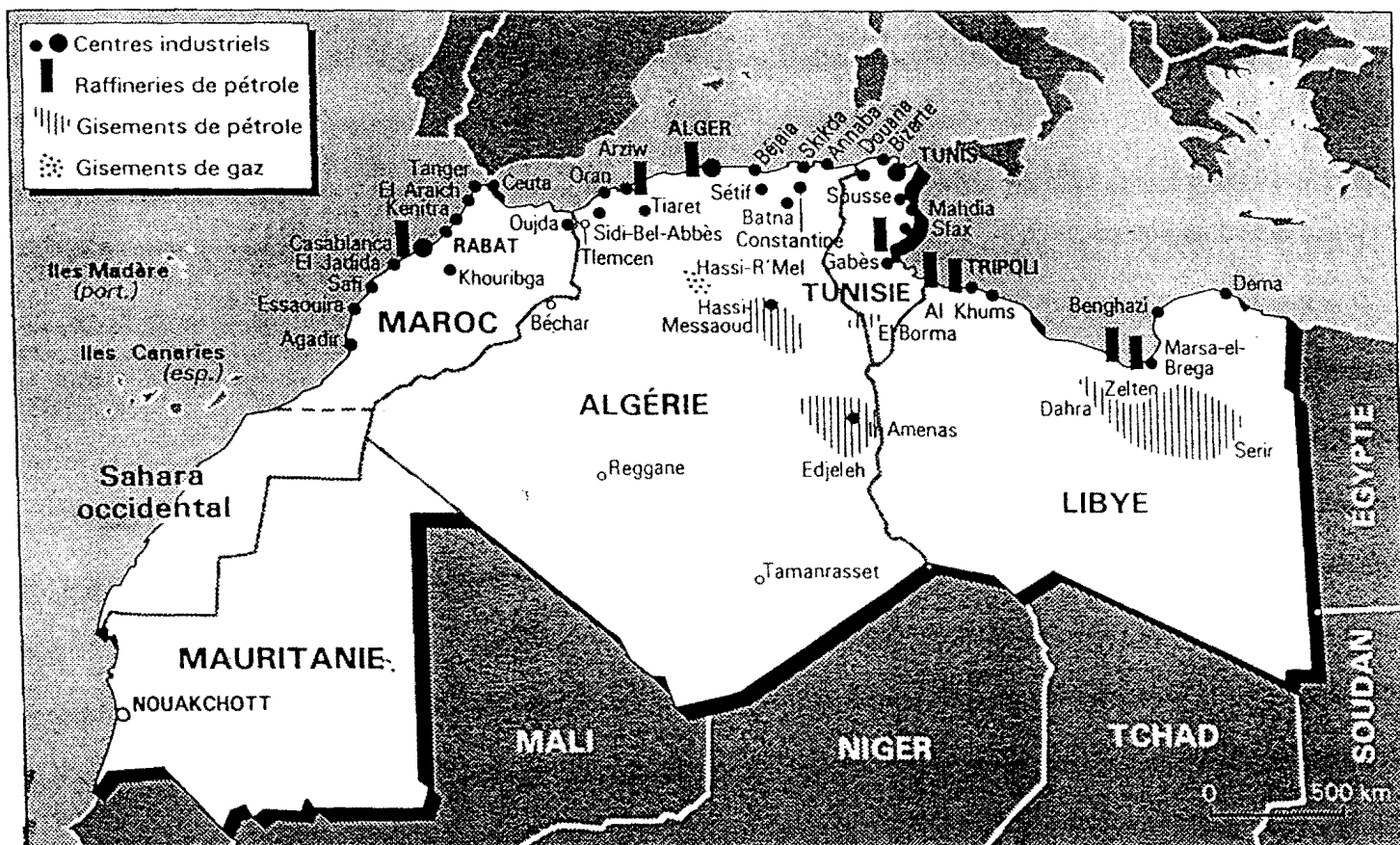
A°/ Le processus d'édification du Maghreb Arabe

Dès l'échec de l'intégration économique sous l'égide du CPCM au sein duquel elle n'a pas eu le temps de participer aux décisions en matière de politique sectorielle, la Mauritanie s'est plutôt contentée d'attendre de nouvelles initiatives dans ce sens. Elle continue de multiplier des rencontres bilatérales à défaut de pouvoir provoquer un rassemblement de l'ensemble des Etats qui pourraient constituer un bloc géopolitique important. Mais la guerre du Sahara a considérablement amoindri toute pratique multilatérale dans les relations intermaghrébines. L'approfondissement de la crise de l'Etat et les demandes pressantes des populations maghrébines confrontées aux effets de l'échec des politiques économiques seront décisifs dans les nouvelles actions pour un regroupement régional. Le retour du discours unitaire dans le Maghreb va-t-il permettre aux différents pays de dépasser les divergences idéologiques, pour enfin déboucher, de manière durable, sur la reconstitution du Grand Maghreb, dont on a tant rêvé ?

1°/ Les modalités du rapprochement des Etats maghrébins

Les années 1980 sont riches en événements dans le Maghreb, car aucun pays n'a été à l'abri de la crise de l'Etat et de ses incidences sociales et économiques. Le phénomène « des émeutes du pain » ou « révoltes contre la vie chère », lié à cette situation, a très vite gagné toutes les capitales. Dans cette conjoncture, le gouvernement mauritanien était, en plus, en proie aux incessantes luttes de factions panarabistes pour l'exercice du pouvoir, mais aussi aux vives contestations négro-africaines, qui au sein de la « grande muette », avaient tenté, sans succès, de modifier la donne politique.

Les cinq pays du grand Maghreb



Source : Le Monde, Dossiers et documents, N°171, novembre 1989, p.3

A ces facteurs internes, s'ajoutent les effets de la mondialisation économique et culturelle. En effet, « l'économie-monde » apparaît comme un système planétaire à finalité économique, polarisé autour de trois grands centres constitués, dénommés « la triade » : Amérique, Europe et Asie (Japon).⁽¹³⁰⁾ Le processus de globalisation tend à limiter les libertés d'action des Etats dans leur espace national, pour les transformer en relais de l'intégration de ces sociétés au système mondial. L'exercice de la souveraineté contre les influences extérieures est ainsi dilué par la fonction de médiateur qui fait que l'Etat n'est plus l'acteur unique même s'il conserve un rôle essentiel dans la société internationale.⁽¹³¹⁾ Les questions sociales et politiques sont rendues très aiguës par ce « système-monde » dans lequel les pays pauvres et dispersés restent de plus en plus marginalisés. A cet égard, la Mauritanie et les autres Etats du Maghreb ont pris conscience de la nécessité de réactiver la constitution d'un ensemble régional, avec comme stratégie de développement l'intégration économique. Cette démarche volontariste combien difficile s'impose par rapport aux défis que doivent affronter les pays de la région non seulement pour pouvoir peser sur les marchés mondiaux, mais surtout pour contenir les mouvements de « réislamisation », par des politiques concertées.

L'accélération de la dynamique maghrébine de la politique étrangère mauritanienne est favorisée par l'emprise grandissante des acteurs panarabistes qui ont habilement exploité la crise sénégal-mauritanienne pour concrétiser leurs désirs de voir le pays s'impliquer beaucoup plus qu'il ne l'était dans le développement politique et culturel du Maghreb. Cela intervient à un moment où les incertitudes se multiplient dans cet environnement. En effet, l'élargissement de la communauté économique européenne (CEE), avec

(130) BEAUD (Michel) Le système national mondial hiérarchisé. Paris : La Découverte, 1987.

(131) HENRY (Jean-Robert) Les Etats maghrébins à l'épreuve de la mondialisation, pp.65-73 in : Le Maghreb face aux mutations internationales, Actes du Colloque de Beït Al-Hikma, Carthage, les 4 et 5 mai 1990. Tunis : Académies tunisiennes des Lettres et des Arts, 1993.-163p.

l'entrée de l'Espagne et du Portugal, qui sont de sérieux concurrents commerciaux du Maroc et de la Tunisie en matière de produits agricoles et manufacturés, contraint les Etats maghrébins à repenser leur développement et leur coopération régionale dans une perspective d'union et de coordination économique. La réaffirmation du Grand Maghreb uni, telle qu'elle se dessine, et les nouveaux horizons qu'elle peut ouvrir dans les domaines politiques et économiques, représente pour les dirigeants mauritaniens, confrontés à des crises permanentes, un exutoire à la question saharienne parce que la quête de compromis semble l'emporter sur les rivalités et les égoïsmes nationaux.

Etant donné la taille de l'enjeu, la Mauritanie, dont les caractéristiques se rapprochent davantage des économies d'Afrique subsaharienne que de celles des pays du Maghreb central, ne pouvait rester, contrairement au passé, en marge de ce processus qui, selon Sophie Bessis, « constitue à la fois un palliatif et une perspective d'issue à la crise, une réponse possible à l'Europe, un moyen de consolider des complémentarités longtemps masquées mais qui se font jour désormais ».⁽¹³²⁾ Aussi dans le monde arabe, le regroupement⁽¹³³⁾ devient un sujet d'actualité et un facteur de convergences conjoncturelles permettant aux différents pays de mettre sous silence les querelles intestines au profit d'une relative concorde et d'une coopération pour le renforcement de leurs pouvoirs de négociation au plan régional et international. Concernant le Maghreb où la Mauritanie est affaiblie, voire menacée dans ses capacités redistributives ou régulatrices et même d'éthique, aggravées par les clivages régionalistes, tribaux, ethniques et l'émergence de l'islamisme sur la scène politique, les Etats sont à la recherche de nouveaux symboles pour subvenir à

(132) BESSIS (Sophie) Le Grand Maghreb sur le chemin des retrouvailles. In : Le monde Diplomatique, N°414, septembre 1988, pp.5-7

(133) Parmi ces regroupements figurent le Conseil de coopération du Golfe (CCG), créé le 26 mai 1981, comprenant six membres : l'Arabie Saoudite, le Koweït, Oman, Le Qatar, les Emirats arabes unis et Bahreïn ; le Conseil de coopération arabe (CCA), fondé le 16 février 1989, soit un jour avant l'Union du Maghreb arabe, composé de l'Egypte, de l'Irak, de la Jordanie et du Yémen du nord.

leurs besoins de légitimation. Pour le pouvoir mauritanien, cela assure la consolidation des assises politiques d'un régime autoritaire, surtout depuis l'arrivée des militaires, qui pérennise les intérêts et la puissance de domination de la catégorie dirigeante. L'édification d'une communauté maghrébine recouvre alors un champ à fortes valeurs symboliques en termes de solidarité, d'identité et d'unité arabe. Investie et manipulée par les gouvernants, avec beaucoup de surenchères médiatiques, la thématique du Grand Maghreb remplit une fonction idéologique dans la mesure où les autorités, en butte à la pression des organisations humanitaires nationales et internationales, à la suite de nombreuses atteintes aux Droits de l'Homme, se l'approprient pour asseoir les bases de leur légitimité.

Il fallait donc chercher un thème mobilisateur pour tous les responsables de la région, afin d'obtenir à Alger, le 10 juin 1988, la tenue du premier sommet des cinq dirigeants du Maghreb : ce sera une conférence de la Ligue arabe sur la cause palestinienne.

Cette évolution vers un projet d'union ne pouvait être envisageable, sans la réconciliation spectaculaire, le 16 mai 1988, et l'ouverture des frontières, avec suppression de visas, le 5 juin 1988, entre le Maroc et l'Algérie. Après treize ans de brouille consécutive au problème du Sahara, le moment est venu de renouer le dialogue. En effet, ces deux pays forment l'épine dorsale du Grand Maghreb, par leurs potentialités économiques et leurs influences politiques dans la région.⁽¹³⁴⁾ Le consensus, né de l'occultation volontaire de la question sahraouie, était la condition préalable à la rencontre de Zéralda (Algérie), regroupant les chefs d'Etat de la Mauritanie, de l'Algérie, du Maroc, de la Libye et de la Tunisie. A la fin de celle-ci, qui n'avait d'ailleurs pas « un ordre du jour précis » conformément au vœu des participants, un communiqué

(134) BALTA (Paul) Le Grand Maghreb. In : Le Monde, Dossiers et documents, N°171, novembre 1989, pp.1-4

commun annonce « la création d'une commission chargée de mettre en oeuvre les moyens de concrétiser le grand Maghreb arabe ». ⁽¹³⁵⁾

Ainsi donc sont jetées les bases d'un processus de longue haleine dans lequel la Mauritanie, en tant que membre fondateur, présidera la sous-commission en matière de culture, d'éducation et d'information, une des cinq (économie; finances et douanes; sécurité et humanitaire; structures et culture, éducation et information) chargées de concevoir l'Union maghrébine. Le texte mauritanien, relatif aux trois domaines, propose une unification des programmes d'enseignement et des manuels scolaires, une plus grande coordination entre les établissements scolaires et une équivalence des diplômes. S'agissant de la culture et de l'information, il prévoit le renforcement des échanges et la création d'instances communes telles une agence d'information, une revue et une radio maghrébines, et la possibilité de créer des associations culturelles et artistiques. ⁽¹³⁶⁾ En fait, l'objectif visé dans cette entreprise est que l'ensemble maghrébin parvienne à l'unification des politiques économiques, financières, culturelles et sociales entre les parties qui le composent. Bien entendu, la culture est intrinsèquement liée à la politique dans ces pays et l'on peut se demander si les mêmes valeurs seront enseignées dans toutes les universités des Etats membres. La tâche se révèle délicate car les mutations dans les structures politiques de certains pays sont loin d'exclure les crises relationnelles épisodiques qui, sans mettre en péril le processus de construction maghrébine, retardent les étapes décisives.

(135) Le Monde, 12-13 juin 1988, p.3

(136) Marchés tropicaux et méditerranéens, N°2238, du 30.10.1988

2°/ La réalisation de l'Union du Maghreb Arabe

Avant et même au cours du sommet constitutif de Marrakech, la Mauritanie, que d'aucuns qualifient de « ventre mou de ce nouveau Maghreb »⁽¹³⁷⁾, s'est montrée favorable à l'intégration économique et sociale régionale.

Cette approche des relations maghrébines ne se différencie pas de celle de l'Algérie et du Maroc, elle s'appuie sur la nécessité, dans ce climat d'entente inespérée, de faire jouer le pragmatisme et le réalisme, afin d'éviter les susceptibilités politiques. Il n'empêche que la Libye, contrairement à ses partenaires, se distingue en prônant « l'union politique totale et immédiate » et l'extension de la future communauté maghrébine aux Etats sahariens comme le Mali, le Niger, le Tchad et le Soudan. Maintes séances marathon ont été improvisées pour fléchir les positions libyennes et faire en sorte que des concessions aboutissent à une adhésion, à l'unanimité, au traité de création de « l'Union du Maghreb arabe » paraphé, le 17 février 1989, à Marrakech.⁽¹³⁸⁾ En signant ce traité, ratifié le 15 juin 1989 par le CMSN, le président Ould Taya s'évertue à enraciner son pays dans la mouvance maghrébine qui constituera désormais l'une des priorités de sa politique étrangère. Pour certains auteurs, comme le lieutenant-colonel Alain Guilly, il n'avait pas d'autre alternative.⁽¹³⁹⁾ Son action avait connu un ralentissement ou plutôt une pause en raison de l'étroitesse de la marge d'autonomie sur la scène politique du Maghreb, en rapport avec les conflits intermaghrébins. D'autre part, les changements permanents à la tête du ministère, dominé pendant une longue

(137) DAOUD (Zakya) Un an de Grand Maghreb : un bilan décevant. In : Arabies, N°38 février 1990, pp.11-15

(138) BRONDINO (Michèle) Le Grand Maghreb : mythe et réalités. Tunis : Alif-Éditions de la Méditerranée. 1990.-214p.

(139) LIEUTENANT-COLONEL GUILLY (Alain) La Mauritanie dans l'Union du Maghreb arabe. Mémoire de fin de stage. Paris : CHEAM, 1988/1989, 36p.

période par des militaires diplomates, souvent proches d'un Etat de la zone, et la précarité des alliances, ont accentué cette situation. En tout cas, le document symbolise le rapprochement, par « le haut », des Etats du Maghreb et leur détermination manifeste à faire cause commune. De ce point de vue, l'harmonisation de leurs positions respectives sur les problèmes internationaux de nature politique a pour but : « la réalisation de la concorde et de l'entente entre les pays membres et l'instauration entre eux d'une coopération diplomatique étroite fondée sur le dialogue et la concertation. »⁽¹⁴⁰⁾

Dans le domaine de la défense et de la sécurité, les pays du Maghreb s'engagent, en vertu de l'article 14 du traité, à préserver la souveraineté des Etats de l'Union par le principe selon lequel « toute agression contre un membre est considérée comme une agression contre les autres Etats ». Théoriquement, cet aspect du texte semble être une sorte de gage pour les autorités mauritaniennes, qui n'ont jamais entretenu des relations de confiance avec le royaume du Maroc, depuis que Nouakchott s'est retiré de la partie méridionale du Sahara occidental.

L'euphorie découlant de la création de l'UMA apaise momentanément la tension d'autant que l'organisation multiplie les sommets et réunions à travers ses divers organes répartis entre les pays membres. C'est ainsi que la capitale mauritanienne abrite le siège de la Cour de Justice, tandis que le Secrétariat général sera fixé à Casablanca et dirigé, à partir du 22 octobre 1991, par un diplomate tunisien, Mohamed Amamou, pour un mandat de trois ans. Le Conseil consultatif ou « Majliss Choura » reviendra à l'Algérie et les autres institutions en projet, notamment l'Académie des Sciences et Universités maghrébines et la Banque maghrébine d'investissement et du

(140) Article 3 du traité instituant l'Union du Maghreb arabe. Voir annexe.

commerce extérieur (BAMICE), seront respectivement installées à Tripoli et à Tunis.⁽¹⁴¹⁾

En dehors de cette répartition des tâches et des prérogatives ainsi que des relations unissant les différents organes, l'UMA s'oriente vers la matérialisation de son programme. Celle-ci définit quatre étapes : création d'une zone de libre-échange, d'une union douanière, d'un marché commun, enfin la coordination des politiques nationales dans divers secteurs, avec un accent prononcé mis sur la sécurité alimentaire.⁽¹⁴²⁾ Si les négociateurs paraissent s'inspirer du modèle du Conseil européen, le schéma ne s'écarte guère du prototype d'organisation intergouvernementale de coopération en Afrique, essentiellement dominée par les chefs d'Etat, et dont le destin repose exclusivement sur eux. Ceci n'est pas de nature à prolonger la durée de vie de l'organisation maghrébine, surtout que le Conseil présidentiel, l'organe de décision, doit pouvoir contenir les louvoiements de Kadhafi et l'épreuve de force entre Alger et Rabat.

Au cours des huit sommets, de juin 1988 à avril 1994, les pays de l'UMA ont signé une vingtaine d'accords⁽¹⁴³⁾ dans le cadre du processus d'intégration économique et sociale. Ils portent par exemple sur les transports, avec la création d'une compagnie aérienne « Air Maghreb », la construction d'une « autoroute de l'unité maghrébine, les tarifs douaniers, les réseaux de gazoducs et l'instauration d'une carte d'identité ou passeport maghrébin, permettant la libre-circulation des biens et des personnes dans le « Maghreb sans frontières ».⁽¹⁴⁴⁾ Toutefois, ces décisions sont suivies de peu d'effets dans

(141) Ces deux derniers projets visent à développer la recherche et les échanges universitaires, et les investissements au Maghreb. Mais le blocage de l'UMA a empêché toute avancée dans ces domaines.

(142) GHERARI (Habib) L'Union du Maghreb arabe. In : *Studia diplomatica*, vol.43, fascicule 3, 1990, pp.83-115

(143) Certains de ces nombreux accords (26) sont détaillés dans le Numéro spécial consacré à l'UMA de la Revue tunisienne « Etudes internationales », N°41, avril 1991, pp.169-178.

(144) Bilan de l'UMA après 6 ans d'existence. In : *Marchés tropicaux et méditerranéens*, N°2536, 17 juin 1994, pp.1218-1220

leur application et les projets communautaires, sur lesquels repose la stratégie maghrébine de développement, sont restés dans les limbes et sans résultat économique, principalement pour la Mauritanie, qui attendait des retombées substantielles de ce regroupement régional. L'évaluation de celui-ci durant ces six années de fonctionnement a révélé qu'il n'est qu'un instrument où se manifestent les bonnes intentions, et le climat de méfiance entre les membres fait que « l'UMA se réduit finalement à des discours emphatiques, à des projets mort-nés ».⁽¹⁴⁵⁾

De plus, les facteurs propres à chaque Etat et les tensions intermaghrébines perturbent considérablement la bonne marche de l'organisation au début des années 1990. Déjà, le gouvernement mauritanien, qui, très actif, avait vigoureusement manifesté ses penchants en brandissant ses valeurs maghrébines, lui attribuant le premier rang des membres à créer un secrétariat d'Etat chargé de l'UMA. Néanmoins, il a dû renoncer, au profit du Maroc, à assurer la présidence tournante pour le deuxième semestre de 1991.

En effet, le président Ould Taya, dont le pays était engagé dans une série de réformes politiques et constitutionnelles, avait préféré se consacrer à la situation interne, prenante à l'époque de la « démocratisation ». Malgré la crise algérienne, Nouakchott organise, du 10 au 11 novembre 1992, la conférence présidentielle de l'UMA à laquelle manquaient le roi Hassan II et le colonel Kadhafi. Cette absence remarquée s'explique, pour le premier, par les manoeuvres d'ordre politique sur l'avenir du Sahara occidental à la suite de la décision de l'ONU d'organiser un référendum.⁽¹⁴⁶⁾ Quant au second, il reproche aux « pays frères du Maghreb » leur manque de solidarité et leur application cynique de l'embargo décidé par les Nations-Unies, plutôt les Etats-Unis, à la suite des « l'affaires » de l'explosion des avions de la Panam,

(145) OUAZANI (Chérif) L'UMA. In : Jeune Afrique, N°1832, 14 au 20 février 1996, pp.25-27

(146) OULD ISMAÏL (Abdallah) Le sommet de l'UMA à Nouakchott. In : Al Bayane, N°47, 11-17 novembre 1992, pp.3-5

le 21 décembre 1988, au-dessus de Lockerbie (Ecosse) et de l'UTA, le 19 septembre 1989, dans le désert du Ténéré (Niger), auxquelles seraient mêlés des agents secrets libyens.

Même si les autorités se réjouissent d'avoir réalisé leur sommet autour de trois présidents (Ali Kafi de l'Algérie, Ben Ali de la Tunisie et Ould Taya), en revanche ce recentrage traduit inévitablement un processus de désintégration sur lequel le « parent pauvre du Maghreb » n'a ni les moyens ni le poids politique régional pour intervenir de façon notable. Pourtant, la réunion de Nouakchott a pris l'initiative de prolonger, en un an au lieu de six mois, la tenue des sommets et d'agir sur les modes d'adoption des décisions qui se feront dorénavant par consensus ou majorité simple, à l'exception des contextes de guerre où l'unanimité sera déterminante.

Elle préconise la composition d'une commission paritaire, dont le rôle est de raffermir la coopération de ce qu'il convient maintenant d'appeler dans le vocabulaire diplomatique maghrébin, les « 5+5 », c'est-à-dire les cinq Etats de la rive nord méditerranéenne (France, Espagne, Portugal, Italie et Malte) et les cinq pays de l'UMA. Mais, le dialogue euro-maghrébin, organisé dans les rencontres d'experts, demeure bloqué par le contentieux entre la Libye et certains pays occidentaux ainsi que par la guerre du Golfe et les dérives politiques algériennes.

La formule de partenariat économique entre les quinze de l'Union européenne et douze pays méditerranéens, dans une perspective de fonder une « zone de paix et de prospérité »⁽¹⁴⁷⁾ sera au centre des débats de la conférence de Barcelone, des 27 et 28 novembre 1995, pour laquelle un statut d'observateur avait été octroyé à la Mauritanie. Cette dernière, bien qu'elle soit excentrée de la Méditerranée et isolée par les contrecoups de son soutien au

(147) Libération, 27 novembre 1995, p. 10

régime de Bagdad, accumule les contacts, dont avait bien besoin sa diplomatie. Pour sortir de son isolement depuis la guerre du golfe, la participation à cette conférence est importante dans la mesure où elle ouvre les portes d'une réconciliation avec les Etats européens et du monde arabe. Elle lui a permis d'établir des relations avec Israël, sous les auspices de l'Espagne, rejoignant dans ce cas le Maroc et la Tunisie. Ce geste solitaire d'un pays de l'UMA ne doit cependant pas masquer quelques rares attitudes communes à l'égard de certains problèmes. Pour la première fois, la déclaration publiée à la fin du sommet de Nouakchott dénonce la « montée de l'intégrisme religieux » et souligne que « le terrorisme et l'extrémisme que connaît la région constituent une menace pour la société et la démocratie ».⁽¹⁴⁸⁾ Cette résolution exprime les inquiétudes de l'UMA, du moins de quelques uns de ses membres comme la Tunisie et la Mauritanie, et elle n'est assortie d'aucune coopération ni de stratégie de lutte commune. Cela se passe au moment où l'Europe, particulièrement la France, est secouée par les effets boomerang de l'islamisme et de la crise économique auxquels se heurtent les Etats du Maghreb. Par ailleurs, on assiste à un essoufflement de l'entente dans l'enceinte de l'UMA. Si à Nouakchott, on se défend de poursuivre une politique maghrébine pour manifester une présence formelle dans les différentes instances de l'UMA, il est évident que l'avenir est tourné vers les accords de pêche⁽¹⁴⁹⁾ avec l'Union européenne car « l'entité maghrébine » semble être condamnée par les nombreuses contraintes à son développement.

(148) Le Monde, 13 novembre 1992, p.5

(149) La Mauritanie et l'Union européenne ont conclu un accord qui entre en application à partir du 1er août 1996 jusqu'au 31 juillet 2001, offrant de très grandes possibilités de pêche par rapport aux accords triennaux. Plusieurs flottes européennes pourront pêcher dans les eaux mauritaniennes pendant cinq ans. En contrepartie, Bruxelles accorde une compensation financière de 266,8 millions d'écus sur cinq ans, soit 1,7 milliard de franc français représentant 10% du budget de l'Etat.

B°/ Les obstacles à la dynamique du regroupement régional.

La communauté de culture et de langue, et l'enthousiasme des premiers temps de la création de l'UMA, qui a pourtant mis à l'étude une série de projets ambitieux, n'ont pas suffi pour surmonter les difficultés. Le sommet des 2 et 3 avril 1994, à Tunis, où l'on a condamné « toutes formes de terrorisme, de violence et d'extrémisme » apparut à certains dirigeants de l'Union comme l'ultime rencontre, tant les sujets de discorde freinaient les issues de l'intégration. Les causes sont multiples et nous n'évoquerons dans notre démonstration que celles qui, de nature politique et économique, semblent être majeures.

1°/ Les contraintes politiques

La diversité des régimes et les idéologies des pays de l'Union du Maghreb arabe dans leurs calculs et arrière-pensées politiques, ont mis en évidence l'irrationalité des acteurs et leur incapacité à aller au-delà des vœux pieux pour appliquer des décisions communes sur les questions internationales. Deux événements, qui servent de tests, montrent l'absence quasi permanente d'une véritable concertation en matière de politique étrangère.

Durant le conflit sénégal-mauritanien, les membres de l'UMA n'ont pas adopté une attitude unitaire à l'égard de l'un des leurs. Aucun pays n'a visiblement soutenu la Mauritanie face à son voisin du sud. D'ailleurs la tentative de médiation menée par le Maroc, qui assurait la présidence, n'avait pas la moindre chance de réussir parce que la Mauritanie redoutait son parti

pris pendant ce temps, où la tension entre les deux pays était à peine tempérée par l'entreprise régionale.

La crise du Golfe placera le Maghreb sous le double signe des dissonances et de la marginalisation.⁽¹⁵⁰⁾ D'abord, le consensus fragile des pays de l'UMA volera en éclats et de réelles divergences rendront impossible une prise de position commune sur le conflit. Ensuite, les considérations psychosociologiques entre le Maghreb et le Moyen-Orient, et les pressions occidentales empêchent le premier de se prononcer de manière conséquente sur les événements, d'autant qu'il agit en ordre dispersé, ce qui ne conforte guère l'efficacité de son effort solitaire, ni son poids sur le plan international.

Dans cette circonstance, la politique mauritanienne est pour le moins paradoxale : elle déplore « l'invasion d'un pays arabe par un autre pays frère » mais ne vote pas la résolution de l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI) condamnant, le 4 août 1990, « l'agression irakienne contre le Koweït ». De même, elle choisit la voie de l'abstention lors du Conseil des ministres des affaires étrangères de la Ligue Arabe, qui au terme de cette réunion au Caire, exige « le retrait immédiat et inconditionnel » des forces irakiennes de cet Etat arabe ».⁽¹⁵¹⁾

Les autres partenaires maghrébins ont approuvé la décision, à l'exception de la Libye qui a boudé la rencontre. Sur la question du transfert du siège de la Ligue Arabe de Tunis vers le Caire, le Maghreb n'a pas brillé par l'homogénéité dès lors que la Mauritanie, l'Algérie et la Tunisie n'ont pas participé au conseil des ministres du 31 août 1990, au cours duquel la décision sera entérinée. En outre, durant le sommet arabe du 10 août 1990, relatif à l'examen du recours de l'Arabie Saoudite et des autres Etats du Golfe aux

(150) SOUDAN (François) Pourquoi l'UMA n'existe pas. In : Jeune Afrique, N°1640, 11-17 juin 1992, pp.18-24.

(151) GHERARI (Habib) L'Union du Maghreb arabe face à l'invasion du Koweït. In : Revue juridique et politique, indépendance et coopération, N°3-4, octobre-décembre1991, pp.312-320.

forces armées étrangères, la fracture entre pays de l'UMA s'approfondit car, si la Mauritanie soutient avec des réserves le Maroc, décidé à envoyer un contingent, en revanche la Libye s'y oppose. L'Algérie, très occupée par sa « guerre civile », s'abstient tandis que la Tunisie fera défection. Il faut dire qu'on ne pouvait imaginer un plus grand désaccord pour un regroupement qui affiche malgré tout une volonté de mener une politique commune sur le terrain diplomatique. Du reste, la position des uns et des autres engendre des perturbations au sein de l'UMA. Après avoir observé un mutisme total, autant pour des raisons de politique interne que pour rechercher par voie diplomatique une solution pacifique, tout en sachant que son influence reste très limitée, le gouvernement mauritanien, sous la pression des manifestations populaires en faveur de l'Irak, se rallie à la position de celle des autres membres de l'UMA. Cette action ponctuelle d'une diplomatie hésitante ne signifie aucunement une coordination régionale. Il est certain que les engagements, touchant à la coopération diplomatique, stipulés par le traité de Marrakech sont mis aux oubliettes. A cet égard, on ne peut que souscrire à la réflexion de Habib El Malki pour qui l'instabilité est une constance des rapports dans cette région de telle sorte que « tout est soumis à la règle de la réversibilité. Ce qui est admis solennellement aujourd'hui est dénoncé demain de façon unilatérale. Ainsi, le caractère fluctuant l'emporte sur l'aspect cumulatif dans la pratique des relations interétatiques ».⁽¹⁵²⁾ Le fait que la majorité des pays de l'UMA demeure peu ouverte au processus de démocratisation, suscitant une participation active des populations et une liberté de circulation, ne crée pas les possibilités de se départir des intérêts nourris par un « nationalisme étroit », au profit d'une organisation supranationale. Souvent, les pouvoirs en place au Maghreb s'appuient sur cette

(152) EL MALKI (Habib) Le Maghreb : aujourd'hui et demain. In : Grand Maghreb, N°50, 14 juillet 1986, pp.313-314.

ressource politique pour s'opposer à leurs voisins, en temps de crise. En août 1994, l'attentat perpétré contre l'hôtel Atlas-Asni à Marrakech, attribué à un groupe d'islamistes algériens ou à une manoeuvre des services secrets algériens « pour essayer de créer une mobilisation populaire face à un danger étranger »⁽¹⁵³⁾, selon la presse marocaine, a pour résultat le réveil de la querelle algéro-marocaine. Il provoque la fermeture de la frontière entre les deux pays, au mépris des textes de l'UMA et des grandes retrouvailles de 1988. Cette crise dans les relations intermaghrébines a sans doute servi de prétexte au Maroc pour estimer prématurée la délégation à l'Union du Maghreb arabe du dialogue des Etats avec l'Union européenne. « L'absence d'une telle disposition risque de minimiser la crédibilité de l'Union sur la scène internationale et de la transformer en forum ou tribune permettant aux pays membres de se rencontrer et de s'offrir le spectacle d'une avalanche conceptuelle sur la coopération et sur l'union »⁽¹⁵⁴⁾.

Du côté mauritanien, en dépit de l'euphorie qui a entouré la démarche maghrébine et les initiatives diplomatiques pour que l'UMA ne soit pas rattrapée par l'histoire de son prédécesseur, le CPCM, nul doute que les réformes politiques, quelles que soient leurs imperfections, constituent une esquisse du dénouement de la crise politique dans laquelle sont empêtrés certains pays du Maghreb et qui par ailleurs n'épargne pas l'organisme régional. Pour preuve, la situation de l'Algérie meurtrie par la violence de l'islamisme radical a des prolongements en Mauritanie car des activistes religieux, réfugiés dans le pays, poursuivent leur mouvement, ce qui trouble les responsables.

Généralement, les frontières sont sous haute surveillance ou fermées pour éviter une contagion. Chaque pays, comme le démontrent la justification

(153) Le Monde, 5 septembre 1994, p.1 et 7.

(154) HAMDOUNI (Saïd) Les tentatives d'intégration des pays du Maghreb face à l'élargissement de la communauté économique européenne. In : Etudes internationales, vol. XIII, N°2, juin 1992, pp.319-348.

des méthodes répressives et le refus de tout parti religieux en Mauritanie, utilise ses propres moyens en fonction de sa situation pour lutter contre l'islamisme.

Quoi qu'il en soit, ce climat singulier concentre toutes les énergies et par conséquent remet en cause la construction du Grand Maghreb d'autant plus que l'organisation, très fragile, est devenue inactive. Les efforts diplomatiques, déployés par la Mauritanie auprès de ses autres partenaires, pour le maintien en vie de l'institution maghrébine, semblent être vains surtout qu'en cette circonstance, où les liaisons avec l'Etat d'Israël lui attirent la foudre du Colonel Kadhafi. Dans cette ambiance de tension des relations intermaghrébines, intervient un nouveau développement du problème du Sahara occidental vis-à-vis duquel Nouakchott n'a véritablement pas élaboré « une politique claire, suivie et propre ».⁽¹⁵⁵⁾ Le résultat est qu'à chaque fois où le ton monte entre Rabat et Alger au sujet de cette question, la Mauritanie en ressent largement les échos sans pouvoir en limiter les effets.

A la suite de violente opposition entre les deux parties à l'égard de récentes propositions de l'ONU sur l'identification des électeurs pour l'organisation du référendum du Sahara occidental, le ministre des affaires étrangères de l'Algérie, qui exerce la présidence de l'UMA, adressera, en décembre 1995, à son homologue mauritanien la requête marocaine concernant le gel des activités de l'institution maghrébine. Il fait savoir que « rien de durable ne saurait s'édifier sur l'équivoque, tant au plan bilatéral que régional ».⁽¹⁵⁶⁾ L'Algérie a plaidé pour des négociations directes entre le Maroc et le Polisario, ce qui a provoqué une levée de boucliers du côté de Rabat. La crainte de voir le conflit se ranimer à ses portes, avec le risque d'entraîner la disparition de l'UMA et des réformes économiques entreprises sous les

(155) KANE (Kharass) La politique étrangère de la Mauritanie (1960-1978). Mémoire de l'Institut des relations internationales du Cameroun. Yaoundé, 1979.-207p.

(156) OULD AHMED (Moussa) Où va le Maghreb. In : Le Calame, n°120, 26 décembre 1995, p. 5

auspices des institutions de Bretton-Woods, oblige les autorités à jouer un rôle beaucoup plus actif pour que les deux principaux membres de l'UMA ne remettent indirectement la Mauritanie dans ce cercle vicieux, d'alternance de guerre et de paix relative entre Etats maghrébins.

La convocation d'une réunion des ministres des affaires étrangères rentre dans cette optique même si l'on ne perd pas de vue les limites d'une telle démarche du pays le plus faible de la chaîne maghrébine. Pour le Secrétaire d'Etat mauritanien chargé des affaires de l'UMA, « la Mauritanie, comme d'habitude n'hésitera pas à faire des sacrifices pour le triomphe de la construction du Grand Maghreb, très présent dans la conscience collective des peuples maghrébins. Elle oeuvrera pour le maintien de la paix dans la région car sa vocation est de rassembler, à la limite de ses moyens le monde arabe et l'Afrique noire ».⁽¹⁵⁷⁾ Le statu quo qui prévaut actuellement dans les relations intermaghrébines rend perplexe toute forme d'intégration à travers l'UMA, où le désintéressement de ses membres s'installe et bloque l'évolution des diverses instances. Devant ces inconvénients politiques, pratiquement insolubles en ce moment où le Maghreb est dans la tourmente, les responsables mauritaniens devront encore attendre longtemps pour que les cinq pays de l'UMA sortent de leurs contradictions et placent leurs biens en commun, surtout que les faibles niveaux de développement gênent énormément l'exécution de vastes projets.

2°/ Les entraves économiques.

La Mauritanie, comme la plupart des Etats de l'UMA, traverse une crise économique sans précédent. Les ambitions fixées dans le cadre régional n'ont

(157) Entretiens en février 1993.

pas été sélectionnées d'une manière rationnelle, correspondant aux capacités économiques de l'ensemble maghrébin. La remarque d'un ministre des affaires étrangères maghrébin est révélatrice sur ce plan : « la sécurité alimentaire est bien plus importante que la carte d'identité unifiée pour les citoyens des cinq pays. »⁽¹⁵⁸⁾

Cette orientation vers le second choix est explicative de la portée que revêt le facteur politique dans le processus d'intégration des pays maghrébins dont les économies ne sont pas assez avancées pour espérer une complémentarité rapide dans leur rapprochement.

L'analyse économique des Etats de l'UMA met en relief les dissemblances sous beaucoup d'aspects, notamment les revenus par habitant, le niveau d'industrialisation et de développement mais aussi des régimes économiques.⁽¹⁵⁹⁾ La Mauritanie, qui ne dispose d'aucun statut privilégié au sein de l'UMA du point de vue économique, enregistre le plus faible rapport entre le produit national brut et le nombre d'habitants, qui se situe à 500\$ (\$= dollar américain). Par contre, les autres pays du Maghreb appartenant aux économies à revenu intermédiaire, selon le classement de la Banque mondiale, présentent des chiffres différents : 880\$ Maroc, 1260\$ Tunisie, 2230\$ Algérie et 5220\$ Libye.⁽¹⁶⁰⁾

S'il est vrai que cette mesure par niveau de revenu ne reflète pas nécessairement le degré de développement, elle donne cependant des indicateurs de comparaison. Les disparités économiques se perçoivent dans l'intensité des échanges entre les membres de l'UMA. De fait, les échanges de la Mauritanie avec ses partenaires de l'UMA sont très faibles et irréguliers. Ses importations sont globalement des produits agro-alimentaires et énergétiques

(158) Cité par Soudan (François) op.cit.p.21

(159) SID'AHMED (Abdelkader) La crise des économies maghrébines : les politiques redistributives en question. In : Revue Tiers-Monde, t.XXX, N°135, juillet-septembre 1993, pp.565-583.

(160) MELSA (Mostafa) Les cinq pays du Maghreb en chiffres. In : Enjeux, N°38, mars 1992, pp.34-38

alors que ses exportations concernent des productions halieutiques et minières. Le cloisonnement des marchés et les économies d'inspiration « nationaliste » sont en partie responsables de l'infime volume des échanges intermaghrébins qui atteignent à peine 2% du total de leur commerce. Les échanges des pays du Maghreb sont fortement polarisés sur les pays de l'Europe occidentale et oscillent entre 60% et 70% de leur commerce extérieur.⁽¹⁶¹⁾ La part de la CEE dans le commerce extérieur de la Mauritanie s'élève, entre 1986 et 1987, à 45% pour les exportations et 65% pour les importations. Elle reste son principal fournisseur et une des sources principales de devises.

Les raisons de cette coopération sont multiples et tiennent à la fois à des aspects politiques et économiques, voire historiques, qui font que le pays est signataire des diverses conventions de Lomé (quatrième actuellement), alors que les autres Etats de l'UMA sont très liés à l'Union européenne par des accords séparés, à l'exception de la Libye qui n'en possède pas. Cela serait-il un mobile suffisant pour rendre compte de l'intérêt manifesté par l'Union européenne à l'égard de l'UMA même en considérant que l'intégration maghrébine, au vu des réalités concrètes, ne peut être que complémentaire de la coopération euro-maghrébine? Cependant les économies maghrébines sont régulées selon des modes différents, ce qui rend problématiques les politiques d'harmonisation fiscales, douanières et administratives, prévues dans le cadre de l'intégration régionale.

Ainsi la Mauritanie, tout comme le Maroc et la Tunisie, a suivi une politique économique qui s'insère de plus en plus dans le marché mondial, mais celle de l'Algérie et surtout de la Libye, très marquées encore par le modèle étatiste de développement, sont les plus protégées de la région. En conséquence, les produits en provenance des Etats membres, par exemple les

(161) REGNAULT (Henri) L'Europe, avenir du Maghreb. In : Le Monde, 13 février 1990, p.27 et 29.

hydrocarbures, les phosphates ou le poisson, ne trouveront pas aisément de débouchés dans le Grand Maghreb, dont la population avoisine 60 millions d'habitants, avec un taux de chômage situé entre 20 et 25%, et un endettement extérieur de 61 millions \$ qui en fait une des zones les plus endettées du continent.⁽¹⁶²⁾ La majeure partie des handicaps se rapporte aux réalités structurelles qui interdisent, dans l'immédiat et même à moyen terme, tout espoir d'accroissement substantiel des échanges au sein de la région. Si on se réfère au secteur de l'industrie, les cinq pays sont encore, à des degrés divers, au stade de l'industrialisation de substitution.

De même en matière d'agriculture, ni la Mauritanie qui a commencé les aménagements hydro-agricoles du bassin du fleuve Sénégal ni les autres partenaires ne sont en mesure de pallier les insuffisances céréalières du Maghreb. Certes, des complémentarités existent avec les autres pays, mais elles sont limitées aux domaines de l'énergie, des engrais et des produits de la pêche. La faiblesse de potentiels industriels caractérisés par la quasi inexistence de capacité de recherche, de base technologique et la fragilité de l'agriculture (sécheresse et criquets) indiquent que les déterminants cruciaux du développement seront encore pour un moment extérieurs à la zone maghrébine. Celle-ci « souffre de la réduction de l'offre de crédit international, de la déréglementation et de la raréfaction de l'offre de capitaux sur les marchés financiers et en particulier de la chute des recettes extérieures ».⁽¹⁶³⁾

De plus, les pays de l'Est, dont les besoins en capitaux sont très importants, concurrencent les Etats du Sud et du Maghreb en particulier. En considérant l'état de l'économie mauritanienne, on peut s'interroger sur les moyens dont dispose l'Etat pour honorer ses engagements financiers en faveur des projets dans les regroupements régionaux au Maghreb et en Afrique noire.

(162) *Marchés tropicaux*, N°2336, 17-24 août 1990, p.2390

(163) *Le Courrier*, N°28, mai-juin 1995, p.17

Ainsi, le montant des ressources de la BAMICE est fixé à 500 millions de \$ par pays, ceci sans qu'il y ait une entente sur la priorité à accorder à certains domaines où existent des possibilités significatives d'accroissements de productions capables de renforcer la position de la région face au reste du monde. Il est clair que l'on retrouve au sein de l'UMA certains comportements déjà observés par Jean Coussy à propos de la CEDEAO, à savoir les initiatives individuelles de certains pays, le manque d'enthousiasme dans le financement des projets communs ou le fait de ne pas respecter sa part des coûts de l'intégration et des engagements souscrits.⁽¹⁶⁴⁾ Les menaces fréquentes de la Libye de quitter l'UMA et les exigences récentes du Maroc qui consistent à conditionner la poursuite de l'édification du Grand Maghreb au règlement du problème du Sahara occidental en sont une parfaite illustration. De surcroît, le nationalisme exacerbé et les rivalités économiques engendrent des conflits qui peuvent représenter un frein à l'essor de la coopération régionale.

En fait, l'intégration ne s'arrête pas à la conception de cadre juridique unifié ni à une multitude de projets ; elle doit être une stratégie de développement à partir du moment où elle devient l'instrument pour accélérer la réalisation des objectifs à un coût acceptable. Dans ce cadre, elle devrait aboutir à la croissance et à la diversification des économies maghrébines, rendues indispensables au regard des problèmes sociaux et économiques auxquels font face les membres de l'UMA.⁽¹⁶⁵⁾ Le point central du dispositif d'intégration est le rôle du mécanisme de programmation des activités liées aux projets, ce qui fait défaut à l'entreprise maghrébine ; cette dernière focalise son action sur la politique d'harmonisation car ce phénomène, que l'on croit être la condition sine qua non, apparaît comme un des problèmes de

(164) COUSSY (Jean) Espoirs excessifs et possibilités concrètes d'intégration africaine, pp.422-430. In : La France et l'Afrique : vade-mecum pour un nouveau voyage, sous la dir. de Serge Michailof. Paris : Karthala, 1993.-510p.

(165) SID'AHMED (Abdelkader) Maghreb, quelle intégration à la lumière des expériences dans le tiers-monde? In : Tiers-monde, t. XXXIII, N°129, janvier-mars 1992, pp.67-97

l'UMA. En effet, des monnaies inconvertibles entre elles s'y côtoient et parmi lesquelles, certaines sont à fortes devises (dinars libyens), d'autres, telles que l'ouguiya et le dirham (Maroc), se sont dépréciées pour accuser l'ajustement structurel. Cette « dichotomie structurelle » recouvre donc des formations et des rationalités économiques diverses qui sont de mauvais augure pour toute politique d'agencement.

La formule d'union monétaire n'est-elle pas plus adaptée à la logique de l'intégration ?

Dans la situation actuelle des relations des pays du Maghreb, il est peu probable que cette question accroche les acteurs politiques qui ne sont pas encore disposés à céder une parcelle de leurs acquis ou symboles de « souveraineté ». Rappelons que cette dernière a été l'un des motifs évoqués par Ould Daddah pour quitter l'Union monétaire ouest-africaine en vue de distendre ses liens avec la France et de mettre en circulation une monnaie nationale.

La politique de ses successeurs fortement tournée vers le Maghreb ne compte pas, pour l'instant, briser le mythe de la « repersonnalisation », ceci d'autant que l'UMA, en « sommeil », ne motive plus les diplomates du Secrétariat d'Etat destiné aux affaires du Maghreb arabe.

Les contraintes d'ordre politique et économique du regroupement sont à la mesure des tensions et conflits internes et externes des pays de la région. L'évolution de l'économie mondiale, avec comme répercussion l'isolement annoncé des petits Etats, nécessite la constitution de grands ensembles régionaux. Mais, l'épanouissement de l'Union du Maghreb arabe ne pourra avoir lieu que dans un climat de paix et de sérénité aussi bien dans les rapports intermaghrébins que dans les relations avec le reste du monde. Dès lors, une résolution définitive du conflit saharien devrait être la première étape pour instaurer la confiance dans l'environnement maghrébin et asseoir les bases

d'un véritable projet communautaire. De manière significative, l'expérience montre que les relations maghrébines de la Mauritanie sont souvent créatrices de péripéties et de malentendus permanents qui font douter de son intégration arabo-africaine, génératrice de déséquilibre interne. En revanche, l'ouverture vers le Proche et Moyen-Orient a été un vecteur d'investissements substantiels de la rente pétrolière des pays du Golfe persique corrélativement à la propagation des idéologies qui déchirent le monde arabe. La crise du Golfe et ses conséquences ont mis en lumière le sens de la politique arabe de la Mauritanie.

CHAPITRE II. LA MAURITANIE ET LE MOYEN-ORIENT : LA RECHERCHE DE SOUTIENS

Le renforcement des liens entre la Mauritanie et les pays du Moyen-Orient se rapporte aux objectifs fondamentaux et à la stratégie globale poursuivis par Ould Daddah pour faire entrer son pays dans le système des relations régionales et internationales. Les préoccupations, liées à la construction de l'Etat et ses faibles capacités de négociation, expliquent que les liens avec la péninsule arabe deviennent, dès la première décennie de l'indépendance, une composante essentielle de la politique extérieure.

Cette orientation répond aux exigences internes, notamment l'extraversion très prononcée de la communauté arabo-berbère, dont l'idéal est l'intégration à la « Umma » (communauté) arabe, afin de sortir de l'isolement diplomatique ou de l'état dans lequel tentait de l'enfermer un autre pays arabe (Maroc), en empêchant son adhésion à la Ligue arabe, symbole de son arabité. De même, le poids grandissant des pays du Golfe dans le système mondial, avec l'usage de « l'arme du pétrole » comme moyen de pression sur les puissances occidentales, correspond à un facteur déterminant invoqué par le « fondateur de l'Etat mauritanien » pour trouver en eux une alternative à la tutelle de l'ancien colonisateur.

Ainsi, « dans un contexte de crise pétrolière et de montée récurrente des égoïsmes nationaux en Occident, le monde arabe, fort de la nouvelle puissance financière qu'il tire de la hausse de ses revenus pétroliers, s'impose comme un partenaire idéal pour les Etats africains ».⁽¹⁶⁶⁾ La nécessité pour la Mauritanie de surmonter ses difficultés politico-économiques la projette vers le camp des

(166) OTAYEK (René) Le monde islamo-arabe et l'Afrique noire : désintégration par le haut, intégration par le bas? In : Maghreb-Machrek, n°134, octobre-décembre 1991, pp.41-53.

« frères » arabes du Moyen-Orient, engagés dans une intense activité diplomatique dans le cadre de la lutte contre Israël. Convaincu d'une aide massive de ses nouveaux alliés pour faire pièce aux Etats adversaires du Maghreb et renforcer la légitimité de son pouvoir, le président Ould Daddah exploite profondément son attachement à l'unité arabe mais aussi à la cause palestinienne, qui apparaît finalement comme une ressource politique dont chaque pays arabe se sert en fonction de la nature de ses problèmes. Désormais, avec la bénédiction de ces pays, la Mauritanie tente de jouer le rôle de relais en Afrique pour freiner l'expansion de la diplomatie israélienne au cours des années 1970. Cependant, cette ambition du pouvoir mauritanien n'a pas produit les effets auxquels s'attendaient les bailleurs de fonds arabes, d'autant plus que, pour des raisons de survie politique, économique, ou de crise de la coopération arabo-africaine, bon nombre d'Etats subsahariens ont repris des contacts ou renoué des relations diplomatiques avec l'Etat hébreu dès le début des années 1980. ⁽¹⁶⁷⁾

Il faut attendre la décennie 1990, marquée par la deuxième guerre du Golfe et ses conséquences notables dans les rapports entre les Etats arabes du Golfe, pour que Nouakchott s'écarte paradoxalement de ses positions initiales et se rapproche discrètement d'Israël. Cela étant, on identifie plusieurs variables dans le champ des relations de la Mauritanie avec les pays du Moyen-Orient. Au-delà de l'aspect financier et économique résultant des énormes besoins de l'Etat mauritanien, la variable islamique est importante dans la mesure où elle représente l'un des fondements de son existence mais aussi le support de son intégration dans l'aire arabo-islamique. Elle est aussi au coeur de la coopération entre « le Bilad-Chinguetti » et certains pays du Golfe comme l'Arabie Saoudite, qui a toujours brandi l'étendard de l'islam comme

(167) Voir sur ce sujet CODO (Léon César) L'Afrique noire et Israël : inversion d'une dynamique diplomatique. In: Politique africaine, N°30, juin 1988, pp.50-66

originalité de sa diplomatie pour promouvoir le conservatisme en la matière et contrer l'arabisme révolutionnaire. Ce dernier constitue le pivot de l'action diplomatique des pays tels que l'Égypte de Nasser et l'Irak sous le parti Baas, qui se présentent en défenseurs du non-alignement, de la lutte « anti-impérialiste et anti-sioniste », et surtout de la volonté d'unification politique du monde arabe du « Golfe persique aux rives de l'Océan Atlantique ». Cette variable panarabiste, qui a été une vieille idéologie de légitimation, ne suscite plus l'union sacrée derrière les gouvernements qui trouvaient là un prétexte à un mode de pouvoir autoritaire.

Depuis les revers militaires de juin 1967, ou la « guerre des six jours », la mort de Nasser en 1970 et la crise économique et sociale qui frappe la plupart de ces pays, et en dépit de l'aventure de Saddam Hussein que l'on croyait être le « second Nasser », le nationalisme arabe ne semble plus actuellement faire recette. Pourtant, il a servi, dans son heure de gloire, à élaborer le cadre d'une identité politique en laquelle se reconnaissait une bonne partie des États arabes, avides de leur indépendance et de leur souveraineté. Dès lors, les élites mauritaniennes, tout comme celles des autres pays du Maghreb, en quête de référents idéologiques en vue de consolider leur arabité, vont se ressourcer dans les différents courants qui rivalisent pour exercer leur hégémonie sur le monde arabe. Cette attraction du Moyen-Orient, n'est pas sans lien avec l'engouement généalogique dont nous avons parlé au début de cette partie du travail.

En fait, la politique Moyen-orientale des dirigeants ne se distingue pas fondamentalement de celle qui a été menée à l'égard du Maghreb en termes d'élargissement et de diversification des partenaires arabes. Cependant, elle est axée sur deux grandes lignes : l'une est tournée vers les pays dits « conservateurs », fournisseurs généreux de pétrodollars, en l'occurrence les

Emirats du Koweït et des Arabes unis ⁽¹⁶⁸⁾, le Qatar et l'Arabie Saoudite, vecteurs du « panarabisme modéré » ; l'autre vise à se fondre dans un ensemble de pays qui ont forgé leur spécificité à travers le militantisme panarabe, entre autres l'Irak, la Syrie et l'Égypte (sous la conduite de Nasser).

La principale difficulté est de pouvoir maintenir durablement un équilibre entre les deux pôles, qui, pour le moins, se livrent une guerre sans merci en vue d'influer sur les décisions intérieures et extérieures du pays par le biais de soutiens locaux.⁽¹⁶⁹⁾ Il est évident que cette position, qui démontre les contradictions de la politique mauritanienne au Moyen-Orient, ne résistera pas au choc de la désintégration du monde arabe, dont la guerre du Golfe n'était que la phase, la plus saisissante. Comme le dit Eric Rouleau, cette fragmentation contribue à l'expansion des mouvements islamiques que la conjoncture politique et économique des États régionaux stimule en l'absence de mesures salvatrices.⁽¹⁷⁰⁾

Pour comprendre la dynamique des relations tissées entre la Mauritanie et les pays du golfe persique, mais aussi leur ambivalence, il conviendrait de s'interroger sur la portée politique, économique et idéologique à la base d'un tel rapprochement, qui traduit la réalisation des objectifs d'une politique étrangère dont la rationalité est plus que jamais limitée par des intérêts partisans.

(168) Les Emirats arabes unis sont une fédération qui est née en 1971 et qui rassemble 7 émirats du Golfe-arabo-persique : Abu Dhabi (le plus important et le plus riche), Dubaï, Sharjah, Ajman, Ummal-Qaywayn, Ras-al-Khaima, Fujairah.

(169) OULD BECHIR (Yahya) Pour une politique étrangère équilibrée. In : Al Bayane, N°32, 22-28 juillet 1992, p.4

(170) ROULEAU (Eric) Le monde arabe sous le choc de la fragmentation. In : Le Monde diplomatique, décembre 1992, p.27

SECTION I. L'emprise arabe.

Les nombreux voyages au Moyen-Orient du président Ould Daddah et des chefs militaires qui se sont, tour à tour, succédé au sommet de l'Etat, ouvrent des perspectives d'intensification des relations avec l'ensemble des pays de la région. De retour de l'une de ses visites, en 1974, Ould Daddah levait le voile sur sa stratégie de reconquête : « plus de soucis de financement, les pays frères sont bien disposés, il suffisait de les connaître et de se faire connaître d'eux ».⁽¹⁷¹⁾ En tout cas, la méthode a été probante parce qu'une nouvelle forme de clientélisme s'est implantée au travers des investissements de la rente pétrolière qui s'annoncent beaucoup moins contraignants sur les conditions de leur utilisation que celles imposées par les pays industrialisés et les organisations internationales.

Qui plus est, cette assistance, qui rentre dans la logique de la construction de la nation arabe, est présentée comme une relation horizontale entre partenaires égaux, par opposition aux liens verticaux avec l'Occident, et par conséquent ne portant aucun germe de dépendance et d'ingérence dans les affaires intérieures. Or, même si la Mauritanie de par son histoire et sa culture, symbolise, du point de vue des rapports avec les Etats du Golfe, le prolongement de l'espace arabe, elle est soumise à des pressions des donateurs qui lui fournissaient plus de 40% de son aide extérieure, ce qui naturellement réduit sa marge de manoeuvre politique. Souvenons-nous des menaces, proférées par le Koweït et l'Arabie Saoudite, de mettre fin à leurs réseaux de financement si Nouakchott ne changeait pas d'attitude, favorable à leur ennemi commun, lors de la crise du Golfe de 1990. La dimension économique

(171) Cité par NODINOT (Jean-François) *Vingt-deux Etats arabes, une nation*. Paris : Les Editions du Sorbier, 1980.-244p.

qui occupe une place prépondérante met en lumière, comme on le voit, les paradoxes d'une coopération « aseptisée » qui trouve sa force dans les revenus pétroliers par lesquels certains Etats veulent donner un sens à leurs prétentions de leadership idéologique régional.⁽¹⁷²⁾

Outre les apports en matière de ressources financières pendant la décennie 70 et début 80, accroissant l'endettement extérieur, la diplomatie mauritanienne au Moyen-Orient a comme retentissement la reproduction dans les sociétés mauritaniennes du terreau dans lequel se sont développés les mouvements d'inspiration nassérienne, baassiste ou islamique. La concurrence effrénée entre ces tendances, à l'image des divisions du monde arabe, explique en partie les violences politiques. L'implantation de nombreuses représentations arabes, dont la fonction idéologique transparait dans les activités de centres culturels et d'associations caritatives, ne forme-t-elle pas le dispositif de contrôle et d'influence où l'arabisation n'est que la face émergée de l'iceberg ?

Mais la générosité exubérante des monarchies du Golfe cache mal la coopération encombrante qui, non seulement, alimente la radicalisation de certains groupes de pression, mais risque de dresser une grande partie des populations contre l'Etat. Celui-ci n'arrive plus à remplir ses fonctions de régulation sociale. De quelle manière les pays de la péninsule arabique répondent-ils aux sollicitations de Nouakchott et quels sont les effets de cette orientation politique ?

(172) CONSTANTIN (François) et COULON (Christian) Islam, pétrole et dépendance : un nouvel enjeu africain. In : Revue française d'études politiques africaines (Le mois en Afrique), N°113, mai 1975, pp.28-51.

PARAGRAPHE 1. Les manifestations de la solidarité arabe.

La diversité du monde arabe, dans le domaine des régimes politiques et des engagements vis-à-vis des mouvements panarabistes sous leur forme modérée ou révolutionnaire, se reflète dans la nature des liens que le gouvernement mauritanien entretient avec les deux sous-ensembles du Machrek.

Concernant le premier groupe au sein duquel prédominent les « conservateurs », les relations ont un contenu plus économique que politique. Cette dernière, loin d'être absente du jeu entre les puissances arabes, s'intègre dans le financement de la construction de mosquées et d'instituts islamiques. Cette vocation, que le royaume saoudien a animée, sert à renforcer la dynamique des rapports entre Riyad et Nouakchott.

D'un autre côté, les Emirats Arabes Unis et le Koweït, qui ne convoitent pas visiblement la place de leader régional arabe pour laquelle la compétition fait rage, trouvent, dans l'extension des espaces de relations privilégiées avec les partenaires modestes, un moyen d'effectuer des placements d'argent dans le cadre de sociétés mixtes. Par cette option, ils concourent à l'action diplomatique des Etats du Moyen-Orient d'une manière effective sans pour autant prendre de risques considérables sur le plan financier et politique. Grâce à cette aide, conséquence de sa politique de diversification, la Mauritanie a pu entreprendre des réformes politiques et économiques qui lui ont permis de créer une monnaie nationale, de prendre en main les secteurs vitaux de son économie et de se lancer dans des opérations de développement nécessitant un nombre important de capitaux. La baisse des subventions françaises, consécutive au nouveau choix des autorités mauritaniennes de vouloir tourner une page des rapports néo-coloniaux, et la

politique de réunification (annexion d'une partie du Sahara) font que le pays sera sous perfusion permanente de pétrodollars en provenance des pays du Golfe.⁽¹⁷³⁾ Toutefois, cette situation a connu un bouleversement quand le président Ould Taya, pris de vitesse par la tournure des événements irako-koweïtiens, a dû trancher entre les impératifs de survie économique et financière et les calculs politiques conjoncturels motivés par les réalités internes.

Finalement après moult réflexions, il approuvera la position de l'Irak que l'on exalte comme étant le chef de file du groupe de pays défenseurs de l'arabisme révolutionnaire. Cela marque un tournant dans la politique traditionnellement modérée, qui a toujours prévalu pour préserver des intérêts essentiels dans cette région. Le choix opéré en faveur du pouvoir irakien sera lourd de conséquences puisqu'il renforce l'isolement du pays dans le monde arabe. L'analyse de l'aide en provenance des Etats du Golfe donnera les clefs pour saisir la signification de la politique mauritanienne au Moyen-Orient.

A°/ Les contributions arabes au développement de la Mauritanie

La proclamation d'une identité arabe, reposant sur une intense activité en faveur du rayonnement de la culture arabo-islamique au niveau de la sous-région subsaharienne, et surtout une implication de plus en plus forte dans la lutte pour soutenir les « justes causes » du Moyen-Orient, seront décisives dans la consolidation de la position géostratégique de la Mauritanie et de ses relations avec les Etats pétroliers du Golfe persique. Ceux-ci, en dépit du

(173) Le Monde, 17 février 1978, p.3

handicap géostratégique, multipliaient les contacts politiques qui finiront par des alliances débouchant sur des investissements arabes au profit de ce pays, dont la population avait, durant cette période des années 70 et 80, les yeux tournés vers le « Levant » qui, sur le plan symbolique, évoque les sources de la langue arabe et de la religion musulmane.

Avant l'affaire du Golfe, qui allait modifier cette situation, le gouvernement mauritanien entretenait des « rapports exceptionnels » avec le Koweït et l'Arabie Saoudite qui seront les principaux bailleurs de fonds sur lesquels nous centrerons notre étude. Ainsi, entre 1985 et 1988, ils fourniront une part prépondérante des capitaux d'origine étrangère qui les placeront au premier rang des partenaires mauritaniens, avec 45% pour le premier et 16% pour le second. Près du tiers de l'aide internationale de la Mauritanie provient de ces deux Etats.⁽¹⁷⁴⁾ Ceci rend donc suicidaire l'action de Nouakchott qui tend à compromettre ces ressources extérieures capitales, en apportant son soutien politique aux thèses de Bagdad, au prix de l'hypothèque de son programme de diversification.

Par ailleurs, le pouvoir d'influence de ce que l'on désigne dans la diplomatie mauritanienne comme la « preuve de la solidarité arabe »⁽¹⁷⁵⁾ se mesure à l'aune des divers financements des Etats arabes dans les différents projets de développement. En effet, le cadre de la coopération varie selon les pays, mais d'une manière générale, celle-ci se déroule par le biais d'accords bilatéraux ou multilatéraux. Il existe aussi des relations informelles à travers des organisations de bienfaisances, des confréries ou de pèlerinages, surtout pour ce qui concerne l'Arabie Saoudite. Dans ce cas, l'appréciation des investissements s'avère difficile parce que, non seulement ces structures ne

(174) GREGOIRE (J.Luc) L'ajustement structurel en Mauritanie : stratégie, moyens et perspectives. In : Marchés tropicaux et méditerranéens, N°2346, 26 octobre 1990, pp.3014-3018.

(175) OULD DAHI (Mohamed Lemine) La politique inter-arabe de la Mauritanie. Mémoire de relations internationales, Université de Mohamed V, Rabat, 1980.

produisent pas de publications, mais elles agissent volontairement dans l'ombre pour masquer leur action politique à laquelle le pouvoir militaire mauritanien s'oppose vigoureusement. Par contre sur le plan officiel, malgré l'absence de commission mixte jusqu'en 1981, les rapports mauritano-saoudiens se sont développés à l'occasion de voyages des dirigeants mauritaniens ou de délégations ministérielles en Arabie Saoudite. En dehors de quelques visites de responsables religieux ou de groupes financiers, le seul déplacement remarqué d'un monarque saoudien a été celui du feu Roi Fayçal, en 1972, à l'issue d'une campagne pour financer un renouveau de l'islam, allant bien entendu dans le sens de la pratique traditionnelle et conservatrice saoudienne de la religion. Cette démarche se justifie aussi par son rôle de « gardien des lieux saints » et son poids régional en prenant la tête de l'offensive diplomatique contre l'Etat hébreu, depuis l'effondrement du rêve du panarabisme de vouloir un Etat arabe uni, voire même un bloc politique arabe cohérent. C'est dans ce contexte que l'Arabie Saoudite décide de construire une grande mosquée dans la capitale mauritanienne pour un coût de 10 millions de dollars. De nombreux accords financiers et culturels émailleront l'entente entre les deux pays, au-delà même de la période postérieure à Moktar Ould Daddah. (Voir tableau de certains de ces accords)

LISTE DE QUELQUES ACCORDS MAURITANO-SAOUDIENS
(1979-1983)

LIBELLE DE L'ACCORD	DATE DE SIGNATURE
-accord de prêt pour le financement de la route Kiffa-Nema : 166 500 000 rials ⁽¹⁷⁶⁾ , remboursable en 20 ans, dont 5 de différé et à un taux de 2%	20 mars 1979
-accord de prêt pour le financement des projets de développement économique et social pour un montant de 100 000 000 rials, remboursable en 20 ans, dont 5 de différé à un taux de 0,75%.	18 juin 1978
-accord de crédit pour la participation au financement du projet Guelbs d'un montant de 226 000 000 rials, remboursable en 20 ans dont 5 de différé à un taux de 3%.	17 octobre 1979
-accord de prêt pour la construction de la route Nouakchott-Boutilimit pour 49 000 000 \$, remboursable en 20 ans dont 11 de différé à un taux de 0,75%.	5 mai 1974
-accord de prêt pour la construction de 5 mosquées à l'intérieur du pays pour un montant de 12 888 200 \$ dans les mêmes conditions que le précédent.	5 mai 1974
-accord de prêt pour l'aménagement du lac R'Kiz d'un montant de 7 708 000 \$ dans les mêmes conditions que le précédent.	5 mai 1974
-accord de coopération scientifique et culturel	29 mai 1977
-accord de subvention d'un montant de 5 560 000 \$, destiné au financement d'un programme d'hydraulique villageoise et pastorale	16 mars 1983
-convention de 10 000 000 \$, pour l'aménagement de la vallée du Gorgol noir	1981
-convention portant don de 100 000 000 de \$. 30 millions ont été utilisés le dernier trimestre 1978 pour boucler le budget de l'Etat, 20 millions pour payer les échéances de certaines dettes en 1979 et le reste est alloué à divers projets.	juillet 1978
-accord de financement pour un montant de 65 millions de \$ du projet Guelbs et l'opération processing entre Pétromine (Arabie Saoudite) et la SMCPP (RIM) pour un montant de 108 millions \$.	1980

Source : Ministère des affaires étrangères et de la coopération. RIM.

(176) 1 rial = 1,30FF (1990)

Dans cet esprit de dialogue interarabe cristallisé sur la nécessité d'union face aux défis régionaux, Riyad ne ménagera par ses efforts pour prendre en compte les suggestions mauritaniennes, lors de la visite du président Ould Haidalla en 1981, d'investir dans les secteurs d'avenir comme les mines et la pêche.⁽¹⁷⁷⁾

Auparavant, la plupart des interventions saoudiennes étaient consacrées à l'amélioration des infrastructures routières ou urbaines et à l'aménagement hydro-agricole. Ce pays apportera également un appui substantiel à la politique de redressement économique et financier pour laquelle les autorités de l'époque souhaitaient une subvention budgétaire de 220 millions de dollars, répartie sur 4 ans, de 1980 à 1984. En jouissant d'une réelle influence culturelle par le financement des lieux de prêches et d'enseignement religieux (mahadra), la monarchie pétrolière était peu attentive à la fiabilité des divers projets, mais il est certain que la chute de ses revenus, au milieu des années 1980, l'empêche désormais de faire du saupoudrage au moment où les Baassistes se renforcent au sein du pouvoir mauritanien.

Toutefois, la stagnation des pétrodollars saoudiens sera très vite compensée et même supplantée par l'afflux de crédits koweïtiens et des Emirats arabes unis (financement de la raffinerie et de l'aciérie de Nouadhibou pour un montant de 40 millions de \$). Outre le fait que ces derniers ne sont pas porteurs de vocation déclarée de puissance régionale cherchant des soutiens locaux, du point de vue des dirigeants de Nouakchott, ils semblent être portés sur la valorisation des potentialités économiques, une marque de solidarité mais aussi un moyen de capitaliser une partie de la rente pétrolière. L'injection, massive et sans condition, de leurs capitaux dans de grands projets économiques, tels l'exploitation des gisements de fer des Guelbs, de

(177) REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE, MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES, DIRECTION DES PROJETS. Note sur la coopération mauritano-saoudienne. Nouakchott, 1981.-4p. (voir annexe n°5)

M'haoudat, la création de sociétés mixtes de pêche et la construction de la route Nouakchott-Néma, pour désenclaver le sud-est du pays, sont des signes tangibles de l'ampleur de la coopération financière arabe. A cet effet, il faut dire que l'émirat du Koweït, à travers le Fonds koweïtien pour le développement économique arabe (FKDEA), détient une place centrale dans les investissements et les aides accordées à la Mauritanie. Ce concours financier est estimé, entre 1985-1988, à 22,3 millions de dollars.⁽¹⁷⁸⁾ Depuis ce temps, il n'a cessé d'augmenter, augurant le caractère privilégié des relations mauritano-koweïtiennes d'avant 1990.

On comprend dès lors les inquiétudes exprimées par le Ministre mauritanien des affaires étrangères, dans une lettre adressée, le 25 septembre 1990, au secrétaire général des Nations-Unies, dans laquelle il exposait les répercussions économiques et financières résultant de l'application de la résolution 661 relative à l'embargo concernant l'Irak. Selon le ministre, qui passe sous silence l'annexion du Koweït, cette mesure prive son Etat des fonds évalués à 258,6 millions de \$, pour lesquels il demande, implicitement, une compensation au Conseil de Sécurité.⁽¹⁷⁹⁾ Cela dit, la Mauritanie et le Koweït ont signé d'importants accords financiers dont certains figurent sur le tableau suivant. (Tableau des accords)

(178) GREGOIRE (J.Luc) op.cit.p.3018

(179) Voir en annexe n°6 le contenu de cette correspondance et l'accord entre la RIM et le Fonds monétaire koweïtien de développement économique arabe sur le complément de financement de la route Kiffa-Néma. (Annexe n°7).

LISTE DES ACCORDS CONCLUS ENTRE LA RIM ET LE KOWEÏT
(1975-1981)

INTITULES DES ACCORDS	ACTES AUTORISANT LA RATIFICATION	DATE DE RATIFICATION
-accord de crédit N°49 intitulé « Troisième projet routier », intervenu, le 9/4/75, entre la RIM et le fonds koweïtien de développement économique arabe (FKDEA) pour un montant de 6 000 000 dinars koweïtiens à un taux de 0,5%.	loi N°75.331 du 25/12/75	
-accord de crédit N°66, intitulé « projet de la route Nouakchott-Kiffa », intervenu, le 30/10/75, entre la RIM et le FKDEA pour un montant de 40 000 000 \$.	loi N°76.115 du 17/5/76	décret N°68.76 du 17/5/76
-accord de crédit N°71, intitulé « projet de port de Nouadhibou », intervenu, le 3/2/76, entre la RIM et le FKDEA pour un montant de 8 300 000 \$ à un taux de 0,5%	loi N°76.114 du 17/5/76	décret N°67/76 du 17/5/76
-accord en date du 25/3/76, relatif à un prêt consenti à la RIM par le Koweït Trading Contracting Investment Co(SAK)	loi N°76.124 du 29/5/76	décret N°74.76 du 29/5/76
-accord de prêt entre la RIM et le Koweït, relatif à l'indemnisation des anciens actionnaires de la MIFERMA, pour un montant de 33 917 000 \$, signé le 6/12/1977.		
-accord de prêt conclu, le 25/1/79, entre la RIM et le FKDEA	ordonnance N°79.044 du 14/3/79	décret N°21.79 du 14/3/79
-accord entre la RIM et le FKDEA, le 17/02/1981, pour un montant de 4 200 000 dinars koweïtiens ⁽¹⁸⁰⁾ , relatif à un crédit supplémentaire et à l'aménagement de l'accord de crédit pour le projet de la route Kiffa-Néma à un taux de 0,5%		

Source : Ministère des affaires étrangères et de la coopération. RIM

(180) 1 dinar koweïtien = 18,10FF (1990)

De manière générale, les Etats du Golfe, qui disposent d'institutions financières multilatérales auxquelles adhère la Mauritanie, comme le Fonds monétaire arabe (FMA) fondé en 1976, dont le siège est à Abu Dhabi, et le Fonds arabe de développement économique et social (FADES), créé par la Ligue Arabe en 1971, interviennent significativement dans les programmes de financement de secteurs variés (extension du réseau de télécommunication, électricité, pêche artisanale, routes etc.). Dans le même temps, ils participent activement à la poursuite du processus de réformes économiques amorcé par la Mauritanie sous le contrôle de la Banque mondiale et du FMI. C'est d'ailleurs dans cette perspective que le FMA a consenti un prêt de 14 millions de dollars, le 7 mai 1993, portant ainsi son aide à la valeur totale de 172 millions de dollars.⁽¹⁸¹⁾

Par cette politique de quête constante de financements auprès des pays du Moyen-Orient, initiée par Ould Daddah, les différents dirigeants qui lui ont succédé contribuent d'une certaine façon à la mainmise des acteurs arabes sur les options politiques du pays. Néanmoins, les divisions du monde et les contradictions politiques, qui ressortent de cette région où les problèmes sont légion, traduisent le début d'un désengagement des anciens tuteurs, déterminés à suspendre leur aide à un « Etat frère » qu'ils ont pourtant soutenu tant politiquement qu'économiquement.

B°/ Les appuis politiques et les tensions dans les rapports avec le Moyen-Orient

L'une des raisons évoquées officiellement pour justifier la politique Moyen-orientale de la Mauritanie est la volonté de rétablir un équilibre fondé

(181) Marchés tropicaux et méditerranéens, N°2479, 14 mai 1993, p.1258

sur des objectifs visant à corriger des erreurs coloniales qui avaient abouti à son intégration exclusive dans l'espace francophone de l'Afrique noire. Il fallait, suivant ce mobile, que ce pays retrouvât une assise au Moyen-Orient afin de faciliter le développement des rapports entre ces deux ensembles. Mais cet argument n'est pas suffisamment consistant pour traduire les liens « multidimensionnels » avec des pays qui avaient toujours ignoré son appartenance à cette aire culturelle et son engagement à l'égard de la symbolique de l'arabisme.

En profitant d'un contexte plus ou moins revendicatif, où les pays du tiers-monde exigeaient au cours des années soixante-dix un nouvel ordre économique international, les dirigeants, forts de soutiens politiques et financiers arabes, procèdent à la transformation de leurs relations avec la France, qui sera suivie des mesures de reprise en main de l'économie, dont nous avons parlé. Ce faisant, la prédominance des Etats du Golfe sur les investissements économiques et financiers n'efface pas forcément l'aide de l'ancienne métropole, qui demeurera vitale quand cette politique hasardeuse se retrouvera dans une impasse. Les maladresses dans l'appréhension des tensions régionales, mais aussi les pressions des acteurs internes, conduisent à des prises de position imprudentes, dans les « affaires arabes », enfermant le pays dans une logique diplomatique aux conséquences désastreuses au niveau politique et économique. On constate que les versements de subsides de la part des pays producteurs de pétrole, rangés dans le camp des conservateurs, ont notablement changé le comportement international de la Mauritanie, qui avait paradoxalement manifesté une tendance politique radicale contre les grands « capitalistes » entre 1972 et 1975.

Si nous retenons l'approche de Bahgat Korany, ce renversement d'option confirme l'articulation entre dépendance économique et attitude

internationale des Etats du tiers-monde.⁽¹⁸²⁾ Tout en se gardant de surestimer les facteurs exogènes par rapport aux dynamiques internes, cette thèse peut éclairer sur les oscillations de la politique étrangère mauritanienne d'autant que celles-ci sont sous-tendues par l'assistance imposante des partenaires arabes qui, par des pressions diverses, obligent Nouakchott à s'aligner sur leur politique. Dès lors, les relations avec cette partie du monde arabe seront centrées sur la mobilisation des ressources pour le fait palestinien, qui sera l'expression vivante du nationalisme arabe auquel contribue la Mauritanie en devenant un inconditionnel défenseur de l'Organisation de Libération de la Palestine (OLP), créée en 1970. Ould Daddah souligne cette constante de sa diplomatie en accueillant les responsables et en facilitant les activités de l'autorité centrale : « la Mauritanie et Moktar Ould Daddah ont, de tout temps, été les meilleurs avocats de la cause palestinienne en Afrique ».⁽¹⁸³⁾

En dépit de cette solidarité qui place le pouvoir mauritanien dans le magma des déchirements arabes, la décomposition de la « Umma » se termine par l'effondrement de la lutte palestinienne, qui au lieu d'être le centre de gravité du combat anti-sioniste, devient une simple pièce dans le conflit du Moyen-Orient. Cette situation incite le Conseil National Palestinien (CNP), parlement en exil, à proclamer le 15 novembre 1988 à Alger l'établissement d'un Etat palestinien, qui traduit une évolution vers une reconnaissance mutuelle avec l'Etat hébreu. Cette dernière instance sera reconnue le même jour par la Mauritanie, qui traite désormais avec leur représentant au même titre que les autres ambassades arabes.

Cet engagement aux côtés des Palestiniens, pendant la période sombre de « l'Intifada » (guerre des pierres) en mai 1988 et la tragédie de Sabra et Chatila, en 1982, se perçoit dans les manifestations populaires et les

(182) KORANY (Bahgat) Dépendance financière et comportement international. In : Revue française de science politique, vol. 28, N°6, décembre 1978, pp.1067-1092

(183) Jeune Afrique, N°857, 10 juin 1977, p.8

déclarations officielles condamnant la confiscation des territoires occupés et « la violence aveugle du sionisme ». De même, l'invitation du chef de la Haute autorité palestinienne, Yasser Arafat, au sommet de l'UMA à Nouakchott en novembre 1992, témoigne de la détermination de partager les douleurs qui affectent le monde arabe, au point de ne plus se conformer au principe de « trait d'union » qui semble ne plus faire sens depuis la tension entre le Sénégal et les événements sanglants de décembre 1990.⁽¹⁸⁴⁾

Le second facteur par lequel apparaît le dynamisme diplomatique du pays au Moyen-Orient, tout en sachant, par réalisme, que le Maghreb où il est acteur pèsera toujours d'un poids très relatif sur le destin du Machrek, est le combat « presque éternel » israélo-arabe, au centre duquel se trouve la question palestinienne. Même si ces deux éléments sont étroitement liés, nous faisons cette distinction pour mieux discerner les actions de la politique mauritanienne dans les organisations internationales ou régionales arabes et africaines, et les ambiguïtés de ses démarches émanant des rivalités interarabes.

En vérité, la Mauritanie n'a jamais failli à son soutien au monde arabe, quand il s'agit de vote sanctionnant l'expansionnisme israélien par les Nations-Unies ou d'autres institutions où elle est membre. Mais à la suite du processus de paix, dont le protocole a été scellé, le 17 septembre 1978 et le traité signé, le 26 mars 1979, à Washington entre l'Égypte et Israël, les États de la Ligue Arabe ont différemment apprécié cette initiative solitaire du président égyptien, Anouar El Sadate. Face à ce fait accompli, les autorités déjà confrontées à la situation au Sahara occidental voteront, le 31 mars 1979, pour le transfert du siège de l'organisation arabe du Caire à Tunis, et la sanction collective par la rupture de relations diplomatiques avec ce « pays traître de la nation arabe ».

(184) En décembre 1990 et début 1991, alors que l'opinion internationale est captivée par la guerre du Golfe, la « découverte d'un complot » dans le nord du pays s'est traduite par une répression aveugle qui a coûté la vie à des centaines de personnes d'origine négro-africaine.

Malgré cette réaction pour le moins brutale, il n'a pas été question de s'aventurer dans le jeu politique de ceux que l'on qualifie de révolutionnaires et progressistes (Algérie, Syrie, Libye, Yémen du sud, Irak et O.L.P.) qui, à travers le « sommet de la fermeté » tenu à Tripoli en 1977, s'opposent ouvertement à la paix séparée. Celle-ci fait éclore les dissensions du monde arabe, où l'on s'abstient de ne rien décider qui puisse mécontenter l'Arabie Saoudite, le Koweït et les Emirats arabes unis, tous perçus comme les « conservateurs » payeurs de la facture de la guerre du Sahara, empêchant ainsi la Mauritanie de s'effondrer dès le début de la crise. Rappelons que ces pays ont soutenu, dans le cadre de la Ligue Arabe et l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI), à la fois des revendications du Maroc et de la Mauritanie sur ce territoire pour éviter la création d'un micro-Etat arabe, mais surtout faire barrage au « progressisme algérien » qui menace leur influence au Maghreb.

Dans cette optique, le royaume saoudien intervient en proposant ses bons offices à chaque fois qu'une brouille survient dans les relations mauritano-marocaines. Il sera le principal artisan, au travers des accords de Taëf, le 21 juin 1981, du rétablissement de la coopération entre les deux pays après la tension due au coup de force de mars 1981.

Pour un tout autre objectif, le Koweït, de par la nature particulière de ses rapports avec la Mauritanie, obtiendra de celle-ci la rupture de ses relations diplomatiques avec l'Iran, le 28 juin 1987, parce que ce dernier persistait dans sa volonté de poursuivre la guerre contre l'Irak même si cela devait compromettre l'exploitation pétrolière du petit Emirat. A l'émissaire koweïtien, Khaled Ahmed Al Jassar, ministre des Waqf (biens religieux), le président Ould Taya avait exprimé le soutien de la Mauritanie à l'ensemble des mesures politiques et diplomatiques prises par ce « pays-frère » pour préserver

son économie menacée par ce conflit, dont l'une des principales causes est la rivalité pour le contrôle du Chatt Al Arab.⁽¹⁸⁵⁾

Cette décision montre bien que le pouvoir, tout en maintenant des liens étroits avec les pays arabes, dits « conservateurs » du Golfe, ne saborde pas pour autant ses sympathies pro-irakiennes. Cette ambivalence s'enracine dans l'histoire complexe des relations interarabes et engendre de nouveaux déboires diplomatiques. Il est vrai que les garanties politiques et économiques qu'offrent les Etats arabes, comme alternative aux relations néo-coloniales, constituent des ressources indispensables dans un contexte de remise en cause de l'ordre international.

Mais cette évolution érode deux principes fondamentaux, la souveraineté de l'Etat et la maîtrise de la politique étrangère. Elle contribue à une implication dans les conflits moyen-orientaux où s'affrontent des idéologies séculières comme le panarabisme sous ses diverses formes et le panislamisme, accentuant par là la fragilité de l'Etat post-colonial. Ainsi, la crise internationale majeure, ouverte par l'invasion du Koweït, sur laquelle la Mauritanie a émis des réserves pour exprimer le souci de ne pas indisposer l'Irak, soutien précieux durant le conflit avec le Sénégal, a entraîné un profond malaise dans les rapports avec les principaux partenaires du Golfe. L'Arabie Saoudite et le Koweït, qui assuraient la protection des intérêts mauritaniens au Sénégal, décident de suspendre leur assistance et leur coopération sur lesquelles le pays avait fait un pari audacieux, qui consistait à lier sa destinée à cet atout que représentait la rente pétrolière arabe. En tout état de cause, l'ouverture de la Mauritanie vers le monde arabe a permis à ce dernier, par des mouvements interposés, de peser sur les décisions de politique étrangère et même intérieure.

(185) Le Monde, 30 juin 1987, p.7

Deux faits illustrent ce propos : il s'agit d'abord de l'application de la « Charia » (loi islamique) en 1979, qui est le résultat de l'influence sociale et politique d'une poignée de piétistes de la capitale, dirigée à l'époque par Boudha Ould Bousseiry, Imam de la grande mosquée de Nouakchott, manipulés par l'Arabie Saoudite, qui n'a pas lésiné sur son financement et son encadrement. Mais l'arrivée de Ould Taya au pouvoir portera un coup de massue à ce mécanisme de « réislamisation » par le « haut ».

Ensuite, l'organisation des Baassistes mauritaniens en section locale, rattachée au parti Baas irakien, et leur rapide ascension politique leur ont donné les ressources nécessaires, pendant la crise du Golfe, pour faire basculer le gouvernement dans le sens de leurs propres intérêts, c'est-à-dire s'arrimer sur l'inspirateur de « la mère des batailles ». Le climat social et culturel, propice à l'extension des tendances politiques arabes, sur lesquelles se greffent les pressions externes, reflète la transposition des valeurs en usage au Moyen-Orient.

PARAGRAPHE 2. L'importation des idéologies du Proche et Moyen-Orient

L'ouverture vers les pétromonarchies du Golfe a pour effet la sédimentation dans l'espace socio-politique des valeurs idéologiques qui prolifèrent dans tout le monde arabe. Par leur politique d'aide ces pays s'efforcent de reproduire en Mauritanie, où les structures politiques et les ressources culturelles réservent de réels débouchés, les courants du nationalisme panarabe en lutte pour le maintien de leur hégémonie. Ainsi, le

nassérisme et le baassisme, qui sont deux idéologies dominantes⁽¹⁸⁶⁾, poursuivant le même objectif, c'est-à-dire l'unité du monde arabe, malgré les différences d'accent et de stratégie (le premier est une variante du second), constitueront les référents des mouvements politiques qui feront leur apparition au début des années soixante dix. Mais, ceux-ci seront noyés dans la contestation à l'époque largement dominée par les « Kadhifines ».

L'importance de « la galaxie nasséro-baassiste »⁽¹⁸⁷⁾ et son influence sur les élites mauritaniennes formées dans les différentes écoles et universités du Proche et Moyen-Orient révèlent le poids des facteurs externes dans l'analyse de l'évolution politique interne. Ce cercle restreint a fortement intériorisé les valeurs du nationalisme arabe, entre autres la langue arabe et l'histoire, socle sur lequel doit se construire l'unité d'un grand ensemble où le seul ferment affectif sera le sentiment national arabe. Ce panarabisme, reposant au niveau économique sur une intervention rigoureuse de l'Etat, à travers ce que l'on définit comme un « socialisme arabe », caractérise très vite la politique extérieure nassérienne, surtout l'union pendant trois ans (1958-1961) entre l'Egypte et la Syrie. De plus, la nationalisation du canal de Suez en 1956 et l'engagement de Nasser dans le conflit israélo-arabe accentuent le prestige de l'inspirateur de la nation arabe. Dans le souci d'élargir cette communauté, il intervient dans la résolution des crises interarabes comme celles qui opposaient la Mauritanie et le Maroc. Pour résister à ce dernier, Ould Daddah

(186) -Le parti Baas ou Ba'ath milite pour « la résurrection » arabe dans une perspective teintée de laïcisme. Il est au pouvoir en Syrie et en Irak sous la férule des présidents Hafez El Assad et Saddam Hussein et son rôle idéologique est lié à l'évolution de la realpolitik de ces dirigeants. Les idéologues de ce courant de pensée arabe sont : Zaki Al Arsuzi (mort en 1968), Michel Aflak (mort le 23 juin 1989) et Saleh Al Bitar (assassiné en 1982).

-Le Nassérisme, du nom de l'ancien président égyptien, relève davantage de l'attachement charismatique que d'une doctrine : l'idéologie et la pratique sont étroitement confondues dans sa personne. Sur ces deux mouvements panarabistes, lire : Anouar Abdel-Malek. La pensée politique arabe contemporaine. Paris: Seuil, 1970.-378p.

(187) CARRE (Olivier) Le nationalisme arabe. Paris : Fayard, 1993.-304p

adhère théoriquement aux idées du panarabisme nassérien qui sera un moyen de se frayer un chemin pour sa réhabilitation au Moyen-Orient.

La défaite à l'issue de la « guerre de six jours », l'offensive diplomatique saoudienne pour mettre un terme à l'hégémonie nassérienne dans le monde arabe, en soutenant ouvertement les « frères musulmans » en Egypte et la mort du leader, en septembre 1970, sonneront le glas du nationalisme arabe. Reprenant le flambeau de ce dernier, le Baas déclare que « la politique étrangère d'un Etat arabe s'inspire de l'intérêt du nationalisme arabe, de la mission éternelle des Arabes... Elle vise à donner une image véritable de la volonté des Arabes de vivre libre ».⁽¹⁸⁸⁾ L'action de ceux-ci contre le colonialisme et le sionisme ne pourrait être efficace que lorsqu'elle sera unitaire, libératrice et socialiste. Cela correspond aux trois piliers de l'édifice idéologique du Baas, qui se manifeste sur la scène internationale en affirmant sa solidarité à la cause palestinienne mais surtout sa volonté politique de freiner l'intégrisme chiite qui menaçait, dans les années 1980, de déstabiliser tous les pays arabes.⁽¹⁸⁹⁾ Même si cette motivation lui a valu le soutien des autres Etats conservateurs de la région, elle n'est que le paravent de l'hégémonie de Bagdad, dont le point d'orgue a été la mise sous tutelle du petit émirat du Koweït, en août 1990.

L'invasion irakienne et le discours panarabiste qui l'a accompagnée, ont, de manière contradictoire, effrité l'idée d'une nation arabe, car les antagonismes divisent davantage les Etats du Golfe dont la plupart se méfient de la Mauritanie irriguée par l'idéologie baassiste depuis la fin de la guerre irako-iranienne, en 1988. Le bouleversement régional intervenu au cours de la décennie 90 et l'application draconienne des mesures, édictées par les instances financières internationales, avec des conséquences sociales

(188) L'élaboration de la politique étrangère sous la dir. de Léon Hamon op.cit.p.134

(189) CANSOT (Michel) La doctrine baassiste. In : L'Afrique et l'Asie, N°166, automne 1990, pp.87-108

désastreuses, ouvrent la voie au développement du panislamisme. Celui-ci, dans sa version révolutionnaire ou modérée, fera son irruption au milieu des années 1970, en exprimant habilement en termes religieux les problèmes sociaux par lesquels les islamistes, sortant des mahadras, deviennent des acteurs politiques. Leur mise à l'écart lors du processus de démocratisation en 1992 n'a pas suffi pour les neutraliser de façon définitive.

Au regard des idéologies en provenance du Moyen-Orient et des mouvements qui s'y réfèrent, quelle sera l'attitude de l'Etat face à cette forme de contestation ?

A°/ Les mouvements nationalistes arabes

La politique de renforcement de la coopération avec les Etats de la péninsule arabique a favorisé, non seulement une identification aux valeurs culturelles arabes que l'on perçoit comme authentiques d'autant qu'elles tirent leurs sources de la région natale du prophète Mohamed, mais elle met aussi en évidence un processus d'assimilation des idéologies arabes. Ce phénomène, qui s'amplifie dans le courant des années troubles de la vie politique mauritanienne (1970), s'affirme par l'émergence des mouvements nationalistes arabes se référant au nassérisme ou au baassisme. Ils sont surtout observés dans les rangs de l'élite politique arabo-berbère, qui a été sensible au discours de l'unification arabe.

Cependant, l'encadrement idéologique du parti unique de Ould Daddah les avait contraints à emprunter le chemin de la clandestinité, pour enfin se joindre au parti « marxiste ou maoïste », au moment où le panarabisme proche-oriental perdait son dynamisme en raison des défaites de 1967 et de 1973. La désintégration du noyau de la contestation et la récupération par le PPM de la majorité des dirigeants « gauchistes » font que les nationalistes arabes, en

l'occurrence les baassistes d'obédience irakienne et les nassériens, occupent une place centrale sur l'échiquier politique mauritanien. Grâce aux moyens financiers considérables, mis à sa disposition par le régime irakien, le mouvement Baas supplantera son concurrent nassérien, à travers son organisation interne calquée sur le schéma de Bagdad et sa capacité de recrutement de ses militants parmi les étudiants, mais aussi au sein de l'administration et surtout de l'armée.

Dans cette perspective, le directeur de l'enseignement supérieur, Memed Ould Ahmed, un des dirigeants de la mouvance baassiste, avait privilégié l'attribution des bourses d'études aux nombreux candidats en partance pour les universités irakiennes d'où ils reviennent imprégnés de la doctrine. Solidement implantée dans les zones urbaines, cette organisation reste un dispositif de l'influence de l'Irak en Mauritanie.

On comprend donc la puissance et la popularité de l'ambassadeur irakien M. Rufaï dans la sphère du pouvoir mauritanien pendant les années 80. En demeurant dans la clandestinité pour cause de régime autoritaire, les baassistes, tout comme les nassériens, connaîtront à la fois un climat de répression et d'alliances avec le pouvoir. Ould Haidalla, qui avait besoin d'améliorer son image, de renforcer sa légitimité nationale et internationale ébranlée par des dissensions au niveau du CMSN, mais aussi de relancer sa politique arabe atteinte de sinistrose, s'était appuyé sur les nassériens derrière lesquels se profilait l'hégémonie libyenne. L'atmosphère de suspicion qui en naîtra conduira le chef suprême de l'Armée à prendre comme cible ses anciens alliés accusés, à tort ou à raison, de vouloir le renverser, en connivence avec des « forces extérieures ».

Cette rupture sur le plan interne a des implications sur l'orientation de la politique extérieure car le gouvernement renoue de façon spectaculaire avec Bagdad. A partir de cet instant, les membres de la direction locale du Baas

affiliés au conseil international du Baas, feront leur entrée dans les arcanes du pouvoir. C'est ainsi que l'ex-lieutenant de vaisseau Dahane Ould Ahmed Mahmoud et Mohamed Yehdih Ould Breidleil seront désignés respectivement au ministère des affaires étrangères et au secrétariat général du gouvernement. Il est évident que ces alliances de circonstances, symbolisant l'instabilité des relations de la Mauritanie avec les chefs de file du nationalisme arabe, s'inscrivent dans la logique des rapports de forces des acteurs de la vie politique.

Dans les faits, le jeu de récupération et de répression permet au régime de réduire l'ampleur des mouvements panarabistes qui constituent de sérieux concurrents en matière d'action internationale. La dégradation des rapports entre Bagdad et Nouakchott, entre 1981 et 1982, et plus récemment (1996), se solde par une série d'arrestations visant les grandes figures de la tendance baassiste. Il faut dire cependant, que la « restructuration » évoquant la prise du pouvoir par Ould Taya semble être leur consécration au détriment des nassériens qui perdent ainsi leur prééminence dans la mesure où ils sont disséminés dans les partis du « processus démocratique ».

Cette situation nous incite, au terme de cette analyse, à mettre l'accent sur les nationalistes Baas d'autant que plusieurs d'entre eux se placeront encore une fois dans le cercle des responsables politiques. Ils ont marqué de leurs empreintes le sens de l'orientation diplomatique du président Ould Taya quand celui-ci s'est étroitement lié au maître de Bagdad, en scellant une réconciliation avec le mouvement qu'il tentera de diviser par la suite. L'instauration de la démocratie à laquelle étaient hostiles les baassistes, la percevant comme une valeur imposée de l'extérieur, a permis l'intégration au PRDS des principaux leaders du mouvement. Il n'en demeure pas moins que les irréductibles, à l'image de Khattry Ould Taleb Jiddou, qui fut secrétaire d'Etat à l'alphabétisation, s'adapteront au nouveau paysage politique en créant

le parti de l'Avant-garde nationale (PAN) ou « Attali'a ». Mais, ses démêlés avec le pouvoir à la suite des malversations dans la gestion ministérielle et les conflits de personne ont beaucoup affaibli la capacité de mobilisation populaire autour de l'idéologie panarabe sous-tendue par la doctrine baassiste qui a fait ses preuves lors de la crise sénégal-mauritanienne et celle du Golfe.

A l'appui de son étude sur l'évolution du baassisme en Mauritanie, Moussa Ould Abdou décrit leurs stratégies pour conquérir le pouvoir : « soutenir le régime en vue de l'infiltrer, servir d'intermédiaire entre lui et le peuple, et aiguïser les contradictions internes de ce pouvoir qui, isolé et fragilisé devient une proie facile à la merci d'un coup d'Etat militaire ».⁽¹⁹⁰⁾

Certes, la méthode a hissé le Baas à la tête des deux « frères ennemis », l'Irak et la Syrie, mais les réalités mauritaniennes sont d'une autre nature. En tout état de cause, l'instrumentalisation de ce « modèle arabe » à travers la notion de « shu'ubisme », autrement dit « stigmatiser la minorité non arabe comme des traîtres à la cause arabe »⁽¹⁹¹⁾ va à l'encontre des principes que nous avons soulignés et sur lesquels est fondée l'ossature de la politique étrangère mauritanienne. L'idéal baassiste construit sur l'exclusivité arabe, mène à un avenir incertain, car la pluriculturalité du pays interdit toute diplomatie sectaire qui l'enfoncerait davantage dans les idéologies productrices de conflits, au moment où les mutations mondiales obligent à l'ouverture des frontières et au regroupement régional. Mais, l'échec et le reflux du nationalisme arabe, aussi bien dans sa lutte contre le sionisme et ses protecteurs, que la construction d'un vaste « Etat-national arabe », entraînent le développement du panislamisme dont l'extension politique inquiète la plupart des pays du monde arabe. De ce point de vue, la Mauritanie qui s'était distinguée comme pratiquant un islam modéré, ne fait plus exception de

(190) OULD ABDOU (Moussa) La longue marche des Baathistes. In *Al Bayane*, N°15, 25-31 mars 1992, p.9

(191) BADUEL (Pierre-Robert) Irakisme, arabisme, islamisme ou d'un nationalisme en quête de nation et ses effets pervers, pp.57-63. In : *Crise du Golfe : la « logique » des chercheurs*. Paris : Ed. du sud, 1991.-174p.

mouvements de réislamisation solidement implantés sur le plan social et intégrés dans un vaste réseau transnational.

B°/ Le développement des réseaux islamistes

Avant d'évoquer l'idéologie islamiste dans ses manifestations politiques radicales, consécutives à la dynamique des rapports avec le Moyen-Orient, nous situerons d'abord le statut de l'islam dans l'environnement sociétal pour mieux comprendre son glissement dans le champ politique, où il devient par la suite objet de relations internationales. En Mauritanie, l'islam est un des fondements de la société et de l'Etat aux termes de l'article 5 de la constitution du 12 juillet 1991, reprenant ainsi une disposition existante depuis l'indépendance du pays en 1960. Il joue le rôle de ciment identitaire et culturel entre l'ensemble des composantes ethniques en ce sens que la religion de Mohamed forme une référence spirituelle commune. Selon Alioune Traoré, celle-ci apparaît comme « une véritable civilisation nationale ».⁽¹⁹²⁾ Mais, l'islam mauritanien se singularise par le fait qu'il se double d'une orthodoxie sunnite, qui s'exprime à travers un mouvement confrérique rassemblant les adeptes autour d'un saint ou marabout. Cet aspect accrédite une tendance mystique de l'islam.

En effet, ce type d'organisation transnationale permet de relancer et de populariser les valeurs islamiques, encadrant des milliers de fidèles dans plusieurs pays de l'Afrique du Nord et de l'Ouest. Il n'est donc pas surprenant que la reprise des relations diplomatiques entre la Mauritanie et le Sénégal

(192) TRAORE (Alioune) L'islam en Mauritanie, pp.155-166. In : Introduction à la Mauritanie sous la dir.de D.G.Lavroff. Paris : CNRS, CEAN, 1979.

s'est effectuée, au départ, par le biais de pèlerinage dans le cadre confrérique.⁽¹⁹³⁾

Cela dit, au centre de cet ordre transcendantal se trouvent les clercs religieux ou « oulémas » reconnus par leur compétence dans la maîtrise et l'interprétation des textes révélés de l'islam. Ils occupent fondamentalement dans l'espace socio-politique deux positions qui consistent, d'une part, à justifier au nom de Dieu la légitimité du système en vigueur sans morigéner le « prince », et modèrent d'autre part, l'arbitraire par leur rôle de directeur de conscience pour faciliter la paix sociale et la soumission des administrés.⁽¹⁹⁴⁾

De ce point de vue, l'ancien président Ould Haidalla et l'actuel, Ould Taya, ont toujours consulté le marabout d'Atar, Ely Cheikh Ould Momma, sur divers problèmes, de nature politique ou sociale, auxquels le pays s'est heurté. Quand celui-ci a eu des ennuis de santé, il va sans dire que l'Etat s'est chargé de son rapatriement dans son hôpital parisien avec les soins du médecin personnel du président. A l'évidence, cette dépendance à l'égard de l'autorité politique réduit la crédibilité des groupes d'oulémas et leur « double position polaire » pour emprunter la formule de Pierre Bourdieu.⁽¹⁹⁵⁾ De plus, les nombreux militants islamistes issus des mahadras, de l'université prestigieuse Al Azhar d'Egypte et des instituts islamiques des pays du golfe feront interrompre le monopole de la médiation des oulémas par leur assimilation des textes sacrés. Ils s'attaqueront au pouvoir en utilisant des catégories intellectuelles puisées dans le vocabulaire coranique. Leur investissement du champ politique, pour la réislamisation de la société, intervient à une période historique où l'échec des projets socio-politiques de modernisation, entrepris

(193) On pourrait se reporter au paradigme contesté, mais cher à François Constantin, de « mode populaire d'action diplomatique » pour rendre compte de ces relations à dimensions internationales en dehors de l'Etat.

(194) KEPEL (Gilles) Les oulémas, l'intelligentsia et les islamistes en Egypte : système social, ordre transcendantal et ordre traduit. In : Revue française de science politique, vol.35, N°3, juin 1985, pp.424-444

(195) BOURDIEU (Pierre) Genèse et structure du champ religieux. In: Revue française de sociologie, N°12, 1971, pp.295-334

depuis l'indépendance, a conduit à une marginalisation et à une fracture sociale profondes.

En tant qu'idéologie, le panislamisme proche-oriental se nourrit de l'essor des mouvements islamistes qui s'imposent comme alternative pour rétablir une société de justice sociale élaborée à partir du Coran et de la Sunna (ensemble de pratiques et de traditions du prophète). Après avoir recouru aux mots d'ordre du « tiers-mondisme, de l'anti-impérialisme, de l'anti-sionisme » pour assurer une survie idéologique, le président Ould Daddah tente de récupérer le mouvement en cherchant une légitimité dans l'islam : « c'est dans le Coran et les valeurs d'islam qu'il faut puiser les règles de rémunération de l'effort, d'égalité et de justice sociale, qui doivent être les fondements de la planification économique et notamment de la redistribution des revenus ».⁽¹⁹⁶⁾

S'il est parvenu à limiter le développement et la radicalisation de la tendance islamiste par des manoeuvres politiques, comme la nomination d'Abdellah Ould Boye au ministère de la culture et de l'orientation islamique, où il a su maintenir d'excellents rapports avec l'Arabie Saoudite, par contre ses successeurs ont opté pour la répression qui sera loin d'éradiquer un mouvement fortement infiltré dans les pores de la société, en déterminant dans une large mesure les comportements et les relations sociales. Les soutiens extérieurs vont accroître le poids et faciliter la recomposition du potentiel politique des « barbus ». La diplomatie islamique des pays du Golfe, qui a tiré parti de la crise manifeste du nationalisme arabe, s'attelle à atteindre ses desseins d'ériger une « umma » islamique en rempart contre l'internationale prolétarienne et la résurgence du nassérisme. A la tête de cette mission, l'Arabie Saoudite tiendra une place centrale au travers de la Ligue islamique mondiale qu'elle contrôle depuis sa création en 1962. Par son canal, elle

(196) Rapport sur l'état de la nation, présenté par le président Ould Daddah, le 28 novembre 1966. Nouakchott, 62p.

finance en Mauritanie de nombreuses associations caritatives et des instituts religieux, recrutant des étudiants d'horizons divers : Soudanais, Pakistanais, Algériens, Gambiens etc.

La place de l'islam dans la diplomatie mauritanienne et les actions menées au sein des instances internationales islamiques (par exemple l'OCI), pour obtenir des financements, auront deux conséquences principales :

D'abord, elles ont favorisé la formation de réseaux internationaux islamistes, développant une intense propagande tournée vers les quartiers défavorisés qui ont échappé au contrôle de l'Etat.

Ensuite, bien que le pays soit sollicité, comme pourvoyeur de cadres religieux, par les monarchies arabes, il est en revanche exposé à la concurrence et aux conflits idéologiques islamiques entre les différents Etats, particulièrement l'islam révolutionnaire chiite, et le wahhabisme ⁽¹⁹⁷⁾ soutenu par l'Arabie Saoudite. Face aux mouvements islamiques, l'Etat s'est montré intransigeant, en interdisant tout parti politique dont l'idéologie s'inspire de l'islam. Cette décision fait que les « partis de dieu », à l'imitation de « Oumma », constitué par l'imam Mohamed Ould Sidi Yahya, dont l'essentiel de l'activisme visible est limité aux prêches et à l'assistance sociale, adoptèrent des stratégies leur permettant de tromper la vigilance des autorités et de mener des actions internationales dans la lignée de « l'internationale islamique ». Les récentes pressions persistantes des islamistes sur le pouvoir ont clairement réaffirmé leurs capacités de mobilisation, mais aussi elles contredisent ceux

(197) -Les chiites ou « légitimistes » sont les partisans du 4ème Calife Ali, cousin et gendre du Prophète Mohamed. Leur clergé s'articule autour de l'Imam. Ils représentent 10% des musulmans et 93% en Iran.
-Le Wahhabisme provient du nom de son initiateur Ibn Abd Al Wahhab(1744), qui était un réformateur islamique en Arabie Saoudite. Sa doctrine consiste à fustiger toutes les anciennes croyances qui n'étaient pas inspirées de l'islam. La dynastie saoudienne s'inspire depuis lors de sa prédication religieuse très proche de l'orthodoxie musulmane sunnite.

qui avaient jugé la mouvance de « marginale » et de « strictement religieuse ».⁽¹⁹⁸⁾

En dépit de leur exclusion du champ « démocratique » depuis les réformes institutionnelles, les mouvements religieux profitent de l'attitude ambiguë de l'opposition légale et les contradictions sociales, afin de conforter leur position dans les milieux déshérités, aidés en cela par d'autres « frères » venus du Maghreb et du Machrek dans le but de se ressourcer dans les traditions religieuses mauritaniennes. Ainsi, « la contestation ne peut donc se construire qu'à l'extérieur du système politique institutionnalisé et prétendre à une orientation universaliste susceptible de déboucher à tout moment sur une remise en cause globale de l'ordre politique. »⁽¹⁹⁹⁾

Inquiet de la montée de la nébuleuse islamiste, organisée sous forme de denses réseaux regroupant des courants aussi divers que la « Jama'at al Tabligh »⁽²⁰⁰⁾, d'origine indienne, la plus grande organisation transnationale, basée sur un mimétisme scrupuleux des comportements politiques et vestimentaires du Prophète, l'école de Ehl (famille en Hassanya) Addoud⁽²⁰¹⁾, les frères musulmans d'Égypte et le Wahhabisme, le gouvernement dirigera, le 19 septembre 1994, une opération coup de poing contre l'idéologie du Jihad (guerre sainte).

Il s'en suivit une soixantaine d'arrestations parmi les leaders islamistes, dont un ancien ministre des affaires religieuses, Abou Bakr Ould Ahmed, de nombreux imams, des Saoudiens et des Égyptiens. Les autorités leur reprochent d'animer « des organisations à visées subversives, de connivence

(198) SIMON (Catherine) Les islamistes mauritaniens jouent la carte des exclus. In : Le Monde, 21 mars 1995, p.6

(199) BADIE (Bertrand) Les deux États : pouvoir et société en occident et en terre d'islam. Paris : Fayard, 1986.-334p.

(200) Jama'at al tabligh désigne la « société pour la propagation de l'islam ». Sur ce courant voir : KEPPEL (Gilles), Les banlieues de l'islam. Chapitre 4 « Foi et pratique », pp.177-209. Paris : Seuil, 1991.-425p. (Points Actuels).

(201) Ould Addoud, ancien ministre de la culture et de l'orientation islamique, puis président du Haut Conseil Islamique (organe consultatif) dirige une Mahadra dans la région de Boutilimit.

avec certaines parties fixées à l'étranger »⁽²⁰²⁾. Cependant, les aveux publics devant les médias et les « engagements sur l'honneur » de ne plus se livrer à de tels agissements ont convaincu le président Ould Taya pour pardonner leur geste, chose inhabituelle dans l'histoire politique du pays. On découvre, avec une très grande surprise, de nouvelles organisations islamistes jusque-là inconnues à Nouakchott. Il s'agit, entre autres, du Jihad islamique d'origine proche-orientale, liée à la branche révolutionnaire palestinienne, et l'organisation des musulmans de Mauritanie. En fait, ces événements signifient à tous les égards que le côté orthodoxe wahhabiste que l'on percevait dans l'islam mauritanien a beaucoup évolué. Il s'est construit en peu de temps toute une mosaïque islamique qui représente un réel danger pour l'avenir du pays, ce qui explique la rapidité avec laquelle le gouvernement a géré cette « sérieuse affaire ». Mohammad-Mahmoud Mohamedou estime, quant à lui, « que la fermeté qui a été exercée ne peut que renforcer les nouvelles orientations de la politique étrangère confirmant l'image d'une Mauritanie « stable et démocratisante » ». ⁽²⁰³⁾ La question qui se pose est de savoir comment ces mouvements de réislamisation vont poursuivre leur remontée dans l'espace politique.

L'islam révolutionnaire, hormis l'exemple de l'Iran khoméniste en 1979, n'a véritablement pas réussi à s'implanter dans le monde musulman parce que la palette de violence politique dont disposent les Etats concernés ne lui a laissé aucune chance. Dans le cas mauritanien, les militants islamistes ont fait leur percée sociale en orientant leur activisme vers deux stratégies.

D'abord, les mosquées constituent un des seuls espaces qui leur permettent de contourner la censure et la répression. Ce sont des lieux où les prédicateurs transforment leurs « khotba » ou prêches en redoutable instrument

(202) *Marchés tropicaux et méditerranéens*, N°2552, 7 oct.1994, p.2091

(203) MOHAMEDOU (Mohammad-Mahmoud) *La Mauritanie à la croisée des chemins*. In : *Défense nationale*, oct.1995, pp.133-142

de prosélytisme et de sensibilisation autour des thèmes de solidarité, de l'entraide et de la mise en place d'une société mythique d'égalité et de justice entre les membres de la « umma ».

La seconde cible concerne les bidonvilles ou « kebba » (« poubelles » en Hassanya) qui sont les quartiers populaires de Nouakchott où s'entassent, dans le plus grand dénuement, les populations chassées par la sécheresse et les conflits interétatiques (Mauritanie-Sénégal). A travers leur discours intégrationniste, auquel sont sensibles les personnes victimes des tensions entre Arabo-berbères et Négro-africains ou confrontées au problème de l'esclavage, comme les Haratines, les mouvements islamistes recrutent des individus, devant faire face au chômage (24% de la population active en 1994) par le biais de sociabilité fondée sur un tissu d'association caritatives pourvoyeuses de clientélisme politique. En garantissant, d'une certaine façon, la paix sociale par le moyen de ces structures communautaires à la place de l'Etat, les intellectuels islamistes se retrouveront en position dominante dans la société civile, ce qui leur permettra d'envahir « par le bas »⁽²⁰⁴⁾ l'espace politique, c'est-à-dire le terrain social, et d'assurer le moment venu leur marche vers le pouvoir.

Nous avons constaté le même processus de quadrillage social et de conquête rampante du pouvoir par les islamistes algériens lors de notre séjour de quatre ans dans ce pays (1980-1984). Finalement la situation mauritanienne s'avère particulièrement délicate ; en effet, le pouvoir tente de renouer avec les Etats du Golfe alors que ces derniers, d'une part parrainent les mouvements islamistes, d'autre part acculent le régime à reconsidérer ses relations privilégiées avec Bagdad.

(204) KEPPEL (Gilles) *La revanche de Dieu : chrétiens, juifs et musulmans à la conquête du monde*. Paris : Seuil, 1991.-282p. (Coll.Points actuels)

SECTION II. L'hégémonie irakienne

Pour les besoins de l'analyse, nous avons volontairement distingué les relations entre la Mauritanie et l'Irak, de la politique globale avec les autres pays du Moyen-Orient, ceci afin de mieux éclairer les liens spécifiques qu'entretiennent ces deux pays depuis 1988. L'évolution de leurs rapports a montré non seulement la difficulté de coordonner leur diplomatie mais surtout la subordination de la Mauritanie à la politique teintée de panarabisme, initiée par le régime de Bagdad. Cet alignement quasi-spontané de la part des dirigeants ne tardera pas à produire des effets aussi bien dans les relations avec le reste du monde arabe que dans les instances internationales où Nouakchott ressent les contrecoups d'une attitude périlleuse.

Sur le plan interne, le résultat n'est guère meilleur dans la mesure où le rapprochement avec le symbole du baassisme nourrit les contradictions politiques et sociales entre les groupes de pression d'origine arabo-berbère et négro-africaine, qui s'affrontent pour l'accès au pouvoir. L'étude de l'axe Nouakchott-Bagdad permet de déceler trois phases dans les relations mauritano-irakiennes, ponctuées de ruptures et de rebondissements. La première, sous Ould Daddah, de 1960 à 1978, traduit l'ambition d'insérer la Mauritanie dans la « nation arabe » malgré la contestation marocaine, mais aussi la volonté de respecter un souci majeur d'équilibre entre Arabo-berbères et Négro-africains.

En réalité, l'offensive diplomatique de Ould Daddah envers l'Irak, au lendemain de l'arrivée du Baas au pouvoir, n'avait probablement d'autres motivations que le désir de soutiens diplomatiques et financiers devant l'hostilité de bon nombre de pays du Golfe qui doutaient de l'arabité du pays. Il faut dire, dans ce contexte, que le président mauritanien n'avait pas de

marge de manoeuvre importante en raison de ses liens étroits avec Nasser. Toujours est-il que sa politique à l'égard des Etats arabes du Golfe persique a été mesurée, ce qui lui a donné les moyens d'empêcher la percée idéologique de l'Irak, du moins son impact immédiat durant ses dix-huit ans de pouvoir.

La seconde intervient au début de 1980, date à laquelle Ould Haidalla, dans un processus de personnalisation du pouvoir, consolide ses relations avec Saddam Hussein. Mais très vite, cette entente précaire, dont l'objectif est la recherche constante de protections et d'alliances arabes, ne survivra pas à la « chasse des baassistes », décrétée par le régime à la suite d'une tentative de renversement du pouvoir, inspirée par le gouvernement irakien. La politique arabe du président Ould Haidalla s'oriente alors vers les Etats conservateurs du golfe jusqu'à son renversement en décembre 1984.

Enfin, la troisième phase, qui marque d'ailleurs l'apogée des rapports mauritano-irakiens, est celle qu'illustre une politique étrangère résolument centrée sur une valorisation de l'identité arabe de la Mauritanie à partir de 1989, encouragée en cela par l'Irak. De ce fait, « l'amitié » qui en résultera entraînera la montée du panarabisme auquel aspiraient des élites arabophones, mais aussi la conduite politique dans le sillage du régime irakien. Toutefois, ce « mariage de raison »⁽²⁰⁵⁾, sur lequel comptaient les autorités mauritaniennes pour sortir d'un isolement diplomatique lié à leur position dans la crise du Golfe, s'est détérioré à cause de l'attitude ambivalente de Bagdad et de ses soutiens à des mouvements locaux tentés par la prise du pouvoir. C'est dans ce cadre de rupture, peut-être provisoire, que la Mauritanie, poussée par l'Arabie Saoudite et le Koweït, qui reprennent pied dans le pays, décide de renvoyer l'ambassadeur irakien, Anouar Moloud Bayane, à qui les autorités reprochent un activisme incompatible avec sa fonction.⁽²⁰⁶⁾ En tout cas, cette dégradation

(205) RADI (Jamal) Irak-Mauritanie : histoire d'un mariage de raison. In : Arabies, N°44, juillet 1990, pp.8-9

(206) Marchés tropicaux et méditerranéens, N°2607, 27 octobre 1995, p.2330.

des relations entre les deux pays, considérées jusque-là comme excellentes, traduit un tournant sans précédent au moment où Bagdad est totalement marginalisé par l'embargo de l'ONU et les conséquences de la guerre du Golfe dans les relations interarabes. Il perd ainsi un de ses bastions en Afrique. Au regard de ces considérations, quelle est la dimension des relations entre Bagdad et Nouakchott et quelles sont les incidences du soutien diplomatique affiché par les autorités mauritaniennes durant la deuxième crise arabe du Golfe persique ?

PARAGRAPHE 1. Coopération et subordination

Les bases des relations mauritano-irakiennes ont été jetées le 2 septembre 1969, au cours de la visite officielle à Bagdad d'une délégation conduite par le ministre de l'éducation nationale de l'époque, M. Ahmed Ben Amar. Cette activité de la diplomatie mauritanienne en direction de ce pays rentre dans la stratégie politique définie par Ould Daddah pour faire échec aux prétentions marocaines sur la Mauritanie et pour conforter sa position face aux préoccupations des pays arabes après le choc psychologique provoqué par la défaite de 1967. Les deux pays décident de conjuguer leurs efforts pour développer leurs relations politiques, culturelles et économiques. Dans un communiqué conjoint, la Mauritanie exprime à la partie irakienne son soutien total aux revendications de cette dernière sur le Chatt Al Arab et les terres situées dans ses limites territoriales.⁽²⁰⁷⁾

Le gouvernement irakien assure à la Mauritanie une reconnaissance complète et s'engage dans le même temps à prendre des dispositions

(207) Communiqué conjoint irako-mauritanien. Bagdad, 1er septembre 1969.-3p. (Archives et documentation du ministère des affaires étrangères et de la coopération).

nécessaires pour faciliter les échanges en matière de représentations diplomatiques, conformément à l'ambitieuse politique d'union des Etats arabes. Malgré l'éloignement géographique, l'Irak, grâce à ses importantes rentes pétrolières mises au service de sa projection extérieure, fera de la Mauritanie un des sites de son hégémonie dans le monde arabo-africain. Certes, le pouvoir mauritanien, qui avait de faibles ressources économiques trouvait là un partenaire disposé à lui accorder son aide, mais ce concours était plutôt la contrepartie d'une présence irakienne sur le marché des idées à l'égard duquel les cadres nouvellement formés pour l'administration mauritanienne manifestaient un vif intérêt.

Devant la menace que représente l'Irak, au regard de ses capacités de déstabilisation par l'appui à des mouvements politiques revendicatifs qui s'opposent au PPM et ses « alliances avec l'occident », le chef de l'Etat mauritanien a mis en veilleuse sa coopération avec l'Irak, ceci en dépit de nombreux accords signés entre les deux pays dans les années 70 (voir tableau des accords entre la Mauritanie et l'Irak). Cela ne décourage en rien les interférences de l'Irak dans la politique intérieure mauritanienne d'autant que celui-ci dispose d'une sympathie grandissante auprès de la majorité des intellectuels originaires du nord du pays. Le conflit du Sahara occidental permet, en effet, à la Mauritanie de bénéficier d'un soutien politique et d'une aide économique du pouvoir irakien lequel saisira cette période de confusion pour consolider l'implantation de la doctrine Baas. En fait, les relations avec l'Irak ne commencent vraiment à atteindre des proportions importantes qu'après la chute du régime de Ould Daddah. Les officiers, qui prennent le pouvoir, sans aucune préparation dans la gestion gouvernementale, s'entre-déchirent à travers leur rude compétition pour prendre en main l'Etat. Ainsi, Ould Haidalla sollicite les garanties sécuritaires que Bagdad promet de fournir en considérant la Mauritanie comme le prolongement naturel de la nation arabe

dont les limites s'arrêteraient à l'Atlantique. Or, les contradictions entre les dirigeants des deux Etats rendent illusoire le développement de la coopération comme en témoigne la mise en garde adressée au président Saddam Hussein en 1980 : « nous avons à définir à votre Excellence les normes dont le respect constitue pour nous la condition sine qua non à l'instauration de toute coopération qui se veut sereine, féconde et durable avec un pays frère ou ami. Nous avons particulièrement insisté, à ce propos, sur le fait que notre indépendance et notre souveraineté ne sont pas négociables et qu'il ne sera toléré à aucun pays, fut-il frère, une action susceptible d'être interprétée comme une immixtion dans nos affaires intérieures ».⁽²⁰⁸⁾ Le document mentionne également les agissements de diplomates irakiens qui procèdent à des « embrigadements de jeunes scolaires » par l'intermédiaire d'organisations clandestines.

Mais, la crise qui entame la confiance dans les relations « fraternelles » sur la voie de l'unité arabe sera vite oubliée car l'Irak, embourbé dans la guerre contre son voisin iranien, monnaie sa réconciliation avec la Mauritanie en lui accordant un prêt de 5 millions de \$, destiné à des projets de développement. Celle-ci apportera, sans réserve, son soutien diplomatique aux prétentions de Bagdad et à son rôle de leadership régional.

L'élan de la coopération que l'on tente vainement de renforcer par la réunion de commission mixte, le 26 janvier 1982 à Nouakchott, ne semble pas satisfaire les responsables politiques dans la mesure où la première guerre du Golfe s'enlise et complique davantage le climat géopolitique du monde arabe. A cet effet, les diplomates de la commission paritaire observent : « compte tenu de la situation présente de l'Irak, il serait difficile d'envisager à court terme une redynamisation de notre coopération commerciale avec ce

(208) Lettre du président Mohamed Khouna Ould Haidalla à Saddam Hussein. (Sources personnelles).

pays ». ⁽²⁰⁹⁾ Dans ce contexte, l'aide irakienne à la Mauritanie reste modeste, comparée aux investissements en provenance des autres partenaires du Golfe auxquels nous avons fait allusion plus haut.

En réalité, on remarque deux temps dans l'intervention financière et économique de l'Irak en Mauritanie. Le premier se situe entre les années 1979 et 1980, bien avant le déclenchement du conflit qui avait été soutenu par les pays pétroliers du Golfe (Koweït, Arabie Saoudite) et les occidentaux pour éviter la contagion de l'islamisme révolutionnaire et les sérieux risques qu'il ferait planer sur la production mondiale du pétrole. Durant cette période l'essentiel des financements est consacré aux infrastructures scolaires et sanitaires, domaines privilégiés par l'assistance technique irakienne (34 enseignants) et l'attribution de bourses d'études (422 en 1980). Pour appuyer les projets mauritaniens dans le secteur minier, principalement de projet Guelbs (Zouérate) et de la mine d'or d'Akjoujt S.A. (Morak), le gouvernement irakien participera, au premier, pour un montant de 22 millions de dollars, avant de céder gracieusement, au second, à l'Etat mauritanien 37,5% des actions qu'il détenait à la société arabe des mines de l'Inchiri (SAMIN). ⁽²¹⁰⁾

La croisade symbolique de la coopération irakienne se présente sous forme de dons au « peuple mauritanien », par lesquels des financements seront investis d'une part pour la construction d'un institut d'éducation et de formation ouvrière (siège de l'Union des travailleurs de Mauritanie), d'un coût global de 1,5 million de dollars et d'autre part pour la création de la télévision mauritanienne, nécessitant 5 millions de dollars. Pendant toute la période d'expérimentation de l'unique chaîne publique, le donateur a exigé que ses

(209) Compte rendu de la commission mixte mauritano-irakienne du 26 et 27 janvier 1982. Nouakchott.-3p. (Archives et documentation du ministère des affaires étrangères).

(210) La SAMIN regroupe la Libye, la Jordanie, l'Arabie Saoudite et le Koweït. Elle est partenaire du groupe australien Minproc Holdings SA pour le projet d'exploitation de la mine d'or d'Akjoujt, dont le coût s'élève à 17 millions de dollars américains. La MORAK, inaugurée le 30 avril 1992, produit 1,4 tonne d'or par an.

programmes « clef en main » soient exclusivement diffusés sur la station, dont la direction a été confiée à des membres de la mouvance baassiste.

De manière globale, les deux pays mettront en oeuvre tout un programme de coopération et d'assistance au terme duquel le gouvernement irakien intensifie son aide dans divers domaines⁽²¹¹⁾, ce qui lui permet de maintenir, aussi longtemps que possible, la Mauritanie dans son giron.

Le second stade de la « politique d'amitié » avec l'Irak se précise dès la fin de la guerre contre l'Iran. Le président Ould Taya, selon la logique de la continuité de la politique arabe, effectue son premier voyage officiel à Bagdad, en décembre 1988. L'opportunité est offerte de reconfirmer une politique étrangère à forte dose arabe, dont on ne sait plus depuis quelques années de façon claire et cohérente, les véritables orientations en raison de l'instabilité politique et le poids des facteurs externes qui compromettent la cohésion sociale et l'édifice étatique.

(211) Voir en annexe le protocole de coopération et d'assistance entre le gouvernement de la République islamique de Mauritanie et le gouvernement de la République d'Irak.

**LISTE DE QUELQUES ACCORDS DE COOPERATION
CONCLUS ENTRE LA RIM ET L'IRAK.**

INTITULE DES ACCORDS	ACTES AUTORISANT LA RATIFICATION	DATE DE RATIFICATION	
		RIM	IRAK
1) Accord de coopération culturelle et scientifique signé à Nouakchott, le 9 février 1974, entre la RIM et la République d'Irak.	Loi N°74.143 du 11.07.1974	06.08.74	1974
2) Accord de coopération dans le domaine de la presse et de l'information.		09.02.74	
3) Accord de coopération culturelle et scientifique signé, le 29.02.1974.	Loi N°74.143/74	07.05.74	
4) Accord de transport aérien signé, le 3 décembre 1977, entre la RIM et la République irakienne.	Loi N°78.015 du 24.01.1978	25.10.78	1978
5) Accord de prêt conclu, le 24 janvier 1978, à Bagdad entre la RIM et la République irakienne, portant sur un montant de 225 millions d'ouguiya. Ce prêt consenti à la RIM est remboursable en 12 annuités pour un taux d'intérêt de 2% sans obligation d'affectation à un projet déterminé.	Ordonnance N°79.314 du 20.11.1979		
6) Accord commercial signé à Nouakchott, le 6 mai 1978, entre la RIM et la République irakienne.	Ordonnance N°79.022 du 20.02.1979	22.03.79	
7) Protocole d'accord de coopération dans le domaine de la jeunesse et des sports entre le ministère de la jeunesse et des sports de la RIM et le ministère de la jeunesse de la République irakienne en date du 18 janvier 1979. Accord conclu pour une durée de deux ans renouvelable.			
8) Accord de création de la société arabe mauritano-irakienne de pêche en date du 6 septembre 1978. -Convention de prêt N°9 relative à la part irakienne du capital de ladite société, dont le montant est de 20 millions de \$.		1978 26.10.79	
9) Accord de prêt de 45 millions de \$, signé, le 12.2.1981, entre le fonds irakien pour le développement extérieur et la RIM, et relatif au financement de projets de développement en Mauritanie.		29.08.81	

Source : Ministère des affaires étrangères et de la coopération RIM.

Les liens qui unissent Ould Taya et Saddam Hussein s'étendent rapidement si bien que l'on perçoit la Mauritanie comme un satellite de l'Irak ; cela provoque une grande inquiétude dans la région ouest-africaine d'autant que des « rumeurs » annoncent l'installation dans le nord du pays d'un site expérimental irakien pour le lancement de missiles balistiques. Le développement du conflit sénégal-mauritanien donne une impulsion plus grande aux relations entre Bagdad et Nouakchott ; comme nous le disions, les pays auxquels la Mauritanie est associée au sein de l'UMA, ont préféré adopter une position discrète à l'égard de ce contentieux. Alors que le régime irakien pousse à la confrontation pour mieux renforcer son poids dans le pays.

A vrai dire cette alliance mauritano-irakienne relève moins du rebond diplomatique du chef de l'opération « douze-douze »⁽²¹²⁾ que de l'initiative de l'Irak. En effet, les dirigeants de ce pays, dès l'arrêt des hostilités de huit ans (1980-1988) avec l'Iran, déploient une stratégie politique pour accroître leurs influences dans les régions arabo-africaines où des Etats, fragilisés par des crises internes graves et des tensions avec leurs voisins, ont un besoin pressant d'aide militaire. En mettant à profit son potentiel d'armement, ses revenus pétroliers et son expérience guerrière, le maître de Bagdad est pratiquement sûr de gagner la fidélité du gouvernement mauritanien en mauvaise posture en matière de soutien international dans la crise qui l'oppose au Sénégal. C'est ainsi que la Mauritanie, dont la capacité militaire est dérisoire, rendant obligatoire des garanties extérieures, vu l'insoluble conflit saharien et celui du sud, signe en février 1990 un accord de coopération militaire et de sécurité avec l'Irak. Si l'on en croit Anthony G. Pazzanita, la Mauritanie réceptionne dans ce cadre une impressionnante aide militaire, logistique, et accueille une

(212) L'opération ou le mouvement « douze-douze » désigne dans le vocabulaire officiel le coup d'Etat militaire, qui a porté Ould Taya au pouvoir, le 12/12/1984.

soixantaine de conseillers militaires irakiens.⁽²¹³⁾ De même, elle envoie en formation des officiers de l'armée pour s'inspirer du commandement militaire irakien. D'ailleurs le bataillon de la sécurité présidentielle, majoritairement composé de membres de la tribu du chef de l'Etat, sera formé en Irak.⁽²¹⁴⁾ En tout cas, ces années de parfaite harmonie avec Bagdad profitent aux militants baassistes qui, sous l'hégémonie de leur protecteur, seront nommés dans les postes clefs de la police, de l'armée, de l'éducation nationale et des médias. La crise du Golfe en 1990 sert de test à la consistance des rapports entre les deux Etats. Néanmoins, les conséquences, à court terme, de cette guerre affectent de manière contrastée les relations mauritano-irakiennes et par delà l'attitude du président Ould Taya envers les leaders du parti de l'avant-garde.

PARAGRAPHE 2. Une hégémonie en débat.

L'implication idéologique de la Mauritanie dans la realpolitik du Moyen-Orient et les liens « passionnels » de ces dernières années avec le régime de Saddam Hussein font que sa politique étrangère se retrouve devant un dilemme lors de l'annexion du Koweït le 23 août 1992.

D'une part, il devenait quasiment impossible de maintenir des relations étroites avec Bagdad sans en assumer les conséquences financières et diplomatiques avec les autres partenaires du Golfe, assurant la survie du pays ; ceux-ci demeuraient par ailleurs inquiets de leur sécurité dans la mesure où ils considéraient l'agression contre le Koweït comme un processus de domination

(213) PAZZANITA (Anthony G.) Mauritania's foreign policy : the search for protection. In : The journal of modern african studies, vol.30, N°2, 1992, pp.281-304.

(214) SOUDAN (François) Le marabout et le Colonel : la Mauritanie de Ould Daddah à Ould Taya. Paris : JALivres, 1992.-127p.

pour le contrôle des richesses pétrolières de la région (40% de la production mondiale).

D'autre part, cautionner l'opération semblait incompatible avec le principe de souveraineté sur lequel reposait toute la stratégie politique développée au lendemain de l'indépendance pour résister aux convoitises des voisins.

A cela, il faut ajouter des répercussions non seulement internes mais aussi internationales d'autant que la présence du Baas constitue une concurrence déloyale sur le plan idéologique pour les gardiens des intérêts français. Devant cette situation et sous la pression des lobbies baassistes locaux, les autorités mauritaniennes, en cohérence avec leurs pratiques habituelles, s'enferment dans un mutisme complet, sans doute pour s'informer de la réaction des autres Etats du Maghreb sur la question. Pendant ce temps, même si les médias officiels ne donnent aucune nouvelle concernant l'occupation irakienne du Koweït, des manifestations populaires de soutien à « l'acte courageux » de l'Irak commencèrent à s'organiser devançant donc les hésitations du pouvoir politique.⁽²¹⁵⁾ Par une position attentiste chargée d'ambiguïté au sein des organisations arabes, celui-ci avait probablement du mal à définir la conduite à adopter dans ce contexte où les autorités de Bagdad attendaient les retombées diplomatiques de leur assistance financière et militaire.

De toute façon, la rue avait déjà donné le ton et il était certain que le gouvernement, fragilisé par la crise sénégal-mauritaniennne, ne pouvait aller contre-courant de la cause irakienne, à laquelle la population s'identifiait majoritairement. Ainsi, la visite du ministre irakien des transports et des télécommunications, Mohamed Hamza, porteur d'un message du président

(215) BADUEL (Robert-Pierre) Baath, crise du Golfe et relance démocratique en Mauritanie, pp.263-277. In: Crise du Golfe et ordre politique au Moyen-Orient, sous la dir.de Michel Camau. IVème rencontres franco-égyptiennes de politologie, Aix-en-Provence, 23-25 janvier 1992. Paris : CNRS, 1993.-343p.

Saddam Hussein, sera déterminante pour obtenir la solidarité de la Mauritanie. Au-delà de l'aspect symbolique que revêt ce soutien, eu égard à la faible influence diplomatique au Golfe persique, tout comme à l'organisation des Nations-Unies (ONU), le paradoxe apparaît clairement dans le pari aveugle fait sur l'aventure de l'Irak alors que les réformes économiques et sociales sont financièrement soutenues par les monarchies du Moyen-Orient et les instances financières internationales. Cette décision, motivée par une sensibilité très forte au discours idéologique de Saddam Hussein, dans ses références au panarabisme (redistribution équitable des richesses du monde arabe) ou au panislamisme (recours au djihad), renforcera les difficultés des relations de la Mauritanie à l'échelle régionale et internationale.

Dès le début de l'application de la résolution 660 du conseil de sécurité, relative à la condamnation de l'occupation irakienne et les contraintes destinées à restaurer la légalité internationale⁽²¹⁶⁾ du petit émirat, la manoeuvre diplomatique du gouvernement mauritanien a consisté à modérer l'effet de son alliance avec l'Irak. Dans cet exercice qui ne changeait d'ailleurs rien à son image de pays complice, il se bornait simplement à reconnaître de façon informelle et tardivement la gravité du défi de Bagdad, tout en manifestant sa désapprobation de la coalition anti-irakienne, dont l'objectif inavoué était la destruction du potentiel militaire de cet Etat détenteur de la « 4ème armée du monde ».

Cette approche de la crise est largement partagée par nombre d'auteurs de la zone comme Darem Bassam, qui interprètent l'intervention occidentale, notamment américaine, comme la traduction d'une crainte de voir ce pays développer un armement nucléaire et d'émerger en tant que puissance militaire mondiale, capable de peser sur les équilibres régionaux, voire même

(216) Sur l'analyse des acteurs de la crise du Golfe et l'émergence d'un nouvel ordre mondial voir : MERLE (Marcel) La crise du Golfe et le nouvel ordre international. Paris : Economica, 1991.-112p.

d'intervenir sur l'ordre mondial.⁽²¹⁷⁾ Mais, ce rêve de leadership sera brisé d'autant que Bagdad constituait la seule véritable menace pour l'Etat hébreu et les Etats conservateurs du Golfe, alliés des Etats-Unis.

Force est d'observer que « l'affrontement a révélé au monde arabe ses faiblesses ; il a mis en lumière le caractère totalement irréaliste des analyses de certains de ses dirigeants, l'ampleur de ses divisions internes, l'état d'impuissance de ses institutions et sa faiblesse au sein des organisations internationales ».⁽²¹⁸⁾ En effet, la mauvaise gestion de la guerre du Golfe confirme incontestablement la porosité des relations entre l'interne et l'externe, et la dépendance accrue des pays à faibles ressources d'un ordre politique international sur lequel ils ne peuvent agir de manière autonome. Les contradictions sont de plus en plus grandes à la mesure de l'expansion des rivalités idéologiques découlant de la recherche constante d'assistance dont les fonctions ne sont plus sans incidence sur les orientations politiques. Cela dit, la Mauritanie pouvait se passer d'un soutien trop coûteux à l'égard d'un régime qui a toujours connu des moments tragiques dans son histoire politique et dans ses rapports régionaux. Certes, les responsables espèrent tirer parti de cette « alliance traditionnelle » au plan interne mais le pari est trop risqué en ce sens qu'il remet en cause les relations avec les pays occidentaux à partir du moment où Nouakchott devient une base arrière du pouvoir irakien.⁽²¹⁹⁾

Dès lors, les aides internationales ainsi que les engagements de la Banque Mondiale et du F.M.I. dans les programmes d'ajustement structurels sont suspendus.⁽²²⁰⁾ En plus de ces sanctions, le boycott des bailleurs de fonds arabes réduit considérablement la marge d'action du gouvernement. L'échec

(217) LA GUERRE DU GOLFE ET L'AVENIR DES ARABES. Débat et réflexions. Colloque organisé à Tunis, les 2 et 3 mars 1991. Tunis : Presses des imprimeries réunies, 1991.-225p.

(218) FLORY (Maurice) Le monde arabe au lendemain de la crise du Golfe, pp.547-566. In : Les systèmes politiques arabes/Maurice Flory, Bahgat Korany... Paris : P.U.F, 1990.-378p.

(219) Le Monde, 25 janvier 1991.

(220) Concernant les réformes économiques telles que le plan de redressement économique et financier, le plan de consolidation et de relance (PCR) voir BA (Abdou Yero) op.cit. pp.284-306.

de Saddam Hussein et l'offensive diplomatique entreprise par la France pour relancer sa politique arabe fortement ébranlée par cette épreuve donnent un nouveau souffle qui permet à la Mauritanie de sortir de son isolement et de normaliser ses relations avec l'ancienne métropole. Dans le même temps, les cautions de cette dernière seront indispensables pour obtenir l'aide des instances financières internationales en vue de concrétiser les réformes économiques nécessaires à l'amélioration de la situation du pays. Pour renouer avec les principaux bailleurs de fonds du Golfe persique, l'ancien ambassadeur au Koweït, Ould Moïne, sera désigné à la tête de la diplomatie avec la rude tâche de préparer le terrain de la réconciliation. Malgré toute l'habileté et le capital de sympathie dont il dispose auprès des monarchies arabes, il ne parvient pas à convaincre les « frères arabes » même s'il obtient, au demeurant, la visite du ministre koweïtien des affaires étrangères, Cheikh Sabah Ahmed al-Jaber al-Sabah. Le conflit israélo-arabe, qui va cristalliser les relations interarabes, sera l'occasion saisie par le gouvernement mauritanien, lors du sommet arabe du Caire, le 23 juin 1996, pour reprendre les contacts facilitant à nouveau le retour de certains investissements arabes. Ainsi, les Emirats arabes unis inaugureront une nouvelle ambassade et recruteront parmi les jeunes chômeurs 470 agents de police.

Quoi qu'il en soit, la nouvelle politique issue de l'après-guerre du Golfe et s'orientant vers une redynamisation de la coopération avec l'Occident (Europe-Etats-Unis) et les partenaires du monde arabe, est à l'origine de la crise qui secoue les rapports mauritano-irakiens depuis septembre 1995. Le refus des autorités d'exporter vers l'Irak une partie de la production de la société mixte de pêche pour cause d'embargo international marque la rupture entre les deux pays au moment où les membres du parti Baas local font les

frais d'un processus de « désaddamisation ».⁽²²¹⁾ Le rapprochement avec l'Etat hébreu et les actions diplomatiques et politiques, destinés à gagner les faveurs des Etats-Unis, plus exigeants sur la mise en place de système démocratique et le respect des droits de l'Homme, montrent en effet un repositionnement de la politique étrangère mauritanienne, qui a tiré un enseignement de la crise du Golfe et des changements dans les relations internationales.⁽²²²⁾

(221) LAÏDI (Zaki) Désaddamiser le Maghreb. In : Libération, 18 mars 1991, p.8

(222) C'est dans ce cadre général de relance diplomatique que la Mauritanie a présenté au poste de secrétaire général de l'organisation des Nations-Unies, en décembre 1996, un candidat, Ahmedou Ould Abdallah, ancien ministre des affaires étrangères. Il a été représentant spécial du secrétaire général de l'ONU au Burundi en 1993. Cependant, l'initiative n'a pas abouti, sans doute par manque de soutien de la part des Américains, qui ont préféré la candidature d'un pays anglophone, le Ghana. Mais du côté africain, la compétition entre les pays se manifestait par les nombreuses candidatures, notamment en zone francophone.

CONCLUSION DE LA PARTIE

Le tropisme arabe s'est imposé de façon décisive comme alternative aux liens néo-coloniaux dès le début des années 70. A cette période les monarchies arabes avaient accru leur influence sur la scène internationale grâce au jeu des superpuissances (Etats-Unis et l'ex-URSS), à la rente pétrolière et à son utilisation à des fins politiques, particulièrement pour le financement des mouvements nationalistes arabes et islamistes.

L'aide au développement sera l'une des modalités de la politique internationale particulièrement en Afrique. Mais, cette forme est toujours conditionnelle, liée à une fidélité politique en dépit du principe diplomatique de concertation. De ce fait, la Mauritanie aura la faveur des investissements arabes en contrepartie de son alignement catégorique sur les Etats donateurs ou protecteurs sur le plan sécuritaire. Le président Ould Daddah défendra sa politique arabe : « le rôle et la place qui reviennent à la Mauritanie, dans le concert des nations arabes, n'ont pas besoin d'être justifiés. C'est une vocation naturelle qui a ses racines dans l'histoire, la langue, le sang et les aspirations des peuples concernés ».⁽²²³⁾

Toutefois, cette orientation de la diplomatie mauritanienne, évoquée en terme de « rectification historique » à cause de son rattachement à l'Afrique noire par la colonisation française et la revendication marocaine, révélera très vite les limites de cette politique aussi bien au Maghreb qu'au Moyen-Orient. Si les autorités sont parvenues à faire reconnaître leur identité arabe en intégrant l'organisation panarabe et les instances financières qui lui sont rattachées, en revanche les dissensions idéologiques et le clientélisme venant

(223) Mauritanie 15 ans après les indépendances, 1975. Op.cit.p.52

de cette région relativisent les gains. En effet, l'arabisation et les financements sélectifs de certains pays du Moyen-Orient (Irak, Arabie Saoudite) comme l'activisme des courants panarabistes renforceront le clivage entre Arabo-berbères et Négro-africains. Selon Bassma Kodmani-Darwish, la progression de la langue arabe était nécessaire comme facteur d'intégration et de consolidation de l'identité nationale. Elle était importante pour permettre aux Etats du Maghreb de traiter avec le Machrek sur de nouvelles bases et de se démarquer de la France.⁽²²⁴⁾

Il est certain que cette dynamique engendre des conflits avec son voisin du Sud au fur et à mesure que Nouakchott s'implique dans l'espace maghrébin et moyen-oriental. Dans les deux cas, le discours de mobilisation et de solidarité, prononcé à la Ligue Arabe et au sein des organisations sous-régionales, s'avère inopérant tant les divergences sont importantes entre les membres de l'entité arabe. Ainsi, au Maghreb, les tentatives de regroupement régional se sont multipliées et le gouvernement mauritanien y a développé ses énergies car elles représentaient une initiative collective pour trouver une solution globale aux problèmes de la région. Or, le conflit du Sahara occidental, ravivé par les tensions entre le Maroc et l'Algérie, rend évanescence toute perspective d'intégration économique et politique. La Mauritanie a en effet de la peine à clarifier sa neutralité diplomatique d'autant qu'elle abrite des milliers de Sahraouis, chassés par le tarissement des ressources financières et militaires. L'Algérie est confrontée à ses difficultés internes et la Libye est soumise à l'embargo international.

Par ailleurs, en l'état actuel des choses si la logique de guerre reprend le dessus, il est bien évident que le gouvernement mauritanien ne pourra empêcher que son territoire soit le théâtre des opérations militaires. Il serait

(224) KODMANI-DARWISH (Bassma) *Maghreb-Machrek* op.cit.p.279

alors au centre de la crise dans la mesure où les Sahraouis seraient obligés de passer par son territoire en raison des murs de défense marocains. Pour l'instant, sa politique maghrébine, au-delà de ses références symboliques, est confinée dans un rôle où elle subit les rapides fluctuations des alliances en fonction des rapports de forces et des axes reconstitués.

La position à l'égard du Sahara occidental et de ses voisins demeure si floue que la moindre escalade entre les belligérants détériore ses relations dans la région. Au Moyen-Orient, la crédibilité mauritanienne se ressent encore de son soutien à Bagdad pendant les événements du Golfe, qui ont montré la face cachée des relations interarabes, notamment les affrontements sur fond de panarabisme ou de panislamisme. Devant ce blocage qui traduit, à bien des égards, un manque d'imagination et de volonté politique, on peut se demander comment les relations avec les Etats arabes parviendront à leur niveau initial. Le soutien de ces derniers a permis non seulement de relâcher les liens avec la France mais aussi de jouer un rôle important dans l'environnement arabo-islamique. Finalement, la coopération arabe de la Mauritanie, en dépit de quelques gestes et des principes théoriques décalés de la réalité, traverse une des plus grandes crises de son histoire.

A partir de cette situation, il convient de remettre sur pied une politique équilibrée tant au niveau de ses orientations qu'à l'égard des partenaires. Cela donnera la possibilité de rétablir des relations saines, à l'abri des hégémonies menaçant les bases de l'Etat. Ce redressement de la politique étrangère vers des intérêts nationaux confortera la situation socio-économique et améliorera les conditions pour un meilleur fonctionnement de l'expérience démocratique. Il dépendra des transformations nécessaires dans les mécanismes décisionnels et dans les comportements des acteurs, car les habitudes, héritées des différents systèmes politiques que le pays a connus, demeurent encore très vivaces.

TROISIEME PARTIE.
LA POLITIQUE ETRANGERE
COMME PROCESSUS
DECISIONNEL

L'étude de la formation de l'Etat post-colonial apporte des éléments pour mieux comprendre le fonctionnement des structures de l'appareil politico-administratif et d'expliquer par là même les modalités de la prise de décision de façon générale et en particulier en politique étrangère pour le cas mauritanien.

L'étatisation en Afrique est strictement liée au contexte historique de la colonisation et de la décolonisation qui a engendré un processus de réappropriation des institutions de l'ancienne puissance dominatrice pour construire des nations nouvelles. Dès lors et conformément à la conception traditionnelle de la politique étrangère, l'Etat apparaît comme le seul type d'organisation politique possible, conditionnant l'entrée dans la vie internationale, constituée avant tout de système d'Etats.

Pour ce faire, la mise en oeuvre d'un l'Etat centralisé sur le modèle français a été la priorité des premiers responsables politiques mauritaniens, en raison, non seulement de reconstitution d'une position de pouvoir, mais des menaces extérieures qui obéraient la territorialisation et la sécurité indispensables à l'émergence d'une entité politique souveraine. L'évolution institutionnelle à travers la loi-cadre Defferre et l'appui des chefs traditionnels locaux permettent à Moktar Ould Daddah d'impulser une dynamique à son projet volontariste de créer une "Mauritanie nouvelle" en collaboration avec l'ensemble des forces politiques qui traduisent les différentes sensibilités d'une société très hétérogène. Le climat politique de l'époque coloniale a été clairement décrit en 1951 par son ancien gouverneur général, Pierre Messmer : "La politique en tant que telle, n'intéresse pas l'ensemble de la population mauritanienne. Mais entre chaque tribu et chaque fraction, et au sein même de chacune d'entre elles, il existe de vieilles haines, d'anciennes rivalités, qui se manifestaient autrefois à coups de fusil et qui, privées maintenant de cet exutoire illicite, trouvent dans les jeux de la politique

un champ clos où elles peuvent s'affronter librement. Telle fraction votera pour tel parti parce que telle autre fraction, son ennemie séculaire, vote pour le parti opposé. Ainsi, s'explique la passion dont sont parfois empreintes, en Mauritanie, les manifestations de la vie politique, passion qui n'est pas le signe de l'intérêt porté par la population aux institutions nouvelles, mais plutôt celui de la survivance de vieilles rivalités tribales nées de querelles autour de la possession d'un puits, de la nomination d'un chef, ou de l'interprétation d'une sourate du Coran".⁽¹⁾

Face à cette réalité, Ould Daddah prône inlassablement l'union par cette phrase-slogan qui demeure célèbre : "faisons ensemble la nation mauritanienne". Mais, l'ampleur de la tâche et surtout les querelles partisans rendent difficiles les conditions d'émergence de l'Etat moderne. Ce dernier prendra forme, finalement, avec le concours et l'appui de l'ex-puissance tutélaire dans des circonstances assez difficiles que nous avons déjà évoquées. Le futur président, Moktar Ould Daddah, réitère son attachement à son protecteur : " on voudrait nous faire passer pour de mauvais musulmans parce ce que nous sommes attachés à la France. A cela, nous répondons que nous avons de bonnes raisons de l'être, que la reconnaissance n'est pas pour nous un sentiment honteux et surtout que si nous demeurons aux côtés de la France, c'est parce que nous avons la conviction que les difficultés de l'heure, malgré les désaccords et les oppositions, elle demeurera toujours l'amie des peuples musulmans et que cette amitié ne peut que se resserrer dans l'avenir...".⁽²⁾ Force est de reconnaître, dans ces conditions, que la paternité de la Mauritanie moderne revient à son initiateur, comme l'écrit Jean-Louis Balans : "la naissance de la nation mauritanienne, la construction de l'Etat mauritanien sont étroitement liées au destin d'un homme : Moktar Ould

(1) Cité par MARCHESIN (Philippe) op. cit. p.93

(2) Discours du vice-président du Conseil du gouvernement de la Mauritanie en juillet 1957 op. cit. p.5

Daddah."⁽³⁾ Celui-ci devait donc inventer "cet Etat et cette nation" afin de pouvoir les légitimer tant sur le plan interne qu'international. A l'intérieur, les rivalités intertribales et intercommunautaires représentèrent un obstacle majeur à ce projet.

De même, au niveau international, les prétentions marocaines et celles des pays voisins assombrissaient toutes les tentatives d'insertion dans l'espace mondial. Tous ces facteurs rendent complexe la diplomatie de la nouvelle république et sa volonté de figurer parmi les acteurs internationaux. Cependant, la nouvelle couche dirigeante post-coloniale, issue de l'ordre maraboutique traditionnel qui a fourni l'essentiel de la bureaucratie d'Etat par leur passage à l'école coloniale, sera le principal acteur du nouvel Etat. Pour définir cette élite, on peut se référer à Raymond Aron qui désigne sous ce concept "tous ceux qui, dans leurs diverses activités, sont au sommet de la hiérarchie, qui occupent d'importantes positions privilégiées que ce soit en termes de richesses ou de prestiges".⁽⁴⁾ Il est vrai que l'ascension de Ould Daddah au sommet de l'Etat est l'expression de la domination historique des élites traditionnelles qui préservent leur influence et leur prépondérance dans le pouvoir de l'Etat moderne. Selon J. F. Bayart, "les groupes dominants au moment de la conquête européenne parviennent à contrôler à leur avantage les changements induits par la colonisation, parfois parce qu'ils ont précisément été des agents de celle-ci et qu'ils ont contribué à sa mise en place en estimant qu'elle servirait leurs intérêts".⁽⁵⁾ De ce point de vue, le pouvoir politique est revenu à la tribu maraboutique qui avait pactisé avec l'ancienne puissance coloniale, pour être par la suite son héritière. En effet, l'aristocratie maraboutique moyenne à laquelle

(3) BALANS (Jean-Louis) Le système politique mauritanien, pp.279-319. In : Introduction à la Mauritanie. Paris : CNRS, 1979.-421p.

(4) In : Archives européennes de sociologie, tome 1, 1960, N°2, pp.260-282.

(5) BAYART (Jean-François) Permanence des élites traditionnelles et nouvelles formes de pouvoir. In : Le monde diplomatique, N°332, nov.1981, pp.17-18.

appartient Ould Daddah formera l'essentiel de l'élite bureaucratique dirigeante, de par son accès à l'école coloniale facilité par le fait que la haute aristocratie maraboutique qui redoutait d'y envoyer ses enfants. Dans une société hiérarchisée et segmentaire où des "solidarités négatives" peuvent conduire à des affrontements entre des tribus puissantes, l'aristocratie moyenne constitue à tous les égards un instrument indispensable de compromis et de médiation sociale.

D'une manière générale, une grande partie de l'élite dirigeante, aussi bien dans la société arabo-berbère que dans la société négro-africaine, se situe au sein de la hiérarchie nobiliaire de la structure sociale. C'est dans ce contexte, que sera bâti l'Etat mauritanien dans lequel les rivalités d'ordre tribal ou le "fait tribal" et les contradictions politiques et ethniques détermineront les principales caractéristiques. Il convient néanmoins de souligner que les manifestations revendicatives que l'on observe dans l'espace politique n'expriment nullement la négation de l'Etat, mais elles représentent un mode d'accès et de partage de celui-ci. En cela, la prise en charge de l'Etat ou des entreprises économiques est un vecteur d'accumulation de ressources symboliques en même temps qu'elle privilégie à la fois la recherche hégémonique, la délimitation de la sphère de domination, le contrôle du système politique et l'insertion dans l'économie mondiale.

Ainsi, la gestion "néo-patrimoniale" de l'Etat, autrement dit, "l'absence ou le non respect de la distinction entre le domaine public et le domaine privé"⁽⁶⁾, avec comme corollaire la personnalisation du pouvoir, permet à l'homme fort du régime de favoriser l'ascension de sa tribu, de sa famille et de sa région. La structuration de l'Etat en fonction des réalités socio-politiques et la tentative de verrouillage par le truchement de la solidarité familiale, tribale et ethnique

(6) Etats d'Afrique noire : formation, mécanismes et crise. Sous la dir. de J.F. Médard. Paris : Karthala, 1991.- 405p.

laissent entrevoir la coexistence de plusieurs "espaces-temps" dont la mise en rapport est problématique et fragile. De ce fait, on peut sans doute identifier l'Etat mauritanien à ce que Guy Nicolas qualifie de "nation à polarisation variable" qu'il définit ainsi : "toute collectivité politique correspondant à un Etat officiellement reconnu sur le plan international, revendiquant une certaine clôture économique et politique, mais composée d'un certain nombre de sous-systèmes ou champs socio-politiques spécifiques, cohérents, plus ou moins permanents, en situation d'interférences et d'interactions entre eux, ainsi qu'avec un axe "étatique" central situé à l'intersection dynamique et verrouillant l'unité de tout".⁽⁷⁾

Parmi les nombreux champs qui se distinguent dans l'espace politique mauritanien, nous ne retiendrons, dans la perspective de notre travail, que ceux à travers lesquels se polarisent les différentes mobilisations. Il s'agit des variables ethnique, tribale et surtout des influences externes. Elles illustrent bien, à partir de leur interaction à des degrés divers et en fonction des circonstances, les modalités de fonctionnement de l'Etat à polarité variable qui "est à la fois une constellation de divers champs reliés par des rapports variables et une réalité transcendant leur ensemble".⁽⁸⁾ Sous le poids des influences externes, cet Etat territorialisé va se construire une identité propre pour entrer dans le jeu des relations interétatiques en dépit des résistances de forces politiques centrifuges acquises à la position marocaine ou arabe de manière générale, à celle de la Fédération du Mali ou de la France.

En effet, comme nous l'avions dit, les facteurs géographiques, sociaux et historiques interviennent activement dans les choix de l'orientation de la politique étrangère en tant que "trait d'union" entre le Maghreb et le monde noir, dans l'optique de la construction nationale et du développement économique. De plus,

(7) NICOLAS (Guy) Les nations à polarisation variable et leur Etat : le cas du Nigeria, pp.157 à 174. In : L'Etat contemporain en Afrique. Paris : L'Harmattan, 1987.-418p.

(8) Ibid. p.173

la diplomatie ne peut constituer un secteur isolé de l'action politique de l'Etat ; elle demeure toujours en interférence avec les préoccupations d'ordre interne, point d'appui pour la détermination des axes des relations extérieures, dans lesquelles les rapports de forces internes sont manifestes. Cette vision conduit Ould Daddah à favoriser le pragmatisme et la "diplomatie du dialogue"⁽⁹⁾ qui porteront leurs fruits. Au niveau interne, il parvient tant bien que mal à dépasser les affrontements idéologiques et politiques afin de les canaliser au sein du parti unique (PPM), qui lui a permis de contrôler et de réguler l'espace social. Sur le plan régional, la phase difficile d'intégration dans le monde arabe ne sera pas sans effets : "chaque groupe ethnique resurgit avec ses particularismes et recherche, trop souvent, ses références à l'étranger. Ainsi, une partie des négro-africains se tourne vers le Sénégal, où vit une importante communauté toucouleur, tandis qu'au sein de la population maure, les opinions politiques reflètent le kaléidoscope du monde arabe : bassistes, nassériens, kadhafistes, pro-marocains...".⁽¹⁰⁾ Enfin, dans les relations internationales, le parrainage de la France et le militantisme en faveur du "non-alignement" assurent à l'Etat une légitimité incontestable dans "ce système d'Etat à Etat".

Le régime militaire reprendra à son compte les mêmes options diplomatiques comme l'indiquent les propos de Mohamed Mokhtar Ould Zamel, ministre des Affaires étrangères : "notre politique étrangère doit être le reflet des données historiques, géographiques et sociales de notre pays... Nous avons vocation à être une courroie de transmission entre l'Afrique noire et l'Afrique blanche, à être les avocats des Arabes auprès des Africains et vice-versa, car il n'y a pas de divergences mais complémentarité entre les deux mondes. On oublie

(9) CONSTANTIN (François) et COULON (Christian) La diplomatie du dialogue. In : Revue française d'études politiques africaines, mai 1974, pp.57-82.

(10) DUTEIL (Mireille) Chronique mauritanienne. In : Annuaire de l'Afrique du nord, 1988, pp.733-740.

trop souvent, en outre, que les Africains sont à 40% des Arabes et que les Arabes sont à 60% des Africains."⁽¹¹⁾

Mais, le conflit du Sahara occidental, qui a entraîné la chute de Ould Daddah et la constitution d'une nouvelle élite militaire, polarise les acteurs politiques partagés entre pro et anti-sahraouis. L'instabilité et les multiples révolutions de palais, qui en découlent, dénotent les alliances tribales, ethniques et d'intérêts qui montrent que, loin d'être une sphère corporatiste autonome, le pouvoir militaire reproduit les querelles d'antan des différents groupes sociaux traditionnels, avec tout simplement leurs déplacements dans l'organe du pouvoir (comité militaire). Ce dernier sera aussi traversé par des courants panarabistes, facilitant le regroupement des officiers par affinités idéologiques. Il est par ailleurs symptomatique de constater la recrudescence des mouvements de contestation, notamment des Négro-africains luttant contre leur mise à l'écart du pouvoir en fonction d'un dosage tribal ou ethnique qui, à leurs yeux, ne semble pas refléter la réalité. Il est vrai que le poids démographique est un enjeu depuis que les deux communautés arabo-berbère et négro-africaine se disputent une majorité, que les deux recensements de 1977 et 1988 n'ont jamais démontrée.

De manière générale, ces mouvements sociaux, à mesure qu'ils se façonnent, se transforment en une expression identitaire (réseaux religieux, ethnique, économique etc.) qui donne sens à la mobilisation. Leur action est énonciative de politiques diplomatiques et d'une présence active sur la scène internationale qui n'obéit pas forcément à la tutelle de l'Etat. Des analystes, comme Bertrand Badie, considèrent que "la concurrence ou la coexistence entre deux logiques souvent contradictoires enlève au jeu international une bonne partie de son sens et de sa cohérence normative".⁽¹²⁾

(11) In : Le Monde, 6-7 juillet 1980, p.5 et 6.

(12) BADIE (Bertrand) L'Etat importé : l'occidentalisation de l'ordre politique. Paris : Fayard, 1992.-334p.

Ces dynamiques internes, et celles en provenance de l'extérieur, particulièrement les flux ou les solidarités transfrontières, s'articulent inexorablement. De plus, "l'affaire du Sahara occidental", la guerre du Golfe et l'effondrement du mur de Berlin sont une démonstration de cette interaction. L'environnement international joue un rôle essentiel dans la transformation des sociétés, mais cette dynamique externe ne fait pas pour autant table rase de l'autonomie des "temps-locaux" ou régionaux. Comme le souligne fort bien Zaki Laïdi, il existe un "imaginaire et un temps mondial" à partir desquels se réfèrent et agissent les acteurs sociaux et politiques.⁽¹³⁾ En effet, l'heure de "la démocratisation de marché" a été marquée par des réformes institutionnelles formelles qui n'ont pas abouti à l'apaisement du climat social ni à l'amélioration d'une diplomatie changeante au gré des compétitions, entre forces rivales, dominant les circuits décisionnels. Si l'on se réfère aux commentaires du premier ministre, lieutenant-colonel Ahmed Ould Bouceif, sur les changements intervenus lors de "la nouvelle révolution de palais" en avril 1979, on comprend mieux les luttes d'influences. Celui-ci déclarait : "si le pouvoir était détenu par les militaires, il y avait au gouvernement d'autres tendances qui exerçaient en réalité ce pouvoir."⁽¹⁴⁾

Cela étant, la politique étrangère s'identifie à une politique publique sous forme de "programme d'action propre à une ou plusieurs autorités publiques ou gouvernementales".⁽¹⁵⁾ Ce domaine réservé du président se présente comme un processus de médiation sociale dans lequel le fait tribal, le clientélisme et les solidarités régionales sont omniprésents, surtout depuis l'avènement du "pouvoir de garnison". Au regard de ce qui précède, deux questions principales s'imposent

(13) L'ordre mondial relâché op.cit.p.42

(14) Le monde 10 avril 1979 p.4

(15) THOENIG (Jean-Claude) L'analyse des politiques publiques, pp.1-53. In : Traité de science politique sous la dir. de Jean Leca et de Madeleine Grawitz, t. IV. Paris : PUF, 1985.-533p.

: d'une part, autour de quels pôles et organes décisionnels se dessinent les grandes lignes de la politique étrangère ? D'autre part, quels sont les acteurs non étatiques et leurs stratégies pour peser sur son orientation ?

CHAPITRE I. LES POLES DE LA DECISION

La politique étrangère de la Mauritanie est l'une des politiques publiques, dont le contenu peu transparent est controversé d'autant qu'il ne fait l'objet d'aucun débat public. Même si, l'opinion publique existe elle ne semble guère s'intéresser à cette partie de la politique étatique qui est l'apanage d'un groupe social restreint ou plutôt d'un homme qui exerce le pouvoir. Elle commence à prendre position lorsque cette activité, quelquefois contradictoire, a des incidences dans les rapports de forces internes, car les choix de la trajectoire diplomatique sont d'une extrême importance pour le maintien de la stabilité politique interne, en considérant les aspirations de ces deux communautés : l'une est encline à regarder vers le nord et l'autre vers le sud du pays. Selon l'analyse de J.B.Duroseille, "il serait absurde de détacher une décision de politique étrangère des considérations internes. On peut même dire que celles-ci sont presque toujours prépondérantes. On pourrait parler indéfiniment de l'ignorance et de l'indifférence de la plupart des citoyens en matière de politique étrangère, sauf lorsque celle-ci a des implications sociales visibles : allongement du service militaire, accroissement des impôts, rationnement, ruine d'entreprises par la concurrence étrangère, menace de guerre etc.".(16)

En effet, quelle que soit la marge de manoeuvre dont dispose le décideur, celui-ci raisonne en termes intérieurs consistant à détourner les rivalités et les frustrations sociales vers "un ennemi extérieur". Ainsi, les menaces marocaines et de l'OCRS qui ont pesé sur l'existence de l'Etat ont accéléré le processus "de réunification" des forces politiques et de construction d'une "identité nationale",

(16) DUROSELLE (J.B.) La décision de politique étrangère : esquisse du modèle-type. In : Relations internationales, N°1, mai 1974, pp.5-26.

au sens d'une idéologie d'appartenance "territorialisée", mobilisant autour de référents culturels communs choisis et servant de fondements à la politique étrangère.⁽¹⁷⁾

Dès lors, Ould Daddah réaffirme la ligne conductrice de cette politique : "notre politique étrangère est axée sur notre détermination inébranlable d'oeuvrer à la consolidation continue de notre personnalité singulière, dans le cadre africain et arabe qui nous définit d'une façon spécifique."⁽¹⁸⁾ L'élaboration des grandes orientations de la diplomatie de l'Etat bénéficie d'un relatif consensus national au moment où les différentes formations politiques s'affrontent sur un terrain dangereux où l'électoralisme et l'esprit partisans l'emportent sur "l'intérêt national" et la nécessité de construire un Etat entre le Maghreb et l'Afrique noire.

Conscient de la dérive que représente la fragmentation du pouvoir et de la pression des forces politiques hostiles, Ould Daddah, par des réformes institutionnelles et des tentatives d'intégration, parvient à son objectif de personnalisation du pouvoir, et par là, il domine le processus de décision de la politique étrangère. Celle-ci a valeur de révélateur privilégié de l'évolution du système politique mauritanien, des mutations au sein de l'élite dirigeante et de la demande de plus en plus croissante des populations ; ce qui contribue à renforcer leur poids dans le processus décisionnel.

En s'inspirant de l'étude de Lucien Sfez sur la décision⁽¹⁹⁾, on peut considérer, dans le cadre de notre travail, la prise de décision comme un processus final d'un acte plus ou moins rationnel d'un individu ou d'un groupe qui choisit entre plusieurs alternatives pour atteindre un ou plusieurs objectifs. Il est vrai qu'avant cet acte final de volonté, nombre de choix sont indispensables,

(17) SARDAN (Olivier J.P. de) Identité nationale et identités collectives, pp.175-185. In : L'Etat contemporain en Afrique, sous la dir.de Emmanuel Terray, Paris : l'Harmattan, 1987.-418p.

(18) Rapport sur l'état de la nation présenté à l'assemblée nationale par Moktar Ould Daddah, le 4 décembre 1973 p.50.

(19) SFEZ (Lucien) La décision. Paris : PUF (Que sais-je? ; N°2181), 1984.-127p.

notamment les sources d'information, les méthodes d'interprétation, les valeurs et les finalités.

Ces options supposées additionnelles sont l'oeuvre des personnalités gravitant autour du décideur. Il s'agit entre autres des proches collaborateurs du chef de l'Etat. Pour la période de Ould Daddah, l'équipe réduite du Bureau politique national du Parti unique forme l'essentiel de l'entreprise, tandis que le régime prétorien se distinguait d'une façon formelle d'un groupe collégial, mais en fait l'homme fort qui émerge à chaque révolution de palais s'entoure de quelques compagnons d'armes fidèles et de "technocrates" acquis à sa cause.

Cependant, "l'équipe décisionnelle" est mouvante depuis l'arrivée des militaires, en raison des divergences d'appréciation, de l'orientation de la politique étrangère, provoquées par les rapports de forces au sein du comité militaire, dans lequel rejaillissent les rivalités tribales et les alliances positives ou négatives. A cette réalité vient s'ajouter l'influence des facteurs externes, tels que les conflits frontaliers au niveau de l'Afrique noire, la pression des Etats voisins et la guerre du Sahara occidental.

Sur ce point précis, Ahmed Soueïdi note : "composé d'officiers ayant des origines et une formation difficilement conciliables, le comité militaire a toujours été un véritable champ clos entre partisans du Maroc, de l'Algérie et de la Libye. Les renversements d'alliance se traduisaient par des coups d'Etat paisibles ou des limogeages retentissants, dont le dernier en date est celui de Moulaye Ould Boukhreiss, qui acceptait mal le recentrage de la politique vis-à-vis de la RASD (République arabe sahraouie démocratique)."⁽²⁰⁾ C'est donc devant la compénétration des dynamiques internes et internationales, conjuguée au développement particulier et aux conditions d'évolution du système politique que

(20) SOUEIDI (Ahmed) Depuis un an ...la Mauritanie. In : Grand Maghreb, N°54, 22 décembre 1986, pp.506-509.

nous ressortons la nature des organes décisionnels en mettant en relief les acteurs et leur poids dans le processus de la prise de décision et les contraintes qui en découlent.

SECTION I. Le processus de concentration du pouvoir

Dans son analyse de la décision en matière de politique étrangère, J.B.Duroselle propose un modèle-type dans lequel il distingue en amont, le décideur et son "équipe décisionnelle" qui poussent au maximum l'effort rationnel, et en aval, l'exécution de la décision, faisant intervenir les réactions internes et externes.⁽²¹⁾ Il serait évidemment hasardeux de transposer un schéma systématique du processus de décision, qui apparaît absent dans l'esprit des autorités sous les différents régimes qui ont dirigé le pays depuis l'indépendance. En réalité, chaque Etat a des traditions, des structures socio-politiques et des problèmes qui lui sont propres. Les motivations des décisions reflètent les préoccupations d'ordre interne ou externe de l'appareil politique. En cela, la Mauritanie, soumise à la pression des facteurs exogènes pendant une longue période, a exigé une fidélité des citoyens au pouvoir local, à travers un réflexe national dans le combat pour la survie et l'indépendance de l'Etat.

Ainsi, Ould Daddah découvrira, dans les revendications et les actions terroristes marocaines, l'occasion d'un vaste succès qui lui a permis sans doute de réaliser l'unité sacrée autour d'un objectif extérieur et de rétablir un consensus interne, sérieusement compromis par les luttes factionnelles. De cette vision, Marcel Merle considère en effet que "c'est dans le rayonnement extérieur que les

(21) DUROSELLE (Jean-Baptiste), op.cit.p. 10

peuples trouvent souvent le meilleur moyen d'affirmer la conscience de l'identité nationale". (22)

Cette volonté d'union, ancrée dans la logique de légitimation de l'Etat, renforce la concentration du pouvoir de décision, en politique étrangère, au profit de l'autorité placée au sommet de la hiérarchie politique. A celle-ci incombent les grandes décisions et les positions spectaculaires de la Mauritanie notamment en ce qui concerne la révision des accords de coopération avec la France, la nationalisation de la MIFERMA et la guerre du Sahara.

La formation d'un parti unique, le parti du peuple mauritanien (PPM) constitue un facteur déterminant dans le processus de monopolisation de la vie politique et de l'appropriation étatique des moyens de production. Par son caractère centralisateur et sa suprématie vis-à-vis de l'ensemble des institutions de l'Etat, le PPM "définit les grandes orientations nationales... Tout secteur de la vie nationale est partie intégrante, et aucun ne peut échapper à son analyse, à son impulsion, à son contrôle...". (23)

Dès la consécration de Ould Daddah à la tête de l'Etat et du parti unique, la personnalisation du pouvoir, en matière de politique étrangère s'est affirmée et favorisée par le fait qu'il devient en l'absence de toute opposition officielle, noyée à travers le prisme de "l'institutionnalisation" de cet organe partisan, le seul initiateur des objectifs et des méthodes dans ce domaine. Il est certain que, dans ces circonstances, les buts recherchés par le décideur en politique étrangère se focalisent essentiellement sur la consolidation et la préservation du système politique à partir duquel s'érige l'Etat moderne. Toutes les autres considérations procèdent ou se greffent sur cette préoccupation majeure. Il s'agit donc d'oeuvrer pour la survie et l'équilibre du régime. Cette motivation correspond parfaitement

(22) MERLE (Marcel) La politique étrangère, pp.467-531. In : Traité de science politique, tome 4. Paris : PUF, 1985.-533p.

(23) Centre d'information et de formation du Parti du Peuple mauritanien. PPM Documents, N°1, op.cit.p.18

au symbole de "trait d'union" permettant le double jeu arabe et africain que traduit la mise en oeuvre d'une diplomatie prudente et nuancée, pour ne pas dire surréaliste, durant toute la première décennie daddahienne. Cependant, l'héritage colonial et les transformations de l'activité politique véhiculent des facteurs, qui interviennent pour limiter ou orienter les options du pouvoir dans ses rapports avec l'environnement national, régional et international. Au niveau de ces variables, Pierre Biarnès observe : "la politique modérée mais néanmoins résolument moderniste à l'intérieur et progressiste à l'extérieur de Ould Daddah s'est heurtée à deux oppositions contradictoires, celle des milieux traditionalistes, dont l'apparition d'un Etat moderne et centralisateur bouscule inévitablement les coutumes et les intérêts, d'une part, et celle d'une partie de la jeunesse scolarisée et d'une petite fraction de la population urbaine, qui trouvent à l'inverse que le pays n'évolue pas assez vite, d'autre part".⁽²⁴⁾

Ces pressions contrastées de la vie politique, cristallisée autour des référents culturels ou idéologiques pour des motifs tactiques, révèlent les ambivalences du système politique, mais aussi les rivalités entre les élites pour l'exercice du pouvoir, afin de déterminer les principes fondateurs de la politique étrangère. Cette dernière "ne se comprend qu'au sein d'un espace de forces où interviennent la politique intérieure, mais aussi les mouvements, les sentiments confus, plus ou moins contrôlables de la société".⁽²⁵⁾ En cela, la Mauritanie offre une situation dans laquelle l'allégeance citoyenne semble évanescence au profit d'expressions identitaires transnationales.

(24) BIARNES (Pierre) Mauritanie : contestation et dialogue. In : Revue française d'études politiques africaines, N°67, juillet 1971, pp.8-10.

(25) MOREAU DEFARGES (Philippe) La politique internationale. Paris : Hachette, 1990.-380p.

PARAGRAPHE 1. La fragmentation du pouvoir politique

Les relations extérieures de tout Etat africain ne peuvent être appréhendées en dehors de son histoire coloniale. Les grandes orientations de ses relations, même si elles ont été modifiées au fil des années par de nouveaux enjeux internes et des mutations des relations internationales, ont suivi un moment donné les contacts élaborés par l'ancien colonisateur. Elles ne se pensent et ne s'élaborent qu'en fonction du fait national. Ainsi, comme l'écrit Philippe Moreau-Defarges, "la politique étrangère est insérée dans une société, dans une communauté précise, à la fois régie par des valeurs propres et soumises à des influences que multiplient les moyens d'information".⁽²⁶⁾

S'agissant de la Mauritanie, son rattachement à l'A.O.F., par une administration centralisée à Saint-Louis du Sénégal pendant la période coloniale, explique le choix de l'axe correspondant à l'affirmation de "l'identité africaine" du pays. Or, les contradictions observées dans l'évolution politique montrent les difficultés des autorités à opter pour une position équilibrée entre le monde arabe et le monde africain, deux sphères auxquelles s'identifient de manière distincte les élites arabo-berbères d'une part et négro-africaine de l'autre. "Cette double appartenance détermine les orientations de la politique étrangère de la Mauritanie", estime Adeleye Ojo.⁽²⁷⁾ De plus, les transformations des rapports entre la France et ses anciennes colonies ont permis à la Mauritanie d'entrer dans la mouvance devant conduire à l'autonomie politique et à l'indépendance. Les partis, qui ont émergé dans le pays à partir de 1946 marquent, non seulement une entrée dans la vie politique moderne, avec la possibilité de désigner ses propres

(26) MOREAU DEFARGES (Philippe) Imagination et politique étrangère. In : Défense nationale, février 1987, pp.141-148.

(27) OJO (Adeleye) The foreign policy of Mauritania. In : A current bibliography on african affairs, vol.17(4), 1984-85, pp.347-361.

représentants à l'Assemblée nationale française où ses intérêts étaient jusqu'alors défendus par des élus sénégalais, mais ils se sont constitués sur des bases ethniques. Loin de représenter les vecteurs d'une véritable prise de conscience politique, "les partis se différenciaient plus par la personnalité ou l'origine de leurs leaders que par leur programme ou leur idéologie. Le système aboutissait à entretenir les rivalités de races, de régions et de tribus."⁽²⁸⁾

On redécouvre alors à l'aube des indépendances les luttes ataviques entre des acteurs appartenant aux diverses structures sociales traditionnelles pour la préservation des intérêts particuliers, aggravant les capacités de mobilisation des partis. Cette effervescence découle de la constitution du 25 octobre 1946 au terme de laquelle les colonies seront associées à la gestion de leurs affaires et intégrées au système de représentation de la métropole. En fait, cette période coïncide, grâce à la radio, avec l'avènement des idées du "nationalisme arabe", dont Gamal Abdel Nasser a été la figure emblématique et qui a trouvé un écho favorable auprès des nouvelles élites arabo-berbères. Ce mythe idéologique et social forme le référent à travers lequel s'amorcent en même temps la mobilisation identitaire dépassant le cadre des frontières nationales, le besoin impérieux d'indépendance et surtout l'hostilité farouche à l'égard de "l'impérialisme et du néo-colonialisme occidental".

La compétition politique se jouera entre deux conceptions "nationalistes" : l'une incarnée par Horma Ould Babana, premier député élu en 1946 avec le soutien des socialistes sénégalais et des négro-africains de la vallée du fleuve Sénégal. Celui-ci s'insurge contre les structures féodales et l'administration coloniale, alors que l'autre courant, plus modéré et désireux de ne pas rompre brutalement les liens avec l'ancienne métropole se cristallise autour de "jeunes

(28) MILCENT (Ernest) et SORDET (Monique) Le parti du peuple mauritanien. In : Revue française d'études politiques africaines, N°45, septembre 1969, pp.36-44.

turcs" parmi lesquels Moktar Ould Daddah, qui deviendra l'homme providentiel, dont l'action s'inscrit dans une volonté moderniste sans bouleversement de l'ordre ancien.

Le choc entre ces deux tendances dans les années cinquante révèle déjà la prépondérance des solidarités tribales qui caractérisent le fonctionnement de l'organisation sociale. De ce fait, l'élection de Horma Ould Babana symbolise la stratégie contestataire des tribus hostiles à l'alliance avec l'administration coloniale locale mais aussi l'identification à des collectivités religieuses transnationales par le biais de la confrérie Tidjanya permettant de capter une part décisive de l'allégeance de l'électorat négro-africain et maure maraboutique. Cependant, les dérives particularistes et opportunistes de celui-ci, notamment les faveurs accordées à sa tribu, les Idaouali et son divorce avec le bloc africain de la section française de l'internationale ouvrière, pour se rapprocher de l'Union démocratique et sociale de la résistance (UDSR), ont contribué à son échec politique. Incapable de drainer un véritable courant nationaliste porteur d'un projet de société cohérent, Ould Babana nourrit des contradictions dont la plus significative est son adhésion aux thèses marocaines sur la Mauritanie concrétisée par sa fuite au Maroc en 1956 en passant par le Caire, après sa défaite aux élections législatives de 1951.

Dès ce moment, l'Entente, le parti qu'il a créé en 1950 pour faire pièce aux notables et au pouvoir colonial, s'est vite disloquée en plusieurs tendances panarabistes. A l'opposé, les chefs traditionnels, qui, craignant de perdre leurs privilèges, s'organisent avec les jeunes sortant de l'école coloniale pour se rassembler dans un mouvement politique appelé l'union progressiste mauritanienne (UPM) sous la présidence d'honneur du Général de Gaulle. Il s'avère très tôt que ce "parti" ne traduit pas un objectif d'avenir dans une perspective de transformation sociale. L'UPM apparaît comme un refuge et un

tremplin pour les notables qui, après leur victoire sur Ould Babana, ne semblent pas avoir d'autres ambitions politiques que de poursuivre la collaboration avec l'ancienne métropole comme le prouvent les propos du grand chef spirituel du Trarza, Abdoulaye Ould Cheikh Sidya : "sur cette route, qui nous est peu connue, il faut encore que la France nous mène longtemps par la main."⁽²⁹⁾Néanmoins, les jeunes très imprégnés d'idées nationalistes, provenant du monde arabe et attentifs aux événements qui se déroulent au Maghreb (indépendance du Maroc, guerre de libération en Algérie), en Afrique noire (mouvement de décolonisation) et à la conférence de Bandoeng (naissance du non-alignement), fondèrent en 1955 un parti, l'association de la jeunesse mauritanienne (AJM) prenant ce titre pour échapper aux tracasseries administratives de l'époque. Le comité directeur de cette organisation se compose de Yacoub Ould Boumédiana (président), Ahmed Baba Ould Ahmed Miske (secrétaire général), Mohamed Ould Cheikh et plus tard des sympathisants comme Hamdi Ould Bouknass, futur ministre inamovible des Affaires étrangères du gouvernement de Ould Daddah, et qui seront rejoints par les mécontents et déçus de l'attitude du leader de l'entente mauritanienne.

Les aspirations de ces réformistes s'orientent vers une lutte pour l'indépendance rapide de la Mauritanie qui, selon leur vœu, doit prendre ses distances avec la France pour mettre fin aux relations de subordination et au clientélisme des traditionalistes. Mais, les antagonismes entre tribus et les conflits de personne conduisent à l'effondrement de ce mouvement. Une majorité de l'AJM, créée, en 1958, le parti de la Nahda El Watana El Mauritania (Parti de la renaissance nationale mauritanienne) sous la houlette de Bayagui Ould Abidine et Ahmed Baba Miske. A peine constituée, cette nouvelle formation est traversée par des contradictions dans la prise de position vis-à-vis de "Grand Maroc" dont

(29) Cité par MARCHESIN (Philippe) Tribus, ethnies et pouvoir en Mauritanie, op. cit. p.91.

la reconnaissance équivaldrait à un renoncement à toute fondation d'Etat. Pour Hamid El Mauritanya, deux tendances se dégagent en son sein : "l'une pour une Mauritanie totalement indépendante et l'autre pour une Mauritanie totalement marocaine".⁽³⁰⁾ Effectivement, ces différents groupements, manifestant clairement un attachement à l'identité et à la solidarité arabes, même au prix d'une allégeance paradoxale au royaume du Maroc, s'opposent délibérément à la politique d'équilibre entre l'Afrique blanche et l'Afrique noire qui ne manifeste pas pour eux une véritable rupture avec le colonisateur.

Dès lors, les réformes institutionnelles de la loi du 23 juin 1956, ses décrets d'application du 4 avril 1957 et surtout le vote favorable à la constitution de septembre 1958, permettront à la Mauritanie de rester au sein de la Communauté jusqu'à la proclamation de l'indépendance en novembre 1960. L'appartenance à la communauté franco-africaine fait que la politique étrangère relève des "compétences communes" au sein desquelles le pouvoir métropolitain contrôle le pouvoir de décision et l'orientation politique. Toutefois, la décentralisation issue de la loi cadre et le transfert de pouvoirs aux vice-présidents locaux imposent l'établissement de nouveaux dirigeants à la tête de chaque Etat. Ces changements vont exacerber les compétitions internes pour la redistribution des pouvoirs entre la communauté arabe et la communauté négro-africaine. Cette dernière, qui a fourni un grand nombre d'élites "occidentalisées", s'attendait à jouer un rôle de premier plan dans les dispositifs devant préparer la naissance du nouvel Etat. Selon Cheikh M'Bake "les Noirs aspiraient à un profond équilibre entre les deux communautés car les civilisations maures et noires étant distinctes, les Noirs étant faibles en nombre, ils craignaient qu'une majorité de Maures ne leur imposât ses décisions."⁽³¹⁾

(30) EL MAURITANYA (Hamid) op.cit.p.85

(31) FALL (Cheikh M'Bake) op.cit.p.61

Cette inquiétude de voir se développer un pouvoir politique monopolisé par les Maures les confortera dans l'idée de défendre leurs intérêts par la création des partis, en 1957, le Bloc démocratique du Gorgol (BDG) , dirigé par Sall Amadou Clédor et Bâ Mamadou Semboly, ainsi que l'Union des originaires de la Mauritanie du sud, animée par Bâ Abdoul Aziz et Sall Moussa. D'ailleurs, ces deux derniers avec des Maures comme Hadrami Ould Khattry et Yacoub Ould Boumédiana, très liés aux milieux saint-louisien et dakarois, mécontents de la désignation des conservateurs maures du nord, candidats pour les élections législatives de 1959, formeront l'Union nationale mauritanienne (UNM). Cependant, il est important de signaler que cette mouvance sudiste exprime un sentiment d'appartenance à l'Afrique noire d'autant qu'elle se définit comme une "section mauritanienne du parti fédéraliste africain"⁽³²⁾ dirigé par L.S.Senghor et Modibo Keïta, jusqu'à son éclatement en 1960. La Mauritanie offre donc à la veille des indépendances des forces politiques éclatées. Il y a ceux que l'on appelle les "conservateurs" à l'image de la chefferie traditionnelle et ceux qui se reconnaissent "modernistes" ou "progressistes", symbolisés par les "jeunes loups". D'autre part les "nationalistes arabes" militent activement pour le renforcement de l'identité arabe et une politique étrangère sans ambiguïté et exclusivement en faveur de l'allié naturel de la Mauritanie, c'est-à-dire le monde arabe. A l'opposé se regroupent ceux qui protègent leurs intérêts et leurs valeurs culturelles en souhaitant le maintien dans la voie tracée par la France, l'enracinement dans l'A.O.F. S'il est vrai que cette approche manichéenne de la modernisation de la chose politique semble heurter certaines âmes sensibles, elle reflète fidèlement les réalités de la production de la politique dans une société où les logiques tribales l'emportent sur le reste. Dans ces années de confusion, la

(32) MARCHESIN (Philippe) Origine et évolution des partis et groupes politiques. In : Politique africaine, N°55, 1994, pp.20-30.

Mauritanie devait affronter deux défis majeurs : d'abord, le fameux projet de l'OCRS de la loi métropolitaine du 1er avril 1956, qui prévoyait de regrouper en une seule entité administrative toutes les parties économiquement riches du Sahara afin de les protéger des ébullitions qui affectaient la région, risquait de faire disparaître le pays dans un vaste ensemble autonome pour réaliser des objectifs politiques et militaires. La persévérance et la détermination des élus locaux à sauvegarder leur personnalité évitèrent à ce "territoire artificiel" une telle aventure. Enfin, à cette pression externe s'ajoute la menace d'absorption proférée par le Maroc et qui s'est traduite par des actions terroristes et diplomatiques.⁽³³⁾ La propagande chérifienne entraîne la défection de deux ministres du gouvernement de Ould Daddah et d'une éminente personnalité politique et sociale, l'émir du Trarza Mohamed Fall Ould Omeir ainsi que d'autres auditeurs de "Radio Rabat" qui regagneront le Maroc.

Ces départs ne pouvaient qu'affaiblir la position des autorités mauritaniennes qui s'évertuaient à construire une communauté politique souveraine vis-à-vis du Maghreb et de l'Afrique noire. La réaction devait donc s'organiser autour d'une idée centrale qui est celle de l'union entre les "forces vives" pour faire barrage aux visées extérieures. Comment concrétiser une telle ambition dans une nébuleuse politique ?

De plus, les chefs traditionnels, très actifs, se tournent vers le passé alors que les jeunes, attirés vers le nord (Maghreb, Moyen-Orient), pensent déjà à l'avenir pendant que les Négro-africains s'interrogent sur leur destin qui semble lié aux autres territoires d'outre-mer.⁽³⁴⁾ Au vu de ces contradictions, Ould Daddah tentera, en mai 1958, le rassemblement pour la formation d'un parti unifié, le parti du regroupement mauritanien (PRM) qui, finalement, ne sera

(33) KANE (Kharass), op. cit. p.44

(34) MILCENT (Ernest) Mauritanie : les frontières de l'unité. In : Le monde, 14 mars 1958, p.1 et 2.

constitué que de trois mouvements (l'UPM, l'Entente et le bloc démocratique du Gorgol). Les autres ont choisi de se mettre à l'écart des "manoeuvres ou manipulations politiciennes" orchestrées par le secrétaire général de cette fusion, Moktar Ould Daddah. Malgré cette évolution, l'unité est loin d'être acquise et une partie des "progressistes" reste opposée à sa volonté de faire de la Mauritanie "un pont entre l'Afrique noire et le Maghreb", tout comme le "problème négro-africain", loin d'être solutionné, demeure momentanément occulté.

Pour faire triompher ses options politiques et contrer toute opposition, le chef du conseil de gouvernement se plaçait sous la protection de la France, dont l'appui a été nécessaire dans la réfutation des thèses marocaines. L'axe principal de son programme se résume ainsi : "la Mauritanie ne peut être assimilable ni par l'Afrique noire, ni par le Maghreb et l'émancipation doit se faire en accord avec la métropole."⁽³⁵⁾ Dans cette affirmation s'impriment les jalons de la politique de "trait-d'union". Mais, ce processus sera vivement contesté par des mouvements d'avant-garde comme la Nahda. Tout compte fait, le PRM sera le cadre dans lequel seront définies les modalités des changements proposés par la France, mais aussi des institutions qui vont régir le fonctionnement du nouvel Etat. Il est vrai que la mosaïque d'organisations politiques s'identifie plus à "des rassemblements de personnalités, des juxtapositions de clientèles peu structurées"⁽³⁶⁾, qu'à de véritables partis dotés de "programmes concrets soumis à l'appréciation des électeurs". Ainsi, l'influence de l'opinion exprimée par les forces politiques demeure intermittente, fragmentaire et contradictoire.

Même si Ould Daddah s'est attelé à donner à ces communautés territorialisées les instruments indispensables pour se définir une politique étrangère conforme à leurs aspirations, il n'empêche que les dysfonctionnements,

(35) Déclaration de Ould Daddah. In : Le Monde, 10 juin 1958.

(36) BALANS (Jean-Louis) op.cit.p.309

induits par le système politique importé de la métropole, notamment l'adoption du parlementarisme, exigent à la fois la rigueur et le compromis entre des tendances difficilement conciliables : les détenteurs des "formes traditionnelles du pouvoir" et les modernistes favorables à un "Etat au concret" avec des structures calquées sur le système occidental.

PARAGRAPH 2. Le parti : instrument de pouvoir décisionnel.

Les principes d'unité des mouvements politiques exprimés à Aleg n'ont pas suffi pour apaiser le climat politique. La Nahda, qui a voté pour le "non" au référendum du 28 septembre 1958, tout comme une partie de l'AJM, critique sévèrement la collusion entre le parti dominant et l'administration coloniale.

Cette période décisive pour l'affirmation de la personnalité internationale de la Mauritanie est présentée de la manière suivante : "on doit donc admettre qu'elle est bien floue pour l'organisation interne de son peuple : les querelles entre partis interdisent pratiquement tout effort d'implantation systématique quels que soient ceux qui le tentent. Le multipartisme conduit l'opposition à accentuer ce qui la sépare du gouvernement ; pour la masse comme pour l'observateur étranger, il est alors difficile de ne pas conclure que c'est le programme national dans son ensemble que récusent ces partis. La Mauritanie pâtit donc doublement de l'échec du regroupement d'Aleg."⁽³⁷⁾ Face aux pressions marocaines, surtout son offensive diplomatique aux Nations-Unies et meurtrière sur le sol mauritanien, le "fondateur de l'Etat" s'efforce de rechercher à l'intérieur le consensus nécessaire afin de réaliser l'union contre cette menace extérieure.

(37) FESSARD DE FOUCAULT (Bernard) Le Parti du peuple mauritanien (I). In : Revue française d'études politiques africaines, N°94, octobre 1973, pp.33-60.

Ainsi la politique étrangère sera utilisée comme un dérivatif aux difficultés de la politique intérieure. Le processus est enclenché au travers de l'organisation de la "table-ronde" de mai-décembre 1961 à laquelle participeront les formations jadis considérées comme antinationales et qui seront symboliquement associées aux négociations du 6 au 19 juin 1961 avec Paris pour la signature des accords de coopération. Le "congrès de l'unité", en décembre 1961, regroupant la Nahda, le PRM, l'UNM et des membres de l'union socialiste des musulmans mauritaniens (USMM), issus pour la plupart des subalternes (goums) de l'armée française de la localité d'Atar, aboutit à l'avènement du parti unique, le PPM. Il lui revient de "créer une Mauritanie nouvelle, synthèse des influences contradictoires, du conservatisme et de l'évolution du monde moderne et de la tradition."⁽³⁸⁾ Or, les rivalités entre les hommes continuent de se manifester dans l'évolution du système politique mauritanien. Ces divergences résultent du régime parlementaire adopté en vertu de la Constitution de mars 1959. En réalité, la chefferie traditionnelle, prédominante à l'Assemblée nationale, s'oppose à toute modernisation qui remettrait en cause son pouvoir et ses privilèges politiques. La bataille s'engage donc entre l'exécutif et le législatif.

Pour asseoir son pouvoir et combattre les notables traditionnels, Ould Daddah s'appuie sur les jeunes nationalistes, mais il procède aussi par un double processus de concentration institutionnelle et politique. Dans cette optique, la constitution de 1961 fonde le régime présidentiel qui confie la quasi-totalité des pouvoirs au chef de l'Etat et à partir du 12 janvier 1965, le PPM institutionnalisé devient désormais le seul parti de l'Etat, ce qui entraîne la démission de Sidi Moktar N'Diaye, président de l'Assemblée nationale qui n'approuve pas cette réforme. Le réajustement politique se poursuit au sein du parti que le secrétaire général, président de la République contrôle et dont il canalise les

(38) Ibid. p.45

contradictions.⁽³⁹⁾ Mais cette concentration du pouvoir ne se fera pas sans heurt surtout lorsque le "camarade président" décide de couper l'herbe sous le pied des parlementaires en supprimant l'autonomie financière de l'Assemblée nationale qui était une ressource appréciable.

Cette étape de l'accaparement des principaux pouvoirs réactive l'affrontement entre Souleymane Ould Cheikh Sidya, appartenant à la haute aristocratie maraboutique du Trarza, ancien conseiller de l'Union française, et Moktar Ould Daddah, dont le rang dans l'ordre social est de moindre importance.

Ce dernier, après avoir été plébiscité par le parti unique, remporte l'épreuve de force sur son grand rival et sur les députés "conservateurs". De ce bras de fer qui mêle les ambitions de l'un et de l'autre découlent deux conséquences :

D'une part, à l'image du parti démocratique de Guinée (parti unique), pays où il a séjourné du 27 octobre au 3 novembre 1963, le secrétaire général entame des réformes pour " donner au PPM son rôle primordial d'animateur et d'instrument essentiel de la construction nationale". Autrement dit, faire en sorte que le parti soit le seul à prendre des initiatives politiques sans aucune concurrence et d'avoir la primauté sur les autres rouages de l'Etat. Dans le même temps, l'organe de décision, le bureau politique national (BPN) réduit ses membres qui passent de 21 à 13. Une équipe resserrée dans laquelle on retrouve des hommes de poids, dits "la vieille garde", issus de l'ordre nobiliaire comme Ahmed Ould Mohamed Salah, Sall Abdoul Aziz et Ahmed Ould Sidi Baba. D'autre part, les députés devront se présenter sur une liste nationale unique et signer en blanc leur démission selon la décision du congrès du parti à Kaédi en 1964. Ce mécanisme constitue une arme de plus au service du "président-secrétaire général" pour mettre à l'écart ses adversaires et permettre une symbiose

(39) BA (Moussa Batchily) Le parti du peuple mauritanien et la construction nationale. Thèse de 3e cycle d'histoire. Paris VII, 1983. 382p.

entre le parti et l'Etat. Mais comme il le dit bien, "le pouvoir qui repose en grande partie sur la tête d'un seul homme est lourd et cet homme est fragile".⁽⁴⁰⁾ De fait, Moktar Ould Daddah impose le parti-Etat comme la seule alternative de la mutation de la vie politique, en tout cas pour neutraliser toute opposition nationale "et exprimer l'unité de la nouvelle nation contre les forces de désagrégation qui proviendraient d'organisations politiques d'origine tribale ou régionale".⁽⁴¹⁾ Le choix du parti unique auquel la plupart des pays africains ont adhéré leur paraît plus conforme aux exigences de la construction d'un Etat capable de mobiliser les forces sociales au bénéfice de la cohésion nationale et du développement.

De ce point de vue, "il semble infiniment préférable, pour gérer les contradictions internes à la société, au modèle occidental fondé sur l'acceptation des différences, la représentation des intérêts et la régulation pacifique des conflits".⁽⁴²⁾ Paradoxalement, la formule du parti unique a échoué dans sa mission de développement ; loin d'être un instrument privilégié de la mobilisation sociale, elle a engendré dans bon nombre de cas le "parasitisme démocratique" et le découragement des "forces vives" dont elle prétendait stimuler le potentiel créateur au moyen des incantations officielles.

En ce qui concerne l'unité nationale, elle a été profondément ébranlée par la recrudescence du tribalisme et de "l'ethnocentrisme" dans la conduite des affaires de l'Etat et du parti. S'agissant du PPM, son implantation superficielle dans la société mauritanienne (comme en témoigne le silence qui a suivi l'éviction de Moktar Ould Daddah) et son implication très forte dans l'action

(40) Déclaration de Moktar Ould Daddah devant l'Assemblée nationale le 28 novembre 1964, citée par SORDET (Monique), p.42

(41) BENOT (Yves) Idéologies des indépendances africaines. 2ème ed. Paris : Maspéro, 1969.-538p.

(42) BAUDOUIN (Jean) Mort ou déclin du marxisme. Paris : Montchrestien, 1991.-197p.

politique gouvernementale le rendent vulnérable aux flux idéologiques et politiques internationaux, et par là même il intègre l'ordre international et devient un instrument de la stratégie de réappropriation.

En réactualisant la problématique des relations cardinales, le processus de "réappropriation instrumentale d'un modèle extérieur"⁽⁴³⁾ s'est traduit dès 1968 par l'adoption du socialisme dans un contexte international marqué par la guerre froide. Si l'énonciation socialiste s'inscrit dans la logique de la "diplomatie du droit de vivre" pour reprendre l'expression de Christian Coulon, il n'en reste pas moins qu'elle intervient activement dans la recherche de légitimation interne et externe pour ce qui concerne les relations avec les pays de l'Est. Cette option idéologique se réaffirme avec le 4ème Congrès du parti unique tenu en 1975, clarifiant les bases et les modalités d'application d'un "socialisme qui s'adapte aux propres réalités économiques et socio-culturelles du peuple mauritanien"⁽⁴⁴⁾. Sa construction et son "apprivoisement" pour servir de force de structuration du champ politique mettent à la disposition des autorités non seulement des symboles et des vues utopiques mais aussi un ensemble de dispositifs sous forme de procédures et de techniques confortant leur détermination dans la réalisation de leur volonté d'indépendance. Jean Baudouin écrit que " ce type de développement n'est pas sans implication, par ailleurs, sur la perspective hégémonique de la classe dirigeante qu'elle légitime et consolide tout à la fois. Il permet à une mince oligarchie de contrôler l'ensemble des ressources de pouvoir et de bloquer l'émergence d'une classe industrielle porteuse d'intérêts spécifiques"⁽⁴⁵⁾. Il est vrai que pour le cas mauritanien, le recours à cette doctrine, dont le sens initial a été profondément galvaudé, semble être accéléré

(43) DOMENACH (Jean-Luc) et LAÏDI (Zaki) Les relations cardinales : réflexions sur le marché idéologique international. In : Esprit, N°108, nov.1985, pp.55-64.

(44) G.S La définition du socialisme mauritanien. In : Europe outre-mer, N°549, Nov.1975, pp.19-21.

(45) BAUDOUIN (Jean) op.cit.p.55

par la pression de jeunes intellectuels qui souhaitent distendre les liens avec la France et contrôler les secteurs de l'économie nationale, notamment l'exploitation du fer et du cuivre, qui était aux mains d'entreprises occidentales. Sitôt engagé dans cette perspective, le PPM qui incarne "l'idéologie nationale" se fixe comme dessein la récupération des richesses et des mouvements contestataires.

De même, tout en reconnaissant l'existence d'un secteur privé compatible avec les nouveaux objectifs et "l'orthodoxie islamique", il prétend lutter "pour l'élimination radicale des séquelles de l'exploitation de l'homme par l'homme et la systématisation de la récompense et de la sanction".⁽⁴⁶⁾ On assiste ainsi à un monopole de la vie politique et des principales orientations du pays par le BPN du parti auquel sont soumis le gouvernement et les autres institutions de l'Etat. La concentration du pouvoir et l'aspect artificiel de l'organe partisan font que le "père de la Nation" devient l'homme-clef dans la définition de la politique nationale et internationale. Dès lors, Ould Daddah, qui se situe au sommet de la hiérarchie de l'Etat, du parti et du gouvernement, pense la politique étrangère et trace les grandes lignes et les objectifs à atteindre ou attendus d'une décision en la matière. Les décideurs placés à des échelons inférieurs, plus particulièrement ceux qui sont chargés de concrétiser la politique arrêtée par le parti sous l'égide de son secrétaire général, fixent à leur niveau les moyens de parvenir aux buts définis plus haut. Dans un tel processus, ils n'ont pas la possibilité d'apprécier ni le fondement, ni la portée de la décision prise, dont la justification et les fins leur échappent. Il est donc utile de distinguer dans la politique étrangère mauritanienne les décisions qui relèvent de la haute sphère du pouvoir, c'est-à-dire du parti unique et celles qui s'effectuent par l'intermédiaire d'une sorte de délégation d'autorité au sein des instances inférieures notamment le ministère des affaires étrangères. Celui-ci constitue davantage un appareil d'exécution, que de

(46) BALANS (Jean-Louis) Chronique mauritanienne, 1975, op. cit. p.650

conception et de décision. Le Parlement, qui ressemble à une chambre d'enregistrement, ne contrôle guère une politique étrangère dont il se désintéresse car, l'absence de transparence et de débats ne facilite pas l'accès et la compréhension des points pertinents de cette politique. C'est pourquoi la caractéristique de la décision en politique étrangère tient au fait que seul le chef de l'Etat peut apprécier en son âme et conscience l'étendue de sa liberté d'action, l'opportunité et la finalité d'une décision en mobilisant ses capacités de conciliation dans le cas où les objectifs sont susceptibles de nuire à des intérêts particuliers qui risqueraient de menacer la stabilité du régime.

Cette latitude a contribué à entretenir une forte affectivité dans la conduite des affaires internationales (nomination de fidèles du parti comme Hamdi Ould Mouknass) a permis à Ould Daddah de jouer sur les influences contradictoires que traverse le PPM et de prendre des décisions importantes pour étayer l'audience de son pays sur la scène internationale, particulièrement auprès des pays du tiers-monde.

Au-delà de l'aspect symbolique, la politique étrangère est un moyen pour le chef de l'Etat de se procurer des ressources politiques pour se maintenir au pouvoir et bénéficier des protections qu'offre le système international. François Constantin note à propos des pays africains que "dans un monde où la souveraineté réelle, l'indépendance effective et la puissance militaire sont mythiques, il reste à l'Etat faible les garanties que lui apporte le droit international: respect de la souveraineté, non-ingérence, non-recours à la force, intangibilité des frontières, égalité des Etats, notamment dans les organisations internationales où, par leur poids numérique et les vertus des principes

démocratiques, ils devenaient la majorité, donc à peu de chose près les décideurs".⁽⁴⁷⁾

On comprend, au vu de cette analyse, que la politique étrangère de la Mauritanie soit largement dominée pendant la première décennie de l'indépendance par la quête de légitimité internationale, à cause, faut-il le rappeler, de la contestation de l'Etat par le puissant voisin, le Maroc et les autres d'Afrique noire.

Dans la production problématique de l'autonomie politique, le PPM, qui avait renoncé aux subventions budgétaires de la France, décide, dans le cadre de l'austérité exigée par ce manque à gagner, la réduction des effectifs du personnel diplomatique et du traitement des ambassadeurs. A l'ombre de cette résolution, il faut bien observer l'action irrévocable de Moktar Ould Daddah, cumulant, le 18 janvier 1965 les fonctions de président de la République, de ministre de la Défense et des Affaires étrangères. Cette personnalisation excessive du pouvoir explique le succès de la domestication de l'ensemble des institutions et des décisions. Si théoriquement, au niveau du processus décisionnel, le Congrès du parti suggère les principaux axes de la politique étrangère à suivre que le BPN traduit en programme opérationnel, pour être mis à exécution au pied de la lettre par le gouvernement, dans la pratique Moktar Ould Daddah ordonne seul les orientations cardinales et les méthodes. "C'est en particulier Moktar Ould Daddah, qui a imposé au BPN et au gouvernement, la révision des accords franco-mauritaniens de coopération, la création de la monnaie nationale, la nationalisation de la MIFERMA, l'annexion du Tiris El Gharbia (partie sud du

(47) CONSTANTIN (François) Les relations internationales, pp.231-250. In : Les Afriques politiques, sous la dir. de Christian Coulon et de Denis-Constant Martin. Paris : La Découverte, 1991.

Sahara occidental), l'alliance militaire avec le Maroc etc.", estime Jean Arnaud.⁽⁴⁸⁾

Pourtant, l'imbrication entre le gouvernement et le BPN, qui a conduit, en 1971, à la formation de sept grands secteurs confiés à des fidèles du parti, correspondant à autant de ministères d'Etat (orientation nationale, souveraineté interne, économie nationale, promotion rurale, ressources humaines et affaires islamiques et affaires étrangères), donnait au pouvoir politique une direction plus collégiale où les décisions étaient débattues par un groupe rassemblant autour du président les principaux ministres et quelques membres importants du BPN. Mais l'instauration d'un double échelon, qui risque de poser des problèmes de coordination, évoluera au profit du "cabinet présidentiel", lequel demeure en dernier ressort le décideur. Cela confirme en effet l'observation de Pierre Rondot quand il dit : "la politique étrangère dans les pays arabes est le fait du prince, dont les mobiles ne peuvent être présumés sauf cas exceptionnels, le jeu des facteurs internes dans l'élaboration de cette politique étrangère se situe dans le cadre de délibération les plus intimes et n'apparaît dans aucun débat public qui puisse permettre à l'observateur de la saisir et d'en faire une étude systématique".⁽⁴⁹⁾

A vrai dire, il est très difficile de percer le mystère qui entoure la prise de décision dans cette boîte fermée que représente la politique étrangère de la Mauritanie et d'éclairer, avec précision, le déroulement du processus et les variables qui contribuent à cette opération surtout concernant les questions extrêmement politiques ou militaires.

(48) ARNAUD (Jean) Le système politique de la Mauritanie 1960-1980. Thèse pour le Doctorat en droit public. Paris I, 1981, p.217

(49) RONDOT (Pierre) Des facteurs internes jouent-ils en pays arabe dans l'élaboration de la politique étrangère?, pp.133-138. In : L'élaboration de la politique étrangère, sous la dir. de Léo Hamon, op. cit.

Selon Patrick Canivez, "lorsque les intérêts vitaux de la nation sont en jeu, l'Etat exige une soumission absolue à l'autorité politique. Cette soumission passe par la censure de l'opinion, par le secret des délibérations, par la restriction du débat public, voire la suspension du contrôle démocratique."⁽⁵⁰⁾ Cet argument va être utilisé par les autorités mauritaniennes qui considèrent que la politique étrangère "est une affaire sensible pour être exposée publiquement"⁽⁵¹⁾, un tabou, dont la nouvelle libéralisation politique ne favorise le dépassement d'autant que les transformations n'ont pas notablement eu d'effets sur les décideurs qui demeurent fidèles aux méthodes à la hussarde. Certes, les influences que représentent les contraintes du milieu interne ou international restent prépondérantes dans la mesure où les responsables décident le plus souvent sous l'effet des pressions diverses. Ainsi, l'Etat confronté à de multiples problèmes à régler en urgence n'en prend conscience que lorsqu'ils menacent son existence, il perd alors à plusieurs occasions l'habitude et la capacité de répondre aux alertes et n'intervient que dans l'urgence. De cette attitude, naît "une diplomatie de réaction" génératrice de contradictions qui se manifestent tant dans les rapports franco-mauritaniens que dans les relations avec le monde arabo-africain. La guerre du Golfe et ses implications sont à cet égard révélatrices des incohérences liées en grande partie au système politique.

Malgré l'emprise du parti unique et de la concentration du pouvoir aux mains de Ould Daddah, la liberté du décideur n'est pas tout à fait totale, elle est limitée par des conditions structurelles ou circonstancielles. Ces restrictions nombreuses proviennent de différents champs, par exemple de la conjoncture internationale, du niveau de développement économique, politique et militaire, de l'activité diplomatique et du degré de résistance d'une opinion publique capable

(50) CANIVEZ (Patrick) Démocratie et politique étrangère : le verrouillage du débat public, pp.144-152. In: Fractures de l'Etat-nation sous la dir. de Noëlle BURGI. Paris : Ed. Kime, 1994.

(51) Source : entretiens avec des personnalités politiques, gardant l'anonymat, en février 1993.

de réagir si la politique consensuelle s'écarte des limites de ce qu'elle peut tolérer. Le maintien d'un certain statu-quo paraît indispensable à l'équilibre de l'Etat. Selon W.Zartman, les décisions interviennent dans deux conditions : soit lorsque la pression d'événements extérieurs rend la décision impérative, ou bien, quand la pression des forces intérieures telles que les demandes de l'opposition (non-intégrée), oblige le parti dominant à couper court aux prétentions de celle-ci.⁽⁵²⁾

Deux faits illustrent ces propos, il s'agit de la revendication marocaine sur la Mauritanie et de la décision unilatérale de révision des accords avec l'ancienne métropole. Cependant, l'inexistence de contrepoids, qui pourraient contrôler les intentions politiques des décideurs, dans une société où les intérêts des uns et des autres ne sont pas forcément convergents, se révélera comme une contrainte car, ceux-ci ne prennent ni le temps de réflexion, ni le calcul nécessaire pour mesurer la portée de leur responsabilité dans l'action entreprise. Qui plus est, ne possédant pas les moyens d'une grande puissance, c'est-à-dire la capacité de modifier les volontés extérieures, le décideur mauritanien n'aspire ni à des ambitions internationales, ni même régionales, en dehors du statut de trait-d'union. Ce sentiment de faiblesse que reconnaît, avec modestie, Moktar Ould Daddah, conditionne et affecte à certains égards ses décisions en même temps qu'il constitue un des handicaps pour la reconnaissance internationale de l'Etat mauritanien. Aussi, l'aspect intéressant soulevé dans la politique étrangère de la Mauritanie est que chaque fois que des décisions qualifiées d'importantes sont prises (demande d'adhésion à la Ligue arabe, sortie de l'OCAM etc.), elles sont assorties de campagnes d'explications et d'informations qui peuvent durer plusieurs semaines à l'intérieur comme à l'extérieur du pays. Celles-ci ne traduisent pas forcément les véritables motivations. Elles servent le plus souvent

(52) ZARTMAN (William) Marocco, problems of new power. New-York : Atherton Press, 1964.-276p.

à légitimer et à rationaliser des décisions dont les motifs sont en rapport avec d'autres considérations d'ordre symbolique, normatif ou politique.

En définitive, deux raisons principales peuvent être avancées dans l'analyse d'une telle attitude : d'une part, prévenir une réaction hostile des populations ou de certaines organisations socio-politiques clandestines, d'autre part susciter une adhésion massive autour des décisions du pouvoir, afin de permettre à celui-ci de donner au monde extérieur l'image d'une communauté unie en dépit des clivages qui refont constamment surface, et par là même attribuer aux décisions le poids et l'impact recherchés.

Pour un Etat comme la Mauritanie, cette démarche s'avère indispensable dans la justification de sa politique étrangère parce que l'opinion publique, peu éclairée du fait d'un taux d'analphabétisme élevé (plus de 60% de la population) et pour des exigences de "sécurité de l'Etat" ou du "secret diplomatique", n'est pas associée au processus de décision qui doit être conforme à la volonté des dirigeants d'équilibrer les exigences socio-économiques internes et les contraintes de l'environnement international. D'ailleurs, l'ensemble des décisions et des prises de position "historiques" tendent le plus souvent à répondre aux stimuli et pressions auxquels l'Etat est confronté. Peut-on parler, dans ce cas, de rationalité de la décision ?

Si l'on se réfère à la définition de J.Frankel, "l'action est rationnelle tant qu'elle poursuit des objectifs possibles, avec les conditions de la situation entre les mains de l'acteur qui sont intrinsèquement les mieux adaptées aux fins pour des raisons compréhensibles et vérifiables par une science positive empirique".

(53) L'auteur met ainsi l'accent sur la relation entre les fins et les moyens. De ce point de vue, on peut dire que, de manière relative, les choix du décideur

(53) FRANKEL (Joseph) *The making of foreign policy : an analysis of the decision making*. London : Oxford University Press, 1963.-231p.

mauritanien sont rationnels en ce sens qu'ils émanent de calculs et d'appréciations de la pression conjoncturelle sans ambition à long terme et de la mobilisation des moyens à sa mesure avec une certaine marge de manoeuvre pour atteindre des objectifs correspondant aux faibles capacités de ce pays.

De cela, résultent le réalisme et le pragmatisme de la politique étrangère de la Mauritanie du moins durant la période de Ould Daddah où l'Etat cultive une identité politique et culturelle, tirant sa légitimité de son appartenance aux deux mondes qu'il est censé représenter. Cette rationalité est typiquement mauritanienne. Toutefois, il convient de souligner certaines limites de la rationalité des choix, engendrées par le décideur lui-même et les caractéristiques du système dans lequel il baigne et dont il dépend pour élaborer et exécuter ses décisions.⁽⁵⁴⁾ La "dérive monarchique" du pouvoir et l'aspect arbitraire des décisions en politique étrangère ont tendance à entériner des opinions exclusivement personnelles et donc subjectives des dirigeants. Le manque de concertation et l'absence d'évaluation objective de l'ensemble des données dans certaines situations conduisent inéluctablement à des erreurs d'appréciation et à un net recul de la rationalité. "L'affaire du Sahara occidental" est édifiante, à certains égards, dans la mesure où le président Ould Daddah a plongé la Mauritanie dans une guerre, dont les conséquences politiques et économiques, imprévues, ont réduit à néant tous les points annoncés dans les décisions spectaculaires des années soixante-dix.

D'autres limitations compromettent également la rationalité dans le processus décisionnel ; il s'agit du poids des traditions, plus clairement les solidarités tribales ou ethniques et les sentiments religieux ou nationalistes qui introduisent une part de choix irrationnel dans les prises de position en politique

(54) Pour une analyse pertinente de la décision se référer à l'étude sur la crise des missiles de Cuba de : ALLISON (Graham) *The essence of decision, explaining the Cuban missile crisis*. Boston : Little Brown and Company, 1971.

étrangère. Faut-il ajouter dans cette rubrique, le parti unique et ses prérogatives démesurées qui forment l'aune à partir de laquelle se mesurent les objectifs, et aussi la confusion volontaire de son maintien avec la notion ambiguë d'intérêt national entretenant des tendances irrationnelles dans la décision. Cela étant, la politique étrangère de la Mauritanie a été fortement marquée par la personnalité de Moktar Ould Daddah et du régime politique dans lequel elle a été moulée de 1961 à 1978. Cette empreinte du "créateur de l'Etat", même si elle a résisté aux mouvements et aux changements qui sont intervenus au lendemain de l'action du 10 juillet 1978, ne constitue plus les références de certains militaires mal préparés à leur nouveau rôle, mais surtout déchirés par les conflits tribaux, ethniques et les luttes pour le pouvoir. Ce premier temps de la politique étrangère mauritanienne réactualise le lien intrinsèque entre l'interne et l'externe. La diplomatie déjà alourdie par dix-huit ans de pouvoir politique sans partage va connaître un second temps lorsque les militaires sont portés au sommet de l'Etat. Les nouveaux maîtres du pays ont la particularité de ne pas disposer suffisamment d'instruments intellectuels leur permettant d'offrir une véritable alternative en politique étrangère.

SECTION II. Le "pouvoir des garnisons" et les variations dans la politique étrangère

La prise de pouvoir par les militaires ouvre une nouvelle période dans la vie politique interne et externe de la Mauritanie. Elle met fin à dix-huit ans de pouvoir civil dominé par "un guide éclairé" dont le souci était de faire de son pays un pont entre l'Afrique noire et l'Afrique blanche pour surmonter les obstacles de ce jeune Etat.

Le pouvoir prétorien, qui lui succède, véhicule en lui même les contradictions de la réalité sociale et les pressions externes par lobbies interposés : rivalités tribales, ethniques et idéologiques (nassérisme, baassisme etc.). Le jeu de bascule entre les diverses forces est permanent et sous-tend les tensions et les épurations au sein de l'organe dirigeant, le Comité Militaire de Redressement National (CMRN).

Il en résulte une instabilité politique dominée par un nombre important de coups d'Etat, de "révolutions de palais" et de tentatives de putsch. Celle-ci se manifeste aussi par l'adoption de six chartes constitutionnelles en 7 ans,⁽⁵⁵⁾ confiant l'intégralité du pouvoir à un organe "collégial" dans lequel siègent les principaux chefs des armées. Ces textes introduisent également des procédures nécessaires à une large délégation plus ou moins contrôlée. En fait, la conception du pouvoir militaire mauritanien, contrairement à ce que l'on a pu observer en Amérique latine avant la démocratisation des régimes, n'est pas solidement bâtie sur un corporatisme invétéré, encore moins sur une doctrine formalisée ; elle consiste à rechercher un "homme fort" , quel que soit le titre attribué, président, vice-président, chef de l'Etat ou premier ministre, pour l'investir d'une prépondérance incontestée en fonction de sa stature et de sa personnalité reconnue par ses pairs. Même si ce dernier, dès son intronisation, exerce de façon collégiale le pouvoir pour équilibrer les différentes tendances qui se dégagent au comité militaire, les divergences de position et d'appréciation et les pressions diverses l'incitent au monopole et à la personnalisation du pouvoir qui se traduisent par des réformes institutionnelles incessantes. Pour Philippe Marchesin, "les modifications apportées tiennent presque exclusivement à la structure du pouvoir exécutif, tantôt monocéphale, tantôt bicéphale (à titre

(55) A chaque ascension ou innovation politique d'un "homme fort" correspondent des retouches constitutionnelles : 10 juillet 1978, 6 avril 1979, 4 janvier 1980, 12 décembre 1980, 25 avril 1981, 9 février 1985.

d'exemple, le poste de premier ministre prévu dans la charte de 1981 disparaît dans la charte de 1985). Les chartes constitutionnelles successivement adoptées ne font ainsi qu'entériner des situations de fait, de nouveaux rapports de forces qui se manifestent au sein des forces armées".⁽⁵⁶⁾

Autant dire que ces changements au sommet de l'Etat et dans les institutions de base s'inscrivent dans le droit fil de l'implication de la Mauritanie dans la guerre du Sahara occidental, qui a entraîné non seulement des dissensions profondes parmi les membres du CMNR ou CMSN (Comité Militaire de Salut National 1979), mais aussi des renversements fréquents d'alliances qui constituent une des caractéristiques du comportement politique tribal. Dans ce cas, le débat interne au comité militaire, tout comme la politique intérieure, est fortement marqué par les orientations et les péripéties de la politique extérieure.

Cette prégnance de "l'affaire du Sahara occidental" dans l'espace public n'est-elle pas symptomatique de l'absence d'autonomie politique et de choix d'options, sans équivoque, en matière de politique étrangère ? Pourtant, dès leur irruption sur la scène politique, les responsables militaires, à travers le CMRN, conduit par le lieutenant-colonel Mustapha Ould Mohamed Salek, avaient prôné la continuité en matière de politique étrangère. Ils s'efforçaient de rassurer les différents partenaires de la Mauritanie, inquiets de l'inexpérience des nouveaux acteurs et des orientations consécutives au changement de régime, bien que l'on considérât le chef de l'Etat comme un "nationaliste et pro-occidental". S'il est vrai que les quatre détenteurs du pouvoir qui se sont succédé au sommet de l'Etat ont tous été formés dans les écoles militaires françaises, leurs relations avec Paris, pour certains, n'ont pas toujours été cordiales pour les raisons que nous avons

(56) MARCHESIN (Philippe) L'évolution politique et constitutionnelle de la Mauritanie, pp.73-86. In : Le Grand Maghreb, sous la dir. de A. Claisse et G. Conac. Paris : Economica, 1988.-345p.

déjà évoquées. Cependant, leur politique étrangère, très chancelante, était dominée par la recherche de paix et de compromis dans le conflit saharien.

Il faut souligner que l'arrivée des militaires au pouvoir a favorisé la recrudescence du tribalisme ; cette verrue de la société mauritanienne, habilement occultée par le pouvoir de Ould Daddah, sera vivante dans l'attribution des postes diplomatiques. De même, il intervient et motive d'une certaine façon les décisions de la politique étrangère. A compter de ce moment et en liaison avec cette réalité, il convient de se poser deux questions essentielles : en premier lieu, quels sont les véritables décideurs de la politique étrangère dans le cadre du régime militaire et quel est l'impact de leurs décisions ? En second lieu, comment expliquer la manifestation croissante des solidarités tribales, régionales et ethniques, en un mot le fait tribal, dans la détermination de la politique étrangère, comme d'ailleurs dans d'autres domaines, et en quoi son développement est lié à l'intronisation des chefs militaires?

PARAGRAPHE 1. L'organe militaire décisionnel et les divergences internes

C'est un fait que l'armée mauritanienne ne comporte dans ses rangs aucun officier issu de l'armée coloniale française. Mais cela n'est pas suffisant pour faire comprendre le comportement politique des militaires qui détiennent le haut du pavé depuis le 10 juillet 1978. Même s'ils n'ont pas épousé une quelconque philosophie politique, ils reflètent fidèlement, de par leur formation sociale, le paysage politique mauritanien dans toutes ses divergences. Sitôt installés, le lieutenant-colonel Mustapha Ould Mohamed Salek et ses camarades promulguent une charte constitutionnelle dans laquelle ils affichent clairement leur volonté de

respecter tous les engagements internationaux pris au nom de l'Etat et d'adhérer aux principes sur lesquels sont fondées les Nations-Unies, l'organisation de l'unité africaine (O.U.A.) et la Ligue arabe. Cette attitude est conforme à la nécessité de légitimation internationale de leur pouvoir. Ce dernier s'exerce par le biais d'un organe « supposé collégial », CMRN ou CMSN, qui délègue une grande partie des compétences gouvernementales à un chef de gouvernement choisi parmi ses membres. L'ensemble des dispositifs relatifs à l'exercice et à l'organisation du pouvoir sont définis par des chartes constitutionnelles et les règlements intérieurs de ces organes. Ce faisant, "les membres du comité de redressement national sont nommés par ordonnance après délibération du comité. Le règlement intérieur de cet organisme fixe à dix-huit le nombre de ses membres. Celui-ci ne peut être augmenté ou diminué que sur décision du Comité, prise à la majorité des quatre cinquièmes des membres".⁽⁵⁷⁾ Le Comité permanent regroupe les principaux chefs de l'armée et un commissaire de police. Il concentre tous les pouvoirs, particulièrement le pouvoir législatif en l'absence de Parlement. Ainsi donc, le CMRN, non seulement "conçoit et détermine la politique générale de la nation", mais également "il oriente et contrôle l'action du gouvernement" composé pour moitié de civils et de militaires.

Le Comité militaire de redressement national qui domine la vie politique est loin de constituer un organisme collégial, car il se présente comme un lieu d'affrontements entre différents courants et tendances contradictoires, où les décisions reviennent à une minorité ou au président, chef de l'Etat. Le formalisme constitutionnel cache mal les rivalités d'influence au sein de l'armée et se manifestent systématiquement dans les épurations et les remaniements constants de l'organe décisionnel. La prépondérance du président du Comité ne fait pas de

(57) OWONA (Joseph) Les institutions du nouveau régime mauritanien. In : Revue française d'études politiques africaines, N°159, mars 1979, pp.28-39.

doute dans les chartes constitutionnelles adoptées au gré des changements de personne de 1978 à 1984. La première charte attribue au président du CMRN la responsabilité suprême des forces armées nationales. Celui-ci détient également l'essentiel des pouvoirs diplomatiques dans la mesure où "il accrédite les ambassadeurs et les envoyés extraordinaires auprès des puissances étrangères. Les ambassadeurs et les envoyés extraordinaires sont accrédités auprès de lui. Il signe et ratifie les traités et accords internationaux après autorisation du Comité Militaire de Redressement National".⁽⁵⁸⁾ On trouvera la même disposition dans la nouvelle constitution du 12 juillet 1991, dans son article 35, relatif au pouvoir du président de la République.⁽⁵⁹⁾ En réalité, le véritable leader de cet organe de pouvoir est son président qui cumule à la fois les "attributions naturellement dévolues à un chef d'Etat et de gouvernement, et le fait que ces attributions soient énumérées de manière concise par le texte constitutionnel en accentue finalement le poids".⁽⁶⁰⁾

Mais en matière constitutionnelle, le texte rentre moins en ligne de compte que la pratique. Incontestablement et d'une manière caractéristique le président du comité militaire agit "en prince", sans discussion et sans consultation préalable des autres membres, il décide seul de l'orientation de la politique étrangère. Les prises de position et les décisions peuvent même aller à l'encontre des indications générales du comité militaire, qui s'effectuent par le truchement de l'une de ses cinq commissions⁽⁶¹⁾, celle chargée des relations extérieures et de la coopération. Cette commission n'est pas en étroite relation avec le Ministère des affaires étrangères, elle est formée "d'hommes galonnés", choisis non pas en

(58) Ibid. p.3 (article 12)

(59) Projet de constitution soumis au référendum, le 12 juillet 1991. Nouakchott, Imprimerie nationale, 1991.- 23p.

(60) ARNAUD (J.C.) Le système politique de la Mauritanie, thèse op.cit.p.257.

(61) Les quatre autres commissions sont les suivantes : relations intérieures, justice et affaires islamiques, défense nationale, développement économique et affaires financières, affaires sociales.

fonction de leur connaissance des problèmes internationaux mais par ambition politique pour tenter d'infléchir l'action diplomatique de l'Etat dans le sens de leurs sympathies idéologiques et partisans.

A travers chacun des gouvernements militaires de 1978 à 1991, on a pu voir s'amorcer l'influence considérable de groupuscules militaires favorables au rapprochement avec tel ou tel protagoniste du conflit du Sahara occidental. Avec le lieutenant-colonel Mustapha Ould Mohamed Salek, la tendance du commandant Jiddou Ould Salek, ministre de l'intérieur (pro-algérien et baassiste) occupait le devant de la scène politique. Certes si les idées progressistes de celui-ci lui ont procuré une grande popularité au sein de l'intelligentsia maure, en revanche ses thèses ont symbolisé un retournement d'alliance en faveur d'Alger que la majorité du CMRN ne semble partager. Par contre, la venue d'un autre colonel, Ahmed Ould Bouceif, premier ministre, correspond à une réorientation de la politique extérieure, cette fois, en direction de Rabat. Ce repositionnement sera l'oeuvre de ceux que l'on a considérés comme pro-occidentaux, les lieutenants-colonels Ahmed Salem Ould Sidi et Mohamed Ould Ba Ould Abdel Kader.⁽⁶²⁾ Les modifications institutionnelles font que le CMSN remplace le CMRN. La nouveauté est que le premier ministre devient le principal inspirateur de la conduite de la politique étrangère du pays. Mais l'instabilité dans laquelle se trouvent "les affaires du dehors" durant cette période tumultueuse marque une rupture par rapport au régime précédent. Celle-ci est d'autant plus réelle que le "mouvement du 10 juillet 1978" a été dirigé par des militaires originaires de tribus guerrières de l'Est du pays (Mustapha Ould Mohamed Salek et Ahmed Ould Bouceif), région peu touchée par le clientélisme néo-colonial, alors que le sud, d'où est partie l'occupation coloniale française, détenait le pouvoir au travers

(62) Ces deux officiers ont été exécutés, après l'échec d'un coup d'Etat sanglant de mars 1981, préparé à partir du Maroc et passant par le Sénégal.

de la tribu Oulad Biri à laquelle appartient Ould Daddah. Force est de constater que la stratégie et les solutions retenues par les responsables militaires portent beaucoup plus sur une "diplomatie guerrière" où la concertation, la modération et le consensus sont extirpés.

Dans cette configuration, la politique étrangère, comme nous l'avons noté pour le système daddahien, devient indéniablement celle d'un seul homme, ou si l'on préfère celle d'un Etat interprétée au nom de la communauté nationale par un individu méfiant et isolé, en considérant le vide politique qui caractérise cette époque. A cet égard, la décision du lieutenant-colonel Mohamed Khouna Ould Haidalla, président du Comité Militaire de Salut National, de reconnaître, en février 1984, la République arabe sahraouie démocratique contre l'avis de son premier ministre (l'actuel président Ould Taya) et de la majorité des 24 membres du CMSN, démontre qu'il avait la haute main sur l'ensemble des pouvoirs. Il lui appartenait d'arrêter dans le secret les choix et les objectifs de la politique étrangère jugés plus conformes à l'intérêt national. Cette décision a aggravé les conflits au sein de l'organe décisionnel et renforçant du même coup l'autoritarisme du pouvoir.

Dans ce domaine qui est réservé au président, chef de l'Etat, ni ses collaborateurs personnels ni les débats formels de la commission des relations extérieures et de la coopération ne peuvent entraver ou modifier de manière significative ses positions et ses décisions unilatérales dans la gestion de la question saharienne.⁽⁶³⁾ Le manque de cohésion et les rivalités pour le contrôle

(63) Les conseillers du président Ould Taya sont nombreux. On distingue un groupe intervenant dans le dosage tribal, par exemple son frère aîné, Ahmed Ould Taya, employé à la Banque Centrale de Mauritanie (BCM) ; Ahmed Ould Sidi Baba, chef du Parti du rassemblement pour la démocratie et l'unité (RDU) et ancien membre de la « vieille garde » du PPM ; Louleïd Ould Waddad, médecin vétérinaire, directeur de cabinet du chef de l'Etat et l'ancien N2 du régime avant son éviction, Djibril Ould Abdellah.

Le second groupe, agissant dans l'orientation de la politique étrangère, est composé entre autres de Moustapha Ould Abeiderrahmane qualifié d'animal politique, Haïbetna Ould Sidi Haïba, ancien ministre et Ahmed Ould Zein, secrétaire général de la présidence. Mais depuis l'émergence du PRDS, ces derniers ont progressivement perdu leurs influences politiques, au profit de l'équipe de Rachid Ould Saleh.

du pouvoir expliquent les règlements de compte et la mise à l'écart du comité de certains adversaires, en tout cas, considérés comme tels, par leur opposition à certaines décisions en politique étrangère ou leurs jugements concernant la vie politique interne. Pour préserver leur fauteuil, les membres du CMSN, tout comme ceux du gouvernement, se gardent bien d'extérioriser leurs opinions pendant les séances où des sujets importants sont abordés.⁽⁶⁴⁾ Le respect de cette règle de conduite confère une homogénéité à un cercle de dirigeants qui lui permet ainsi d'opérer des reclassements permanents parmi les officiers supérieurs de l'armée et les quelques civils associés à la direction de l'Etat. Sur ce point, le "mouvement du douze-douze" du colonel Maaouya Ould Sid'Ahmed Ould Taya est révélateur de la continuité du système de décision et de certaines pratiques gouvernementales. Si cette ascension d'une équipe nouvelle ou plutôt d'un "homme fort" se confirme par l'élaboration d'une charte en février 1985⁽⁶⁵⁾, concentrant tous les pouvoirs aux mains du chef de l'Etat, les changements entrepris n'affectent pas profondément la composition du comité militaire et surtout du gouvernement où la moitié des responsables du cabinet précédent ont été reconduits dans leur fonction. De façon générale, la figuration du CMSN reste intacte. Le président du comité dirige d'une main de fer la politique étrangère et la collégialité, selon Mustapha Diop, ancien membre du CMSN, n'a été qu'une seule fois sollicitée, quand il s'agissait de décider l'arrêt définitif de la fameuse expérience démocratique de 1981 ou de sa poursuite ; le CMSN d'alors s'était prononcé contre l'avis de son chef.⁽⁶⁶⁾

Depuis, l'installation des militaires au pouvoir, le gouvernement, et plus particulièrement le ministre des affaires étrangères est surtout chargé de

(64) Entretien avec un ancien membre du CMSN gardant l'anonymat.

(65) OULD BOUBOUTT (Ahmed Salem) Mauritanie, 1985. In : Annuaire de la législation française et étrangère, 1985, pp.381-391.

(66) Interview de l'ancien capitaine de vaisseau Diop Mustapha, ex-ministre de l'Information. In : Mauritanie-Demain, N°39, 22-29 janvier 1992, p.1 et 6.

l'exécution des décisions prises par le comité et son président, ce qui semble être une continuité. Ni le gouvernement, ni le ministre des affaires étrangères ne peuvent en aucun cas prendre des initiatives dans l'application de la politique extérieure édictée par le régime militaire. Il arrive rarement que le ministre concerné s'éloigne des directives pour émettre ses propres visions de la manière dont il entend gérer les rapports avec l'extérieur, notamment dans les relations précaires avec les différents pays impliqués dans la guerre du Sahara occidental. Il en résulte des "débauchages" et des remaniements spectaculaires illustrés par l'éviction, quelques mois après sa nomination, du lieutenant de vaisseau Mohamed Mahmoud Ould Dahane, en août 1981, et celle, en février 1992, de Hasni Ould Didi, qui a battu le record (plus de 17 ans) de participation ministérielle dans les multiples gouvernements militaires.⁽⁶⁷⁾ Au premier qui s'identifie à "l'homme des Américains" pour avoir participé à un stage d'études de deux mois aux USA, on reproche une certaine tiédeur à l'égard de la victoire de la gauche en mai 1981, estimée comme "positive" par le CMSN, et d'autre part on désapprouve son engagement dans le processus de réconciliation avec Rabat après le coup de force de 1981.⁽⁶⁸⁾ Le second, nommé il y a un peu moins de deux ans, a été sanctionné pour avoir failli à un "devoir de réserve" qui conforte l'opacité de la politique diplomatique. Il a rompu le silence, une innovation de la part d'un ministre mauritanien des affaires étrangères, en donnant la position de l'UMA (Union du Maghreb arabe) sur l'embargo économique que devait décider le conseil de sécurité (présidé par les Etats Unis) contre la Libye, et en commentant sans arrière-pensées les relations de la Mauritanie avec l'Arabie Saoudite, le Koweït et le problème du Sahara occidental.

(67) Hasni Ould Didi doit sa longévité gouvernementale à son rôle dans les manoeuvres tribales et son influence en tant qu'intermédiaire Idaouali du Tagant entre les notables Idaouich et Kounta et le pouvoir militaire.

(68) BALTA (Paul) La Mauritanie en quête de stabilité. In : Le monde, 16 janvier 1982, p.4

Sur la première question, le ministre des affaires étrangères déclare : "la position maghrébine est avec la Libye contre toute agression ou atteinte à son intégrité. Que ce soit une action militaire ou économique, nous sommes contre...Les pays du Maghreb n'appliqueront pas une résolution dont ils ne sont pas convaincus du bien fondé".⁽⁶⁹⁾ Ensuite, il aborde les relations avec les pays du Golfe : "nos relations avec l'Arabie Saoudite sont normales mais pas cordiales. Avec le Koweït, il n'y a pas de relations. Pour notre part, nous n'avons aucun sentiment ni aucune contradiction avec ces pays. Mais eux pensent autrement." Enfin, il pense que l'on ne "peut concevoir le Maroc sans le Sahara".⁽⁷⁰⁾ Dès la publication de cette surprenante interview, le secrétaire du CMSN, à l'époque, le lieutenant-colonel Mohamed Lemine Ould N'Diayane, se conformant aux instructions du colonel Ould Taya, convoque les ambassadeurs des pays cités pour leur faire part de son regret et leur notifier que les propos tenus par le Ministre des affaires étrangères n'expriment pas la position de la Mauritanie. De cette manière, Hasni Ould Didi fut désavoué et apprit son limogeage alors qu'il participait à la phase préparatoire du sommet de l'OUA à Addis-Abeba (Ethiopie). Dans tous les cas de figure, les méthodes usitées dans la destitution d'un membre du comité ou du gouvernement n'ont pas varié : "un communiqué laconique de la présidence" annonce la nouvelle par la radio nationale ou la télévision, ce qui laisse une large place aux rumeurs et aux interprétations. Le ministre a-t-il trop cru à la démocratie naissante pour se donner une certaine marge de manoeuvre ? Si l'on en croit Mohamed Fall Ould Oumère, "dans ce système de pouvoir personnel, les fonctions du ministre des affaires étrangères se réduisent à la transmission de messages et à l'application de directives données

(69) Interview de Hasni Ould Didi (reproduite). In : Al Bayane (journal mauritanien indépendant), N°12, 4-10 mars 1992, p.3.

(70) Ibid.

par le chef".⁽⁷¹⁾ Quoi qu'il en soit, le choix du journal marocain "El Ittihad el Ichtiraki" (journal de l'Union socialiste des forces populaires, USFP) où la déclaration est parue n'est pas étranger à la décision gouvernementale.

Par ailleurs, la transition démocratique amorcée en 1991, sous l'angle du changement dans la continuité, est marquée par l'adoption d'une constitution très inspirée du texte français de 1958. Découlant d'un système présidentiel, elle ne bouleverse pas la concentration du pouvoir par le colonel Ould Taya, qui s'est mué en démocrate en mettant en oeuvre un "processus de décompression autoritaire" pour reprendre ici les termes de J.F.Bayart. Il est vrai que cette ouverture démocratique a introduit le pluralisme politique, avec une vingtaine de partis en 1995 et une liberté relative de la presse. Les principales formations politiques sont représentées par l'union des forces démocratiques (UFD) dirigé par Ahmed Ould Daddah, demi-frère de l'ancien Président, le Rassemblement démocratique pour l'unité (RDU) d'Ahmed Ould Sidi Baba, issu de la tribu de l'actuel président Ould Taya, et l'Union pour la démocratie et le progrès (UDP) de Hamdi Ould Mouknass, ancien ministre des affaires étrangères de Ould Daddah. Sans oublier de mentionner au passage "L'Action pour le Changement" de Messoud Ould Boulkher, qui regroupe des Haratines et des Négro-africains, dissidents de l'UFD. Bien qu'ils soient présents sur le terrain pour contrer les dérives du pouvoir, ces partis en gestation n'ont pas une réelle influence sur le processus de décision de la politique étrangère ou du moins leur poids est difficilement mesurable d'autant qu'ils sont totalement absents de l'Assemblée nationale ⁽⁷²⁾. Un seul sénateur de l'UFD a été élu à la suite des élections partielle de 1995 pour le renouvellement du tiers de la haute chambre. Les partis

(71) OULD OUMERE (Mohamed Fall) Un inconnu remplace l'inamovible ministre. In : Al Bayane, N°12, 4-10 mars 1992, p.3

(72) Aux dernières élections législatives d'octobre 1996, l'opposition obtiendra un seul député appartenant au parti de Ould Boulkher, « l'Action pour le changement ».

d'opposition avaient boycotté les législatives pour protester contre les présidentielles de 1992, qui avaient été entachées de fraudes. Toutefois, ces différentes organisations formées de sensibilités hétéroclites, surtout pour le cas de l'UFD, "gangrené de l'intérieur par certains particularismes qui n'arrivent pas à cohabiter"⁽⁷³⁾, ont montré leur incapacité à transcender leurs divergences pour des intérêts nationaux et à proposer un programme construit sur des bases objectives pouvant conduire à une alternance politique, pour cause de guerre des chefs et de fluidité dans les convictions, et de "nomadisme politique".

Au pouvoir, la formation du président Ould Taya, le parti républicain démocratique et social (PRDS), rassemble des hommes d'affaires (Veten Ould Moulaye, le Bouygues local, Sidi Mohamed Ould Abass, le "patron des patrons" etc.), des Haratines (Mohamed Ould Haïmer, Boudiel Fall, Mohamed Lemine Ould Ahmed...), des baassistes, des Négro-africains et des islamistes de tendance modérée, dit-on. Il exerce sa suprématie dans les deux chambres : l'Assemblée nationale est dirigée par l'ancien ministre des affaires étrangères et ex-commandant Cheikh Sid'Ahmed Ould Baba (Hodh El Gharbi) tandis que le Sénat (une nouveauté en Afrique de l'ouest) reste sous la présidence de l'ancien ministre des finances, Dieng Boubou Farba (Brakna). Selon Bah Ould Saleck, "le PRDS est un conglomérat de chefs de tribus, de milliardaires, de hauts fonctionnaires aux dents longues et de mouvances politiques plus ou moins organisées."⁽⁷⁴⁾ Les mécanismes de prise de décision, tels qu'ils fonctionnent actuellement, ont une similitude avec les régimes précédents, en ce sens que l'on est en présence d'un pouvoir personnel en dépit d'un multipartisme qui a un effet très relatif sur les marges d'action de l'homme d'Etat. On est loin d'un régime fondé sur la liberté et la démocratie où les partis politiques participent aux débats

(73) Mauritanie-Nouvelles, N°41, 14-21 janvier 1993, p.22.

(74) Mauritanie-Nouvelles, N°74, 2-9 novembre 1993, p. 10.

sur l'élaboration et la conduite de la politique étrangère. La marginalisation des organes politiques dans certains secteurs de la vie nationale exacerbe les frustrations et les violences politiques. Dans sa déclaration de politique générale, le premier ministre Sidi Mohamed Ould Boubacar ne fait que relater les principes dictés par le président en matière de politique étrangère : "l'attachement permanent aux principes de bon voisinage et du respect des données de l'histoire et de la géographie ; la poursuite des efforts en vue de l'édification du Grand Maghreb uni ; le raffermissement des liens de fraternité et d'amitié avec les Etats et les peuples de la région ouest-africaine ; le renforcement des relations de fraternité et de coopération avec les pays arabes et les pays islamiques ; la poursuite des actions en vue d'éliminer les foyers de tensions dans le monde et la résolution des conflits par des voies pacifiques et par le dialogue".⁽⁷⁵⁾ Cela traduit que le gouvernement veille à l'application de la politique générale de l'Etat conformément aux orientations et options fixées par le président de la République.

Il faut également noter que la démocratisation taillée sur mesure constitue un champ fertile au développement du fait tribal auquel le domaine de la politique extérieure n'a pas échappé.

PARAGRAPHE 2. La prégnance du fait tribal dans la politique étrangère.

Les liens d'ordre tribal et régional sont manifestes dans le fonctionnement de la société mauritanienne. Ils tirent leur origine de "la 'açabiyya", que l'on peut

(75) Déclaration de politique générale de son excellence Monsieur le Premier ministre devant le Parlement. In: Horizons, N°277, 25-26 juin 1992, pp.5-8.

traduire par "la cohésion", concept de Ibn Khaldoun, fondé sur un système de parenté qui est à la base de l'organisation des sociétés nomades.⁽⁷⁶⁾ A ce titre, il exprime un sentiment de solidarité qui associe les membres d'un groupe social sur les valeurs objectives et subjectives en fonction des circonstances et des menaces potentielles qui planent sur l'unité de la communauté. Ainsi, un proverbe arabe éclaire sur les mécanismes en action surtout en période de crise ou d'enjeux politiques importants : "moi contre mes frères, mes frères et moi contre mes cousins, mes cousins, mes frères et moi contre le monde". Au moment des compétitions électorales ou des conflits, les dirigeants jouent beaucoup sur la dynamique de la solidarité négative, qui consiste à neutraliser momentanément tout segment qui pourrait représenter un danger par sa prédominance grandissante, en formant des alliances avec des adversaires. Cette logique a bien fonctionné pendant la crise sénégal-mauritanienne où les Arabo-berbères ont dépassé leurs contradictions internes pour faire bloc contre les Négro-africains. Effectivement ce combat permanent à l'encontre de toute position dominante d'un groupe, par le biais d'alliances ponctuelles et paradoxales, permet de préserver l'équilibre des forces politiques devant "un ennemi extérieur". La nomination du commandant Ahmed Ould Minnih, en 1982, au ministère des affaires étrangères, rentre dans le cadre de cette dialectique d'autant que le président Ould Haidalla (Laaroussine) et le premier ministre Ould Taya (Smasside) issus de petites tribus du Nord, par le recours aux Oulad Biri du Trarza (Sud), feront pièce aux tribus de l'ancien président Mustapha Ould Salek et de l'ancien premier ministre Ahmed Ould Bnejjara, tous deux originaires de l'Est du pays. Le choix des membres du gouvernement, comme la répartition du pouvoir, se détermine à partir de considérations tribalo-

(76) DURAND (Marie-Françoise), LEVY (Jacques) et RETAILLE (Denis) *Le Monde : Espaces et systèmes*. Paris : PFNSP, 1992.-565p.

régionales. La composition du gouvernement de transition démocratique reflète cette tendance, car les tribus et les régions qui se sont investies pour la candidature de Ould Taya ont été représentées d'une façon très significative dans le gouvernement.⁽⁷⁷⁾ Cependant, ces dosages sélectifs sacrifient les critères objectifs de compétence, d'honnêteté, de formation et d'expériences professionnelles qui sont indispensables dans l'exercice de certaines fonctions comme la conduite de la politique étrangère. Cette dernière exige une technicité en la matière pour comprendre et défendre les intérêts internationaux de la Mauritanie. Le passage de plusieurs personnalités, parfois controversées, à la tête de ce ministère en fait un des plus instables des gouvernements civils et militaires. A cet égard, le remplacement inattendu de Hasni Ould Didi par Ismaël Ould Yahy, appartenant à une famille de "grande tente" maraboutique de Messouma (Assaba dans l'Est) est révélateur. Même si l'intéressé, qui était directeur adjoint de l'Ecole nationale d'administration (ENA) ne s'attendait pas à cette décision, il doit vraisemblablement cette promotion non seulement à sa provenance tribale et régionale (l'Est a voté massivement pour le président Ould Taya) mais aussi à son engagement au PRDS, occupant le poste de responsable politique de la campagne de Ould Taya au Tagant. Dans le respect de la continuité du dosage tribal et régional un Tajakant de la même localité, Abderrahmane Ould Moïne sera désigné au ministère des affaires étrangères en avril 1992.

D'une manière générale, l'émergence d'un homme à la tête de l'Etat se traduit par une ascension sociale de sa famille, de sa tribu et de sa région dans tous les secteurs importants du pays. Ould Daddah avait naturellement privilégié les Oulad Biri, les tribus alliées en période de tensions et la région du Trarza, dans l'attribution des responsabilités étatiques. Sous le régime militaire et de

(77) OULD MAHFOUDH (Habib) Les tribus au gouvernement. In : Al Bayane, N°19, 22-28 avril 1992, p.4

transition démocratique, le tribalisme et le régionalisme ont pris une dimension considérable. Ce faisant, la prépondérance des Smassides, tribu à laquelle se rattache Ould Taya, permet à Frédéric Fritscher de faire cette observation : "les pouvoirs politiques et économiques se trouvent aujourd'hui concentrés aux mains d'une même tribu."⁽⁷⁸⁾ Le dynamisme tribal et régional est omniprésent dans la répartition des postes diplomatiques et dans le "mouvement" du personnel consulaire. A vrai dire, le clientélisme et le népotisme se mêlent à cette réalité sociale et politique.

La nomination, en juillet 1993, de Majid Kamel d'origine libanaise et beau-frère du président Ould Taya, comme ambassadeur de la Mauritanie au Canada, confirme cette logique : en effet cette affectation intervient alors qu'il quittait la direction de la société algéro-mauritanienne des pêches (ALMAP), suite à un démêlé avec la partie algérienne dans la gestion de cette entreprise. Selon Ahmed Ould Soueidi, "son parachutage ne manquera pas de lui attirer l'antipathie du milieu diplomatique mauritanien qui verra en lui un intrus."⁽⁷⁹⁾ Certes, le promu découvre ses nouvelles fonctions, mais la question est de savoir comment il pourra gérer correctement cette représentation diplomatique, qui vient d'être créée et dans quelle mesure il pourra participer au rayonnement international de la Mauritanie. L'analyse de la répartition des fonctions diplomatiques (ambassadeurs en exercice, directeurs de département du Ministère des affaires étrangères, conseillers diplomatiques, consuls généraux), par région en 1993, montre le lien étroit entre le pouvoir suprême et le poids de la région dans le partage des hautes fonctions de l'Etat. Parmi les 45 fonctionnaires ayant des responsabilités, recensés dans la diplomatie, 13 soit 29% proviennent de la région du président. Dans le classement général des 12 régions que compte le pays,

(78) Le Monde, 28 avril 1989, p.4.

(79) OULD SOUEIDI (Ahmed) Des hommes et des faits. In : Mauritanie-nouvelles, N°61, 11-18 juillet 1993, p.16

l'Adrar vient en tête suivi du Trarza et des deux Hodh (Chargui et Gharbi), alors qu'en bas du tableau, figure Dakhlet Nouadhibou avec un représentant ce qui n'est pas le cas de Tiris Zemmour et Assaba. [voir tableau]

REPARTITION DES DIPLOMATES PAR REGION (en février 1993)

REGION	NOMBRE DE DIPLOMATES	NOMBRE D'AMBASSADEURS, CONSULS ET DELEGUES EN EXERCICE A L'EXTERIEUR
Adrar	13	10
Assaba	0	0
Brakna	3	3
D.Nouadhibou	1	1
Gorgol	2	2
Guidimakha	1	1
H.Chargui	5	5
H.Gharbi	4	3
Inchiri	3	1
Tagant	3	3
T.Zemmour	0	0
Trarza	10	6
TOTAL	45	35 ⁽⁸⁰⁾

**Nous avons construit ce tableau à partir de la synthèse des documents du ministère des affaires étrangères et de la coopération. Nouakchott, 1993.*

La prééminence de l'Adrar s'explique par le fait qu'en dehors de la famille et de la tribu, la région reste un critère de choix dans la désignation des ambassadeurs à des postes diplomatiques importants, notamment dans les pays qui ont des relations privilégiées avec la Mauritanie, par conséquent la confiance et la fidélité constituent des facteurs déterminants. Ainsi sur les 35 ambassadeurs, consuls et délégués en exercice, 10 sont issus de la région de l'Adrar. Les postes de Paris, Tokyo, Bagdad, Tunis, New-York, et la représentation mauritanienne auprès des Nations-Unies leur seront confiés. Il est clair que les fonctions et le

(80) Durant la période concernée par ces statistiques, il faut noter que trois ambassades (Syrie, Koweït, Guinée) et deux consulats (Djeddah et Dakar) étaient vacants.

poids politique et économique de ces ambassades se mesurent à l'aune des divers liens que la Mauritanie entretient avec l'Occident, le Maghreb, l'Asie, et le rôle qu'elle prétend jouer sur la scène internationale. Rappelons à ce sujet que la France, sur le plan bilatéral, est le premier bailleur de fonds de la Mauritanie et un de ses premiers clients. Toujours dans le domaine économique, le Japon devient le premier client dans le secteur de la pêche et son aide est appréciable pour le gouvernement mauritanien. Les relations avec Bagdad se sont renforcées depuis l'arrivée des militaires et s'expriment à travers le soutien de la Mauritanie au régime de Saddam Hussein pendant la guerre du Golfe. Avec la Tunisie, ce sont des rapports symboliques et historiques d'autant que ce pays, nous l'avons souligné et nous y reviendrons en deuxième partie de notre travail, est le premier parmi les "frères arabes" à reconnaître l'arabité de la Mauritanie. Enfin, la participation aux débats sur les problèmes qui touchent les relations internationales dans le cadre des Nations-Unies est en effet une preuve d'insertion dans cet espace, même si l'on convient que le pays n'a pas la capacité, par ses ressources, de faire "puissance", il peut d'une certaine manière contribuer à la décision en apportant sa voix pendant les votes de l'Assemblée des Nations-Unies sur les questions en rapport avec l'ordre mondial. Un autre aspect donne des indications sur le rôle crucial de ces différentes ambassades ; il s'agit des budgets de fonctionnement alloués par le gouvernement à ces représentations, qui varient en fonction de l'importance donnée à celles-ci mais aussi en fonction du niveau de vie du pays d'accueil. Par exemple, le budget global de l'ambassade du Japon s'élève à 18 .985 .000 d'ouguiya à cause de la cherté de l'immobilier. Le fonctionnement des missions diplomatiques et consulaires a mobilisé une enveloppe budgétaire totale de 226 .286 .000 d'ouguiya. (Voir tableau des répartitions du budget par ambassade).

Budgets alloués aux ambassades, consulats et délégation de la République islamique de Mauritanie (1993).(Millions de UM.)

CAPITALES	AMBASSADES	CONSULATS	CAPITALES	AMBASSADES	CONSULATS
Abidjan	5,473		New-York	8,177	
Abu Dhabi	8,367		Paris	16,175	5,025
Alger	9,333		Pékin	5,134	
Bagdad	7,289		Rabat	8,634	
Bamako	6,456		Tokyo	18,985	
Bruxelles	8,614		Tripoli	7,250	
Bonn	8,404		Tunis	8,648	
Bucarest	5,360		Washington	10,329	
Damas	7,266		Lagos	7,087	
Riad	12,216	Djeddah 6,376	Yémen	7,388	
Doha	6,861		Ottawa	(1)	
Dakar	5,360	2,042	Rome	(1)	
Libreville	6,401		UNESCO	4,086	
Kinshasa	4,749		Brazzaville		5,514
Koweït	6,702		Guinée Bissau		4,846
Le Caire	6,205		Bandjul		3,215
Madrid	6,662	Las Palmas 4,750	Niamey		3,810
Moscou	7,793				

TOTAL : 266,982 .

(1) Nouvelles ambassades.

**Nous avons élaboré ce tableau suivant les documents officiels du ministère des affaires étrangères et de la coopération. Nouakchott, 1993.*

D'autre part, la nomination politico-tribale et régionale apparaît clairement dans la désignation des ambassadeurs exerçant dans les pays arabes: les tribus de l'Est entre autres, les Oulad Nasser, Laghlal, Tajakant se partagent l'essentiel des postes. Les représentants en Egypte, Libye et Yémen sont originaires du Hodh El Chargui, tandis que leurs homologues en Arabie Saoudite et en Algérie sont originaires respectivement du Hodh El Gharbi et du Tagant. Effectivement ces

régions ont voté favorablement pour le président Ould Taya lors des élections présidentielles du 24.01.1992. Leur présence décisive dans les responsabilités diplomatiques ne signifie-t-elle pas "un renvoi de l'ascenseur" après la confirmation du "changement dans la continuité"? En tout cas, c'est dans ces régions orientales que les divers mouvements nationalistes arabes, notamment les Nassériens, les Baassistes recrutent la plupart de leurs élites. Le gâteau diplomatique, comme "le national cake", se partage donc proportionnellement aux rapports de forces tribales et régionales. Les rotations et les changements fréquents dans la répartition du personnel diplomatique expriment de façon tangible la nécessité de satisfaire dans ce domaine les revendications de groupes sociaux ou de collectivités locales, mettant ainsi en évidence le dynamisme tribal. Dans le respect de cette réalité et d'une manière subtile, Ould Daddah y avait fait appel. Pour calmer la "fibre négro-africaine, il avait nommé le 8 octobre 1966, Wane Birane Mamadou, ministre des affaires étrangères et du plan. Mais la vocation arabe de la Mauritanie ne semblait pas correspondre à son maintien comme chef de la diplomatie mauritanienne. Il sera destitué le 5 juillet 1968, ainsi que le seul Wolof du gouvernement, Fall Pape Daouda, ministre de l'industrie, de l'artisanat et des mines, pour cause de mauvaise gestion."⁽⁸¹⁾ Depuis lors, aucun négro-africain n'a occupé ce poste que l'on dit "sensible car il reflète l'image extérieure de la Mauritanie".⁽⁸²⁾ En fait, le développement de ce système de dosage des tribus, des ethnies et des régions transparait nettement dans les fonctions ministérielles où la prédation, l'accumulation abondante et rapide de ressources sont effectives. Il s'agit principalement des ministères de la pêche et du commerce.⁽⁸³⁾ Le passage de plusieurs tribus dans ces ministères révèle la nécessité de permettre aux autres formations sociales, dans le cadre de

(81) FROELICH (J.C.) Mauritanie. In : Année africaine 1968, pp.308-314.

(82) Source : entretiens.

(83) MARCHESIN (Philippe) Tribus, ethnies et pouvoir en Mauritanie, op.cit.p.206.

"la politique du ventre", d'effectuer à leur tour des ponctions sur la manne publique. Ce type de ventilation tribale et ethnique correspond à un impératif d'équilibre permanent auquel obéit ce système. Ce mécanisme de rotation permanente des membres du "patriarcat national" que constitue la catégorie dirigeante n'est pas une spécificité de la Mauritanie, comme a pu le montrer l'exemple du Kenya étudié par Daniel Bourmaud.⁽⁸⁴⁾ L'arithmétique tribale est donc enracinée dans tous les sites politiques, elle régit non seulement la nomination aux postes diplomatiques mais aussi l'évolution des carrières. Mais le regain de cette pratique semble engendrer des mouvements de tendances centrifuges, mettant en exergue les influences externes. Comment expliquer la prégnance du fait tribal dans la politique extérieure et aussi dans tous les autres secteurs d'activité de la vie mauritanienne?

Sans trop s'attarder sur cette question, plusieurs causes peuvent être avancées pour donner une explication à sa recrudescence au sommet de l'Etat depuis l'avènement des militaires au pouvoir. La démocratisation, qui s'est implantée depuis 1991, a contribué au renforcement des solidarités tribales et ethniques, qui demeurent aujourd'hui une ressource politique à laquelle ont recours le pouvoir et l'opposition. La quête de faveur, auprès des grands notables, n'a jamais été si importante que durant cette phase de processus démocratique où l'appui de ceux-ci est assorti d'un vote massif de tous les membres de la fraction. Les liens de parenté et le clientélisme se confondent pour aboutir à la réhabilitation de la notabilité tribale et maraboutique, à laquelle Ould Daddah avait déclaré la guerre dans le cadre de la "lutte contre les faux cheikhs", soutenue par les jeunes élites "progressistes". En même temps, se décidait l'extension progressive de la chefferie traditionnelle. Il est vrai que leur présence au sein de l'Assemblée nationale et du Sénat traduit le retour des alliances

(84) BOURMAUD (Daniel) Histoire politique du Kenya : Etat et pouvoir local. Paris : Karthala, 1988.-323p.

féodales, pourtant stigmatisées par l'ensemble des forces politiques. Au regard de cette situation, Abdel Wedoud Ould Cheikh observe "qu'il ne peut pas pour l'instant y avoir de démocratie en Mauritanie, au sens de participation collective qui soit basée sur un vote individuel. Plutôt que de faire une mascarade électorale très étendue, très coûteuse et parfaitement inutile, on pourrait, pourquoi pas, créer un Sénat directement tribal."⁽⁸⁵⁾ Dans ce sens, un autre analyste considère que "la persistance de l'élément tribal ne doit pas être vue comme un blocage du système politique. Elle doit, au contraire, s'inscrire dans une dialectique d'intégration et donner une dimension moderne aux modèles tribaux traditionnels. En effet, si le tribalisme a survécu à la formation de l'Etat, il peut participer à l'évolution de la deuxième République vers la démocratie".⁽⁸⁶⁾ Même si l'on remarque, en fonction de la conjoncture et des alliances précaires, un glissement des solidarités tribales vers des solidarités régionales, celles-ci ont toujours été vivantes dans le jeu politique mauritanien. Leur accentuation découle en effet de la conjugaison de plusieurs facteurs : le manque d'expérience et de formation politique des militaires, le vide politique créé par la disparition des institutions sur lesquelles était fondé le régime de Ould Daddah et le repli sur des solidarités traditionnelles par le canal de la famille, de la tribu, de l'ethnie ou de la région.

Il est évident qu'en l'absence de structures assurant la fonction de relais, de médiation ou de contrôle du tribalisme, ce dernier se manifeste immédiatement dans l'appareil d'Etat. Le coup d'Etat de 1978 exprime d'une certaine façon la revanche des notables traditionnels qui n'ont d'ailleurs jamais lésiné sur leurs soutiens à la junte militaire. Ainsi, Cheikhna Ould Mohamed Laghdaf, ancien ministre des affaires étrangères de Ould Daddah, de 1962 à 1963, reprend le même poste quinze ans plus tard dans le premier gouvernement militaire car,

(85) In : Le Calame, N°13, 11-17 octobre 1993, p. 7

(86) MOHAMEDOU (Mohammad-Mahmoud) La Mauritanie sous l'emprise d'un régime patriarcal. In : Le Monde Diplomatique, N°476, novembre 1993, p.27

comme beaucoup d'autres, il n'a pas oublié la manière dont il a été contraint à la démission le 29 juin 1963, pour ne conserver que son mandat de parlementaire. Ould Mohamed Laghdaf faisait parti d'un groupe de " traditionalistes" qui s'opposaient aux visées modernistes de Ould Daddah par crainte de perdre leurs privilèges politiques et sociaux. La volonté de "retour aux sources" des dirigeants militaires redonne une certaine énergie aux réflexes d'ordre tribal et ethnique. La reprise des anciennes dénominations des régions s'inscrit dans cette perspective, alors que Moktar Ould Daddah avait opté pour des chiffres afin de neutraliser toutes références locales. De même, la donne tribale semble être la conséquence de l'élévation du niveau général de l'éducation et du nombre de tribus qui prétendent à certains avantages consécutifs à l'accession de l'un des leurs à des postes importants dans l'appareil bureaucratique. La compétition reste donc ouverte entre les quelques 150 tribus pour le partage des hautes fonctions de l'Etat.

Les dernières élections présidentielles et législatives ont confirmé le poids démographique et politique des régions de l'Est, dont les ressortissants ne cessent d'être promus dans les gouvernements de "transition démocratique". Il faut à ce propos citer les nominations de Cheyakh Ould Ely au secrétariat chargé des affaires maghrébines, Lemrabott Sidi Mahmoud, au ministère de l'intérieur puis aux affaires étrangères depuis mars 1996, pour le Hodh El Chargui, et en ce qui concerne le Hodh El Gharbi, Cheikh Sid'Ahmed Ould Baba, président de l'Assemblée nationale, Rachid Ould Saleh au ministère de la communication et Khattar Ould Cheikh Ahmed au Secrétariat d'Etat civil. Ils viendront raffermir la configuration tribale et régionale. Ces deux localités longtemps marginalisées depuis la période coloniale, malgré la tentative de désenclavement par la construction de "la route de l'espoir", constituent un des terreaux du tribalisme retardant ainsi le développement de la conscience du fait national. Elles ont

bénéficié des retombées de leur engagement auprès du président Ould Taya qui a remporté plus de 80% des suffrages dans l'Est du pays (84% H.Chargui et 83% H.Gharbi).⁽⁸⁷⁾ Cela étant, la poussée de la représentation de ces régions orientales dans le domaine de la politique étrangère n'a, à priori, rien de surprenant d'autant qu'elle prouve le clientélisme et le dosage qui alimentent le fonctionnement du système politique.

Cependant, la prépondérance du fait tribal ou régional entre en contradiction avec la tentative de construction et de renforcement de l'Etat moderne car elle véhicule un mode de sélection correspondant à la prise en considération d'intérêts particuliers au détriment de la logique de l'Etat, basée sur la défense de l'intérêt général, tant il est vrai que l'Etat, comme d'ailleurs dans la plupart des pays du tiers-monde "n'est avant tout qu'une addition d'appareils administratifs qui, contrairement à ce qui s'est imposé sur le vieux continent, ne se trouvent pas intégrés dans une communauté politique organisée et ne sont guère équilibrés par une société civile autonome et structurée".⁽⁸⁸⁾

Dès lors, les modalités de désignation des responsables politiques et diplomatiques alourdissent davantage l'organisation et l'action de la politique étrangère mauritanienne, dont les contradictions ont pour conséquence la marginalisation non seulement sur la scène internationale mais aussi dans le monde arabe, où la Mauritanie avait tant bien que mal, gagné la sympathie de certains pays du Golfe persique, pourvoyeurs d'aides multiformes. En dépit de l'ambiguïté et de la versatilité de la position des dirigeants sur le contenu de la double vocation de la politique étrangère et les oscillations des relations avec l'ancienne métropole, l'apathie qui caractérise cette activité du "dehors" reste entretenue par une bureaucratie pléthorique et des hommes peu formés, mais

(87) OULD TALEB ETHMANE (Dahane) Le partage régional des hautes fonctions de l'Etat. In : Mauritanie-nouvelles, N°41, 14-21 janvier 1993, pp.10-11.

(88) BADIE (Bertrand) et BIRNBAUM (Pierre) Sociologie de l'Etat. Paris : Pluriel, 1991. -238p.

détenteurs d'atouts de nature tribale ou régionale. A partir de ces données, comment la Mauritanie peut-elle avoir une diplomatie active et rationnelle et quels sont les moyens dont elle dispose pour atteindre les objectifs de sa politique étrangère?

SECTION III. Les instruments de la politique étrangère.

La politique étrangère, comme nous l'avions dit, ne fonctionne pas indépendamment du reste du système politique, elle est une composante essentielle de ce système et vit donc en interférence permanente avec la politique nationale. Par là même, elle porte en son sein les maux qui traversent la société mauritanienne et ses structures politico-bureaucratiques. Les "mouvements diplomatiques", ménagés de sorte que personne ne puisse s'assurer une notoriété internationale trop importante dans un poste stratégique, constituent un élément conséquent du jeu présidentiel pour le maintien du système et le contrôle de l'action des missions consulaires et diplomatiques. De même les changements fréquents à la tête du ministère des Affaires étrangères montrent bien les enjeux politiques, les liens avec la situation interne, mais aussi la diplomatie tâtonnante à la recherche d'alliances précaires, notamment lors du conflit saharien. La nomination de personnes de confiance, rigoureusement triées en fonction des critères dont nous avons parlé, révèle le rôle prééminent joué en politique extérieure par le chef de l'Etat. Comme le note Philippe Bretton pour le cas de la France, "le ministre des affaires étrangères n'est plus un homme politique menant la politique du gouvernement, il devient, lorsqu'il s'agit d'un diplomate de carrière, avant tout un exécutant de la politique décidée à l'Elysée, ses compétences techniques étant censées être un gage du succès de la mission de

confiance que lui confie le chef de l'Etat. C'est un aspect de la présidentialisation du régime."⁽⁸⁹⁾ Même si ces considérations interviennent de façon subséquente, les relations clientélistes et tribales, que nous évoquons, demeurent profondément ancrées dans la culture et dans les moeurs, conduisant manifestement à la gestion néo-patrimoniale du ministère et de certaines ambassades et consulats. On assiste à l'affectation des membres de la famille ou de la tribu du président à des postes diplomatiques sans aucun souci de contrôle sur le budget de fonctionnement, souvent utilisé à d'autres fins.

En réalité, le recrutement du personnel n'obéit pas forcément à des règles de gestion ou des critères de compétences, mais plutôt à des impératifs de solidarité et d'allégeance. Une telle situation se traduit par une soumission au chef de l'Etat et s'accompagne généralement d'une étonnante pérennité dans la carrière. Ce phénomène est illustré par le fait que l'ambassadeur à Paris, Mohamed El Hanchi Ould Mohamed Saleh, qui devait faire valoir ses droits à la retraite était maintenu dans ses fonctions jusqu'à l'été 1995. En effet, cette décision semblait être motivée par son ancienne activité en tant que chef de service de la documentation, autrement dit responsable des renseignements pendant la période de Ould Daddah.

Faut-il ajouter que Paris est un lieu où vivent, en 1990, 6.636 Mauritaniens⁽⁹⁰⁾ alors qu'ils n'étaient que 4.383 en 1980. C'est aussi un environnement propice à la formation de mouvements opposés au régime de Nouakchott au moment où l'autoritarisme de celui-ci avait contraint à l'exil les intellectuels qui souhaitaient l'instauration d'une démocratie réelle, où le débat et la confrontation d'idées devraient l'emporter sur le reste. L'augmentation des ressortissants mauritaniens a pour cause ces dernières années, non seulement la

(89) BRETTON (Philippe) Relations internationales contemporaines. Paris : Librairie de la Cour de Cassation, 1993.-385p.

(90) Le Point, N°1125, 9 avril 1994, p.65.

sécheresse récurrente qui frappe le sud du pays, entraînant l'émigration des gens du fleuve, particulièrement les Soninkés et les Toucouleurs, mais surtout le conflit sénégal-mauritanien, avec la répression des noirs qui s'en est suivi. Cela dit, les moyens mis en place pour réaliser les objectifs de la politique étrangère aux termes des principes annoncés officiellement sont à la mesure des potentialités modestes dont dispose l'Etat mauritanien. Avant même d'exister sous forme de territoire étatisé, il a fallu que le chef de l'Etat mette sur pied une stratégie diplomatique, fondée sur de faibles ressources, mais avec le soutien indéfectible de la France, dont le souci majeur était de créer un Etat tampon entre le Maghreb et l'Afrique noire.

L'ère militaire rompt avec la relative stabilité que manifestait la politique extérieure de la Mauritanie, par des bouleversements aussi bien dans la création des missions diplomatiques et le choix de leur responsable que dans les prises de position contradictoires sur la scène internationale, dont les effets ont contribué à la marginalisation de l'Etat. La crise du Golfe est un exemple patent de la tergiversation des autorités mauritaniennes et de leur incapacité à tenir un discours cohérent, à mener une diplomatie active. Les instruments, chargés d'appliquer les options politiques et de gérer les rapports externes du pays, s'articulent autour du ministère des Affaires étrangères et de Coopération, auquel a été récemment rattaché le secrétariat chargé de l'Union du Maghreb Arabe (UMA). Celui-ci centralise les actions des 30 ambassades, 8 consulats et d'une délégation permanente auprès de l'UNESCO⁽⁹¹⁾, qui constituent le dispositif de la politique étrangère de la Mauritanie. Deux questions permettent de comprendre l'usage des outils : d'une part, comment fonctionne le ministère des Affaires étrangères et quelles sont ses missions ? D'autre part, quelle est la formation des

(91) La Délégation mauritanienne auprès de L'UNESCO est fermée à la fin de l'année 1995 pour cause de restriction budgétaire.

hommes destinés à défendre les intérêts et le rayonnement international du pays ainsi que la protection des nationaux ?

PARAGRAPHE 1. Les pouvoirs et l'organisation du ministère des Affaires étrangères.

Si le ministère attribué n'a pas le pouvoir de prendre les décisions majeures en politique extérieure, en revanche il demeure un élément indispensable de la gestion des rapports de la Mauritanie avec l'étranger. Ainsi comme le confirme le décret fixant ses attributions, "le ministère est chargé de promouvoir la politique extérieure et les relations internationales de la République islamique de Mauritanie. Il dirige l'action diplomatique et donne à cette fin, les directives à toutes les missions diplomatiques et consulaires et à tous les représentants et délégués de la République islamique de Mauritanie, dont il coordonne l'action."⁽⁹²⁾

En effet, par ses moyens et structures, ce département joue nécessairement un rôle non négligeable dans le circuit décisionnel dans la mesure où il assure la préparation et l'élaboration des détails techniques et politiques des accords internationaux et autres liens engageant l'Etat mauritanien avec d'autres partenaires. De même, le ministre concerné est le seul, en principe, habilité à servir d'intermédiaire entre les missions diplomatiques accréditées auprès du gouvernement mauritanien, tout comme il remplit cette fonction à l'extérieur à l'égard des gouvernements étrangers ou organismes internationaux. Toutefois, il est bien connu que le ministre des affaires étrangères est souvent mis en court-

(92) Présidence du comité militaire de Salut national. Décret N°62-88 P/CMSN, fixant les attributions du Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération et l'organisation de l'administration centrale de son département. Nouakchott, 19 juillet 1988, 8p.

circuit dans les affaires graves ou délicates, dont la résolution dépend du seul décideur, le président de la République. Au regard de l'article 3 dudit décret, le chef de la diplomatie dirige les négociations internationales, bilatérales ou multilatérales et signe par conséquent les accords, conventions, protocoles et règlements.

Cependant, la conduite et la conclusion de telles démarches peuvent en effet être confiées à une autre autorité au gré des pouvoirs du chef de l'Etat.⁽⁹³⁾ Le cas s'est produit lors des pourparlers dans le cadre du processus de révision des accords de coopération avec la France : ceux-ci ont été menés, au détriment du ministre des affaires étrangères, par Ahmed Ould Daddah, demi-frère de l'ancien président, candidat malheureux à l'élection présidentielle de 1992, qui était à l'époque directeur de la société import-export SONIMEX. La proximité du ministère des affaires étrangères de la "Maison grise", c'est-à-dire la Présidence de la République, est tout à fait symbolique de la mainmise et de la surveillance exercée sur la politique étrangère, un des domaines réservés du "guide de la nation". Mais, la complexité de certaines questions en politique extérieure fait que le ministère des Affaires étrangères apparaît au premier plan pour renforcer les rouages de la "machine décisionnelle", en qualité d'instrument de médiation obligé pour les autres services ministériels concernés par les domaines de la coopération, afin de préparer la réunion des commissions mixtes. Dans cette optique, chaque ministère se doit de présenter un rapport bilan avec le pays en question avant de mettre en relief les besoins ou les projets de financement souhaités. Cette tâche de coordination de l'ensemble des actions ne se réalise pas sans difficulté pour des raisons tenant non seulement au manque de personnel qualifié mais aussi de comportement politique qui a toujours conduit à rendre opaque les relations avec l'extérieur, enjeux de politique interne ou de sécurité

(93) Ibid.p.2

nationale. Ainsi, les ministères de la défense et de l'intérieur disposent de leurs propres services de coopération et échappent de ce fait à l'emprise du ministère des Affaires étrangères. Même si l'on retrouve, dans quelques ambassades, un attaché militaire à l'instar de Paris, celui-ci dépend directement des services du chef des forces armées, en l'occurrence du président Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya, avant la création récente d'un ministère de la Défense confié à un civil pour donner une image crédible au processus démocratique. Enfermé dans un rôle d'exécution, le ministère des Affaires étrangères, qui exerce une tutelle administrative sur les ressortissants mauritaniens à l'étranger, reste quand même l'antichambre où sont produits des accords déterminants, surtout en septembre 1986, en matière d'aide à la réinsertion, dans l'économie mauritanienne, des travailleurs émigrés en France qui ont opté pour le retour volontaire au pays (voir l'accord en annexe n°3).

Néanmoins, le phénomène de bureaucratisation inhérent à toutes les administrations, mais aussi les remaniements constants qui touchent le ministère des Affaires étrangères, réduisent considérablement son efficacité dans le développement de la politique étrangère de la Mauritanie (voir tableau des différents ministres des Affaires étrangères). De 1960 à 1995, le pays a connu 20 ministres dont six militaires. Deux ministres ont battu le record de brièveté : le Commandant Cheikh Sid'Ahmed Ould Babamine (13.12.1984-01.01.1985) et Ismaël Ould Yahy (27.02.1992-04.1992).

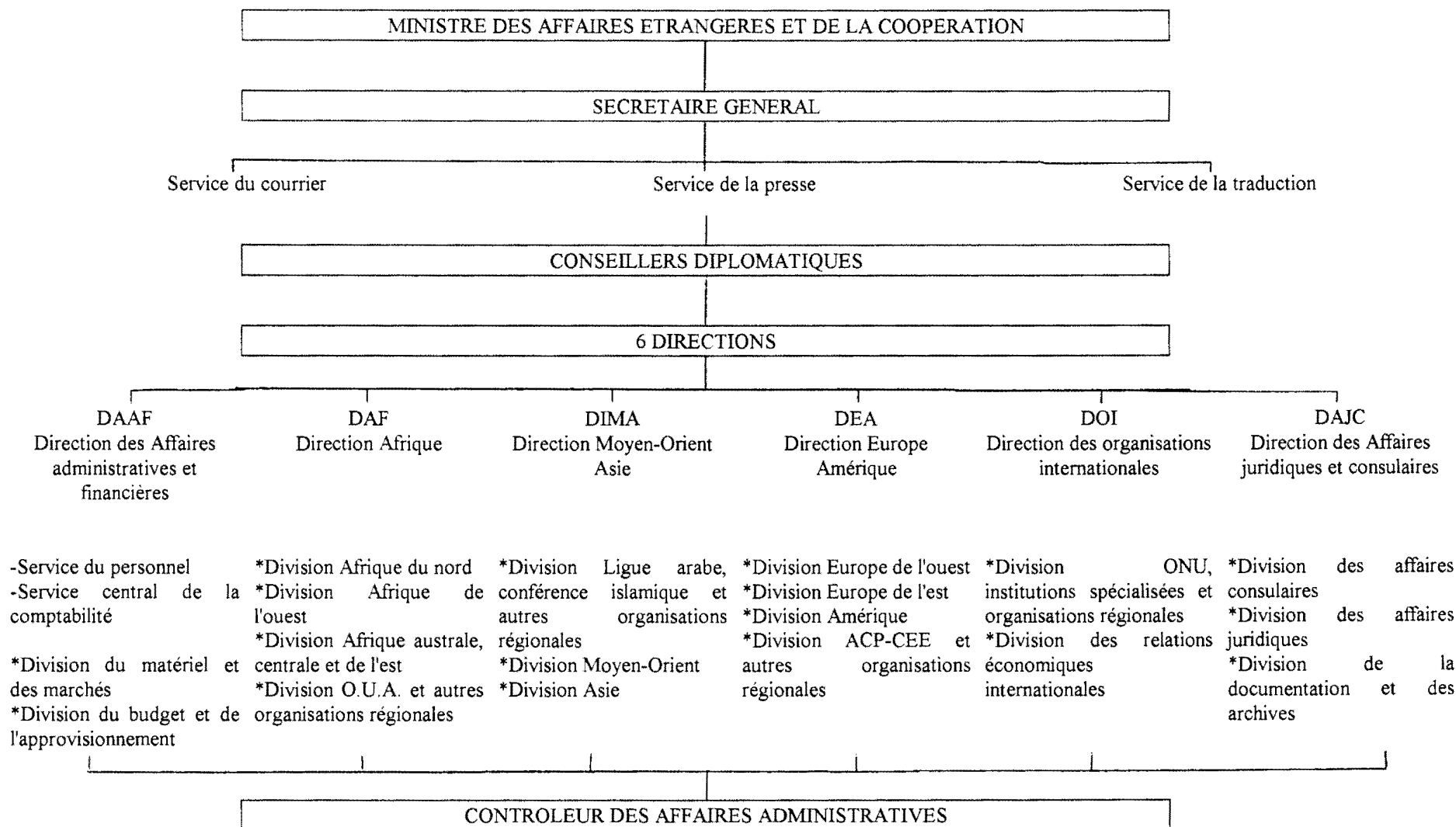
LES MINISTRES DES AFFAIRES ETRANGERES DE 1960 A 1996

NOM PRENOM	DATE DE NOMINATION	REGION D'ORIGINE	NIVEAU D'ETUDES
Moktar OULD DADDAH (président, ministre des affaires étrangères et de la défense)	30.09.1961	Trarza	Formation supérieure : avocat
Cheikhna OULD MOHAMED LAGHDAF	08.10.1962	Hodh El Gharbi	Formation moyenne : administrateur de la France d'outre-mer
Sidi Mohamed DEYINE	07.1963	Trarza	Formation moyenne : instituteur
Moktar OULD DADDAH (président et ministre des affaires étrangères)	18.01.1965	Trarza	Formation supérieure : avocat
Mohamed OULD CHEIKH	26.07.1965	Trarza	Formation moyenne : administrateur de la France d'outre-mer
Maloum OULD BRAHAM	26.02.1966	Tagant	Formation moyenne : instituteur
Birane Mamadou WANE	01.09.1967	Brakna	Formation moyenne : administrateur de la France d'outre-mer
Hamdi OULD MOUKNASS	05.07.1968	Dahlet Nouadhibou	Formation supérieure : Doctorat en Droit public
Mohamed Moktar OULD CHEIKH ABDELLAHI dit MAROUF	03.04.1970	Brakna	Formation moyenne : interprète.
Hamdi OULD MOUKNASS	18.08.1971	Dahlet Nouadhibou	Formation supérieure : Doctorat en Droit public
Cheikhna OULD MOHAMED LAGHDAF	11.07.1978	Hodh El Gharbi	Formation moyenne : administrateur de la France d'outre-mer
Ahmedou OULD ABDALLAH	16.01.1979	Hodh El Gharbi	Formation supérieure : IEP de Paris (économiste)
Mohamed EL MOKTAR OULD ZAMEL	07.01.1980	Adrar	Formation supérieure : économiste-statisticien.
Lt de vaisseau Dahane OULD AHMED MAHMOUD	29.04.1981	Adrar	Officier de la Marine
Cdt Ahmed OULD MINNIH	13.07.1982	Trarza	Officier de l'Armée de Terre
Cdt Cheikh Sid'Ahmed OULD BABAMINE	13.12.1984	Tagant	Officier de l'Armée de Terre
Cdt Ahmed OULD MINNIH	01.01.1985	Trarza	Officier de l'Armée de Terre
Cne Mohamed Lamine OULD N'DIAYANE	25.12.1986	Adrar	Officier breveté de l'Armée de Terre
Lt-CI Sidina Mohamed OULD SIDYA	22.10.1988	Trarza	Officier de l'Armée de Terre
Cdt Cheikh Sid'Ahmed OULD BABA	01.07.1989	Hodh El Gharbi	Officier spécialisé en logistique
Hasni OULD DIDI	28.04.1990	Tagant	Formation supérieure : administrateur du travail
Ismaël OULD YAHI	27.02.1992	Assaba	Formation supérieure : administrateur
Mohamed Abderrahmane OULD MOÏNE	20.04.1992	Assaba	Administrateur (ENA Nouakchott) arabophone
Mohamed Salem OULD LEKHAL	11.1993	Adrar	Formation supérieure : économiste
Lemrabott Sidi Mahmoud OULD CHEIKH	17.03.1996 (démis de ses fonctions, le 5 janvier 1997)	Hodh El Chargui	Formation supérieure : administrateur

Lt : lieutenant. Cdt : commandant. Cne : capitaine. Lt-cl : lieutenant-colonel

**Nous avons construit ce tableau à partir des documents d'archives du ministère des affaires étrangères. Nouakchott. RIM.*

ORGANIGRAMME DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION DE LA MAURITANIE Décret N°62-88/P/CMSN.1988



-Le secrétariat général (SG) centralise l'ensemble des activités du département en veillant à l'élaboration du budget et à l'application des instructions ministérielles et administratives. Selon Dahane Ould Taleb Ethmane, "les secrétaires généraux sont des administrateurs de crédits qui gèrent le budget et expédient les affaires courantes. Ils président les commissions départementales et décident à ce titre des dépenses allant de 1 à 10 millions d'ouguiya. Un avantage considérable."⁽⁹⁴⁾ Cette gestion des ressources publiques confère au S.G. la capacité de maîtriser un réseau de patronage pour satisfaire une clientèle tribale ou factionnelle. Nommé au conseil des ministres sur proposition du ministre des Affaires étrangères, Khattry Ould Jiddou, cet ancien journaliste du Hodh El Gharbi, semble être inamovible dans ses fonctions, au moment où la diplomatie mauritanienne n'est pas au meilleur de sa forme. Il est vrai que les "secousses politiques" sont imprévisibles et s'écartent de toute rationalité dans la prise de décision.

-Les conseillers diplomatiques, qui sont généralement des "ambassadeurs au garage", c'est-à-dire plus ou moins sanctionnés ou en attente de mutation, interviennent dans des dossiers confiés par le ministre ou le SG pour un avis consultatif. Au nombre de quatre en 1993, ces diplomates, au bureau presque vide, étaient rarement sollicités, car les responsables, pour des raisons culturelles ou politiques, préfèrent se contenter de leurs propres options et observations par orgueil ou refus de manifester une certaine incompétence dans un domaine important et précis.⁽⁹⁵⁾

-Les six directions, qui reflètent les principes et les vocations internationales auxquels aspirent les dirigeants mauritaniens, forment les services d'action du département. D'abord, la Direction des affaires administratives et financières (DAAF) est chargée de la gestion et de la formation du personnel, de la

(94) OULD TALEB ETHMANE (Dahane) Le pouvoir administratif. In : Mauritanie-Nouvelles, N°43, 31 janvier-7 février 1993, pp.6-7.

(95) Entretien avec des diplomates du ministère des Affaires étrangères, qui souhaitent garder l'anonymat par crainte de représailles.

préparation et de l'exécution du Budget du département, ainsi que de la comptabilité dans le domaine logistique de l'administration centrale et des missions diplomatiques et consulaires. En fait, la responsabilité de la gestion financière revient à un comptable désigné par le ministre des finances, pour le suivi des opérations des marchés administratifs. Ensuite, la Direction Afrique (DAF), comme son nom l'indique, a pour mission "le suivi et l'application des relations de la République Islamique de Mauritanie avec les Etats africains, l'OUA et les autres organisations régionales dans les domaines politique, économique, financier, culturel et scientifique."⁽⁹⁶⁾ Naturellement, elle prépare la participation de la Mauritanie à l'ensemble des activités de la pléthore d'organisations africaines. Les fonctions de cette direction sont en veilleuse depuis la réorientation très marquée de la politique étrangère en direction du monde arabe. Par souci de compromis, les autorités jouent sur le caractère de trait-d'union du pays pour apaiser le climat socio-politique, profondément troublé par la crise sénégal-mauritanienne. Mais, les liens arabes, alimentés par de fortes déclinaisons sentimentales, ont très vite montré leur ambivalence en dépit de l'enthousiasme qui a accompagné l'insertion dans le Maghreb arabe.

-Quant à la direction Moyen-Orient-Asie (DIMA), elle engage son action dans les rapports avec les Etats et les organisations du Moyen-Orient et d'Asie dans les domaines précités sur le plan bilatéral et multilatéral. A ce titre, elle collabore à la mise en oeuvre de la politique à mener au sein de la Ligue arabe, de la Conférence islamique et autres organisations régionales. Pour ce qui concerne l'Asie, la coopération avec le Japon, premier client de la Mauritanie dans le domaine de la pêche, est importante. Celui-ci finance entièrement et gratuitement le projet d'aménagement de la "plage des pêcheurs" à Nouakchott pour une enveloppe de 660 millions de yen.⁽⁹⁷⁾

(96) Décret N°62-88, présidence du CMSN, juillet 1988, article 12 op.cit.p.5.

(97) Un yen correspond à 0,0383 FF en 1990.

-La Direction Europe-Amérique regroupe à la fois les organes ayant en charge l'exécution de la politique définie en matière de coopération avec les Etats occidentaux d'une manière générale et des relations avec l'Union européenne et les pays Afrique-Pacifique-Caraïbes (ACP), dont fait partie la Mauritanie. Elle élargit ses prérogatives dans la gestion des différents aspects des liens entre la Mauritanie et les Etats et organisations américaines. Il est vrai que les relations économiques et commerciales entre la Mauritanie et les Etats-Unis se sont amenuisées en raison des positions américaines sur la crise ethnique de 1989 et sur le processus démocratique. L'ambassadeur des Etats-Unis en Mauritanie déclarait : "nous assistons la Mauritanie par une aide alimentaire d'une valeur de 5 à 6 millions de \$. Nous avons le programme du corps de la paix, le programme pour le transfert de technologie... On voudrait bien avoir des relations plus larges, mais notre politique de base est la sauvegarde des droits de l'Homme et nous croyons que la Mauritanie doit réparer les erreurs qui ont découlé de la crise ethnique."⁽⁹⁸⁾ A propos du système politique mauritanien, il ajoutait à l'occasion : "une opposition politique est nécessaire dans un pays qui se veut démocratique...Je crois qu'il y a de vrais problèmes dans votre pays. Et je n'ai vu, ni le pouvoir, ni l'opposition, s'engager dans un débat pour résoudre ces problèmes. On ne parle que de questions périphériques."⁽⁹⁹⁾ Ces affirmations sont considérées par les autorités comme une offense et une immixtion dans les affaires intérieures de la Mauritanie. C'est sans doute cette attitude qui a conduit le gouvernement à attribuer, au départ, le marché de la construction du réseau de télécommunications DOMSAT (17 millions de \$) au groupe français ALCATEL au détriment de son homologue américain Harris. Mais quelques mois après, il

(98) Interview de M. Gordon Brown, ambassadeur des Etats-Unis. In : Mauritanie-Nouvelles, N°43, 31 janvier-7 février 1993, pp.10-11 et 25.

(99) Ibid. p.25

reviendra sur sa décision pour finalement céder le marché à la société américaine. Ce faisant, la direction Europe-Amérique s'active davantage eu égard à l'impasse dans laquelle se trouvent les relations avec le monde arabe et la dynamique qui caractérise les liens avec les organismes financiers internationaux, tels que la Banque mondiale et le F.M.I.

-La Direction des organisations internationales (DOI) est théoriquement un organe chargé de "la mise en oeuvre de la politique nationale au sein de l'ONU et ses institutions spécialisées ou rattachées ainsi que dans les organisations et conférences internationales à caractère politique, économique, culturel ou scientifique".⁽¹⁰⁰⁾ Or, la réalité montre que cette structure n'est qu'un agrégat de sigles vides où le responsable ne possède aucune autonomie de décision et d'appréciation même si les textes lui attribuent des missions importantes. Ahmed Baba Deida, qui a été délégué permanent de la Mauritanie auprès de l'UNESCO pendant près d'une décennie avant d'être muté à ce poste, a été confronté à l'artifice qui entoure le service, pour le quitter définitivement à l'insu des autorités en tirant parti du "clientélisme international" par lequel il obtint un poste de conseiller, à la taille de ses compétences auprès du Secrétariat général de l'UNESCO.

-Enfin, la Direction des affaires juridiques et consulaires (DAJC) élabore, en consultation avec les autres services du département, les accords internationaux en général. En vertu de l'article 16 du décret de juillet 1988 du CMSN, elle assume la responsabilité de concrétiser "la procédure de ratification et de publication des accords, conventions et traités dont la République islamique de Mauritanie est signataire. Elle traite de toutes les affaires qui font l'objet de correspondances entre les consulats mauritaniens à l'étranger et avec les consulats

(100) Décret n°62-88 de juillet 1988, article 15, op. cit. p. 6

étrangers en République islamique de Mauritanie ainsi que des questions relatives à la défense des intérêts et à la protection des nationaux mauritaniens à l'étranger."⁽¹⁰¹⁾ Les sujets se rapportant au survol et atterrissage des avions étrangers sur le sol mauritanien relèvent de cette direction.

Pour clore cette page sur les structures organiques de ce ministère tourné vers l'extérieur, ajoutons le contrôleur des affaires administratives qui a le statut de conseiller technique et dont le rôle est plus formel que fonctionnel. Il faut cependant noter que les principaux responsables comme le secrétaire général et les directeurs de département ont le rang d'ambassadeurs. Ils remplissent des fonctions administratives et politiques, ce qui explique des nominations ministérielles parmi eux, comme celle de Moktar Ould Haye, ancien directeur du département Moyen-Orient-Asie, ancien ambassadeur à Bagdad, devenu ministre de l'Education nationale avant de s'occuper d'autres secteurs dans le gouvernement de Sidi Mohamed Ould Boubacar.

En dépit des déficiences de l'appareil politico-administratif, le ministère des Affaires étrangères cherche à rendre plus énergique le dispositif externe, notamment les trente ambassades et huit consulats, plus une délégation permanente auprès de l'UNESCO, dont il est chargé de coordonner et de contrôler l'action en fonction des directives du chef de l'Etat. La gestion des trente neuf représentations demeure lourde, pour un Etat, déjà confronté à la crise économique et à la bureaucratie imprégnée de pratiques tribales et factionnelles, et dont l'influence internationale n'a pas été à la hauteur de ses ambitions. Cela étant, les budgets du ministère des Affaires étrangères, du secrétariat chargé des Affaires maghrébines et les dépenses diplomatiques sont estimés globalement à 1,009 milliard d'UM.⁽¹⁰²⁾ Ce chiffre est multiplié par 4 pour les services de

(101) Ibid. p.7

(102) BA (Ethmane) Les ressources humaines en Mauritanie. Mémoire de Maîtrise en Sciences économiques (option : gestion des entreprises). Université de Nouakchott, Faculté des Sciences juridiques et économiques. 1992-1993.-83p.

sécurité et de défense dans les perspectives de logique sécuritaire et de souveraineté nationale.

Il importe maintenant d'appréhender par un examen attentif la formation des diplomates.

PARAGRAPHE 2. La formation du personnel diplomatique

Nous établissons une distinction analytique, en admettant que le personnel diplomatique est une partie intégrante de l'élite nationale que nous étudierons par la suite. Seulement, elle nous permet d'identifier beaucoup plus clairement certaines spécificités des agents affectés au ministère des affaires étrangères et dans les représentations diplomatiques.

Reconnue au lendemain de son indépendance par une grande partie des Etats, la Mauritanie s'attelle à mettre en place des moyens nécessaires à l'extension de son audience dans le concert international.

Contrairement à d'autres pays où l'appareil bureaucratique installé par le colonisateur a, sans aucun doute, préparé la construction étatique, la Mauritanie a été placée, pendant les cinquante années de domination coloniale, sous "l'administration du vide" selon l'expression consacrée. Autrement dit, elle n'était qu'une annexe dont le centre décisionnel se trouvait à Saint-Louis du Sénégal. Après l'indépendance, l'état d'une souveraineté encore fragile, combiné à l'extrême faiblesse des ressources financières et des infrastructures, l'oblige à s'adresser à la France pour la formation d'une élite en matière de diplomatie et pour l'encadrement de l'administration.⁽¹⁰³⁾

(103) Les relations internationales de la Mauritanie. Op.cit.p.330

Cette absence quasi totale de cadres formés aussi bien dans le domaine des relations extérieures que dans les secteurs économiques explique la présence de Français, comme Maurice Compagnet (un riche homme d'affaires), dans le premier gouvernement de Moktar Ould Daddah. De même, à défaut de représentant dans certains pays, la France assurait la défense des intérêts extérieurs de la Mauritanie. Mais, cette situation ne pouvait perdurer d'autant que le pouvoir mauritanien cherchait à se dégager, dans une optique de "réelle indépendance", d'une coopération trop exclusive avec l'ancienne métropole.

Dès lors s'opère un processus de formation nationale de cadres par l'ouverture d'une section "carrières diplomatiques" au niveau de l'école nationale d'administration, créée en octobre 1966, pour former les fonctionnaires des différents corps de l'administration de l'Etat et perfectionner les personnels de service en exercice.⁽¹⁰⁴⁾ Pendant ce temps, le personnel, mis à la disposition du ministère des Affaires étrangères ou exerçant dans les missions diplomatiques et consulaires, est recruté selon deux procédures.

En premier lieu, un système de relations personnalisées, qui sert de tremplin au tribalisme, népotisme et autres pratiques clientélares, a été institué, et à travers lequel les jeunes diplômés, les fonctionnaires de tous niveaux et métiers, surtout les enseignants, au premier chef les instituteurs, obtiennent des facilités pour faire carrière dans la diplomatie.

En second lieu, la formation, dans diverses écoles spécialisées, offre une panoplie de cadres destinés à des fonctions de direction et de conception mais aussi d'application et d'exécution. Ils viennent de l'Ecole nationale de la France d'Outremer (ENFOM), devenue l'Institut international d'administration à Paris, où l'on formait le personnel administratif pour les besoins des gouvernements généraux d'Afrique et d'Indochine. D'autres ont suivi un cursus dans les écoles

(104) BARO (Abdoulaye) La formation des cadres, objectif prioritaire. In : Europe outre-mer, N°459-460, avril-mai 1968, pp.25-27

africaines comme l'Ecole nationale d'administration et de la magistrature de Dakar (ENAM), l'Institut des relations internationales du Cameroun. Depuis le renforcement des relations avec les Etats arabes et les pays de l'Est, bon nombre de diplomates ont poursuivi des cycles de formation dans différentes écoles. Il faut cependant souligner que cette diversité n'est pas sans incidence sur la conception et l'application des orientations en matière de politique étrangère, en considérant le développement du marché idéologique international et du phénomène de réappropriation individuelle ou collective. La multiplication de mouvements d'obédience maoïste, nassérienne ou baassiste illustre bien l'intériorisation et la recherche de références puisées à l'extérieur par des élites locales.

Le vrai problème de l'Etat est de pouvoir s'affirmer, surtout sur le plan externe mais aussi à l'intérieur du pays, où les compétitions politiques aiguïssent les rivalités entre Arabo-berbères et Négro-africains. Le manque de cadres qualifiés a beaucoup pesé sur l'évolution des relations extérieures. Toutefois, cette réalité n'est pas un cas particulier à la Mauritanie, comme le remarque Raphaël Keïta à propos du Mali : "en 1960, lors de l'accession à l'indépendance, le Mali n'avait aucun personnel diplomatique ou consulaire formé pour accomplir ces tâches soit à l'intérieur soit à l'extérieur. Le haut sens du devoir, le grand amour et dévouement patriotique, les différentes expériences des différents fonctionnaires maliens, anciens cadres coloniaux recrutés inopinément et illico presto en septembre 1960 ont largement suppléé à cette absence de formation et de cadres diplomatiques et consulaires maliens utilisés tant au ministère des Affaires étrangères qu'à l'étranger."⁽¹⁰⁵⁾

Il ne s'agit pas de recruter pour avoir les compétences indispensables dans l'exercice de la fonction de diplomate. Ce métier exige une certaine technicité,

(105) KEITA (Raphaël) La coopération franco-malienne de 1960 à 1975. Thèse pour le doctorat de Science politique. Université de Paris I, 1975. 2 Vol.-729p.

notamment des connaissances solides et une expérience dans le fonctionnement du système international et aussi une capacité de négociation pour pouvoir défendre, avec efficacité, les intérêts nationaux tant au niveau des organisations internationales qu'au sein d'une représentation diplomatique et consulaire. Dans cet ordre d'idée, l'ancienne directrice de l'ENA considère que "pour des postes techniques, il est très grave d'oublier la compétence pour être obnubilé par les dosages ; on ne peut être directeur du trésor, si l'on n'est pas expert des mécanismes permettant d'équilibrer les comptes de la nation."⁽¹⁰⁶⁾ Mais dans les faits, les nominations et les rares recrutements dictés par les mesures d'ajustements structurel se décident en fonction de considérations d'ordre tribal ou régional. Le régime militaire a accentué la présence de "galonnés" à la tête des missions diplomatiques tenant compte des capacités de nuisance ou de concurrence qu'ils représentent pour "l'homme fort" du moment. Cette pratique a été souvent utilisée par Mohamed Khouna Ould Haidalla pour éloigner les ambitieux virtuels qui constituaient une menace pour son pouvoir. De ce fait, le Lieutenant Colonel Ahmedou Ould Abdallah et le Commandant Thiam El Hadj, considérés comme des "pro-marocains", seront nommés ambassadeurs respectivement en Côte d'Ivoire et au Gabon. Suivant cette même procédure, Ould Taya désignera le lieutenant-colonel Ahmed Mahmoud Ould Houssein, un proche de son prédécesseur, au poste d'ambassadeur au Zaïre. Ainsi, on notait quatre militaires parmi les 28 ambassadeurs en activité que nous avons recensés en 1993. Deux événements gênants avaient provoqué de vives critiques à l'égard du gouvernement de Ould Taya ; il s'agit de recourir à Mohamed Salem Ould Lekhal pour la représentation à Tokyo⁽¹⁰⁷⁾, avant de lui confier la direction de la

(106) Interview de Turkia Daddah. In : Mauritanie-Nouvelles, N°51, 12-19 avril 1993, pp.20-21 et 24.

(107) Traitement mensuel du personnel diplomatique de l'ambassade du Japon : ambassadeur = 500.000 UM, conseiller = 400.000 UM, secrétaire = 300.000 UM (voir J.O., 28 février 1990, p.155.).

diplomatie mauritanienne depuis novembre 1993, alors que celui-ci était impliqué dans un scandale financier.⁽¹⁰⁸⁾

D'autre part, plus récemment, l'ancien ministre des Affaires étrangères, Mohamed Abderrahmane Ould Moïne avait recruté son fils, sortant de la Faculté de droit de l'Université de Nouakchott, pour lui attribuer le poste de conseiller à l'Ambassade de Bruxelles. Le népotisme trop voyant avait provoqué un tollé général de la part de la presse nationale et de l'opposition.

On comprend mieux le faible niveau de compétence de certains diplomates mauritaniens, qui n'est autre que la conséquence d'une logique où la faveur l'emporte sur des aptitudes dans la fonction concernée. Ainsi, l'attention des autorités a souvent été attirée sur cette observation : "Pourtant, on a constaté qu'il était fait appel à des citoyens dont la formation dans le domaine de la chancellerie, pour ne parler que de lui, était insignifiante alors que les cadres formés quatre ans durant (deux ans de théorie et deux autres de pratique au Ministère des Affaires étrangères) étaient "garés au parc du ministère" pour on ne sait quelle raison. Il serait de bon aloi donc que les autorités administratives prennent conscience de ce problème."⁽¹⁰⁹⁾

En effet, il serait beaucoup plus réaliste de confier des responsabilités à des attachés de chancellerie déjà formés à l'ENA au bout de deux années académiques en dépit des insuffisances de cette section, plus méritants car ils sont préparés à la tâche qui les attend, "à savoir appliquer l'ensemble des directives tracées dans le domaine de notre politique étrangère".⁽¹¹⁰⁾

Il est évident que des fonctions d'autorité sont remplies très souvent par des hommes peu appliqués et inconscients du rôle qu'ils ont à jouer dans les

(108) En 1987, on reprochait à Mohamed Salem Ould Lekhal, alors ministre de l'Economie et des Finances, proche du président Ould Taya, d'avoir cautionné des prêts d'un montant de 15 millions de \$, attribués à un armateur qui les a transférés à l'étranger. Le ministre s'en sortira avec six mois de résidence surveillée.

(109) OULD MOHAMED (Sidy) Pour un sang nouveau de la formation diplomatique en Mauritanie. In : Futurs cadres, N°1, 1979, pp.16-17

(110) Ibid.p.17.

négociations régionales ou internationales. Pourtant, le président Ould Taya n'ignore pas les réalités des relations internationales : "nous sommes dans un monde caractérisé par la concurrence où chaque pays oeuvre à ce que son image et sa place soient plus importantes que celles des autres et à jouir d'un plus grand poids sur le plan international."⁽¹¹¹⁾ Le mimétisme d'antan ne fait plus école en matière de politique étrangère puisque en France, "les emplois supérieurs ne peuvent être remplis que par des fonctionnaires ayant reçu une formation approfondie, dispensée lors de la préparation aux concours qui donnent accès aux carrières du ministère des Affaires étrangères."⁽¹¹²⁾ Le mythe de "l'indépendance totale", qui a servi de réclame pour amadouer une jeunesse contestataire dans les années soixante-dix, continue de faire des adeptes.

Mais si dans l'immédiat cette politique a donné des résultats probants à l'intérieur en favorisant un consensus certain, en revanche à l'extérieur elle a créé des doutes et de la méfiance chez certains partenaires économiques, dont la Mauritanie ne peut se passer, quelles que soient les exigences d'une partie de l'élite nationale.

Par ailleurs, le manque de dynamisme et les contradictions de la politique étrangère mauritanienne montrent sans équivoque l'inexistence d'une véritable stratégie diplomatique. Il en ressort évidemment une absence de compétences et de rationalité dans le processus de sélection des nationaux, dont la fonction est de rendre sa position plus active dans la communauté internationale. Du coup, on ne peut que partager la réflexion d'Abdelaziz Dahmani : "l'ampleur des desseins de la diplomatie mauritanienne est freinée dans son action par la médiocrité des moyens matériels et humains dont dispose le pays".⁽¹¹³⁾

(111) Discours du président Ould Taya. In : Horizons, N°1183, 28 juin 1995, p.3

(112) DU BOISBERRANGER (Jean) *Domaine et instruments de la politique étrangère de la France*. Paris : Documentation française, Notes et études documentaires, 1976.92p.

(113) DAHMANI (Abdelaziz) *La Mauritanie entre deux mondes*. In : Jeune Afrique, N°702, 22 juin 1974, pp.49-59.

Comme tous les pays sous-développés, la modestie des ressources contribue à une économie des moyens mis à la disposition des ambassades et consulats, cela affecte le bon fonctionnement et la réalisation de leur mission. Par exemple, le corps diplomatique de la représentation à Paris, parmi les plus importantes, dont dispose la Mauritanie à l'étranger, en considérant les liens historiques, culturels et économiques avec l'ancienne métropole, a des moyens humains et matériels limités.⁽¹¹⁴⁾

Le personnel diplomatique, ambassade et consulat confondus, se répartit en trois catégories : les diplomates de la rue Montevideo (adresse de l'ambassade à Paris), le personnel consulaire (consul, représentant de la BCM, assistante sociale, secrétaire) et les employés administratifs auxiliaires de nationalités diverses recrutés sur place. Leur tâche se résume essentiellement à l'action de représentation, d'information, de négociation et de protection des nationaux résidant sur place. Le chef de mission est assisté d'un premier conseiller, dont le rôle est de coordonner l'ensemble des services de l'ambassade, en tant que "chargé d'affaires", il assure l'intérim en cas d'absence ou d'empêchement de l'ambassadeur. Quant au conseiller culturel, il provient de l'Education nationale, ce poste a toujours été occupé par d'anciens professeurs ou instituteurs. Sa fonction consiste à gérer les bourses des étudiants et des stagiaires, attribuées par l'Etat mauritanien.⁽¹¹⁵⁾ Par contre, les stagiaires et élèves officiers, envoyés par l'armée, sont pris en charge par le conseiller militaire ; celui-ci s'occupe des questions de défense entre la France et la Mauritanie. L'attaché de presse, jusqu'à la crise sénégal-mauritanienne n'avait aucune activité, l'agent étant incapable de fournir la moindre information sur le pays, hormis les quelques titres du quotidien officiel "Chaab" ou "Horizons", qu'il recevait avec beaucoup de retard.

(114) Le personnel de l'ambassade de Mauritanie à Paris comprend, en 1993 : l'ambassadeur ; le premier conseiller, chargé des affaires économiques et commerciales ; le conseiller, chargé des affaires culturelles ; le deuxième conseiller (presse et documentation) ; l'attaché militaire et le comptable.

(115) En 1994, un scandale financier a éclaté à l'Ambassade de Mauritanie à Paris, le conseiller culturel a détourné les bourses des étudiants. Ceux-ci étaient au nombre de 530 en 1990.

Mais le conflit avec le Sénégal va le placer au centre du dispositif médiatique que les autorités mettront en place pour expliquer à l'opinion internationale leurs thèses et leurs positions sur cet événement. Pour ce faire, Dah Ould Abdi, ancien conseiller de presse de l'ex-président Ould Haidalla, bénéficiera de ce poste stratégique, qui fut pour lui un passage pour la délégation mauritanienne auprès de l'UNESCO (Organisation des Nations-Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture), avant d'être nommé ambassadeur à Paris, en 1995.

A ce titre, il oeuvre à la normalisation des relations franco-mauritaniennes après de longues années de malentendus. De la même manière, le consulat agit dans le sens de la sauvegarde des intérêts des ressortissants mauritaniens, particulièrement "les migrants soninkés qui représentent la majorité des travailleurs africains noirs en France".⁽¹¹⁶⁾ Le rapatriement par le biais d'une antenne de la BCM d'une partie de leur épargne migratoire, très importante compte tenu de la dépréciation de la monnaie nationale, constitue un apport économique pour le maintien de la cohésion sociale et de la solidarité familiale, et aussi la matérialisation de petits projets villageois dans la région du Fleuve.

En somme, l'amélioration permanente des moyens et de la formation diplomatique appellent à une politique rationnelle et constructive, correspondant aux intérêts et aux aspirations de tous les Mauritaniens au moment où le système mondial est à la recherche d'un nouvel ordre. Toutefois, le défi constant auquel, doivent faire face les dirigeants, est la pression des différents groupes, en vue d'influer sur la trajectoire de la politique étrangère tant dans les phases de son élaboration que dans son exécution.

(116) OULD DEDICH (Brahim) Protection diplomatique et consulaire des ressortissants mauritaniens. Mémoire de fin d'études à l'ENAM, option diplomatie. Dakar, 1983.-50p.

CHAPITRE II. L'EMERGENCE DES ELITES ET DE LEURS GROUPES DE PRESSION

Les élites apparaissent comme un groupe social plus ou moins cohérent formant un « cercle » et exerçant, par leur rôle dans la hiérarchie sociale et au sommet des organes de pouvoir, une influence capitale.⁽¹¹⁷⁾ En fait, cette pluralité de l'élite unifiée par une coïncidence d'intérêts n'est pas, loin s'en faut, à l'abri des tensions qu'elle ne surpasse qu'en faisant bloc sur certains points de convergences et dans certaines circonstances de crise. Nous avons identifié certains réflexes dans le cadre des mécanismes de solidarités tribales pendant les événements de 1989 entre le Sénégal et la Mauritanie.

La complexité de la « communauté » dirigeante mauritanienne mais surtout son degré d'homogénéité et ses traits essentiels permettent d'analyser les mécanismes de recrutement, de fermeture des élites du pouvoir et leurs liens avec les deux tropismes, dont nous avons parlé précédemment . On peut de la sorte savoir dans quelle mesure un cercle réduit occupe les sommets de l'Etat depuis sa création et quelle est la place des richesses symboliques, entre autres les diplômes, dans son ascension sociale et politique.

Cependant la domination de l'environnement socio-économique par les catégories nobiliaires et le caractère autoritaire du pouvoir engendrent des mouvements ou des groupes de pression qui cherchent à s'ériger comme force politique. C'est en effet le cas des intellectuels haratines ou esclaves affranchis qui ont pris conscience de leur poids démographique et réclament une place parmi les élites politiques. Dans cette compétition pour le pouvoir, les Négro-

(117) Sur les études concernant les élites se référer à : ARON (Raymond) Note sur la stratification du pouvoir. In: Revue française de Science politique, juillet-sept. 1954, pp.469-476. MILLS (C.Wright) L'élite du pouvoir. Paris : Maspéro, 1969.-375p.

africains continuent eux aussi leurs actions afin d'infléchir la politique étrangère, dont l'orientation en faveur du monde arabe ne correspond pas à leurs intérêts.

SECTION I. L'influence des élites sur la politique étrangère.

Du fait que l'action de l'Etat post-colonial dépend pour beaucoup du personnel politique qui le dirige, l'étude de celui-ci permet de mieux appréhender la structure et les logiques de fonctionnement de l'Etat mauritanien et de ses relations internationales. L'émergence de ce dernier n'a pas profondément modifié les solidarités verticales de nature tribale et ethnique qui se sont plutôt greffées sur lui pour donner une dimension particulière qui empêche la constitution d'Etat-nation au sens occidental du terme.

Les rivalités et les contradictions qui resurgissent en son sein traduisent la recherche hégémonique des dirigeants par leurs rapports au pouvoir politique, comme l'écrit clairement Jean-François Bayart : " on peut désormais tenir pour acquis que c'est effectivement la relation à l'Etat qui, au premier chef, confère aux acteurs la capacité de s'enrichir et de dominer le champ social. Cela est vrai au plan local, dans les villages. Cela l'est plus encore à l'échelle régionale et nationale."⁽¹¹⁸⁾

Quels sont les groupes sociaux qui forment les élites, comment interviennent-ils dans la politique étrangère et quelles relations internationales maintiennent-ils ?

Ces questionnements éclaireront la trajectoire de cette "noblesse d'Etat". "Les élites politiques modernes comprennent les individus qui participent à la culture politique moderne par l'occupation de positions d'autorité formelles ou

(118) BAYART (Jean-François) L'Etat en Afrique: la politique du ventre. Paris : Fayard, 1989.-439p.

informelles au sein du gouvernement, du parlement, du système judiciaire ou dans les structures d'associations modernes, telles les partis politiques, les syndicats, les groupements d'intérêts économiques."⁽¹¹⁹⁾

Pour compléter cette définition de l'élite d'expression française, Victor T. LE VINE rajoute un certain nombre de caractéristiques, entre autres une éducation française, des contacts ou affiliation à des partis politiques français ou syndicats ou de leurs sections africaines. Ces variables plus ou moins intériorisées par les élites, faites au moule colonial ou néo-colonial, en vertu de leur passage dans les institutions scolaires sélectives de l'époque ou de leur participation dans les Assemblées territoriales, influencent considérablement ces "héritiers" dans l'orientation de la politique étrangère, particulièrement, les rapports de connivence et de clientélisme personnalisés avec l'ancienne puissance tutélaire. A ce niveau, on exalte l'existence d'un "champ hégémonique occidental-africain, [qui] permet de mieux comprendre que les contradictions de celui-ci ne se déclinent pas vraiment sur un mode d'extériorité et d'univocité. En sont autant de signes la participation des capitales africaines à la vie politique française par l'intermédiaire des circuits d'information et du financement des campagnes électorales..."⁽¹²⁰⁾

Cela étant, par référence au critère retenu pour conceptualiser et identifier les élites en fonction de leur position au sein des institutions étatiques nous examinerons pour le cas mauritanien trois ordres qui s'interpénètrent dans les différents espaces de l'Etat et de l'environnement social : il s'agit des catégories politico-administratives, des groupes d'affaires et des groupes militaires. Dans le même temps se forment des groupes de pression à l'initiative d'intellectuels, reflétant les divergences des élites dans leurs rapports au pouvoir.

(119) LE VINE (Victor T.) Le recrutement de l'élite politique en Afrique d'expression française, trad. de l'anglais, pp. 196-202 In : Le pouvoir politique/ Pierre Birnbaum. Paris : Dalloz, 1975.-241p.

(120) BAYART (Jean-François) La politique africaine de Mitterrand . Paris : Karthala, 1984.-149p.

PARAGRAPHE 1. La catégorie politico-administrative.

L'étude du " cercle de la piété" de nature traditionnelle ou moderne se confond avec l'histoire politique de la Mauritanie. La formation et "la castification" des élites tirent une partie de leur substance dans l'engagement à effet politique pour la mise en place et le développement de l'Etat. Dans ce cheminement, l'institution scolaire, comme instrument (symbolique ou non) de reproduction et d'ascension sociale, assure et perpétue des rapports de force légitimant la domination d'une faction sur le reste des groupes sociaux ⁽¹²¹⁾.

La position à l'intérieur de la bureaucratie est stratégique dans l'Etat en mutation en ce sens que sa fonction redistributive et décisionnelle confère le pouvoir d'orienter des ressources publiques et certains capitaux d'origine diverses, acquis par le biais de l'aide ou de la dette extérieure. En réalité, le choix de l'intégration de l'appareil administratif est doublement bénéfique : il offre d'une part des gratifications sociales en considérant les retombées symboliques pour la famille ou la tribu et d'autre part il conforte les ponctions ou contre-ponctions sur les biens publics au nom de l'entretien du système politique. Les attributs de pouvoirs conduisent sans doute à une position d'accumulation, surtout avec la mise en valeur des richesses comme les mines de fer et les ressources halieutiques, qui fournissent une grande part du budget de l'Etat.

Cette situation, combinée au mécanisme de "pantouflage", explique que l'administration fournisse les premiers contingents de la couche dirigeante dans un contexte où la professionnalisation du politique ne s'était pas réalisée. En outre ces rapprochements entre l'administration et le politique sont favorisés par

(121) BOURDIEU (Pierre) et PASSERON (Jean-Claude) La reproduction : élément pour une théorie du système d'enseignement. Paris : Ed. de Minuit, 1970.-279 p.

la place occupée par ce qu'on appelle "le milieu décisionnel central"⁽¹²²⁾ qui contribue aux grandes décisions qui structurent la vie bureaucratique et politique. Cette symbiose des pouvoirs politico-administratifs correspond à la décision du PPM de n'attribuer des responsabilités administratives et politiques qu'en fonction de l'engagement sans réserve dans l'organe partisan. De ce fait, la montée des jeunes cadres fonctionnaires dans l'administration accentuera la pression sur le secteur politique à partir du moment où ils accèdent à des postes au niveau des sphères gouvernementales, parlementaires et du parti.

Ce phénomène rend donc pertinent le constat des auteurs du "manifeste du Négro-africain opprimé" sur la composition de la "bourgeoisie politico-administrative" dont les cadres moyens et supérieurs constituent le "noyau dur": "ceux-ci ayant occupé jadis des fonctions importantes (ministres, secrétaires d'Etat, Généraux, ambassadeurs, gouverneurs, responsables de directions administratives, directeurs de sociétés d'Etat et de banques etc.) ont su accumuler d'importants capitaux obtenus dans presque tous les cas par détournements impunis. Ces importantes sommes de l'Etat détournées sont investies dans l'immobilier, le commerce et plus récemment l'industrie. Cet argent a servi de capital de base pour les activités économiques de cette néo-bourgeoisie d'origine administrative et politique."⁽¹²³⁾ Maintenant que la "sécheresse" provoquée par les ajustements structurels a tari toutes les sources, "la chèvre ne broute plus là où elle est attachée" pour reprendre ici la métaphore d'un proverbe africain. Ce système est la manifestation de la gestion patrimoniale qui est fonctionnelle dans l'ensemble des Etats africains, prouvant les limites de la construction et de la consolidation des Etats-nations sur ce continent. Le rappel des conditions d'émergence de cette "aristocratie d'Etat" sert d'argument pour élucider la

(122) BAECQUE (F. de) et QUERMONNE (J.L.) Administration et politique sous la Vème République . Paris : PFNSP, 1981.-365p.

(123) Le Manifeste du négro-africain opprimé, février 1966-avril 1986 : de la guerre civile à la lutte pour la libération nationale. (Publication clandestine). Nouakchott, 1986.-37p.

structure sociale des détenteurs hétérogènes de positions et de pouvoirs. Dans une étude sur le recrutement des élites politiques en France, Daniel Gaxie a mis en évidence le poids déterminant des logiques sociales dans la sélection du personnel gouvernemental.⁽¹²⁴⁾

En ce qui concerne la base sociale des dirigeants mauritaniens; les rares travaux qui ont abordé cet aspect indiquent que l'on se trouve véritablement en présence d'un ensemble cohérent d'individus, dont les propriétés sociales se renforcent davantage pour donner naissance à l'establishment politico-bureaucratique. Au-delà des différences de pouvoir, ces élites présentent en effet des traits de ressemblance d'autant qu'elles se recrutent dans un même espace social, dans le souci du respect des équilibres et des hiérarchies de cet environnement sociétal. A cet égard, comme l'expriment fort bien certains auteurs, en particulier Francis de Chassey : "Quelle que soit l'ethnie, les groupements de lettrés traditionnels (tribus maraboutiques maures, torobe toucouleurs etc.) dominant légèrement ceux des guerriers. Mais le trait le plus accusé, c'est que Maures ou Toucouleurs, marabouts ou guerriers, avant 1966, la quasi-totalité des dirigeants de la RIM sont issus des ordres traditionnels nobles (162 sur 175)".⁽¹²⁵⁾ De façon régulière, les Arabo-berbères détiennent les trois-quarts des postes ministériels (432 sur 604 de 1959 à 1986), suivis des Halpulaaren, des Soninkés et des Wolofs alors que les catégories tributaires ou artisanales et serviles sont très peu représentées. Aujourd'hui, cette configuration, fondée sur la stratification et les rapports de forces, reste préservée, même si, sous la pression d'intellectuels de rang social servile, le régime militaire effectue

(124) GAXIE (Daniel) Les logiques de recrutement politique. In : Revue française de science politique, vol.30, N°1, février 1980, pp.5-45.

(125) CHASSEY (Francis de) Contribution à une sociologie du sous-développement : l'exemple de la Mauritanie. Thèse de doctorat, t.2. Paris V, 1972, p.587 et suiv. BALANS (Jean-Louis). Le développement politique de la Mauritanie, pp.565 à 573, et enfin le tome 3 de la thèse de MARCHESIN (Philippe), op. Cit. , comportant une enquête sur les catégories dirigeantes.

des dosages pour une représentation, ne serait-ce que symbolique, dans ce "cercle magique".

S'agissant du "capital culturel" et du processus de recrutement de la bourgeoisie bureaucratique d'Etat, les facteurs politiques et sociaux mais aussi idéologiques, en plus des contradictions liées à l'effort de modernisation, président à la diversification et à la circularité des élites par le jeu de la concurrence et de luttes politiques. De telles réalités ont été formalisées par J.F. Médard quand il dit à propos de l'Afrique noire que "l'instabilité politique a été beaucoup plus engendrée par des conflits internes aux élites que par la révolte des populations. Presque tous les Etats qui ont connu une certaine stabilité sont ceux dans lesquels le leader politique a su constituer une large alliance des diverses catégories dirigeantes, et la développer, la gérer, la "réguler"."⁽¹²⁶⁾ C'est à cet exercice que s'emploiera Moktar Ould Daddah. Toutefois sa tâche ne sera pas aisée parce que durant la période 1961 à 1965, les membres dirigeants sont essentiellement composés de la notabilité traditionnelle dominée par les chefs ou fils de chefs appartenant à des familles influentes de la société tribale ou ethnique. Leur rôle dans la bureaucratie coloniale en tant qu'auxiliaires ou relais, leur fréquentation de "l'école des fils de chefs" de Saint-Louis, de "l'Ecole William Ponty" de Dakar et des Medersa feront d'eux les principaux occupants des sommets de l'Etat post-colonial. Evidemment, le niveau de formation ne dépasse pas globalement les études primaires à l'exception de quelques uns, comme le premier président de la République. Les symboles de cette période sont Moktar Ould Daddah, Sidi Moktar N'Diaye, Ba Mamadou Semboly, Cheikh Ould Mohamed Laghdaf, Souleymane Ould Cheikh Sidya, pour ne citer que ceux-là.

(126) MEDARD (Jean-François) et FAURE (Y. A.) Classe dominante ou classe dirigeante ? pp.125-147 in : Etat et bourgeoisie en Côte d'Ivoire. Etude réunie et présentée par Y. A. Faure et J. F. Médard . Paris : Karthala, 1982.- 270p.

Ainsi, cette catégorie hétérogène par le cursus scolaire rassemble la vieille garde au sein de laquelle cohabitent continûment interprètes, subalternes administratifs et instituteurs, dont certains ont déjà fait leur baptême politique dans les institutions de l'Union française et celles provenant de la loi-cadre. Mais les conflits de génération déboucheront sur des règlements de comptes entre "modernistes" et "conservateurs".

En fait, les liens historiques, les valeurs inculquées à travers le système scolaire et les avantages en terme de promotion sociale corroborent l'ancrage de ces dirigeants dans le sillage de l'ancienne métropole. L'état de pauvreté du pays et surtout les pesanteurs externes mettront la France au coeur de la stratégie de développement des gouvernants qui se montrent disposés à assumer leur choix, avec toutes les implications, notamment celles de la dépendance. Le maintien de multiples relations avec la puissance tutélaire forme une panoplie des garanties, particulièrement en matière de sécurité et de croissance économique. Les apports de capitaux publics et privés français par le biais de la MIFERMA ont indirectement consolidé la place de ces élites, en fournissant les ressources indispensables à l'entretien de la bureaucratie mauritanienne et au mécanisme de redistribution.

On comprend mieux le sens de la politique étrangère, dont les retombées positives confortent les acteurs dans la quête de ressources de légitimation internationale de l'Etat. Toutefois, l'arrivée dans l'administration de jeunes cadres, formés dans les universités occidentales, surtout en France et dans les pays de l'Est, va exacerber la compétition interélites pour le contrôle des postes dans les organes de décision de l'administration ou du parti, donnant accès aux sources d'enrichissement et de prestige social. Le conflit qui en découlera se cristallise sur la question linguistique et révèle par conséquent des référents culturels externes paradoxaux. Si Moktar Ould Daddah, à travers le congrès du PPM en janvier 1964 à Kaédi, a réussi le renouvellement du personnel politique "conservateur"

en faisant alliance avec la nouvelle génération des cadres, les ambitions arabistes de certains éléments représentaient une menace pour l'équilibre interne mais aussi pour les relations privilégiées avec la France.

A ces antagonismes plus ou moins contrôlés et apaisés par des changements ponctuels parmi les responsables politiques et administratifs après la crise de 1966, des mouvements revendicatifs devaient prendre le relais jusqu'au milieu des années 1970. Beaucoup plus élaborée et dirigée par des élites de tous les horizons, très inspirées des grilles de lecture "marxiste-léniniste", la contestation urbaine, forme de "revanche de la société", se réfère aux manifestations de mai 1968 en France. Elle se dresse contre la politique du régime, en soutenant les revendications syndicales et la grève tragique des ouvriers de Zouérate. La "révolution" à la tête de laquelle se trouve le Mouvement national démocratique (MND) sous l'impulsion du parti des "Kadihines" (prolétaires), réclame l'instauration d'une véritable indépendance politique ainsi que des changements radicaux dans les rapports sociaux qui doivent se concrétiser par la radiation du féodalisme dont l'expression rétrograde sont l'esclavage et la chefferie traditionnelle. Plus profondément, ces "progressistes" s'insurgent contre les "relations impérialistes et de subordination" entretenues avec la France et demande une "expropriation" de toutes les entreprises françaises en Mauritanie. En dépit de la répression, ce groupe de pression parvient à créer une crise politique et sociale majeure, qui contraint le gouvernement à adopter des solutions plus consensuelles de "récupération et d'intégration au sein du PPM".

Précisons néanmoins, que les décisions spectaculaires des années soixante-dix constituaient un ensemble d'atouts à sa disposition pour élargir sa marge de manoeuvre interne. L'intégration des jeunes technocrates, comme Sidi Ould Cheikh Abdellahi, un des initiateurs de "l'indépendance économique", marquera une nouvelle fois, un temps important dans l'évolution du cercle dirigeant. Si l'on

en croit Francis de Chassey : "certains d'entre eux réclament leur place au sein du régime ou de son appareil. Ils ont pour la plupart la même origine que leurs aînés, mais sont conscients de leur compétence supérieure et pensent qu'il est possible de changer bien des choses de l'intérieur en pratiquant simplement une gestion plus rigoureuse et efficace de la collectivité".⁽¹²⁷⁾

Cette technocratisation entraîne d'une manière progressive l'effacement des notables de la génération coloniale, et en même temps elle s'accompagne d'une ouverture en direction des forces vives et des "mouvements parallèles" tels que les jeunes et les femmes (nomination d'Aïssata Kane, sous Ould Daddah, Khadijitou Mint Ahmed (décédée) et Mint Ahmed Aïcha sous Ould Taya), tout comme le syndicat, qui deviennent membres des instances centrales du parti unique. Des changements importants se poursuivront parmi les membres dirigeants sous le régime prétorien, mais les équilibres ethniques, tribaux et sociaux antérieurs sont respectés. Or, la règle de 1/4 semble devenir celle du 1/5 pour les Négro-africains depuis les événements sénégal-mauritaniens. Les solutions technocratiques, qui guident l'exclusion de larges segments de l'Etat et du développement, demeurent toujours vivaces. On peut citer par exemple la nomination de Mohamed Ould Boubacar comme premier ministre, formé à la faculté de droit et d'économie d'Orléans. Il est vrai qu'à certains égards le partage d'un espace francophone et la consommation des produits culturels par le biais des médias, dont l'expression est la prolifération d'antennes paraboliques, évoquent dans le monde des élites les vecteurs des relations transfrontalières avec le "décolonisateur commun" pour reprendre Ould Daddah. Cela dit, le renforcement du "microcosme politico-administratif" contribue à façonner une sorte d'identité sociale collective, dominée par le recrutement préférentiel parmi les membres des ordres traditionnels nobles. A cet effet, une très grande majorité des ministres appartiendra à cette catégorie, soit 65 sur 78 de 1978 à 1986. A

(127) CHASSEY (Francis de) Mauritanie 1900-1975, op.cit.p.411.

l'intérieur de cette même formation sociale, le nombre des dirigeants de la moyenne aristocratie dépeint leur suprématie sur l'ensemble de l'espace politique (voir tableau) pour les raisons déjà soulignées plus haut (206 ministres sur un total de 604 de 1959 à 1986). Il n'en reste pas moins que l'osmose entre des élites modernes et des élites traditionnelles, monopolisant les postes éminents, apparaît comme un des signes caractéristiques du système politique de l'Etat postcolonial. On rejoint là une remarque de Mohammad Mahmoud Mohamedou : "toutes les élites dirigeantes préexistantes qui sont encore en place dans les relations intra-élites semblent être retournées à leurs anciennes modalités à savoir le tribalisme et le patrimonialisme".⁽¹²⁸⁾ Malgré la volonté de modernisation et de gestion rationnelle des ressources, de par leur formation, en tenant compte aussi de la coopération et des soutiens politiques , l'élite moderne ne peut sous-estimer l'influence de l'ancienne métropole sur le fonctionnement de l'appareil d'Etat. Dans tous les cas, les empreintes de celle-ci sur les options externes et les politiques de développement ont été déterminantes dans les mutations et la physionomie de l'Etat moderne.

(128) MOHAMEDOU (Mohammad Mahmoud) La Mauritanie sous l'emprise d'un régime patriarcal op.cit.p.27.

VENTILATION MINISTERIELLE EN FONCTION DU STATUT
PERSONNEL 1959-1986 (cumul de tous les postes ministériels créés).

CATEGORIE	1959-1964	1965-1973	1975-1978	1978-1980	1980-1984	1984-1986	TOTAL
Haute aristocratie guerrière	6	14	23	15	7	6	71
Haute aristocratie maraboutique	7	19	21	3	3	6	61
Cherif			8	2			10
Moyenne et petite aristocratie guerrière	2	3		20	15	8	50
Moyenne aristocratie maraboutique	11	40	69	30	32	24	206
Tributaires		4		6	2	1	13
Métis			4		4	6	14
Castés						2	2
Hartani						5	5
Français	1						1
Haute aristocratie pulaar ⁽¹⁾		12	19	4	2	8	45
Moyenne aristocratie pulaar	3	3	12	13	8	2	41
Petite aristocratie pulaar	3	1			5	5	14
Pulaar castés		3	7	4	1	4	19
Total Pulaar	6	19	38	21	10	19 ⁽²⁾	119
Nobles soninkés ⁽³⁾		16	10	8	9	5	48
Soninkés castés					2		2
Total Soninké		16	10	8	11	5	50
Noble wolof		1					1
Wolof casté						1	1
Total Wolof ⁽⁴⁾		1				1	2
Total Maures	26	82	125	76	65	58	432
Total Négro-africains	6	36	48	29	27	25	171
Totaux généraux	33	118	173	105	92	83	604

Source : MARCHESIN (Philippe) Tribus, ethnies et pouvoir en Mauritanie p.286 et 287

(1) Le classement de certains ministres entre la moyenne et la petite aristocratie pulaar n'a pas toujours fait l'unanimité de nos informateurs.

(2) Dont 7 appartenant à la caste des Maures. De mère mauresque, ce sont des négro-africains arabisés, culturellement proche des Maures.

(3) Il est difficile de distinguer des sous-catégories dans la noblesse soninké.

(4) Certains estiment que les Wolof sont en fait inclus dans le quota des Pulaar.

PARAGRAPHE 2. Les groupes d'affaires

Même si les milieux d'affaires, formés de commerçants, de chefs d'entreprises et de banquiers ne prennent pas directement part dans les décisions extérieures de la Mauritanie, en revanche leur poids économique et social est un atout majeur qu'ils utilisent pour infléchir certaines options politiques. De plus, la liaison étroite entre les acteurs économiques et l'élite politico-administrative a abouti à une production d'une bourgeoisie bureaucratique-commerciale, dont les composantes sont liées par des intérêts réciproques. Abdel Wedoud Ould Cheikh a bien montré cette interaction entre deux pôles de la domination : "l'imbrication entre prospérité économique privée et gestion bureaucratique, étatique de la dépendance...apparaît dans l'intense circulation fiduciaire et en hommes qui conduit de l'une ou l'autre et réciproquement. Tout concessionnaire de quelque importance doit, en effet, avoir ses entrées à la Commission des marchés d'Etat et des sociétés semi-publiques, seuls clients nationaux d'envergure, et la "concession" est le terrain de chute quasi-inévitable de tout politicien qui "se retire"." (129)

A travers ce clientélisme se dessine une conjonction entre les détenteurs de l'activité productive, très archaïque au niveau de la gestion, et un appareil politico-administratif peu efficace, investi par les structures tribales et ethniques. Les scandales financiers de ces dernières années qui ont éclaboussé les principaux responsables politiques confirment cette interprétation. On peut de ce point de vue évoquer « l'affaire Ahmed Ould Mogueya » qui a ruiné, en 1984, la Banque internationale pour la Mauritanie (BIMA) par des emprunts complaisants cautionnés par l'entourage du chef de l'Etat. Le procès qui s'en est suivi n'a été

(129) OULD CHEIKH (Abdel Wedoud) Nomadisme, islam et pouvoir politique dans la société maure pré-coloniale (XIème-XIXème siècles) Essai sur quelques aspects du tribalisme. Thèse pour le doctorat d'Etat en sociologie. Paris V, 1985.-3 vol. 1056p.

qu'une mise en scène politique pour trouver une porte de sortie à ce "protégé". Pour revenir sur les conditions d'apparition de ces "hommes partis de rien", les réformes engagées par le nouvel Etat, dès l'indépendance, pour permettre naturellement aux entrepreneurs nationaux de reprendre en main certaines activités économiques, jusque-là détenues par des métropolitains basés à Saint-Louis, encourageront l'ascension des commerçants-transporteurs et leur participation dans la construction nationale.

Dans le souci de contrôler leur influence, Moktar Ould Daddah les avait associés comme partenaires sociaux aux instances du parti unique. Depuis, "la participation des hommes d'affaires mauritaniens aux activités des divers secteurs de l'économie est devenue importante. La sortie de la zone franc a d'abord poussé un certain nombre de sociétés françaises, moins à l'aise dans un cadre financier étranger, à céder tout ou une partie de leurs activités à des nationaux."⁽¹³⁰⁾ Parmi ces nouveaux patrons figurent d'anciens ministres comme Cheikhna Ould Mohamed Laghdaf, qui créera en 1962 la Société de construction et d'industrie de Mauritanie (SOCIM) et que l'on verra plus tard revenir au gouvernement de Mustapha Ould Mohamed Salek pour diriger la diplomatie mauritanienne qui, à ce moment-là était marquée par le doute. Toujours est-il que l'élément caractéristique de ces promoteurs économiques tient à leurs études éphémères, traditionnelles ou inexistantes pour certains et leur aptitude au commerce de détails à partir duquel ils s'imposeront au Sénégal jusqu'en 1989.

De cette manière, la crise entre les deux pays a démontré l'emprise des milieux d'affaires à travers l'effort de solidarité pour l'accueil des réfugiés mais aussi les pressions sur le gouvernement mauritanien pour exiger la restitution des sommes d'argent confisquées par les autorités sénégalaises. Mais la consolidation du pouvoir de l'élite marchande est à rechercher dans la gestion patrimoniale et

(130) WISS (Danielle) et TATON (Robert) Les hommes d'affaires mauritaniens. In : Europe-outré-mer, N°549, novembre 1975, pp.55-58.

clientélaire des ressources nationales, comme le secteur de la pêche, et la diversification des relations internationales de la Mauritanie. En ce sens, la collusion entre la bureaucratie corrompue et les facilités de prêts bancaires arabes, accordés pour des raisons d'affinités identitaires, au détriment de toute rationalité économique, intensifient remarquablement les possibilités d'accumulation du monde des affaires.

Selon les propos de Francisco Vergara, "l'application stricte des critères de rentabilité et de solvabilité par l'ancien système bancaire français, leur aurait interdit tout crédit".⁽¹³¹⁾ Toutefois, les orientations de la politique étrangère de Moktar Ould Daddah pour asseoir la légitimité de son pouvoir par l'annexion d'une partie du Sahara occidental et l'instrumentalisation du modèle socialiste ont généré des contradictions qui ont, sans doute, porté les milieux d'affaires au coeur du débat et de la violence politique. Sur ce point, l'action internationale et les alliances hégémoniques se manifestent dans le soutien logistique et financier apporté par l'homme d'affaires, Haba Ould Mohamed Fall, au coup d'Etat avorté du 16 mars 1981. L'assistance de l'axe Rabat-Paris-Dakar a permis l'organisation de l'opération, dont les instigateurs étaient des partisans de Ould Daddah, nostalgiques de la "belle époque" et des anciens membres du PKM (Parti des Kadhines de Mauritanie) à l'exemple de Mustapha Ould Abeiderrahmane.

Dans la continuité, l'engagement inconditionnel des patrons auprès de l'ère Ould Taya, au-delà de son aspect symbolique, revêt une signification particulière; d'une part, il parachève l'allégeance des hommes d'affaires les plus importants tels que Veten Ould Moulaye Ould Regueïby et Sidi Mohamed Ould Abass, qui par là même, participeront au conseil national du PRDS. D'autre part cette attitude exprime la recherche constante de sources de profits, d'autant que la politique de libéralisation et de privatisation, engagée par l'Etat dans le cadre de

(131) VERGARA (Francisco) L'économie de la Mauritanie et son développement, pp.177-234. In : Introduction à la Mauritanie op.cit.p.221.

l'ajustement structurel, l'invite à brader à cette clientèle dévouée au soutien du processus de démocratisation, les entreprises publiques en perpétuel redressement. Si l'on a connaissance des modalités d'attribution des marchés publics, il n'est pas étonnant de constater que des projets importants sont réalisés par l'entreprise EGB (Entreprise générale du bâtiment appartenant à l'entrepreneur Vetén).

Ce n'est pas seulement en fonction des affinités ethniques ou tribales que le fonctionnaire donne un marché comme le sous-entend Philippe Marchesin⁽¹³²⁾, mais par rapport à la stature politique. En d'autres termes les relations de patronage priment sur le reste, bien que les solidarités verticales ne soient pas sous-estimées. Les interventions quotidiennes auprès d'Ahmed Ould Taya (frère du président) à la Banque centrale de Mauritanie pour acquérir tel ou tel marché rentrent dans la logique du système.⁽¹³³⁾

On peut rappeler à titre d'exemple le cas de la réalisation de l'aérogare internationale de Nouakchott par l'entreprise de Vetén Ould Moulaye Ould Regueïby, en collaboration avec des sociétés françaises, pour un montant de 60 millions de FF. Ceci est symptomatique des liens sous forme de vases communicants entre la position économique et la position politico-bureaucratique. "L'EGB s'est portée candidate, avec la forte chance de l'emporter, pour les projets d'électrification de treize villes du pays."⁽¹³⁴⁾ Plus précisément, la confédération des employeurs de Mauritanie (CGEM), l'équivalent du Conseil national du patronat français (CNPFF), présidée par le banquier Sidi Mohamed Ould Abass, s'avère un instrument de pression sur les relations externes de la Mauritanie. Cela est d'autant plus vrai que lors de la réunion de la commission mixte franco-mauritanienne, en décembre 1993, le « patron des patrons »

(132) MARCHESIN (Philippe) op.cit.p.281

(133) Entretien avec un cadre de la BCM, membre de la commission des marchés en 1992.

(134) VINCENT (Thierry) BTP : la réussite du "Bouygues" mauritanien. In : Jeune Afrique, N°164, février 1993, p.24

mauritaniens, un des membres importants de la délégation mauritanienne, devait solliciter, devant le conseil des investisseurs français en Afrique noire (CIAN), l'afflux des capitaux français. Il rassurera sur les risques majeurs avant de souligner la nouvelle dynamique des relations franco-mauritaniennes : "notre pays a entrepris avec beaucoup de courage une série de réformes politiques et économiques dont le succès est unanimement reconnu et apprécié par la communauté internationale et plus particulièrement par votre pays dont le soutien ne nous a jamais fait défaut (...) La Mauritanie est désormais en mesure d'accueillir dans d'excellentes conditions, les investisseurs français désireux, comme nous le souhaitons, de créer des relations de partenariat avec des homologues mauritaniens. En effet, l'achèvement du processus démocratique entamé depuis 1986, la libération économique, l'assainissement des finances publiques et du secteur bancaire, constituent autant de garanties supplémentaires."⁽¹³⁵⁾

En fait, les bons rapports existants entre les investisseurs français et la CGEM, depuis la décrispation des relations à la suite de la position partisane, selon Nouakchott, dans le conflit sénégal-mauritanien, ont occasionné des investissements qui font de la France un allié cardinal des groupes d'affaires. Ainsi, les forums de rencontres organisés tant à Paris qu'à Nouakchott scellent ce pacte au bénéfice de ces élites, irremplaçables dans l'affirmation de la politique de coopération internationale. Concernant la fondation sociale de ce que Hamid Mauritanyi désigne comme la "bourgeoisie compradore", ou "classe dominante", il faut cependant noter que l'on ne peut nier le mécanisme de relations dans la société mauritanienne, mais il n'explique pas tout. Nous recusons le concept marxiste de classe sociale parce qu'il dénote des situations qui ne s'adaptent pas aux réalités de ce pays, où la spontanéité des liens est loin d'être rationalisée en

(135) Extrait du discours du président du patronat mauritanien. In : Marchés tropicaux et méditerranéens, N°2511, 24 décembre 1993, p.3136.

termes catégoriels. Par ailleurs, il est vrai que les Arabo-berbères détiennent la quasi-totalité du secteur économique, 154 sur 178 entrepreneurs selon l'enquête de Philippe Marchesin.⁽¹³⁶⁾ L'effacement des Négro-africains du champ économique s'explique en partie par le fait que pendant la colonisation ceux-ci s'étaient cantonnés dans des fonctions bureaucratiques parce qu'elles leur offraient des privilèges sociaux. La représentation du fonctionnaire est hautement symbolique dans la société négro-africaine ; il suffit en effet de dire que l'on travaille dans un bureau, sans toutefois préciser la tâche, pour susciter de l'admiration. Qui plus est, le Négro-africain est limité dans ce domaine par son attachement aux biens superflus et ostentatoires, alors que l'Arabo-berbère est réputé pour sa sobriété et son goût prononcé pour le commerce.

Pour dégager une analyse plus précise, il convient de situer ce groupe d'affaires dans son environnement géographique et sociétal. Ainsi apparaît une figure représentative de la répartition formant un triangle localisé entre Atar-Akjoujt-Tidjikja correspondant à l'aire géographique des quatre principales tribus qui ont la mainmise sur l'activité économique. Il s'agit des Smassides, Oulad Bousba et Idaouali. La prépondérance de ces tribus réside dans leur aptitude au négoce de longue date. De toute évidence, la propulsion de l'un des leurs au sommet de l'Etat équivaut à un gage mis à leur disposition pour raffermir leurs forces économiques grâce aux faveurs qui leur seront allouées. C'est en fait une logique fonctionnelle dans tous les Etats africains. Comme le personnel politico-administratif, la plupart des groupes d'affaires proviennent de l'ordre maraboutique, ce qui évoque les liens intrinsèques entre ces deux formations d'élites. Cela étant, l'avènement du régime des garnisons a pour conséquence la production d'une élite, celle des militaires qui ne se distingue des deux autres qu'à

(136) MARCHESIN (Philippe), op.cit.p.275 (voir thèse tome III).

travers des violences politiques dans la compétition pour la domination de l'Etat et de ses rapports avec l'extérieur.

PARAGRAPHE 3. Le groupe des militaires

Au moment de l'obtention de la souveraineté nationale en dépit de toutes les revendications externes qui planaient sur elle, la Mauritanie ne possédait pas de cadres politiques ni d'officiers militaires.

La France devait pourvoir à la formation et à l'encadrement d'une armée plus ou moins improvisée, dont les recrutements par le biais de stages accélérés dans les académies militaires de l'ancienne métropole fournirent les cadres des garnisons mauritaniennes. Ainsi "les premiers officiers supérieurs de l'armée mauritanienne étaient tous issus de la population arabophone. Ils provenaient généralement des couches sociales plus ou moins élevées de la hiérarchie sociale maure des guerriers et des marabouts. Leur niveau d'instruction (instituteurs) relativement élevé leur conférait un statut d'élite."⁽¹³⁷⁾ D'une façon objective, rien ne permet d'affirmer qu'une sélection s'est opérée en considération de la base sociale. Mais quand on observe de près l'appartenance sociale des officiers supérieurs aussi bien des Arabo-berbères que des Négro-africains, on s'aperçoit que la majorité vient des ordres traditionnels nobiliaires. Cela correspond à ce que nous avons constaté sur le recrutement des élites politiques et des élites des groupes d'affaires. Ce mécanisme se confirmera dans les années à venir au moment où l'armée devient un acteur politique de taille. Dès ce moment, les

(137) BA (Abdou Yéro) La Mauritanie et les défis du développement. (Etude d'ensemble et stratégie alternative) Thèse pour le doctorat en droit et économie du développement. Université de Nice-Sophia Antipolis. Nice : Institut de droit de la paix et du développement, 1992.-542p.

rivalités d'antan réapparaissent, il s'agit précisément de vieux antagonismes entre guerriers marabouts, Arabo-berbères et Négro-africains.

Au regard de ce contexte comment expliquer leur passage au pouvoir, leur action en politique étrangère et leurs rapports avec la France ? Il faut noter les fonctions assignées à ces nouvelles élites sous le règne de Ould Daddah pour appréhender leur évolution et leur implication dans l'espace politique.

Le congrès de l'unité en décembre 1961, qui constitue la consécration du parti unique, se prononce pour "une armée populaire", c'est-à-dire prenant position dans le débat politique. Pourtant Mohamed Ould Cheikh secrétaire général de la Défense d'alors, avant de devenir patron de la politique étrangère, opta pour une armée apolitique : "les forces armées [doivent rester] en dehors des querelles politiques possibles (pour jouer) un rôle essentiel par dessus-tout, celui de garantir l'existence de l'Etat et de la nation, rôle qu'il se peut que la politique soit insuffisante à jouer."⁽¹³⁸⁾ Les responsables parviendront à s'aligner sur cette orientation pour ne privilégier que le rôle de maintien de l'ordre et de la sécurité nationale. En butte aux contestations sociales et à la crise linguistique des années soixante, ils mettront à contribution une armée de 1200 hommes pour instaurer le calme avec des moyens fort réduits.

L'ouverture politique, prônée par Ould Daddah, à partir de 1968, dans le cadre du processus de récupération des élites progressistes par la "repersonnalisation de l'homme mauritanien", élargit les missions de l'armée pour leur donner une signification politique. Ainsi, le PPM ne pouvait pas sous-estimer l'armée dans sa mobilisation des forces de la nation, il lui confiera une fonction éminemment politique : contribuer à l'éducation civique de la population et participer directement aux efforts de développement. L'armée et les forces de sécurité, à savoir la gendarmerie, la garde nationale et la police feront leur entrée comme militants du parti unique. Cette insertion amène certains officiers

(138) Cité par FESSARD DE FOUCAULT (Bertrand) Le parti du peuple mauritanien (II) op.cit.p.76

supérieurs à occuper des responsabilités administratives (gouverneurs de région) et diplomatiques. Par exemple, le premier officier du pays, le colonel M'Bareck Ould Bouna Mokhtar sera nommé ambassadeur à Bruxelles en 1970. Ces promotions civiles peuvent être interprétées comme une méfiance de Ould Daddah à l'égard de la fibre guerrière de ces officiers de la haute aristocratie qui pourraient mettre à profit la modernisation de l'armée. Néanmoins, le gonflement des effectifs, les incidences des contradictions politiques et les solidarités tribales, nés du conflit du Sahara occidental, ont fourni à cette armée, désorientée par certaines déroutes, les moyens de s'installer au pouvoir.

En réalité, les militaires jouissent de l'alliance et de l'appui des populations, qui ont désormais perdu confiance et qui sont lassés des pouvoirs "charismatiques" de leurs leaders et de la contradiction substantielle de toute leur politique."⁽¹³⁹⁾

Le renversement de Ould Daddah par des officiers de la haute aristocratie guerrière, soutenus par les milieux d'affaires, à l'époque dirigés par Cheikhna Ould Mohamed Laghdaf, et des jeunes technocrates comme Sid'Ahmed Ould B'Nejjara (futur premier ministre d'un gouvernement civil expérimental de courte durée), entraînera un reclassement des forces politiques. Il augure par la même occasion des changements fréquents de direction dans la politique étrangère. Les nouveaux acteurs reproduisent à leur manière les tendances politiques et sociales. S'il est vrai qu'à travers la politique étrangère se manifestent les besoins, les désirs des populations et les résistances au changement, en revanche les dirigeants militaires seront constamment soumis à des pressions contradictoires, traduisant les querelles d'intérêts et la rivalité des ambitions nationales et internationales. A l'image des autres élites, des solidarités s'opèrent en fonction des structures sociales, de l'esprit de corps peu fonctionnel et des intérêts sociaux

(139) FOTIA (Mauro) Les nouvelles élites politiques dans le processus de développement économique du continent africain. In : Revue juridique et politique, indépendance et coopération, N°2, avril-juin 1967, pp.211-230.

et économiques. Dès le début, leur place au coeur de l'Etat favorise en effet la course à l'accumulation économique. Les militaires se précipitent sur les postes d'enrichissement facile et impuni. Ainsi, on les retrouvera au ministère de l'économie maritime, du commerce etc.

Du même coup, les colonels seront propulsés à la tête des grandes entreprises publiques pour les gérer d'une façon patrimoniale. Par exemple la société nationale d'électricité (SONELEC) a été confiée au colonel Aïnina Ould Eyih tandis que Anne Mamadou Babaly et Mohamed Mahmoud Ould Deh auront respectivement la Direction générale de la SMAR (Société mauritanienne d'Assurance et de Réassurance) et du Port autonome de Nouakchott. Pourtant en intervenant dans la vie politique, la "grande muette" avait franchi un pas dans sa mission pour "sauver le pays de la ruine et du démembrement...", en trouvant une issue finale à la guerre et en mettant en oeuvre un plan de redressement économique. Mais très vite, les dirigeants militaires sombrent dans les luttes de clans et de tribus pour contrôler le pouvoir. Ce climat d'incertitude se caractérise par des tentatives de coups d'Etat à répétition, et de recherche de biens matériels. Pour décrire ce processus et les alliances qui se nouent au sein du régime prétorien, on peut dire que "si les budgets de défense et en particulier les dépenses de fonctionnement ont partout augmenté dans les proportions dramatiques ce furent essentiellement les officiers supérieurs qui profitèrent de cette situation. Ces derniers se comportèrent au pouvoir de la même manière que la bourgeoisie civile."⁽¹⁴⁰⁾

Cependant, conscients de leurs lacunes, ils s'associent à d'autres groupes sociaux en une coalition au sein de laquelle s'affirme leur hégémonie. En fait, le centre d'intérêt de cette bourgeoisie militaire est passé des exigences intérieures, liées à l'incapacité de leurs prédécesseurs à répondre aux demandes sociales et

(140) M'BOKOLO (Elikia) L'Afrique au XXème siècle : le continent convoité. Paris : Seuil, 1985.-393p.

politiques, aux problèmes axés sur l'internationalisation du conflit saharien. La désunion des "seigneurs de la guerre", scindés en multiples courants opposés, accroît les influences externes.

Concernant les liens entre la France et cette élite, outre la formation qu'elle assure pour les officiers supérieurs, admis dans l'enseignement militaire supérieur (école de guerre, devenue collège Interarmées de défense, école d'état-major etc.), elle fournit une assistance technique dans différents états-majors des forces armées mauritaniennes. Cela lui permet de "faire rayonner sa pensée militaire, son éthique et ses traditions. Ses partenaires en mettant en valeur son système militaire, grâce à la qualité de son aide, et, aspect non négligeable, contribuent à la promotion de ses techniques et de son industrie."⁽¹⁴¹⁾ Dans tous les cas de figure, la France pérennise ses liens à travers les membres de cette "aristocratie", considérée comme faisant partie du "clan des Français". En font partie les Colonels Ould Ahmed Ould Abdallah, Brahim Ould Ali N'Diaye, Thiam El Hadj, Mohamed Sidina Ould Sidya, Djibril Ould Abdallahi, dit Cimper Gabriel etc. La plupart de ces officiers ont été écartés à la suite de leur attitude à l'égard de la crise sénégal-mauritanienne, pendant laquelle les rapports avec la France s'étaient détériorés. Par conséquent, les officiers qui symbolisaient le tropisme français ont vu leur influence s'amenuiser considérablement. Il n'en demeure pas moins que les liens avec l'ancienne métropole au sein de cette bourgeoisie qui s'est effacée de la scène politique, du moins habillée en tenue de démocrate, continuent de se revivifier depuis que Paris soutient politiquement et financièrement le processus de démocratisation. Dans ce cas, la coïncidence ou l'interférence d'intérêts entre les élites bureaucratique, économique et militaire consolide l'emprise de ces groupes qui gouvernent la Mauritanie. De manière plus générale, la hiérarchisation de leurs espaces habités recouvre clairement celle des

(141) La coopération franco-africaine. In : Europe outre-mer, N°567-568, avril-mai 1977, pp.29-35.

positions sociales et les pratiques de sociabilité des membres de l'élite. Il suffit alors d'observer les quartiers résidentiels de « Tervragh Zeina » et de "Las Palmas" à Nouakchott, pour se rendre compte de la socialisation à travers l'espace et l'extériorisation des biens matériels : le logement et la voiture.

De surcroît, les clubs privés constituent des lieux communs à cette élite des différents ordres pour outrepasser les lois qu'elle a elle-même élaborées (consommation de boissons alcoolisées dans un pays islamique, réseaux de vente et de consommation de drogue, démantelés en juillet 1996, etc.) et renforcer les liens d'interdépendance. Cette élite hétérogène décide de l'orientation de l'action de la politique étrangère selon ses intérêts mais, les groupes qui en sont exclus, s'organisent pour exercer des pressions afin de satisfaire leurs revendications d'ordre social, politique ou économique.

SECTION II. Les mouvements politiques et leurs actions internationales

Dans sa volonté de territorialiser le continent africain, le colonisateur a regroupé sur le même sol des communautés distinctes qui ont souvent connu des relations conflictuelles en dépit des ressemblances sur le plan des structures sociales et des croyances. Mais au moment de mettre en place des pouvoirs autonomes locaux, "le gouvernement français, assuré par ailleurs de solides relais en Afrique, prenant en compte, selon les découpages territoriaux retenus, les rapports de forces intercommunautaires qui en ressortaient (on peut dire qu'il établissait), semble avoir pensé que la Mauritanie ne pouvait rester dans sa zone d'influence que pour autant qu'il favoriserait l'hégémonie de l'ethnie majoritaire, les Maures".⁽¹⁴²⁾ Pourtant, la majorité des fonctionnaires autochtones provient de

(142) BADUEL (Pierre-Robert) Mauritanie 1945-1990 op.cit.p.26

la région du Sud, peuplée de Négro-africains. Par leur proximité du Sénégal, ils avaient largement bénéficié de structures scolaires coloniales. Après l'indépendance, ils formeront le noyau de la bureaucratie. Mais, ne détenant pas les pouvoirs de décision, ils devront se contenter de rôle secondaire ou figuratif dans les institutions du nouvel Etat.

Les mécanismes de domination, par l'intermédiaire de la position de pouvoir, qui est indissolublement une source d'enrichissement au travers des avantages qu'elle procure au niveau politique et économique, seront ressentis par l'élite intellectuelle négro-africaine comme la manifestation d'une marginalisation annoncée. Qui plus est, la règle du 1/4 ou du 1/5 non-écrite, qui consiste à leur attribuer des fonctions politiques et administratives de faible importance (4 sur 23 ministres pour le gouvernement du 3 janvier 1993), l'arabisation de l'enseignement comme stimulant de la mainmise des Arabo-berbères sur tous les appareils d'Etat, sont les facteurs déterminants des mouvements centrifuges négro-africains. On assiste à un regain de solidarité identitaire collective de nature tribale ou ethnique qui apparaît donc comme "un système d'éléments signifiants qui est manipulé aussi bien par les dominants que par les dominés à l'intérieur d'un espace national ou international ; il [regain] est également un moyen de définition sociale et un système de classement, qui donne à chacun sa position à l'intérieur d'une structure politique déterminée."⁽¹⁴³⁾ Mais ce phénomène n'est observable que dans les zones urbaines où les intellectuels luttent contre un système qui tend à les priver des moyens d'accès aux mannes de l'Etat. Comme le dit Jean-François Bayart "les groupes sociaux subordonnés n'ont pas témoigné de la passivité qu'on leur a souvent prêtée, et l'affirmation étatique

(143) AMSELLE (Jean-Loup) *Ethnies et espaces pour une anthropologie topologique*, pp.11-48. In : *Au coeur de l'ethnie : ethnies, tribalisme et Etat en Afrique*, sous la dir. de Jean-Loup Amselle et Elikia M'Bokolo. Paris : La Découverte, 1985.-225p.

s'est trouvée confrontée au débordement de la société".⁽¹⁴⁴⁾ En réalité, l'Etat postcolonial a échoué dans son action de mise sous tutelle des groupes sociaux avec l'institution de parti unique, conformément à l'idéologie de la construction et de l'unité nationale.

Les événements des années 1966, 1979 et 1989, révèlent dans leur extension la constitution d'acteurs sociaux jouant de plus en plus des fonctions à l'échelle internationale en dehors du cadre officiel. Dès lors, le verrouillage de l'espace politique implique la formation de groupes de pression à vocation transnationale, qui ravissent à l'Etat le monopole de l'action internationale. Leur motivation s'inscrit dans une logique de solidarité entre individus à caractère informel pour une meilleure efficacité dans la contestation afin d'aboutir à des objectifs précis. Ainsi, les mouvements de revendications négro-africaines comme le FLAM (Front de libération des Africains de Mauritanie), El Hor ("liberté") organisation des Haratines rentrent dans cette mouvance dans la mesure où ils visent explicitement la souveraineté de l'Etat mauritanien en cherchant à agir sur lui pour modifier l'orientation de sa politique interne et externe. On peut se référer à cette définition des relations transnationales : elles sont un type de rapports, "qui par volonté délibérée ou par destination, se construit dans l'espace mondial au-delà du cadre étatique national et qui se réalise en échappant au moins partiellement au contrôle ou à l'action médiatrice des Etats".⁽¹⁴⁵⁾

Comment expliquer la formation et l'évolution de ces acteurs transnationaux et quelle stratégie ont-ils mis en oeuvre pour faire pression sur les dirigeants, enfin comment s'insèrent-ils dans les relations internationales ?

(144) BAYART (Jean-François) La revanche des sociétés africaines. In : Politique africaine, N°11 septembre 1983, pp.95-127.

(145) BADIE (Bertrand) et SMOUTS (Marie-Claude), Le retournement du monde : sociologie de la scène internationale. Paris : PFNSP et Dalloz, 1992.-248p.

PARAGRAPHE 1. Les pressions des Négro-africains

Dès la période coloniale, les Négro-africains auxiliaires de l'administration avaient créé des mouvements politiques comme le Bloc démocratique du Gorgol ou l'Union des originaires de la Mauritanie du sud (UOMS), à travers lesquels ils manifestaient leurs inquiétudes de la mainmise grandissante des Arabo-berbères sur les institutions politiques, devant préparer l'accession à l'indépendance. Ces formations, limitées à une seule ethnie, sont caractérisées par leur sectarisme dans la mesure où elles militent pour la sécession et l'attachement à la Fédération du Mali (1959). Mais le rêve s'est envolé avec la disparition de celle-ci en 1960.⁽¹⁴⁶⁾ Toutefois, la reviviscence des tensions entre Négro-africains et Arabo-berbères s'articule autour du poids démographique, une des bases de la répartition des postes politiques. Même si les différents recensements de la population de 1977 et 1988, n'ont pas officiellement été publiés, les négro-africains, bien qu'ayant un taux de natalité élevé, sont considérés comme minoritaires. Mais ce critère, en fonction duquel le quota du tiers ou du quart des responsabilités politiques leur est réservé, demeure vivement contesté par les auteurs du Manifeste des Négro-africains" : "Le système beydane (Beydane veut dire Blanc en Hassanya, mais le terme a une connotation péjorative en Wolof)⁽¹⁴⁷⁾ cherche à mouler systématiquement toutes ses spécificités dans une société globale beydane arabe "idéologisée", au sein de laquelle est imposé le mythe de la prétendue majorité maure. C'est pourquoi, il s'est toujours arrangé, depuis 1960, à ce que les taux de représentativité entre beydanes et noirs dans la population

(146) En dehors des rivalités personnelles entre L.S. Senghor et Modibo Keita, la cause profonde de l'éclatement de la Fédération du Mali est l'opposition des conceptions sur la nature de l'Etat et de ses relations avec l'ancienne puissance tutélaire. Le premier est favorable à la conservation et au renforcement des liens néo-coloniaux avec la France. Alors que le second se prononce pour une rupture avec la France et pour la construction d'un Etat d'inspiration non libérale.

(147) Nous avons mis ces parenthèses pour expliquer le mot Beydane qui apparaît très souvent dans les textes des mouvements négro-africains, sous-entendant le mépris à l'égard des Arabo-berbères.

soient demeurés les mêmes : 80% pour les premiers ; 20% pour les seconds."⁽¹⁴⁸⁾

Pourtant l'enquête réalisée en 1964-1965 par la SEDES (Société d'études de développement économique et social) et celle de la MISOES (Mission socio-économique de la vallée du fleuve) confirment la tendance en donnant les proportions de 80 à 85% d'Arabo-berbères et 15 à 20% de Négro-africains. Sur ce problème, Moktar Diouf considère que "les noirs du fleuve en tant que groupe minoritaire sans pouvoir politique et économique, ne semblent pas jouir de conditions de vie inférieures à celles des Maures"⁽¹⁴⁹⁾.

Or, en l'absence de chiffres fiables et représentatifs, l'imaginaire démographique sert d'argument d'un côté comme de l'autre pour défendre des thèses conformes à leurs intérêts. Dans ce climat de tension, de méfiance et de repli sur soi, l'ajustement de la politique étrangère en faveur du monde arabe et les conséquences qui en ressortent, alimentent l'antagonisme et les dérives communautaires. L'arabisation et la distanciation des relations avec l'Afrique francophone, comme en témoignent les conflits avec le Sénégal, incitent les Négro-africains à de vives réactions organisées.⁽¹⁵⁰⁾

Après le démantèlement de l'alliance entre les étudiants et les fonctionnaires négro-africains, auteurs du "Manifeste des 19", et les troubles scolaires de 1979, les contestations particularistes reviennent et occupent la vie politique mauritanienne entre 1980 et 1990. Elles se réaffirment par la coalition de plusieurs organisations négro-africaines (Wolfogui, ODINAM (organisation de défense des intérêts des Négro-africains mauritaniens), UDM (union démocratique mauritanienne) etc.), en un mouvement défendant bec et ongles

(148) Le Manifeste du Négro-africain, opprimé, op.cit.p.6

(149) DIOUF (Moktar) L'élaboration des indicateurs des minorités ethniques et culturelles en Mauritanie. Paris : UNESCO, 1982, 56p.

(150) BAL (Amadou Tidiane) L'évolution de la politique extérieure de la République islamique de Mauritanie depuis 1960 et ses incidences sur la question nationale. Mémoire de séminaire de relations internationales. IEP de Grenoble, 1983-1984.-117p.

leurs revendications : le Front de Libération des Africains de Mauritanie (FLAM) en 1983. Ce dernier, composé essentiellement de cadres de l'administration et d'intellectuels halpulaaren, publie, en avril 1986, le Manifeste du Négro-africain opprimé, diffusé en Europe, dans les capitales africaines et les organisations humanitaires. Dans ce texte bien documenté, où tous les secteurs de la vie nationale sont minutieusement abordés, les rédacteurs dissèquent les mécanismes et les fondements de ce qu'ils nomment "le système beydane", comparé exagérément à "l'apartheid", par lequel les Arabo-berbères accentuent leur suprématie politique, sociale et culturelle sur les Négro-africains. Au terme de cette démonstration, le manifeste évoque les conditions d'émergence d'une souche minoritaire, favorisé par son soutien extérieur : "l'hégémonie de la bourgeoisie beydane ne résulte pas d'un dynamisme interne, d'un savoir-faire en matière économique et commerciale, mais de la volonté d'un système politique visant à faire contrôler par une catégorie sociale privilégiée l'économie du pays. La bourgeoisie beydane a bénéficié du soutien politique et financier de son système et du nationalisme arabe."⁽¹⁵¹⁾

En matière de politique étrangère, les auteurs dénoncent la mise à l'écart des Négro-africains des fonctions diplomatiques, leur sous-représentation dans les postes d'ambassadeurs et la "vocation panarabiste de la politique étrangère essentiellement orientée vers le monde arabe."⁽¹⁵²⁾ La violence verbale et l'incitation à la confrontation seront la réponse à la réforme foncière de 1983, permettant aux hommes d'affaires arabo-berbères et aux Haratines d'exploiter les terres du Sud. Cette nouvelle donne interprétée comme un facteur de "l'écrasement économique et social", suscitera une consigne contre les envahisseurs : "boycottez, bannissez, tuez s'il le faut tous ceux qui encouragent la vente des terres. Détruisez, brûlez les biens des étrangers qui viennent aménager

(151) Le Manifeste du Négro-africain, opprimé, op.cit.p.15.

(152) Ibid.

sur vos terres. La terre appartient au village".⁽¹⁵³⁾ Par des actions virulentes comme la dégradation des biens publics (incendie de véhicules de l'administration etc.) le FLAM instaure une situation de crise permanente. Toutefois, la radicalisation du mouvement négro-africain atteindra son point culminant le 22 octobre 1987, par la tentative de coup d'Etat inspirée par des militaires issus principalement de l'ethnie halpulaar, visant à renverser "le pouvoir beydane et la destruction de son Etat" à défaut de ne pouvoir régler la "question nationale" par le dialogue ou la contestation. Dès lors, le président Ould Taya adoptera une attitude intransigeante à l'endroit des comploteurs, dont trois seront passés par les armes.

Force est de remarquer la sévérité de la sentence pour un acte demeuré au stade de l'intention si on la compare aux largesses dont ont bénéficié les conspirateurs baassistes de 1988, condamnés à deux ans de prison, et la grâce présidentielle accordée aux islamistes en 1995. En effet, le président Ould Taya qui, un an auparavant, s'était senti personnellement visé par les attaques du FLAM et l'image négative qui était faite à la Mauritanie, utilise la répression pour lutter contre la morosité de l'atmosphère sociale et politique. Tout en minimisant les problèmes internes par des mesures telles que la ratification de la Convention africaine des droits de l'Homme, afin de garantir les libertés individuelles et collectives pour discréditer le mouvement, les autorités l'accusent d'intelligence avec l'extrême gauche sénégalaise.⁽¹⁵⁴⁾ Mais cette option, loin d'apaiser la crise, continue d'alimenter la haine et la suspicion à l'égard de la communauté négro-africaine. On peut alors s'interroger sur la stratégie de l'organisation élitiste négro-africaine. En partant du système politique mauritanien, l'autoritarisme dont il fait preuve ne permet aucune voie d'expression en dehors du cadre fixé par lui-même pour réguler et contrôler certaines contradictions de la société. La fuite en

(153) Ibid p.20

(154) SOUEIDI (Ahmed) Depuis un an ... la Mauritanie, Op.cit.p.509.

avant et l'absence de volonté politique semblent animer les dirigeants depuis l'indépendance, aboutissant à une impasse totale. Le problème de cohabitation entre Négro-africains et Arabo-berbères est un enjeu de répartition équilibrée de pouvoir d'autant que la position par rapport à l'Etat, comme nous l'avions dit est primordiale, puisque celui-ci est source d'accumulation de ressources d'ordre politique, économique et social. Les rivalités traduisent les frustrations nées du blocus interprété comme tel par la communauté plus ou moins défavorisée dans sa représentation au niveau des organes dirigeants. Cette situation est observée dans la plupart des Etats africains confrontés à des crises ethniques comme le Rwanda et le Burundi. Le compromis ne pouvait être trouvé que dans la concertation entre les acteurs représentatifs des différentes communautés au sein d'un projet unitaire dans le processus de construction d'un Etat-nation. Les méthodes à la hussarde n'ont jamais abouti à la cohésion de la société. Cela dit, la stratégie du mouvement négro-africain, à l'instar d'ailleurs de la plupart des organisations politiques clandestines, consiste à employer des modes d'action comme le tract et les graffiti, eu égard à la répression et l'interdiction de réunion et de manifestation. Un système de réseaux est mis en place pour informer l'opinion publique internationale de la situation interne, à travers les journaux crédibles, le Monde en particulier, et Radio France internationale (RFI), par laquelle s'informe l'élite africaine sur l'actualité du continent.

Dans son étude sur l'opposition politique en Mauritanie, Abdel Nasser Ethmane parle "d'invisibilité trompeuse" dans laquelle est confinée l'opposition organisée dans la mesure où elle peut mener une activité politique manifeste tolérée par le pouvoir en s'introduisant dans les méandres des organisations syndicales et estudiantines.⁽¹⁵⁵⁾ Ainsi, le "Club UNESCO", créé en 1985 par la commission nationale de l'UNESCO pour des activités culturelles francophones,

(155) OULD ETHMANE SID'AHMED YESSA (Abdel Nasser) L'opposition politique en Mauritanie : discours et modes d'action depuis 1980. Mémoire de maîtrise. Nouakchott, Faculté des sciences juridiques et économiques, 1987.-78p.

et le "club de philosophie", ont été investis par les nationalistes négro-africains qui, sous le paravent de manifestations éducatives, organisent des conférences d'orientation politique. "A l'opposé des clubs, les associations constituent des cercles restreints où la désignation et le choix des personnes acquièrent une signification politique précise. Leur création et le dépôt de leurs statuts au ministère de l'intérieur viennent conclure une série de consultations au plus haut niveau entre les formations politiques ou des sensibilités individuelles qu'unissent des principes communs".⁽¹⁵⁶⁾ De même la réimplantation syndicale de l'UTM (Union des travailleurs de Mauritanie, l'unique organisation syndicale) en 1981 s'oriente vers des alliances autour des enjeux de politique extérieure, notamment le problème de la reconnaissance de la République arabe sahraouie démocratique (RASD). Les Négro-africains se retrouvent dans le camp des adversaires du Front polissario en pactisant curieusement avec leurs adversaires arabisants ; islamistes et baassistes, et AMD.

En fait, ces liens conjoncturels s'appuient sur des référents extérieurs symbolisant l'axe Arabie saoudite-Irak-Sénégal opposé à la création de l'Etat sahraoui face à celui d'Alger-Polissario-Tripoli qui correspond au groupe composé de mouvements qui ne partagent pas forcément les mêmes objectifs politiques : MND-El Hor et Nassériens. Il est cependant soutenu par le régime de Haidalla, parce qu'il reflète, à bien des égards, sa politique étrangère au niveau du Maghreb. Le même mécanisme s'observe lors de la mise en place du bureau national des étudiants et stagiaires mauritaniens (UNESM) où les deux extrêmes, à savoir les groupes précités domineront l'instance consultative. Ces coalitions mobiles se produisent en fonction des groupes et du contexte politique général, indifféremment des idéologies qui les opposent les uns aux autres. Mais, les actions violentes domineront le terrain politique à partir du milieu des années

(156) Ibid. p.9

1980 et début 1990. La mort en prison des membres activistes du FLAM, en particulier l'écrivain Youssouph Gueye, l'ancien ministre Djigo Tafsirou et Bâ Alassane Oumar accélère l'internationalisation de la crise interne. En effet, les organisations humanitaires internationales interviennent pour dénoncer les atteintes aux droits de l'Homme. C'est le cas d'Amnesty international ⁽¹⁵⁷⁾, qui a publié des documents dans toutes les réunions internationales, mettant en cause les autorités mauritaniennes sur les atrocités commises, suite à la crise sénégalomauritanienne. Dans ce contexte, certains Etats occidentaux, comme la France, feront pression sur le gouvernement mauritanien en conditionnant leur aide au plus grand respect des droits de l'Homme et à l'instauration d'institutions démocratiques. ⁽¹⁵⁸⁾

Cette mutation renforce la dynamique des rapports sociaux dans les relations internationales. Ainsi la situation de crise politique et sociale à laquelle était confrontée la Mauritanie a montré la réactivation des réseaux de relations axées sur des formes d'identification collective de groupes sociaux situés de part et d'autre de la frontière avec le Sénégal. De ce fait, les ethnies composant les Négro-africains, à savoir les Wolof, Pulaar et Soninké, développent un sentiment identitaire face à la double menace : la répression et la déportation d'une part et "l'expropriation des terres" du Sud de l'autre. Cette même fidélité identitaire s'exprime aussi de l'autre côté de la frontière en considérant les liens familiaux et ethniques. Rappelons les menaces d'autodétermination des Négro-africains, souvent brandies par l'ancien président Léopold Sédar Senghor pour leur rattachement à l'aire francophone. Il est vrai que ces réseaux transnationaux constituent une ressource politique que chaque gouvernement tente de mobiliser

(157) AMNESTY INTERNATIONAL Mauritanie 1986-1989. Contexte d'une crise. Paris : Les Editions francophones d'Amnesty international, 1989.-62p.

(158) Au-delà des relations franco-mauritaniennes, le fait que la France intervienne en faveur des droits de l'homme peut être interprété comme un signe de transformations générales dans les relations internationales ainsi que le souligne Guillaume Devin, « Norbert Elias et l'analyse des relations internationales ». In : Revue française de science politique, vol.45, N°2, avril 1995, pp.305-327.

pour trouver des appuis diplomatiques dans le conflit qui les oppose. Même si le groupe de pression négro-africain abandonne la revendication sécessionniste, le soutien dont il bénéficie de la part des autorités sénégalaises, de l'opposition de gauche et du Haut Commissariat des Nations-Unies pour les Réfugiés (HCR), illustre l'émergence d'acteurs sociaux internationaux agissant contre l'Etat pour le contraindre à modifier sa ligne politique interne et externe. La logique de l'attachement à la langue française est l'une des stratégies du nationalisme négro-africain dirigé par une poignée de l'élite halpulaar hantée par des motivations opportunistes. Cela explique sans doute son manque d'audience en Mauritanie.

Dans tous les cas, les solidarités particulières et actives s'inscrivent dans la problématique que François Constantin appelle "les modes populaires d'action internationale" (MPAI) "qui sont des structures contribuant à l'insertion de l'Afrique (et d'autres régions du monde) dans l'ordre international, politique, économique, social et culturel. S'ils constituent des références de groupes sociaux au point de mobiliser palais gouvernementaux et chancelleries, c'est qu'ils sont actifs et ceci parce qu'ils apportent une réponse à des besoins."⁽¹⁵⁹⁾ Les contradictions sociales, la faible capacité politique de l'Etat, le manque de lisibilité de la politique étrangère, ont pour effet la multiplication des mouvements sociaux exigeant une intégration sociale et politique. C'est dans cette optique que l'organisation haratine apparaît dans l'espace politique, avec des interventions nationales et internationales.

(159) CONSTANTIN (François) La transnationalité de l'individu à l'Etat. A propos des modes populaires d'action internationale en Afrique australe. , pp.155-177. In : Les individus dans la politique internationale sous la dir. de Michel Girard. Paris : Economica, 1994.-301p.

PARAGRAPHE 2. Les Haratines et la recherche de repères politiques.

La rigueur des modes d'exclusion politique, économique et sociale ainsi que la lenteur des intégrations entraînent la constitution de groupes de pression sur la scène internationale. Les transformations sociales et l'absence d'initiatives du pouvoir permettent aux Haratines de s'imposer dans l'espace politique et de déployer des modes d'action internationale. Les Haratines sont d'anciens esclaves affranchis et se trouvent au bas de l'échelle de la hiérarchie sociale. Très liés à leurs anciens maîtres par des rapports d'allégeance clientélares, ils sont employés par ces derniers pour des tâches domestiques ou consacrés à l'élevage et l'agriculture. D'origine noire, ils ont quand même adopté et intériorisé la langue, les us et les coutumes des Arabo-berbères. Les Haratines, appelés aussi Maures noirs, ont un poids démographique important, ce qui symbolise un des critères de la représentation politique. Selon l'enquête de la SEDES, en 1964-1965, ils représentaient 29% de la population maure et les esclaves étaient estimés à 13%.⁽¹⁶⁰⁾ En fait, l'étude de cette population renseigne sur la complexité des référents identitaires d'autant qu'elle relativise la détermination en terme de race blanche ou noire. Le processus d'émancipation des Haratines et leur émergence en tant qu'acteurs sociaux sur le plan interne et externe se dessinent à partir des années soixante-dix. Il résulte moins d'une volonté politique que de la conjonction de plusieurs facteurs qui sapent les bases du système esclavagiste, qui fait de la Mauritanie un des rares pays où les structures féodales restent encore prépondérantes en dépit de son implication dans les rapports mondiaux. Ainsi, "pendant la guerre du Sahara entre 1975 et 1978, maints esclaves s'étaient trouvés enrôlés dans l'armée mauritanienne, en manque d'effectifs, ce qui leur avait ouvert des horizons d'émancipation, encore qu'une partie de leur solde était

(160) DIOUF (Mokhtar) op.cit.p.11

versée à leur maître."⁽¹⁶¹⁾ Dans le même temps, les années de sécheresse ont bouleversé les bases de la société traditionnelle en poussant à la sédentarisation et à l'urbanisation, un phénomène nouveau dans les habitudes d'une population caractérisée par son nomadisme séculaire. Ainsi, en deux décennies, la proportion nomades-sédentaires, qui était de deux tiers pour un tiers du pays, s'est considérablement modifiée, faisant de Nouakchott le principal pôle de concentration du quart de la population globale.⁽¹⁶²⁾ La disette a décimé les cheptels et a contraint les Arabo-berbères à se fixer sur des terres cultivées depuis des générations par les Haratines, qui en revendiquaient la propriété en vertu de leur exploitation et refusaient du même coup de leur remettre une partie des récoltes ou des redevances. Il en naîtra des conflits que l'administration aura du mal à résorber dans la mesure où ceux, qui la représentent, prennent parti pour les anciens maîtres, dont ils sont issus.

Il faut aussi souligner le rôle de l'école dans sa dimension symbolique et de valorisation sociale liée au diplôme, canal par lequel les Haratines occupent des fonctions administratives. Tous ces facteurs aboutissent à la création, le 5 mars 1978, du mouvement clandestin El Hor (l'Homme libre). Dès son apparition, cette organisation ne pouvait pas être considérée comme un parti politique puisqu'il ne visait pas à terme la prise du pouvoir, mais elle présentait des objectifs d'ordre général et pacifique : la libération des esclaves et des anciens esclaves (haratines), leur émancipation socio-culturelle, économique et politique, leur insertion à tous les échelons en tant que citoyens et la reconnaissance officielle de leurs droits. Abordant le volet culturel, le mouvement réaffirme la spécificité des Haratines, qui se présente à travers leur langue, Hassanya et leur couleur noire, leur folklore ainsi que leur position intermédiaire entre la communauté négro-africaine et la communauté arabo-berbère. Cette attitude

(161) DAURE SERFATY (Christine), *A la rencontre de la Mauritanie*. Paris : L'Harmattan, 1993.-239p.

(162) PARINGAUX (Roland-Pierre) Les esclaves oubliés. In : *Le Monde*, 23.10.1990, p.1 et 8.

prouve en effet leur vocation d'apparaître comme un nouveau segment particulier prêt à intégrer le système politique dans ses modalités de recrutement politique et ses pratiques clientélares.

Malgré l'usage de moyens d'expression non-violents, notamment la diffusion de tracts et des manifestations visant à sensibiliser l'opinion nationale, le pouvoir central réagira par la répression, puis dans un contexte de menace d'éclatement d'une unité nationale déjà très fragile, il amorcera une tentative de récupération ou du moins de neutralisation en concédant certains points des revendications. La décision en faveur des catégories serviles se traduit par la déclaration d'abolition de l'esclavage du 5 juillet 1980, confirmée par l'ordonnance du 9 novembre 1981. Ce premier revirement sous la présidence de Ould Haidalla correspondra à une série de mesures favorables aux Haratines, avec l'arrivée de Ould Taya.

D'une part, la réforme foncière de 1983, évoquée précédemment, s'insère dans un processus d'intégration économique et sociale, dont la manifestation est la redistribution des terres à ceux qui la mettent en valeur. A cet égard, le chef de l'Etat Ould Haidalla déclarait : "il faut transformer les mentalités pour accélérer la construction d'un Etat moderne. La récente abolition de l'esclavage est un pas important dans cette direction. Une réforme foncière doit voir le jour prochainement en apportant du travail aux anciens serviteurs et leur donnera concrètement la possibilité de quitter leurs maîtres."⁽¹⁶³⁾

D'autre part, pour la première fois, des intellectuels haratines sont nommés à des postes ministériels comme Messoud Ould Boulkher (en 1985), Mohamed Lemine Ould Ahmed⁽¹⁶⁴⁾ (1989), Sagheir Ould M'Barek (1990), Ahmed Ould Haïmer etc. En réalité, cet ensemble de dispositions traduit la difficulté à enrayer des pratiques profondément enracinées dans les structures d'une société

(163) Un entretien avec le président mauritanien Mohamed Khouna Ould Haidalla. In : Le Monde du 24 juillet 1980, p. 1 et 4

(164) Il est l'auteur d'un mémoire de maîtrise sur l'esclavage en Mauritanie. Faculté de droit, Dakar, 1983.

segmentaire. Sur le plan juridique, on remarque que c'est la troisième fois qu'un texte est produit à propos de l'esclavage. Il a déjà été interdit par un décret colonial de 1905. Ensuite, d'une manière implicite, la constitution mauritanienne de 1961 proclamait l'égalité de tous les citoyens devant la loi. Cependant, l'ordonnance n°81234 du 9 novembre 1981, introduit des contradictions qui ont été vivement dénoncées par les Haratines ; il s'agit d'une compensation prévue pour les anciens maîtres, alors que les victimes sont laissées-pour-compte. Les mesures symboliques de Ould Haidalla ne semblent rien changer dans les rapports entre "maîtres" et Haratines. De ce point de vue, Abdel Nasser Ould Ethmane Sid'Ahmed Yessa note à juste titre : "désormais, les esclaves, affranchis théoriquement par ordonnance du CMSN en 1980, mais maintenus en état de dépendance par un système d'exploitation semi-féodal, constitue une force politique de taille capable de choisir la négociation et le compromis à la facilité de la revanche révolutionnaire."⁽¹⁶⁵⁾ Chassés par la sécheresse, les Haratines vont peupler les périphéries urbaines des grandes villes à la recherche de travail et de moyens de subsistance. L'ignorance et l'analphabétisme font qu'ils s'orientent vers des tâches de manutention. "Ces populations vivent généralement dans des conditions déplorables dans les bidonvilles. Entassées dans les kebbas (quartiers populaires), loin des infrastructures sanitaires et scolaires. Elles sont effectivement livrées à elles-mêmes dans un environnement marchand de plus en plus hostile. Dockers, gens de maison, commis agricoles, ils bavent tous les jours pour assurer leur subsistance".⁽¹⁶⁶⁾

Ces conditions de vie précaire les rendent plus attentifs aux différentes campagnes de sensibilisation et de conscientisation du mouvement El Hor. Celui-ci fonde son action dans un processus de construction d'une conscience identitaire dont le ciment unitaire s'articule autour d'un passé commun évocateur

(165) OULD ETHMANE SID'AHMED YESSA (Abdel Nasser) op.cit.p.4

(166) OULD ETHMANE (Dah), La condition haratine. In : Al Bayane , N°7, 29 janvier-4 février 1992, p.2

de dépendance et de subordination. Ce faisant, le caractère collectif, le niveau d'organisation, la prise de conscience et les modes d'action attribuent au mouvement une importante audience populaire, qui fait de lui un élément incontournable du paysage politique mauritanien, à partir du milieu des années 1980. Comme les autres groupes de pression, l'organe des Haratines emploie les mêmes moyens d'action et établit des alliances dans les organisations para-légales. Ainsi, au moment de la réimplantation syndicale, il a dû, en fonction de ses intérêts, faire bloc avec le MND et les Nassériens au sein de l'UTM et d'adhérer, en 1986, à l'Association des Juristes Mauritaniens (AJM) et à la Ligue des Droits de l'Homme (LDH). Si l'objectif du mouvement El Hor est de "lutter contre la domination, l'exploitation et l'oppression, dont les Haratines sont victimes", tout en évitant d'être récupéré par les Négro-africains ou les Arabo-berbères, cette position intermédiaire semble difficilement réalisable d'autant qu'avec la démocratisation ce groupe de pression s'est scindé en deux tendances. L'une a opté pour son arabité et l'autre se réfère à ses origines négro-africaines. "Il est vrai qu'aucune formation politique ne peut aujourd'hui négliger le poids électoral de l'entité haratine."⁽¹⁶⁷⁾

Dans ce contexte, on assiste à une atomisation du mouvement et la position charnière ambiguë d'être à la fois "Maure mais noir, noir mais Maure" tend à s'estomper. Les principaux dirigeants ont choisi leur camp. Par exemple, la tendance représentée par Boïdiel Ould Homeïd nommé à la direction du Commissariat à l'aide alimentaire, puis ministre de l'équipement en 1995, affirme clairement son choix : "le débat identitaire qui agite les cercles de l'intelligentsia haratine est dépassé : les Haratines sont nés arabes, arabes ils resteront."⁽¹⁶⁸⁾ Réfutant le clivage pro-arabe, pro-africain, il situe le débat au niveau des options

(167) OULD TALEB ETHMANE (Dahane), Le cri de guerre de El Hor. In : Mauritanie-Nouvelles, N°53, 29 avril-6 mai 1993, p.8-11

(168) Interview de Boïdiel Ould Homeïd, directeur du commissariat à la sécurité alimentaire. In : Mauritanie-Nouvelles, N°28, 18-25 août 1992, pp.6-7.

proprement politiques. Contrairement à cette vision, les partisans de Messoud Ould Boulkher répondent à l'appel des Négro-africains, qui se solde par la création d'un parti politique regroupant des Négro-africains et des Haratines. Cette initiative aurait été inimaginable les années précédentes, en considérant les responsabilités de ces derniers sur les atrocités commises durant le conflit sénégal-mauritanien. En tout état de cause, la nouvelle fusion témoigne d'une conscience identitaire à partir de laquelle se renforcent les affinités politiques. Quelles sont les actions internationales d'El Hor ?

La stratégie, qui consiste à nier purement et simplement le problème haratine ou la tentative pour étouffer toute velléité d'expression, incite le groupe de pression El Hor à rendre plus dynamique une conscience collective haratine. Parallèlement à cette démarche interne, cet organe crée des réseaux à l'étranger pour exposer et bâtir une solidarité internationale sur cette question délicate de l'esclavage, encore vivant à l'aube du XXIème siècle. A ce niveau, les acteurs établissent des contacts avec des quotidiens occidentaux pour faire rejaillir les conditions haratines sur le plan international. L'implication de la commission des droits de l'Homme des Nations-Unies et d'autres organisations informelles, comme « Anti-slavery international », sur ce mode d'exploitation et d'asservissement a conduit à la publication d'un rapport compromettant pour les autorités mauritaniennes, éclairant certaines formes de violation des droits de l'homme et les limites de l'application des textes égalitaires, qui ont jalonné l'histoire politique du pays. Rappelons à cet effet, qu'en 1982, cette organisation a produit un film long métrage comportant une enquête minutieuse sur le phénomène de l'esclavage en Mauritanie.⁽¹⁶⁹⁾ La réaction des dirigeants à l'époque illustre bien la dimension politique sous-jacente au bouleversement des rapports sociaux. Alors, on appréhende l'enjeu que représentait la Conférence de Genève,

(169) En France, un document inédit, consacré à la situation des esclaves et aux aspects occultés de cette réalité sociale, a été diffusé en 1988 dans le cadre de l'émission « Résistance ».

du 14 au 25 juin 1993, consacrée aux questions des droits de l'Homme parmi lesquelles devait figurer le problème de l'esclavage.⁽¹⁷⁰⁾

Ainsi, toutes les parties concernées, à savoir El Hor, avec toutes ses tendances opposées, le gouvernement et des personnalités dites autonomes ont mobilisé leur énergie pour présenter à l'opinion internationale et aux organisations humanitaires leur thèse sur l'évolution de la vie des Haratines. Le pouvoir, qui tient à conserver son image, a misé sur les Haratines, membres du gouvernement et du PRDS, en l'occurrence Ahmed Ould Kheimer, Mohamed Lemine Ould Ahmed, pour lui servir d'avocat auprès des instances internationales. Du côté de l'opposition, Boubacar Ould Messoud s'efforcera de dénoncer l'inaction des autorités et les formes inacceptables sous lesquelles est dissimulé l'esclavagisme en pratique dans le pays. A partir de ce moment, les relations internationales proviennent de plus en plus de la composition des relations individuelles. Les multiples sollicitations internationales des groupes de pression organisés favorisent en partie leur émancipation de la tutelle de "l'Etat faible" dans sa capacité de régulation sociale. Il apparaît donc que cette forme de revanche de l'acteur social sur le système conduit à accentuer la fluidité de l'ordre international. Ainsi, l'hypothèse de l'Etat principal acteur du système mondial relâché ne doit pas cependant restreindre l'action des groupes d'individus, peu ou prou impliqués dans la politique étrangère.

(170) C'était l'occasion pour le pouvoir de mener un double combat : sur le plan externe, reconquérir la confiance auprès des institutions internationales, à caractère financier ou humanitaire, qui avaient interrompu leur action pour le sanctionner de son soutien à l'Irak au moment de la guerre du Golfe et des manquements aux droits de l'homme. Au niveau interne, ne pas laisser à l'opposition le monopole d'un sujet autour duquel s'articulent des mobilisations. Mais surtout faire en sorte que le thème de l'esclavage, qu'il a tendance à sous-estimer, n'attire l'attention des Etats occidentaux et des organisations engagées dans la lutte pour son éradication.

CONCLUSION DE LA PARTIE

L'analyse de la politique étrangère comme processus décisionnel montre qu'elle constitue un filtre à travers lequel passe toute une série de variables dont le poids est fonction de la structure de l'Etat, du jeu des acteurs et du contexte régional. Ainsi, au niveau structurel, l'apparition du Parti du Peuple Mauritanien, parti unique sous le président Moktar Ould Daddah et du Comité Militaire, avec l'arrivée de l'armée à la tête du pays, a révélé le phénomène de la personnalisation du pouvoir. Ce facteur individuel ne sera pas sans incidence sur l'élaboration de cette politique dont les orientations reflètent la perception qu'ont les dirigeants de leur environnement et leur vision du monde.

Dès lors, les dix-huit ans de règne de Ould Daddah ont été marqués par des décisions et des démarches prudentes permettant d'aboutir à un objectif crucial. Il s'agissait d'insérer l'Etat en tant qu'acteur dans le système international et de gérer les ressources nationales, ceci en dépit des contraintes internes et externes. Etait-il possible de parvenir à un tel résultat en dehors de cette position centrale au sein du parti et de l'Etat en considérant la réalité mauritanienne ?

Quant au pouvoir militaire, empêtré dans ses contradictions internes aggravées par des logiques clientélares et tribales, il traduit dans son fonctionnement la complexité de la prise de décision en matière de politique étrangère. Les hésitations se rapportant à l'affaire du Sahara occidental, à la crise du Golfe en sont les illustrations. Au-delà du système politique, élément essentiel pour la compréhension des originalités du cas mauritanien, il faut rappeler la position, au sein du champ politico-administratif, des groupes ou des

mouvements qui s'insurgent contre leur exclusion quasi totale des circuits de décision au regard de l'organisation sociale pyramidale ou de la protection des valeurs et des intérêts de la catégorie dirigeante.

En effet, l'occupation des positions de pouvoir par des élites dominant le haut de la stratification sociale, à travers un mécanisme de redistribution des ressources, est significative de la prépondérance des variables sociales dans le processus décisionnel. Les choix des objectifs sont en grande partie déterminés par les références auxquelles s'attachent les personnes détenant des ressources importantes de nature tribale ou régionale. Celles-ci leur donnent la possibilité d'intervenir dans les organes de décision de l'Etat. Nous avons vu de ce fait comment les organisations panarabistes et des élites imprégnées des idéologies importées du Moyen-Orient ont pu canaliser, par des pressions diverses, la politique arabe et les prises de position dans les affaires concernant cette région.

En tout cas, les considérations sociales et culturelles, outre leur caractère sélectif, incitent les groupes marginalisés à des actions collectives. Qu'ils soient à la recherche d'une identité et d'une légitimité politique ou d'une représentativité dans les espaces de décision, les Haratines et les Négro-africains se mobiliseront pour une meilleure prise en compte de leurs aspirations dans la politique étrangère. Leurs revendications indiquent le monopole de ce secteur de la politique par un groupe protégeant ses intérêts et gérant de manière patrimoniale l'Etat et ses affaires du « dehors ». Cela dit, à ces variables internes se joignent les facteurs régionaux qui ont pesé de façon notable sur les revirements dans la politique arabe du pays sous le régime militaire.

La diversité des facteurs intervenant dans la politique étrangère mauritanienne ne permet pas d'expliquer le processus de décision en recourant à un modèle, puisque les motivations dépendent beaucoup de la nature de l'Etat et des sociétés qu'il regroupe. On se retrouve donc devant un contexte politique particulier : multiplication des acteurs non étatiques, marchandage entre élites et jeu

complexe des tribus qui occupent les positions de faveur dans le champ politico-bureaucratique. De plus, l'attitude des « minorités » et surtout leur insertion dans les relations internationales alourdissent le climat social et inquiètent les responsables politiques. Tous ces éléments représentent des obstacles majeurs pour l'action rationnelle d'un décideur unitaire visant à atteindre des objectifs établis en fonction de « l'intérêt national ». Cette situation de la Mauritanie rend difficile le maintien d'un équilibre entre l'Afrique noire et l'Afrique du Nord en raison de la rivalité des acteurs cherchant à influencer le sens de la politique étrangère pour défendre leurs intérêts en fonction de leur position dans le système politico-bureaucratique.

CONCLUSION

Au terme de ce travail, nous avons tenté d'analyser la politique étrangère de la Mauritanie pour déterminer ses fondements et le sens de ses orientations. Cependant la nature de l'Etat, le jeu des acteurs et l'évolution du système international rendent aléatoire et complexe la réalisation des objectifs fixés pour constituer un pont entre l'Afrique et le monde arabe tout en préservant de solides liens avec l'ancien colonisateur.

Les contradictions et les difficultés de cette politique relèvent des conditions d'émergence de ce pays tant sur le plan régional qu'international. Nous constatons que c'est à partir de cette vision de l'ordre international que la Mauritanie est créée et rassemble dans un espace commun deux entités, arabe et négro-africaine, différentes, conformément aux intérêts géopolitiques français. Tout le défi du premier président Moktar Ould Daddah (1960-1978), formé à l'école française, consistait à légitimer cette existence dans un environnement hostile, où les revendications territoriales des voisins représentaient une entrave de taille.

La politique étrangère qui a été menée au début des années 60 jusqu'au milieu de la décennie 70, avait la vocation de s'appuyer sur la protection de la France, soutenue par la plupart des Etats d'Afrique noire afin d'imposer les spécificités du jeune Etat qui fait valoir sa double appartenance. Mais le modèle de l'Etat-Nation calqué sur l'Occident n'a pas été opératoire dans la mesure où il n'est pas parvenu à assurer une « allégeance citoyenne » des populations dont la compétition s'accroît au niveau du processus de l'accumulation des ressources de l'Etat patrimonialisé.

Le clientélisme international, à travers la coopération, renforce cette situation d'autant que la Mauritanie, comme d'ailleurs la plupart des pays africains, à défaut de puissance propre, joue sur les ressources institutionnelles de l'ordre international, en l'occurrence l'ONU, mais aussi le non-alignement, pour donner un sens à son action. Comme on a pu le constater, l'atout de Ould

Daddah est de pouvoir valoriser ses richesses symboliques et son engagement auprès de l'un des leaders du neutralisme (Nasser) pour obtenir, dans le cadre du jeu de la bipolarisation, des ressources nécessaires à la conservation d'un espace d'autonomie.

En ce sens, l'influence des théories latino-américaines avait déjà attiré l'attention sur le fait que l'indépendance politique ne modifiait en aucun cas les structures de base des hiérarchies et de la domination mondiale. De ce fait, la revendication radicale d'un nouvel ordre, que les grandes puissances ont régi vigoureusement, a motivé la demande de Ould Daddah de réviser les accords de coopération avec la France à partir du moment où il était assuré du soutien de l'ensemble des pays arabes. Cela marque donc le début d'une identification au tropisme arabe au détriment des relations néo-coloniales de plus en plus mal supportées car génératrices de contradictions sociales.

La seconde grande série d'éclaircissements provenant de cette recherche concerne l'avènement d'une nébuleuse politique étrangère initiée par le pouvoir militaire à partir de 1978. Sur les principes, elle ne se démarque pas de la première mais elle est restée dans l'immobilisme puisque ceux qui l'incarnaient étaient limités en ressources politiques et l'enjeu était de conserver les acquis, aussi bien en direction de l'ancienne métropole que de l'environnement régional dans le double jeu des réalités communautaires.

Mais il apparaît que la marge de manoeuvre s'est rétrécie au point que l'ambition extérieure s'est arrêtée dans ce dernier cadre en raison des conflits, à l'exemple de l'insoluble guerre du Sahara occidental, qui ont mobilisé une bonne partie de l'action extérieure de l'Etat. De plus la complexité de la politique étrangère se réaffirme avec la démultiplication, à divers niveaux, des dynamiques identitaires.⁽¹⁷¹⁾ De ce point de vue, la manifestation de l'appartenance à des

(171) BADIE (Bertrand) et SMOUTS (Marie-Claude) *Le retournement du monde : sociologie de la scène internationale*. précité.

réseaux islamistes, tout comme les mouvements panarabistes, traduit une protestation à l'encontre de l'Etat et de sa faible légitimité mais aussi contre un ordre international dominé par les valeurs et les intérêts liés à l'Occident.

Dans le même contexte de l'échec de l'Etat-nation se réactivent des phénomènes particularistes culturels de type tribal ou ethnique, dont l'organisation et l'action permettent de dépasser les frontières nationales et de déboucher sur l'échiquier international pour donner une pertinence à leurs revendications. La politique étrangère mauritanienne correspond à un vaste champ où s'affrontent ces logiques dans le but d'intégrer son processus décisionnel et de modeler ses orientations. La stratégie des acteurs socio-politiques varie en fonction de leurs soutiens et de l'évolution des rapports de forces.

A l'heure actuelle la prépondérance du tropisme arabe, en dépit de ses contradictions, illustre l'hégémonie de certains pouvoirs du Proche et Moyen-Orient et du Maghreb. Ceux-ci profitent de la fragilité de l'Etat mauritanien et des crises identitaires pour pérenniser les relations clientélistes porteuses de pesanteurs politiques, allant jusqu'à faire de certains groupes gravitant autour du président Ould Taya de véritables relais du ministère des affaires étrangères.

La conclusion que nous tirons de la politique étrangère mauritanienne porte sur son incohérence découlant, sans doute, du comportement des acteurs et surtout du hiatus entre l'énonciation d'une politique et sa traduction conformément aux intérêts des deux communautés et de ceux de l'Etat dans ses rapports avec ses alliés traditionnels au sein de la société internationale. Il est certain que le déclin des ressources politiques et économiques, conjugué au poids des facteurs externes et l'échec de l'intégration régionale, compromet toute perspective de s'impliquer comme acteur efficient du système des Etats.

Ces observations s'articulent autour d'un troisième axe de réflexion relatif à la rénovation du système international occasionné par la fin de la bipolarité.

Rejoignant sur ce point, les travaux dirigés par Zaki Laïdi⁽¹⁷²⁾, nous essayons de montrer les effets du relâchement de l'ordre mondial et les nouvelles modalités d'insertion dans cet espace où les idéologies référentielles se sont subitement évanouies avec la disparition de l'empire soviétique. Cet effondrement du pôle oriental, qui manifeste, de manière significative, le lien intrinsèque entre l'interne et l'externe, oblige le gouvernement mauritanien, à l'image de la plupart des pays africains, à réajuster sa politique afin de s'adapter à la situation occasionnée par les bouleversements dans le système international. L'ordre nouveau signifie en effet une recomposition de la dépendance dans la mesure où les solutions de la crise économique et sociale sont désormais édictées par la mise sous tutelle du FMI et de la Banque mondiale. Celles-ci induisent un nouveau système hégémonique reposant sur le triomphe du libéralisme et son référentiel universaliste : la « démocratie de marché ».

Devant ce « remue-ménage », associé aux enseignements de la guerre du Golfe, la Mauritanie, qui ne peut plus définir sa propre politique économique, doit se soumettre à la nouvelle conditionnalité, celle de l'instauration d'un processus démocratique dont les règles de jeu restent contrôlées par les anciens militaires, devenus de « bons élèves » du système financier mondial.

En revanche, si l'orthodoxie libérale permet l'intégration de l'économie nationale dans le système économique international caractérisé par la mondialisation, les paradoxes sociaux qu'elle engendre relativisent son succès sur le continent africain.

A défaut d'une alternative, eu égard aux échecs des différentes tentatives de regroupements tant au Maghreb qu'en Afrique noire, l'avenir de la politique étrangère mauritanienne dépendra de la capacité des dirigeants à reformuler des options claires, définies en fonction non seulement des exigences régionales,

(172) L'ORDRE MONDIAL RELACHE : SENS ET PUISSANCE APRES LA GUERRE FROIDE sous la dir. de Zaki Laïdi. précité.

tenant compte bien sûr de la nécessité des équilibres communautaires, mais aussi du nouveau contexte des relations internationales où la mondialisation s'impose aux pays à faibles ressources.

Le dernier point des remarques que nous dégageons de cette étude concerne le rôle de la Mauritanie comme trait-union entre l'Afrique noire et l'Afrique du Nord et par-delà, le monde arabe. Cette double appartenance par sa composition ethnique et sa position géographique fait d'elle une spécificité dans la région. Sa politique étrangère doit répondre à un impératif : d'une part, participer à l'ensemble des activités sur le plan politique, économique et culturel en Afrique noire pour satisfaire la communauté négro-africaine ; d'autre part, s'impliquer dans les mêmes proportions dans les affaires du Maghreb et du Moyen Orient, sur la demande de la communauté arabo-berbère. Même si l'actualité a montré une forte tendance à la faveur de l'aire arabophone, étant donné l'importance de ces liens étroits dans l'équilibre interne et régional de la Mauritanie, son destin la force à jouer de manière équitable sur les deux tableaux.

Au travers de ce parcours des actions diplomatiques et du processus de décision dans un système politique peu ouvert et contraignant, nous pensons avoir contribué à la compréhension des traits essentiels de la politique étrangère de la Mauritanie et de la signification de ses fluctuations entre le tropisme arabe et le tropisme français.

BIBLIOGRAPHIE

I. REFERENCES GENERALES EN SCIENCE POLITIQUE

1°/ GENERALITES

A°/ OUVRAGES

- BADIE (Bertrand) et BIRNBAUM (Pierre)** Sociologie de l'Etat. Paris : Pluriel, 1991.-238p.
- BAECQUE (F.de) et QUERMONNE (J.L.)** Administration et politique sous la Vème République. Paris : PFNSP, 1981.-365p.
- BAUDOIN (Jean)** Mort ou déclin du marxisme. Paris : Montchrestien, 1991.-197p.
- BIRNBAUM (Pierre)** Le pouvoir politique. Paris : Dalloz, 1975.-241p.
- BOURDIEU (Pierre) et PASSERON (Jean-Claude)** La reproduction : éléments pour une théorie du système d'enseignement. Paris : Ed.de Minuit, 1970.-279p.
- BREMOND (J.) et GELEDON (A.)** Dictionnaire économique et social. Paris : Hatier, 1981.-391p.
- CROZIER (Michel) et FRIEDBERG (Erhard)** L'acteur et le système. Paris : Seuil, 1977.-436p.
- DAHL (Robert)** Qui gouverne ? Paris : A.Colin, 1971.-369p.
- DE GAULLE (Charles)** Mémoires d'espoir : le renouveau 1958-1962. Paris : Plon, 1970.-401p.
- LANGUE ET IDENTITE** . Mélanges offerts en l'honneur de Guy Héraud. Rennes-Bruxelles, 1993.
- MILLS (C.Wright)** L'élite du pouvoir. Paris : Maspéro, 1969.-375p.
- SFEZ (Lucien)** La décision. Paris : PUF (QSJ ? N°2181), 1984.-127p.
- TRAITE DE SCIENCE POLITIQUE**, sous la dir.de Jean Leca et de Madeleine Grawitz. Tome IV. Paris : PUF, 1985.

B°/ARTICLES DE PERIODIQUES

- ARON (Raymond)** Note sur la stratification du pouvoir. In : Revue française de Science politique, vol. IV, n°3, juillet-sept.1954, pp.469-476.
- BOURDIEU (Pierre)** Genèse et structure du champ religieux. In : Revue française de Sociologie, N°12, 1971, pp.295-334
- GAXIE (Daniel)** Les logiques de recrutement politique. In : Revue française de Science politique, Vol.30, N°1, février 1980, pp.5-45.
- MARTIN (Denis-Constant)** Des identités en politique : le choix de l'identité. In : Revue française de Science politique, vol.2, N°4, août 1992, pp.582-593.

2°/ LES RELATIONS INTERNATIONALES

A°/ OUVRAGES

ALLISON (Graham) The essence of decision. Explaining the cuban missile crisis. Boston : Little Brown And Company, 1971.

ARON (Raymond) Paix et guerre entre les nations. Paris : Calmann Lévy. 8ème éd., 1984.-794p.

BADIE (Bertrand) et SMOUTS (Marie-Claude) Le retournement du monde : sociologie de la scène internationale. Paris : PFNSP et Dalloz, 1992.-248p.

BADIE (Bertrand) L'Etat importé : l'occidentalisation de l'ordre politique. Paris : Fayard, 1992.-334p.

BEAUD (Michel) Le système national mondial hiérarchisé. Paris : La Découverte, 1987.

BEDJAOUI (Mohamed) Pour un nouvel ordre économique international. Paris : UNESCO, 1979.-295p.

BRAILLARD (Philippe) et DJALILI (Mohammad-Reza) Les relations internationales. 4ème ed. Paris : Puf, 1994. 125p. (Que sais-je? ; 2456).

BRETTON (Philippe) Relations internationales contemporaines. Paris : Librairie de la Cour de Cassation, 1993.-385p.

DU BOISBERRANGER (Jean) Domaine et instruments de la politique étrangère de la France. Paris : Documentation française, Notes et études documentaires, 1976.-92p.

DURAND (Marie-Françoise), LEVY (Jacques) et RETAILLE (Denis) Le monde : espaces et systèmes. Paris : PFNSP, 1992.-565p.

DUROSELLE (Jean-Baptiste) Tout empire périra : théorie des relations internationales. Paris : A.Colin, 1992.-346p.

FRANKEL (Joseph) The making of foreign policy : an analysis of the decision making. London : Oxford University Press, 1963.-231p.

GONIDEC (Pierre-François) Relations internationales. Paris : Montchrestien, 1974.-396p.

GONIDEC (Pierre-François) Relations internationales africaines. Paris : LGDJ, 1996. 203P.

GROSSER (Alfred) La politique extérieure de la cinquième République. Paris : Seuil, 1965.-190p.

HAMON (Léon) L'élaboration de la politique étrangère. Paris : PUF, 1969.

KEBADJIAN (Gérard) L'économie mondiale : enjeux nouveaux, nouvelles théories. Paris : Seuil, 1994.-392p.

L'ORDRE MONDIAL RELACHE : SENS ET PUISSANCE APRES LA GUERRE FROIDE, sous la dir.de Zaki Laïdi. Paris : PFNSP, 1993.-263p.

LA POLITIQUE ETRANGERE ET SES FONDEMENTS sous la dir.de Jean-Baptiste Duroselle. Paris : A.Colin, 1954.-402p.

LA POLITIQUE EXTERIEURE DE VALERY GISCARD D'ESTAING, sous la dir.de Samy Cohen et M.C.Smouts. Paris : PFNSP, 1985.-436p.

LES INDIVIDUS DANS LA POLITIQUE INTERNATIONALE, sous la dir. de Michel Girard. Paris : Economica, 1994.-301p.

LES RELATIONS INTERNATIONALES A L'EPREUVE DE LA SCIENCE POLITIQUE, mélanges en l'honneur de Marcel Merle. Paris : Economica, 1993.-403p.

MERLE (Marcel) Forces et enjeux dans les relations internationales. Paris : Economica, 1985.-416p.

MERLE (Marcel) La politique étrangère. Paris : PUF, 1984.-218p.

MERLE (Marcel) Sociologie des relations internationales. Paris : Dalloz, 1976.-480p.

MICHALET (Charles-Albert) Le capitalisme mondial. 2ème édition. Paris : PUF, 1985.-368p.

MOREAU DEFARGES (Philippe) La politique internationale. Paris : Hachette, 1990.-380p.

ROCHE (Jean-Jacques) Le système international contemporain. Paris : Montchrestien, 1992.-159p.

B°/ ARTICLES DE PERIODIQUES

DEVIN (Guillaume) Norbert Elias et l'analyse des relations internationales. In : Revue française de Science politique, vol.45, N°2, avril 1995, pp.305-327.

DOMENACH (Jean-Luc) et LAÏDI (Zaki) Les relations cardinales : réflexion sur le marché idéologique international. In : Esprit, N°108, nov.1985, pp.55-64

DUROSELLE (J.B.) La décision de politique étrangère : esquisse du modèle-type. In : Relations internationales, N°1, mai 1974, pp.5-26

KORANY (Bahgat) Dépendance financière et comportement international. In : Revue française de Science politique, vol.28, N°6, déc.1978, pp.1067-1092.

LAÏDI (Zaki) Après les guerres, la mêlée généralisée. In : Le Monde diplomatique, N°502, janvier 1996, p.20

LAÏDI (Zaki) Contraintes et ressources de l'espace cardinal. In : revue française de science politique, vol.36, n°6, décembre 1986, pp. 735-751

LES RELATIONS CARDINALES : POLARISATION INTERNATIONALE ET CHANGEMENT POLITIQUE DANS LES SOCIETES DU TIERS-MONDE. In : Revue française de Science politique 36 (6), 1986, pp.733-875.

MOREAU DEFARGES (Philippe) Imagination et politique étrangère. In : Défense nationale, Février 1987, pp.141-148.

TIANO (André) Les obstacles à l'étude de la dépendance. In : Revue Tiers-monde, Tome XXIII, N°91, juillet-sept. 1982, pp.461-471.

II. SOURCES SUR L'AFRIQUE

1°/ OUVRAGES, TRAVAUX UNIVERSITAIRES

ADDA (Jacques) et SMOUTS (Marie-Claude) La France face au sud, le miroir brisé. Paris : Karthala, 1989.-363p.

AMIN (Samir) L'Afrique de l'ouest bloquée. Paris : Ed.de Minuit, 1971.-322p.

AU COEUR DE L'ETHNIE : ETHNIES, TRIBALISME ET ETAT EN AFRIQUE, sous la dir.de Jean-Loup Amselle et Elikia M'Bokolo. Paris : La Découverte, 1985.-225p.

BAYART (Jean-François) L'Etat en Afrique : la politique du ventre. Paris : Fayard, 1989.-439p.

BAYART (Jean-François) La politique africaine de Mitterrand. Paris : Karthala, 1984.-149p.

BENOT (Yves) Idéologies des indépendances africaines. Paris : Maspéro, 2ème édition, 1969.-538p.

BOURGI (Albert) et CASTERAN (Christian) Le printemps de l'Afrique. Paris : Hachette, 1991.-186p.

BOURMAUD (Daniel) Histoire politique du Kenya : Etat et pouvoir local. Paris : Karthala, 1988.-323p.

BRUNEL (Sylvie) Le gaspillage de l'aide publique. Paris : Seuil, 1993.-185p.

CHAFFARD (Georges) Les carnets secrets de la décolonisation. Paris : Calmann-Lévy, 1965.-346p.

COT (Jean-Pierre) A l'épreuve du pouvoir : le tiers-mondisme pour quoi faire ? Paris : Seuil, 1984.-218p.

ETAT ET BOURGEOISIE EN COTE D'IVOIRE. Etude réunie et présentée par Y.A.Faure et J.F.Médard. Paris : Karthala, 1982.-270p.

ETATS D'AFRIQUE NOIRE : FORMATION, MECANISMES ET CRISE, sous la dir.de J.F.Médard. Paris : Karthala, 1991.-405p.

ETATS ET SOCIETES EN AFRIQUE FRANCOPHONE, sous la dir.de Daniel C.Bach et de Anthony A.Kirk-Greene. Paris : Economica, 1993.-306p.

ETOUNGA-MANGUELLE (Daniel) L'Afrique a-t-elle besoin d'un programme d'ajustement structurel ? Paris: Nouvelles du sud, 1991.-215p.

FRACTURES DE L'ETAT-NATION, sous la dir.de Noëlle Burgi. Paris : Ed.Kimé, 1994.

FREUD (Claude) Quelle coopération ? Un bilan de l'aide au développement. Paris : Karthala, 1988.-270p.

HYPOLYTE (Mirlande) Le groupe de Brazzaville aux Nations-Unies. Thèse pour le Doctorat de recherche (mention « Etudes politiques »). Paris : Faculté de Lettres et Sciences humaines, 1968.-403p.

KEITA (Raphaël) La coopération franco-malienne de 1960 à 1975. Thèse pour le Doctorat de Science politique. Université de Paris I, 1975. 2 vol.-729p.

L'AFRIQUE OCCIDENTALE AU TEMPS DES FRANÇAIS, sous la dir. de Coquery-Vidrovitch (Catherine). Paris : La Découverte, 1992.-460p.

L'ETAT CONTEMPORAIN EN AFRIQUE, sous la dir.de Emmanuel Terray. Paris : L'Harmattan, 1987.-418p.

LA FOURNIERE (Xavier de) La zone-franc. Paris : PUF, 1971.-124p. (QSJ? N°868)

LA FRANCE ET L'AFRIQUE : vade-mecum pour un nouveau voyage, sous la dir.de Serge Michailof. Paris : Karthala, 1993.-510p.

LES AFRIQUES POLITIQUES, sous la dir.de Christian Coulon et Denis-Constant Martin. Paris : La Découverte, 1991.-294p.

LIGOT (Maurice) Les accords de coopération entre la France et les Etats africains et malgache d'expression française. Paris : La Documentation française, 1964.-187p.

M'BOKOLO (Elikia) L'Afrique au XXème siècle : le continent convoité. Paris : Seuil, 1985.-393p.

N'DOUR (Made Benoit) Les objectifs de la coopération entre la France et l'Afrique francophone. Mémoire de DEA Etudes politiques. Rennes I, 1988.-218p.

NEURISSE (André) Le franc-CFA. Paris : LGDJ, 1987.-269p.

OBSERVATOIRE PERMANENT DE LA COOPERATION FRANCAISE. RAPPORT 1995. Paris : Desclée de Brouwer, 1995.

- PASTAUD (Pierre)** L'évolution depuis 1960 de la coopération monétaire entre la France et les pays africains et malgache. Thèse pour le Doctorat d'Etat en droit. Paris I , 1977 , 2 tomes.-701p.
- POUEMI (J.T.)** Monnaie, servitude et liberté : la répression monétaire de l'Afrique. Paris: Ed.Jeune Afrique, 1980.-284p.
- PRIGENT (Maryse)** Les sommets franco-africains, 1973-1992. Mémoire de Maîtrise d'histoire. Rennes : Université de Rennes 2, 1993.-126p.
- PROMOTION CONDORCET, Groupe N°10** Séminaire sur le développement : la francophonie, espace politique et économique pour la France et les pays en voie de développement. Paris : ENA, 1991.-58p.
- ROBERT (J.)** Vingt ans d'institutions monétaires ouest-africaines, 1955-1975. Paris : L'Harmattan, 1988.-479p.
- THIAM (Doudou)** La politique étrangère des Etats africains. Paris : PUF, 1963.-166p.
- TING (David)** Les relations sino-africaines 1960-1972. Thèse pour le Doctorat en Science politique. Paris I, 1974.
- VALLEE (Olivier)** Le prix de l'argent CFA, heurs et malheurs de la zone franc. Paris : Karthala, 1989.-266p.
- VINAY (B.)** Zone franc et coopération monétaire. Paris : Ministère de la coopération et du développement, 1958.-463p.

2°/ ARTICLES DE PERIODIQUE

- ALAUX (Jean-Pierre)** Changement démocratique et réalisme politique : les contradictions de la coopération française en Afrique. In : Le Monde diplomatique, N°456, mars 1992, p.4.
- BACH (Daniel C.)** Les dynamiques paradoxales de l'intégration en Afrique subsaharienne: le mythe du hors-jeu. In : Revue française de Science politique, vol.45, N°6, déc.1995, pp.1023-1038.
- BAYART (Jean-François)** L'Afrique a été privée de démocratie. In : Libération, 11.05.1992, p.15.
- BAYART (Jean-François)** La revanche des sociétés africaines. In : Politique africaine, N°11, sept.1983, pp.95-127
- BAYART (Jean-François)** Permanences des élites traditionnelles et nouvelles formes de pouvoir. In : Le Monde diplomatique, N°332, nov.1981, pp.17-18
- BAYART (Jean-François)** Réflexions sur la politique africaine de la France. In : Politique africaine, N°58, juin 1995, pp.41-50
- BOURGI (Albert)** Aspects actuels de la coopération franco-africaine. In : Annuaire du tiers-monde, 1975, pp.188-204.
- BOURMAUD (Daniel)** La France en Afrique : Politique africaine et politique étrangère trad. de l'anglais. In : Issue, A Journal of Opinion, Vol. XXIII/ 2, 1995, pp. 58-62
- CADENAT (Pierre)** La France et le tiers-monde : 20 ans de coopération bilatérale. In : Notes et études documentaires, N°4701-4702, 14 janvier 1983.-204p.
- CODO (Léon César)** L'Afrique noire et Israël : inversion d'une dynamique diplomatique. In : Politique africaine, N°30, juin 1988, pp.50-66
- CONSTANTIN (François) et COULON (Christian)** Islam, pétrole et dépendance : un nouvel enjeu africain. In : Revue française d'études politiques africaines (Le mois en Afrique), N°113, mai 1975, pp.28-51

CONSTANTIN (François) et COULON (Christian) La diplomatie du dialogue. In : Revue française d'études politiques africaines, Mai 1974, pp.57-82

CONSTANTIN (François) Sur les modes populaires d'action diplomatique : affaires de famille et affaires d'Etat en Afrique orientale. In : Revue française de Science politique, vol.36 (5), déc.1986, pp.672-694.

DIARRA (M.) Zone-franc et coopération. In : Le Monde, 28.11.1972, pp.17-18.

DISCOURS DE FRANCOIS MITTERRAND AU SOMMET FRANCO-AFRICAIN DE LA BAULE. In : Politique étrangère de la France, juin 1990, pp.125-136.

DISCOURS DE J.F.DENIAU DEVANT L'ASSEMBLEE NATIONALE. In : Politique étrangère de la France, 2ème semestre 1973, p.196.

ENTRETIEN AVEC MITTERRAND. In : Le Monde, 20.06.1990, p.3

FABRA (Paul) Zone-franc ou zone de pauvreté ? In : Le Monde, 2.12.1972, p.1 et 34.

FEUER (Guy) La révision des accords de coopération franco-africains et franco-malgache. In : Annuaire français de droit international, 1973, pp.730-739.

FEUER (Guy) Les accords culturels passés par la France et les nouveaux Etats d'Afrique noire et Madagascar. In : Annuaire français de droit international, 1963, pp.890-905

FOTIA (Mauro) Les nouvelles élites dans le processus de développement économique du continent africain. In : Revue juridique et politique, indépendance et coopération, N°2, avril-juin 1967, pp.211-230.

GANDOLFI (Alain) Les accords de coopération en matière de politique étrangère entre la France et les nouveaux Etats africains et malgache. In : Revue juridique et politique d'outre-mer, N°2, avril-juin 1963, pp.202-219.

GARNIER (Christine) Opération Ecouvillon. In : Revue des deux mondes, N°21, nov.1960, pp.93-102.

INTERVIEW DE LEOPOLD SEDAR SENGHOR. In : Le Monde, 4.07.1972, p.1 et 3.

JEANNENEY (S.G.) La zone-franc et l'Afrique. In : Revue française d'études politiques africaines, N°16, avril 1967

LA COOPERATION ENTRE LA FRANCE ET L'AFRIQUE NOIRE D'EXPRESSION FRANÇAISE ET MADAGASCAR. In : Notes et études documentaires, N°3330, 25 oct.1966, pp.12-16

LA COOPERATION FRANCO-AFRICAINE. In : Europe-Outre-mer, N°567-568, avril-mai 1977, pp.29-35

LEDUC (Gaston) Faut-il réaménager la zone-franc ? In : Revue française d'études politiques africaines, N°47, nov.1969, pp.61-74

LES CHEMINS DE LA DEMOCRATIE. In : Politique africaine N°43, octobre 1991.

LEYMARIE (Philippe) L'adieu au « pré-carré » africain. In : Le Monde diplomatique, N°488, nov.1994, pp.8-9.

LIGOT (Maurice) Vue générale sur les accords de coopération. In : Revue juridique et politique d'outre-mer, N°1, janvier-mars 1962, pp.3-17.

MARCHESIN (Philippe) La politique franco-africaine de François Mitterrand. In : Politique africaine, N°58, juin 1995, pp.3-24

MEDARD (Jean-François) Le rapport de clientèle, du phénomène social à l'analyse politique. In : Revue française de Science politique, N°1, vol.26, février 1976, pp.103-131.

MOREAU (J.P.) Problèmes actuels de la zone-franc. In : Revue française d'études politiques africaines, N°16, avril 1967, pp.34-47

RAFFINOT (M.) Gestion étatique de la monnaie, parités fixes et dépendance : le cas de la zone-franc. In : Revue du tiers-monde, t.XXIII, N°91, juillet-sept.1992, pp.549-567.

TATON (Robert) Aménagement de la zone-franc ou balkanisation monétaire ? In : Europe-
Outre-mer, N°515, décembre 1972, pp.4-6

TATON (Robert) Les accords de coopération : réaménagement ou révision fondamentale?
In: Europe-Outre-mer , N°512, sept. 1972, pp.7-10

VAUDIAUX (Jacques) L'évolution juridique et politique de la coopération franco-africaine
et malgache. In : Revue générale de droit international public, N°4, 1970, pp.922-968.

WEEXSTEEN (Raoul) L'OUA et la question saharienne. In : Annuaire de l'Afrique du
nord, 1978, pp.213-237.

ZONE-FRANC ET COOPERATION MONETAIRE. In : Revue du tiers-monde, N°91,
tome 23, juillet-sept. 1992

III. SOURCES SUR LE MAGHREB

1°/ OUVRAGES

BALTA (Paul) Le Grand Maghreb : des indépendances à l'an 2000. Paris : La Découverte,
1990.-326p.

BARBIER (Maurice) Le conflit du Sahara occidental. Paris : L'Harmattan, 1982.-419p.

BONNEFOUS (Marc) Le Maghreb : repères et rappels. Paris : CHEAM, 1990.-123p.

BRONDINO (Michèle) Le Grand Maghreb : mythe et réalités. Tunis : Alif-Editions de la
Méditerranée, 1990.-214p.

HODGES (Tony) Sahara occidental : origines et enjeux d'une guerre du désert. Traduit de
l'anglais par Dominique Kugler. Paris : L'Harmattan, 1987.-511p.

L'ETAT DU MAGHREB sous la dir. de Yves Lacoste. Paris : La Découverte, 1991.

LE GRAND MAGHREB, sous la dir. de A.Claissé et G.Conac. Paris : Economica, 1988.-
345p.

LE MAGHREB FACE AUX MUTATIONS INTERNATIONALES, Actes du Colloque de
Beït Al-Hikma, Carthage, les 4 et 5 mai 1990. Tunis : Académies tunisiennes des Lettres et
des Arts, 1993.-163p.

MAGHREB : LES ANNEES DE TRANSITION, sous la dir. de Bassma Kodmani-Darwish,
avec la collaboration de May Chartoumi Dubarry. Paris : Masson, 1990.-395p. (Coll. Enjeux
internationaux, travaux de l'Institut Français de Relations Internationales)

MOATASSIME (Ahmed) Arabisation et langue française au Maghreb. Paris : PUF, 1992.-
174p.

YARA (Ali) La question sahraouie et la mutation stratégique du Maghreb. Thèse pour le
Doctorat de Science politique. Paris X, 1991.-780p.

ZARTEMAN (William) Marocco, problems of new power. New-York : Atherton Press,
1964.-276p.

2°/ ARTICLES DE PERIODIQUE

BALTA (Paul) La politique maghrébine de la France. In : Grand Maghreb, N°53, 10.11.1986,
pp.442-448

- BALTA (Paul)** Le Grand Maghreb. In : Le Monde, Dossiers et documents, N°171, nov.1989, pp.1-4
- BALTA (Paul)** Le Sahara occidental suscite les convoitises de ses voisins. In : Le Monde diplomatique, N°257, août 1975, pp.15-16
- BEN ACHOUR (Yadh)** Les implications politiques du problème linguistique au Maghreb. In: La Pensée, N°303, juillet-sept.1995, pp.93-102.
- BESSIS (Sophie)** Le Grand Maghreb sur le chemin des retrouvailles. In : Le Monde diplomatique, N°414, sept.1988, pp.5-7
- DAOUD (Zakya)** Un an de Grand Maghreb : un bilan décevant. In : Arabies, N°38, février 1990, pp.11-15
- DURESAN (C.E.)** Maghreb vers la formation de deux ensembles économiques ? In : Le Monde diplomatique, N°200, nov.1970, p.12
- EL MALKI (Habib)** Le Maghreb : aujourd'hui et demain. In : Grand Maghreb, N°50, 14 juillet 1986, pp.313-314.
- FESSARD DE FOUCAULT (Bertrand)** La question du Sahara espagnol (II). In : Revue française d'études politiques africaines, N°120, déc.1975, pp.71-105.
- GHERARI (Habib)** L'Union du Maghreb arabe face à l'invasion du Koweït. In : Revue juridique et politique, indépendance et coopération, N°3-4, oct.-déc.1991, pp.312-320.
- GHERARI (Habib)** L'Union du Maghreb arabe. In : Studia diplomatica, vol.43, fascicule 3, 1990, pp.83-115.
- GRIMAUD (Nicole)** Sahara occidental : une issue possible ? In : Maghreb-Machrek, N°121, juillet-sept.1988, pp.89-97
- HAMDOUMI (Saïd)** Les tentatives d'intégration des pays du Maghreb face à l'élargissement de la communauté européenne. In : Etudes internationales, vol.XIII, N°2, juin 1992, pp.319-348.
- INTERVIEW DE VALÉRY GISCARD D'ESTAING.** In : Le Monde, 2.02.1976, p.1 et p.3
- JUNQUA (Daniel)** La redistribution des enjeux dans le conflit du Sahara occidental. In : Le Monde diplomatique, N°327, juin 1981, p.1 et p.10
- L'UMA.** Numéro spécial de Etudes internationales (revue tunisienne), N°41, avril 1991, pp.169-178.
- LAÏDI (Zaki)** Désaddamiser le Maghreb. In : Libération, 18 mars 1991, p.8
- MELSA (Mostafa)** Les cinq pays du Maghreb en chiffres. In : Enjeux, N°38, mars 1992, pp.34-38.
- OTAYEK (René)** Le monde islamo-arabe et l'Afrique noire : désintégration par le haut, intégration par le bas ? In : Maghreb-Machrek, N°134, oct.-déc.1991, pp.41-53
- OUAZANI (Chérif)** L'UMA. In : Jeune Afrique, N°1832, 14-20.02.1996, pp.25-27
- REGNAULT (Henri)** L'Europe, avenir du Maghreb. In : Le Monde, 13.02.1990, p.27-29
- RONDOT (Pierre)** L'Union du Maghreb arabe. In : L'Afrique et l'Asie modernes, N°163, hiver 1989-1990, pp.14-41
- SANTUCCI (Robert)** La politique étrangère de la Tunisie : continuité et pragmatisme. In : Maghreb-Machrek, N°91, janv.mars 1981, pp.43-58
- SID'AHMED (Abdelkader)** La crise des économies maghrébines : les politiques distributives en question. In : Revue du Tiers-monde, t.XXX, N°135, juillet-sept.1993, pp.654-583.
- SID'AHMED (Abdelkader)** Maghreb, quelle intégration à la lumière des expériences dans le tiers-monde ? In : Tiers-monde, t.XXXIII, N°129, janvier-mars 1992, pp.67-97.
- SOUDAN (François)** Pourquoi l'UMA n'existe pas. In : Jeune Afrique, N°1640, 11-17.06.1992, pp.18-24

VERGNIOT (Olivier) La question du Sahara occidental : autodétermination et enjeux référendaires (1956-1989). In : Annuaire de l'Afrique du nord, tome XXVIII, 1989, pp.385-416.

VERGNIOT (Olivier) Le conflit du Sahara occidental dans les relations inter-arabes. In : Annuaire de l'Afrique du nord, 1985, pp.125-136.

IV. SOURCES SUR LE PROCHE ET MOYEN-ORIENT

1°/ OUVRAGES

ABDEL-MALEK (Anouar) La pensée politique arabe contemporaine. Paris : Seuil, 1970.-378p.

BADIE (Bertrand) Les deux Etats : pouvoir et société en Occident et en terre d'Islam. Paris : Fayard, 1986.-334p.

CARRE (Olivier) Le nationalisme arabe. Paris : Fayard, 1993.-304p.

CRISE DU GOLFE : LA LOGIQUE DES CHERCHEURS. Collectif. Paris : Edisud, 1991.-174p.

CRISE DU GOLFE ET ORDRE POLITIQUE AU MOYEN-ORIENT sous la dir. de Michel CAMAU. IVème rencontres franco-égyptiennes de politologie, Aix en Provence, 23-25 janvier 1992. Paris : Editions CNRS, 1993.-343p.

KEPEL (Gilles) La revanche de Dieu : chrétiens, juifs et musulmans à la conquête du monde. Paris : Seuil, 1991.-282p. (Coll.Points Actuels)

KEPEL (Gilles) Les banlieues de l'islam. Paris : Seuil, 1991.-425p. (Coll.Points Actuel)

LA GUERRE DU GOLFE ET L'AVENIR DES ARABES. Débats et réflexions. Colloque organisé à Tunis, les 2 et 3 mars 1991. Tunis: Presses des imprimeries réunies, 1991.-225p.

LAURENS (Henry) Le grand jeu : Orient arabe et rivalités internationales depuis 1945. Paris: A.Colin, 1991.-437p.

LES SYSTEMES POLITIQUES ARABES / Maurice Flory, Baghat Korany .. Paris : PUF, 1990.-378p.

MERLE (Marcel) La crise du Golfe et le nouvel ordre international. Paris : Economica, 1991.-112p.

NODINOT (Jean-François) Vingt-deux Etats arabes, une nation. Paris : Les Editions du Sorbier, 1980.-244p.

2°/ ARTICLES DE PERIODIQUES

CANSOT (Michel) La doctrine baassiste. In : L'Afrique et l'Asie, N°166, automne 1990, pp.87-108

KEPEL (Gilles) Le monde arabe après l'accord israélo-palestinien. In : Libération, 17.03.1994.

KEPEL (Gilles) Les oulémas, l'intelligentsia et les islamistes en Egypte : système social, ordre transcendantal et ordre traduit. In : Revue française de science politique, vol.35, N°3, juin 1985, pp.424-444.

ROULEAU (Eric) Le monde arabe sous le choc de la fragmentation. In : Le Monde diplomatique, déc.1992, p.27

V. SOURCES SUR LA MAURITANIE

1°/ GENERALITES

A°/ OUVRAGES, THESES

AMNESTY INTERNATIONAL Mauritanie 1986-1989 : contexte d'une crise. Paris : Les Editions Francophones d'Amnesty international.-62p.

ARNAUD (J.) Le système politique de la Mauritanie 1960-1980. Thèse pour le doctorat d'Etat en droit public. Paris I, 1981.-604p.

AUDIBERT (Jean) MIFERMA : une aventure humaine et industrielle en Mauritanie. Paris : l'Harmattan, 1991.-216p.

BA (Abdou Yéro) La Mauritanie et les défis du développement. (Etude d'ensemble et stratégie alternative). Thèse pour le Doctorat en droit et économie du développement. Université de Nice-Sophia-Antipolis : Institut de droit de la paix et du développement, 1992.-542p.

BA (Ethmane) Les ressources humaines en Mauritanie. Mémoire de Maîtrise en sciences économiques (option : gestion des entreprises). Université de Nouakchott. Faculté des Sciences juridiques et économiques. 1992-1993.-83p.

BA (Moussa Batchily) Le parti du peuple mauritanien et la construction nationale. Thèse de 3ème cycle d'Histoire. Paris VII, 1983.-382p.

BA (Oumar Moussa) L'école, creuset de la nation ? Paris : L'Harmattan, 1993.-167p.

BALANS (J.L.) Le développement du pouvoir en Mauritanie. Thèse pour le Doctorat d'Etat en Science politique, 2 tomes. Bordeaux I, 1980.-717p.

CAISSE CENTRALE DE COOPERATION ECONOMIQUE, DIVISION DES ETUDES GENERALES (FRANCE). Dossier pays : la Mauritanie. Paris : CCCE, 1989.-47p.

CENTRE D'INFORMATION ET DE FORMATION DU PARTI DE PEUPLE MAURITANIEN. PPM Documents, N°1 et N°2.

CHASSEY (Francis de) Contribution à une sociologie du sous-développement : l'exemple de la Mauritanie. Thèse Paris V, 1972, 2 tomes.

CHASSEY (Francis de) L'étrier, la houe et le Livre : sociétés traditionnelles au Sahara et au Sahel occidental. Paris : Anthropos, 1977.-312p.

CHASSEY (Francis de) Mauritanie 1900-1975. Paris : L'harmattan, 1984.-492p.

DAURE SERFATY (Christine) A la rencontre de la Mauritanie. Paris : l'Harmattan, 1993.-239p.

DESIRE-VUILLEMIN (Geneviève) Contribution à l'histoire de la Mauritanie. Paris : Ed.Clair Afrique, 1962.-412p.

DIAGNE (N'Dery) Ecole, langues et cultures en Mauritanie. Thèse de 3ème cycle de Science de l'Education, Paris V, 1984.-328p.

DIOUF (Moktar) L'élaboration des indicateurs des minorités ethniques et culturelles en Mauritanie. Paris : UNESCO, 1982.-56p.

DU PUIGAUDEAU (Odette) Pieds nus à travers la Mauritanie. Paris : Plon, 1936.-286p.

EL MAURITANYI (Hamid) L'indépendance néo-coloniale. Paris : Ed.Six continents, 1974.-347p.

FERAL (Gabriel) Le tambour des sables. Paris : Ed.Empire, 1983.-336p.

GAUDIO (Attilio) Le dossier de la Mauritanie. Paris : Nouvelles Editions Latines, 1978.-429p.

GILLIER (Commandant) La pénétration en Mauritanie. Paris : Librairie orientaliste, 1926.-336p.

INTRODUCTION A LA MAURITANIE. Collectif. Paris : CRESM,CEAN, 1979.-421p.

LE MANIFESTE DU NEGRO-AFRICAIN OPPRIME, février 1966-avril 1986 : de la guerre civile à la lutte pour la libération nationale. (Publication clandestine) Nouakchott, 1986.-37p.

MARCHESIN (Philippe) Etat et société en Mauritanie 1946-1986 : de l'historicité du politique en Afrique. Thèse de Doctorat d'Etat en Science politique. Paris I, 1990.

MARCHESIN (Philippe) Tribus, ethnies et pouvoir en Mauritanie. Paris : Karthala, 1992.-434p.

MINISTERE D'ETAT A L'ORIENTATION, MINISTERE DE L'INFORMATION ET DES TELECOMMUNICATIONS. Mauritanie 15 ans après les indépendances. Nouakchott : Ministère de l'Information et des télécommunications, 1975.-53p.

MINISTERE DE LA COOPERATION ET DU DEVELOPPEMENT (FRANCE), bureau du Budget et du contrôle, Aide du Ministère de la Coopération et du développement en Mauritanie. Paris: Ministère de la Coopération et du développement, 1992.-5p. (Statistiques)

MINISTERE DE LA COOPERATION ET DU DEVELOPPEMENT (FRANCE), service des affaires financières et de la coordination géographique. Les Etats d'Afrique , de l'Océan indien et des Caraïbes : situation économique et financière en 1990, perspectives d'évolution en 1991-92. Paris : Ministère de la Coopération et du développement, 1992.-443p.

MINISTERE DES RELATIONS EXTERIEURES, COOPERATION ET DEVELOPPEMENT (FRANCE). Mauritanie : analyse et conjoncture. Paris : Ministère des Relations extérieures, 1982.-73p.

OULD CHEIKH (Abdel Wedoud) Nomadisme, islam et pouvoir politique dans la société maure pré-coloniale (XIème-XIXème siècles) Essai sur quelques aspects du tribalisme. Thèse pour le doctorat d'Etat en sociologie. Paris V, 1985.-3 vol. 1056p.

OULD ETHMANE SID'AHMED YESSA (Abdel Nasser) L'opposition politique en Mauritanie : discours et modes d'action depuis 1980. Mémoire de Maîtrise. Nouakchott, Faculté des Sciences juridiques et économiques, 1987.-78p.

OULD SIDYA KHABAZ (Mohamed) L'évolution constitutionnelle et politique de la Mauritanie 1960-1988 : mimétisme et/ou adaptation du constitutionnalisme moderne. Thèse de Doctorat en Science politique. Université de Paris I, 24 octobre 1990.-350p.

PERRIN (Ghislaine) La langue française en Mauritanie. Paris : Commissariat général de la langue française, 1983.-89p.

PROGRAMME DES NATIONS-UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (PNUD). Mauritanie. Rapport 1991. Nouakchott. PNUD, 1991.-258p.

RIM : ECONOMIE ET PLAN DE DEVELOPPEMENT. Paris : Secrétariat d'Etat aux relations avec les Etats de la Communauté (SEREC), 1964.-17p.

SOUDAN (François) Le marabout et le Colonel : la Mauritanie de Ould Daddah à Ould Taya. Paris : JA-Livres, 1992.-127p.

SOW (Abdoul) Institut des langues nationales : réalités et perspectives , de la phase expérimentale à la généralisation d'octobre 1985. Nouakchott : ILN, 1983.-32p.

B°/ ARTICLES DE PERIODIQUES

- BA (Alpha Lassana)** Mauritanie vers une redécouverte de l'identité nationale. In : Géopolitique africaine, N°4, juillet-sept.1991, pp.65-74.
- BADUEL (Pierre-Robert)** Mauritanie 1900-1945 ou l'Etat face à la nation. In : Revue du monde musulman et de la Méditerranée, N°54, 1989/4, pp.11-51.
- BADUEL (Pierre-Robert)** Mauritanie 1945-1990 ou l'Etat face à la nation. Numéro spécial : « Mauritanie entre arabité et africanité ». In : Revue du monde musulman et de la Méditerranée, N°54, 1989/4, p.11-51.
- BALANS (Jean-Louis)** Mauritanie 1975 : anniversaire et nouveaux enjeux. In : Annuaire de l'Afrique du nord, 1976, pp.637-661.
- BALTA (Paul)** Construire un Etat moderne. In : Le Monde diplomatique, N°316, juillet 1981, pp.25-30
- BALTA (Paul)** La Mauritanie en quête de stabilité. In : Le Monde, 16.01.1982, p.4.
- BARO (Abdoulaye)** La formation des cadres, objectif prioritaire. In : Europe outre-mer, N°459-460, avril-mai 1968, pp.25-27
- BIARNES (Pierre)** Mauritanie : contestation et dialogue. In : Revue française d'études politiques africaines, N°67, juillet 1971, pp.8-10
- BLACHERE (J.C.)** Quelques aspects de l'implantation de la langue française en Mauritanie jusqu'en 1960. In : Bulletin de l'IFAN, t.XXXIV, série B, N°4, 1972, pp.829-868.
- BURETEL (Vincent de)** La nationalisation de la MIFERMA. In : Le Monde diplomatique, Janvier 1975, p.44
- CHASSEY (Francis de)** Tension politique en Mauritanie : une aggravation du sous-développement. In : Le Monde diplomatique, Juin 1973, pp.20-22.
- DAHMANI (Abdelaziz)** La Mauritanie entre deux mondes. In : Jeune Afrique, N°702, 22 juin 1974, pp.49-59
- DISCOURS DE OULD DADDAH (1er juillet 1972).** In : Le Monde, 22.07.1972, p.5
- FESSARD DE FOUCAULT (Bertrand)** Le parti du peuple mauritanien. In : Revue française d'études politiques africaines, N°94, oct.1973, pp.33-60
- FESSART DE FOUCAULT (Bernard)** La portée de la nationalisation de la MIFERMA. In : Le Monde, 4.12.1974, p.7
- G.S.** La définition du socialisme mauritanien. In : Europe outre-mer, N°549, nov.1975, pp.19-21
- INTERVIEW DE OULD DADDAH.** In : Le Monde, 6.02.1973, p.1 et p.3
- INTERVIEW DE OULD TAYA.** In : Arabies, N°26, février 1989, pp.28-33
- INTERVIEW DE OULD TAYA.** In : Jeune Afrique, N°1513, 1.01.1990, pp.34-37.
- LE MANIFESTE DES 19 (dossier).** In : Le Point (journal mauritanien), N°5, 25 avril-2 mai 1993, pp.4-6
- MARCHESIN (Philippe)** Origine et évolution des partis et groupes politiques. In : Politique africaine, N°55, 1994, pp.20-30
- MAURITANIE.** In : Industries et travaux d'outremer, N°75, février 1960, pp.57-101
- MILCENT (Ernest)** Mauritanie : les frontières de l'unité. In : Le Monde, 14.03.1958, p.1 et p.2
- MILCENT (Ernest) et SORDET (Monique)** Le parti du peuple mauritanien. In : Revue française d'études politiques africaines, N°45, sept.1969, pp.36-44
- MILCENT (Ernest)** Un pays surgit des sables : la Mauritanie. In : Le Monde, 14.03.1958, p.1 et 2.

- MISKE (Ahmed Baba)** Al Wasit : tableau de la Mauritanie à la fin du XIXème siècle. In : Bulletin de l'IFAN, t.XXX, série B, N°1, 1968, pp.117-153.
- MOHAMEDOU (Mohammad-Mahmoud)** La Mauritanie sous l'emprise d'un régime patriarcal. In : Le Monde diplomatique, N°476, nov.1993, p.27.
- OULD ABDOU (Moussa)** La longue marche des Baathistes. In : Al Bayane, N°15, 25-31 mars 1992, p.9
- OULD BOUBOUTT (Ahmed Salem)** Mauritanie. In : Annuaire de la législation française et étrangère, 1985, pp.381-391.
- OULD MOUTALY (Lemrabott)** Nation et conflit de nationalismes. In : El Bayane (journal mauritanien), N°24, mai 1992.
- OWONA (Joseph)** Les institutions du nouveau régime mauritanien. In : Revue française d'études politiques africaines, N°159, mars 1979, pp.28-39.
- PARINGAUX (Roland-Pierre)** Les esclaves oubliés. In : Le Monde, 23.10.1990, p.1 et p.8
- SIMON (Catherine)** Les islamistes mauritaniens jouent la carte des exclus. In : Le monde, 21 mars 1995, p.6
- SOUEDI (Ahmed)** Depuis un an ...la Mauritanie. In : Grand Maghreb, N°54, 22 déc.1986, pp.506-509
- TATON (Robert)** Mauritanie : 10 ans d'indépendance. In : Europe outre-mer, N°490, nov.1970, pp.14-32
- VERGARA (Francisco)** Mauritanie : pourquoi la nationalisation de la MIFERMA. In : Afrique-Asie, N°74, 1975, pp.23-24
- VINCENT (Thierry)** BTP : la réussite du « Bouygues » mauritanien. In : Jeune Afrique, N°164, février 1993, p.24.
- WISS (Danielle) et TATON (Robert)** Les hommes d'affaires mauritaniens. In : Europe outre-mer, N°549, nov.1975, pp.55-58.

2°/ SUR LA POLITIQUE ETRANGERE

A°/ OUVRAGES ET TRAVAUX UNIVERSITAIRES

- BAL (Amadou Tidiane)** L'évolution de la politique extérieure de la République islamique de Mauritanie depuis 1960 et ses incidences sur la question nationale. Mémoire de séminaire de relations internationales. IEP de Grenoble, 1983-84.-117p.
- DIALLO (Saïdou)** La politique mauritanienne au Sahara espagnol et ses conséquences. Mémoire IEP, Aix-en-Provence, 1978.-92p.
- DIAW (Moussa)** La crise sénégal-mauritanienne d'avril 1989. Mémoire de DEA Etudes politiques. Rennes I, 1991.-117p.
- FALL (Cheikh M'Bake)** La construction mauritanienne dans le sous-ensemble géopolitique de l'Afrique du nord-ouest. Thèse pour le 3ème cycle de relations internationales. Reims : UER de Droit et de Sciences économiques, 1983.-311p.
- GUILLY (Lieutenant-colonel Alain)** La Mauritanie dans l'Union du Maghreb arabe. Mémoire de fin de stage. Paris : CHEAM, 1988/89.-36p.
- KANE (Kharass)** La politique étrangère de la Mauritanie (1960-1978). Mémoire de l'Institut des relations internationales du Cameroun. Yaoundé, 1979.-207p.
- MAURITANIE.** La République islamique de Mauritanie et le Royaume du Maroc (Livre vert). Paris : Diloutremer, 1960.

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES. Direction du financement. Bilan de la coopération entre la Mauritanie et la France. Nouakchott. Ministère de l'Economie et des Finances, 1985.-19p.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION. Note de synthèse sur la coopération franco-mauritanienne, août 1989. Nouakchott : Ministère des affaires étrangères et de la coopération, 1989.-5p.

OULD ABDELLAHI (Moustapha) La coopération de la Mauritanie avec les Etats maghrébins. Mémoire de Maîtrise. Université de Nouakchott, 1985.

OULD ALEYWA (Kaba) La coopération de la Mauritanie avec les pays du Maghreb : problèmes et perspectives. Mémoire de l'ENAP de Rabat, 1979.-166p.

OULD DAHI (Mohamed Lemine) La politique inter-arabe de la Mauritanie. Mémoire de relations internationales, Université de Mohamed V, Rabat, 1980.

OULD DEDICHE (Brahim) Protection diplomatique et consulaire des ressortissants mauritaniens. Mémoire de fin d'études à l'ENAM, option diplomatie. Dakar, 1983.-50p.

ROYAUME DU MAROC. Ministère des affaires étrangères. Livre blanc sur la Mauritanie. Rabat, 1960.-120p.

SERGHINI (Chouaki) Le Maroc et la Mauritanie dans les relations internationales. Thèse de Doctorat de Droit public. Nice, 1982. 2 vol.-728p.

SIDIBE (Ahmed) La politique étrangère de la Mauritanie. Mémoire de Maîtrise en Droit. Université de Dakar, 1982.-200p.

VERGES (Aïcha Fall) L'aide extérieure de la Mauritanie. Mémoire de Maîtrise, option gestion. Université de Nouakchott. Faculté des Sciences juridiques et économiques, 1990-1991.-48p.

B°/ ARTICLES DE PERIODIQUES

BADUEL (Pierre-Robert) La Mauritanie dans l'ordre international. In : Politique africaine, N°55, oct.1994, pp.9-19

BALANS (J.L.) La Mauritanie entre deux mondes. In : Revue française d'études politiques africaines, Mai 1975, pp.54-64

BIARNES (Pierre) Mauritanie : Nouakchott ressent comme une « punition » le refus de la France de soutenir sa nouvelle monnaie. In : Le Monde, 20-21.05.1973, p.3

CALLIES DE SALIES (Bruno) La Mauritanie cernée par les conflits. In : Le Monde diplomatique, n°515, février 1997, p.6

COMTE (Gilbert) La coopération franco-mauritanienne. In : Europe-Outre-mer, N°402, juillet 1963, pp.17-18

COMTE (Gilbert) Mauritanie : hors de la zone-franc, vers une indépendance économique réelle ? In : Le Monde Diplomatique, N°228, mars 1973.

DECLARATION DU MINISTRE MAURITANIEN DES AFFAIRES ETRANGERES, OULD ZAMEL. In : Le Monde, 6-7.07.1980, p.7

FESSARD DE FOUCAULT (Bertrand) Seize ans de diplomatie mauritanienne. In : Revue française d'études politiques africaines, N°87, mars 1973, pp.82-92

GAULME (François) La Mauritanie et la France. In : Marchés tropicaux et méditerranéens, N°2504, 5.11.1993, pp.2701-2720.

GHARBI (Ali) Les choix de Moktar Ould Daddah. In : Les temps modernes, N°384, juillet 1978, pp.2278-2291.

GREGOIRE (J.Luc) L'ajustement structurel en Mauritanie : stratégie, moyens et perspectives. In : Marchés tropicaux et méditerranéens, N°2346, 26 oct.1990, pp.3014-3018.

INTERVIEW DE MOKTAR OULD DADDAH. In : Nouvel Observateur, N°678, 7-13.11.1977, pp.58-59.

INTERVIEW DE OULD HAIDALLA. In : Le Monde, 24 juillet 1980, p. 1 et 4

INTERVIEW DE OULD TAYA. In : Le Monde, 8 mai 1991, p.5

JUNQUA (Daniel) La Mauritanie prise au piège. In : Le Monde, 15.02.1978, p.1 et 3.

LA POLITIQUE DE LA MAURITANIE EN 1979. In : Studia diplomatica, vol.XXXVIII, N°1-2, 1980, pp.179-188

LA SERRE (Françoise de) Les revendications marocaines sur la Mauritanie. In : Revue française de Science politique, vol.XVI, avril 1966, pp.320-331.

LIMAGNE (Joseph) La politique extérieure de la République islamique de Mauritanie. In : Revue française d'études politiques africaines, N°75, mars 1972, pp.34-46

MARCHAT (Henry) Mauritanie, Nations-Unies ... et marchandage planétaire. In : Défense nationale, juin 1962, pp.91-109

MAURITANIE : LES NOUVEAUX ACCORDS AVEC LA FRANCE. In : Afrique contemporaine, N°68, juillet-août 1973, p.19.

MISKE (Ahmed Baba) La plus habile entreprise d'exploitation de l'histoire. In : Le Monde, 4.08.1973, p.5

MOHAMEDOU (Mohammad Mahmoud) La Mauritanie à la croisée des chemins. In : Défense nationale, oct.1995, pp.133-142.

OJO (Adeleye) The foreign policy of Mauritania. In : A Current bibliography on african affairs, Vol.17 (4), 1984-85, pp.347-361

OULD CHEIKH (Mohamed) La politique extérieure du pays n'a pas changé. In : Europe-Outre-mer, N°431, déc.1965, pp.14-16

OULD MOHAMED (Sidy) Pour un sang nouveau de la formation diplomatique en Mauritanie. In : Futurs cadres, N°1, 1979, pp.16-17.

PAZZANITA (Anthony G.) Mauritania's foreign policy : the search for protection. In : The journal of modern african studies, vol.30, N°2, 1992, pp.281-304

PUBLICATION DES ACCORDS DE COOPERATION ENTRE LA MAURITANIE ET LA FRANCE, signés à Nouakchott en 1973. Journal officiel de la République française. N°118, 18.05.1974, pp.5355-5365.

RADI (Jamal) Irak-Mauritanie : histoire d'un mariage de raison. In : Arabies, N°44, juillet 1990, pp.8-9

SCHISSEL (Howard) La Mauritanie dans l'engrenage saharien. In : Le Monde diplomatique, N°279, juin 1977, p.1 et 23.

SERJAC (Jean) Mauritanie et Maroc. In : L'Afrique et l'Asie, N°45, 1er trimestre 1959, pp.11-21.

TRAITE DE COOPERATION ENTRE LA FRANCE ET LA RIM. In : Journal officiel de la République française, N°30, 5 et 6 février 1962, pp.1324-1341.

VERGARA (Francisco) La voie étroite de la Mauritanie. In : Esprit, N°9, sept.1976, pp.310-321.

**C°/ SOURCES OFFICIELLES, ARCHIVES,
DOCUMENTATION DU MINISTERE DES AFFAIRES
ETRANGERES**

- Bilans de coopération et projets du Ministère de l'économie et des finances
- Comptes-rendus des audiences des ministres et des ambassadeurs mauritaniens et français
- Discours des chefs d'Etat
- Documents du Parti du Peuple Mauritanien (PPM)
- Dossiers : Accords de coopération
- Dossiers : Comptes-rendus de commissions mixtes de coopération et de missions officielles.
- Journaux officiels de la RIM, décrets et lois
- Projet de Constitution soumis au référendum 12.07.1991
- Publications du Ministère de l'Information
- Rapports annuels sur l'état de la nation
- Tribunes du CIF (documents radiophoniques du PPM)

D°/ PRESSE MAURITANIENNE

- Le Calame
- Al Bayane
- Horizons
- Le Point
- Mauritanie demain
- Mauritanie-Nouvelles

E°/ PERIODIQUES CONSULTES

- Afrique contemporaine
- Année africaine
- Archives européennes de Sociologie
- Bulletin de l'Afrique noire
- Etudes internationales (revue tunisienne)
- Géopolitique africaine
- Jeune Afrique
- L'action (revue tunisienne)
- Le Courrier
- Le Mois en Afrique
- Le Monde
- Le Monde diplomatique
- Le Point
- Libération
- Maghreb-Machrek
- Marchés tropicaux et méditerranéens
- Politique africaine

- Revue des deux mondes
- Revue du monde musulman et de la Méditerranée
- Revue française de Science politique
- Studia diplomatica

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	1
PREMIERE PARTIE. LE TROPISME FRANCAIS OU LE CONSENSUS NEO-COLONIAL.....	9
CHAPITRE I. LES MECANISMES D'INTEGRATION.....	19
SECTION I. L'ATTACHEMENT A LA ZONE FRANC	25
<i>Paragraphe 1. Le fonctionnement du compte d'opérations</i>	<i>27</i>
<i>Paragraphe 2. Les atouts et les limites de la zone monétaire</i>	<i>33</i>
SECTION II. UN SYSTEME PARADOXAL : PROTECTIONS ET CONTRAINTES	38
<i>Paragraphe 1. Le contexte des accords de coopération</i>	<i>45</i>
<i>Paragraphe 2. Les caractéristiques des accords franco-mauritaniens</i>	<i>48</i>
<i>A°/ Les relations politiques.....</i>	<i>52</i>
<i>B°/ Les accords économiques et financiers.....</i>	<i>57</i>
<i>C°/ Les accords culturels</i>	<i>62</i>
CHAPITRE II. COOPERATION ET DECONNEXION	68
SECTION I. LE REVIREMENT POLITIQUE ET LA REVISION DES ACCORDS.....	70
<i>Paragraphe 1. Le processus de révision.....</i>	<i>76</i>
<i>Paragraphe 2. Les décisions spectaculaires.....</i>	<i>87</i>
SECTION II. LA FRANCE : UN PARTENAIRE INCONTOURNABLE.....	98
<i>Paragraphe 1. Les soutiens et les contradictions politiques.....</i>	<i>104</i>
<i>Paragraphe 2. L'aide au développement.....</i>	<i>115</i>
Conclusion de la partie.....	133

DEUXIEME PARTIE. LE TROPISME ARABE	138
CHAPITRE I. LA MAURITANIE DANS LE MAGHREB.....	147
SECTION I. LA DIALECTIQUE DE LA BICULTURALITE : FRANCOPHONIE ET ARABITE.....	150
<i>Paragraphe 1. Les réformes scolaires.....</i>	<i>157</i>
A°/ La réforme du "réajustement".....	158
B°/ Le "bilinguisme français-arabe".....	162
C°/ L'arabisation et « l'indépendance culturelle ».....	164
<i>Paragraphe 2. La symbolique culturelle dans l'orientation de la politique étrangère.....</i>	<i>166</i>
A°/ Le retour « provisoire au bilinguisme ».....	167
B°/ Arabisation et déséquilibre dans la politique de trait d'union.....	170
SECTION II. LES PRETENTIONS TERRITORIALES.....	174
<i>Paragraphe 1. Les revendications marocaines sur la Mauritanie.....</i>	<i>177</i>
A°/ Les approches contradictoires des revendications.....	180
B°/ La normalisation des rapports mauritano-marocains.....	186
<i>Paragraphe 2. La question du Sahara occidental</i>	<i>191</i>
A°/ Les engagements et les répercussions du conflit saharien.....	195
B°/ Les organisations internationales : enjeux de politique étrangère... 209	
1°/ L'Organisation de l'Unité Africaine aux prises avec le contentieux saharien.....	210
2°/ L'internationalisation de la crise : L'ONU dans l'impasse.....	216
SECTION III . UNE POLITIQUE MAGHREBINE A GEOMETRIE VARIABLE.....	224
<i>Paragraphe 1. La diplomatie des axes.....</i>	<i>226</i>
A°/ La constitution d'une espace politique organisé.....	229
B°/ L'ambivalence des relations dans l'axe Rabat-Tripoli.....	233
<i>Paragraphe 2. La relance de l'intégration régionale.....</i>	<i>241</i>
A°/ Le processus d'édification du Maghreb Arabe.....	245
1°/ Les modalités du rapprochement des Etats maghrébins.....	245

2°/ La réalisation de l'UMA (Union du Maghreb Arabe).....	251
B°/ Les obstacles à la dynamique du regroupement régional.....	257
1°/ Les contraintes politiques.....	257
2°/ Les entraves économiques.....	262

CHAPITRE II. LA MAURITANIE ET LE MOYEN-ORIENT : LA RECHERCHE DE SOUTIENS..... 269

SECTION I. L'EMPRISE ARABE..... 273

<i>Paragraphe 1. Les manifestations de la solidarité arabe.....</i>	275
A°/ Les contributions arabes au développement de la Mauritanie.....	276
B°/ Les appuis politiques et les tensions dans les rapports avec le Moyen-Orient.....	283
<i>Paragraphe 2. L'importation des idéologies du Proche et Moyen-Orient.....</i>	289
A°/ Les mouvements nationalistes arabes.....	292
B°/ Le développement des réseaux islamistes.....	296

SECTION II. L'HEGEMONIE IRAKIENNE..... 303

<i>Paragraphe 1. Coopération et subordination.....</i>	305
<i>Paragraphe 2. Une hégémonie en débat.....</i>	312

Conclusion de la partie..... 318

TROISIEME PARTIE. LA POLITIQUE ETRANGERE COMME PROCESSUS DECISIONNEL 321

CHAPITRE I. LES POLES DE LA DECISION..... 331

SECTION I. LE PROCESSUS DE CONCENTRATION DU POUVOIR..... 334

<i>Paragraphe 1. La fragmentation du pouvoir politique.....</i>	337
<i>Paragraphe 2. Le parti : instrument de pouvoir décisionnel</i>	345

SECTION II. LE "POUVOIR DES GARNISONS" ET LES VARIATIONS DANS LA POLITIQUE ETRANGERE 358

<i>Paragraphe 1.</i> L'organe militaire décisionnel et les divergences internes.....	361
<i>Paragraphe 2.</i> La prégnance du fait tribal dans la politique étrangère.....	371

**SECTION III. LES INSTRUMENTS DE LA POLITIQUE
ETRANGERE 383**

<i>Paragraphe 1.</i> Les pouvoirs et l'organisation du Ministère des Affaires étrangères.....	386
<i>Paragraphe 2.</i> La formation du personnel diplomatique.....	396

**CHAPITRE II. L'EMERGENCE DES ELITES ET DE LEURS
GROUPES DE PRESSION..... 404**

**SECTION I. L'INFLUENCE DES ELITES SUR LA POLITIQUE
ETRANGERE..... 405**

<i>Paragraphe 1.</i> La catégorie politico-administrative.....	407
<i>Paragraphe 2.</i> Les groupes d'affaires.....	416
<i>Paragraphe 3.</i> Le groupe des militaires.....	422

**SECTION II. LES MOUVEMENTS POLITIQUES ET LEURS ACTIONS
INTERNATIONALES..... 427**

<i>Paragraphe 1.</i> Les pressions des Négro-africains.....	430
<i>Paragraphe 2.</i> Les Haratines et la recherche de repères politiques.....	438

Conclusion de la partie..... 445

CONCLUSION 448

BIBLIOGRAPHIE..... 454

TABLE DES MATIERES..... 472

LISTE DES ANNEXES..... 477

LISTE DES ANNEXES

- ANNEXE N°1 : Entretien entre le ministre mauritanien des affaires étrangères et le président Georges POMPIDOU, concernant la révision des accords de coopération de 1961 (30.06.1972).
- ANNEXE N°2 : Liste des financements accordés par la Caisse Centrale de Coopération Economique (CCCE) ou Caisse française de Développement (CFD) à la Mauritanie (de 1980 jusqu'en 1992).
- ANNEXE N°3 : Accord entre la France et la Mauritanie relatif à la réinsertion des émigrés mauritaniens en France et ayant choisi le retour au pays (26.09.1986).
- ANNEXE N°4 : Traité instituant l'Union du Maghreb Arabe (17.02.1989)
- ANNEXE N°5 : Note sur la coopération mauritano-saoudienne (23.05.1981)
- ANNEXE N°6 : Lettre adressée au Conseil de Sécurité par le ministre mauritanien des affaires étrangères (25.09.1990).
- ANNEXE N°7 : Accord de financement entre le Fonds koweïtien pour le développement économique arabe et la République islamique de Mauritanie (17.02.1981).
- ANNEXE N°8 : Protocole de coopération et d'assistance entre le gouvernement de la République islamique de Mauritanie et le gouvernement de la République d'Irak (20.05.1980).

ANNEXE N°1

Entretien entre le ministre mauritanien des affaires étrangères et le président
Georges POMPIDOU, concernant la révision des accords de coopération de 1961
(30.06.1972).

**ENTRETIEN ENTRE LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES
MAURITANIEN, HAMDI OULD MOUKNASS ET LE PRESIDENT
POMPIDOU.**

Elysée, 30.06.72 à 15H30

Résumé entretien avec le Président Pompidou

I. Remise message (Président paraît agacé. Je poursuis mes commentaires.)

II. Je n'apprécie pas que j'ai été bousculé. Mon calendrier était très chargé : j'avais Bourguiba, les difficultés monétaires avec la livre, les problèmes internes et externes.

Le calendrier du Président de la République française ne se défait pas n'importe comment. Ce message n'a rien d'urgent et aurait pu attendre la rentrée. Il aurait pu aussi être remis au Ministre des Affaires Etrangères, l'effet aurait été le même.

Je remercie le Président Moktar (Ould Daddah) pour qui j'ai beaucoup d'estime et d'amitié, nous avons des liens anciens et il le sait, mais le message ne m'apprend rien de nouveau que je n'ai lu dans la presse. Et puis pour réviser, il faut être deux, puisque les accords ont été signés par deux partenaires. Il ne suffit pas que la Mauritanie décide, il faudrait aussi que la France accepte sinon la Mauritanie pourrait procéder autrement en dénonçant les accords.

Enfin, ces accords n'ont rien de contraignant ni dans l'esprit, ni dans leur lettre.

C'est moi qui ai dit le premier lors de ma première visite en Afrique en commençant avant tout par la Mauritanie, que les accords sont évolutifs, s'adaptent pour enfin disparaître et laisser place à des accords d'alliances, des traités de commerce. D'ailleurs la coopération n'est imposée à personne, tout pays qui ne la veut pas peut la rejeter. Bien sûr, elle est dans l'intérêt réciproque, j'en conviens.

Je dois dire aussi que la procédure empruntée est mal choisie puisqu'en procédant à la révision, il faudrait préparer des textes, de nouveaux accords, passer devant le Parlement alors qu'on pourrait par lettres additives procéder aux adaptations souhaitables.

MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGÈRES : Mr. le Président, je serai l'interprète fidèle auprès de votre collègue pour tout ce que vous venez de dire. Je dois cependant signaler :

1°/ que le communiqué du BPN a été bloqué pendant trois jours afin que je puisse vous informer avant même l'opinion mauritanienne de la décision du BPN. Bien sûr, quand j'ai été informé que votre calendrier ne vous permettait pas de me recevoir, j'ai demandé que le communiqué du BPN soit diffusé.

POMPIDOU : Il aurait pu attendre.

MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGÈRES : (Je poursuis mon développement)

2°/Nous reconnaissons que les accords de coopération n'ont rien de contraignant ou tout au moins nous décidions en ce qui nous concerne sans frein à notre souveraineté.

Nous ne voulons pas non plus vous créer des difficultés soit au Parlement, soit auprès de votre opinion publique mais nous considérons que les accords datant de plus de 10 ans ne répondent plus à l'évolution de notre pays.

Je dois dire qu'en ce qui me concerne, je n'ai aucune amertume d'avoir attendu quatre jours pour vous remettre le message qui en tout état de cause ne pouvait avoir son vrai sens qu'une fois entre les mains du destinataire réel.

POMPIDOU : Monsieur le Ministre, vous ne devez avoir aucune amertume ! (Le Président Pompidou se lève pour m'accompagner à la porte de son bureau.) Au revoir Monsieur le Ministre, transmettez au Président Moktar Ould Daddah mes salutations et mes amitiés.

CONCLUSION

-Le Président Pompidou a été agacé que je n'ai ^{pas} accepté de remettre le message du Président de la République ni à Foccart ni au Ministre des Affaires étrangères .

-Agacé aussi que la décision de réviser des accords soit décidée et publiée sans que le gouvernement français ait été consulté auparavant.

-Le Président Pompidou a dit et fait comprendre qu'il a été bousculé, malmené et c'est pour cela qu'il a employé ce langage assez vif. Il utilise souvent les termes "Monsieur le Ministre" pour bien m'indiquer que c'est moi qui ai fait la forte tête (certainement Foccart lui a rapporté le contenu de notre entretien téléphonique).

-Foccart et Bourges (coopération) ont été pris au dépourvu et apparemment exacerbés par notre comportement (voir conférence de presse de Bourges, entretien téléphonique avec Foccart).

-Exemple de contagion vis-à-vis des autres Etats africains.

En ce qui nous concerne, les dés sont jetés. Il s'agit d'être à la fois innovateurs mais aussi surtout prudents;

a/ innovateurs : il nous faut poser les problèmes essentiels pour dégager les grandes solutions permettant à notre pays d'être réellement souverain.

b/ Ne prenons pas nos désirs pour des réalités. La vie internationale est une jungle et c'est la loi du plus fort. Nous devons préparer nos dossiers et mettre de côté notre amour-propre et l'orgueil qui ne répond pas à l'intérêt général dans l'immédiat (même si nous nous en souffrons : j'ai été peiné et énervé de ne pouvoir en sortant de l'Elysée claquer les portes et me dire que jamais je n'aurai à traiter avec un Foccart et peut-être aucun lien sauf ceux d'Etat à Etat, comme nous en avons avec la Chine, l'URSS et autres.). Mais la réalité est tout autre.

Enfin, des peaux de banane ne manqueront pas de jalonner les rues de Nouakchott. Ca occupera un peu plus Ben. Il faut s'y préparer !!!

En ce qui concerne les négociations pour la révision des accords, la voie des chancelleries est la seule qui devrait être utilisée (discrétion, pas de publicités etc.).

Hamdi OULD MOUKNASS
Ministre des Affaires Etrangères

ANNEXE N°2

Liste des financements accordés par la Caisse Centrale de Coopération Economique (CCCE) ou Caisse française de Développement (CFD) à la Mauritanie (de 1980 jusqu'en 1992).

LISTE DES FINANCEMENTS ACCORDES PAR LA CCCE

(1980-1985)

A LA MAURITANIE

BENEFICIAIRE	BENEFICIAIRE FINAL	OBJET	MONTANT	ANNEE
ETAT	MULTIPLES	assistance aux eleveurs du gorgol	1.280 ----- 1.280	1950
ETAT	OMVS	barrage diama	20.030	1951
ETAT	OMVS	barrage diama	13.350 ----- 33.380	
ETAT	OPI	modern. extens. telecom.	31.250 ----- 31.250	1952
ETAT	OPI	modernisation et extension des telecom.	15.750 ----- 15.750	1953
ETAT	OMVS	barrage de manantali	2.600	1954
ETAT	OMVS	barrage de manantali	1.740	
ETAT	MULTIPLES	perim. irrigues villageois region de boghe	57.000	
SONELEC	SONELEC	redressement et prog. invest. electricite	89.000	
ETAT	MULTIPLES	projet amenagt hydro-agricole du lac r'kiz	23.000	
ETAT	ETAT	proj.assistance au secteur des peches	9.000	
SNIM	SNIM	assistance au demarrage du projet guelbs	57.000 ----- 269.340	
STE M.G.H.		projet hotel dar el barka a nouakchott	15.500 ----- 15.500	1955

LISTE DES FINANCEMENTS ACCORDES PAR LA CCCE DEPUIS 1986 A LA MAURITANIE

SIGNATAIRE	OBJET	MONTANT EN FF	ANNEE OCTROI
RIM	Hydraulique Villageoise Guidimaka	42 500 000	1986
	S/Total	42 500 000	
RIM	Appui et études secteur pêche	16 000 000	1987
	S/Total	16 000 000	
SNIM	Appui au Plan de Redressement	11 000 000	1988
SNIM	Appui au Plan de Redressement	19 000 000	1988
RIM	Endiguement Rive Droite (OHVS)	1 808 000	1988
BCM		5 000 000	1988
BCM		5 000 000	1988
	S/Total	41 808 000	
RIM	Aérogare de Nouakchott	57 000 000	1989
RIM	Air Afrique	10 000 000	1989
RIM	Air Afrique	10 000 000	1989
SNIM	Equipement informatique et télécommunications	22 500 000	1989
BCM		2 750 000	1989
BCM		2 750 000	1989
RIM	Fonds d'études et de préparation de projets	5 000 000	1989
BCM		950 000	1989
BCM		950 000	1989
	S/Total	111 900 000	
RIM	Balèze du PAN	6 000 000	1990
RIM	Extension du champ captant d'Idini	26 000 000	1990
BCM		600 000	1990
BCM		600 000	1990
RIM	Ligne de crédit rapatriés	6 000 000	1990
SNIM	M'Kaoudat	50 000 000	1990
RIM	M'Kaoudat	205 000 000	1990
RIM	PASA	60 000 000	1990
BCM		1 150 000	1990
BCM		1 150 000	1990
RIM	Surveillance des pêches	77 000 000	1990
	S/Total	433 500 000	
RIM	AEP centres secondaires	36 000 000	1991
RIM	Fonds d'études et de préparation de projets	3 000 000	1991
BCM		2 800 000	1991
BCM		2 800 000	1991
BCM		1 800 000	1991
BCM		1 800 000	1991
RIM	M'Kaoudat (2ème tranche)	95 000 000	1991
OHVS	Ouvrages digue rive droite	10 000 000	1991
RIM	Réfection quais du PAN (1ère tranche)	53 000 000	1991
BCM		1 650 000	1991
BCM		1 650 000	1991
	S/Total	209 500 000	
BCM		950 000	1992
BCM		950 000	1992
BCM		2 917 000	1992
BCM		2 917 000	1992
BCM		1 562 500	1992
BCM		1 562 500	1992
BCM		1 170 000	1992
BCM		1 170 000	1992
OPT	Stations Côtières	13 500 000	1992
RIM	Ligne de crédit rapatriés	10 000 000	1992
	S/Total	36 700 000	
PAN	Réfection qual (2ème tranche)	60 000 000	
ETAT	Subvention Ajustement Structurel	50 000 000	
	S/Total	110 000 000	

ANNEXE N°3

Accord entre la France et la Mauritanie, relatif à la réinsertion des émigrés mauritaniens en France et ayant choisi le retour au pays (26.09.1986).

A C C O R D

entre

le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie

et

le Gouvernement de la République Française

sur l'aide à la réinsertion dans l'économie mauritanienne

des travailleurs ayant émigré en France

-:-:-

- PREAMBULE -

Considérant les liens d'amitié existant entre les deux pays, les deux Gouvernements sont convenus de collaborer étroitement en vue de créer les conditions favorables au retour volontaire et à la réinsertion des ressortissants mauritaniens ayant émigré en France.

TITRE 1er

OBJET DE L'ACCORD

Article 1er

L'objet du présent accord est de promouvoir, dans un souci de développement de l'économie mauritanienne la coopération entre la France et la Mauritanie en vue d'aider les travailleurs mauritaniens qui le souhaitent à se réinsérer dans leur pays.

TITRE 2

CHAMP D'APPLICATION

Article 2

Le bénéfice des mesures prévues au présent accord est réservé aux ressortissants de la République Islamique de Mauritanie, majeurs de dix-huit ans, qui justifient de la possession d'un titre en cours de validité les autorisant à exercer en France une activité professionnelle salariée.

Les personnes qui ont qualité, soit pour obtenir de plein droit une autorisation de travail en raison de leur situation personnelle, soit pour obtenir à nouveau la délivrance d'un titre de séjour dans le cadre de la procédure de regroupement familial, ne peuvent toutefois prétendre au bénéfice de ces mesures.

TITRE 3

COMPOSANTES DES AIDES

Article 3

Les travailleurs mauritaniens entrant dans le champ d'application du présent accord ont accès aux dispositifs français d'aide à la réinsertion et notamment à ceux prévoyant des possibilités de financement :

- des frais exposés par les candidats au retour pour une formation professionnelle adaptée aux nécessités de leur réinsertion,
- d'acquisition de biens d'équipement destinés à la réalisation de leur projet de réinsertion,
- de leur voyage de retour et de leur déménagement ainsi que du voyage de retour et du déménagement des membres de leur famille résidant en France et repartant avec eux.

Le Gouvernement français fera bénéficier les travailleurs mauritaniens de ces dispositifs dans les meilleures conditions possibles.

Les deux parties s'engagent à poursuivre leurs contacts pour rechercher l'extension des dispositifs d'aide à la réinsertion :

- aux travailleurs mauritaniens qui ont manifesté le désir de quitter volontairement leur emploi,
- aux travailleurs mauritaniens en situation de chômage.

Article 4

Les deux parties définiront et mettront en oeuvre des stages de formation professionnelle destinés aux travailleurs mauritaniens titulaires ou non d'un contrat de travail. La formation dispensée aura pour but de permettre aux ressortissants mauritaniens qui choisissent de retourner en République Islamique de Mauritanie de s'adapter dans de bonnes conditions à des emplois ou des activités économiques qui leur seront proposés dans le cadre du présent accord.

TITRE 4

AVANTAGES DOUANIERS ET FISCAUX

Article 5

Chaque Gouvernement accorde, en ce qui le concerne, aux travailleurs mauritaniens bénéficiaires du présent accord, des avantages douaniers et fiscaux propres à faciliter leur réinsertion.

Une attention particulière sera apportée aux importations de véhicules et, de manière générale, des biens permettant la création d'une petite entreprise en Mauritanie.

Le Gouvernement mauritanien facilitera l'attribution des terrains pour l'établissement des entreprises. En outre, il prendra des dispositions pour l'aménagement des sites réservés à l'emplacement des entreprises.

TITRE 5

MODALITES D'ATTRIBUTION

Article 6

Les aides prévues à l'article 3 du présent accord sont versées soit en France, soit en Mauritanie, conformément à la réglementation française, les allocations correspondant au transport et au déménagement étant versées avant le départ de France.

Article 7

Une fois que les formalités préalables au retour auront été accomplies, le candidat à la réinsertion et son conjoint restituent leurs titres de séjour à l'autorité française compétente.

Il recevra en échange une autorisation de séjour valable deux mois ou, le cas échéant, pour la durée de stage de formation qu'il effectuerait en France ; cette durée étant alors majorée de deux mois.

TITRE 6

MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Article 8

Dès l'entrée en vigueur du présent accord, les ressortissants mauritaniens qui sont candidats au bénéfice de l'aide financière à la réinsertion prévue par la réglementation française seront informés par les autorités françaises et, sur leur demande, par le Consulat de la République Islamique de Mauritanie en France, des possibilités et des conditions d'emploi en Mauritanie afin de pouvoir planifier la réalisation de leur projet de réinsertion et l'emploi de l'aide financière française.

Les autorités mauritaniennes adresseront à cette fin, périodiquement aux autorités françaises, les informations sur les possibilités d'emplois et de créations d'activités économiques utiles au développement de la Mauritanie, sous forme d'informations détaillées sur : les priorités sectorielles et géographiques de développement, les professions et les emplois vacants.

Les autorités françaises communiqueront périodiquement aux autorités mauritaniennes les informations relatives au nombre de demandes déposées et de bénéficiaires du dispositif d'aide publique à la réinsertion, à leur répartition par âge, à leur qualification professionnelle, à la nature et à la localisation de leurs projets de réinsertion.

Article 9

Le volume et la nature des stages de formation professionnelle mentionnés à l'article 4 seront fixés d'un commun accord en fonction des débouchés identifiés en application de l'article précédent.

Article 10

Les autorités mauritaniennes concernées et la mission compétente de l'Office National d'Immigration français établiront une collaboration étroite pour contribuer à la mise en oeuvre des projets de réinsertion des travailleurs mauritaniens ayant sollicité le bénéfice des aides prévues aux articles 3 et 4 du présent accord.

Article 11

Les ressortissants de la République Islamique de Mauritanie souhaitant retourner dans leur pays doivent être informés au mieux de toutes les possibilités offertes par la coopération franco-mauritanienne, ainsi que des droits et obligations qui sont les leurs.

A cette fin, les autorités françaises veilleront à l'information appropriée par les services compétents, notamment ceux de l'Office National d'Immigration, des ressortissants mauritaniens sur les droits auxquels ils peuvent prétendre à l'occasion de leur retour, notamment vis-à-vis des aides financières à la réinsertion et des possibilités de formation professionnelle en vue de leur retour en Mauritanie menée dans le cadre du présent accord.

Les autorités mauritaniennes transmettront périodiquement aux autorités françaises aussi bien les informations relatives à la législation mauritanienne concernant la réinsertion et l'emploi que toutes autres informations utiles aux travailleurs et aux membres de leur famille en vue de leur réinstallation en Mauritanie.

TITRE 7

EXECUTION DE L'ACCORD

Article 12

Il est constitué une Commission mixte d'experts chargée de :

- suivre l'exécution du présent accord,
- examiner, en vue d'y apporter des solutions satisfaisantes, les problèmes qui viendraient à survenir à l'occasion de l'application des mesures prévues par le présent accord.

Article 13

Cette Commission se réunit une fois par an, et chaque fois que de besoin à la demande de l'une ou l'autre des parties.

TITRE 8

DUREE ET RENOUVELLEMENT

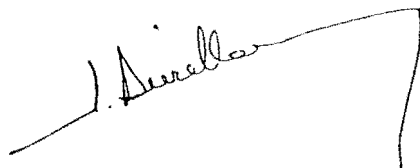
Article 14

Chaque partie notifiera à l'autre l'accomplissement des procédures constitutionnelles requises, en ce qui la concerne, pour l'entrée en vigueur du présent accord.

Le présent accord entrera en vigueur le premier jour du deuxième mois suivant le jour de la réception de la dernière des notifications.

Le présent accord est conclu pour une période de deux ans renouvelables par tacite reconduction. Il peut faire l'objet d'avenants ou de notifications. Il peut être dénoncé par l'une ou l'autre des parties contractantes qui notifiera la dénonciation par les voies appropriées au moins trois mois à l'avance./.

Fait à Nouakchott, le 26 Septembre 1986

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Diawalla', with a long horizontal line extending to the left and a vertical line extending downwards to the right.

ANNEXE N°4

Traité instituant l'Union du Maghreb Arabe (17.02.1989)

**Ministère des Affaires Etrangères et de la
Coopération**

ACTES RÉGLEMENTAIRES

*DÉCRET n° 39 - 89 du 15 juin 1989 ratifiant le traité
instituant l'Union du Maghreb Arabe.*

Vu l'ordonnance n° 69-082/CMSN du 05 juin 1989
autorisant la ratification du traité instituant l'Union
du Maghreb Arabe signé le 17 février 1989.

ARTICLE UNIQUE. - Est ratifié le traité instituant
l'Union du Maghreb Arabe à Marrakech le 10 Rajeb El
Fard 1409 de l'Hégire correspondant au 17 février
1989.

ANNEXE

**TRAITÉ INSTITUANT L'UNION
DU MAGHREB ARABE**

Sa Majesté HASSAN II, Roi du Royaume du Maroc;
Son Excellence Monsieur ZEINE EL ABIDINE BEN ALI,
Président de la République Tunisienne;
Son Excellence Monsieur CHADLI BENJIDID, Président de
la République Algérienne, Démocratique et Populaire;
Le Guide de la Grande Révolution du 1er septembre, le
Colonel MOUAMAR KADDAFI de la Grande Jamahiriya
Arabe Lybienne Populaire et Socialiste;
et Son Excellence le Colonel MAAOUYA OULD
SID'AHMED TAYA, Président du Comité Militaire de
Salut National, Chef de l'Etat de la République
Islamique de Mauritanie.

- Convaincus des liens solides d'histoire, de religion et de langue qui unissent les peuples du Maghreb Arabe;
- Répondant aux aspirations profondes et permanentes de ses peuples et de leurs dirigeants à la création d'une union en mesure de consolider ses liens et de lui donner l'occasion d'évoluer progressivement vers la réalisation d'une intégration de plus en plus effective,

- Conscients que les résultats de cette intégration permettront à l'union du Maghreb Arabe d'acquérir un poids réel susceptible de contribuer efficacement à l'équilibre mondial et à la stabilisation des relations pacifiques au sein de la communauté internationale et pour la préservation de la sécurité et de la stabilité dans le monde,
- Conscients que la création de l'Union du Maghreb Arabe nécessite des réalisations concrètes ainsi que la définition de bases communes qui traduiront la solidarité entre ces pays et assureront leur développement économique et social,
- Exprimant leur volonté sincère d'oeuvrer afin que l'Union du Maghreb Arabe soit la voie pour la construction de l'Unité Arabe globale et un prélude pour une union plus large, regroupant d'autres pays arabes et africains.

ont convenu de ce qui suit :

ARTICLE PREMIER. - Est créée, en vertu du présent traité, une Union dénommée Union du Maghreb Arabe.

ARTICLE DEUX. - L'Union a pour objet :

- la consolidation des liens de fraternité qui unissent les pays membres et leurs peuples,
- la réalisation du progrès et de la prospérité de ses sociétés et la défense de leurs droits,
- la contribution à la préservation de la paix fondée sur la justice et l'équité,
- l'application d'une politique commune dans les différents domaines,
- et d'assurer progressivement la liberté de circulation des personnes, des services, des biens et des capitaux entre les pays de l'Union.

ARTICLE TROIS. - La politique commune visée à l'article précédent a pour objet de réaliser ce qui suit :

- Sur le plan diplomatique : la réalisation de la concorde et de l'entente entre les pays membres et l'instauration entre eux d'une coopération diplomatique étroite fondée sur le dialogue et la concertation.
- Sur le plan de la défense : la sauvegarde de l'indépendance de chaque pays membre.
- Sur le plan économique : la réalisation du développement industriel, agricole, commercial et social des pays membres et la mise en oeuvre de tous les moyens pour atteindre cet objectif, notamment par la mise sur pieds de projets communs et la préparation de programmes généraux et spécifiques à cet effet.

Sur le plan culturel : l'instauration d'une coopération visant le développement de l'enseignement à tous ses niveaux, ainsi que la préservation des valeurs spirituelles et morales tirées des enseignements de l'Islam, la sauvegarde de l'identité nationale arabe et la mise en oeuvre de tous les moyens pour atteindre ces objectifs notamment par l'échange de professeurs et d'étudiants et la création d'établissements universitaires et culturels communs spécialisés dans la recherche.

ARTICLE QUATRE. - L'Union est dotée d'un conseil de Présidence, composé des Chefs d'Etats membres. Le Conseil de Présidence est la plus haute instance de l'Union. La Présidence en exercice du Conseil est assurée à tour de rôle, chaque six mois par l'un des Chefs d'Etats membres.

ARTICLE CINQ. - Le Conseil de la Présidence de l'Union tient une session ordinaire tous les six mois et peut tenir des sessions extraordinaires en tant que de besoin.

ARTICLE SIX. - Le Conseil de la Présidence détient, à lui seul, le pouvoir de décision. Ses décisions sont prises à l'unanimité de ses membres.

ARTICLE SEPT. - Les Premiers Ministres des Etats membres, ou ceux qui font fonction de Premier ministre, peuvent se réunir chaque fois que le besoin s'en fait sentir.

ARTICLE HUIT. - L'Union est dotée d'un Conseil des Ministres des affaires étrangères qui assistent aux sessions du Conseil de la Présidence et examinent les travaux du Comité de suivi et des Comités ministériels spécialisés.

ARTICLE NEUF. - Chaque Etat membre nomme au sein de son gouvernement ou de son comité populaire général, un membre chargé des affaires de l'Union. Ces responsables constituent le Comité de suivi des affaires de l'union qui présente les résultats de ses travaux au Conseil des Ministres des affaires étrangères.

ARTICLE DIX. - L'Union est dotée de Comités ministériels spécialisés institués par le Conseil de la Présidence qui en définit les missions.

ARTICLE ONZE. - L'Union est dotée d'un secrétariat général composé des représentants des pays membres. Le secrétaire général accomplit ses missions dans le pays qui assure la Présidence en exercice du Conseil de Présidence, sous l'autorité du Président de la session dont le pays prend en charge les frais.

ARTICLE DOUZE. - L'Union est dotée de Conseil de "CHOURA" composé de dix membres représentant chaque pays et choisis par les instances parlementaires du pays membre ou selon l'organisation interne à chaque pays. Le Conseil de "CHOURA" tient une session ordinaire chaque année comme il peut tenir des sessions extraordinaires à la demande du Conseil de la Présidence. Le Conseil de "CHOURA" donne son avis sur les projets de décisions présentés par le Conseil de la Présidence. Tout comme il peut saisir le Conseil de la Présidence de toute résolution ou recommandation visant le renforcement de l'action de l'Union et la réalisation de ses objectifs. Le Conseil de "CHOURA" prépare son règlement intérieur et le présente pour approbation au Conseil de la Présidence.

ARTICLE TREIZE. - L'Union est dotée d'une instance judiciaire composée de deux magistrats représentant chaque pays membre et nommés par celui-ci pour une période de six ans.

La moitié des magistrats est renouvelée tous les trois ans. L'instance judiciaire élit son Président parmi ses membres pour une année.

L'instance statue sur les différends concernant l'interprétation et l'application du traité et des accords conclus dans le cadre de l'Union qui lui sont soumis par le Conseil de la Présidence ou par l'un des pays partie dudit contentieux ou conformément à ce qui est précisé dans le règlement intérieur de l'instance.

Les décisions de l'instance judiciaire sont obligatoires et irrévocables.

Cette instance donne aussi des avis consultatifs sur les questions juridiques qui lui sont soumises par le Conseil de la Présidence.

L'instance judiciaire prépare son règlement intérieur et le présente pour approbation au Conseil de la Présidence. Ce règlement intérieur est partie intégrante du traité.

Le Conseil de la Présidence détermine le siège de l'instance judiciaire ainsi que son budget.

ARTICLE QUATORZE. - Toute agression contre l'un des Etats membres est considérée comme une agression contre les autres Etats membres.

ARTICLE QUINZE. - Les Etats membres s'engagent à ne pas autoriser une quelconque activité ou organisation sur leur territoire, de nature à mettre en danger la sécurité et l'intégrité territoriale des autres pays de l'Union ou leur système politique.

Ils s'engagent également à n'adhérer à aucun pacte, ni à aucune coalition militaire ou politique qui menacerait l'indépendance politique ou l'intégrité territoriale des Etats membres.

ARTICLE SEIZE. - Les Etats membres ont toute latitude de conclure des accords entre eux ou avec d'autres pays ou groupements tant que ces accords n'entrent pas en contradiction avec les dispositions du présent traité.

ARTICLE DIX-SEPT. - Les dispositions du présent traité peuvent être modifiées sur proposition de l'un des Etats membres. La modification sera effectuée après son adoption par tous les membres.

ARTICLE DIX-NEUF. - Le présent traité entrera en vigueur après sa ratification par les Etats membres conformément aux procédures en vigueur dans chaque Etat.

Les Etats membres s'engagent à prendre les dispositions nécessaires à cet effet dans un délai de six mois au plus, à compter de la date de signature du présent traité.

Fait à Marrakech, le Vendredi Béni 10 Rejeb El Fard 1409 de l'Hégire (1398 M.P.) correspondant au 17 février 1989.

Pour la République Islamique de Mauritanie
MAAOUYA OULD SID'AHMED TAYA

Pour le Royaume du Maroc
HASSAN II

Pour la République Tunisienne
ZEINE EL ABIDINE BEN ALI

Pour la République Algérienne, Démocratique et
Populaire
CHADLI BENJIDID

Pour la Grande Jamahiriya Arabe Lybienne Populaire
et Socialiste
MOUAMAR KADDAFI

ANNEXE N°5

Note sur la coopération mauritano-saoudienne (23.05.1981)

6 23 MAI 1981

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES
FINANCES.

DIRECTION DES PROJETS.

-:--:--:--
-:--:--:--

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MOURÉTANIE
HONNEUR - FRATERNITE - JUSTICE

-:--:--:--

CONFIDENTIEL

//) NOTE SUR LA COOPERATION MAURITANO-SAUDOISE

-:--:--:--:--:--:--:--:--:--:--:--:--:--:--:--:--

Dans le cadre de nos relations économiques avec l'étranger le Royaume d'Arabie Saoudite joue un rôle prédominant non seulement en raison de ses contributions au financement de nos investissements et de notre déficit budgétaire, mais aussi en raison de sa stature dans le monde Arabe. La politique extérieure de plusieurs pays du Golfe Arabe s'aligne sur celle de l'Arabie Saoudite.

Il faut avouer que si par le passé, c'est à dire sous l'ancien régime, plusieurs prêts et dons ont été octroyés à notre pays nous n'avons, depuis le 10 Juillet 1978, bénéficié que de prêts ou de dons promis sous l'ancien régime.

Bien que ce fait ne soit à notre avis qu'une coïncidence, il faut avouer qu'une publicité malveillante nous a désservi dans la région.

Par ailleurs il convient de noter que jusqu'ici la Coopération a été dans une certaine mesure à sens unique: en effet, nous n'avons par exemple jamais intéressé l'Arabie Saoudite (Etat et investisseurs privés) dans les secteurs productifs de notre économie (Mines Pêches etc.....); ce qui contribue toujours à rendre la coopération moins dépendante des aléas politiques.

Dans les paragraphes suivants nous allons essayer de faire un historique de notre coopération avec ce pays sans aller au delà de ce qui est en cours et proposer de nouveaux développements dans cette coopération.

On peut distinguer 5 convention actuellement en cours d'exécution ou de négociation avec l'Arabie Saoudite.

a) Exécution de la Route Kiffa/Néma; le financement accordé pour ce tronçon se chiffre à 50 millions de dollars, mais un déficit de financement d'environ 40 millions de dollars des Etats-Unis existe si on veut achever ce tronçon, aussi une récente réunion des bailleurs de fonds s'est tenue à Koweït afin de trouver solution à ce déficit.

Le Fonds koweïtien a déjà annoncé une contribution supplémentaire de 10 millions de dollars, 20 millions supplémentaire seraient nécessaires de la part de l'Arabie saoudite et 10 du fonds d'Abu Dhabi

b) Aménagement de la Vallée du Gorgol Noir. Le Fonds Saoudien contribue pour 10 millions de dollars à ce projets dont le coût est de 93,130 millions de dollars.

c) Construction d'une mosquée à la capitale. Ce projet devrait être exécuté sur financement du Feu Roi Fayçal Allah ait Son anc mais depuis dans une situation confuse semble s'être installée du fait sans doute de l'augmentation des prix.

d) Convention portant prêt de 100 millions de Rials saoudiens pour le financement de divers projets de développement.

- les projets inscrits dans cette convention a savoir :

- équipement des brigades hydrauliques 30 M RS
- extension de l'Ecole Nationale de Police 16 M RS
- construction du Palais de Justice 20 M RS + 45 M UM
- construction d'un hôpital a Néma et de dispensaires à Boutili-
mit, Timbédra et Boghé 10 M RS.

Renforcement de la capacité emettrice de Radice-Mauritanie 8 M RS sont en cours d'exécution et se déroulent normalement. Les constructions scolaires financées sur cette convention pour 11,5 millions de rials saudiens sont achevées. Seul la fourniture d'une imprimerie scolaire à l'IPN financé pour 8,5 millions de RS, n'a pas vu de début d'exécution du fait que le projet initial était mal identifié.

Un amendement a été introduit auprès du FSD/afin de prévoir des ^{et accepté} coût de consultance et de supervision ainsi que d'augmenter les coûts de construction par rapport à l'achat d'équipement; nous attendons une réponse positive dans les meilleurs délais.

c) CONVENTIONS PORTANT DON DE 100 MILLIONS DE DOLLARS AMERICAINS

En ce qui concerne cette convention 30 millions de dollars ont été utilisés le dernier trimestre de 1978 pour boucler le budget de l'Etat; 20 millions de dollars ont été utilisés afin de payer les échéances de certaines dettes en 1979.

Un montant de 45.848.000 dollars a été alloué aux projets suivants :

-Développement des Mahdras	\$ 0,5 M
-Equipements scolaires	\$ 2,18 M
-Développement de l'Elevage	\$ 0,54 M
-Construction de 4 centres de Jeunesse	\$ 1,00 M
-Extension de l'ENECOPAS	\$ 1,13 M
-Equipement de Centre de Santé	\$ 3,50 M
-Extension de l'ENFVA	\$ 2,00 M
-Adduction d'eau a Rosso	\$ 1,78 M
-Achat de pièces de rechange pour Air-Maur.	\$ 1,08 M
-Développement de la Pêche artisanale	\$ 0,7 M
-Remise en exploitation de la STPN	\$ 4,7 M
-Extension du réseau téléphonique de Nouakchott et de Nouadhibou.	\$ 3,925 M
-Equipement de brigades de barrages (SONADER)	\$ 9,35 M
-Aménagement du Gergol Noir (Etude)	\$ 0,28 M
-Construction de logements économiques (SOCOGIM)	\$ 8,128 M
-Extension de l'ENA	\$ 2,039 M
-Extension de l'ENS	\$ 1,354 M

La majorité de ces projets sont en cours de réalisation et les autres sont en voies de démarrage. Des mesures ont été prises par le Gouvernement afin que ces projets soient terminés rapidement.

En résumé 26 projets non compris le projet Guelb sont actuellement en cours d'exécution (et 1 est achevés) sur financement de l'Arabie saoudite qui a contribué aussi au financement des déficits budgétaires de 1978 et 1979.

Malgré l'importance de cette coopération, il conviendrait de la renforcer notamment en l'étendant au domaine culturel et essayant comme il été dit d'intéresser ce pays aux investissements directs dans les secteurs productifs de notre économie. Une commission Mixte de coopération qui doit se réunir alternativement à Nouakchott et RYADEH doit être créée.

Quant aux aides qui doivent faire l'objet de discussion lors de la prochaine visite de S.E. le Président du OMSN, Chef de l'Etat et du Gouvernement en Arabie Saoudite, nous proposons qu'elles se limitent à l'aide budgétaire (qui fait l'objet d'un document séparé) et aux projets suivants qui constituent à notre sens des priorités fondamentales et qui ont l'avantage d'éviter dispersion. Une grande dispersion des demandes en effet, ne risquerait que de rendre difficile une réponse positive et de voir retenus des dossiers qui ne sont pas prioritaires et abandonnés ceux qui le sont.

a) Chantier de réparations navales. Une politique judicieuse dans le domaine des pêches n'est concevable que dans la mesure où les services nécessaires aux chalutiers existent et à des prix raisonnables. Par ailleurs un tel projet encouragerait la création d'une flottille nationale. Le dossier a été étudié par Kingston Marine Technology et son coût serait d'environ 20 millions de dollars (compte tenu de l'inflation).

b) Aménagement du Lac R'kiz^{qui} est une vaste dépression de 30 Km de long sur 5Km de large situé à 50Km au Nord-Est de Rosso. Les aménagements de ce lac ont fait l'objet de plusieurs études dont la dernière par BOEON; la version définitive d'un aménagement de 5200Ha est intervenue en Mars 1980. Le coût total du projet se chiffre à 30 Mio de dollars (1.250 milliards U.S.). Le projet desservira 48 villages ayant 18.300 personnes et 70.000 bovins, 400.000 ovins et caprins et 1200 chameaux.

c) Dans le cadre de l'Accord de don 3/106(M) un reliquat de 4.152.000 dollars américains restent encore non affecté - Il serait souhaitable que l'Arabie saoudite accepte l'affectation de cet argent pour financer :

- la reconstruction du réseau d'eau de la ville de Nouakchott.
- la remise à niveau des centrales électriques de Nouakchott, Ataf, Kaédi.

Le coût de ces deux projets est estimé à 1.941.180 ouguiya soit 4.315.000 dollars environ. Les 153.000 dollars additionnels seront fournis par la Sonelec.

d) La centrale électrique de Nouakchott pour 1,6 milliards d'U.S. soit 38 Mio de dollars environ - Cette centrale permettra de faire face à la demande croissante d'énergie pour la ville de Nouakchott, de diminuer les charges récurrentes dues à la multiplicité de petites centrales, de diminuer le coût de l'énergie en utilisant du fuel - Le projet comprend également une ligne de transport d'énergie à Idini pour renforcer la capacité de pompage d'eau/.

e) Equipement et extension du Laboratoire National de travaux publics - Ce projet devient crucial du fait de l'extension du champ d'intervention du LNTP; son coût s'élève à environ 90 millions soit 2 millions de dollars environ dont 70 millions d'ouguiya pour l'équipement et 20 millions d'ouguiya pour la construction.

- 4 -

Le coût total de ces projets ainsi proposés s'élève à 94.152.0 dollars et si l'on y ajoute \$ 20 millions pour compléter le financement de la route Kiffa-Néma ce montant serait de 114.152.000 dollars.

ANNEXE N°6

Lettre adressée au Conseil de Sécurité par le ministre mauritanien des affaires
étrangères (25.09.1990).



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/21818
25 septembre 1990

ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE DATEE DU 24 SEPTEMBRE 1990, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA MAURITANIE AUPRES DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

Comme suite à ma lettre du 18 septembre 1990 (S/21789), j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la lettre que vous adresse S. E. M. Hasni Ould Didi, Ministre des affaires étrangères et de la coopération, relative aux répercussions économiques et financières qui résultent pour la République islamique de Mauritanie de l'application de la résolution 661 (1990).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer cette lettre aux membres du Conseil de sécurité pour qu'ils l'examinent conformément à l'Article 50 de la Charte des Nations Unies.

Le Représentant permanent

(Signé) Mohamedou OULD MOHAMED MAHMOUD

ANNEXE

Lettre datée du 24 septembre 1990, adressée au Secrétaire général par le
Ministre des affaires étrangères et de la coopération de la Mauritanie

Faisant suite à ma lettre No 1077 du 18 septembre 1990, par laquelle je vous avais confirmé l'engagement de la République islamique de Mauritanie à respecter les dispositions de la résolution 661 (1990), j'ai l'honneur de vous exposer ci-après les difficultés qui résultent pour la République islamique de Mauritanie de la mise en application de cet embargo, compte tenu des relations économiques et financières qu'elle entretenait avec l'Iraq et le Koweït.

I. RELATIONS AVEC L'IRAQ

1. Bien que les relations commerciales avec l'Iraq n'aient pas été très importantes, il était prévu cependant l'exécution d'un contrat de 5 millions de dollars pour la livraison du poisson dont les exportations devaient atteindre 10 millions de dollars.
2. Par ailleurs, nos deux pays avaient en commun des sociétés mixtes dans le domaine de la pêche (capital de 20 millions de dollars) et dans le domaine de l'industrie minière (capital de 70 millions de dollars) dont les programmes d'investissements et d'exportations seront différés, créant ainsi des pertes d'emploi et de ressources importantes.
3. L'Etat iraquien prodiguait à notre pays une subvention et une assistance sous différentes formes équivalant à 100 millions de dollars (formation, assistance technique, médicaments, équipements agricoles, matériels scolaires, etc.).
4. Les transferts des travailleurs mauritaniens en Iraq se chiffraient à 3 millions de dollars.

L'embargo imposé à l'Iraq fera donc subir à notre pays une perte qui se chiffre à 63 millions de dollars d'effets directs et qui pourrait atteindre plus de 100 millions de dollars en tenant compte des autres effets sur l'économie.

II. RELATIONS AVEC LE KOWEIT

1. Le Koweït est un des bailleurs de fonds traditionnels les plus importants pour la Mauritanie; les projets en exécution financés par le Fonds koweïtien de développement et ceux ayant fait l'objet d'engagement financier de sa part totalisent respectivement 37,85 millions et 49,1 millions de dollars. Si l'on y ajoute l'effet de l'embargo sur le Fonds arabe pour le développement économique et social (FADES), dont le siège est à Koweït, ces chiffres deviennent respectivement 125,7 millions de dollars et 132,9 millions de dollars, soit un total de 258,6 millions de dollars, représentant plus de 40 % du programme d'investissement total du pays. Ajoutons à cela que la Société interarabe de garantie des investissements devait garantir un programme important de renouvellement de notre flotte de pêche nationale pour près de 50 millions de dollars.

L'impact du tarissement de ce flux financier du fait de l'embargo va bien au-delà des simples chiffres parce qu'en dernier recours c'est le développement de l'économie mauritanienne elle-même qui est ainsi hypothéquée, surtout si l'on tient compte du fait que ces financements sont souvent conjoints à ceux provenant d'autres sources. La suspension des flux en provenance du Koweït compromet la disponibilité d'une grande partie des flux d'autres provenances.

2. Le Koweït investit par ailleurs en Mauritanie, par le biais de sociétés mixtes, dans les domaines de l'immobilier, des mines et des industries de transformation; l'arrêt de l'injection des capitaux dans les sociétés mixtes arrêtera leurs programmes de développement et créera donc des pertes d'emploi supplémentaires. Le total des capitaux non libérés se chiffre à 16 millions de dollars.

En plus, l'effet de l'embargo sur l'augmentation du prix du pétrole brut a déjà entraîné une augmentation de 15 millions de dollars de notre facture pétrolière, qui sera sans doute suivie par un renchérissement des prix internes et des prix des produits importés.

3. Le commerce avec le Koweït est relativement restreint et porte surtout sur l'argent, l'or et les bijoux. Les institutions de bienfaisance koweïtiennes apportaient une aide par les voies officielles et informelles qui se chiffrait à 5 millions de dollars.

Les pertes résultant de l'embargo sur le Koweït s'élèvent à 127 millions de dollars d'effets directs pour l'année en cours et 329 millions de dollars en tenant compte des autres effets sur l'économie.

En conclusion, les conséquences de l'application de l'embargo seront graves pour un pays aussi démuné que la Mauritanie, et de surcroît confronté à la désertification.

- Arrêt de son programme de développement et remise en cause de tous les ajustements que notre pays a entrepris depuis bientôt six ans;
- Augmentation très sensible du chômage par la fermeture d'entreprises et/ou l'arrêt de l'exécution de dizaines de projets;
- Accentuation du déséquilibre de la balance des paiements : les flux nets en provenance de l'Iraq et du Koweït étaient largement positifs.

Aussi est-il à craindre que le programme de réhabilitation de l'économie mauritanienne ne pourra pas être réalisé dans les délais, à moins qu'une assistance spéciale pour compenser les aides perdues ne soit trouvée. C'est pourquoi, conformément à l'Article 50 du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, qui stipule que "si un Etat est l'objet de mesures préventives ou coercitives prises par le Conseil de sécurité, tout autre Etat, qu'il soit ou non Membre des Nations Unies, s'il se trouve en présence de difficultés économiques particulières dues à l'exécution desdites mesures, a le droit de consulter le Conseil de sécurité au sujet de la solution de ses difficultés", le Gouvernement de la République

islamique de Mauritanie estime nécessaire de demander au Conseil de sécurité de l'aider à trouver les solutions qui permettent de sauvegarder les intérêts économiques et sociaux de la Mauritanie.

Le Ministre des affaires étrangères
et de la coopération

(Signé) Hasni OULD DIDI

ANNEXE N°7

Accord de financement entre le Fonds koweïtien pour le développement économique arabe et la République islamique de Mauritanie (17.02.1981).

Q = Koweit:
→ f.

Le FONDS KOWEITTIEN pour le DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ARABE

=====

Accord relatif à un Crédit Supplémentaire et
aménagement de l'Accord de Crédit pour projet
de la Route KIFFA - NEMA

ENTRE : la REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

ET : le FONDS KOWEITTIEN pour le DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE ARABE

En date du 17 Février 1981

ACCORD RELATIF A UN CREDIT SUPPLEMENTAIRE ET
AMENAGEMENT DE L'ACCORD DE PRET POUR LE PROJET DE LA
ROUTE KIFFA - NEMA

En date du 17 Février 1981 entre la République Islamique de MAURITANIE (dénommée ci-dessous Emprunteur) et le Fonds KOWEITTIEN pour le Développement Economique Arabe (dénommé ci-dessous le Fonds).

Attendu que, en date du 25 Février 1979, un accord de crédit a été signé entre l'Emprunteur et le Fonds, en application duquel le Fonds accorde un crédit dont le montant s'élève à : 6.000.000 de Dinars KOWEITTIEN pour la participation au financement de la Route KIFFA - NEMA (ce crédit est dénommé ci-dessous le 1er crédit du projet de la Route KIFFA-NEMA).

Attendu que l'Emprunteur à toujours besoin d'un financement supplémentaire du projet,

Attendu que l'Emprunteur a présenté une demande au Fonds lui demandant de lui accorder un crédit supplémentaire pour la participation à la couverture de l'augmentation du coût du projet,

Attendu que le but du Fonds est de participer au développement des économies des pays arabes et des autres pays en voie de développement et de leurs allouer les crédits nécessaires pour l'exécution de leur projets de développement.

Attendu que le Fonds est convaincu de l'importance et de la rentabilité du projet pour le développement de l'économie de l'Emprunteur.

Attendu que le Fonds a décidé d'accorder, pour les raisons sus-mentionnées, un crédit supplémentaire pour la participation au financement de l'augmentation du coût du projet sous réserves des conditions et des modalités énoncées dans cet accord (ce crédit est dénommé ci-dessous le crédit supplémentaire).

Les deux parties sont convenues de ce qui suit :

ARTICLE I - DEFINITIONS

Tant que le contexte ne s'y oppose pas les formules et expressions définies dans le 1er accord de la Route KIFFA-NEMA, où qu'elles se situent dans cet accord gardent le même sens défini dans l'accord sus-mentionné.

ARTICLE II.

LE CREDIT, LA COMMISSION ET LES AUTRES CHARGES, REMBOURSEMENT UNIFIE DU 1ER CREDIT ET DU CREDIT SUPPLEMENTAIRE

1. Le Fonds consent à accorder à l'Emprunteur, conformément aux conditions et aux clauses stipulées dans cet accord, un

..../....

crédit supplémentaire s'élevant à QUATRE MILLIONS DEUX CENTS MILLE (4.200.000) DINARS KOWEITIENS.

2. L'Emprunteur s'engage à payer au Fonds une commission de un demi pourcent (0,5%) des sommes décaissées et non remboursées du crédit, pour couvrir les frais administratifs du Fonds et les travaux d'exécution de l'accord de crédit.

3. Dans le cas où le fonds prend un engagement écrit définitif et irrévocable, sur demande de l'Emprunteur, l'Emprunteur s'engage à payer annuellement un demi pourcent (0,5%) du montant initial non retiré objet de l'engagement définitif et irrévocable du Fonds.

4. L'Emprunteur s'engage à payer le montant initial décaissé du 1er crédit et du crédit supplémentaire pour le projet de la Route KIFFA - NEMA conformément au tableau du remboursement unifié indiqué au tableau n° 1 de cet accord. Le tableau n° 1 de l'Accord du 1er crédit du projet de la Route KIFFA - NEMA devenant caduc.

5. La Commission annuelle et autres charges seront réglées tous les six (6) mois, le quinze (15) Janvier et le quinze (15) Juillet de chaque année.

ARTICLE III

L'UTILISATION DU MONTANT DU CREDIT, ECHEANCE DU DECAISSEMENT

1. Les sommes décaissées du crédit supplémentaire, ainsi que les montants non retirés du 1er crédit du projet de la Route KIFFA - NEMA, à la date de la prise d'effet de cet Accord, seront consacrés au financement des charges raisonnables des marchandises nécessaires pour l'exécution du projet tel que défini par le tableau n° 2 de cet accord. Ces biens, les moyens et les procédés permettant de les acquérir sont définis par un accord entre l'Emprunteur et le Fonds, lequel peut être modifié en vertu d'un accord ultérieur entre les parties. Le tableau n° 2 de l'accord du 1er crédit du projet KIFFA - NEMA est abrogé.

2. Le droit de l'Emprunteur de retirer des sommes du crédit supplémentaire et du 1er crédit du projet de la Route KIFFA - NEMA prend fin à la date du 31 Décembre 1983 ou tout autre date arrêtée d'un commun accord entre les deux parties.

ARTICLE IV

CLAUSES RELATIVES A L'EXECUTION DU PROJET

1. Sans affecter la généralité de l'Alinéa 4 de l'Article IV de l'accord du 1er crédit, la fixation des tâches et les choix des conditions de l'engagement des experts-conseil qui seront chargés de l'exécution de la 3ème partie du projet suivant le tableau n° 2 de cet accord, se fera avec l'accord préalable du Fonds.

2. L'Emprunteur s'engage à faire dans l'immédiat ce qui suit :

.../.....

a) Prendre les dispositions nécessaires pour l'exécution de l'ensemble des réparations et des aménagements ayant trait aux installations d'adduction d'eau dans la partie de la Route KIFFA - AIOUN EL ATROUSS.

b) Charger les experts-conseil qui supervisent l'exécution du projet ou tous autres conseillers agréés par le Fonds de réexaminer les plans des installations des travaux d'adduction d'eau sur la partie de la Route AIOUN EL ATROUSS - NEMA et d'en présenter un rapport détaillé dans un délai de deux (2) mois de la date de la charge. L'Emprunteur s'engage aussi à se concerter avec le fonds sur les recommandations du rapport.

c) Charger les experts-conseil qui supervisent l'exécution du projet ou tous autres conseillers approuvés par le Fonds de réexaminer les caractéristiques de la couche asphaltée de la partie de la Route AIOUN EL ATROUSS - NEMA et d'en présenter un rapport détaillé dans un délai de deux (2) mois.

L'Emprunteur s'engage aussi à se concerter avec le Fonds concernant les recommandations du rapport .

ARTICLE V

DUREE DE LA VALIDITE DU 1ER ACCORD DE PRET

L'ensemble des conditions et des clauses figurant dans le 1er Accord de crédit pour le projet de la Route KIFFA-NEMA sont considérées comme parties intégrantes du présent Accord tant qu'elles ne sont pas en contradiction avec les dispositions du présent accord.

ARTICLE VI

ENTREE EN VIGUEUR DE L'ACCORD

1. Cet accord ne prend effet que lorsque le fonds aura obtenu les preuves attestant que l'Emprunteur a entériné juridiquement la délégation de pouvoir pour la conclusion de l'Accord et que celui-ci a été ratifié suivant les normes juridiques requises.

2. L'Emprunteur est tenu de présenter au Fonds dans le cadre des preuves citées dans l'alinéa ci-dessus, un avis juridique de l'autorité officielles concernée, attestant que cet accord a été entériné par l'Emprunteur sur délégation juridique et qu'il a été ratifié selon les normes juridiques requises, et qu'il est en bonne et due forme et engageant l'Emprunteur conformément aux dispositions qui y sont contenues.

3. Si le Fonds juge que les preuves présentées par l'Emprunteur pour l'entrée en vigueur de l'accord sont suffisantes, il enverra à l'Emprunteur un télégramme l'informant que cet accord est devenu exécutoire et l'entrée en vigueur de l'accord débute à partir de la date de l'envoi du télégramme.

...../.....

4. Si les conditions d'exécution citées dans l'alinéa 1 de cet article ne sont pas réunies au bout de quatre-vingt-dix jours (90 jours) de la date de la signature de cet Accord ou à la fin de toute autre moratoire susceptible de faire l'objet d'un accord entre les deux parties ; le Fonds se réserve le droit de mettre fin à n'importe quel moment du présent accord par une note adressée à l'Emprunteur. La note une fois adressée cet accord et tous les droits et obligations qui en découlent deviennent caducs pour les 2 parties.

Cet Accord a été signé à la date sus-mentionnée par les Représentants dûment mandatés par les 2 parties en cinq copies (5) dont chacune fait également foi.

Pour la REPUBLIQUE ISLAMIQUE
de MAURITANIE

POUR LE FONDS KOWEITIEU pour
le DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
ARABE

Le Fondé de Pouvoir

LE PRESIDENT du CONSEIL
d'ADMINISTRATION
Délégué

TABLEAU N°

LES ACCOMPTES DU REMBOURSEMENT

RDRE :	DATE DU REMBOURSEMENT DES TRANCHES	LE MONTANT (En Dinars KOWEITIEEN) de la TRANCHE à REMBOURSER
	15.01.1984	255.000
	15.07.1984	255.000
	15.01.1985	255.000
	15.07.1985	255.000
	15.01.1986	255.000
	15.07.1986	255.000
	15.01.1987	255.000
	15.07.1987	255.000
	15.01.1988	255.000
0	15.07.1988	255.000
1	15.01.1989	255.000
2	15.07.1989	255.000
3	15.01.1990	255.000
4	15.07.1990	255.000
5	15.01.1991	255.000
6	15.07.1991	255.000
7	15.01.1992	255.000
8	15.07.1992	255.000
9	15.01.1993	255.000
20	15.07.1993	255.000
21	15.01.1994	255.000
22	15.07.1994	255.000
23	15.01.1995	255.000
24	15.07.1995	255.000
25	15.01.1996	255.000
26	15.07.1996	255.000
27	15.01.1997	255.000
28	15.07.1997	255.000
29	15.01.1998	255.000
30	15.07.1998	255.000
31	15.01.1999	255.000
32	15.07.1999	255.000
33	15.01.2000	255.000
34	15.07.2000	255.000
35	15.01.2001	255.000
36	15.07.2001	255.000
37	15.01.2002	255.000
38	15.07.2002	255.000
39	15.01.2003	255.000
40	15.07.2003	255.000

TABLEAU 2
DESCRIPTION DU PROJET

Le projet comporte les parties suivantes :

1. Construction d'une route bitumée de KIFFA via AIOUN EL ATROUSS à NEMA, d'une longueur d'environ 486 Km. La largeur globale de la route sera de 9 m dont 6,5 m bitumée. La route comprend l'ensemble des installations nécessaires, telles les passages d'eau, les ponts etc...
2. Les services techniques y compris les services des ingénieurs chargés de superviser la construction de la Route/.
3. Travaux et matériels de maintenance de la Route NOUAKCHOTT - NEMA et les services techniques nécessaires tel que l'étude des problèmes posés par la construction et la maintenance des routes en MAURITANIE et l'organisation des opérations y afférentes.

Les travaux de la construction de la route ont commencé début 1979 et on espère qu'ils prendront fin en Mi-1982 . La 3ème partie du projet sera entamée début 1981 et on espère la terminer fin 1983.

ANNEXE N°8

Protocole de coopération et d'assistance entre le gouvernement de la République islamique de Mauritanie et le gouvernement de la République d'Irak
(20.05.1980).

PROTOCOLE
DE COOPERATION ET D'ASSISTANCE ENTRE LE
GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE
DE MAURITANIE ET LE GOUVERNEMENT DE LA
REPUBLIQUE D'IRAK.

LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

ET

LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE D'IRAK

se référant à l'Accord de Coopération économique et technique signé entre la République Islamique de Mauritanie et la République d'Irak le 26.10.1979 et à l'Accord de Prêt et d'Assistance signé entre les deux pays à la même date, procédant du désir des deux pays frères d'accroître et d'élargir leurs domaines de coopération, convaincus du principe de complémentarité et de solidarité économique arabe, ont convenu de ce qui suit :

ARTICLE 1er. :

- 1- Le Gouvernement de la République d'Irak accorde au peuple Mauritanien frère, au nom du Président SADDAM HUSSEIN et du peuple Irakien, un don d'un montant de 10 (dix) Millions de dollars américains aux fins de subventionner son budget.
- 2- Le don visé à l'article (1) ci-dessus sera versé par le Ministère Irakien des Finances un mois après l'entrée en vigueur du présent protocole et de façon définitive après la ratification de ce dernier par chacun des deux pays.

ARTICLE 2. :

- 1- Le Gouvernement de la République d'Irak accorde, à des conditions avantageuses, un prêt à long terme, en dinars irakiens, équivalents à 20 (vingt) Millions de dollars

../..

américains au taux de change appliqué par la Banque Centrale Irakienne au jour du versement effectif et ce aux fins de subventionner le budget Mauritanien.

- 2- Le prêt énoncé au paragraphe (1) ci-dessus porte, à compter de sa date de versement effectif, un faible intérêt annuel de 2 % (deux pour cent). Aux fins de son remboursement, cet intérêt est exigible le 31 décembre de chaque année et devra être réglé dans les deux semaines qui suivent.
- 3- Ce prêt sera remboursé en dix sept annuités dont la première est exigible en Août 1983.
- 4- Le prêt visé au paragraphe (1) ci-dessus sera intégralement versé par le Ministère des Finances en temps opportun avant la fin de l'année 1980 et après achèvement des procédures de ratification nécessaires du présent Protocole et son entrée en vigueur de façon définitive avant cette date.
- 5- Le montant du prêt et des intérêts sera intégralement remboursé sans la moindre escompte, dans les devises étrangères qui auront été indiquées par la Banque Centrale Irakienne et qui devront être équivalentes au montant exigible en dinars irakiens au taux de change appliqué par la Banque Centrale Irakienne au troisième jour ouvrable qui précède la date d'échéance.
- 6 a- La Banque Centrale Irakienne, agissant pour le Gouvernement de la République d'Irak, ouvrira dans ses registres deux comptes en dinars irakiens au nom du Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie, le premier pour le prêt accordé en vertu du présent article et la deuxième pour les intérêts dudit prêt.
 - b. La Banque Centrale de Mauritanie, agissant pour le Gouvernement Mauritanien, ouvrira dans ses registres deux comptes analogues. La Banque Centrale Irakienne enverra, pour sa part, les fiches de règlement dudit prêt à la Banque Centrale de Mauritanie.

- c. Les comptes ci-dessus seront tenus par les deux banques sans commissions ou frais.

ARTICLE 3. :

- 1- Le Gouvernement de la République d'Irak accorde, par l'intermédiaire du Fonds Irakien de Développement Extérieur, un prêt n'exédant pas 45 (quarante cinq) Millions de dollars américains pour le financement du projet "Aftout Essahli" qui porte sur l'aménagement de terres d'une superficie de dix mille hectares aux fins d'en tirer profit au plan agricole. Ce prêt sera accordé conformément aux conditions générales pratiquées par le Fonds Irakien. Un "Accord de Prêt Exécutif" sera conclu entre le Fonds Irakien et le Gouvernement Mauritanien à la lumière des études et informations dont dispose ce dernier sur ledit projet et qu'il adressera au Fonds Irakien pour étude et évaluation.
- 2- Le prêt visé au paragraphe (1) du présent article est accordé avec un faible taux d'intérêt annuel de 2,5 %. Son remboursement s'effectuera sur une période de dix sept ans avec un délai de grâce de cinq ans dont la date de prise d'effet sera indiquée dans "l'Accord Exécutif".

ARTICLE 4. :

- 1- Le Gouvernement de la République d'Irak accorde au peuple Mauritanien frère, au nom du Président SADDAM HUSSEIN et du peuple Irakien, un don à hauteur de 3 Millions de dollars américains pour le financement du projet d'électrification des quartiers populaires de la ville de Nouakchott.
- 2- Le Ministère des Finances se chargera du déboursement du montant ci-dessus indiqué par l'intermédiaire du Bureau des Projets Irakiens de l'Ambassade d'Irak à Nouakchott au fur et à mesure que les travaux avancent.

ARTICLE 5. : En guise de contribution au développement des ressources naturelles en Mauritanie, le Gouvernement de la République d'Irak donne son accord de principe pour participer à l'investissement afférent au projet d'exploitation des mines de cuivres après achèvement des procédures suivantes :

- 1- Le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie

fournit au Gouvernement de la République d'Irak toutes les informations géologiques disponibles ainsi que celles relatives aux réserves existantes, aux équipements d'extraction et de concentration et enfin toute étude nouvelle dont il dispose.

- 2- À la lumière des informations ou études ci-dessus, les deux Gouvernements engageront des consultations en vue d'aplanir les difficultés et accélérer l'exécution du projet suivant les fondements économiques et scientifiques qui permettent de réaliser l'intérêt mutuel des deux parties.

ARTICLE 6. : Les dispositions de l'Accord des Prêts signé le 26.10.1979 sont modifiées ainsi qu'il suit :

- 1- Les paragraphes de l'article 1er (1°) de l'Accord ci-dessus sont modifiés ainsi qu'il suit :
- a. Ajouter l'expression (avec ses équipements et appareils) au paragraphe (a) dudit article.
 - b. Modifier le paragraphe (b) de l'article ci-dessus qui devient "pour la construction d'un hôpital de 50 (cinquante) lits pour les maladies neuro-psychiques avec ses équipements et son mobilier".
 - c. Ajouter l'expression (avec ses équipements et appareils) au paragraphe (d).
 - d. Modifier le paragraphe (e) qui devient : "Réalisation de 5 (cinq) projets hydrauliques avec un coût total n'excédant pas (cinq) Millions de dollars américains ; le Gouvernement Mauritanien indiquera en accord avec le Bureau des Projets Irakiens à Nouakchott les emplacements de ces projets".

ARTICLE 7: :

- 1- Par référence au paragraphe (7) du procès-verbal des entretiens entre les deux pays, signé le 26.10.1979 le Gouvernement de la République d'Irak/déclare disposé à aider le

Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie par l'envoi d'une équipe d'ingénieurs et de techniciens à Nouakchott pour superviser la réception de la Raffinerie de Pétrole Mauritanienne ; il faudrait alors l'aviser en temps opportun de la date approximative d'achèvement et de réception de ladite Raffinerie.

- Le Gouvernement Irakien accorde également son assistance au Gouvernement Mauritanien, dans la première phase de démarrage de la Raffinerie, par l'envoi d'un certain nombre d'experts Irakiens pour aider leurs homologues Mauritaniens dans leur tâche.
 - Le Gouvernement Irakien se déclare disposé à accueillir des techniciens Mauritaniens en stage dans les raffineries Irakiennes.
- 2- Le Gouvernement de la République d'Irak consent à mettre à la disposition de la Mauritanie, dans les limites de ses possibilités, des cadres médicaux pour travailler dans les hôpitaux et centre d'hygiène qui seront construits conformément aux accords conclus entre les deux pays et suivant un programme qui sera arrêté par les Ministères de la Santé de la République d'Irak et de la République Islamique de Mauritanie.
- 3- Le Gouvernement de la République d'Irak se déclare décidé à procéder le plus rapidement possible à l'ouverture du Bureau Irakien des Projets Industriels en Mauritanie prévu dans l'article 6 de l'Accord de coopération Economique et Technique signé par les deux pays le 26.10.1979.

ARTICLE 8. : Le règlement des prêts consentis conformément à l'Accord des Prêts et Assistances ci-dessus ainsi que le présent protocole, ses intérêts et charges, est exonéré de tous droits, taxes et frais et de toutes restrictions de transfert à l'étranger appliquées en vertu des lois et règlements actuellement en vigueur en République Islamique de Mauritanie ou qui le seront à l'avenir.

../..

ARTICLE 9. : Tout litige consécutif à l'application de l'Accord ci-haut mentionné ainsi que du présent protocole sera réglé à l'amiable par l'intermédiaire de la Commission Mixte Irako- Mauritanienne créée conformément à l'Accord de Coopération Economique et Technique signé entre les Gouvernements des deux pays le 26.10.79, sous réserve des dispositions des "Accords d'Exécution" qui seront conclus en application des présents Accord et Protocole.

ARTICLE 10; : Les modifications à apporter au présent Protocole seront fonction des dispositions de l'Accord des Prêts et Assistan- ces signé par les Gouvernements des deux pays le 26.10.1979. Ce Protocole est considéré comme partie intégrante dudit Accord, sans préjudice des dispositions contenues dans ce même Accord.

ARTICLE 11.: Le présent Protocole entre en vigueur à partir du moment où chacun des Gouvernements des deux pays aura avisé l'autre de l'application des procédures de ratification requises - conformément à ses propres dispositions constitutionnelles- à ce Pro- tocole, à l'Accord des Prêts et Assistan- ces du 26.10.1979 et à l'Accord de Coopération Economique et Technique signé à la même date./.-

FAIT ET SIGNE A BAGDAD, LE 20 MAI 1980
EN DEUX COPIES ORIGINALES EN LANGUE ARABE.

Pour le Gouvernement de la Répu-
blique d'Irak

HANAN ALI

Ministre du Commerce

Pour le Gouvernement de la R.I.H.

Le Cdt ANNE AMADOU BABALY

Ministre de l'Equipement et des Trans-
ports.